This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06932917 9

674

James Lenox.

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

MÉMOIRE

DE M. LE BARON DE GOGUELAT.

IMPRIMERIE DE J. TASTU,
RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

MÉMOIRE

DE

M. LE BARON DE GOGUELAT,

LIEUTENANT-GÉNÉRAL,

SUR LES ÉVÉNEMENS RELATIFS AU VOYAGE DE LOUIS XVI A VARENNES.

SUIVI D'UN PRÉCIS

DES TENTATIVES

QUI ONT ÉTÉ FAITES

POUR ARRACHER LA REINE A LA CAPTIVITÉ DU TEMPLE.

ORNÉ

D'une carte de la route de Châlons à Montmédy, et de plusieurs *fac-similé* des lettres de la Reine MARIE-ANTOINETTE.

PARIS.

BAUDOUIN FRERES, LIBRAIRES,

RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

1823.

LENOX LIBRARY
NEW YORK

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS.

Un des principaux acteurs dans les événemens passés à Varennes, M. le baron de Goguelat, lieutenant-général, n'avait jusqu'à ce moment pris aucune part aux débats que cette entreprise a fait naître. Les attaques un peu vives dirigées contre lui par madame Campan, dans ses Mémoires, l'ont obligé, contre son gré, à rompre le silence. On attendait sa Relation avec impatience; nous la publions : c'était un devoir pour nous de joindre son témoignage aux témoignages contradictoires de madame Campan, de MM. de Bouillé, de Choiseul, de Damas et de Raigecourt. En répondant, avec les égards qu'ils ont droit d'attendre, aux narrateurs qui l'ont précédé, M. de Goguelat n'a eu pour objet que d'éclaircir des faits et d'exposer sa conduite, car, en aucun temps, ses opinions, ses sentimens, son zèle ardent pour Louis XVI et sa famille ne pouvaient être le sujet d'un doute.

Honoré de la confiance de la Reine, M. de Goguelat avait eu, dans bien des circonstances, le bonheur de lui prouver son respect et son dévouement. Il comptait des amis parmi les plus fidèles serviteurs de Sa Majesté. Lié depuis long-temps avec M. et Mme de Jarjaye, il sut les tentatives que l'un avait faites pour délivrer la Reine de la tour du Temple, et tint de la confiance de l'autre les billets même qui furent, à cette occasion, écrits par MARIE-ANTOINETTE du fond de sa prison. Les confidences et les communications de l'amitié ont aidé M. de Goguelat à rassembler les détails de cette entreprise dans un Précis rapide qui suivra sa Relation. Les lettres de la Reine donnent à ce précis un intérêt bien vif. Nous ne dirons qu'un seul mot sur les sentimens touchans que réveillent en foule les billets écrits par cette infortunée Princesse : qui ne les aura pas lus ne saura jamais à quel degré de tendresse et d'héroïsme peut s'élever le cœur d'une mère!

CARTE

DE LA ROUTE DE CHALONS

A MONTMÉDY,

Pour l'intelligence du Voyage

DE S.M. LOUIS XVI

A VARENNES.

DISTANCE DES POSTES en Lieues.

De Chalons à Pont Sommevesle	4 l.
Pont Sommevesle à Orbaval	4
Orbaval à Ste Menehould	2
Ste Menehould à Clermont	4
Clermont à Varennes	3
Varennes à Dun	5
Dun à Stenay	3
Stenay à Montmédy	3

ETAT DES DÉTACHEMENS placés sur la Route que devait parcourir le Roi.

1er à Pont Sommevesle, 40 Hussards du Régt de Lauzun, commandés par Monsieur le Duc de Choiseul ayant sous ses ordres M. Boudet Sous-Lieutenant.

2e à Ste Menehould, 40 Dragons du Régt Royal, commandés par M. d'Andoin Capitaine.

3e à Clermont, 100 Dragons du Régiment de Monsieur et 40 du Regt Royal, commandés par M. le Cte Ch. de Damas.

4e à Varennes, 60 Hussards du Régt de Lauzun, commandés par MM. de Roderwels Sous-Lieutenant, de Bouillé fils et de Raigecourt.

5e à Dun, 100 Hussards du Régiment de Lauzun, commandés par M. Deslon Capitaine.

6e à Mouzay, 80 cavaliers de Royal Allemand, commandés par M. Guntzer Capitaine.

7e à Stenay, le Régiment de Royal Allemand, commandé par son Colonel M. le Bon de Mandell.

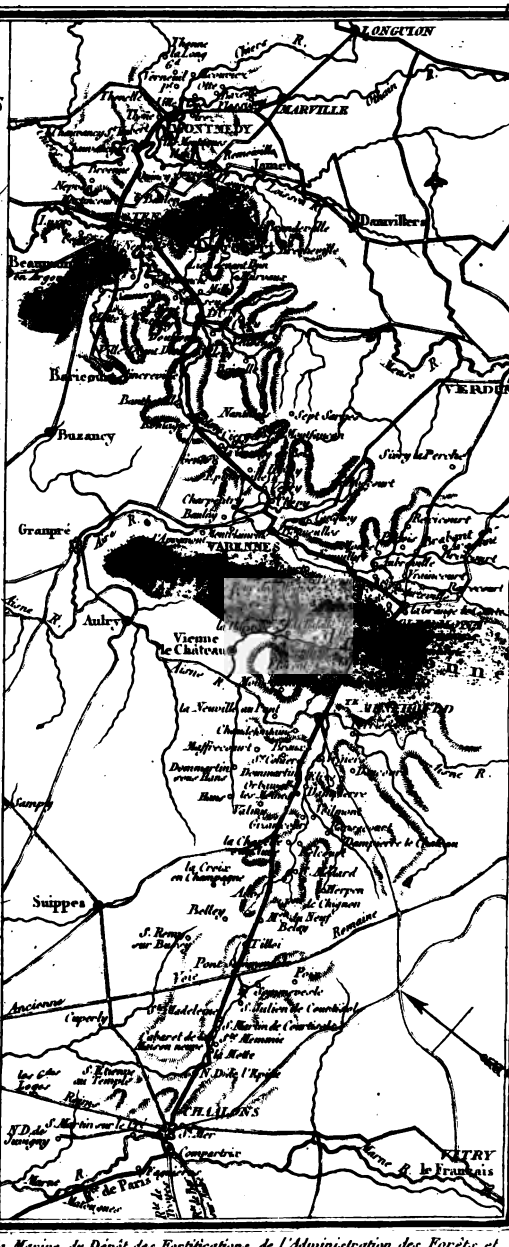

Gravé par Ambroise Tardieu, Graveur de la Marine, du Dépôt des Fortifications, de l'Administration des Forêts et du Journal des Savants, Membre de la Société Asiatique et de la Société de Géographie.

Collection des Mémoires sur la Révolution, publiés par BAUDOUIN, Libraire

RELATION

DE

M. LE BARON DE GOGUELAT.

Infandum..... jubes renovare dolorem.

Dans un siècle où l'esprit est si commun, la modestie si rare, où la présomption supplée aux talens, l'audace au génie, et le scandale à la célébrité, l'homme sage, désabusé des chimères de la vie, fuit avec soin tout ce qui peut en troubler le repos; il évite surtout de fixer, sans nécessité, l'attention du public.

Mais quelle que soit la juste répugnance que l'on éprouve à se mettre en évidence, il est des motifs auxquels on doit céder. L'un est le désir d'éclaircir, dans l'intérêt de l'histoire, des faits incertains ou dénaturés; l'autre la nécessité d'opposer, pour sa propre défense, le langage de la vérité aux traits de la calomnie, qu'ils aient été dirigés par la malveillance et la haine, ou par une dangereuse légèreté.

Telle est l'obligation qui m'est imposée aujour-

d'hui. Témoin des principaux événemens de notre cruelle révolution, à portée d'en connaître les détails, d'en discerner les causes, et d'en apercevoir les ressorts cachés, la part indirecte et accidentelle que j'ai pu y prendre, pour la défense du trône, n'a jamais été de nature à influer d'une manière positive sur les résultats. Ma surprise a donc été grande, lorsqu'en lisant plusieurs relations publiées à l'occasion de ces mêmes événemens, et particulièrement en ce qui concerne le voyage de Varennes, j'ai remarqué la singulière affectation avec laquelle on avait cherché à rejeter sur moi toutes les fautes qui en ont amené la fatale issue.

De toutes ces relations, celle qui jusqu'à cette heure m'avait paru mériter le plus mon attention, et exiger plus impérieusement une réponse de ma part, a pour auteur M. le marquis de Bouillé, lieutenant-général qui, dans le temps, s'était chargé de former le plan d'évasion du roi, d'en diriger lui-même l'exécution, et d'en assurer le succès, et qui ensuite crut devoir rendre compte au roi de la conduite qu'il avait tenue lors de cette malheureuse affaire, dans un Mémoire rédigé par lui-même pour être remis au roi, et inséré dans l'ouvrage de M. Bertrand de Molleville, tome V, pages 332 et suivantes. Il écrivit à la même époque (1791) une lettre à l'Assemblée, datée de Luxembourg, puis un Mémoire en deux volumes, qui ne fut publié qu'en 1797.

Quoique le rapprochement de ces différentes

pièces ne présente point l'accord et l'harmonie désirables, et qu'on remarque entre elles plusieurs contradictions, cependant le rang, le caractère personnel de l'auteur et le rôle qu'il a joué dans cette entreprise, donnaient à ses assertions trop de poids et d'importance pour qu'il me fût permis de renoncer à répondre à celles qui me paraissaient erronées et préjudiciables à ma réputation.

Cette considération m'avait donc déterminé à rédiger une réponse aux Mémoires de M. le marquis de Bouillé, et à attendre, pour la publier, une occasion propice que me refusèrent long-temps les circonstances politiques et générales, non moins que les événemens particuliers qui ont agité ma vie. Je crus cependant trouver un moment favorable lorsque je vis paraître l'Histoire de la révolution française par M. Bertrand de Molleville. Cet ouvrage reproduisait les mêmes imputations dont j'avais eu à me plaindre en lisant les Mémoires de M. le marquis de Bouillé : j'adressai ma réclamation à M. Bertrand, et j'obtins de lui la promesse formelle d'insérer ma réfutation dans une nouvelle et prochaine édition de son ouvrage. La mort ne lui permit pas de remplir cet engagement, et j'ajournai encore la publication de ma défense.

Les autres relations ou rapports concernant le même objet ne présentaient pas autant d'importance, et n'exigeaient pas d'ailleurs de réponse particulière, les uns ayant été rédigés par les ordres

de M. le marquis de Bouillé, et les autres n'étant, en quelque sorte, que la copie de ce qu'il avait publié lui-même. J'en excepte néanmoins le Mémoire de M. le duc de Choiseul, qui ne se trouve pas plus que moi-même d'accord sur les faits avec ce général.

J'avais momentanément perdu de vue cette affaire, lorsque les Mémoires de madame Campan vinrent me la rappeler.

Je remarquai que cette dame ne s'était point contentée de suivre les erremens de M. de Bouillé, en répétant les inculpations qu'il avait dirigées contre moi, mais qu'elle avait eu soin d'y en ajouter d'autres non moins graves, et, je puis dire, non moins injustes, dont on ne peut lui contester l'invention. Je l'avouerai, les motifs peu nobles qui l'ont fait parler ainsi, et la connaissance particulière que j'avais de ses sentimens à mon égard, et de ses véritables opinions, auraient suffi pour me dispenser de repousser ses attaques, si je n'étais persuadé que, par une véritable perfidie, elle a mis dans la bouche de la reine une partie des reproches qu'elle n'a pas craint de m'adresser. Tel est le principal motif qui me force à rompre aujourd'hui le silence.

Basée sur la plus exacte vérité et la plus sincère exposition des faits, ma réponse à madame Campan détruira en même temps l'impression que pourraient faire naître les passages de ses Mémoires,

où elle s'est plue à dénaturer ma conduite et celle qui résulterait également d'une partie des allégations de M. le marquis de Bouillé.

Afin d'éviter la confusion ou des répétitions fastidieuses, une note spéciale insérée à la fin de ce Mémoire signalera les erreurs qui se sont glissées dans ceux de M. le marquis de Bouillé, ainsi que dans toutes les relations où elles se reproduisent, et je démontrerai jusqu'à l'évidence qu'aucun des reproches que l'on m'a si gratuitement adressés n'est fondé (1).

Les Mémoires de madame Campan, qui font le principal objet de ma réponse, ont dans ce moment une grande vogue; le sujet est trop intéressant, l'époque à laquelle ils nous reportent est encore trop rapprochée de nous, pour qu'il en soit différemment. Aux yeux de celui qui, ne s'attachant qu'à la superficie, n'a ni le pouvoir, ni la volonté de scruter le fond des choses, ils ne sont en effet dépourvus ni de mérite ni d'agrémens.

Quant à moi, faisant un moment abstraction des erreurs qui me concernent, je conviendrai avec franchise qu'une partie de ces Mémoires offre un objet d'utilité réelle, en ce que les détails qu'ils renferment détruisent radicalement une foule de

(1) Voyez dans les Éclaircissemens historiques la note sous la lettre A.

calomnies que la plus coupable malveillance s'était plue à diriger contre la reine.

Je suis convaincu qu'elle a écrit son ouvrage avec le désir de venger la mémoire de cette infortunée princesse. Je me plais à rendre justice aux sentimens d'attachement et de fidélité qu'elle avait voués à la reine; mais je n'en regrette que plus vivement que le même esprit de vérité et d'impartialité n'ait pas toujours présidé à ses jugemens. On peut aisément assigner les causes de ses méprises et de ses préventions. Quoi qu'il en soit, si pour écrire avec succès l'histoire de son temps il suffisait de joindre à la connaissance générale des événemens principaux quelques notions particulières, et l'art de compléter et d'orner ses récits à l'aide d'une imagination plus ou moins féconde, on pourrait regarder les Mémoires de madame Campan comme un ouvrage digne de la faveur dont il paraît jouir aujourd'hui.

Si au contraire on considère comme base essentielle de toutes les relations historiques une qualité sans laquelle ces relations ne sont dignes ni d'estime ni de confiance, je veux dire l'impartialité, le jugement qu'on en portera sera moins favorable.

A même par sa position d'être au courant de bien des choses, madame Campan n'avait cependant pas toujours la facilité de les approfondir; bien souvent elle n'en apercevait que la surface, et son emploi

même, quelque avantageux qu'il fût à certains égards, puisqu'il lui procurait les moyens d'approcher de très-près, pour son service, les personnes les plus augustes, ne l'en tenait pas moins, sous tous les autres rapports, à une immense distance (1).

L'illusion et la présomption furent pour elle le résultat de ce contraste qui, en aiguillonnant également l'amour-propre et la curiosité naturelle à son caractère jaloux, ambitieux et léger, lui ont fait plus d'une fois méconnaître sa véritable position, chose d'autant moins surprenante qu'au fond elle était imbue des idées nouvelles sur les distinctions sociales; il est facile de s'en convaincre en parcourant son ouvrage.

J'ai lu ces Mémoires avec tout l'intérêt qui s'attache naturellement au sujet, et qui devait naître de mes sentimens personnels comme de mes propres souvenirs.

Mais j'y ai remarqué des erreurs, de nombreuses preuves de jactance et de partialité; enfin l'ancienne trace de petites passions dont l'âge, le temps, et surtout la douloureuse importance du sujet auraient dû préserver l'auteur.

C'est particulièrement aux passages qui me concernent que s'applique cette réflexion; personnellement attaqué dans les Mémoires de madame Campan, je me vois à regret forcé de me défendre, et

(1) Voyez la note B.

de revenir sur des faits dont le souvenir déchire l'ame de tout bon Français.

Et puisqu'il me faut bien parler de moi-même, je vais dire en quelques lignes les causes des attaques malveillantes qu'elle a dirigées contre moi.

Madame Campan était fort jalouse de la confiance de la reine, qu'elle était loin de posséder tout entière; animée du désir d'avancer sa famille, elle aspirait pour ses parens, pour ses amis, aux places qui pouvaient donner de l'accès auprès de la reine et quelque influence dans son service.

L'emploi de secrétaire intime avait été longtemps rempli par son beau-père qui avait et méritait toute la confiance de la reine. Madame Campan croyait apparemment cet emploi héréditaire dans sa famille. A l'époque de la mort de M. Campan, la position du roi et de la reine était devenue si malheureuse, que la confidence de leurs desseins ou de leurs douleurs, le soin de la correspondance de la reine, les dangers qu'elle pouvait attirer, exigeaient un mystère impénétrable, une discrétion à toute épreuve. Sa Majesté daigna jeter les yeux sur moi pour remplir cette fonction; mais par un effet de cette bonté qui caractérisait toutes ses actions, elle ne voulut point qu'une nomination officielle blessât des prétentions qu'elle ne pouvait satisfaire: ma nomination resta secrète. Madame Campan la sut moins qu'elle ne la devina. C'en fut assez pour exciter sa jalousie,

et je n'ai pas besoin de chercher d'autres causes aux traits de sa malignité (1).

Soldat dès mes plus jeunes années, éloigné par la nature de mes occupations, par mes projets et mes goûts, de tout ce qui tient à la politique et aux affaires, je n'avais d'autre ambition que de parcourir honorablement ma carrière; et si je parus à la cour, si je fus assez heureux pour recevoir du roi et de la reine des marques réitérées de confiance, d'estime et de bonté, je ne dus d'abord cet honneur qu'à des circonstances accidentelles qui offrirent à Leurs Majestés l'occasion d'apprécier mes sentimens pour elles, et ensuite à quelques-uns de ces déplorables événemens qui, en rapprochant momentanément les distances, établissent des rapports immédiats entre un prince malheureux et un sujet fidèle.

Officier au corps des ingénieurs géographes des camps et armées du roi, j'avais eu l'honneur de présenter à la reine des plans de Saint-Cloud et de Trianon, dans l'espoir qu'ils lui seraient agréables. En effet Sa Majesté daigna les accueillir avec une grande indulgence, et m'employer ensuite à quelques autres travaux du même genre. Bientôt après, par sa protection, je passai dans le corps de l'état-major de l'armée, et je fus ensuite chargé d'une mission particulière près de M. le comte Esterhazy,

(1) Voyez la note C.

qui se trouvait à Valenciennes en qualité de commandant de la province du Hainaut.

Plusieurs missions successives d'une haute importance mirent le sceau aux preuves multipliées de la bienveillance et de la confiance du roi et de la reine. J'en reçus les marques avec une respectueuse reconnaissance, mais non sans quelque inquiétude, craignant que mon intervention dans des affaires d'une nature si délicate et si importante ne produisît pas toujours les résultats qu'on semblait en attendre; ne me dissimulant pas d'ailleurs qu'en cas de succès chacun voudrait s'en approprier l'honneur, mais que, si l'on éprouvait des revers, rien ne serait négligé pour en rejeter sur moi tout le blâme.

L'issue fatale du voyage de Varennes n'a que trop justifié ce pressentiment.

De toutes les relations publiées jusqu'à présent sur cette affaire, il n'en est aucune qui me paraisse parfaitement exacte, aucune qui ne contienne quelque erreur dont je n'aie personnellement à me plaindre. Mais ce qu'il y a de très-étrange, c'est que chaque auteur me fournit des armes pour repousser les attaques des autres, et quelquefois les siennes propres.

En réfutant les erreurs dont fourmillent les passages qui me concernent dans les Mémoires de madame Campan, notamment ce qui a rapport au voyage de Varennes, je combattrai également celles qui m'ont frappé dans les autres relations, en me

conformant à l'ordre des temps et des événemens, afin d'éviter la confusion et des répétitions inutiles.

On n'attend pas sans doute d'un officier-général qui déjà, à l'époque dont parle madame Campan, occupait un grade honorable dans l'armée(1), et se voyait investi de la confiance de la reine, qu'il relève les expressions d'une femme vivement blessée dans son amour-propre. J'abandonne aux personnes qui ont connu le monde et la cour, à cette époque, le soin de décider jusqu'à quel point l'épithète dont madame Campan me gratifie pouvait être applicable à mon grade et à ma position (2). Je me contente d'observer que je ne m'étais point *introduit* sans mission, comme elle semble le faire entendre, dans la connaissance confidentielle des affaires de la reine et de son auguste époux.

Quiconque a eu l'honneur d'approcher de près Leurs Majestés sait combien peu elles étaient accessibles à des moyens indignes d'elles, même dans les circonstances les plus critiques.

Bienfaisant comme la nature, simple comme la vérité, mais imposant comme la vertu, Louis XVI inspirait au premier abord la confiance et le respect; son inaltérable bonté, qui lui rappelait sans cesse qu'il était le père d'une grande famille, ne lui

(1) J'étais alors capitaine au régiment d'Artois, dragons.

(2) Voyez la lettre D dans les Éclaircissemens.

eût jamais fait oublier qu'il était le souverain d'un grand peuple.

Pour régner sur les cœurs la reine n'avait pas besoin d'une couronne. Cette princesse joignait aux agrémens de son sexe les grandes qualités de sa race et toute la majesté de son rang. Jamais tant de grâces n'accompagna tant de bonté; la bienfaisance était pour elle un besoin, sans pour cela cesser d'être une vertu. L'empressement avec lequel elle s'y livrait sans effort, sans relâche, souvent sans intermédiaire, ne tenait point au désir d'exciter la reconnaissance, mais à celui de satisfaire son cœur; ce cœur qui ne trouvait pas de plus douce jouissance que celle de faire le bien, et que des monstres ont si cruellement déchiré après l'avoir abreuvé de tant d'amertumes.

Ce n'était pas près de tels souverains qu'on eût osé s'*introduire* sans motifs et sans quelque titre à leur indulgence; mais cette indulgence même, cette confiance surtout qui en fut la suite, furent, comme on l'a déjà vu, mes principaux torts aux yeux de madame Campan.

Elle m'accuse d'abord d'avoir compromis la reine par mon exaltation et mon imprudence, en allant à l'Assemblée nationale pour y fronder les motions des députés, et répéter ensuite ce que j'avais dit et entendu. Elle attribue au mécontentement de la reine mon voyage à Valenciennes, près de M. le comte Esterhazy; mais elle avoue en même temps

qu'elle fit de vains efforts pour me faire perdre la confiance de Sa Majesté, qui, « *malheureusement,* » dit-elle, en éloignant M. de Goguelat, conserva » l'idée que dans un cas périlleux et qui exigerait » un grand dévouement, cet homme serait utile à » employer. » Puis elle ajoute : « Qu'on lui donna » en 1791 la commission de contribuer, de con- » cert avec M. le marquis de Bouillé, à l'évasion » du roi. »

Cet aveu suffirait seul pour dévoiler les motifs secrets de la sévérité de l'auteur envers moi, et pour établir en même temps ma justification ; car dès que la reine me conservait sa confiance, il fallait qu'elle eût reconnu que j'étais exempt de torts. En effet un zèle trop pur, je dirai même trop éclairé, dirigeait ma conduite et mes démarches, pour que je m'exposasse à compromettre en rien Leurs Majestés. Jamais je n'allais à l'Assemblée que dans l'intérêt de leur service ; à mon retour je ne communiquais mes réflexions qu'à elles. Rien de plus absurde que de m'accuser de divulguer ce que j'avais entendu, puisque les séances étaient publiques. Enfin, si j'eusse eu l'imprudence de vouloir les troubler, c'eût été sans utilité pour la cause que j'ai défendue toute ma vie, mais non avec impunité.

Quant à ma mission près M. le comte Esterhazy, je dois me borner à dire que son motif ostensible ne fut qu'un prétexte qui servit à dérober au public la connaissance de son véritable objet.

Passons à une accusation plus grave, mais non moins ridicule. « La reine, dit madame Campan, » attribuait essentiellement à M. de Goguelat l'ar- » restation à Varennes. » Elle disait : « qu'il avait » mal calculé le temps que devait durer le voyage, » qu'il avait fait celui de Montmédy à Paris, seul » dans une chaise de poste, avant de venir prendre » les derniers ordres du roi, et avait établi tous » les calculs sur le temps qu'il avait mis à faire le » trajet. On en a fait depuis l'épreuve, ajoute-t-elle, » et une voiture légère, sans courrier, a mis près » de trois heures de moins qu'une voiture lourde » et précédée d'un courrier. »

Rien de plus simple que ma réponse : après avoir fait effectivement l'épreuve et le voyage dont parle madame Campan, je rendis compte du résultat au roi, en spécifiant le genre de voiture dont j'avais fait usage, et je partis de Paris pour remplir de nouveaux ordres. Lorsque Sa Majesté quitta la capitale, je n'étais point près d'elle ; c'était aux personnes qui avaient l'honneur de l'accompagner, à celles surtout qui étaient chargées de diriger la marche, de prendre les précautions convenables pour arriver aux heures indiquées ; et ces personnes, qui avaient connaissance de l'essai que j'avais fait, devaient nécessairement faire entrer dans leurs calculs, non-seulement les différences résultantes du genre et du poids des voitures, mais encore toutes les circonstances éventuelles qui pouvaient retar-

der la marche. En effet « la voiture du roi cassa à » douze lieues de Paris; il voulut monter une mon- » tagne à pied, et ces deux circonstances, ajoute » madame Campan, complétèrent le retard de trois » heures (1). »

Il est donc évident que, sous aucun rapport, on ne peut m'imputer les retards qu'éprouva le roi dans son voyage, non plus que les funestes effets qui en sont résultés.

Les autres inculpations dirigées contre moi, à l'occasion de ce malheureux événement, n'ont pas plus de fondement.

On m'accuse d'avoir causé l'arrestation qui eut lieu à Varennes, en me retirant de Pont-de-Sommevelle, poste qui m'était confié, où, dit-on, je commandais cinquante hussards, et d'où devaient partir les ordres pour tous les autres postes, ainsi que d'avoir quitté la grande route pour me replier sur Varennes, par des chemins de traverse, dans la crainte d'occasioner un attroupement au moment du passage du roi (Mém. de madame Campan, pag. 155, tom. II), reproche que M. le marquis de Bouillé adresse également dans ses Mémoires à M. le duc de Choiseul et à moi, et qui est répété par M. Bertrand de Molleville dans son Histoire de la révolution française.

M. le duc de Choiseul s'est chargé de me discul-

(1) Voyez les Mémoires de madame Campan, t. II, p. 327.

per de ces imputations, en déclarant : 1° que je n'avais eu d'autre mission, dans cette circonstance, que celle de lui amener à Pont-de-Sommevelle un détachement de quarante hussards, ce qui eut lieu au jour et à l'heure indiqués ; 2° que c'était lui qui commandait le détachement, et non pas moi ; 3° que ce fut par ses ordres et non par les miens que la retraite de Pont-de-Sommevelle s'opéra sur Varennes et par des chemins de traverse, fondant cette détermination sur un motif de prudence qui avait pour objet d'éviter à Pont-de-Sommevelle les suites d'un mouvement populaire dont on était menacé sur ce point, et dont la coïncidence avec le passage du roi eût été désastreuse, craignant en outre de causer des inquiétudes et une rumeur nouvelle à Sainte-Menehould où mon apparition avec les hussards avait précédemment occasioné quelque défiance.

Écoutons M. le duc de Choiseul : « Tous mes » devoirs, dit-il, se trouvaient dans ces mots : » faire en sorte que la voiture du roi continue sa » route sans obstacle (Mém. du duc de Choiseul, » pag. 83). » Et plus haut : « Si j'eusse paru de- » vant un conseil de guerre, j'aurais dit : Oui, j'ai » quitté Pont-de-Sommevelle ; j'ai dû le faire, et » le ferais encore dans les mêmes circonstances ; » l'important était que le roi passât, et il a passé ; » l'important était de ne pas augmenter le trouble » et les obstacles à Sainte-Menehould, et Cler-

» mont était un point sûr. M. le comte de Damas » (Charles) y était ; le roi y passa. Où le roi fut-il » arrêté ? A Varennes. Je n'y commandais pas. » (Mém. de M. le duc de Choiseul, avant-propos, pag. 25.) Et moi, dirai-je, moi qu'on accuse si légèrement, si gratuitement de tous les torts, de toutes les fautes qui peuvent avoir été commises sur tous les points de la route, je ne commandais nulle part. Suis-je suffisamment justifié ?

Je n'entrerai point dans l'examen des différens points qui font l'objet de la discussion soutenue de part et d'autre avec vivacité.

Je remarquerai cependant que si l'on considère que le général énonce dans ses Mémoires (p. 382, tom. II), qu'il avait eu la précaution d'envoyer à Varennes deux officiers dont l'un était un de ses fils, que ces officiers étaient chargés de soigner les relais, et qu'on se rappelle les faits qui se passaient à Varennes, on est fondé à croire que, dans la relation publiée par M. de Bouillé, d'après des Mémoires infidèles, la tendresse du père a pu nuire à l'impartialité de l'historien.

C'est à tort que l'on a prétendu que Pont-de-Sommevelle était un point dont dépendaient tous les autres, puisqu'il est notoire et constaté, par la relation même de M. de Bouillé, que les commandans des différens postes avaient chacun leurs ordres ; et certes la raison et la prudence ne permettaient pas que cela fût autrement.

« Quant à nous, étant éloignés de seize lieues de » Varennes, lieu de la catastrophe, tout ce que » nous pûmes faire, ainsi que le remarque M. de » Choiseul, fut de nous y porter au péril de notre » vie.

» Vous sentez, dit-il dans sa lettre à M. de Bouillé, » du 12 août 1820, insérée dans ses Mémoires » (avant-propos, pag. 11), vous sentez que, » n'ayant pas voulu quitter le roi, qu'ayant pré- » féré notre devoir à notre sûreté, M. de Damas, » M. de Goguelat et moi fûmes long-temps entre » la vie et la mort, que nous fûmes mis au cachot à » Varennes, conduits ensuite dans les prisons de » Verdun, M. de Goguelat, qui était blessé, dans » les prisons de Mézières. »

Pour terminer cet article, il me resterait encore à répondre à une autre assertion de M. le marquis de Bouillé, celle qui a pour objet le prétendu contre-ordre donné par nous aux détachemens placés à Sainte-Menehould et à Clermont. Il nous reproche de leur avoir dit de ne plus attendre le roi; mais je suis dispensé de toute réponse par la précaution qu'a eue le général de nous disculper lui-même, en disant ailleurs, qu'ayant effectué notre retraite par un chemin de traverse, nous n'avons passé ni à Sainte-Menehould, ni à Clermont, contradiction trop manifeste pour qu'il soit nécessaire de la faire ressortir davantage.

Les déclarations plus que désintéressées de M. le

duc de Choiseul m'ont suffi pour repousser l'attaque dirigée contre moi, à l'occasion de ce qui s'est passé à Pont-de-Sommevelle; elles suffiront encore pour me justifier d'une autre inculpation non moins grave, si elle n'était tout-à-fait dénuée de vraisemblance : je parle de l'absurde question que l'on m'accuse d'avoir faite aux hussards, en leur demandant *s'ils étaient pour le roi ou pour la nation*, question tellement contraire aux principes, aux usages militaires et à mon caractère connu, que je ne crains pas de dire que l'assertion de plusieurs témoins oculaires et dignes de confiance serait à peine suffisante pour y faire ajouter foi. Je sais cependant qu'elle se retrouve (page 80, tome II) dans les Mémoires de M. le marquis de Bouillé, qui non-seulement n'était pas sur les lieux, mais qui même n'y avait personne qui pût l'instruire de ce qui s'y était passé; au surplus, cette erreur n'est pas la seule qui se soit glissée dans la relation du général.

Mais elle n'a point été partagée par M. de Choiseul qui était présent; et M. Bertrand de Molleville, qui ne pouvait avoir aucune connaissance personnelle des faits, n'a pu que copier M. le marquis de Bouillé. C'est ainsi qu'il s'en est expliqué avec moi, dans sa lettre datée de Londres, le 19 décembre 1803, par laquelle il me déclare qu'il consent à rectifier les passages de son histoire contre lesquels je lui avais adressé des réclamations, pro-

messe qu'il eût sans doute effectuée, si une mort trop prompte n'eût mis un terme à ses travaux, comme je l'ai dit précédemment (1).

Quant à madame Campan, je crois avoir dévoilé les motifs secrets qui ont guidé sa plume dans tout ce qu'elle a écrit sur mon compte.

C'est à ces mêmes motifs qu'on doit encore attribuer deux autres reproches aussi absurdes que les précédens, l'un, d'avoir soumis au roi, à son entrée dans Varennes, la question de savoir s'il voulait passer par les moyens de la force; l'autre, d'avoir demandé aux dragons s'ils étaient disposés à protéger la sortie du roi, question à laquelle madame Campan prétend qu'ils répondirent par *des murmures, et en baissant la pointe de leurs sabres.* Ces deux faits sont également faux : d'abord, il est notoire que je ne suis arrivé à Varennes qu'une heure au moins après le roi; je n'ai donc pu lui faire, à son entrée dans cette ville, la question qu'on me prête; et celle qu'on me reproche d'avoir faite aux dragons tombe d'elle-même, puisque tout le monde sait qu'il n'y avait point de dragons à Varennes, ceux du poste de Clermont ayant abandonné leur commandant, M. le comte Charles de Damas, qui se rendit sans sa troupe près de la famille royale.

C'est ici le cas de répondre à une question qui

(1) Les Éclaircissemens contiennent, sous la lettre E, la réponse que m'adressa de Londres M. Bertrand de Molleville.

m'a frappé, dans les Mémoires de M. de Bouillé (page 75, tome II), quoiqu'elle n'ait point été répétée par madame Campan. M. de Bouillé demande pourquoi, si nous n'avons pu délivrer le roi, nous n'avons pas pris tous les moyens de l'empêcher de partir pour Paris; *et*, ajoute-t-il, *il y en avait mille.*

Je répondrai franchement que je n'en connaissais que deux : la persuasion et la force. Le premier fut tenté inutilement pour déterminer le roi, soit à vaincre les obstacles qui s'opposaient à ce qu'il continuât sa route jusqu'à Montmédy, soit à refuser de retourner à Paris. Sa Majesté pensait qu'en persistant dans sa résolution, elle compromettrait la vie de quelques-uns de ses sujets; et, dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, cette persuasion seule suffisait pour l'engager à céder aux instances de ses ennemis, et à repousser les conseils de ses amis.

Cette disposition habituelle chez un prince qui avait résolu de faire le sacrifice de son repos, de son bonheur, de son pouvoir et de sa vie, plutôt que de permettre qu'une goutte de sang fût versée pour sa défense, explique toute sa conduite. Ce défaut, si c'en est un, n'était qu'un excès de vertu, comme sa prétendue faiblesse ne fut jamais qu'un excès de courage qui puisait sa source dans une entière abnégation de lui-même, et une bonté plus qu'humaine dont il obtint un cruel prix.

Le second moyen, la force, était physiquement et moralement impossible à employer : physiquement, en ce que n'ayant pas pour nous la volonté prononcée du roi, le peu d'hommes qui se trouvaient sous nos ordres, et sur lesquels déjà nous ne pouvions pas tout-à-fait compter, auraient infailliblement refusé de nous obéir, et de charger une multitude exaspérée dont le nombre était centuple du leur; en sorte que nous aurions eu tout à la fois à combattre la résistance du peuple, la désobéissance de la troupe, et, puisqu'il faut tout dire, la volonté du roi.

L'impossibilité morale était plus grande encore; car comment se permettre d'employer la force contre son roi, même pour le servir ? N'était-il pas pour nous l'arche sainte ? Comment manquer en même temps au respect dû à sa personne sacrée, et assumer sur nous l'épouvantable responsabilité des suites funestes qui pouvaient être le résultat de nos imprudens efforts ? Et puis, pouvions-nous lire dans l'avenir ? Depuis trente ans je pleure sur la tombe de nos augustes maîtres; j'aurais donné mille fois ma vie pour racheter la leur; mais je n'ai rien à me reprocher envers eux, et c'est là ma seule consolation.

Après avoir dissipé les nuages que des motifs peu généreux sans doute avaient porté madame Campan à élever sur ma conduite, à l'occasion de l'affaire de Varennes, dans l'impuissance où elle

était d'en faire naître sur mes intentions, je vais, bien moins dans l'intérêt de ma justification que je crois complète, que dans celui de la vérité historique, et pour l'entier éclaircissement des faits, rendre un compte succinct et fidèle de ceux auxquels j'ai participé ou dont j'ai été témoin.

Au mois de juin 1791, M. le marquis de Bouillé, lieutenant-général, employé à Metz en qualité de commandant des Trois-Évêchés, travaillait pour le roi à un plan d'évasion qui avait pour objet de faciliter à Sa Majesté les moyens de quitter sa capitale pour recouvrer sa liberté, et se retirer dans une place forte, sur une des frontières de ses États (1). Le roi voulait s'y entourer de troupes fidèles, afin de pouvoir, en sûreté et sans obstacles, prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre, arrêter les progrès de l'anarchie, et donner à son peuple des institutions sages, appropriées aux temps, aux circonstances et à l'état de la société.

Instruit par une lettre du roi du désir qu'il éprouvait qu'on lui envoyât M. le duc de Choiseul ou moi, pour lui fournir les renseignemens convenables sur la route qu'il devait suivre, et les précautions qu'il aurait à prendre pour se rendre à Montmédy, M. le marquis de Bouillé nous manda l'un et l'autre à Metz.

---

(1) Voyez la note sous la lettre E *bis*.

Ce général prescrivit à M. de Choiseul de partir pour Paris, et d'y attendre les ordres du roi. En outre, il lui donna les siens, tant pour lui que pour M. le comte Charles de Damas qui était en garnison à Saint-Mihiel. M. de Damas était chargé de placer un détachement de son régiment à Sainte-Menehould, et par conséquent de donner à l'officier qui devait le commander les instructions nécessaires. M. de Choiseul avait ordre de désigner à ses gens l'endroit où serait placé le relais du roi, et d'enjoindre aux officiers sous son commandement d'employer toutes leurs forces pour défendre et protéger la famille royale, ainsi que pour assurer son passage.

Ces ordres étaient précis et détaillés; deux officiers, dont l'un était le fils cadet du général, furent chargés de placer le relais à Varennes, de le tenir à la disposition du roi, d'y attendre Sa Majesté, et d'instruire M. de Bouillé de son arrivée, aussitôt qu'elle aurait lieu.

Ce ne fut que deux jours après l'expédition de ces ordres, que M. de Bouillé m'enjoignit de me rendre près du roi. « Deux jours après, dit ce général dans ses Mémoires, je dépêchai M. de » Goguelat au roi, chargé de l'instruire de toutes » les particularités qui pouvaient assurer sa retraite (1). »

(1) Mémoires de M. le marquis de Bouillé, tom. II, pag. 60.

Je fus assez heureux pour remplir ma mission à la satisfaction de Sa Majesté, et je rapportai à M. de Bouillé l'assurance que le roi approuvait son plan et consentait à s'y conformer.

Chargé ensuite de conduire à Pont-de-Sommevelle, à M. le duc de Choiseul, un détachement des hussards de Lauzun, j'y arrivai au jour et à l'heure indiqués, le 21 juin à midi. (Voir les Mémoires de M. de Choiseul.) J'y trouvai ce colonel à qui je remis le détachement, en lui annonçant que l'officier qui commandait (c'était un lieutenant nommé M. Boudet) n'était point instruit du véritable motif de ce mouvement. M. le duc jugea convenable de le lui faire connaître.

Quelques obstacles que j'avais éprouvés en passant à Sainte-Menehould, obstacles dont il ne faut point chercher la cause, comme l'a fait M. de Choiseul, dans des circonstances particulières, telles que le renvoi de ma voiture, etc., etc.; mais bien dans l'effervescence générale qui régnait alors, et l'inquiétude que différens mouvemens de troupes avaient inspirée aux habitans; le retard qu'éprouva l'arrivée du roi à Pont-de-Sommevelle, retard causé par une foule de ces petits accidens qui influent d'une manière si puissante sur les plus grands événemens; la défiance que manifestèrent des gendarmes envoyés de Châlons, et les habitans du voisinage, défiance que la prolongation du séjour des hussards ne faisait qu'augmenter; l'insurrec-

tion d'une commune très-rapprochée de la route ; tout cela fit craindre à M. de Choiseul que la présence du détachement qu'il commandait ne fût plus nuisible qu'utile au passage du roi, et le détermina, après une attente de trois heures, à se retirer avec sa troupe, et à gagner Varennes par des chemins de traverse.

Rien ne s'opposa à la marche de Sa Majesté jusqu'à ce dernier gite où l'infâme Drouet, qui l'avait reconnue à Sainte-Menehould, se rendit quelques instans avant elle, et la fit arrêter.

Le roi était arrivé à Varennes sans qu'aucun des trois courriers qui l'accompagnaient l'eussent précédé d'une minute ; personne ne se présenta pour apprendre à Sa Majesté où était placé son relais ; les deux officiers envoyés par M. de Bouillé pour le soigner, assurer le passage, et faire donner à ce général avis de l'arrivée du roi, étaient à l'auberge ; la troupe était dans sa caserne, et n'avait pas paru.

L'arrestation eut lieu d'abord sans violence sous le double prétexte de viser les passe-ports et du mauvais état des chemins, qui ne permettait pas de voyager par une nuit aussi profonde.

Le roi consentit à descendre avec sa famille chez le procureur de la commune, nommé Sausse ; il était environ onze heures et demie. Nous arrivâmes une heure après, M. de Choiseul, son détachement et moi, nous entrâmes dans Varennes après une légère résistance.

Le tocsin sonnait; on battait la générale; des gens armés parcouraient les rues en tout sens; je m'informai de la cause de ce mouvement extraordinaire; j'appris le fatal événement, et je chargeai un jeune officier du régiment de Lauzun, nommé M. Rodwell, d'aller en instruire sur-le-champ M. le marquis de Bouillé.

Surpris de n'apercevoir aucun vestige des troupes destinées à l'escorte du roi, M. le duc de Choiseul et moi courûmes au quartier des hussards; après en avoir rassemblé quarante, nous environnâmes la maison où était Sa Majesté, et un attroupement qui s'était formé à la porte fut promptement dissipé. M. de Choiseul fut alors prendre les ordres du roi, et je parcourus rapidement la ville pour connaître le véritable état des choses; aucune des dispositions faites par les malveillans ne me parut présenter d'obstacles réels au passage de Sa Majesté (1).

Près du pont je remarquai deux pièces de canon

(1) J'ai dit plus haut que *je ne commandais nulle part.* On sera donc surpris de me voir à la tête des hussards stationnés à Varennes; mais la surprise cessera, si on remarque que M. le sous-lieutenant Boudet, seul officier du régiment présent dans cette ville, se retira dans sa caserne, et qu'il laissa le commandement à un maréchal-des-logis très-suspect. Il fallait un chef pour diriger les mouvemens de la troupe et maintenir l'ordre dans la ville : j'allai prendre les ordres du roi, et Sa Majesté me chargea de ce soin.

sans affût et deux autres sur la route de Clermont ; je m'emparai des unes et des autres, et en confiai la garde à quelques hussards.

Comme je m'étais assuré deux jours auparavant, en en faisant moi-même l'essai, qu'il y avait un gué près du pont, je ne crus pas devoir m'occuper de faire enlever quelques charrettes qu'on y avait placées pour obstruer le passage ; je m'empressai d'aller rendre compte au roi.

Admis dans l'appartement, je vis la reine, madame Élisabeth, madame Royale et madame la marquise de Tourzel, assises sur des bancs ; M. le Dauphin dormait tout habillé sur un lit en désordre ; le roi seul était debout. Sa Majesté vint à moi, et me dit : « Eh bien ! Goguelat, quand partons-nous ? — Sire, quand il plaira à Votre Majesté. » Telle fut ma réponse.

Au même instant, et avant que le roi eût pu me donner ses ordres, la municipalité et les officiers de la garde nationale furent introduits ; quelques-uns se jetèrent aux pieds du roi ; tous le conjurèrent de ne pas sortir du royaume. Sa Majesté leur assura qu'elle n'en avait pas l'intention, mais seulement d'aller à Montmédy ; et déclara qu'elle ne quitterait jamais la France, ajoutant à cette promesse quelques détails sur les motifs qui l'avaient déterminée à quitter la capitale, et leur proposant même de la suivre à Montmédy.

Cependant de nombreux émissaires parcouraient les campagnes voisines pour faire marcher les gardes nationales. Le mouvement, l'agitation, l'effervescence augmentaient de moment en moment, et le danger croissait dans la même proportion.

J'en instruisis la reine, et fis de vains efforts pour l'engager à déterminer le roi à partir sur-le-champ. Elle me répondit : « Je ne veux rien prendre sur » moi; c'est le roi qui s'est décidé à cette démar- » che; c'est à lui d'ordonner, et mon devoir est » de le suivre : d'ailleurs M. de Bouillé ne peut pas » tarder d'arriver. »

En effet tout portait à le croire : ce général ayant dû être averti par les deux officiers chargés du relais de Varennes, et partis de cette ville à onze heures et demie, et l'ayant été en outre par M. de Rodwell, que je lui avais dépêché entre minuit et une heure. Il était très-possible que M. de Bouillé arrivât à Varennes entre cinq et six heures du matin, n'étant éloigné que de sept lieues, puisqu'il se trouvait alors avec un détachement de royal-allemand à Mouzai, village situé entre Dun et Stenay. Ces conjectures se seraient sans doute réalisées, si des motifs qui me sont inconnus, et dont d'ailleurs il ne m'appartiendrait pas de me rendre juge, n'eussent déterminé ce général à retourner à Stenay au lieu de se porter promptement et directement sur Varennes avec le détachement de royal-allemand, qu'il eût renforcé, en y joignant les hussards sta-

tionnés à Dun, qu'il eût trouvés sur sa route.

Il en fut tout autrement; M. de Bouillé ne vint point à Varennes; nous n'y vîmes arriver que le commandant des hussards qui venait de Dun. Cet officier (nommé M. Deslon) laissa sa troupe à un quart de lieue de Varennes, se présenta pour parler au roi, l'entretint un moment, retourna à son détachement, et ne reparut plus.

Tel fut le rôle que M. Deslon joua dans cette affaire; telle fut la part qu'il prit à des événemens d'une si grande importance dont, par une singularité bien étrange, il fut chargé par M. de Bouillé de publier la relation. D'après cela, on ne doit pas être surpris des nombreuses erreurs qui s'y sont glissées, ainsi que dans les Mémoires du général, puisqu'ils n'avaient ni l'un ni l'autre une connaissance suffisante des faits dont ils ont rendu compte au public (1).

Les officiers municipaux s'étaient retirés pour délibérer. Leur conduite, dans cette circonstance, offrit un mélange affreux d'audace et de perfidie.

Bientôt on vit arriver deux envoyés du général La Fayette (MM. Baillon et Romeuf) porteurs d'un décret de l'Assemblée nationale qui enjoignait aux autorités, aux gardes nationales et aux troupes d'arrêter le roi partout où on le rencontrerait.

M. Baillon présenta ce décret au roi lui-même.

---

(1) Voyez la note F.

Ce prince le rejeta avec indignation; la reine le releva, le lut et le posa sur le lit où dormait monseigneur le dauphin.

Les deux envoyés mirent tout en usage pour engager le roi à renoncer à son projet; lui peignirent Paris dans l'agitation et le désordre; la guerre civile prête à éclater dans la capitale; la sûreté, les propriétés et la vie des habitans compromises; enfin la France entière prête à devenir victime d'une détermination qui, selon eux, ne pouvait qu'exaspérer les esprits et produire les résultats les plus funestes.

Le roi céda, comme il faisait toujours lorsqu'on attaquait son cœur; ses ennemis le connaissaient trop bien(1)!

Je n'avais pas encore perdu toute espérance, comptant toujours sur l'arrivée prochaine de M. le marquis de Bouillé. Je descendis pour juger par moi-même des dispositions des hussards. Voyant qu'ils faisaient encore bonne contenance, je leur commandai de dissiper un attroupement qui s'était formé, ce qui fut exécuté à l'instant. Alors je montai à cheval pour parcourir la ville, afin d'être à même d'apprécier si de nouveaux obstacles ne pourraient pas s'opposer au départ du roi, dans le cas où Sa Majesté se déciderait à continuer sa route.

Drouet s'avance et me dit : *Je vois que vous vou-*

(1) Voyez la lettre G.

lez enlever le roi ; mais vous ne l'aurez que mort ! Mon premier mouvement fut de purger la terre de ce monstre; déjà j'avais porté la main sur l'un de mes pistolets ; mais je fus tout-à-coup arrêté par la crainte d'occasioner une émeute qui aurait pu compromettre la sûreté de la famille royale. Seulement je me promis d'avoir constamment l'œil sur ce scélérat.

Bientôt j'aperçus un rassemblement nombreux près de la voiture qui attendait le roi. Je m'en approchai avec quelques hussards pour le dissiper : alors un nommé Roland, major de la garde nationale de Varennes, vint à moi en disant : *Si vous faites encore un pas, je vous tue.* Pour toute réponse, je m'élançai sur lui le sabre à la main ; mais au même instant, il me tira, à bout portant, un coup de pistolet qui m'atteignit à la poitrine ; un second coup de feu parti, je crois, d'une autre main, m'ayant blessé à la tête, me renversa de cheval.

On me transporta dans une maison voisine, dans un état qui ne me laissait aucun moyen de défendre plus long-temps la famille royale.

Ce fut seulement alors qu'assaillis de toutes parts, et se trouvant sans chef, les hussards se rendirent et se réunirent à la populace aux cris de *vive la nation!*

Après avoir vainement attendu les secours de M. de Bouillé, le roi se décida à retourner à Paris

et partit de Varennes entre sept et huit heures, sous l'escorte d'un grand nombre de gardes nationales.

Ici se termine mon récit, parce qu'il ne doit pas s'étendre au-delà de la part que j'ai prise à ce malheureux événement, et que je veux éviter les erreurs dans lesquelles tombent habituellement les auteurs qui rendent compte de faits dont ils n'ont pas été témoins, et sur lesquels ils se sont contentés de réunir des renseignemens plus ou moins hasardés.

Mes blessures ne furent pas jugées dangereuses; elles étaient même peu graves, et surtout bien moins profondes que la douleur qui déchirait mon cœur. Successivement déposé dans les prisons de Rocroi et de Mézières, transféré dans celle d'Orléans, traduit devant la haute-cour qui siégeait dans cette ville, je n'attendais, ainsi que mes compagnons d'infortune, que le moment de monter à l'échafaud, lorsque, par une générosité sans exemple, le roi acheta notre délivrance au prix d'une concession bien pénible et obtint pour nous une amnistie, en sanctionnant la constitution de 1791.

Rendu à la liberté et à la vie, mais non point au bonheur, mon premier soin fut d'aller renouveler au roi et à la reine l'expression de ma fidélité. Leurs Majestés m'accueillirent avec cette ineffable bonté dont elles m'avaient donné tant de preuves, mais qui, tout en adoucissant mes maux, ne purent me consoler de leurs malheurs.

Il n'est pas probable sans doute que la reine m'eût traité de cette manière, si, malgré la connaissance qu'elle avait de l'ardeur et de la pureté de mon zèle, Sa Majesté m'eût attribué la fatale issue du voyage de Varennes, comme le prétend madame Campan qui ne craint pas de dire, contre toute espèce de vérité, même de vraisemblance, que la reine lui avait fait confidence de son mécontentement à cet égard, assertion suffisamment démentie par le caractère connu de cette princesse, et par sa conduite subséquente.

Lors même qu'un motif de délicatesse, bien digne de son noble cœur, eût engagé la reine à dissimuler avec moi dans cette circonstance, la même raison n'eût pu la déterminer à me conserver une confiance dont, depuis cette époque, elle a daigné me donner des marques réitérées, bien positives et bien touchantes.

J'invoque ici le témoignage de madame Campan elle-même, qui s'exprime ainsi (tome II, page 200 de ses Mémoires). « Le danger augmen-
» tait chaque jour : l'Assemblée se fortifiait aux
» yeux du peuple par les hostilités des armées
» étrangères, et de l'armée des princes. La com-
» munication avec ce dernier parti devenait plus
» active; la reine écrivait presque tout le jour:
» M. de Goguelat avait sa confiance pour toute sa
» correspondance avec l'étranger, et j'étais forcée
» de l'avoir chez moi; la reine le demandait très-

» souvent et à des heures qu'elle ne pouvait in-
» diquer. »

Après cet aveu, ceux qu'on remarque, pages 167 et 253 des mêmes Mémoires, et la mention que fait l'auteur de la mission dont je fus chargé pour Vienne, on trouvera bien extraordinaire l'étonnement que semblent avoir causé à madame Campan les témoignages de la plus grande bonté, dont elle dit elle-même que la reine m'honora après ma sortie des prisons d'Orléans. (Voyez Mém. de madame Campan, tome II, page 158.)

Quelle eût donc été la surprise, peut-être même le chagrin de madame Campan, si elle eût appris qu'héritière des vertus et des sentimens de cette grande reine, une princesse auguste, objet de tous nos vœux et de tous nos hommages, daignant me conserver la même bienveillance, m'a partout couvert de son égide, honoré de sa protection puissante et d'une estime que je place fort au-dessus de tous les honneurs et de tous les biens de la terre?

En lisant cette réponse on sera peut-être étonné de la divergence qui se trouve entre quelques-uns des faits que j'énonce et ceux qui sont consignés dans les différentes relations du voyage de Varennes dont le public a eu connaissance. L'étonnement cessera si l'on se rappelle que la plupart de ces relations ne sont point l'ouvrage de témoins oculaires; que des préventions, quelques motifs d'intérêt personnel ou de famille, enfin l'oubli des faits ont pu

altérer les autres ; mais en même temps on remarquera avec plaisir qu'en général toutes les personnes qui ont figuré dans cette malheureuse affaire ont réciproquement rendu justice à la pureté de leurs intentions respectives, et cela seul suffira pour les excuser toutes.

Je terminerai par une réflexion qui, pour n'être pas neuve, n'en est pas pour cela moins frappante; c'est que, si l'on considère cette immense chaîne d'événemens dont se compose la destinée des hommes et celle des États, chaîne dont un seul anneau détruit ou transposé, change la combinaison tout entière, on se voit forcé de remonter à la première de toutes les causes, ou plutôt à la seule réelle, puisque les autres n'en sont que les inévitables conséquences, je veux dire à cette Providence dont la main mystérieuse et puissante renverse ou relève à son gré les trônes et les empires.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Note (A), *page* 5.

Pour compléter les documens qui servent à détruire les inculpations faites à M. de Goguelat, et mettre au plus grand jour sa conduite dans l'affaire de Varennes, il est nécessaire de rapprocher des Mémoires de M. de Bouillé l'extrait des pièces insérées dans l'ouvrage de M. Bertrand de Molleville, afin qu'on puisse comparer les différens récits que ce général a publiés sur le même fait, et qu'il avoue dans ses Mémoires (tome II, pages 72 et 73) où il dit en parlant de l'arrestation du roi ;

« Les particularités de cet événement sont dé-
» taillées dans un procès-verbal que j'ai fait rédi-
» ger par les officiers des hussards qui étaient à
» Varennes lorsque le roi fut découvert. M. Ber-
» trand de Molleville, auquel je l'ai communiqué,
» a bien voulu donner une place à ce procès-ver-
» bal dans ses Mémoires secrets publiés depuis
» peu. Il est donc inutile de l'insérer ici. »

Voici ce qui est dit dans ce procès-verbal, rela-

tivement au relais du roi (Histoire de la Révolution française, par M. Bertrand de Molleville, tome V, page 306):

« Ce relais ne fut point placé. D'ailleurs, ainsi » qu'il avait été convenu par la même cause, et » lorsque les officiers chargés de le placer arrivè- » rent à Varennes, la fermentation au sujet de ces » équipages était trop grande pour qu'on osât faire » un changement à leurs dispositions. »

Dans l'exposé de la conduite de M. le marquis de Bouillé, rédigé par lui-même, pour être remis au roi et inséré dans le même ouvrage, on lit (tome V, page 332):

« J'eus la précaution le soir du 21 d'envoyer deux » officiers à Varennes, dont l'un était un de mes » fils, pour veiller sur les relais du roi et m'avertir. »

Dans le même volume, se trouve un rapport de M. Boudet, officier des hussards, où on lit (page 310):

« Ce fut au milieu de ces préparatifs que Leurs » Majestés arrivèrent par la ville haute. Elles s'ar- » rêtèrent à la première maison de la ville, comp- » tant y trouver le relais convenu: mais il n'avait pas » été placé ainsi: il était encore à l'auberge de » l'autre côté du pont: le second fils de M. de Bouillé » et M. de Raigecourt, qui avaient été envoyés à Va- » rennes par M. de Bouillé le 21 au matin pour y re- » cevoir le roi, et préparer le relais et le détachement » pour son arrivée, avaient attendu, pour faire les

» dispositions nécessaires, le courrier qui devait » leur donner le signal ainsi qu'aux autres. Il leur » était recommandé par leurs instructions d'at- » tendre le courrier qui devait précéder le roi d'une » heure et demie au moins.

» Ils auraient pu ne pas l'attendre, pour placer » le relais plus convenablement. »

Il est à remarquer que les trois relations dont on a extrait les passages qu'on vient de lire ont été rédigées et publiées en 1791, et que ce n'est qu'en 1797 que M. le marquis de Bouillé a imprimé ses Mémoires sur la révolution française (à Londres chez Cadell et Davies dans le Strand, 1797). Dans cette édition, M. le marquis de Bouillé charge du relais du roi M. le duc de Choiseul, un officier qu'il ne nomme point, et M. de Goguelat, sans faire mention à cet égard des deux officiers qu'il avait envoyés le 21 au matin à Varennes.

On rapportera maintenant les passages qui prouvent que M. de Goguelat n'a pas fait aux hussards la question ridicule qu'on lui attribue : *Êtes-vous pour le roi ou pour la nation?* Il suffit de lire, pour s'en convaincre, le Rapport fait à l'Assemblée le 13 juillet 1791, au nom des sept comités chargés de rendre compte des événemens du 21 juin.

L'extrait de cette pièce se trouve dans l'Histoire de la révolution française par M. Bertrand de Molleville (tome V, page 339), où on lit : « Un déta- » chement de hussards, commandé par un aide-de-

» camp de M. de Bouillé (1) arrive et se range en » bataille devant cette maison, et l'aide-de-camp » est introduit auprès du roi qui lui demande : » Quand part-on ? L'officier lui répond qu'il n'at- » tend que ses ordres.

» On met les hussards entre deux batteries. Leur » commandant va charger la garde nationale, dont » l'aide-major pare un coup de sabre et lâche un » coup de pistolet qui casse l'épaule au comman- » dant des hussards. Ceux-ci demandent à être » commandés par un officier de la garde nationale, » et l'air retentit des cris de *vive le roi ! vive la na-* » *tion ! vive l'Assemblée nationale ! vive Lauzun !* »

Ceci se passa vers les cinq heures du matin, et prouve incontestablement que les hussards étaient encore fidèles dans ce moment.

Cependant M. le marquis de Bouillé dit dans ses Mémoires (tome II, page 79) :

« Environ une heure après l'arrestation du roi, » M. de Goguelat et M. de Choiseul arrivèrent à Va- » rennes et furent reconnus par les gardes na- » tionales qui obligèrent leurs détachemens à des- » cendre de cheval, avant de leur permettre d'en- » trer dans la ville (page 80). M. de Goguelat sortit » alors, et s'adressant aux hussards, il leur fit le » commandement de haut les armes et leur demanda

(1) M. de Goguelat n'était point aide-de-camp de M. de Bouillé. Il servait dans l'état-major de l'armée.

» pour qui ils étaient ? *Vive la nation !* s'écrièrent-ils » tous : *Nous sommes et serons toujours pour elle.* »

On a trompé M. le marquis de Bouillé, en lui rapportant que le détachement avait été obligé de mettre pied à terre, avant que d'entrer dans la ville : s'il avait eu cette lâcheté, comment se serait-il trouvé en bataille devant la maison où était la famille royale, pour que M. de Goguelat fît aux hussards la ridicule question qu'on lui prête ? Et si les hussards étaient corrompus une heure après l'arrestation du roi, qui eut lieu à *onze heure et demie*, comment étaient-ils fidèles à *cinq heures du matin ?* Ceci se trouve confirmé par l'extrait du récit que fit Drouet à l'Assemblée dans la séance du 24 juin 1791 (Histoire de la Révolution française par M. Bertrand de Molleville, tome V, page 302) :

« Aussitôt les gardes nationales accourent en foule, » et l'on vit en même temps arriver les hussards, » le sabre à la main ; ils essayèrent d'approcher de » la maison où était le roi ; mais nous leur criâmes » que si on voulait l'arracher de nos mains, on ne » l'arracherait que mort . . . . . .

. . . . . .

» On somma les hussards de descendre de che- » val ; M. de Goguelat s'y refusa ; il dit qu'il voulait » avec sa troupe garder le roi. On lui répondit » que la garde nationale le garderait bien, qu'elle » n'avait pas besoin de son secours. Il insista, » etc., etc. »

Note (B), *page* 7.

La manière tranchante dont madame Campan juge les hommes et les choses démontre la vérité de cette assertion, et prouve en même temps que l'on ne saisit jamais bien, et que l'on rend encore plus mal ce que l'on n'entend ou ce que l'on ne voit qu'à la dérobée. Madame Campan oublie tout-à-fait sa véritable position. On croirait, à l'entendre, qu'elle ne quittait jamais Leurs Majestés; qu'elle passait sa vie dans leurs appartemens, dans la plus grande familiarité. On sait cependant que le service de première femme-de-chambre se partageait entre quatre personnes qui en remplissaient les fonctions alternativement, et se renouvelaient chaque mois. Ces dames étaient mesdames Thibaut, de Misery, de Jarjaye et Campan.

Lors du voyage de Varennes, ce fut madame Thibaut qui fut choisie pour suivre la reine. Si Madame Campan avait été aussi avant dans la confiance de Sa Majesté qu'elle cherche à le faire croire, elle aurait probablement obtenu la préférence; mais madame Thibaut, femme extrêmement respectable, la méritait à tous égards. Étrangère à toute espèce d'intrigue, elle ne s'occupait que de son service; attachée à la reine depuis l'entrée de Sa Majesté en France, elle n'avait cessé de lui donner des marques du dévouement le plus sincère.

Cette princesse l'en récompensait en lui accordant une grande confiance. Mesdames de Misery et de Jarjaye la partageaient à juste titre: on sait tout ce qu'a fait cette dernière pour prouver son respectueux attachement à la reine (1).

Rien n'est à la fois plus invraisemblable et plus ridicule que ce que rapporte madame Campan de la familiarité avec laquelle la traitaient le roi et la reine. On ne persuadera jamais aux personnes qui ont eu l'honneur d'approcher Leurs Majestés de près, et qui savent jusqu'à quel point elles alliaient la dignité à la bonté, que ses récits soient exacts. Cette réflexion s'applique surtout au passage où madame Campan s'exprime ainsi : *Qu'étant venue*

---

(1) Les preuves sans nombre de dévouement et de fidélité que donnèrent à la reine mesdames Thibaut, de Misery et de Jarjaye exigeraient de moi des détails particuliers. Je voudrais pouvoir dire ici par quels services importans ces trois dames avaient mérité la confiance entière de leur auguste maîtresse. Resserré dans les limites d'une simple relation, je devais seulement ce témoignage à leur zèle ; mais lié d'une étroite amitié avec monsieur de Jarjaye, c'est une douce satisfaction pour moi de pouvoir consigner dans un récit fidèle les preuves de tout ce que son dévouement lui fit entreprendre pour arracher la reine à l'odieuse captivité du Temple. Cette relation rapide qui fait suite à ce Mémoire reçoit un grand prix des billets écrits par S. M. à M. de Jarjaye, et qu'il a conservés au péril de ses jours. Madame de Jarjaye, dans ces sentimens de respect et d'attachement qu'elle a voués à notre infortunée reine, n'a pas cru pouvoir lui rendre un plus bel hommage que de me permettre de faire graver les *fac-simile* des billets qui attestent l'héroïsme de sa tendresse maternelle.

aux Feuillans où se trouvait la famille royale, le roi l'embrassa et lui donna une mèche de ses cheveux.

Note (C), *page* 9.

Madame Campan dit en parlant de moi dans ses Mémoires : *J'étais forcée de l'avoir chez moi.* (Mémoires de madame Campan, tom. II, pag. 200.) Madame Campan, aux Tuileries, se croyait-elle chez elle, lorsque, mandé par la reine, j'attendais ses ordres dans son appartement. Cette expression ne me paraît pas celle d'une femme de bonne compagnie; elle est d'autant plus déplacée, que je n'ai jamais fréquenté la société de madame Campan. On devinera de reste qu'elle ne pouvait être ni selon mes goûts ni selon mes opinions. Elle recevait habituellement des membres du côté gauche de l'Assemblée, et un homme encore plus coupable que je ne nommerai point. Les personnes qui connaissaient madame Campan à cette époque m'entendront et me sauront gré de ma réserve.

Note (D), *page* 11.

La conduite que j'ai tenue dans toutes les occasions où la famille royale a couru des dangers, au 20 juin, au 10 août, jour où Sa Majesté se rendit à l'Assemblée avec un très-petit nombre de serviteurs fidèles dont je faisais partie, resté près d'elle dans la loge du *Logographe*, et pendant les trois jours qu'elle demeura aux Feuillans; cette autre

circonstance assez connue, où cédant aux sentimens de mon dévouement au roi, et d'une trop juste indignation envers l'un de ses plus cruels ennemis, qui semblait ne se présenter devant lui que pour le braver, je ne gardai de ménagemens que ceux que m'imposait le respect dû aux lieux qu'habitait mon souverain; le voyage de Varennes, où je faillis perdre la vie, et qui se termina pour moi par une longue détention et un procès criminel devant la haute-cour d'Orléans; le sacrifice volontaire de mon repos, de mon état et de ma fortune; ma vie mille fois exposée pour la défense de la plus noble et la plus malheureuse des causes; une expatriation qui a duré vingt années : tout cela m'avait paru, sinon digne d'éloges, au moins fait pour me mettre à l'abri de la critique.

Quelle dût donc être ma surprise, pour ne rien dire de plus, lorsque je remarquai que, dans toutes les relations du voyage de Varennes, on s'était, en quelque sorte, donné le mot pour m'imputer les fautes auxquelles on en attribuait la fatale issue!

Néanmoins, de tous les auteurs dont j'ai à me plaindre, un seul me semble avoir agi dans une intention hostile : je parle de madame Campan. J'ai déjà signalé la haine et la jalousie dont elle m'honorait depuis long-temps. Je n'accuse la plupart des autres que de légèreté et d'une connaissance imparfaite des faits; quelques-uns même n'ont fait que répéter ce qu'ils avaient lu précédemment.

Quant aux Mémoires de M. le marquis de Bouillé père, je crois avoir démontré jusqu'à l'évidence combien les reproches qu'il m'adresse sont mal fondés, de même que ceux de madame Campan.

En effet j'ai prouvé 1° que le retard que le roi éprouva dans son voyage ne pouvait raisonnablement m'être imputé, puisque je n'avais pas l'honneur d'accompagner Sa Majesté, et que je lui avais fourni d'avance les données suffisantes pour en calculer approximativement et comparativement la durée;

2°. Qu'il en est de même de la retraite du Pont-de-Sommevelle, où *je ne commandais pas;* retraite dont M. le duc de Choiseul *qui y commandait* prend sur lui-même toute la responsabilité, et qu'il motive sur des raisons très-plausibles;

3°. Qu'il est également faux que j'aie adressé à Varennes, au moment de l'arrivée du roi, soit aux hussards, soit aux dragons, des questions extravagantes et bien plus propres à ébranler qu'à affermir leur fidélité; puisque, d'une part, je n'étais pas à Varennes dans ce moment; que de l'autre, il n'y avait pas là un seul dragon, et que les hussards tinrent ferme jusqu'à l'instant où je fus blessé;

4°. Qu'il ne dépendait ni de moi ni d'aucune des personnes qui accompagnaient Sa Majesté, d'empêcher son retour à Paris, non plus que de la déterminer à continuer sa route vers Montmédy;

5°. Qu'il est absurde de prétendre que tout n'a manqué à Varennes, que parce que j'avais négligé de me rendre près des officiers chargés de ce poste, puisqu'il résulte des Mémoires même de M. le marquis de Bouillé père, que ces officiers avaient reçu directement et d'avance les ordres et les instructions qui leur étaient nécessaires, et, sans doute, il était impossible que cela fût différemment : d'ailleurs, on devait naturellement croire qu'ils ne négligeraient aucune des précautions indispensables, pour n'être pas pris au dépourvu. Instruits d'avance du jour du passage du roi, c'était par des courriers qui accompagnaient Sa Majesté qu'ils devaient être avertis du moment de son arrivée. Enfin, une dernière circonstance qui suffirait seule et pour me disculper, c'est que quand même j'eusse été chargé d'aller prévenir ces officiers de la prochaine arrivée du roi, il m'eût été impossible de m'acquitter de cette commission, attendu que mon premier passage à Sainte-Menehould, avec mon détachement que je conduisais à Pont-de-Sommevelle, ayant occasioné un mouvement populaire, et ayant excité la méfiance de la municipalité, je n'aurais pu reparaître dans cette ville, sans éveiller l'attention des malveillans, et causer du trouble qui aurait pu rendre le passage du roi incertain. Ainsi forcé de me rendre à Varennes par des chemins de traverse et très-difficiles, je n'y arrivai qu'une heure après la famille royale.

Plein de respect et d'estime pour M. le marquis de Bouillé, j'ai senti vivement, et plus vivement, par cela même, son injustice à mon égard. Après l'avoir démontrée d'une manière, j'ose dire incontestable, c'est un besoin pour moi que de chercher à l'atténuer, en rappelant les causes qui ont pu la lui faire commettre. Ce général n'était pas sur les lieux. Il a pu, il a dû même être induit en erreur par le rapport des officiers qu'il avait chargés de lui rendre compte des faits dont eux-mêmes n'avaient pas été témoins. Enfin, l'intérêt si naturel qu'il portait à l'officier compromis dans différentes relations, lui a fait adopter la première version qui tendait à le disculper.

Déterminé par les mêmes motifs, le fils de ce général vient à son tour de publier un Mémoire dans lequel, et l'on devait s'y attendre, il suit les mêmes erremens que son père. Mais à travers l'embarras inséparable de la difficulté du sujet, difficulté aggravée par un concours de circonstances fâcheuses, on remarque que, tout en défendant une cause que la nature rendait sacrée pour lui, son cœur, dont la droiture ne s'est jamais démentie, n'a point été sourd au cri de la justice et de la vérité.

Le plus juste sentiment des convenances et une délicatesse parfaite ont adouci dans cet ouvrage, à mon égard, tout ce qui pouvait affliger un homme d'honneur que l'auteur combattait à regret. C'est

ainsi que, parvenu à l'âge de la maturité et de l'expérience, M. le marquis de Bouillé, se montrant digne de sa race et de ses illustres alliances, a justifié l'estime que m'avait dès long-temps inspirée pour lui cette droiture de cœur et d'esprit que j'admirais en lui dans sa première jeunesse.

Cette observation, bien propre sans doute à fortifier ce sentiment, augmente, dans la même proportion, le chagrin que j'éprouve de ne pouvoir être avec lui d'accord sur tous les faits, comme nous le sommes, incontestablement, sous le rapport des principes et des intentions.

Note (E), *page* 20.

Réponse de M. Bertrand de Molleville à la lettre que je lui adressai le 10 *octobre* 1803, *datée de Vienne en Autriche.*

« Je n'ai reçu qu'hier, Monsieur, la lettre que » vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en » date du 10 octobre dernier; elle m'a fait grand » plaisir, en m'apprenant que non-seulement vous » existiez encore, mais que vous étiez attaché au » service de l'empereur aussi honorablement que » vous l'avez mérité par les preuves signalées de » dévouement que vous avez constamment don- » nées à notre malheureuse famille royale. Je se- » rais très-fâché que vous fussiez fondé à vous » plaindre du compte que j'ai rendu du fatal voyage » de Varennes dans mon Histoire de la Révolu-

» tion. Je n'ai eu d'autres renseignemens à cet » égard que ceux qui m'ont été fournis par M. le » marquis de Bouillé dont le témoignage était » appuyé par trois procès-verbaux qu'avaient ré- » digés les principaux officiers qu'il avait em- » ployés dans cette expédition, et qu'il me com- » muniqua en original. Je les ai rapportés dans le » volume V, page 303, jusque et compris la page » 317, n° 4, des pièces justificatives : mais vous » avez dû remarquer, Monsieur, que je m'en » suis bien peu servi dans le récit que j'ai fait du » voyage de Varennes, chap. 45; je me suis même » abstenu de vous nommer, parce que les réclama- » tions du duc de Choiseul, que j'ai annoncées, par » une note, au bas de la page 83, tome V, m'ayant » fait pressentir que vous pourriez en avoir de » pareilles à faire, j'ai voulu que les siennes, » comme les vôtres, me fussent toujours étran- » gères, et n'attaquassent que les procès-verbaux » de M. de Bouillé.

» Si cependant vous désirez, Monsieur, que vos » réclamations soient insérées dans la première » édition de mon Histoire de la Révolution de » France, vous me trouverez très-disposé à vous » donner cette preuve de ma déférence, et de » la considération particulière avec laquelle j'ai » l'honneur d'être, etc., etc., etc.

» DE BERTRAND. »

Londres, le 19 décembre 1803,
n° 38, Bruder Saint-Golden square.

Note (E *bis*), *page* 23.

M. de Valory, dans son Précis historique (page 257), rapporte que le roi lui fit part des dispositions écrites du voyage, en ces termes :

« *J'irai demain* 21 *coucher à l'abbaye d'Orval*, » M. le marquis de Bouillé m'attend avec un corps » d'armée en avant de Montmédy. De forts détachemens de hussards et de dragons sont portés » à Pont-de-Sommevelle, à Sainte-Menehould, » Clermont, Varennes, Dun. Vous courrez devant ma voiture, vous demanderez à Pont-de-» Sommevelle après M. le duc de Choiseul, c'est » lui qui commande *l'escadron des hussards de* » *Lauzun* qui y est placé. Il vous faudra parler à » un aide-de-camp de M. le marquis de Bouillé, » auquel vous direz de ma part d'exécuter de suite » les ordres qu'il a reçus. Ces ordres sont d'aller » prévenir les commandans des détachemens stationnés à Sainte-Menehould, Clermont, Varennes, » Dun, *qu'ils ayent à prendre leurs mesures* (1) *pour* » *que chacun d'eux se trouve au poste qui lui est assigné.* Ils doivent, après notre passage, barrer le » chemin à tous voyageurs à cheval ou en voiture. » Le même aide-de-camp doit aussi aller avertir le » fils de M. le marquis de Bouillé de l'heure à laquelle il faudra qu'il aille m'attendre.

(1) Tous les détachemens étaient à leur place; tous les chefs avaient leurs instructions et leurs ordres.

» Avant d'arriver à Varennes (qui n'est plus sur » la route de poste), au-dessus de la côte qui » domine cette ville, et par laquelle on y descend, » *vous entrerez de quelques pas dans le bois à votre* » *gauche, si déjà vous n'êtes aperçu par le fils de* » *M. de Bouillé ou par un autre officier* (*M. de* » *Raigecourt qui lui est adjoint*), *lesquels se trou-* » *veront à la lisière du bois, avec des relais de che-* » *vaux qu'ils doivent conduire eux-mêmes.* Ils nous » feront passer à Varennes, et nous mèneront à » Dun. Vous verrez les commandans d'escadrons » qui m'attendront sur la route. En avant de Sainte- » Menehould, ce sera M. le marquis Dandoins à » la tête d'un détachement du régiment de dra- » gons de Monsieur; en avant de Clermont, M. le » comte Charles de Damas à la tête du deuxième » escadron du même régiment; en avant de Va- » rennes, M. Deslon, capitaine au régiment des » hussards de Lauzun, aussi à la tête de son esca- » dron; en avant de Dun, M. de Rohrig avec un » détachement des mêmes hussards. *Tâchez que* » *nous n'éprouvions en chemin aucun retard aux* » *postes, et ayez toujours beaucoup d'avance.* »

Comment le roi a-t-il pu dire à M. de Valory: *J'irai demain 21 coucher à l'abbaye d'Orval?* Cette abbaye est sur le territoire autrichien, province du Luxembourg; et tout le monde sait que Sa Majesté ne voulait pas sortir de France. La déclaration qu'elle avait laissée en quittant Paris en fait foi.

M. de Bouillé dit d'ailleurs dans ses Mémoires (tome II, page 62) : « Je destinai un château situé » derrière le camp pour le lieu de sa résidence et » de celle de la famille royale, persuadé que Sa » Majesté serait plus en sûreté au milieu de son » armée qu'enfermée dans une ville. » Ce château tient au village de Thonelle, et appartient à M. l'abbé de Courville.

Une autre erreur fait pressentir que le défaut de mémoire de M. de Valory peut lui en avoir fait commettre d'autres dans le cours de son Précis historique : par exemple, il dit (p. 293) : « Les deux aides- » de-camp de M. de La Fayette arrivèrent à Va- » rennes à dix heures. » Cependant ces deux aides-de-camp (MM. de Romœuf et Baillon) arrivèrent entre cinq et six heures du matin : ce furent eux qui déterminèrent le roi à retourner à Paris, et le roi partit entre sept et huit heures.

M. de Valory s'est aussi trompé dans la désignation des détachemens placés sur la route que le roi devait suivre, ainsi que sur le nombre d'hommes qui les composaient ; ce qui m'engage à en donner un détail exact.

A Pont-de-Sommevelle,

Quarante hussards de Lauzun, un sous-lieutenant (M. Boudet), commandés par M. le duc de Choiseul.

A Sainte-Menehould,

Quarante dragons du régiment royal, commandés par M. le capitaine Dandoins.

A Clermont,

Cent dragons du régiment de Monsieur et quarante du régiment royal, commandés par M. le comte Charles de Damas.

A Varennes,

Soixante hussards de Lauzun, commandés par M. de Rodwell, sous-lieutenant, M. le chevalier de Bouillé et M. de Raigecourt.

A Dun,

Cent hussards du régiment de Lauzun, commandés par M. Delson, chef d'escadron.

A Mouzai,

Cinquante cavaliers de royal-allemand, commandés par M. Guntzer, chef d'escadron.

A Stenay,

Le régiment de royal-allemand, commandé par son colonel (M. le baron de Mandell).

Je ne suivrai pas plus loin M. de Valory dans son Précis historique. J'observerai seulement que les éditeurs des Mémoires de madame Campan ont eux-mêmes remarqué que M. de Valory n'est pas

d'accord avec M. Dumoustier, qui a aussi publié une Relation du voyage de Varennes, sur les faits dont l'un et l'autre ont rendu compte, quoiqu'ils servissent tous les deux de courriers à Sa Majesté. Une autre relation du même événement, dont M. de Fontanges est l'auteur, a été publiée dans les Mémoires de M. Weber (tome II, pages 80 et suiv.). Quoique moins fautive que les autres, elle n'est pas cependant exempte de quelques erreurs, qu'on sera peu disposé à excuser, si l'on considère qu'elles sont de nature à compromettre la réputation d'un homme d'honneur.

A la page 103 des Mémoires de M. Weber, M. de Fontanges rapporte que M. de Bouillé m'avait donné *l'ordre secret de me déguiser pour avertir les autres détachemens en cas d'arrivée du roi.* Ce fait est essentiellement controuvé : aussi M. de Bouillé n'en fait-il mention ni dans ses Mémoires, édition de Londres, année 1797, ni dans l'*Exposé de sa conduite, rédigé par lui-même pour être remis au roi.* J'ignore à quelle source a puisé M. l'archevêque, lorsqu'il a avancé que j'avais reçu cet ordre singulier. De quelle utilité eût été ce déguisement, et quelle nécessité d'ailleurs y avait-il d'aller avertir des détachemens dont les commandans avaient, depuis plusieurs jours, leurs ordres et leurs instructions ?

A la page 108 des mêmes Mémoires, on lit : « J'ai » dit plus haut que le roi devait trouver à Varennes

» un relais et une escorte de soixante hussards ; » le relais était arrivé le 21 ; il appartenait à » M. de Choiseul, et devait être placé par M. de » Goguelat. Les hussards n'y étaient arrivés que » dans la soirée du 20, sous prétexte d'un convoi » qu'ils devaient escorter. »

M. de Fontanges a été trompé sur les faits comme sur les dates (1). Le relais du roi était arrivé à Varennes le 19; il fut placé dans une des auberges de la ville dont le choix était fort indifférent. Il devait y avoir des officiers pour le surveiller. Ces officiers n'étaient pas encore arrivés le 20 au matin, lorsque je partis pour conduire le détachement de Pont-de-Sommevelle. Je n'ai jamais été chargé du soin de ce relais, et je ne pouvais pas l'être, ma mission m'éloignant de quinze lieues de Varennes.

Il n'arriva point de hussards dans cette ville *dans la soirée du* 20; c'était la garnison de ceux qui s'y trouvaient.

Je demande pardon à M. l'archevêque de relever des erreurs qui lui paraîtront peu importantes; mais comme elles tendent à me compro-

(1) Le relais du roi était à Varennes lorsque j'y arrivai le 19. Je fus même obligé d'intervenir pour faire cesser une querelle qui s'était élevée entre les gens de M. le duc de Choiseul qui conduisaient ses propres chevaux et ceux qui conduisaient le relais du roi. (Voyez le Mémoire de M. le comte Charles de Damas, p. 211, inséré dans la Collection des Mémoires relatifs à la révolution française, publiée par MM. Berville et Barrière.)

mettre, je dois les signaler au public pour le mettre en mesure de prononcer entre l'accusateur et l'accusé.

Je ne crois pas devoir répondre aux autres articles de la même relation dont je puis avoir à me plaindre, parce qu'ils ont été copiés en partie sur les Mémoires de M. de Bouillé; qu'en conséquence ils se trouvent réfutés par une réponse à ce général.

Note (F), *page* 30.

Un des rédacteurs dont parle M. le marquis de Bouillé est probablement M. Boudet, sous-lieutenant des hussards de Lauzun qui commandait le détachement de Pont-de-Sommevelle. Cet officier n'arriva à Varennes avec sa troupe sous les ordres de M. le duc de Choiseul, qu'à minuit un quart, rentra dans son quartier, et ne se montra plus le reste de la nuit. Voilà ce qu'on ne peut me contester. Cette circonstance ne l'empêcha pas de faire un long et absurde récit de tout ce qui se passa depuis Paris jusqu'à Varennes, et voilà comme on écrit l'histoire. Cette étrange et infidèle relation est consignée dans l'Histoire de la Révolution française par M. Bertrand de Molleville, ministre d'État (tome V, page 307).

Je demanderai à M. Boudet où il a puisé les faits détaillés dans sa relation? Quelle connaissance il pouvait avoir du départ du roi de Paris? De l'accident arrivé à sa voiture avant de passer à Châlons?

De l'instruction donnée par Sa Majesté à M. de Valory? Des ordres adressés par M. le marquis de Bouillé à tous les détachemens placés sur la route que devait parcourir Sa Majesté? Des obstacles que rencontrèrent ces détachemens dans l'exécution de leurs ordres; enfin des causes de l'arrestation de la famille royale, etc., lui qui n'a connu le véritable motif de sa présence à Pont-de-Sommevelle que le 21 juin à midi, quelques heures avant l'arrivée présumée du roi?

Je demanderai encore à cet officier pourquoi, à son arrivée à Varennes, il ne s'est pas mis à la tête des hussards qu'il venait de ramener de Pont-de-Sommevelle, et de ceux qui étaient stationnés dans la ville pour protéger le départ du roi? Pourquoi il a laissé ce commandement à un maréchal-des-logis dont il connaissait les mauvaises dispositions? Pourquoi il s'est renfermé dans sa caserne avec soixante hussards qu'il a tenus dans l'inaction? Pourquoi il n'est pas venu de sa personne prendre les ordres du roi?

Quand on a à répondre à de telles questions, on doit regretter de les avoir provoquées, comme je regrette moi-même d'être dans la nécessité de les faire.

Passons à une seconde version, d'après laquelle M. le marquis de Bouillé a écrit ses Mémoires : elle est de M. Deslon, capitaine au même régiment que M. Boudet, et tout aussi mal instruit que lui des faits qu'il rapporte.

Je vis cet officier à Varennes où il était en garnison le 19 juin. J'avais l'ordre de M. le marquis de Bouillé, qui n'en avait pas une bonne opinion, de chercher à connaître ses sentimens : après une longue conversation et la visite du quartier des hussards dont la tenue ne me parut pas satisfaisante, et où je fus surtout frappé de la multitude d'inscriptions tout-à-fait déplacées, dont les murs des chambres des hussards étaient surchargés; je crus devoir envoyer cet officier au général, avec mes observations, afin qu'il jugeât par lui-même du degré de confiance qu'il pouvait lui accorder. Le général le plaça à Dun. C'est de cette petite ville que M. Deslon partit pour venir à Varennes dans la nuit où le roi y fut arrêté. Il y arriva, comme je l'ai déjà dit ailleurs, à cinq heures du matin et à pied. Je ne comprends pas pourquoi il n'entra pas dans la ville avec son détachement; il en donne pour motif les barricades qui défendaient l'entrée du pont : mais M. Deslon serait inexcusable d'avoir ignoré que quelques pas au-dessus du pont, il y avait un gué praticable pour toutes sortes de voitures. Chaque jour les chevaux de son escadron devaient aller à l'abreuvoir le plus commode, et les hussards en avaient certainement fait la recherche, ou avaient pris à cet égard des informations auprès des gens de la ville, qui leur auraient indiqué le gué près du pont.

Extrait du rapport de M. Deslon, inséré dans l'Histoire de la Révolution française, par M. Bertrand de Molleville, ministre d'État (tom. V, pag. 314)

« Cependant M. Deslon, commandant du détachement de Dun, qui connaissait l'objet de sa » mission depuis quelques heures et qui occupait » avec ses hussards toutes les rues et issues de cette » ville, apprit au passage de M. Rodwell, commandant des hussards de Varennes, l'affreuse situation où se trouvait la famille royale. Il marcha aussitôt sur Varennes avec sa troupe sans » attendre les ordres du général, et laissa à Dun » vingt-quatre hommes et un officier pour assurer » le passage dans cette ville.

» Le détachement de M. Deslon fit *en une heure et demie les cinq lieues qu'il y a de Dun à Varennes,* et arriva devant cette dernière ville à » cinq heures du matin. Son projet était d'attaquer » sur-le-champ et de parvenir de vive force jusqu'au roi; mais à vingt pas de la ville il aperçut » des barricades qui le forcèrent à renoncer à son » projet. Le poste avancé de la garde nationale » voulut mener M. Deslon à la municipalité, pour » y rendre compte des motifs qui l'amenaient à » Varennes. Il s'y refusa formellement, et demanda à entrer avec son détachement pour rejoindre celui qui était dans la ville. On lui » répondit que le roi le lui défendait. Assuré par

» cette réponse que le roi était à Varennes, » M. Deslon demanda qu'on lui permît d'aller lui » rendre ses hommages. Cette permission lui fut » accordée par le sieur Seignemont, commandant » de la garde nationale, et chevalier de Saint-» Louis. Cet homme promit toute sûreté à M. Des-» lon, et lui donna même sa parole d'honneur » qu'il pourrait parler au roi sans témoins. M. Des-» lon exigea pour sûreté de ses promesses un » otage qu'il remit entre les mains de ses hus-» sards. Son but était de prévenir le roi du secours » qui allait lui arriver, et de voir de plus près s'il » était possible d'enlever les barricades le sabre à » la main (1). Il les trouva trop multipliées, par-» ticulièrement sur le pont, et désespéra du succès » de toute tentative, à moins qu'il ne fût secondé » par les cent hussards qui étaient dans l'intérieur » de la ville, aux ordres de M. Boudet. Arrivé » près de la maison où était le roi, M. Deslon y » trouva trente hussards à cheval, commandés » par un garde national (2); et cette certitude de » la défection de cette troupe lui ôta tout espoir » de pénétrer dans la ville avec la sienne. Après

(1) Il n'était pas nécessaire d'enlever les barricades le sabre à la main, puisqu'il y avait un gué praticable pour toutes sortes de voitures au-dessus et très-près du pont.

(2) Quand M. Deslon arriva, je commandais encore les hussards. Il se trompe en disant qu'ils étaient commandés par un garde national.

» avoir attendu une demi-heure, il entra chez le » roi. Le sieur Seignemont, oubliant sa parole » d'honneur, y entra avec lui. M. Deslon lui ayant » fait, en présence de Sa Majesté, les reproches » qu'il méritait à ce sujet, il crut s'excuser en ou- » vrant la porte et en disant : La nation ne veut » pas que vous parliez seul au roi. Cependant il » permit à M. Deslon de s'écarter un moment pour » parler à Sa Majesté : *cet officier en profita pour* » *faire connaître au roi sa position, l'obstacle in-* » *surmontable que les barricades opposaient à son* » *zèle ;* il lui annonça aussi l'arrivée prochaine » de M. de Bouillé à la tête de royal-allemand.

» *Le roi était dans un tel état d'abattement* (1), » *que M. Deslon craignit que Sa Majesté ne l'eût* » *pas entendu, quoiqu'il eût répété trois fois la* » *même chose.* Enfin il lui demanda ce qu'il de- » vait dire à M. de Bouillé. Le roi lui répondit : » Vous pouvez lui dire que je suis prisonnier, que » je crains bien qu'il ne puisse rien faire pour moi ; » mais que je lui demande de faire ce qu'il pourra. » M. Deslon parla aussi à la reine ; et comme elle » était très-près du commandant de la garde natio-

(1) Le roi pendant toute la nuit ne fut jamais dans un état tel que le décrit M. Deslon, qui ne le vit que quelques minutes. Sa Majesté conserva toute sa dignité, et souvent fit rentrer dans leur devoir avec beaucoup de fermeté quelques individus qui s'en écartèrent. MM. de Damas et de Choiseul peuvent attester que M. Deslon s'est grossièrement trompé.

» nale, il lui adressa la parole en allemand, et » lui répéta les mêmes choses qu'il avait dites au » roi. Cette malheureuse princesse se plaignit » amèrement de ses persécuteurs, et surtout de » ce qu'ils ne voulaient même pas lui permettre » d'aller se reposer à Verdun. Le roi étant venu » dire à M. Deslon de ne pas s'entretenir plus » long-temps avec la reine, celui-ci prit congé de » Leurs Majestés, en leur demandant leurs ordres » à voix haute. Le roi répondit: Je suis prisonnier; » je n'ai plus d'ordres à donner.

» M. Deslon fut alors rejoindre sa troupe. Ar- » rivé à son détachement, *il envoya* (1) *un briga- » dier porter à M. Boudet, qui commandait les » hussards dans Varennes, l'ordre d'attaquer » en dedans tandis qu'il attaquerait au dehors.* » Après une longue recherche, ce brigadier re- » vint sans avoir pu joindre M. Boudet qui était » bloqué aux Cordeliers avec son détachement. » M. Deslon ne pouvant rien entreprendre, privé » de ce secours, fut obligé d'attendre dans l'inac- » tion l'arrivée du régiment de royal-allemand. Mais » il apprit bientôt que le roi et la famille royale » avaient été forcés de remonter en voiture, et » qu'on les entraînait à Paris. Il fut rejoint alors » par le chevalier de Bouillé, et ils tentèrent en-

(1) M. Deslon aurait pu faire sa commission lui-même, lorsqu'il était dans la ville, au lieu d'en sortir pour la donner à un brigadier.

» semble de passer la rivière, pour fondre sur la » garde nationale qui escortait le roi, et le déli- » vrer. Ils passèrent *un premier bras* (1); *mais un* » *canal impossible à franchir leur opposa un obs-* » *tacle insurmontable, et leur ôta tout espoir.* Ne » voyant plus aucun moyen d'être utile au roi, ils » prirent le parti d'aller rejoindre M. de Bouillé. » Ils le trouvèrent à une demi-lieue, à la tête du » régiment de royal-allemand : il était alors neuf » heures et un quart du matin. Il fut consterné » de cette affreuse nouvelle. Il voulut encore pour- » suivre sa route et tenter un dernier effort; *mais* » *aucun de ses officiers et soldats ne connaissait de* » *gué* sur la rivière qui le séparait du roi. Les » chevaux étaient harassés de la longue course » qu'ils venaient de faire aussi rapidement, Stenai » étant à cinq grandes lieues de Varennes; d'ail- » leurs le roi étant parti depuis près d'une heure, » toute poursuite devenait inutile et impossible. » Il fallut donc renoncer à l'espoir de délivrer » cette malheureuse famille, et M. de Bouillé, » accablé de douleur, reprit avec sa troupe la » route de Stenai. »

Note (G), *page* 31.

Cette circonstance fit éclater la bonté du cœur du roi, qui, faisant toujours abnégation de lui-

(1) La rivière n'a qu'un bras; et, comme je l'ai déjà dit, il y avait un gué très-commode au-dessus et près du pont.

même, ne fut jamais occupé que d'éviter des malheurs à son peuple et à ses amis. Par une fatalité bien funeste, cet excès de générosité a constamment tourné contre ce malheureux prince, et n'a pu même le préserver des reproches les moins mérités. En voici une nouvelle preuve.

Dans la séance de la nuit qui précéda la translation de la famille royale au Temple, l'Assemblée décréta que toutes les personnes qui étaient près du roi paraîtraient à la barre pour déclarer quelle était leur charge ou emploi près de Sa Majesté (1). Aucune d'elles n'obéit à cette injonction, excepté M. de Rohan-Chabot, qui paya de sa tête l'imprudence qu'il eut de s'y rendre. Le roi, averti par un des commissaires de la salle (M. Calon) qu'on allait arrêter les personnes du nombre desquelles j'étais, nous ordonna, les larmes aux yeux, de nous retirer, nous remercia de nos soins, nous embrassa, nous fit embrasser ses enfans, et dit au commissaire : « Je » suis plus malheureux que Charles Ier. Il conserva » ses amis jusqu'à la mort, et on me prive des » miens ! » Nous nous retirâmes, le cœur déchiré de cette séparation. Obéissant à regret, nous sortîmes par un escalier dérobé, et aucun de nous ne fut

(1) Dans la liste qu'elle a donnée des personnes qui avaient accompagné la famille royale aux Feuillans, madame Campan, qui a oublié d'indiquer MM. de Choiseul, de Tourzel et Rohan-Chabot, a désigné d'autres personnes qui n'étaient pas présentes. (Voyez les Mémoires, tome II, page 253.)

arrêté. (Voyez les Mémoires de M. Bertrand de Molleville, tome IX, pages 53 et suivantes.)

Que de sentimens, que de grandeur d'ame dans cette réponse du plus infortuné des princes ! Il prévoit toute l'horreur de sa destinée, et moins frappé de la crainte de sa mort que de la douleur de se voir privé de ses amis, il envie le sort de Charles I^er^.

Cette anecdote seule suffirait pour répondre aux calomnies de tous ceux qui ont affecté de douter de son courage et de sa sensibilité : madame Campan elle-même est loin d'être à l'abri de ce reproche.

PRÉCIS

DES TENTATIVES

QUI ONT ÉTÉ FAITES

POUR ARRACHER LA REINE A LA CAPTIVITÉ DU TEMPLE.

PRÉCIS

DES TENTATIVES QUI ONT ÉTÉ FAITES POUR ARRACHER LA REINE A LA CAPTIVITÉ DU TEMPLE.

J'ÉTAIS lié avec M. de Jarjayes long-temps avant la révolution. Les déplorables événemens qu'elle fit éclater dès son origine fortifièrent notre amitié. Unis d'opinions et de principes, remplis de respect pour le trône, d'un dévouement sans bornes pour l'excellent prince qui l'occupait, nous nous encouragions l'un l'autre à le servir. Nous savions que donner des preuves de fidélité à Louis XVI dans ses malheurs, c'était acquérir sur-le-champ des droits à la bienveillance de la reine. Cette princesse n'ignorait pas de quels sentimens de respect et de reconnaissance madame de Jarjayes et son mari étaient pénétrés pour elle et pour sa famille. Tant que les événemens me permirent de rester en France, je fus témoin de leur zèle, et quelquefois je fus assez heureux pour le seconder de mes efforts. Une modestie bien rare, et qui n'accompagne jamais que le vrai mérite, les a toujours empêchés d'occuper le public d'eux-mêmes et des services qu'ils avaient eu le bonheur de rendre. Les vrais

amis du trône mettent leur gloire à le servir plutôt qu'à s'en vanter. Tous deux, en exposant plusieurs fois leurs jours, croyaient n'avoir rempli qu'un devoir : mais le silence qu'ils s'étaient prescrit, l'amitié peut le rompre; et depuis que M. de Jarjayes n'est plus, sa mort semble m'imposer la tâche de rendre cet hommage à la mémoire d'un serviteur fidèle.

Aussi long-temps qu'il nous avait été possible de donner en France des preuves de notre respectueux attachement pour Louis XVI et pour la reine, nous n'avions eu, M. de Jarjayes et moi à l'égard l'un de l'autre, d'autre réserve que celle qui nous était prescrite par la confiance dont on daignait nous honorer et par l'importance des missions que nous avions à remplir. Du reste, nous aimions à nous communiquer, dans tous nos entretiens, nos sentimens, nos espérances et nos vœux. Nous étions séparés à l'époque des forfaits qui ont souillé l'histoire; mais lorsqu'enfin, après de si grands attentats, après de si tragiques catastrophes, après tant de périls et de si longs malheurs, la légitimité eut reconquis ses droits et la famille des Bourbons son trône, combien il fut doux pour M. de Jarjayes et pour moi de nous retrouver dévoués encore à la même cause et pénétrés des mêmes sentimens? Notre ancienne amitié n'avait rien perdu de sa force, et c'est dans les entretiens de M. de Jarjayes, dans les communications que sa respectable veuve

a bien voulu me faire, que j'ai puisé les matériaux du rapide exposé qu'on va lire.

M. de Jarjayes, né en 1745 d'une famille ancienne et distinguée de la province du Dauphiné, militaire instruit et estimé, nommé par le roi maréchal-de-camp, chargé en 1791 de la direction du dépôt de la guerre, perdit cette place quelque temps après, mais n'émigra point d'abord: il avait reçu l'ordre particulier et formel de ne pas quitter la capitale.

Après le malheureux voyage de Varennes, la famille royale étant rentrée aux Tuileries, où elle fut en quelque sorte constituée prisonnière, madame de Jarjayes sollicita, comme une faveur, et obtint d'y être renfermée avec son auguste maîtresse. Cette circonstance, facilitant à son mari l'entrée habituelle du château, le mit à même de signaler son zèle, en se chargeant d'une foule de missions délicates et secrètes. Bientôt après une mission plus importante l'appela en Piémont, près de S. A. R. Monsieur (aujourd'hui régnant). De retour à Paris, on le vit successivement figurer au 10 août, à la Convention, dans la loge du Logographe, en un mot, dans toutes les occasions périlleuses qui se présentèrent.

La translation de Leurs Majestés au Temple déconcerta les projets de leurs plus fidèles serviteurs, mais n'ôta pas à M. de Jarjayes toute espérance de leur être encore utile; cependant accablé de

douleur, anéanti par l'horrible journée du 21 janvier, il était sur le point de tomber dans le découragement et d'abandonner la France, lorsqu'un inconnu se présente chez lui et demande à l'entretenir en secret (c'était le 2 février 1793). Cet homme est introduit, conduit dans une pièce écartée, tête à tête avec le général : son costume, le son de sa voix, ses manières, tout annonce un révolutionnaire. M. de Jarjayes l'examine avec inquiétude et craint d'apprendre l'objet de sa visite. Tout-à-coup, qu'on juge de sa surprise, cet homme se précipite à ses pieds : c'est un coupable qui vient réclamer l'indulgence du général, solliciter sa confiance, témoigner un repentir profond de la conduite qu'il a tenue jusqu'alors, offrir enfin de s'entendre avec lui pour sauver les augustes prisonniers du Temple. Résigné à tout événement pour lui-même, mais tremblant qu'un mot, un geste imprudent ne livrent des têtes si chères à la fureur de leurs bourreaux, M. de Jarjayes repousse les confidences de l'inconnu. Pour preuve de sa bonne foi, celui-ci tire de sa poche un petit billet, le lui présente, et M. de Jarjayes y lit ces mots tracés par une main qu'il ne pouvait méconnaître :

« Vous pouvez prendre confiance en l'homme » qui vous parlera de ma part, en vous remettant » ce billet. Ses sentimens me sont connus ; depuis » cinq mois il n'a pas varié. Ne vous fiez pas trop

» à la femme de l'homme qui est enfermé ici avec » nous : je ne me fie ni à elle, ni à son mari. »

Mais qui donc a tracé ces lignes? La reine! et quel est cet homme? c'est *Toulan ;* Toulan si connu par son fanatisme révolutionnaire! fanatisme qui lui a mérité la place de commissaire chargé de surveiller la famille royale au Temple.

A peine revenu de sa surprise, M. de Jarjayes s'empressa de demander à Toulan quels moyens il pouvait avoir de réaliser son projet. Le membre de la commune, sans expliquer entièrement ses desseins, déclare seulement qu'il aurait besoin d'être secondé par un de ses collègues, et que si l'on pouvait parvenir à gagner cet autre commissaire, il croirait pouvoir répondre du succès. Le billet écrit par la reine ne pouvait laisser aucun doute à M. de Jarjayes; cependant comme l'importance d'une telle entreprise exigeait qu'on n'agît point sans certitude, et qu'il comptait pour rien des périls qui n'atteindraient que lui, le général demanda à Toulan s'il ne pourrait pas l'introduire au Temple pour qu'il pût y parler un moment à Sa Majesté. Sans se dissimuler les difficultés d'une telle tentative, Toulan ne les regarda pas comme insurmontables, mais avant tout il pria le général de lui remettre un mot qui pût prouver à la reine que ses vœux avaient été remplis. M. de Jarjayes n'hésita point à donner un mot d'écrit, et peu de jours après Toulan lui rapporta

le billet suivant : « Maintenant si vous êtes décidé » à venir ici il serait mieux que ce fût bientôt. Mais » mon Dieu! prenez bien garde d'être reconnu, et » surtout de la femme qui est enfermée ici avec » nous! »

Cette femme qui excitait les soupçons de la reine se nommait Tison. Son mari avait été placé avec elle au Temple par la commune, pour y aider, disait-on, MM. Hue et Cléry dans leurs services, mais en réalité pour y épier les moindres actions de la famille royale. Comme avec une hypocrisie vraiment infernale, elle semblait entrer dans toutes les peines des augustes captifs ; ils tremblaient que leurs amis ou leurs fidèles serviteurs, séduits par ces faux semblans d'intérêt, ne se laissassent aller à des confidences dont on aurait profité pour les perdre.

Sous un déguisement qui l'aurait rendu méconnaissable à tous les yeux, M. de Jarjayes fut introduit au Temple par Toulan; il vit la reine : il lui parla. Sa Majesté lui recommanda d'écouter et d'examiner les plans d'évasion que lui proposerait le membre de la commune; et, dans un moment qui pouvait décider de son sort, cette excellente princesse, occupée de celui des autres, recommanda surtout à M. de Jarjayes de lui donner des détails sur ceux de ses anciens serviteurs dont ses malheurs n'auraient point refroidi le zèle.

A peine le général avait-il quitté la tour du

Temple, que toujours frappée de l'idée des dangers auxquels une indiscrétion pouvait exposer M. de Jarjayes, la reine lui fit parvenir les mots suivans. Nous ne citons ce billet que pour montrer à quel point Sa Majesté craignait d'exposer ceux qui désiraient la servir.

« Prenez garde à madame Archi. Elle me » paraît bien liée avec l'homme et la femme dont » je vous parle dans l'autre billet. Tâchez de voir » madame Th.; on vous expliquera pourquoi; » comment est votre femme? Elle a le cœur trop » bon pour n'être pas malade. »

Ce seul témoignage d'intérêt de la part de leur souveraine eût suffi aux yeux de M. et de madame de Jarjayes pour les récompenser de leur zèle. Le mari avait répondu par écrit aux demandes que Sa Majesté lui avait faites de vive voix, lors de l'entrevue du Temple. Bientôt il reçut de Sa Majesté une lettre plus importante, la voici :

« Votre billet m'a fait du bien. Je n'avais aucun » doute sur le Nivernais, mais j'étais au désespoir » qu'on pût seulement en penser du mal. Écoutez » bien les idées qu'on vous proposera : examinez-» les bien dans votre prudence; pour nous, nous » nous livrons avec une confiance entière. Mon » Dieu ! que je serais heureuse, et surtout de » pouvoir vous compter au nombre de ceux qui » peuvent nous être utiles ! Vous verrez le nouveau » personnage; son extérieur ne prévient pas, mais

» il est absolument nécessaire, et il faut l'avoir.
» T..... vous dira ce qu'il faut faire pour cela.
» Tâchez de vous le procurer et de finir avec lui
» avant qu'il revienne ici. Si vous ne le pouvez pas,
» voyez M. de La Borde de ma part, si vous n'y
» trouvez pas d'inconvénient : vous savez qu'il a
» de l'argent à moi. »

M. de Jarjayes vit le commissaire et prit connaissance des projets. On devait cacher dans la tour des habits d'officiers municipaux ; la reine et madame Élisabeth, revêtues de ces habits et portant l'écharpe tricolore, seraient sorties sous ce déguisement un jour où Toulan et son collègue auraient été de garde. D'autres dispositions étaient faites pour l'évasion de Madame Royale et de son frère. Placés dans des voitures apostées et munis de passe-ports en bonne forme, on eût gagné les côtes de la Normandie, et de-là l'Angleterre. Rien de tout cela n'était impraticable; aussi M. de Jarjayes convint-il de tout avec Toulan et son collègue; mais le général répugnait à l'idée de mettre encore, en s'adressant à M. de La Borde, de nouvelles personnes dans la confidence d'un projet qu'il trouvait déjà répandu entre trop de monde. Non content de risquer sa vie, M. de Jarjayes risquait encore volontiers sa fortune. Il écrivit à ce sujet à la reine, qui lui répondit en ces mots :

« En effet, je crois qu'il est impossible de faire
» aucune démarche dans ce moment près de M. de

» La B., toutes auraient de l'inconvénient; il vaut » mieux que ce soit vous qui finissiez cette affaire » par vous-même, si vous pouvez. J'avais pensé à » lui pour vous éviter l'avance d'une somme si » forte pour vous. »

Aucun sacrifice ne pouvait arrêter M. de Jarjayes. L'avance fut faite. Le commissaire toucha la somme, et prit l'engagement de concourir de tout son pouvoir à l'entreprise. M. de Jarjayes reçut le lendemain le plus doux prix de ses soins dans ces mots :

« T..... m'a dit ce matin que vous avez fini » avec le comm..... Combien un ami tel que » vous m'est précieux ! »

La reine eût désiré que le dévouement de Toulan fût aussi récompensé : « Je serais bien aise, » écrivit-elle à M. de Jarjayes, quelques jours » après, que vous pussiez aussi faire quelque chose » pour T..... Il se conduit trop bien avec nous » pour ne pas le reconnaître. »

Aussi désintéressé qu'il se montrait sensible et dévoué, Toulan ne voulut rien accepter de la reine qu'une boîte en or dont elle faisait quelquefois usage; et cette boîte même fut plus tard la cause de sa perte. Sa femme ne put, dit-on, résister au désir de parler du cadeau qu'il avait reçu. Elle montra même la boîte. Des indiscrets, des malveillans ou des envieux le dénoncèrent : il périt plus tard victime de ses généreux sentimens. Mais soit qu'à

l'époque où M. de Jarjayes reçut le dernier billet qu'on vient de lire, quelque chose du projet eût déjà transpiré ; soit que la terreur, toujours croissante, rendît la surveillance plus active, et les difficultés plus nombreuses, bientôt il fut impossible de songer à sauver MADAME et le jeune Roi. C'est alors que la reine, sourde aux représentations, aux instances de ses serviteurs, n'écoutant que son cœur, digne d'elle-même, et telle qu'elle s'était montrée au 6 octobre, au 20 juin, au 10 août, écrivit ce billet, éternel et touchant monument de sa tendresse maternelle :

« Nous avons fait un beau rêve, voilà tout; mais » nous y avons beaucoup gagné, en trouvant dans » cette occasion une nouvelle preuve de votre » entier dévouement pour moi. Ma confiance en » vous est sans bornes ; vous trouverez toujours » en moi du caractère et du courage : mais l'in- » térêt de mon fils est le seul qui me guide, et quel- » que bonheur que j'eusse éprouvé à être hors » d'ici, je ne peux consentir à me séparer de » lui. Au reste je reconnais bien votre attachement » dans tout ce que vous m'avez dit hier. Comptez » que je sens la bonté de vos raisons pour mon » propre intérêt, et que cette occasion peut ne » plus se rencontrer; mais je ne pourrais jouir de » rien sans mes enfans, et cette idée ne me laisse » pas même de regret. »

On éprouve, en lisant cette lettre, un sentiment inexprimable d'admiration, d'attendrissement et de douleur, en même temps qu'un redoublement d'indignation et d'horreur pour les monstres qui, non contens de s'abreuver du sang d'une reine adorable, se sont encore efforcés de souiller sa cendre et de flétrir sa mémoire : mais la vérité triomphe, les calomniateurs sont confondus, et quiconque ne partage pas leur délire, convient qu'on ne vit jamais tant de vertus éprouvées par tant de malheurs (1).

La reine, par ce refus héroïque, ayant consommé le sacrifice de sa vie, car sa perte était dès-lors inévitable, il ne restait plus à M. de Jarjayes qu'une dernière preuve de dévouement à donner. Toulan, à l'aide d'une pieuse fraude, était parvenu à soustraire à la commune le cachet de Louis XVI, son anneau ainsi qu'un paquet renfermant des cheveux de tous les prisonniers du Temple. Le plus vif désir des princesses était que ces souvenirs tristes et chers à la fois fussent transmis par des mains fidèles à MONSIEUR, aujourd'hui régnant, et à monseigneur comte d'Artois. La reine en chargea M. de Jarjayes.

Les princes français habitaient alors Hamm en

(1) Des *fac simile* placés, soit au commencement, soit à la fin de cette brochure, reproduisent avec une grande exactitude cette lettre et toutes celles qui la précèdent.

Westphalie. M. de Jarjayes s'acquitta de la mission dont il était chargé avec autant d'exactitude que de succès : il eut le bonheur de faire parvenir à Monsieur les précieux gages de tendresse que lui adressait sa famille. Son Altesse Royale les reçut avec un douloureux plaisir : elle daigna manifester sa satisfaction au général dans une lettre remplie des témoignages d'estime les plus flatteurs et les plus honorables dont puisse s'enorgueillir un serviteur fidèle. Cette lettre est datée de Hamm, le 14 mai 1793. On y remarque ces expressions touchantes :

« Vous m'avez procuré le bien le plus précieux » que j'aie au monde, la seule véritable consola- » tion que j'aie éprouvée depuis nos malheurs : » il ne me manque que de témoigner moi-même » aux êtres plus chers que ma vie dont vous m'avez » donné des nouvelles, combien je les aime, com- » bien leur billet et l'autre gage de leur amitié, de » leur confiance ont pénétré mon cœur des plus » doux sentimens. Mais je ne puis pas me flatter » de tant de bonheur, et je suis bien sûr que, si » vous en connaissiez un moyen, vous me l'indi- » queriez. J'aurais désiré vous voir, vous parler » de ma reconnaissance, m'entretenir avec vous » d'eux, des moindres détails, des services que » vous leur avez rendus. Mais je ne puis qu'ap- » prouver les raisons qui vous font rester en Pié-

» mont. Continuez à y servir notre jeune et mal-
» heureux roi, comme vous avez servi le frère
» que je regretterai toute ma vie. Dites de ma part
» à M. de Jolly combien je suis satisfait de sa con-
» duite, et comptez tous les deux à jamais sur
» moi.

» LOUIS-STANISLAS-XAVIER. »

Une autre lettre, écrite par Sa Majesté, datée de Vérone le 27 septembre 1795, contient l'honorable assurance des mêmes sentimens à l'égard de M. de Jarjayes. Cet officier général était entré au service du roi de Sardaigne qui l'avait pris pour son aide-de-camp (1).

Ce loyal serviteur a conservé ces lettres jusqu'à sa mort et les portait constamment sur son cœur. Elles sont maintenant entre les mains de sa respectable veuve qui a bien voulu me les communiquer.

Madame de Jarjayes n'avait été étrangère ni aux projets ni aux tentatives de son mari; et lorsqu'il eut perdu toute espérance, elle partagea bien vivement ses regrets. Sa propre conduite ne fut pas moins honorable que celle du général, et la reine dont le cœur était aussi sensible que son ame était

(1) En 1815, lors du retour du Roi en France, M. de Jarjayes fut élevé par Sa Majesté au grade de lieutenant-général.

grande, lui donna une preuve touchante de sa reconnaissance, en chargeant M. Tronçon du Coudrai, l'un de ses défenseurs, de lui remettre deux anneaux d'or qu'elle portait aux oreilles et une mèche de ses cheveux. M. Tronçon du Coudrai ayant été arrêté et fouillé, on trouva ces précieux objets. Interrogé sur leur destination, il désigna madame de Jarjayes dont le nom était d'ailleurs écrit sur le papier qui les renfermait. Madame de Jarjayes fut arrêtée et mise à la Force où elle resta six semaines. Mise en liberté, elle fut arrêtée de nouveau avec la plus grande partie de sa famille, et renfermée dans le couvent des Anglaises d'où elle ne sortit qu'au bout de neuf mois, après la mort de Robespierre.

Les détails qu'on vient de lire doivent tout leur intérêt aux illustres captifs qu'ils concernent et surtout au dévouement d'une princesse qui fut l'exemple et le modèle des mères. Aujourd'hui que la Providence nous a rendu les petits-fils d'Henri IV, les sentimens de respect et d'amour que tout bon Français leur a voués, doivent puiser une force nouvelle dans la lecture de ces documens authentiques; ils mettent dans tout leur jour les vertus qui caractérisent le chef de cette auguste maison; ils attestent cette confiance réciproque, cet heureux accord, cette tendre et vive amitié fraternelle qui n'a cessé de régner un moment entre les Bourbons, accord qu'on trouverait respectable parmi de simples particuliers,

et qui a quelque chose de si noble et de si touchant dans la famille des rois.

Enfin cet exposé que j'aurais voulu pouvoir rendre plus succinct, prouve que les services les plus éminens perdent beaucoup aux yeux du public lorsqu'ils ne sont point accompagnés du talent et du désir de les faire valoir, et décèle en même temps la cause secrète du silence que madame Campan a affecté de garder sur le compte de ses estimables compagnes.

On remarque qu'elle n'a figuré dans aucune des circonstances où la reine courut des dangers. Madame de Jarjayes sollicita et obtint d'être enfermée aux Tuileries avec Sa Majesté, au retour de Varennes; madame Thibaut suivit son auguste maîtresse au Temple; madame de Navarre, femme de chambre de madame Élizabeth; madame Saint-Brice, attachée en la même qualité à monseigneur le Dauphin, et madame Bazire, femme de chambre de Son Altesse Royale MADAME, y entrèrent également : il n'en fut pas de même de madame Campan qui n'y parut point : elle était toujours présente lorsqu'il s'agissait d'obtenir des faveurs pour elle-même ou pour sa famille.

ERRATA.

Page 47, ligne 15 : et pour, *supprimez* et.
Ibid., ligne 20 : mon, *lisez* le.
Page 51, ligne 8, portés, *lisez* postés.
Page 58, ligne 19, pourquoi il, *lisez* pourquoi enfin il.

(1)

vous pouvez prendre confiance en l'homme qui vous parlera de ma part, en vous remettant ce billet. ses sentiments me sont connus; depuis 5 mois il n'a pas varié. ne vous fiez pas trop à la femme de l'homme qui est enfermé ici avec nous: je ne me fie ni à elle ni à son mari —

(8).

nous avons fait un beau rêve, voila tout; mais nous y avons beaucoup gagné, en trouvant encore dans cette occasion une nouvelle preuve de votre entier devouement pour moi. ma confiance en vous est sans bornes; vous trouve[illegible] dans toutes les occasions en moi du caractere et du courage: mais l'interet de mon fils est le seul qui me guide, et quelque bonheur que j'eusse eprouvé a être hors d'ici je ne peux pas consentir a me separer de lui. au reste je reconnois bien votre attachement dans tout ce que vous m'avez dit [illegible]ier. comptez que je sens la bonté de vos raisons pour mon propre interet, et que cette occasion peut ne plus se rencontrer, mais je ne pourrais jouir de rien en laissant mes enfans, et cette idée ne me laisse pas [illegible]me de regret.

(6)

prenez garde a mde
Arch. elle me paroit
bien liée avec l'homme
et la femme dont je
vous parle dans l'autre
billet.

tachez de voir mde Th.
on vous expliquera pour
quoi. Comment est votre
femme, elle a le coqui
trop bon pour n'être pas
bien malade [redacted]

recto et verso du billet.

(2)

maintenant si vous etes
décidé a venir ici il seroit
mieux que ce fut bientot,
mais mon dieu prenez bien
garde d'être reconnu surtout
de la femme qui est enferme
ici avec nous.

(7)

je serois bien aise que
vous pussiez aussi faire
quelque chose pour T. il
se conduit trop bien avec
nous pour ne pas le
reconnoitre.

votre billet m'a fait bien du bien
je n'avois aucun doute, sur le
revers nous, mais j'étois au
desespoir qu'on peut seulement
en penser du mal. ecoutez bien
les idées qu'on vous proposera:
examinez les bien, dans votre
prudence, pour nous nous
livrions avec une confiance
entiere. mon dieu que je serois
heureuse, et surtout de pouvoir
vous compter au nombre de
ceux qui peuvent nous être
utile! vous verrez le nouveau
personnage, son extérieur ne
previent pas. mais il est
absolument nécessaire et
il faut l'avoir. t... vous dira ce
qu'il faut faire pour cela. tachez de
vous le procurer et definir avec
lui avant qu'il revienne ici.
si vous ne le pouvez pas voyez
m.r de la borde de ma part.
je vous n'y trouvez pas de
l'inconvenient, vous savez qu'il
a de l'argent a moi.

(5)

En effet je crois qu'il est
impossible de faire aucune
démarche dans ce moment
pris de mr. de la b... toutes
auroient de l'inconvenient
il vaut mieux que ce soit
vous qui finissiez cette
affaire par vous même, si
vous pouvez. j'avois pensé
à lui pour vous éviter
l'avance d'une somme si
forte pour vous.

(6)

t... m'a dit ce matin que
vous aviez fini avec le comm..
Combien un ami tel que
vous m'est precieux !

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

MÉMOIRES

(INÉDITS)

DE CHARLES BARBAROUX.

IMPRIMERIE DE J. TASTU,
RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

MÉMOIRES

(INÉDITS)

DE CHARLES BARBAROUX,

DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE;

AVEC DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES,

PAR

MM. BERVILLE ET BARRIÈRE.

PARIS.

BAUDOUIN FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

1822.

AVERTISSEMENT
DES ÉDITEURS.

Jusqu'a présent on connaissait les circonstances et les funestes résultats du 10 août; mais la main qui dirigea le complot était restée dans l'ombre. L'audacieux conjuré qui porta ce grand coup se révèle lui-même dans l'écrit qu'on va lire; et après avoir été l'ame de la conspiration, il en est l'historien.

Par là tombent toutes les accusations dont l'infortuné Louis XVI devint la victime. On lui reprochait de vouloir ressaisir le pouvoir absolu, quand il n'osait même défendre la faible autorité qui s'échappait de ses mains. Il méditait, disait-on, le renvoi de l'Assemblée législative, l'attaque des sections, et le rétablissement de l'ancienne monarchie sur les ruines de la capitale: puisqu'on voulait le perdre, il fallait bien le calomnier. Le caractère de Louis XVI, plus voisin de l'indulgence que de la sévérité, de la faiblesse que de l'audace, répondait assez de ses intentions. Mais, pour ôter le plus léger doute à l'histoire, Barbaroux fait connaître les vrais auteurs du 10 août. Il dit quand fut conçu le complot, quels chefs ont dirigé, quels bras ont porté les coups; enfin

comment le roi, s'il eût voulu seulement encourager la résistance, eût été maître de la victoire; et cette déposition, faite par celui-là même qui renversa le trône de Louis XVI, contient ainsi la réfutation la plus authentique des injustes reproches faits à sa mémoire.

Par un retour fréquent des passions populaires, Barbaroux, qui vit expirer la monarchie sous le canon des sections, fut une des premières victimes immolées au nom de la république. Fugitif, et mis hors la loi, il écrivit les fragmens de son ouvrage au milieu des horreurs de la proscription. Las de cacher ses jours dans les ténèbres, de demander un asile aux forêts, aux antres sauvages, il mit sa tête entre les mains de ses bourreaux.

Ses Mémoires ont été recueillis par l'amitié, et nous les tenons de la piété filiale. M. Ogé Barbaroux, jeune avocat distingué du barreau de Nîmes, a bien voulu nous confier ce morceaux précieux. Malheureusement il n'est point intact: cinq chapitres seulement ont été conservés. La lettre qu'on va lire expliquera comment le reste a péri. Ce qu'on a retrouvé fera connaître à quel point ce qui n'existe plus est regrettable pour l'histoire.

Il serait superflu de prévenir le lecteur sur l'esprit et le ton de ces Mémoires: l'homme qui prépara le 10 août, qui siégea dans la Convention, qui fut un des appuis du parti girondin, doit avoir des principes conformes à ses actions. En lisant ces fragmens, il faut con-

sidérer l'homme et se reporter à l'époque: ces opinions, que la raison condamne avec tant de force aujourd'hui, sont, par leur exagération même, un des traits les plus fidèles de la peinture des temps.

LETTRE

CONSTATANT LA PERTE DU RESTE DES MÉMOIRES DE BARBAROUX.

Quimper, 13 avril 1820.

MONSIEUR,

Je viens de lire dans un journal l'avis que vous y avez fait insérer concernant les Mémoires de votre malheureux père. Personne mieux que moi ne peut vous donner les renseignemens que vous désirez, et votre attachement bien juste pour la mémoire d'un père, et d'une des plus illustres victimes du 31 mai, augmente encore les regrets que je n'ai cessé d'éprouver d'une perte devenue irréparable. Barbaroux, réfugié à Caen, se jeta avec ses compagnons d'infortune dans les rangs du bataillon des fédérés du Finistère, après le fatal résultat de la bataille ou plutôt de l'escarmouche de Pacy-sur-Eure, qui assura le triomphe de la montagne. Tout indignés de la proposition que leur firent Wimpfen et Puisaye d'appeler le duc d'Yorck pour livrer la France, ils prirent la résolution de suivre le bataillon jusque dans le Finistère, pour y trouver les moyens de se rendre dans les départemens du midi, où ils espéraient réussir à faire une puissante diversion contre le parti des montagnards. Les fédérés reprirent donc le chemin de leur département; mais l'existence des proscrits dans ce corps n'ayant pas tardé à devenir publique, et la sûreté des uns et des autres se trouvant compromise, ils prirent le parti de se séparer des Finistériens et de se diriger sur Quimper par des chemins détournés. Le commandant me choisit pour les conduire dans cette ville, où étant parvenus au nombre de quatorze, ils furent répartis

chez différens amis. Barbaroux, Louvet et Riouffe restèrent chez mon père, et le vôtre y eut la petite vérole, ce qui nous inquiéta beaucoup. Quelque temps après, étant devenus suspects nous-mêmes, et ces messieurs n'étant plus en sûreté chez nous, je conduisis Barbaroux chez un ami, dans une campagne à quatre lieues de Quimper, où je fus le reprendre dans la suite pour le conduire dans la rade de Brest. Il s'y embarqua, avec plusieurs de ses compagnons d'infortune, sur un navire destiné à les conduire à Bordeaux. Guadet leur avait fait espérer dans la Gironde des secours qu'ils n'y trouvèrent pas, et tous devinrent les victimes de la faction atroce qui opprimait alors notre malheureuse patrie.

Une lettre écrite de Bordeaux par Duchâtel à mon père, fut interceptée et imprimée. Ce fut notre perte. Mon père, obligé à son tour de prendre la fuite, ne tarda pas à devenir également la victime de ses ennemis. Moi-même je fus forcé de me sauver deux fois dans la Haute-Bretagne, et je ne dus probablement mon salut qu'au 9 thermidor.

C'est pendant ces absences que ma mère, effrayée des visites domiciliaires que l'on faisait sans cesse, confia à un ami de mon père, ingénieur en chef du département, les Mémoires de Barbaroux, qu'il avait en grande partie rédigés pendant son séjour chez nous, et que je lui ai souvent entendu lire avec le plus vif intérêt.

Nous croyions avoir sauvé ce manuscrit précieux. Mais cet ami ayant aussi eu des craintes pour lui-même, et pouvant payer de sa tête le dépôt qui lui avait été fait, si on l'eût trouvé chez lui, se décida, dans un moment de crise, à le brûler. Nous dénaturâmes aussi, par le conseil de nos amis, quelques effets restés chez nous, et que je n'avais pu porter à votre père au moment où il s'embarqua.

Voilà, Monsieur, quel a été le sort de ces Mémoires intéressans, que je regrette encore plus aujourd'hui, puisque je suis privé de les remettre entre les mains du fils de mon ancien ami; car j'étais devenu le sien, et je serai toujours flatté de ce titre.

Agréez, Monsieur, etc.

Signé, DE LA HUBAUDIÈRE aîné.

MÉMOIRES

DE

CHARLES BARBAROUX.

N. B. La première partie de ces Mémoires et le premier chapitre de la seconde partie ont été composés en Bretagne, et sont déposés en des mains sûres. Je vais donc continuer la seconde partie, observant que n'ayant pas la première sous les yeux, il est possible que je tombe dans quelque répétition; c'est aux amis qui publieront ces Mémoires à les faire disparaître (1).

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE II.

M. Greling, commandant de la garde nationale de Marseille, avait donné sa démission : sa place fut successivement offerte à Rebecqui et à Granet, qui la refusèrent (2). Enfin Lieutaud fut

(1) Cette première partie, comme on l'a vu plus haut, n'a point été retrouvée. (*Note des édit.*)

(2) Tous deux ont été membres de la Convention. Le premier, victime de son dévouement à Barbaroux et de son attachement aux

nommé; le peuple le jugea sur quelques faits révolutionnaires, et l'aristocratie sur ses vues. Elle espéra tout d'une ame corrompue qu'on pouvait corrompre encore, et elle proclama général par excellence et protecteur des bons celui auquel elle reprochait, peu de jours auparavant, de ne connaître que les évolutions des cartes et les sociétés des escrocs. *Saint-Priest* et *Mirabeau* l'appuyèrent, mais par des motifs différens; l'un voulait le gagner à la cour, et l'autre au parti d'Orléans. Saint-Priest, jadis ambassadeur à Constantinople, avait conservé des relations avec les commerçans de Marseille : c'est lui qui décida leur opinion en faveur de Lieutaud, tandis que celle de la multitude était égarée par le suffrage de Mirabeau.

Le nouveau général eut donc pour lui le peuple et les riches; nous n'étions pas dix hommes dans Marseille qui prévissions les malheurs qu'entraînerait cette nomination. J'étais fatigué de ma place de secrétaire-général de l'armée : mais dans ces conjonctures, je résolus, si on me l'offrait, d'en continuer les fonctions. On me l'offrit en effet, parce qu'on voulait me ménager; et je l'acceptai, parce que

---

principes de la gironde, fut proscrit après le 31 mai, quoique démissionnaire. Espérant trouver un asile au milieu de ses amis et de ses parens, il parvint à gagner Marseille. Repoussé partout, il se noya volontairement. Le second devint montagnard et survécut à la révolution. Banni au second retour du Roi, il obtint en 1819 de rentrer en France, et mourut à Marseille en 1821.

(*Note des édit.*)

je voulais observer le commandant et déjouer ses projets.

On lui donna des fêtes; le peuple imprévoyant dansait à sa porte au son des instrumens que l'adulation y amenait. On l'applaudissait à la tête des bataillons, dans les sections, au conseil de la commune, au club et dans les places publiques. Il s'était donné pour aides-de-camp huit coupe-jarrets; mais dans un pays corrompu, on considérait moins leurs mœurs que leur zèle.

Je les voyais le matin, dans les marchés, persuader aux femmes des campagnes, en achetant leurs fruits, que Lieutaud était le plus grand général. Ils passaient le reste du jour dans les cafés, à la table des restaurateurs, aux spectacles, dans tous les lieux publics, prêchant partout les mêmes éloges, et le soir ils étaient au jeu. Le général, joueur dès son enfance, avait organisé des tripots pour se donner des moyens de corruption. On était affranchi de toute visite en lui payant une rétribution. Un limonadier donnait par jour vingt-quatre livres, et la directrice d'une académie dix louis. Une courtisane était chargée de la collecte de ces tributs qui s'élevaient tous les soirs à plusieurs milliers de livres; et comme si cet immense produit n'eût pas suffi aux dépenses corruptrices du général, il tenait encore par ses aides-de-camp des banques publiques de *pharaon* et de *biribi*. La police voyait tous ces désordres et ne pouvait les réprimer, parce que la force armée commandée par des tripoteurs, ne découvrait

aucun tripot. Ainsi l'on corrompait Marseille et l'on se ménageait les moyens de l'asservir, en desséchant dans l'ame de ses jeunes défenseurs les vertus mâles, pour y substituer la passion du jeu, source funeste des divisions domestiques et des vices qui conduisent à la servitude.

Le général avait établi un conseil de guerre composé d'un député par compagnie: jamais il n'arrivait dans cette nombreuse assemblée, sans être précédé par des applaudissemens; jamais il ne parlait sans déterminer la délibération : c'est pourtant dans ce conseil que je résolus de l'attaquer. Il tenait fortement au projet de donner un uniforme à la garde nationale : c'était à la fois une spéculation lucrative, car il devait être le fournisseur des draps, et un moyen adroit de changer en esprit de corps l'esprit public, et de mettre ainsi l'armée dans ses mains. J'ai toujours pensé que le soldat dans les camps devait être en uniforme; mais que le citoyen dans les villes, devait monter sa garde sans costume militaire. L'uniforme a l'inconvénient de reproduire dans les bataillons la division des riches et des pauvres, par la distinction de ceux qui sont habillés et de ceux qui ne le sont pas. N'est-ce donc pas assez que les vices des hommes ayent établi l'inégalité des fortunes, sans qu'on en retrouve le spectacle au champ de Mars, où tout rappelle qu'ils sont égaux aux yeux de la mort dans un jour de bataille? D'un autre côté, la loi sur les uniformes n'était pas encore portée, et l'on se demandait pour-

quoi le général mettait tant de chaleur à nous donner des habits neufs. On n'avait pas perdu le souvenir de la garde prétorienne de *Caraman* et des massacres de la *Tourette*. Je réveillai ce sentiment par mes discours, et j'obtins des succès dans le conseil-général de l'armée. Le commandant s'en vengea en le cassant, et n'assembla plus qu'un conseil privé, avec lequel il entreprit beaucoup contre la liberté publique.

Les uniformes parurent malgré la décision des représentans des bataillons, et le général donna le premier exemple du mépris de la délibération. Il usurpa le droit de proclamation qui n'appartient qu'aux corps administratifs; il ordonna aux curés des campagnes de lire ses pamphlets au prône, et persécuta ceux qui s'y refusèrent; il voulut obliger la municipalité à venir au bas de l'escalier de la maison commune, recevoir les fédérés à la tête desquels il se présenta à leur retour de Paris. Loin de pacifier les campagnes, il y sema de nouveaux troubles par ses injustices, dont le sentiment conduisit au tombeau un vieux laboureur de Mazargues, notable de la commune et défenseur né des pauvres paysans. Dénoncé au club, il suscita une insurrection pour en faire égorger les membres; et lorsque la municipalité le requit de les protéger, il n'y envoya que des sicaires commandés par un de ses agens, qui, loin d'arrêter la multitude, la provoquait au contraire à de nouveaux excès. Je ne puis dire tous ses attentats et toutes ses

manœuvres pour usurper l'autorité. Il avait les prétentions de La Fayette sans en avoir ni les talens ni la prudence. Il s'était fait un parti dans les directoires du département et du district, il avait divisé la municipalité, il opposait les bataillons aux sections, les aristocrates aux patriotes, la populace au peuple. Toute la ville enfin était agitée par lui.

On me proposa, dans ces circonstances, la place de secrétaire-greffier-adjoint de la commune, occupée auparavant par un ami de Lieutaud. J'étais heureux de ma tranquillité domestique et des succès de mon état; mais je devais des sacrifices à la patrie. La municipalité m'avait exprimé qu'elle se donnait un ami plutôt qu'un secrétaire (1) : j'acceptai donc, et les premières proclamations que je rédigeai ranimèrent le courage des bons citoyens. Lieutaud menaça de faire assembler les bataillons. Le maire le lui défendit; je proposai de faire arrêter cet audacieux général : on se borna à commencer une procédure à la suite de laquelle il fut assigné pour être ouï. Je m'attachai surtout à détruire les tripots fondés par lui : en vain il disposait de la garde, on ne lui adressait plus de réquisition, on les faisait directement aux commandans des postes, qui

(1) La place de secrétaire-greffier était alors occupée par un vieillard qui avait rendu de nombreux services à la commune, et auquel elle conservait son titre ; mais ces fonctions étaient remplies par l'adjoint. C'est ce qui explique l'importance de ces dernières fonctions, à une époque où la plus grande activité et une capacité reconnue étaient nécessaires. (*Note des édit.*)

ne pouvaient refuser assistance à des officiers municipaux exerçant leurs fonctions. Ainsi je dérangeai toutes ses parties; je mis en désordre ses banques, ses pharaons et ses biribis.

Il fallait pourtant que cette lutte finît : le conseil-général arrêta que les sections délibèreraient sur la conduite du commandant. Les sections le destituèrent et nommèrent à sa place *Cabrol Mont-Coussou* qui n'avait pas de connaissances militaires, mais qui ne manquait d'aucune des vertus qui font les bons citoyens. D'Hilabre Chamvert, vétéran respectable, lui fut adjoint; il n'avait recueilli de trente années de travaux qu'une modique pension : la municipalité le vengea de cet oubli du gouvernement, en créant pour lui la place d'inspecteur des côtes avec douze cents livres d'appointemens. Tous ces changemens ne se firent pas sans quelques agitations : la minorité des diverses sections se forma en assemblée, et prétendit s'opposer au vœu de la majorité : celle-ci voulait user de la force; la sagesse de la municipalité arrêta l'indignation des uns et l'audace des autres. Les dissidens s'étayaient sur le droit de pétitions; mais le droit ne pouvait aller jusqu'à suspendre l'effet d'une délibération de la majorité des citoyens. La municipalité leur défendit donc de s'assembler, par une ordonnance que le peuple reçut avec acclamation, qu'on afficha dans la nuit à la lueur des torches, et dont l'effet fut de rétablir le calme dans une ville où le général avait semé tant de fermens de discorde.

Les dissidens avaient nommé, dans leur première assemblée, *Bremond Julien* et *Fournier*, pour porter leurs réclamations à Paris. Le premier était procureur syndic du district. Il quitta cette place honorable pour servir une faction. L'appât de l'argent l'entraîna : on assure qu'on lui donna plus de douze mille livres qui furent dissipées dans moins d'un mois; cette commission l'a perdu. Depuis quelque temps nos relations amicales avaient cessé. Il avait rapporté de son premier voyage à Paris des opinions qui n'étaient pas les miennes, et un système de politique envers le peuple qui ne pouvait convenir à ma franchise; il avait feuillantisé le journal que nous faisions en commun, Esménard, lui et moi (1); il avait éloigné de ma maison cet associé que j'avais comblé de procédés honnêtes; enfin il m'avait réduit à parler contre eux, lorsque j'avais encore du plaisir à les excuser. Je lui écrivis, avant de rompre ce commerce, une lettre que l'amitié dicta, que l'amitié devait écouter. Je lui prédisais tous les malheurs qui lui sont arrivés. Hélas! tout mon regret est de n'avoir pu les prévenir; car si Bremond Julien avait les défauts des dissipateurs, il avait aussi des qualités aimables et des talens qui pouvaient servir la liberté.

---

(1) *L'Observateur Marseillais, journal patriotique.* Esménard, dont il est ici question, est devenu célèbre par ses ouvrages littéraires, et notamment par son poëme de la Navigation.

(*Note des édit.*)

Les deux commissaires ne firent rien à Paris, parce que la municipalité ne céda ni aux instances des médiateurs, ni aux menaces des comités. Esménard publia une lettre apologétique de Lieutaud, qui fut insérée dans le journal de Camille Desmoulins; j'y répondis, mais je ne pus obtenir que cette réponse fût insérée dans ce journal.

J'ai su depuis que Camille Desmoulins trafiquait de ces insertions; et qu'il avait rejeté ma lettre parce que je n'y avais pas joint une somme de deux cents livres. Cela s'appelle *le tour du bâton* que ce journaliste recevait indistinctement des aristocrates et des patriotes, des joueurs dont il s'était fait l'avocat, et des préposés de la police qui les pourchassaient, de d'Orléans et de La Fayette, du garde-des-sceaux *Duport* et des Jacobins, des Autrichiens et des Brabançons.

Cependant l'ex-général, retiré dans une campagne, agitait encore la ville; *Lambarini*, son aide-de-camp, dont le métier était de peser le charbon sur les quais, catéchisait les charbonniers. Un abbé, connu par ses déportemens, semait les mêmes fermens dans les campagnes. Des agens répandus dans les tavernes payaient du vin aux ouvriers, et leur distribuaient de l'argent. On avait corrompu jusqu'à mon secrétaire qui, sous les dehors de l'amitié, venait m'interroger sur les opérations de la municipalité, et rendait à Lieutaud les détails que ma confiance laissait échapper, sans que pourtant la chose publique en fût compromise. Cette conspiration s'éten-

dait au loin; elle fut d'abord découverte à Aix où des hommes très-suspects tentèrent d'établir un club. Je gémis des excès qui furent commis dans cette ville; car les exécutions illégales sont un attentat envers Dieu et les hommes. Le célèbre jurisconsulte *Pascalis* périt misérablement dans cette émeute, et, soit que cet événement inspirât des craintes à Lieutaud toujours odieux aux Marseillais, soit qu'il y eût en effet des relations entre lui et les monarchistes d'Aix, ou qu'il craignît la découverte de sa propre conspiration, il partit sur un bateau catalan pour se rendre à Nice. Les vents le repoussèrent sur les côtes de Bandol où les paysans l'arrêtèrent et le conduisirent à Toulon.

D'un autre côté, le maire de Marseille, instruit qu'on faisait dans les tavernes des distributions d'argent, avait secrètement suivi cette trame, et venait de faire arrêter un des distributeurs qui avoua tout. La police fit une procédure et décerna des décrets de prise de corps contre Lieutaud et plusieurs des siens. Un courrier extraordinaire porta ce jugement au directoire du département du Var, dans lequel Lieutaud trouva des amis qui contestèrent la compétence de la municipalité. Ils se trompaient, car aucune loi n'avait encore dépouillé les municipalités de l'ancienne juridiction de la police, et celle de Marseille était autorisée par son institution à procéder jusqu'au décret de prise de corps inclusivement; mais voulant prévenir une dispute de compétence, je conseillai

de remettre la procédure au tribunal du district. On la lui porta dans la nuit, et la nuit même il en prit connaissance et prononça les mêmes décrets. La municipalité était active et sévère, mais elle ne voulait pas exposer un accusé à la fureur du peuple; elle avait expédié à Toulon une barque montée par des officiers marins, et commandée par un capitaine, officier municipal. C'est dans cette barque qu'on amena Lieutaud et l'aide-de-camp Lambarini : ils étaient dans les prisons que personne ne se doutait encore de leur arrivée.

Leur procédure fut instruite solennellement : Seytres, procureur de la commune, plaida avec force contre les défenseurs de Lieutaud. Le peuple, qui remplissait l'audience, écoutait avec respect; la justice était éclairée. Elle allait prononcer, lorsque Dandré, l'ami de Lieutaud et l'ennemi de Marseille, surprit à l'Assemblée constituante un décret qui le déchargeait d'accusation. On voulut faire exécuter ce décret avec appareil : le régiment suisse d'Ernest marcha tout entier pour protéger la sortie des prisonniers; de mauvais citoyens avaient préparé des couronnes de laurier et de fleurs pour les jeter sur leur passage. Le peuple s'indigna de ces préparatifs et de la musique qui retentissait à la tête du régiment; il s'empara des hauteurs et menaça de tomber sur la troupe, que la municipalité prévoyante fit à l'instant retirer. Il y avait à Aix trois commissaires du roi, *Debourges*, *Dufour* et *Jaubert*, qui depuis ont été décrétés d'accusation; ils protégeaient

Lieutaud, et ne pouvant le faire enlever de force, ils usèrent de stratagème. Lieutaud et les siens furent habillés en Suisses, ils se mêlèrent avec les soldats de cette troupe qui montaient la garde au palais, et partirent avec eux, soutenus par tout le régiment posté sur la route. C'est ainsi que le général de Marseille échappa au glaive de la loi; il vint à Paris, remplir une place de lieutenant dans la garde du roi et une mission secrète pour exciter des mouvemens contre-révolutionnaires dans cette ville. Les papiers trouvés chez le roi établissent ce dernier fait; cependant Lieutaud, mis en jugement devant le tribunal du 17 août, a su se dérober une seconde fois à la peine de ses crimes.... On avait trouvé chez lui beaucoup d'or. J'ignore ce qu'est devenu ce grand intrigant; peut-être jouera-t-il encore quelque rôle; car le mouvement anarchique imprimé à la révolution tend à faire disparaître les hommes de bien et à porter de la fange au timon des affaires les hommes les plus gangrenés d'ignorance et de vices.

Après ces événemens, les travaux de ma place devinrent moins orageux, mais ne cessèrent pas d'être très-multipliés. Marseille entretenait des relations avec une foule de communes; j'avais pensé qu'il était utile de les conserver, pour resserrer davantage les liens de la fraternité, et j'avais étendu cette correspondance jusqu'à Paoli, pour faire tourner son influence à l'avantage du commerce de Marseille et de la Corse, soit que cette île où l'on a d'autres mœurs, où l'on parle un autre langage,

restât un département de la France, soit que la maladresse de notre gouvernement la fît passer au pouvoir de son ancien podestat ou de quelque puissance étrangère. Marseille était en contestation avec tous les ministres, d'autant plus injustes envers elle, que cette ville s'était montrée plus ardente pour la liberté : c'étaient des assauts de tous les jours qu'il fallait soutenir contre eux pour nos armes, nos subsistances, notre commerce, nos établissemens d'Afrique et du Levant, notre lazaret, nos pêches, nos manufactures, notre monnaie, enfin, pour tous les objets de notre industrie et de nos besoins. Les détails de l'administration municipale étaient d'autant plus immenses, que des contestations journalières avec les administrations supérieures exigeaient de continuelles explications. La police n'offrait pas de moindres embarras dans une ville où la vivacité des habitans amène à chaque heure de nouvelles rixes, et les prétentions des ouvriers de fréquentes insurrections. On dit que le président du Parlement de Paris n'adressait au lieutenant-général de police, le jour de la rentrée des chambres, que ces trois mots : *Clarté, propreté, sûreté ;* mais plusieurs volumes ne suffiraient pas pour détailler toutes les opérations et tous les soins qu'exigent ces trois objets dans une grande ville. Des travaux publics immenses, une armée composée de trente-deux bataillons, vingt mille paysans ayant à la fois vingt mille caractères et vingt mille volontés ; des pêcheurs français et catalans toujours en rixe, les uns

oppresseurs, les autres contrebandiers; des procès considérables sur des usurpations faites à la commune; une ancienne comptabilité en désordre, et une nouvelle toujours aux expédiens par le défaut de moyens; des aristocrates, des prêtres, des exaltés et des brigands; tels étaient les sujets multipliés de mes travaux journaliers, cent fois interrompus par la mobilité des scènes. Il arrivait quelquefois qu'au milieu des plus graves occupations, on venait m'annoncer un soulèvement pour le pain ou pour les billets de la caisse. Il fallait à l'instant rédiger une proclamation au milieu du tumulte. Chaque officier municipal venait m'apporter son idée bonne ou inconvenante; je promettais de tout insérer dans l'écrit, et je n'insérais souvent que ma propre pensée, qu'un peu de tour dans les phrases et le sentiment de l'amour du peuple que j'exprimais partout, parce qu'il était dans mon cœur, faisaient adopter au conseil et réussir dans la ville. Les frais d'impression s'élevèrent à plus de vingt mille livres dans une année : ce n'étaient pourtant pas les seuls travaux auxquels je me livrais ; mon cabinet m'attachait encore, quoique confié aux soins d'un associé. Je plaidai vingt causes cette même année; je fis imprimer un volume de Mémoires sur plusieurs questions, la plupart économiques ou commerciales; je publiai quelques écrits politiques, et je n'oubliai ni les sciences, ni les lettres que j'ai toujours tant aimées : quel contraste de cette vie active, embellie par les jouissances que me procu-

raient la variété de mes travaux, le sentiment de mes devoirs fidèlement remplis, et le spectacle du bonheur public auquel j'avais concouru, avec la vie languissante que je mène aujourd'hui, sans autre occupation que ma douleur, sans espoir d'être utile à mes semblables, et sans autre pensée que celle de la mort du peuple, tristes résultats des crimes de ses agitateurs ! O mes amis ! je n'ai point oublié nos conversations du dimanche : nous dinions frugalement chez moi ; nous montions dans mon cabinet; vous me lisiez vos vers, je vous consultais sur mes projets économiques; la conversation se portait d'elle-même sur des objets graves ou gais, savans ou frivoles ; souvent les livres qui nous entouraient nous mettaient d'accord ; plus souvent c'étaient les femmes aimables de notre société qui riaient de notre savoir. Jamais on ne se séparait avant minuit, et quelquefois le soleil nous retrouvait parlant encore de Platon, d'Horace, de Newton, des nouvelles publiques qui n'étaient pas alors des nomenclatures d'assassinats, et de l'amitié, divinité qu'on adore partout, mais qu'on ne connaît pas plus que les autres dieux. Salut à mes amis Faure et Fournier !.... Ils me croient mort, ils ne pensent pas qu'en ce moment le souvenir de nos bonnes relations adoucit le sentiment de mes malheurs, et m'attache encore à la vie !

CHAPITRE III.

L'Assemblée constituante, après avoir offert au monde le spectacle sublime d'une réunion de sages travaillant au bonheur des hommes, venait de se déshonorer par la révision de la constitution. L'intrigue et la peur avaient fait perdre la plus belle occasion de fonder la république sans effusion de sang, lorsque le roi, parjure à ses sermens et prisonnier du peuple à Varennes, n'avait plus aucun cœur qui fût à lui. L'intrigue et la peur rédigèrent, après le massacre du Champ de Mars, cette constitution qui donnait au peuple le désir, au Roi le moyen de la détruire, et qui, par conséquent, devait crouler sous les efforts de tous les deux. C'est encore la peur qui venait de faire décréter la réunion d'une législature, lorsque la politique des *réviseurs* semblait présager une plus longue durée du corps constituant. Il n'est pas un seul événement, dans la révolution, auquel les passions basses n'aient concouru comme les vertus fortes, et celui-là connaissait bien le peuple français qui, pour l'armer contre la tyrannie, imagina le conte des brigands et lui fit peur.

L'Assemblée législative, dès son début, indiqua la mesure de sa faiblesse : après avoir décrété qu'on ne donnerait pas au roi le titre de majesté, elle rapporta son décret le lendemain. L'indignation me fit écrire quelques feuilles dans lesquelles je prouvais par la constitution que le seul titre de *Roi des Français* appartenait à Louis XVI. Cet écrit m'est cher, parce qu'il fut l'occasion de ma connaissance avec *François de Neufchâteau.* Je viens de lire que les dominateurs l'ont fait enfermer à l'Abbaye avec Chamfort et Barthélemy. Ils proscrivent donc tous les talens. Les vertus aimables de ces trois philosophes, les infortunes et la frêle santé du premier, le patriotisme attachant du second qui, certes, avait fait plus d'une conversion, et le *Voyage d'Anacharsis,* ouvrage immortel du troisième, n'ont pu leur faire pardonner le malheur d'avoir de l'esprit et une raison clairvoyante.

Bientôt il s'éleva, entre Martin, député des Bouches-du-Rhône, et Mourailles qui lui succédait à la mairie de Marseille, une dispute qui donna lieu à de grandes injustices. Des lettres de Martin, trouvées ou interceptées, prouvaient qu'il soutenait encore le régiment suisse d'Ernest, dont les plus jeunes officiers avaient récemment troublé la ville, et qu'il n'aimait ni les clubs, ni Chabot. Cette dernière opinion, si elle était fondée sur la crainte des excès dont il était facile de prévoir que certaines sociétés et Chabot seraient les partisans, était très-juste ; la première ne l'était pas. On jugea l'une par

était la constitution la plus philosophique, et que le peuple français, pour être heureux, devait faire la guerre à tous les peuples depuis les Turcs jusqu'aux pauvres Lucquois : je riais encore de toutes ces folies quand nous arrivâmes à Paris.

Nous parûmes à la barre : Loys lut la dénonciation de la commune, à laquelle il avait joint une dénonciation contre son propre frère. Les uns croyaient que c'était héroïsme, les autres barbarie; ce n'était au vrai qu'un jeu, car peu de temps après, Loys, très-malade par suite de son inconduite, me quitta précipitamment pour aller dans le Midi, où tout fermentait, favoriser l'évasion de ce même frère qu'il avait accusé. Après cette fugue, les Marseillais ne voulurent plus le voir; il ne reparut dans la ville que lorsque l'anarchie y dominait; il la quitta lorsque l'ordre y renaquit, et, guidé par son impulsion vers la dictature, il vint à Paris se faire membre du comité révolutionnaire du 31 mai, participer à l'arrestation des députés, et s'offrir en otage avec quelques autres brigands pour la sûreté de ces honorables proscrits, comme si le crime pouvait jamais répondre de la vertu.

Je restai donc seul chargé des affaires de Marseille. Un premier décret manda le directoire du département des Bouches-du-Rhône à la barre, et sauva le Midi; car la majorité des membres de cette administration favorisait ouvertement les révoltés d'Arles. Un second décret déclara cette ville en rébellion; mais, trop tardif, il ne servait qu'à léga-

liser l'expédition révolutionnaire par laquelle *Rebecqui*, membre du conseil général du département, avait détruit ce foyer de conspiration.

Long-temps avant mon départ pour Paris, je n'avais cessé de peindre aux corps administratifs les dangers que courait l'ancienne Provence par la révolte d'une ville maîtresse de la navigation du Rhône. Depuis mon arrivée, je ne cessais de tenir le même langage dans toutes mes lettres; et certes, il était permis de croire aux projets contre-révolutionnaires des Arlésiens, lorsqu'on les avait vus s'emparer de la tour Saint-Louis, et enrégimenter dans leur ville les misérables fanatiques, dévastateurs de Nîmes et des campagnes de Jalès. J'avais publié deux Mémoires pour dévoiler les attentats de cette faction qu'on appelait *la chiffonne*, du nom de la maison où s'assemblaient ses chefs, ou peut-être parce qu'elle avait adopté pour signe de ralliement un petit *siphon*, que les paysans appellent *chiffon;* signe que les hommes portaient en or ou en argent à la boutonnière, et les femmes de qualité sur leur sein au milieu d'un entourage de diamans. D'Antonelle venait aussi de publier un écrit qui lui fit pardonner son long silence; mais des Mémoires ne remédiaient à rien. Rebecqui le sentit et marcha contre Arles.

La révolution n'offre pas d'entreprise plus hardie. Il y avait à Aix un régiment suisse qui pouvait s'opposer au passage des Marseillais, ou se joindre aux troupes rassemblées dans Avignon pour les prendre

en queue. On résolut de désarmer ce régiment, et on le désarma. Je ne sais qui conduisit cette première expédition : on assure que les Marseillais n'étaient guère plus de mille hommes. Mais on disposa si bien les canons, on occupa des postes si avantageux, que le régiment suisse d'Ernest, après avoir inutilement parlementé, mit bas les armes, et que ses officiers rendirent leurs épées. Il faut louer *Pujet de Barbantane*, qui commandait à Aix, d'avoir empêché l'effusion du sang. Le roi le destitua; mais applaudi par l'Assemblée législative, il ne tarda pas à reprendre son commandement (1). Tel fut l'effroi de la cour à la nouvelle de ce désarmement, qu'on fit marcher de suite vingt-deux bataillons contre les Marseillais. Pourtant M. *Cahier de Gerville*, ministre de l'intérieur, m'avait assuré peu de jours auparavant que M. *de Narbonne* ne pouvait lui fournir un seul régiment pour l'envoyer contre Arles rebelle. On a dit que M. Cahier de Gerville était un honnête homme : je le veux ; mais c'était de cette honnêteté qui s'obstine à ne jamais voir le mal, ou qui s'enveloppe de petites formes pour s'excuser de ne l'avoir pas réprimé.

C'était fait des Marseillais si, fiers de leur victoire, ils avaient couru sur les Arlésiens. La prudence les fit retourner dans leurs foyers, où ils emmenèrent

(1) Les éclaircissemens historiques renferment, sous la lettre (B), des détails et des pièces qui expliquent la conduite de M. de Barbantane dans cette circonstance difficile. (*Note des édit.*)

le directoire du département. Le conseil général s'était assemblé et s'occupait de la conspiration d'Arles : on nomma *Rebecqui* et *Bertin* commissaires pour examiner l'état de cette ville, en les autorisant à requérir des gardes nationales pour leur sûreté. Rebecqui requit quatre mille hommes, cinquante pièces de canon et six barques pour remonter le Rhône, armées de canons de vingt-quatre. Il prétendait que toutes ces forces étaient nécessaires pour la sûreté des commissaires, et bravant *Wigenstein* qui rassemblait douze mille hommes au pont Saint-Esprit, bravant la forte garnison d'Avignon et ses contre-révolutionnaires, et les chiffonistes d'Arles, et les fanatiques de Nîmes, n'écoutant aucun ordre supérieur, ne répondant à aucune lettre, ni des généraux, ni des commissaires du roi, ni des départemens voisins, renversant tous les obstacles, il s'avança fièrement sur la ville d'Arles et la réduisit. Déjà les ministres croyaient voir Rebecqui aux barrières de Paris, et les ignorans de cette ville, qui sont en grand nombre, demandaient si la flotte arriverait par la Seine.

Cependant je poursuivais, devant les comités des rapports et de sûreté générale, la punition des conspirateurs. Le district, la municipalité d'Arles, les commissaires du roi étaient mandés à la barre ; et tous les soirs, dans les conférences des comités, je me trouvais à côté de mauvais citoyens qui défendaient leur cause par le mensonge et n'étaient que trop appuyés par les députés feuillans, plus exacts

aux séances que les autres. Il n'y avait que deux administrateurs du district et trois officiers municipaux dont la conduite fût louable; je me félicite de les avoir défendus et de leur avoir fait accorder depuis, par la Convention, une juste indemnité : je suis sûr qu'ils ne m'ont pas oublié ; mais je n'en puis dire autant des autres Arlésiens connus sous le nom de *Maraidiers*. Pour eux j'ai, pendant deux mois, suivi les conférences chaleureuses des comités qui se terminaient souvent par des rixes, dans l'une desquelles *Grangeneuve*, assailli par Jouneau, faillit perdre la vie. Pour eux j'ai dépouillé plus de quinze cents pièces, j'en ai établi les concordances, et dressé le tableau analytique, ouvrage sans lequel il était impossible de faire un rapport. Avec eux j'ai entretenu dans ce temps une correspondance, où je ne leur parlais pas seulement de leur cause, mais de tous leurs intérêts et des moyens de réparer les maux de leur guerre domestique. Je m'étais attaché à eux comme un frère à ses frères, comme un ami à ses plus chers amis, et cependant, lorsque les anarchistes de Marseille m'ont proscrit, il ne s'est pas élevé dans Arles une voix pour son défenseur; au contraire Arles a adhéré à la proscription, et, comme si l'on eût craint que je rendisse encore à ce pays quelques services, ses administrateurs ont refusé de me donner des renseignemens, lorsque je me suis occupé du desséchement de ses marais, de l'exploitation de ses salines, de sa navigation aux bouches du Rhône toujours encombrées par les

sables, et d'un projet de canal pour joindre Arles à Marseille, et les mettre en communication, par les fleuves, avec la mer d'Allemagne. Je me serais vengé de cet oubli en plaidant encore, dans la Convention, la cause des patriotes arlésiens, en leur faisant accorder tout ce qu'exigeait la justice. Non, je ne me détacherai jamais de ces *Monaidiers* que la persécution avait rendus si intéressans. Heureux s'ils ne sont pas devenus eux-mêmes persécuteurs, et si, dans les agitations de la guerre civile, cette colonie de Marseille que j'appelais *la mienne*, tant elle m'était chère, n'a pas cessé d'aimer la vertu et de haïr la tyrannie.

Marseille désirait que *Wigenstein* ne commandât pas l'armée du Midi, je l'obtins du ministre *de Grave*, et *Montesquiou* fut nommé pour le remplacer. J'étais encore chargé d'une foule de réclamations sur lesquelles j'écrivis des Mémoires; mais les comités de l'Assemblée législative travaillaient peu, et, dans la Convention, on ne s'est occupé que de Paris et de ses volontés, sans rien faire pour soulager la misère des départemens. Marseille, surtout, n'a pas été favorablement écoutée, parce qu'on était jaloux de sa gloire. Ce qu'elle a obtenu, je l'ai arraché, non par la force de la raison, mais par le sentiment de la honte dont je ne cessais de couvrir les éternels adulateurs de la commune de Paris.

Je donnais quelques soins encore à la cause des malheureux Avignonais. Jamais hommes ne se déchirèrent avec plus de fureur; j'ignore qui commit

des excès plus cruels, ou des satellites de Rome, ou des soi-disant patriotes, tous également altérés de sang, et si les massacres du maire de *Vaison*, enterre vivant, et de *l'Escuyer*, déchiré au pied des autels, offrent quelque chose de moins épouvantable que la boucherie de la Glacière. Une seule pensée m'avait frappé; c'est que pour punir tant de crimes, il fallait couvrir d'échafauds Avignon et le Comtat. L'amnistie était nécessaire; et l'on pouvait d'autant moins se dispenser de la décréter, qu'il ne paraissait pas exact en principe d'appliquer les lois françaises à des attentats commis avant la réunion d'Avignon à la France. Je fis sur ces bases un discours aux jacobins. Le lendemain, *Lasource, Vergniaud, Guadet* parlèrent à l'Assemblée législative dans le même sens, et avec tant d'éloquence, que l'amnistie fut prononcée. Je pourrais me plaindre aussi de l'ingratitude des Avignonais qui se taisent lorsque leurs défenseurs sont proscrits : mais les guerres civiles ont détruit dans ce pays tous les sentimens généreux et toute idée de morale. Il semblait que les maux d'Avignon devaient finir avec l'amnistie; mais la rage révolutionnaire de ce pays n'était pas éteinte. L'anarchie et les troupes de *Cartaux* l'ont encore dévoré; les eaux de Vaucluse ont roulé des cadavres. Il n'y a plus sous ce beau ciel de retraites pour les philosophes, ni de bosquets pour les amans; il n'y a plus de Laure ni de Pétrarque : les rochers, les bois, les maisons de plaisance, tout y porte les traces du sang et du feu, tout s'y peint

avec les caractères du crime et de la mort. Malheureux *Sabathier*, auront-ils respecté ton asile? Poëtes, vous n'avez plus rien à chanter sur cette terre; je la quitte pour décrire les événemens les plus mémorables de la révolution.

CHAPITRE IV.

Après la reddition d'Arles, Rebecqui et Bertin furent chargés, avec deux commissaires du département de la Drôme, d'organiser le pays réuni à la France sous le nom de districts de Vaucluse et de Louvèze. Rebecqui connaissait trop bien l'esprit des papistes pour s'engager sur cette terre sans une force respectable. Il s'y rendit donc avec une partie de l'armée d'Arles. Je cite Rebecqui et non Bertin, parce que celui-ci, inhabile aux affaires publiques, ne s'occupa, dans toutes ces expéditions, que de plaisirs et de quelques vengeances personnelles. A l'arrivée des troupes nationales, les aristocrates avignonais, qui s'accommodaient mieux de régimens étrangers, poussèrent des cris furieux. La barre de l'Assemblée législative en retentit : à les entendre, le sang ruisselait encore dans Avignon, et les commissaires avaient arrêté les subsistances de l'armée des Alpes. Rien n'était plus faux ; cependant peu s'en fallut que Rebecqui et Bertin ne fussent décrétés d'accusation. Ils ne nous avaient fait passer aucune pièce ; on ne savait trop comment repousser la calomnie : toutefois *Grangeneuve* et ses

amis obtinrent qu'on prononçât seulement un mandat à la barre.

Ils arrivèrent : Rebecqui (1) vint loger dans mon appartement à *l'hôtel de la République de Gênes*, et nous y reçûmes encore *Pierre Baille*, l'un des députés extraordinaires du département des Bouches-du-Rhône. *Pierre Baille* était un homme nul pour les affaires ; nous avons eu dans la suite la faiblesse de le laisser nommer député à la Convention, et il s'est rangé sous les étendards de la montagne. Proconsul à Toulon, il écrivait de cette ville ces mots qui le peignent, *tout va bien ici, le pain manque.* Après avoir donné quelques soins à la cause de Re-

(1) Rebecqui, dont il a déjà été parlé par Barbaroux, était député à la Convention nationale par le département des Bouches-du-Rhône. Négociant à Marseille, il était estimé par sa probité ; dès 1789, il s'était prononcé avec ardeur en faveur de la révolution : membre du département des Bouches-du-Rhône, il en fut nommé administrateur, et fut un des commissaires envoyés à Arles pour y rétablir les autorités constitutionnelles qu'une faction dite des *siphonaires* en avait chassées. Il fut encore chargé d'organiser le district de Vaucluse après la réunion d'Avignon à la France. A la Convention nationale, il siégea constamment avec Barbaroux, tout jeune encore, et pour lequel il avait la tendresse d'un père. Il vota l'appel au peuple, donna sa démission au mois d'avril, et fut remplacé par Mainvielle, son suppléant. Il partit pour fomenter une insurrection, dans les départemens du Midi, contre la montagne et en faveur de la gironde. Il réussit à Marseille. Mais d'autres s'étant emparés du mouvement au nom de l'ancienne aristocratie, il fut repoussé, et finit par se noyer de désespoir : son corps fut trouvé dans le port de Marseille.

(*Note des édit.*)

becqui et de Bertin, nous pensâmes à nous occuper sérieusement de la chose publique dont le danger était extrême. *Roland*, *Clavière*, *Servan* venaient d'être expulsés du ministère. *Dumouriez*, que l'austérité de leurs principes contraignait, les culbuta, et le fut lui-même par la cour, alarmée de son ambition. De petits intrigans, *Chambonas*, *Dejoly*, *Lajard*, les remplacèrent. L'histoire citera la lettre que Roland écrivit au roi. Rebecqui avait peut-être à se plaindre des dénonciations de ce ministre mal instruit de sa conduite à Avignon; mais ayant lu cette lettre, il me dit en la serrant sur son cœur: *Je suis à jamais l'ami de cet homme.* Cet oubli de son ressentiment me le rendit plus cher; c'est l'origine de l'étroite amitié qui nous unit, et de nos relations avec Roland.

Nous ne pouvions, sans souffrir, assister aux séances du corps législatif et des jacobins: là, les brigues de la cour triomphaient souvent des principes; ici, on ne discutait plus, on s'agitait tumultueusement, on n'agissait que pour mal faire. Ce n'était plus cette société, célèbre d'abord par de grands talens, et, après la fameuse scission des feuillans, par sa constance. Livrée alors aux cordeliers que *Danton* y avait jetés (1), énergumènes sans

(1) Il est à observer, dit Louvet dans ses Notices, que presqu'aucun jacobin n'était cordelier, mais que presque tous les cordeliers étaient jacobins, et faisaient à ceux-ci une guerre ouverte dans leur salle même, Robespierre portant presque toujours la parole pour les cordeliers. (*Note des édit.*)

moyens, vendus à d'Orléans, prêts à se vendre encore, on y persécutait déjà, par la calomnie et les cris, le peu de philosophes qui la soutenaient de leurs noms et une majorité de gens de bien toujours inerte et par conséquent toujours asservie. *Robespierre* qui, comme l'a dit *Condorcet*, n'a pas une idée dans la tête, pas un sentiment dans le cœur, Robespierre y tenait toujours la tribune, déclamant contre la cour alors qu'il écrivait son Défenseur de la Constitution; s'opposant à la guerre offensive, lorsque l'ennemi s'avançait; empoisonnant le peuple par la flatterie, et déjà s'exerçant au crime par ses provocations contre *Brissot* et les républicains, contre *Louvet* qu'il voulut faire pendre pour avoir résisté à sa domination dans les jacobins, et qu'il a proscrit depuis pour s'être opposé à sa dictature dans Paris.

Elle sera curieuse et atroce l'histoire des contradictions et des calomnies de ce *Robespierre*. Dans la question sur la guerre, si solennellement traitée aux jacobins, il ne cessait de dire à ses contradicteurs : *Vous voulez donc la guerre ?* (1) Certes personne ne voulait de ce fléau; mais les Autrichiens

(1) Louvet expose ainsi, dans l'ouvrage déjà cité à la page précédente, les divisions que fit naître aux jacobins la question de la guerre : « Les cordeliers ne la voulaient pas, parce qu'elle » donnait trop de pouvoir à La Fayette, le plus grand ennemi de » d'Orléans; les jacobins la voulaient, parce que la paix, continuant pendant six mois, affermissait aux mains de Louis XVI » un sceptre despotique, ou bien aux mains de d'Orléans un sceptre usurpé, et que la guerre seule, une prompte guerre pouvait

étaient là, il n'y avait plus à délibérer si l'on se battrait ou non, et toute la question se réduisait à savoir si la guerre serait offensive ou défensive. La guerre défensive convient peu au caractère français; elle donnait à la cour tous les moyens de nous ruiner en faux préparatifs, et tout le temps de disposer ses trahisons sur nos frontières et dans l'intérieur. Brissot au contraire voulait qu'on profitât de l'énergie de la nation, demandant la guerre à grands cris, pour prévenir l'Autriche. Certain qu'on forcerait la cour à déployer les moyens sur lesquels elle nous trompait, on rendrait évidentes ses perfidies. On courait bien les risques d'être battu; mais il y avait à ce danger un remède dans l'indignation nationale, au lieu qu'il n'y en avait plus si la conspiration royale était conduite à son terme. Ces raisons triomphèrent; la guerre fut décrétée à l'unanimité par le corps législatif. A quels excès Robespierre ne s'est-il pas porté pour venger son amour-propre de cette défaite! Il n'avait pas voulu la guerre offensive,

---

» nous donner la république. A cette occasion donc éclata la plus » forte scission entre la faction Robespierre et le parti Brissot. »

Brissot dit dans un de ses écrits : « C'était l'abolition de la royauté que j'avais en vue en faisant déclarer la guerre..... Les hommes éclairés m'entendirent le 30 décembre 1791, quand, répondant à Robespierre qui me parlait toujours de trahisons à craindre, je lui disais : Je n'ai qu'une crainte, c'est que nous ne soyons point trahis; nous avons besoin de trahisons : .... les trahisons ne seront funestes qu'aux traîtres; elles seront utiles aux peuples. » (*Brissot à tous les Républicains de France, sur la Société des Jacobins de Paris.*) (*Note des édit.*)

lorsqu'elle était nécessaire; ensuite lui et ses complices l'ont réduite à la défensive par la désorganisation des armées : et aujourd'hui qu'ils la dirigent dans le tripot du salut public, nous sommes battus de toutes parts. Las d'entendre ces calomnies et les applaudissemens des jacobins, nous nous enfermâmes dans notre retraite, et là, mesurant les maux de la patrie, nous songions aux moyens de la sauver.

Trois partis la divisaient alors; la cour, les feuillans et les jacobins. La cour travaillait à renverser la constitution pour établir son despotisme. Les feuillans tentaient d'amener une nouvelle révision pour obtenir deux Chambres et le patriciat. Les jacobins n'avaient pas un but commun, quoiqu'agissant de concert : parmi eux les cordeliers voulaient du sang, de l'or, des places et d'Orléans; les républicains une république et des mœurs. Les deux premiers partis, la cour et les feuillans, s'étaient mis d'accord pour ouvrir aux Autrichiens les portes de la France, ceux-ci parce qu'ils se flattaient d'y gagner leurs deux chambres, et celle-là parce qu'habile à tromper, elle espérait donner des fers à tous. Renforcée par tous les hommes timides ennemis des révolutions, cette coalition puissante menaçait d'asservir le peuple qui n'était défendu que par les jacobins, mais dans des intentions diverses. Les uns le servaient par ambition, les autres par avarice, bien peu par vertu : nous n'avions pas alors les preuves écrites des manœuvres de la cour (cette preuve a été trouvée

aux Tuileries, dans l'armoire de fer); mais une foule de circonstances nous en donnait la certitude morale. Son silence sur le traité de Pilnitz avait été trop affecté pour qu'il ne fût pas évident qu'elle adhérait à cette confédération des puissances provoquée par les frères du roi. *La Fayette* commandait une de nos armées; et lorsqu'on l'avait vu abandonner le généralat de Paris, dans lequel il était si utile à la cour, on n'avait pu se dissimuler qu'il ne dût la servir plus utilement à la tête des troupes. On en fut plus convaincu, lorsqu'on le vit passer de la Moselle au Nord, emmenant avec lui son armée que celle de Luckner vint remplacer, par un mouvement croisé jusqu'alors inoui dans les combinaisons militaires, ruineux pour l'État, mais dont le but était de conserver à La Fayette ses régimens affidés. On ne s'était pas trompé davantage sur la déroute de Mons, sanglante comédie jouée pour arrêter le zèle des patriotes et la formation des bataillons, ni sur l'ordre de rétrograder donné à Luckner, lorsque le vieux général, croyant qu'il fallait faire la guerre tout de bon, s'était emparé de Courtrai. Le refus de sanctionner le décret pour la réunion de vingt mille gardes nationaux sous les murs de Paris, seul moyen que le génie de *Servan* eût trouvé pour empêcher la trahison sur les frontières ou en prévenir l'effet dans l'intérieur, annonçait trop clairement l'intention d'ouvrir aux Autrichiens la route de Paris. Partout le fanatisme du *véto royal* apposé sur le premier décret contre les

prêtres insermentés, soulevait les campagnes; partout les insurrections pour les grains se manifestaient au milieu de l'abondance; le camp de Jalès se formait encore; les papistes d'Avignon remuaient, forts de l'absence de Rebecqui; enfin de toutes parts le péril nous pressait, de toutes parts la contre-révolution s'avançait. Dans ces affreuses circonstances, nous tournions nos regards vers le midi, nous y cherchions un point de résistance (1).

Nous écrivîmes à la municipalité de Marseille de s'approvisionner de grains. C'est la première précaution que des hommes d'État doivent prendre, car le défaut de subsistances fait avorter les plus belles entreprises; nous en avons fait une épreuve funeste dans l'insurrection départementale. Marseille suivit notre conseil; le maire partageait nos opinions. Nous l'engageâmes à envoyer des hommes sûrs dans tous les départemens du midi, et aux armées d'Italie, des Alpes et des Pyrénées, pour y former l'opinion, et cinquante commissaires partirent pour cette mission importante. Nous l'engageâmes à sonder *Montesquiou*, général de l'armée des Alpes,

(1) Barbaroux, retournant de Paris après la journée du 10 août, et allant à Marseille avant sa nomination à la Convention, dit à une personne que si la ville de Paris voulait continuer sa tyrannie sur les provinces, il fallait former une république du Midi, et du doigt il en indiqua les limites. Ce fait prouve que si les calomnies répandues contre les girondins étaient quelquefois absurdes et fausses, du moins la tyrannie de Paris avait souvent reporté leur pensée vers les départemens du Midi. (*Note des édit.*)

dont l'ambition pourrait être heureusement dirigée pour la liberté, et il ne tarda pas à entrer en correspondance intime avec lui. Enfin aucun de nos avis ne fut négligé; il resserra les liens de la fraternité entre Marseille et Toulon; il cultiva l'amitié de *Paoli* et de ses Corses, dont plusieurs bataillons passèrent à l'armée d'Italie, prêts à défendre nos droits communs au dedans comme au dehors; il alla plus loin, il provoqua le département des Bouches-du-Rhône à retenir le produit des impôts que dévoraient le pouvoir exécutif et ses ministres, et le département le retint; tous les jours nous écrivions aux corps administratifs, à la municipalité, au maire, à la société populaire, à quelques amis sûrs, au club d'Avignon, aux Monaidiers d'Arles; nous voulions que tous les patriotes s'aimassent, qu'ils s'instruisissent des exercices militaires et qu'ils fussent prêts à défendre leur indépendance. C'est ainsi que nous élevions secrètement dans le midi des barrières à la tyrannie.

Un jour que nous revenions, Rebecqui et moi, des Champs-Élysées, où nous nous étions entretenus de nos projets, nous rencontrâmes *Roland* et *Lanthenas; Lanthenas!* qui depuis a lâchement abandonné son ami et la cause de la liberté (1). Nous les embrassâmes avec transport; *Roland* nous témoigna le désir de conférer avec nous sur les malheurs publics; nous convînmes que je me rendrais chez

(1) Voyez les Mémoires de madame Roland.

lui le lendemain, seul, pour échapper aux regards des espions.

Je fus exact au rendez-vous. Roland logeait dans une maison de la rue Saint-Jacques au troisième; c'était la retraite d'un philosophe. Son épouse fut présente à la conversation et la partagea. Ailleurs, je parlerai de cette femme étonnante. Roland me demanda ce que je pensais de la France et des moyens de la sauver; je lui ouvris mon cœur et ne lui dissimulai rien de nos premières tentatives dans le midi. Précisément, *Servan* et lui s'étaient occupés du même plan. Mes confidences amenèrent les siennes. Il me dit que la liberté était perdue si l'on ne déjouait sans retard les complots de la cour; que La Fayette paraissait méditer des trahisons au nord; que l'armée du centre, toute désorganisée, manquant de toutes les espèces de munitions, ne pouvait empêcher l'ennemi de faire une trouée, et qu'enfin tout était disposé pour que les Autrichiens fussent à Paris dans six semaines. *N'avons-nous donc*, ajouta-t-il, *travaillé depuis trois ans à la plus belle révolution que pour la voir renversée en un jour? Si la liberté meurt en France, elle est à jamais perdue pour le reste du monde; toutes les espérances des philosophes sont déçues. La plus cruelle tyrannie pèsera sur la terre. Prévenons ce malheur, armons Paris et les départemens du nord; ou, s'ils succombent, portons dans le midi la statue de la liberté, et fondons quelque part une colonie d'hommes indépendans.* Il me disait ces

mots, et des larmes roulaient dans ses yeux. Le même sentiment faisait couler celles de son épouse et les miennes. Oh ! combien les épanchemens de la confiance soulagent les ames contristées ! Je leur fis rapidement le tableau des ressources de nos départemens et de nos espérances. Je vis une joie douce se répandre sur le front de Roland; il me serra la main, et fut chercher une carte géographique de la France.

Nous observâmes que, des bords du Rhin à la mer de l'ouest, la France était partagée par les montagnes des Vosges, du Jura, et par la Loire qui coule dans la même direction. Entre les points où les rochers finissent, et celui où commence la barrière des eaux, sont des plaines assez vastes qu'il fallait défendre par un camp; les montagnes l'eussent été par leurs fiers habitans, et les bords de la Loire par des redoutes qu'on y eût facilement élevées; car le fanatisme et nos fautes n'avaient pas encore armé la Vendée. Si l'ennemi eût forcé le camp, s'il eût passé la Loire ou traversé les montagnes du Jura, une seconde barrière devait l'arrêter : à l'est, le *Doubs*, l'*Ain*, le *Rhône;* à l'ouest, la *Vienne*, la *Dordogne;* au centre, les rochers et les rivières du Limousin. Plus loin nous avions l'Auvergne, ses buttes escarpées, ses ravins, ses vieilles forêts, et les montagnes du Velay, jadis embrasées par le feu, maintenant couvertes de sapins, lieux sauvages où les hommes labourent la neige, mais où ils vivent indépendans. Les *Cévennes* nous of-

fraient encore un asile trop célèbre pour n'être pas redoutable à la tyrannie; et à l'extrémité du midi, nous trouvions pour barrières, l'*Isère*, la *Durance*, le Rhône depuis Lyon jusqu'à la mer, les Alpes et les remparts de Toulon. Enfin, si tous ces points avaient été forcés, il nous restait la Corse; la Corse où les Génois et les Français n'ont pu naturaliser la tyrannie; qui n'attend que des bras pour être fertile, et des philosophes pour se guérir de ses préjugés.

Roland pensait qu'il fallait former, au centre du midi, des magasins de subsistances, s'assurer de la manufacture d'armes de St.-Etienne, et occuper l'arsenal de Toulon. Je désirais de mon côté qu'on n'abandonnât pas la Bretagne. La marine de Toulon ne suffira jamais pour donner à un État un rang parmi les puissances maritimes. Brest nous était donc nécessaire, et je pensais que des bords de la Loire on pouvait porter la liberté jusqu'à la pointe d'Ouessant, en établissant des points de résistance sur les rivières et au milieu même des landes, depuis Granville jusqu'à la Flèche.

Toutefois nous ne voulions pas délaisser les départemens du nord et Paris; il fut au contraire résolu que nous tenterions tous les moyens de les sauver. Le plus sûr était d'exécuter le décret sur le camp de Paris, malgré le *véto* du roi, la pétition de l'état-major de Paris, et les oppositions de *Robespierre*, qui sans doute n'espérait pas trouver, dans les départemens, des sicaires pour ses conspirations. Je promis de demander à Marseille un ba-

taillon et deux pièces de canon. Ces bases arrêtées, je quittai Roland, plein de respect pour lui et pour sa femme; je l'ai vu depuis, dans son second ministère, aussi simple que dans son humble retraite; seul, entre les hommes publics, opposant sa vertu aux entreprises des méchans, et son corps à leurs poignards, s'occupant sans relâche, au milieu de leurs cris, à fonder l'industrie nationale et la morale publique. S'ils ne l'eussent bientôt arraché du ministère, il eût fait oublier *Sully* qui fut grand sans doute, mais qui ne s'opposa pas au *Code des chasses*, et *Colbert* qui, fondant beaucoup de manufactures, laissa détruire celles des Cévennes, et négligea l'agriculture, mère de tous les arts, nourricière de tous les hommes. Roland est celui de tous les modernes qui semble le plus s'approcher de Caton; mais, il faut le dire ici, c'est à sa femme qu'il a dû son courage et ses talens.

Nous ne perdîmes pas un instant: nous écrivîmes à Marseille d'envoyer à Paris six cents hommes qui sussent mourir, et Marseille les envoya (1).

---

(1) On trouve dans une pièce curieuse, intitulée *Réveil d'alarme d'un député de Marseille aux bons citoyens de Paris*, et signée *Blanc-Gilli*, député des Bouches-du-Rhône, les détails suivans sur le bataillon marseillais : « Des gardes nationales » de Marseille, Toulon, Nîmes, Montpellier, Avignon et quel- » ques autres villes des trois départemens méridionaux, sont en » marche depuis plusieurs jours (5 juillet 1792) pour la capitale. » Leur nombre total ne s'élève pas à plus de quinze cents. Ces » rassemblemens ont été formés la plupart d'après les délibéra- » tions de leurs municipalités respectives; et sous ce rapport, il

Cependant les Parisiens se mutinèrent le 20 juin : ce fut une insurrection, sans force et sans but, qui faillit perdre la liberté en donnant pour renfort à la cour, et ceux qui s'enhardirent de la haine des patriotes, et ceux qui, loin du tumulte des affaires, apercevaient moins les trahisons et redoutaient davantage les agitations. Le maire de Paris fut suspendu de ses fonctions par le département, le roi mal conseillé approuva la suspension ; mais l'Assemblée nationale la fit cesser. Partout on criait *vive Pétion :* le 14 juillet fut pour lui un jour de

---

» est permis de croire que les individus qui les composent se sont » réunis sous l'étendard de l'honneur, et dans l'intention pure de » voler à la défense de la chose publique.

» Il est important toutefois de ne vous rien cacher, etc.... etc.... » La ville de Marseille, assise sur la Méditerranée, au voisinage » de cent nations, doit être considérée, à cause de son port, » comme la sentine d'une grande portion du globe, où vont se » rendre toutes les impuretés du genre humain. C'est là que nous » voyons constamment disposée à fermenter l'écume des crimes » vomis des prisons de Gênes, du Piémont, de la Sicile, de toute » l'Italie enfin, de l'Espagne, de l'Archipel et de la Barbarie ; » déplorable fatalité de notre position géographique et de nos re- » lations commerciales ! Voilà le fléau de Marseille et la cause » première des fureurs qu'on attribue à la totalité de ses citoyens... » Toutes les fois que la garde nationale de Marseille s'est mise en » marche au dehors de ses murs, la horde des brigands sans pa- » trie n'a jamais manqué de se jeter à la suite, et de porter la dé- » vastation dans tous les lieux de son passage.... Plusieurs milliers » de ces brigands se rendent, depuis plus d'un mois, à Paris ; » j'en rencontre tous les jours sur mes pas ; un très-grand nombre » encore est en route ; j'ai communiqué des avis nombreux à l'ad- » ministration supérieure. » (*Note des édit.*)

triomphe. Ce magistrat du peuple, habile à déjouer les complots de la cour, comme à réparer les fautes des patriotes, méritait bien cet hommage; mais était-ce bien à des fêtes que les Parisiens devaient s'amuser, lorsque la patrie était aux bords de l'abîme ! Je me souviens que, quelques jours après, dînant chez Pétion, je lui dis qu'il ne tarderait pas à être prisonnier dans sa maison : il me comprit. Sa femme sentit aussi qu'il ne s'agissait que d'un moyen de sûreté. *Si nous enchaînons jamais votre époux*, lui dis-je, *ce sera auprès de vous et avec des rubans tricolores* (1).

Sur ces entrefaites *Montesquiou* vint à Paris, sous prétexte de demander un renfort pour son armée des Alpes, mais sans doute pour de plus importantes manœuvres. Royaliste par système, mais ambitieux à l'excès, on pouvait le gagner en flattant ses passions dominantes. Il eût servi la cause de la liberté, s'il eût espéré d'y jouer un rôle brillant dans le commandement des armées, et de s'en-

(1) Il paraît que le projet de tous les auteurs du 10 août était de consigner Pétion chez lui. Dans les *Observations de Pétion sur la lettre de Robespierre*, on trouve les passages suivans :

« Carra m'avait aussi prévenu ; il m'avait ajouté de plus : Nous » vous mettrons en règle ; on vous empêchera de sortir.... Eh bien, » apprenez maintenant que quoiqu'on eût projeté de me consi- » gner, on oubliait, on tardait de le faire. Qui croyez-vous qui » envoya, par plusieurs fois, presser l'exécution de cette mesure? » C'est moi, oui c'est moi, parce qu'aussitôt que je sus que le » mouvement était général, loin de penser à l'arrêter, j'étais » résolu à le favoriser. » (*Note des édit.*)

richir dans les fournitures (1). Cette connaissance que nous avions de son caractère, et le droit que nous donnaient sur lui des conseils auxquels il avait dû ses succès dans nos départemens, nous déterminèrent à lui demander un entretien qui eut en effet lieu dans mon appartement. Il ne nous fut pas difficile de lui faire convenir que la cour tendait à rétablir son despotisme. Y avait-il pour lui plus d'avantage à servir la cour qu'à se mettre à la tête d'une confédération départementale? C'est ce que nous discutâmes en sa présence. Rebecqui lui faisait entendre qu'il pouvait être le sauveur du midi. Je vis par ses réponses qu'il n'aurait pas été fâché de jouer ce premier rôle et de toucher quelques millions. S'il ne l'accepta pas, c'est sans doute que les trames de la cour lui paraissaient trop avancées et trop sûres. Nous ne conclûmes donc rien; seulement nous promîmes de l'aider de tous les moyens de Marseille dans la conquête de la Savoie, et nous le quittâmes persuadés qu'il allait se vendre à la cour.

Il était alors beaucoup question dans Paris de la déchéance du roi. Cette mesure, en donnant le trône au prince royal, eût porté Philippe d'Orléans

(1) Voyez le *Moniteur* du 9 novembre 1792. Un rapport fut fait par Cambon, au nom du comité des finances, sur les marchés frauduleux passés, y est-il dit, par le général Montesquiou pour l'approvisionnement des armées du Midi. Le même jour il fut décrété d'accusation. (*Note des édit.*)

à la régence ; aussi son parti la réclamait-il avec emportement. On voyait ses créanciers, ses gagistes, ses commensaux, Marat et ses cordeliers, tous les escrocs, tous les hommes perdus d'honneur et de dettes, parcourir les lieux publics, provoquant cette déchéance, avides qu'ils étaient d'or et de places, sous un régent leur complice et leur mannequin. Des patriotes très-purs la demandaient aussi, parce qu'ils n'apercevaient que ce moyen de renverser la cour. Les jacobins, toutes les sociétés populaires de Paris, les quarante-huit sections avaient délibéré d'en faire la pétition. Quelques hommes sages, placés dans le comité de défense générale du corps législatif, aperçurent le piége et tentèrent d'autres moyens. Sans eux la puissance exécutive passait entre les mains de l'homme le plus dissolu; à la domination d'un monarque faible eût succédé le brigandage des amis du prince, sous un régent qui n'était entouré que d'hommes vils. Il est vrai que la France n'a point échappé au malheur de l'anarchie ; mais faut-il donc s'en prendre aux hommes qui travaillèrent sincèrement à fonder la république! Si la foudre renverse un édifice, est-ce la faute de l'architecte? Et que pouvions-nous faire contre l'irruption des brigands, lorsque la nation, témoin de nos efforts, n'a rien fait elle-même pour nous seconder! Ce n'est pas seulement la faiblesse des législateurs qui a perdu la France, c'est encore la lâcheté de la nation tout entière.

Cependant la cour faisait de son côté de grands préparatifs : outre les Suisses, dont le nombre était considérable, elle avait rappelé la garde constitutionnelle du roi récemment cassée par le corps législatif; du moins des lettres de rappel avaient été écrites à ceux d'entre les gardes dont on espérait le plus. Elle avait encore réuni autour d'elle cette bande de chevaliers qui jouèrent en 1791 la scène des poignards, et le nombre en croissait tous les jours. D'autres compagnies avaient été formées sous le commandement de *d'Angremont*. J'ai vu le bordereau des sommes payées au nommé *Gilles*, agent de ces bandes secrètes. On avait enlevé, pour former des régimens, les troupes soldées de Paris, ce qui avait extrêmement affaibli la garde nationale, et nécessité l'admission des hommes à piques dans les bataillons ; opération beaucoup blâmée, parce qu'on n'en a pas aperçu la cause et qu'on ne l'a jugée que par son triste résultat. Enfin de toutes parts il arrivait des émigrés, des aristocrates qui logeaient chez des prostituées, et même dans le Louvre, n'attendant qu'un signal pour frapper. Il n'est aucun de ceux qui ont vu ces malheureux temps, qui ne convienne, s'il est de bonne foi, que la cour marchait hardiment à la contre-révolution. Ce fait bien constaté justifie l'insurrection du 10 août. Tout s'agitait dans Paris pour ou contre : les fédérés s'assemblaient chez *Gorsas*, chez *Carra ;* il y avait un comité central aux jacobins, présidé par *Vaugeois*. Celui des Tuileries était dirigé par

les plus impudens contre-révolutionnaires. *Louvet* écrivait sa *Sentinelle*, ouvrage dont les feuilles éparses seront un jour recueillies par la philosophie, et dont *Roland* payait l'impression du reste d'une faible somme qu'il avait obtenue dans son ministère pour former l'esprit public (1); *Royou*, *Mallet du Pan*, une foule d'autres travaillaient pour la cour qui leur prodiguait des sommes immenses (2); on se battait au Palais-Royal, dans les cafés, aux spectacles; la moitié de la garde nationale tenait pour la cour, l'autre moitié pour le peuple. La tourbe des patriotes criait sans mesure, quelques-uns intriguaient, bien peu travaillaient avec constance. Placé à la tête de ce

---

(1) On trouvera des détails à cet égard dans les Mémoires de Louvet.

(*Note des édit.*)

(2) « Les agens de la liste civile, dit Peltier, avaient destiné une » partie de la somme consacrée à ramener l'opinion qui se cor- » rompait chaque jour, à entretenir des hommes sages et tran- » quilles qui pussent se mêler dans les groupes populaires et » établir une controverse de discussion avec les forcenés soudoyés » par les jacobins. Tandis que ceux-ci agitaient le peuple de toutes » manières par des fables absurdes et des complots chimériques, » les hommes du gouvernement s'occupaient de détruire, soit par » le raisonnement, soit par la plaisanterie, les contes dont on » berçait une foule d'ouvriers ignorans. Les ordres de ces hommes » étaient de ne prêcher que le respect dû aux autorités constituées, » et la liberté de l'action des lois. Jusqu'au bâton qu'ils portaient » pour leur défense personnelle, portait l'emblème de leur mis- » sion; ils étaient convenus de l'appeler, entre eux, la Constitu- » tion. Jamais une seule rixe n'avait dévoilé leur existence secrète » et bienfaisante. » (*Histoire de la Révolution du* 10 *août.*)

mouvement, Pétion en avait calculé le choc avec sagesse : il le retenait ou le laissait agir suivant que la cour ou les patriotes étaient en force. Il déjouait les perfidies de celle-ci ; il sauvait ceux-là de leurs propres erreurs. Toujours placé au milieu des excès des uns et des autres, proscrit par la cour, calomnié par ceux qui voulaient un mouvement pour eux, mais aimé du peuple qu'on n'avait pas encore dépravé, il conduisit à son terme cette révolution. Les scélérats qui l'ont renversé ne peuvent pas lui en ôter la gloire, ni les gens de bien lui imputer les malheurs qui l'ont suivie. Tel était l'état de Paris, lorsque les Marseillais arrivèrent.

CHAPITRE V.

Ils arrivent à *Charenton :* nous volons auprès d'eux, *Rebecqui, Pierre Baille* et moi; *Bourdon* nous accompagnait : c'est le même qui, profitant de la méprise d'une assemblée électorale, a depuis siégé dans la Convention comme député de l'Oise, et s'est rendu cher à la montagne par ses vociférations (1); il postulait alors auprès de Rebecqui une place de secrétaire de la commission d'Avignon. Je ne puis dire avec quel sentiment de joie nous embrassâmes nos frères; nous leur donnâmes, nous en reçûmes mille témoignages d'affection : nous fîmes, avec leurs chefs et plusieurs d'entre eux, un repas fraternel. Il y avait aussi quelques jacobins : *Fournier,* dit *l'Américain*, dont nous croyions l'honnêteté sûre comme la bravoure; *Héron,* de la

(1) C'est le même aussi qui, à la séance du 31 mai, lorsque Guadet soutint à la tribune que les commissaires des vingt-six sections n'avaient pas le droit d'aviser aux moyens de sauver la république, puisque la Convention était là, s'écria que *tout cela n'était que du galimatias.* (Choix de Rapports, tom. XII, p. 101.) (*Note des édit.*)

Bretagne, franc comme les hommes de ce pays, mais depuis mystifié par Marat, et quelques autres dont les noms m'ont échappé. Après le dîner on se réunit en petit nombre dans un cabinet, pour arrêter un plan de conduite. Les Parisiens nous assurèrent que le lendemain les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau se porteraïent en armes à la rencontre des Marseillais. Quelle occasion plus belle de faire triompher la cause du peuple ! la cour ne s'attendait pas à ce mouvement; il n'y avait donc pas de résistance à craindre, il n'y avait pas de sang à verser; on pouvait obtenir la réparation de tous les torts, la suspension ou la déchéance du roi, suivant ce qu'on aurait jugé de plus convenable, et faire ainsi avorter toutes les conspirations du dedans et du dehors, non par la flamme et le fer, mais par un coup d'adresse. Cette pensée nous frappa, et dans l'instant notre plan de campagne fut arrêté.

On convint que les faubourgs marcheraient en armes au-devant des Marseillais : *Santerre* l'avait promis; il nous faisait dire de compter sur quarante mille hommes. Cette marche ne devait rien présenter d'insurrectionnel. Son seul caractère aurait été celui d'une fête fraternelle ou d'un honneur rendu, sans réquisition, et par un mouvement spontané, aux descendans des Phocéens.

Cette armée devait placer les Marseillais à son centre et défiler des faubourgs sur les quais. On aurait disposé un train considérable d'artillerie de

manière qu'en passant elle l'eût enlevé. A l'Hôtel-de-Ville on eût jeté mille hommes pour l'entourer et attendre les commissaires des sections qui devaient former un nouveau corps municipal; quatre cents hommes auraient occupé la Mairie pour y retenir Pétion, et quatre cents autres auraient arrêté le directoire du département. On devait occuper aussi les postes de l'Arsenal, de la halle au bled, des Invalides, les hôtels des ministres et tous les ponts sur la Seine.

Cependant l'armée se fût portée aux Tuileries sur trois colonnes : on eût barricadé les avenues du Carrousel, du Pont-Tournant et des quais; on y eût établi des batteries, et la troupe pénétrant dans le jardin y eût campé. On devait y avoir des tentes, des piquets, des vivres, et l'on était bien résolu de ne sortir de ce camp qu'après la réparation de toutes les injustices.

Cette expédition ne pouvait être sanglante. Les Suisses n'auraient pas été en force aux Tuileries, et l'on ne voulait pas les attaquer dans leurs casernes. On leur eût dit d'attendre en paix la manifestation de la volonté nationale. On n'eût pas pénétré dans les appartemens du château; mais on les eût bloqués : quant au parti définitif qu'on aurait pris, on était assez d'accord de faire à l'Assemblée législative l'invitation de prendre garde à *ce que la nation française ne reçût aucun dommage*, et de lui déclarer que le peuple de Paris, campé dans les Tuileries, ne déposerait les armes que lorsque la

liberté serait assurée par de grandes mesures, et que les départemens les auraient approuvées. Surtout il fut arrêté qu'on punirait de mort le vol, les excès envers les personnes, la désobéissance envers les chefs. Nous voulions que cette insurrection pour la liberté fût majestueuse comme elle, sainte comme les droits qu'elle devait assurer, et digne de servir d'exemple à tous les peuples qui n'ont besoin pour briser leurs fers que de se montrer à leurs tyrans (1). Si ce plan eût été suivi, le sang des Français et des Suisses, victimes ignorantes des perfidies de la cour, n'eût pas coulé au 10 août; la république eût été fondée sans convulsions, sans massacres, et nous ne serions pas devenus, rongés de la gangrène populaire, l'horreur de toutes les nations. Mais il était réservé à Santerre de faire manquer une expédition qu'aucun malheur n'aurait accompagnée. Le mauvais génie de la France le destinait aux exploits du 2 septembre, et aux défaites de la Vendée.

J'avais écrit l'aperçu de ce plan au crayon. *Fournier* en prit une copie, et nous échangeâmes ces

(1) Il paraît que les girondins, qui voulaient une nouvelle révolution, conservaient l'espoir chimérique de l'opérer sans effusion de sang. Aussi voit-on ces mots dans l'adresse des Marseillais à l'Assemblée législative : « Mais vous, législateurs, qui voyez le péril du peuple, vous aurez le courage de le sauver, ou la bonne foi de lui dire que vous ne le pouvez pas; pour qu'exerçant enfin sa souveraineté, il se délivre du mal des rois, non par des insurrections destructives, mais par la manifestation paisible de la volonté nationale. » On trouvera cette pièce à la fin du volume, lettre C. (*Note des édit.*)

notes ; celle qu'il me donna, laissée dans une culotte de nankin, fut portée chez la blanchisseuse, et ne me revint que plusieurs jours après : singulier accident qui pouvait tout découvrir et peut-être faire manquer la révolution ! Nous convînmes aussi de nous surveiller réciproquement ; en conséquence, *Bourdon* vint avec nous, *Héron*, *Fournier* prirent chacun un Marseillais. En nous retirant, nous rencontrâmes Santerre qui nous donna de nouveau l'assurance qu'il viendrait avec 40,000 hommes au-devant du bataillon.

Santerre ne tint pas sa parole, il n'y eut que deux cents hommes qui se présentèrent pour recevoir les Marseillais; encore étaient-ce pour la plupart des fédérés des départemens, avec deux douzaines de Parisiens armés de piques et de coutelas. Quel fut notre étonnement en les voyant défiler ? Nous ne savions pas que *Santerre*, fabricant de bière, devenu célèbre pour avoir un moment résisté à La Fayette, n'était au fond qu'un homme extrêmement médiocre, lourd d'esprit et de corps, orgueilleux, mais incapable d'élever sa pensée à rien de grand. Déjà il avait voulu faire mouvoir les faubourgs le 26 juillet (1), mais ses moyens mal concertés don-

(1) Pétion rapporte ainsi ce projet du 26 juillet, dans la pièce que nous avons déjà citée, et qui est intitulée, *Observations sur la lettre de Robespierre* : « Je confesse que, le 26 juillet, j'ai empêché » un mouvement, et je crois que j'ai rendu alors le plus important » service. Les mesures étaient si mal prises que le succès était, on » peut dire, impossible. Le rendez-vous était sur le terrain de

naient à la cour tant d'avantage, qu'elle eût infailliblement battu les patriotes, si Pétion n'eût arrêté cette molle insurrection; ainsi nos espérances furent trompées, et nous suivions tristement les Marseillais qui se rendaient à la Mairie dans le plus bel ordre.

Au milieu des embrassemens, on propose un dîner fraternel aux Champs-Élysées, on l'accepte; on va déposer les fusils, on s'y rend. J'ai lieu de croire que cette partie ne fut pas proposée par le sentiment, mais par une noire combinaison. En effet, on conduisit les Marseillais à côté d'un jardin où les grenadiers des Filles-Saint-Thomas célébraient une orgie. On ne les avait pas encore servis qu'ils se battaient déjà : les grenadiers, dit-on, insultèrent

---

» la Bastille : on devait partir de là à minuit, sur trois colonnes, » pour se rendre au château, s'emparer du roi, et le constituer » prisonnier à Vincennes; on comptait sur la garde nationale de » Versailles, et à onze heures les officiers municipaux de cette » ville vinrent me dire qu'un citoyen, se disant député par des fédé- » rés, avait sollicité la veille l'appui de cette garde, mais qu'elle » ne se mettrait pas en marche sans savoir pourquoi, et sans mon » agrément. On comptait sur le faubourg Saint-Marceau; les habi- » tans de ce faubourg n'étaient pas encore préparés. Un des chefs, » qui devait conduire une colonne, se rendit à la Mairie dans le » moment où les officiers municipaux de Versailles y étaient; il » me dit qu'on ne s'entendait pas, et qu'il croyait apercevoir » quelque trahison.... *Les Marseillais n'étaient pas encore arrivés;* » de sorte que si le projet eût été entrepris et qu'il eût manqué, » comme tout semblait l'annoncer, il est impossible de calculer » les malheurs qui seraient résultés de cet échec. »

(*Note des édit.*)

quelques personnes spectatrices de leurs fêtes, ou qui, peut-être, désapprouvaient leurs chansons incivi[illegible]ques. A l'insulte ils joignirent les menaces et tirèrent l'épée : alors un cri se fit entendre : *A nous les Marseillais!* ceux-ci sautent par les fenêtres, franchissent les palissades, joignent les grenadiers et les mettent en déroute; un de ces derniers tira un coup de pistolet, et tomba d'un coup de sabre. Il fallait voir courir dans les Champs-Élysées les Parisiens qui, loin de séparer les combattans, n'osaient les envisager; si l'on avait voulu peindre la consternation, la terreur, c'est une de ces figures qu'on devait dessiner. Jusque-là, tout annonçait une rixe ordinaire; mais voici des faits qui laissent entrevoir une trahison. Les grenadiers des Filles-Saint-Thomas fuient dans les Tuileries, et le pont est à l'instant retiré; ils montent au château, et les dames de la cour leur prodiguent les soins les plus affectueux; l'une d'elles témoigne des alarmes sur son mari : Ne craignez pas, lui dit la reine, *votre mari n'y était pas.* La reine savait donc quels hommes avaient célébré cette orgie? N'est-il pas vraisemblable que des émissaires de la cour, mêlés à des patriotes, avaient proposé la partie des Champs-Élysées et amené la rixe? N'a-t-on pas voulu en faire le prétexte d'un mouvement funeste aux Marseillais? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'instant où ceux-ci, prévenus par nous, rentraient dans leurs casernes, toute la section des Filles-Saint-Thomas s'était armée, et s'emparait du poste

de la comédie italienne par où les Marseillais devaient passer dans leur retraite. On répandait partout qu'ils avaient massacré les Parisiens; on provoquait à s'armer contre eux, et déjà de forts pelotons de gardes-suisses parcouraient les boulevards. Les Marseillais, de leur côté, avaient fait deux prisonniers, et se disposaient à soutenir l'attaque. Il fallut toute la prudence de Pétion pour calmer cette fermentation, et déjouer l'intrigue qui l'avait suscitée.

Cependant les machinations et les mouvemens se multipliaient. Il y eut conseil au château pour savoir ce qu'on ferait des Marseillais; les corrompre parut la chose la plus aisée. On devait me choisir pour agent et m'offrir un million. *L'abbé d'Espagnac*, long-temps après, m'a raconté cette anecdote; il la tenait d'un *Coigny*, qui, disait-on, avait fait renoncer à ce parti, en observant que ma conduite, dans la révolution, n'annonçait pas un homme qu'on pût gagner. Ce fait se lie assez bien avec les tentatives que *Lieutaud* avait faites auprès de moi peu de jours avant l'arrivée des Marseillais. J'ai dit que cet ex-général de Marseille, devenu lieutenant dans la garde du roi, était encore commissionnaire de la cour dans ses secrètes manœuvres. Je reçois un billet sans signature, par lequel on m'invite à me rendre au faubourg Saint-Germain dans une maison indiquée, sous prétexte de me parler des intérêts de Marseille et des miens. J'allais répondre, lorsqu'un billet plus pressant m'est apporté. Un Marseillais se trouvait chez moi; je le charge de

porter à l'adresse donnée une réponse par laquelle je demande que l'auteur du billet se nomme s'il veut que je me rende chez lui, ou qu'il veuille bien se présenter chez moi dans la matinée. On m'apporte un troisième billet, le porteur me nomme celui qui me l'écrit; j'avais reconnu que c'était Lieutaud : il me répétait qu'il s'agissait des plus chers intérêts de Marseille, des miens et des siens; la conférence devait m'éclairer sur des objets très-importans. Le porteur, soldat de la garde royale, déguisé, me le répète plusieurs fois. Je réponds par écrit qu'il ne pouvait y avoir rien de commun entre M. Lieutaud et moi. Cependant, comme j'avais prévu le cas d'une confidence sur les trahisons de la cour (car tromper son propre parti pour se ménager un moyen de salut, n'était pas une chose impossible dans un homme vénal), je fis entrevoir dans ma réponse que je recevrais avec reconnaissance tous les avis qu'on voudrait me donner, que j'en garderais soigneusement le secret, que j'en ferais obtenir la récompense. Lieutaud vit bien que je ne donnais pas dans son piége, et me répondit par une lettre extrêmement vague, sur les Marseillais, et les intentions qu'on leur supposait; mais il m'est démontré qu'il s'agissait d'un projet de corruption ou d'assassinat. J'ai déposé dans le temps ces lettres et mes réponses au secrétariat de la commune de Marseille.

Voilà les tentatives de la cour, voici celles de Marat et de Robespierre.

J'ai dit, dans les premiers chapitres de ces Mémoires, qu'en 1788 j'avais fait un cours d'optique sous Marat; je l'ai apprécié comme savant, je dois le faire connaître comme politique.

Un de mes écrits sur la rébellion d'Arles tomba dans ses mains; il m'écrivit pour me complimenter, et m'invita à l'aller voir. Je m'y rendis : il demeurait alors vis-à-vis le café *Richard*, dans la rue Saint-Honoré. Je reconnus bien mon maître d'optique; mais quand je l'entendis, je crus qu'il avait perdu la tête. Il me dit sérieusement que les Français n'étaient que de mesquins révolutionnaires, et que lui seul avait des moyens de fonder la liberté. Je voulus pressentir le *grand homme*, je parus avide de ses instructions. « *Donnez-moi*, me dit-il, *deux* » *cents Napolitains armés de poignards et portant* » *à leur bras gauche un manchon en guise de bou-* » *clier; avec eux je parcourrai la France, et je* » *ferai la révolution.* » Tout ce qu'il ajouta fut de la même force : il voulait me prouver que c'était un calcul très-humain d'égorger dans un jour deux cent soixante mille hommes. Sans doute il avait de la prédilection pour ce nombre, car depuis il a toujours exactement demandé deux cent soixante mille têtes, rarement il allait jusqu'à trois cent mille.

Un pareil entretien n'était pas assez agréable pour que j'y revinsse; mais après m'avoir écrit plusieurs lettres de reproches, il me fit chercher par *Rovère*, qui m'entraîna dans sa retraite. Marat avait pris gîte dans les mauvaises rues voisines de la place du Palais-

Royal, chez *Daubigny*, espèce d'avocat, puis jacobin, puis voleur. Nous trouvâmes l'homme célèbre écrivant son journal. Il était pressé ; l'imprimeur demandait des feuilles. Il fallait voir avec quelle légèreté Marat faisait ses articles. Sans connaître un homme public, il demandait au premier venu ce qu'il en pensait, et il écrivait. *J'écraserai le scélérat*, disait-il. Il avait fait un article contre *Degrave*. Rovère observa que ce ministre venait à notre sollicitation de rappeler *Wigenstein*, commandant de l'armée du Midi : il aurait pu ajouter qu'il allait lui accorder la croix de Saint-Louis dont le sans-culotte Rovère était alors fort envieux. Sans autre examen, Marat effaça ce qu'il avait dit de *Degrave*(1). Son journal ache-

(1) Voici le portrait que Marie Williams trace de Marat ; nous le citons à cause de sa conformité avec celui que fait ici Barbaroux ; et, comme il faut entendre tous les témoignages, même les plus étranges, nous donnerons dans les pièces (lettre D), un *Eloge funèbre* où l'on compare Marat à ce que la vertu et la religion peuvent citer de plus grand et de plus respectable, à Socrate et à Jésus-Christ ! « Marat, dit Marie Williams, à l'abri de toute cor-» rection corporelle, par le mépris qu'inspirait sa petite personne » grêle et difforme, pouvait insulter et calomnier impunément. Il » devint le colporteur de tous les mensonges, de toutes les ab-» surdes imputations dirigées par sa faction contre tous les per-» sonnages qui possédaient un peu d'influence ou de considéra-» tion. Nouveau Thersite de la Convention, personne ne daignait » châtier son insolence, et ceux qui le mettaient en œuvre étaient » souvent réduits à le désavouer comme un extravagant. Ce misé-» rable n'excitait généralement que cette sorte d'antipathie qu'on » a pour un reptile dégoûtant. Ses sentimens politiques variaient » très-souvent : tantôt il exhortait à choisir un chef, tantôt il dé-» clamait en faveur d'une monarchie limitée. Mais les meneurs

vé, il nous parla politique. *Nous avions tort de croire que les Français devaient faire la guerre avec des fusils ; le poignard était la seule arme qui convînt à des hommes libres. Avec un couteau bien affilé on fait tomber son ennemi dans un bataillon comme au coin d'une rue. L'Assemblée nationale*, ajouta-t-il, *peut encore sauver la France ; il faut qu'elle décrète que tous les aristocrates porteront au bras un ruban blanc, et qu'on les pendra lorsqu'on en trouvera trois réunis.* Ensuite il voulait qu'on attendît dans les défilés des rues et des promenades les royalistes et les feuillans, et qu'on les égorgeât : c'était plus tôt fait, c'était même un acte d'humanité; car on ne devait pas douter qu'ils ne voulussent aussi nous égorger. Je lui fis observer qu'on pouvait de cette manière tuer beaucoup de patriotes : faible objection! *Si sur cent hommes tués*, disait-il, *il y a dix patriotes, qu'importe! c'est quatre-vingt-dix hommes pour dix, et puis on ne peut pas se tromper ; tombez sur ceux qui ont des voitures, des valets, des*

» tiraient grand parti de son ardeur à publier tous les contes » scandaleux qu'ils composaient, et à prêcher toutes les horreurs » qu'ils méditaient. Sa rage de dénoncer était telle qu'il fut la dupe » de tous ceux qui voulurent s'en amuser. Il insérait tous les jours » dans son journal les noms de soi-disant grands criminels qui » n'avaient jamais existé que dans l'imagination de ceux qui lui » racontaient ou lui écrivaient ces facéties. » (*Lettre sur les événemens qui se sont passés en France, depuis le* 31 *mai* 1793 *jusqu'au* 10 *thermidor, par Marie Williams.*)

Nous réservons pour une autre publication le portrait de Marat, tracé par Fabre-d'Églantine. (*Note des édit.*)

habits de soie, ou qui sortent des spectacles, vous êtes sûrs que ce sont des aristocrates. On ne voudrait jamais croire que ces propos m'ont été tenus par Marat, si l'on ne retrouvait dans son journal les mêmes propositions.

Lorsque l'Assemblée législative l'eut décrété d'accusation, il m'écrivit de nouveau et me fit dire que je pouvais le sauver en l'emmenant à Marseille. J'eus la faiblesse de consentir à le voir encore : *Duprat* et *Rovère* m'y engagèrent. Rebecqui me disait que dans l'état de crise où nous étions, il ne fallait rien négliger et même entendre les plus fous. Un affidé de Marat me conduisit dans un café de la Grève, et de là chez une femme où la conférence eut lieu à neuf heures du soir. Ce furent les mêmes propos ; il m'engagea surtout à le conduire à Marseille, il se travestirait, me disait-il, en *jockey*. Je ne promis rien, je craignais trop de faire un mauvais présent à mon pays. Cependant croyant que sa douleur dérangerait davantage sa tête, je lui donnai quelques consolations. Je pensais alors que ses discours sanguinaires étaient le délire de son esprit, et non l'épanchement de son ame atroce. Je n'ai bien connu Marat que lorsque j'ai vu signée de lui la lettre par laquelle le comité de salut public de la commune de Paris engageait toutes les municipalités de la France à imiter les massacres du 2 septembre.

Marat m'envoya, vers la fin de juillet, un écrit de plusieurs pages qu'il m'engageait de faire imprimer pour le distribuer aux Marseillais, au moment de

leur arrivée. Nous tînmes conseil avec *Granet*, député, pour savoir ce que nous ferions. L'ouvrage nous parut abominable : c'était une provocation aux Marseillais de tomber sur le corps législatif. Il fallait, disait-il, sauve-garder la famille royale, mais exterminer une assemblée évidemment contre-révolutionnaire. Assurément ce langage eût fait lanterner un aristocrate, on l'aurait applaudi dans la bouche de Marat. Granet pensa, comme nous, qu'il fallait rejeter cet écrit; et pour mieux nous faire connaître son auteur, il nous conta que, peu de jours auparavant, les valets du roi distribuaient gratuitement aux portes des Tuileries le journal de Marat, d'où il inférait que cet homme était payé pour imprimer ces calomnies, ou que du moins elles servaient assez la cour pour qu'elle se rendît colporteuse de son journal. Cependant Granet, après avoir écrit contre Marat, a voté pour lui, s'est déclaré son disciple, et a fait immoler à ses mânes plus de six cents Marseillais, tous ses amis, tous ses défenseurs, quand le prévôt nous opprimait. Espères-tu, Granet, vivre en paix dans ton pays ? Mais les victimes égorgées par la montagne ont des fils, des pères.... Ils te déchireront. Puissent les ombres sanglantes de mes amis assassinés te suivre partout! Les spectres et les remords sont le premier supplice des scélérats.

Marat m'écrivit, le premier août, pour me presser de l'emmener à Marseille; il m'envoya, le 3, son affidé pour me déterminer à ce voyage. Le 7, il m'écrivit de nouveau à ce sujet; le 9 au soir, il me mar-

quait que rien n'était plus urgent, et me proposait encore de se déguiser en jockey. Certes, il ne pensait pas alors à une révolution : elle se fit le lendemain, et depuis Marat s'est glorifié d'en avoir été le moteur. Combien je regrette d'avoir brûlé ces lettres ! mais je craignais des recherches si la cour avait pris le dessus, et non-seulement je sacrifiai tous les écrits qui pouvaient être un prétexte à persécution, mais encore je pris sur moi du poison. Ces lettres ont été vues par dix personnes, il peut en rester une ou deux dans mes papiers; et puis Marat, en publiant une de mes réponses dans son journal, a lui-même attesté cette correspondance. Je ne prends tant de précautions à rassembler les preuves de ce que j'avance, que parce que rien n'est plus curieux pour l'histoire que les faits que je rapporte. Il est vrai qu'il n'est pas besoin de ces entretiens ni de ces lettres pour attester les atroces folies de Marat, elles sont écrites en traits de sang dans tous les départemens de la France.

Robespierre aussi me circonvenait. Un abbé de ses amis, couvert de guenilles, et que j'ai vu depuis juge du tribunal révolutionnaire, vint me prier de passer à la Mairie, où, disait-il, *Fréron* et *Panis* m'attendaient. Je m'y rends : il s'agissait de déterminer les Marseillais à quitter les casernes du haut de la Chaussée-d'Antin pour s'établir dans celle des Cordeliers. Il y avait un avantage dans cette position; c'est qu'en cas de mouvement le bataillon pouvait plus facilement agir. Aussi ce projet fut adopté.

Leurs autres discours furent enveloppés de mystère : il fallait que quelqu'un se mît à la tête du peuple. *Voudriez-vous donc*, leur dis-je, *un dictateur !* Fréron sentit que je n'aimais pas cette magistrature : Non, me répondit-il, *mais vous savez que Brissot veut l'être. Sergent* survint, on fit silence. On me dit ensuite qu'il était partisan de Pétion, et lui rapportait tout ce qu'il entendait : *C'est un si petit homme que ce Pétion ! il n'a pas une idée ; jamais il n'y aurait de révolution si nous ne la faisions pour lui.* Les imbécilles ! il fallait que Pétion raccommodât chaque jour les sottises qu'ils avaient faites la veille !

On m'invita le lendemain à une autre conférence chez Robespierre. Je fus frappé des ornemens de son cabinet : c'était un joli boudoir où son image était répétée sous toutes les formes et par tous les arts. Il était peint sur la muraille à droite, gravé sur la gauche, son buste était au fond, et son bas-relief vis-à-vis ; il y avait en outre sur les tables une demi-douzaine de Robespierre en petites gravures (1).

(1) Voici les détails fournis par Marie Williams, déjà citée, sur la personne de Robespierre. Ils sont placés dans un Tableau des mœurs de l'époque.

« On était arrivé à l'époque où les signes visibles du patriotisme » par excellence consistaient dans du linge bien sale, un pantalon » déchiré et crasseux, des cheveux mal peignés, un bonnet de » laine rouge ou une perruque noire... On ressuscita le vieux so- » briquet oublié de *muscadin*, qui signifiait un fat outré ; qui- » conque était assez hardi pour sortir dans la rue avec une che- » mise blanche, était traité de muscadin et, à ce titre, poursuivi » et accablé d'injures ; toute femme qui portait un chapeau était

L'abbé et Panis étaient avec lui. Baille et Rebecqui m'accompagnaient. La conversation fut d'abord tout-à-fait semblable à celle que j'avais eue avec Fréron et Panis : il fut question de placer les Marseillais aux Cordeliers. Ensuite Robespierre, parlant de la révolution, se vanta beaucoup de l'avoir accélérée, mais il soutint qu'elle s'arrêterait si quelque homme extrêmement populaire ne s'en déclarait le chef et ne lui imprimait un nouveau mouvement. *Je ne veux pas plus d'un dictateur que d'un roi*, lui répondit brusquement Rebecqui, et la conversation fut rompue. En sortant, Panis nous serra la main : *Vous avez mal saisi la chose*, nous dit-il, *il ne s'agissait que d'une autorité momentanée, et Robespierre est bien l'homme qui conviendrait pour être à la tête du peuple.* N'insistez pas, repartis-je, les Marseillais ne baisseront pas les yeux devant un dic-

---

» une *muscadine*. On se souvenait encore du temps où le bonnet » rond était un des attributs de la roture, et les prétentions aris- » tocratiques du bonnet n'étaient pas tout-à-fait effacées du sou- » venir. Il est bon de remarquer, comme une singularité assez » extraordinaire, qu'à cette époque Robespierre ne se montrait » jamais que vêtu très-proprement, et même avec une sorte d'élé- » gance ; et que, tandis qu'il se déclarait le chef des sans-culottes, » il n'adopta jamais leur costume. Sa hideuse physionomie, loin » d'être enveloppée d'une perruque noire, était décorée de cheveux » bien arrangés et soigneusement poudrés ; et sans doute, pour » cacher l'agitation de son ame malfaisante, que ses yeux auraient » pu trahir, il les masquait d'une paire de lunettes verdâtres qu'il » portait toujours, quoiqu'il eût la vue excellente. » Ce fait seul n'est pas exact : Robespierre avait la vue très-basse.

(*Note des édit.*)

tateur. Baille nous a depuis assuré que, dans une autre conversation, Panis lui avait fait de pareilles ouvertures qu'il avait repoussées. C'est ainsi que Robespierre cherchait à usurper dès-lors le pouvoir national. La Convention n'a pas osé le frapper lorsque nous lui avons dénoncé ces faits, et Louvet a prouvé sa domination dans Paris : maintenant il règne, il fait couler le sang de ses accusateurs.

Cependant la fermentation était extrême : les partis se choquaient ; on entendait ce murmure sourd qui présage les insurrections, comme les mugissemens des flots annoncent la tempête. La Fayette, disait-on, marchait sur Paris. Il est certain que ce mouvement devait avoir lieu ; La Fayette s'en était ouvert au vieux *Luckner* qui l'avoua devant plusieurs députés, chez l'évêque de Paris, et le nia lorsqu'il fut interpellé d'en faire sa déclaration légale : il est encore reconnu que La Fayette avait ordonné à *Dumouriez*, qui commandait sous lui une division de l'armée, de lever son camp, et que *Dumouriez* avait désobéi. Toutes ces nouvelles propageaient l'alarme, tandis que la cour plus audacieuse laissait déjà percer la joie du succès. Jamais elle n'avait été plus brillante, ni plus entourée de seigneurs et de chevaliers de toute espèce (1). Il fallait un terme à tant d'a-

(1) On trouvera quelques détails nouveaux sur l'intérieur du château, dans un rapport, disons mieux, dans une dénonciation violente, injurieuse, que fit à l'Assemblée nationale le commandant de garde auprès de Louis XVI. Voyez les Éclaircissemens historiques, lettre E. (*Note des édit.*)

gitations : déjà plusieurs sections avaient arrêté de ne plus reconnaître le roi ; celle de *Mauconseil* fit afficher le 9 août que si la déchéance n'était pas prononcée, à minuit elle sonnerait le tocsin et s'insurgerait.

Le soir, le roi fit appeler Pétion qui trouva le château extrêmement garni de satellites. Le roi lui demanda quel était l'état de Paris; Pétion ne lui en cacha pas la fermentation; mais tous ces interrogats n'étaient qu'un prétexte. On avait appelé le maire pour le retenir en ôtage; il sentit le piége. Déjà ses amis l'avaient aperçu, ils en avaient instruit divers députés qui le firent à l'instant mander à la barre. Des huissiers, précédés des grenadiers du corps législatif, vinrent lui signifier le décret dans le jardin des Tuileries, où il était retenu depuis trois heures, non sans quelques provocations. Pétion obéit, et sortit ainsi des mains de la cour.

A minuit le tocsin sonne, la générale bat : l'air répétait au loin ces lugubres sons. Des motifs de prudence nous déterminèrent à ne pas nous mettre à la tête des Marseillais. Baille représentait à Paris le département des Bouches-du-Rhône, et moi la ville de Marseille; Rebecqui était mandé à la barre. Tous les trois nous étions chargés de veiller à la conservation du bataillon. Nous lui fîmes dire par *Bourdon*, qui, depuis la conférence de Charenton, logeait avec nous, de nous envoyer tous les quarts-d'heure une ordonnance pour nous instruire de ses mouvemens; surtout nous lui recommandions de ne pas trop

se livrer à des impressions étrangères, de ne marcher qu'avec les colonnes parisiennes, et de ne pas se mettre à la tête dans les défilés des rues, et surtout au château, dont il ne connaissait pas les avenues. L'amour de la gloire l'emporta sur ces prudentes recommandations : les Marseillais, à leur grand péril, occupèrent dans cette journée le poste d'honneur.

Bertin, le courrier *Aubert*, le capitaine *Carrière*, vinrent nous rejoindre à cinq heures du matin. Nous les plaçons pour observer les événemens, *Bertin* dans l'Assemblée nationale, *Aubert* au faubourg Saint-Antoine, *Carrière* auprès du bataillon ; nous allons, Rebecqui et moi, reconnaître les dispositions militaires. Les légions arrivaient de toutes parts avec leurs canons ; mais cette extrême diligence annonçait plutôt l'intention de défendre que celle d'attaquer. C'était le commandant général *Mandat* qui les faisait avancer. Il avait donné l'ordre au commandant du poste de la maison commune de tirer sur les bataillons du faubourg Saint-Antoine, lorsqu'ils déboucheraient par l'arcade Saint-Jean. L'ordre est montré au corps municipal encore en fonctions ; *Manuel*, procureur de la commune, cite le général qui reconnaît publiquement son écriture : la foule qui presse le commandant se jette sur lui, l'entraîne hors de la salle et le tue (1). On avait arrêté aux Tuileries une fausse pa-

(1) Le motif de ce meurtre, suivant Peltier, c'était le désir qu'on avait de se procurer l'ordre de repousser la force par la force, que Pétion, enfermé dans le château, avait signé par l'effet de la

trouille composée d'anciens gardes-du-corps; la multitude allait les déchirer, lorsque quelques citoyens se réunirent pour former à l'instant une espèce de tribunal. Ils sauvèrent de cette manière plusieurs malheureux qui n'étaient pas de la patrouille, quoiqu'ils eussent été pris dans le jardin. Il était alors sept heures du matin. Les commissaires des sections ne remplacèrent la municipalité qu'à neuf heures, quoiqu'ils eussent passé la nuit à la commune. Ce fait est important, parce que ces commissaires se sont dits les seuls auteurs des plus importantes opérations auxquelles le corps municipal avait pourtant concouru. J'ai vu depuis beaucoup de personnes s'attribuer les honneurs de cette journée, quoiqu'il soit bien certain que le plan n'en avait pas été tracé comme celui de la défense du château. Elle se fit, comme toutes les insurrections, par un mouvement irrégulier, résultat de mille circonstances; une foule d'hommes y jouèrent un rôle plus ou moins actif; ceux-ci par des combinaisons antérieures à l'événement, ceux-là par l'impulsion de leurs discours, plusieurs par la force des armes. Les seuls peut-être que l'histoire dis-

---

crainte. On supposait que l'ordre écrit se trouvait sur la personne du commandant Mandat, mais il n'y était pas : et si tel était le motif des meurtriers, le crime fut inutile. On lui reprochait surtout d'avoir placé un poste de gendarmes devant la colonnade du Louvre, qui devait laisser passer la multitude et fondre ensuite sur elle pour la disperser en la prenant par derrière. Cette mesure ne put être exécutée à cause de la défection des gendarmes.

(Note des édit.)

tinguera dans ce tourbillon de mouvemens et d'actions, sont les Marseillais et les Bretons.

Nous rentrâmes, avant neuf heures, pour écrire à Marseille les premiers événemens du jour, et savoir de *Pierre Baille*, resté seul dans l'hôtel, ce qu'il avait pris du bataillon. Une ordonnance arrive, nous annonçant que les Marseillais sont en bataille sur le Carrousel, mais qu'ils paraissent abandonnés, puisque le faubourg Saint-Antoine n'arrive pas. Nous dépêchons à l'instant, vers ce faubourg, *Bertin* qui revenait de l'Assemblée nationale. J'ai su depuis que *Westerman* s'y était aussi porté dans le même motif, et qu'il avait trouvé *Santerre* invitant les bataillons à ne point marcher au château, sous prétexte que la cour était en force; mais *Westerman* lui portant l'épée sur la poitrine, s'écria que les Marseillais étaient au Carrousel. Il n'y eut plus alors à balancer, Santerre changea de langage et se mit en marche; mais à la maison commune il quitta sa troupe pour aller se faire proclamer commandant-général, et on ne le vit plus de toute la journée. Son premier acte fut de faire demander aux Marseillais leurs deux pièces de canon, pour la mairie, comme si le champ de bataille avait été là. On repoussa cette demande avec indignation. Toutes ces fautes, la marche lente du faubourg, les mauvaises dispositions de l'attaque, la terreur des uns, l'insouciance des autres, les forces du château, tout assurait la victoire à la cour, si le roi n'eût pas quitté son poste. Il paraît qu'il avait eu d'abord l'intention de se battre, puisque le matin

il avait passé en revue les Suisses et les chevaliers déguisés sous leurs uniformes. S'il se fût montré, s'il fût monté à cheval, la très-grande majorité des bataillons de Paris se fût déclarée pour lui. Mais il aima mieux se rendre à l'Assemblée nationale. On dit que ce conseil lui fut donné par *Rœderer*, et peut-être est-ce un coup de politique dont cet excellent administrateur peut s'honorer. La reine n'était pas de cet avis : on assure qu'arrachant un pistolet de la ceinture de M. d'Affry, et le présentant au roi, elle lui dit de faire son devoir.

On se lassait d'attendre : l'impatience provençale l'emporta sur la considération du danger ; les Marseillais ayant sur leurs ailes les Bretons, s'avancent fièrement et pénètrent dans la cour des Princes au pas de charge. Les Suisses garnissaient les fenêtres du château ; ils criaient aussi *vive la nation !* On parlemente long-temps : une douzaine d'entre eux, et quelques gendarmes, vinrent se ranger parmi les Marseillais; ils jettent des fenêtres, en signe d'amitié, des cartouches sans balles. Granier, commandant en second du bataillon, pénètre jusqu'aux appartemens; il croyait n'y recevoir que des témoignages de fraternité, déjà même on l'avait embrassé; tout-à-coup une décharge terrible de fusils, de carabines, d'espingoles part des fenêtres du château (1). Au mou-

(1) Il n'est pas à présumer qu'on parvienne jamais à éclairer ce fait si souvent allégué et qui n'a jamais été démontré : les deux partis n'ont encore donné aucune preuve ni pour ni contre ; ils se sont con-

vement des armes qui précède le feu, les Marseillais, par une impulsion naturelle, reculent quelques pas et couchent en joue les Suisses. Cette manœuvre les sauva ; la grêle des balles frappe sur la place qu'ils viennent de quitter. Tous auraient péri s'ils y fussent restés. Il en tomba sept : le commandant, atteint

---

tentés de nier ou d'affirmer, sans fournir jamais aucun témoignage digne de foi. Une brochure imprimée en 1822, et ayant pour titre : *Détails particuliers sur la journée du 10 août*, présente quelques détails qui peuvent conduire à comprendre cette scène. Elle est écrite avec quelque exaltation de sentiment, mais avec une grande apparence de bonne foi ; l'auteur est ennemi prononcé des assaillans, il était à la défense du château.

« En nous retournant, dit-il, vers l'entrée de la salle des gardes, » un bruit extraordinaire, qui paraît venir du vestibule, attire nos » pas de ce côté : nous descendons à grand'peine quelques marches » de l'escalier à droite, et nous penchant sur la rampe, nous » découvrons de là les derniers degrés toujours encombrés du haut » en bas, comme au moment de notre arrivée : seulement on a » placé à la partie inférieure, à peu près à hauteur d'appui, une » traverse en bois qui forme barrière, et derrière laquelle est re- » tranché un groupe de nos camarades : quelques-uns des assail- » lans, venus de la cour, sont déjà sous le vestibule ; les uns cou- » rent çà et là, poussant leurs clameurs accoutumées ; les autres » se sont approchés de la barrière qu'ils cherchent à déplacer : » Nous ne sommes pas vos ennemis, disent-ils aux gardes nationaux: » nous n'en voulons qu'aux habits rouges ! séparez-vous d'avec » eux, et joignez-vous à nous. De leur côté, les nôtres tiennent » bon : ils repoussent de toutes leurs forces ces conseillers perfides ; » j'ai surtout occasion de remarquer un homme à cheveux blancs, » mais plein de vigueur, qui, dans cette circonstance, déploie » singulièrement de chaleur et d'énergie : d'une main il se » cramponne à la barre, de l'autre il présente la pointe de » sa baïonnette à celui des assaillans qui paraît le plus acharné, » il le somme de se retirer, et parvient à lui faire lâcher prise. »

d'une mitraille à la jambe, est amené chez nous; les autres soutiennent le choc (1). Un coup de canon repousse les Suisses qui tentaient une sortie; de toutes parts on foudroie le château. Le second commandant des Marseillais, poursuivi dans les appartemens à coups de baïonnettes, se pare de son sabre, saute de la barrière du grand escalier, échappe aux balles de ses propres soldats qui tiraient sur le château, tombe sans se blesser, se met à la tête des Marseillais, fond avec eux sur les Suisses, les enfonce et pénètre à force ouverte dans la salle où d'abord la perfidie l'avait accueilli. Les Bretons fidèles et quelques patriotes marchent d'un pas égal: plusieurs bataillons de Saint-Antoine, arrivés à l'instant, les suivent dans le château. Cependant d'autres divisions fuient. Lauvigny, qui commandait un bataillon, reste seul abandonné sur la place; la déroute est au dehors comme au dedans. Ceux-ci, rassemblés au nombre

---

On voit par cet exposé quel était l'état du combat : les cours étaient pleines des assaillans qui, parvenus sous le vestibule, étaient en lutte avec les défenseurs du château rangés pêle-mêle derrière cette barrière. Les appartemens supérieurs étaient pleins de volontaires, de grenadiers de la garde nationale et de Suisses. Ces derniers, suivant Barbaroux, criaient des fenêtres *vive la nation!* Il est possible que leur premier mouvement ait été de demander la paix, mais que, pendant qu'ils donnaient des signes de leur soumission, le combat se soit engagé dans le vestibule, et qu'alors ils aient tiré sur la multitude qui était au dehors. C'est là ce qu'on aura appelé trahison. (*Note des édit.*)

(1) Le Recueil des pièces justificatives du procès de Louis XVI (premier inventaire, page 14) contient des détails à peu près semblables sur le premier feu et ce qui le précéda. (*Note des édit.*)

de dix mille sur la place Louis XV, sont mis en fuite par le feu de trois cents Suisses bientôt repoussés par les gendarmes qui se déclarent pour le peuple. Ceux-là, d'abord déguisés en Suisses, reprennent leurs habits noirs, et s'échappent par la galerie du Louvre qu'on n'avait pas eu soin de faire garder. On se bat dans le château; chaque coup, chaque gémissement porte l'inquiétude sur la place où la foule se presse; enfin on entend le cri de la victoire : *Elle est à nous.* La clémence devait la suivre, la fureur l'accompagna. Pouvait-on arrêter la vengeance d'un frère couvert du sang de son frère, et l'indignation du peuple vengeant le peuple? Au milieu des massacres il n'y eut de vraiment coupables que les lâches fugitifs pendant l'action, assassins après la victoire, et ces tueurs de cadavres qu'ils piquaient de leurs épées pour se donner les honneurs du combat. On massacrait dans les appartemens, sur les toits, dans les caves, les Suisses armés ou désarmés, les chevaliers, les valets, tous ceux qui peuplaient le château. Notre dévouement n'y put rien, nous parlions à des gens qui ne nous connaissaient plus. Après les premiers succès, la foule était devenue immense, et ses excès ont été imputés depuis aux seuls enfans de Marseille. Notre vie, en défendant les Suisses, était plus exposée peut-être que ne l'avait été une heure auparavant celle des assiégeans; car souvent on se méprenait sur nos intentions. Deux Marseillais pénètrent dans les chambres les plus reculées, ils y trouvent deux jeunes filles éplorées; le désir de les sauver se

fait entendre dans leurs cœurs avant qu'elles leur aient demandé la vie; ils les enlèvent dans leurs bras, et le sabre à la main ils traversent les appartemens, les colonnades, les cours, les jardins, les volontaires irrités, la multitude amoncelée, et les portent au-delà des Tuileries pour les rendre à la vie, à leur mère, à leurs amans. Bons jeunes hommes, cette action vous honore plus que la victoire que vous avez remportée (1)!

---

(1) Madame Campan, sa sœur, et leurs femmes de chambre furent sauvées de la même manière au 10 août, mais ce ne fut pas sans avoir couru les plus grands périls. Pour donner, dès à présent, une idée de l'intérêt répandu dans les Mémoires de madame Campan, nous en citerons le fragment qu'on va lire.

« Dans mon trouble, je crus, un moment avant l'entrée des » assaillans chez la reine, que ma sœur n'était pas dans le groupe » de femmes qui s'y trouvaient réunies. Je montai dans un entre- » sol où je croyais qu'elle s'était réfugiée; je ne la trouvai pas dans » cette pièce; je n'y vis que nos deux femmes de chambre, et l'un » des deux éduques de la reine, homme d'une très-haute taille et » d'une physionomie tout-à-fait martiale; je le vis pâle et assis sur » un lit; je lui criai: Sauvez-vous, les valets de pied et nos gens le » sont déjà. — Je ne le puis, me dit cet homme, je suis mort de » peur. — Comme il disait ces mots, j'entends une troupe d'hommes » monter précipitamment l'escalier; ils se jettent sur lui, je le vois » assassiner. Je cours vers l'escalier, suivie de nos femmes; les » assassins quittent l'éduque pour venir à moi: ces femmes se » jettent à leurs pieds et saisissent les sabres. Le peu de largeur de » l'escalier gênait les meurtriers, mais j'avais déjà senti une main » terrible s'enfoncer dans mon dos pour me saisir par mes vête- » mens, lorsqu'on cria du bas de l'escalier: *Que faites-vous là haut?* » L'horrible Marseillais qui allait me massacrer, répondit un *heim?* » dont le son ne sortira jamais de ma mémoire; l'autre voix ré- » pondit ces seuls mots: *On ne tue pas les femmes.*

» J'étais à genoux, mon bourreau me lâcha et me dit: *Lève-toi,*

Dirai-je de quelles sensations nous fûmes affectés, lorsque, après le bruit des premières décharges, on nous apporta le commandant du bataillon blessé, couvert de sang. *Ils sont tous tués*, nous disait-il, *ils sont tous tués !* Nous fîmes partir les amis qui nous entouraient pour rechercher les blessés et nous les amener; nous appelâmes un chirurgien habile pour les panser. On nous donna bientôt des nouvelles plus rassurantes. J'écrivis successivement à Marseille tous les événemens, et le soir j'expédiai un courrier extraordinaire, autant pour apprendre la victoire de la liberté que pour rassurer les familles des volontaires marseillais; car le bruit se répandait déjà qu'il en était tombé deux cents sur le champ de bataille (1).

» *coquine, la nation te fait grâce.* La grossièreté de ces paroles ne » m'empêcha pas d'éprouver soudain un sentiment inexprimable » qui tenait presque autant à l'amour de la vie qu'à l'idée que j'al- » lais revoir mon fils et tout ce qui m'était cher. » (*Note des édit.*)

(1) Cet attentat contre le trône agita tous les partis de sentimens différens : le 10 août excita la joie des uns ; les autres furent frappés d'une juste et profonde douleur. La Convention ordonna des fêtes et fit prononcer des éloges funèbres. La Suisse vient d'élever récemment un monument en l'honneur de ses soldats tués aux portes des Tuileries. Fidèles à notre système d'impartialité, nous donnerons le projet et le décret de la fête instituée par la Convention (lettre F); les six discours prononcés à chaque station du cortége par le président de la Convention nationale (lettre G); l'Éloge funèbre des citoyens morts au 10 août, par Chénier (lettre H), et une Notice sur le monument élevé à Lucerne, à la mémoire des gardes-suisses qui ont succombé en 1792 (lettre I).

Le récit des excès condamnables ou des pompes ridicules de la révolution, se trouvera rapproché ainsi des souvenirs de la fidélité. (*Note des édit.*)

Cependant le corps législatif était resté calme au milieu de cette grande commotion. Le salpêtre tonnait, les boulets passaient au-dessus de la salle, et *Guadet*, et *Vergniaud*, et *Gensonné* présidaient successivement avec majesté l'Assemblée nationale, qui rendait les plus mémorables décrets. Vergniaud quitta le fauteuil pour proposer la suspension du roi et la réunion d'une Convention, dans un rapport préparé depuis plusieurs jours ; ce qui prouva bien que le comité de défense générale avait prévu les événemens et trouvé les moyens de sauver le peuple. Ces décrets furent rendus à l'unanimité, et le roi, relégué dans la tribune du logographe, en fut témoin ; il mangeait au moment du combat. Le soir on le logea avec toute sa famille dans les petites chambres des ci-devant Feuillans, et il s'y passa une scène qui eût fait rire si la journée n'avait pas été lamentable. Un ouvrier, en parcourant le château, avait trouvé une bourse de louis ; il cherchait le roi comme le maître de la maison pour la lui rendre. Il parvient d'appartemens en appartemens à celui qu'il occupait ; la sentinelle se refuse à le laisser entrer, il se glisse pourtant, il était seul, on vit bien qu'il n'était pas à craindre, on l'écouta. Le roi, appuyé sur ses deux coudes, le regarde : *Où est monsieur Véto ?* disait-il, *où est monsieur Véto ?* il l'aperçoit : *Ah ! te voilà, b..... de Véto, j'ai trouvé dans ton château une bourse de louis ; elle t'appartient, je te l'apporte. Si tu avais trouvé la mienne, tu n'en aurais pas fait autant,*

b.... de Véto ; et il se retira sans vouloir rien entendre (1).

Plusieurs officiers et soldats suisses s'étaient réfugiés dans les comités, car la fureur publique poursuivait ceux même qui généreusement avaient remis leurs armes. *Gensonné* et *Brissot* eurent le bonheur de sauver un soldat : ils étaient au comité diplomatique lorsque ce malheureux fuyant la mort vint se jeter dans leurs bras. Ils l'enferment dans une armoire, Gensonné lui apporte du pain, le soigne, et le fait ensuite évader. Ce Suisse devint gendarme ; et, par le plus singulier hasard, il fut chargé de garder Gensonné lors de l'arrestation des députés. Tous les jours il lui disait de partir, il offrait d'être son guide, il voulait mourir avec lui. Touché de sa reconnaissance, Gensonné refusa ses offres par générosité : il ne s'est pas enfui pour ne pas perdre ce bon Suisse. O mon cher Gensonné ! tu peux mourir victime des scélérats, mais ils ne t'enlèveront pas le sentiment de ta bonne action ; ils n'effaceront point le souvenir profond de tes discours et de tes vertus ; ils ne t'arracheront pas, ils n'arracheront pas à tous les proscrits, quelques efforts qu'ils fassent pour ternir leur mémoire, le suffrage universel des hommes de bien de tous les pays.

(1) C'est un devoir pour nous de laisser subsister de pareils traits dans leur insolence imbécille et grossière, parce qu'ils peignent le fanatisme politique dont le peuple était enivré. (*Note des édit.*)

CHAPITRE VI.

ROLAND, Clavière, Servan furent rappelés au ministère par l'Assemblée législative ; elle donna les affaires étrangères à Lebrun, réfugié liégeois, également exercé par le malheur et l'habitude de la diplomatie ; la marine à Monge, bon examinateur des marins, mais inepte ministre ; et le département de la justice à Danton, serviteur de Lameth, puis de d'Orléans, mais qui ne voulait plus servir que sa propre ambition, et devait marcher à la dictature d'un pas égal avec Robespierre et Marat. Le choix de Danton a perdu la France : voyez cependant à quoi il a tenu.

Lorsque, dans le mois de décembre 1791, la cour, par une adresse perfide, se détermina à prendre ses ministres dans les jacobins, *Louvet* fut nommé au ministère de la justice : mais vingt-quatre heures après on lui substitua *Duranthon* de Bordeaux, soit qu'on voulût flatter la députation de la Gironde, ou qu'elle-même consultée eût indiqué ce personnage. La nomination de *Louvet* est un fait certain ; car *Hérault-Séchelles*, hermaphrodite révolutionnaire, qui suivait toutes les opérations du château, lui en

écrivit pour le complimenter et lui demander pour son secrétaire la place de premier commis dans les bureaux de la justice. Or Louvet, étant ministre de la justice, aurait signé la fameuse lettre au roi; il aurait été chassé comme Servan, Clavière, Roland; comme eux la reconnaissance publique l'aurait rappelé au ministère; Danton n'aurait pas été nommé, et nous n'aurions pas vu les massacres du 2 septembre, ni les conspirations nées de leur impunité.

Le lendemain de sa nomination, Roland m'appela auprès de lui, et m'offrit une place de principal secrétaire dans ses bureaux. Elles étaient alors très-avantageuses; c'était un moyen sûr de m'avancer rapidement; mais je m'étais donné à Marseille. Servir cette ville, la rendre florissante, faisait toute mon ambition. Je refusai donc l'offre de Roland. Toutefois, comme l'expulsion des anciens commis mettait en désordre ses bureaux, je fus aider les nouveaux secrétaires et rédigeai les premières proclamations par lesquelles le conseil exécutif cassa plusieurs directoires infidèles. Je fus témoin de la conduite de Roland envers *Dumouriez*. Celui-ci était bien certainement l'auteur de l'intrigue qui l'avait expulsé du ministère, ainsi que Clavière et Servan : mais depuis *Dumouriez* avait utilement servi la patrie; il avait résisté aux ordres de la cour, et ses talens militaires présageaient des succès. Roland oublia son injure et proposa au conseil de nommer Dumouriez commandant en chef de l'armée. Dumouriez sauva la France aux gorges d'*Ar-*

gonne. Je parlerai ailleurs de ce général et des horribles manœuvres par lesquelles on est enfin parvenu à l'enlever à la France. Le plus habile capitaine de son temps mérite bien un chapitre dans ces Mémoires. Maintenant je dois suivre l'histoire des événemens.

Le 12 août le jeune Seymandi, de Marseille, nous fit dîner au Palais-Royal, Rebecqui, Pierre Baille, Bourdon, lui et moi. On agita dans la conversation la question de savoir comment on jugerait le roi. L'un voulait que les départemens nommassent des jurés et qu'on prît pour juges les présidens des tribunaux criminels qu'on aurait réduits par le sort. Un autre pensait qu'il fallait renvoyer Louis XVI au tribunal criminel de l'arrondissement des Tuileries. L'opinion de Rebecqui fut que le roi devait être jugé par la Convention, et le jugement revu par les assemblées primaires. C'est précisément la fameuse opinion de l'appel au peuple, soutenu depuis dans la Convention par les hommes les plus éclairés et le plus sincèrement attachés à leur pays. On applaudit à cette idée. Bourdon la trouvait admirable, et dans les conversations particulières il aimait à se l'attribuer; mais dans l'Assemblée il a voté différemment. Combien d'hommes dans cette affaire ont menti à leur conscience, entre autres *Barrère* qui, dans les premiers jours de la réunion du comité de constitution, soutenait fortement qu'il fallait expulser le roi, et non le faire mourir, et qui cependant a voté sa mort! Je cite l'anecdote du dîner, et surtout les témoins,

parce qu'on a publié, surtout à Marseille, que l'opinion de l'appel au peuple nous avait été inspirée par des intrigans, que sais-je, par l'Angleterre? tandis qu'il est bien vrai que cette opinion était à nous depuis long-temps. Rebecqui est certainement le premier homme de France à qui cette idée soit venue, car le 12 du mois d'août, deux jours après la victoire des Tuileries, personne sans doute ne pensait encore ni au jugement du roi, ni à l'appel au peuple.

Ma mission était finie, puisque la tyrannie était abattue. Avant de partir, je dénonçai à l'Assemblée nationale Blanc Gilly, député du département des Bouches-du-Rhône, qui, successivement patriote par excès, fanatique par ignorance, royaliste par corruption, avait écrit, dans plusieurs lettres dénoncées par ses propres amis, que le roi de Prusse arriverait bientôt à Paris pour punir la France de la révolution de 89. Il est à remarquer que Blanc Gilly y avait concouru et fut persécuté pour elle. Il prétendait que les diamans de la couronne lui répondaient de ses dommages; sans doute on l'avait acheté à un moindre prix. L'Assemblée nationale le décréta d'accusation; mais il se déroba à ce décret par la fuite. J'ai lieu de croire qu'il avait fabriqué la liste des Marseillais à proscrire, qui fut trouvée aux Tuileries, et dans laquelle je figurais honorablement. On croyait aussi à Marseille qu'il avait trempé dans la conspiration découverte vers la fin de juillet. Des factieux devaient s'emparer des canons et égorger le maire;

mais je ne puis assurer que cette opinion contre Blanc Gilly fût juste, car je n'ai jamais connu les détails de la conspiration. J'ai seulement su que la fureur du peuple avait fait périr plusieurs personnes. Jour de deuil pour la loi, lors même que la vengeance est légitime; jours terribles dans un pays où les excès suivent les excès, et où, en effet, le massacre des hommes haïs ou suspectés devint un exercice de tous les jours.

Nous terminâmes aussi l'affaire de Rebecqui et de Bertin; ils furent rétablis dans leurs fonctions de commissaires à Avignon, et le directoire du département de la Drôme, qui les avait dénoncés, fut soumis à payer les frais de leur voyage et séjour à Paris. Enfin nous partîmes le 17 août, bien persuadés que Robespierre et Marat, cachés le 10, mais qui depuis s'étaient jetés dans la commune, allaient offrir aux Parisiens des poignards, en consolation de leurs maux, et perdre par le crime une révolution qui ne pouvait se maintenir que par la vertu.

A Avignon, Rebecqui fut reçu comme un libérateur; on illumina la ville. Depuis il en a été chassé par l'ingratitude qui se disposait à le livrer aux assassins envoyés dans les départemens sous le nom de commissaires de la Convention.

Nous arrivons à Marseille : je cours rendre mon premier hommage aux magistrats du peuple. Je vois, j'embrasse ma mère (1). La bonne mère! elle m'an-

(1) Catherine Pons, veuve Barbaroux. Louvet, dans ses Mé-

nonce, au milieu de ses caresses, que j'ai le bonheur d'être père. A mon départ Annette était enceinte; ma mère soigna mon amie, et depuis dix jours j'avais un fils.

Une année presque entière s'est écoulée sans que j'aie pu savoir ce qu'il est devenu! Vit-il encore? La fatalité qui me poursuit l'aura-t-elle épargné? Mes cruels persécuteurs n'auront-ils pas assouvi la soif de mon sang dans le sang de mon fils? De quels crimes en effet ne sont-ils pas capables? quelle tête innocente ont-ils respectée? qu'y a-t-il de sacré pour eux sur la terre? O mon fils! si tu peux échapper aux dévorantes calamités de ton pays, écoute: Ne venge pas ton père, venge la liberté (1), quelque part que tu trouves un des brigands qui l'ont perdue, encore dominateur, encore assassin, ou fugitif sur

---

moires; Camby, dans son voyage dans le Finistère, font l'éloge de la belle exaltation de son amour maternel. Cette femme, également remarquable par ses malheurs et ses vertus, me reçut lorsque je naquis, suivit mon père proscrit, ferma les yeux à ma mère, soigna mon enfance. Occupée des plus cruels souvenirs, mais animée du plus noble patriotisme, elle me montra chaque jour le modèle qui devait guider toute ma vie, dût-ce être au même prix.

Elle est décédée à Marseille le 29 octobre 1820, pleurée de tous ceux qui la connaissaient.

Je me fais un devoir de consacrer ici ma reconnaissance pour elle.

C.-O. BARBAROUX.

(1) Que si, d'un nouveau Robespierre,
Ton pays était tourmenté,
Mon fils, ne venge point ton père,
Mon fils, venge la liberté.
(*Hymne de mort de Louvet. Voyez ses Mémoires.*)

une terre barbare; car quel peuple civilisé voudrait les accueillir? Frappe, ils nous ont remis dans le droit naturel, nous, toi, tous les enfans de leurs malheureuses victimes. Frappe; mais, les tyrans punis, reviens à ta charrue. Ils m'ont enlevé le petit champ que je tenais de mes pères; si tu le recouvres, cultive-le de tes mains : le bonheur n'est que là. Le peuple ne mérite pas qu'on s'attache à lui, car il est essentiellement ingrat; ni qu'on défende ses droits, car on en abuse. J'ai vu les Français, sensibles hier, boire aujourd'hui le sang des plus hommes de bien. Il faut servir nos semblables par l'exemple de nos vertus; s'ils souffrent, il faut les secourir : mais vouloir conduire à la liberté un peuple sans mœurs, qui blasphème Dieu et adore Marat, c'est la plus absurde folie. Cette populace n'est pas plus faite pour un gouvernement philosophique, que les lazzaroni de Naples et les anthropophages de l'Amérique. Dresse un autel à la liberté dans ta maison, sois homme de bien, laboure la terre qui te nourrira, étudie un peu les sciences qui t'élèveront vers Dieu, et partage ton pain avec les enfans de mes malheureux amis égorgés par les nouveaux tyrans. Voilà tous mes préceptes. Mon fils, si tu vis, reçois les tendres embrassemens de ton père.

La nouvelle de mon arrivée s'étant répandue, les meilleurs patriotes accoururent pour m'embrasser. Ma maison était entourée et remplie de citoyens. On amena un corps de musique. On chanta des chansons provençales qu'on avait faites en mon honneur, et

l'hymne des Marseillais. Les mêmes témoignages furent prodigués à Rebecqui. Je me souviens toujours avec attendrissement qu'au dernier couplet de l'hymne, lorsqu'on chante

Amour sacré de la patrie,
Soutiens, conduis nos bras vengeurs;
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs,

tous les citoyens se mirent à genoux dans la maison et dans la rue. J'étais alors debout sur une chaise où l'on me retint: Dieu! quel spectacle! des larmes coulèrent de mes yeux. Si je fus pour eux en ce moment comme la statue de la liberté, je puis m'honorer au moins de l'avoir défendue de tout mon courage. Liberté, vertu, droits sacrés des hommes, vous n'êtes plus aujourd'hui que de vains noms!

Il s'en fallait de beaucoup que la ville ne renfermât que des patriotes semblables à ceux-ci, et n'offrît que le tableau de la fraternité. Une bande de scélérats, vomis des maisons de débauche, dominait Marseille par la terreur. Il n'y avait pour eux ni lois, ni magistrats; forts du silence du maire, vieillard soupçonneux, à qui l'on faisait croire que le complot de le tuer se renouvelait chaque jour, et du délire du peuple toujours prompt à frapper ceux qu'on lui désigne comme ses ennemis, ils pendaient sans obstacle les hommes qui leur déplaisaient, et profitaient de la consternation publique pour rançonner les riches. Dès que nous connûmes ces horreurs, nous

songeâmes, avec Rebecqui, aux moyens de les réprimer. Mais, il faut le dire, il n'y avait ni assez de courage dans les hommes de bien, ni assez de vertu dans les corps administratifs pour qu'on pût attaquer de front les brigands. Il fallut se borner à leur opposer des digues dont ils ne pussent pas s'irriter; nous conseillâmes l'établissement d'un tribunal populaire dont les jurés et les juges seraient nommés par les sections. Cette idée plut, on l'adopta. Heureuse institution! elle a épagné bien des crimes aux méchans, bien des larmes à des familles respectables. Des commissaires de l'Assemblée législative avaient fait arrêter, sur des soupçons très-vagues, des citoyens dans les départemens voisins de Marseille, où on les avait conduits. Ils eussent été massacrés sans ce tribunal; mais leur conduite mieux examinée n'offrit rien qui ne fût honnête, et le peuple, en leur apportant des couronnes de laurier, confirma le jugement qui les avait absous. C'est ce même tribunal qui, depuis devenu terrible aux anarchistes, a été proscrit par les dominateurs de la Convention. Pourquoi faut-il que les meilleures institutions soient lentes à s'établir? Un mois se passa avant l'organisation de ce tribunal, et bien des malheureux furent victimes des scélérats pendant que nous étions à l'assemblée électorale.

Avant de m'y rendre, je fus avec ma mère, avec quelques amis, présenter mon fils à l'église; car les officiers publics n'étaient pas encore établis. Le baptême n'est rien aux yeux des philosophes; mais la cérémonie, quelle qu'elle soit, par laquelle on transmet

son nom à son fils, est bien intéressante pour un père. Le mien fut appelé Ogé Barbaroux.

Ogé était un homme de couleur, venu de Saint-Domingue en France avec Raymond, pour y réclamer des droits que Louis XIV lui-même n'avait pas méconnus. Il combattait avec les armes de la raison les affreux systèmes de l'hôtel *Massiac*, lorsqu'il apprit que la persécution ou l'intrigue des blancs avait fait soulever quelques mulâtres : il part pour arrêter un mouvement qui pouvait rendre odieuse la plus belle cause, et pour sauver à la fois les blancs et ses frères. A son arrivée les choses étaient trop avancées pour tenter un accommodement; les blancs avaient eux-mêmes soulevé les ateliers des hommes de couleur; les premiers, ils avaient donné le signal de l'insurrection des nègres, qu'ils ont ensuite voulu attribuer aux écrits des philosophes et aux mulâtres. Ogé, à la tête des siens, fut d'abord victorieux : il enveloppe un parti de blancs, le fait prisonnier, lui pardonne et le renvoie. Peu de temps après il est lui-même enveloppé par les blancs, il est pris, et les blancs le font expirer sur la roue. J'ai voulu que mon fils portât son nom avec le mien, parce que c'est celui d'un brave homme qui sentait sa dignité et savait la défendre. Puisse-t-il un jour, en recherchant les motifs de mon choix, gémir de la conquête de l'Amérique, la plus affreuse des calamités humaines; penser qu'il y reste encore des esclaves à soulager : et puisqu'il est trop certain que les rapports établis

entre les deux mondes ne peuvent entièrement se rompre, étudier au moins les moyens de changer en une communication réciproque de biens, ce qui n'a été jusqu'à présent qu'une horrible transmission de maux, de crimes et de productions dégouttantes de sang.

Le corps électoral tint ses séances à Avignon. J'y fus envoyé en qualité d'électeur par la quinzième section. Après les premières formalités, l'assemblée me nomma président à l'unanimité. Si elle s'était bornée à l'élection des députés, je n'en ferais aucune mention ; mais, poussée par le malheur des temps, elle exerça de grands pouvoirs, elle me confia à moi-même une grande autorité. Je dois donc dire ce qu'elle fit, et rendre compte de ma conduite.

Dès la seconde séance on annonça des troubles à Tarascon où la révolution ne manquait pas d'ennemis. Des lettres successives nous apprirent l'insurrection de plusieurs villages, les excès commis dans quelques autres, la complète désorganisation d'un bataillon du département, dont les compagnies s'étaient entretuées à Arles, et l'existence de beaucoup de manœuvres dans le département. Son directoire était sans énergie, les districts sans confiance, les municipalités sans talens. Il n'y eut qu'une voix pour s'emparer de l'autorité publique. On argumentait surtout de l'état de révolution où se trouvait la France depuis le 10 août. On faisait valoir la nécessité de comprimer les troubles par de grandes mesures. L'autorité plaît, l'as-

semblée s'en empara. Elle me chargea ensuite de l'exécution de ses arrêtés : c'était m'investir du pouvoir exécutif. J'acceptai dans l'espérance d'empêcher quelque mal ; mais je voulus qu'on me nommât un conseil de douze personnes. L'assemblée m'en ayant laissé le choix, je les pris dans les divers districts, et parmi les personnes les plus sages.

Qu'on se représente une réunion de neuf cents personnes, en général peu instruites, n'écoutant qu'avec peine les gens modérés, s'abandonnant aux effervescens, et, dans cette assemblée, une foule d'hommes avides d'argent et de places, dénonciateurs éternels, supposant des troubles ou les exagérant pour se faire donner de lucratives commissions ; des intrigans habiles à semer la calomnie, de petits esprits soupçonneux, quelques hommes vertueux, mais sans lumières ; quelques gens éclairés, mais sans courage ; beaucoup de patriotes, mais sans mesure, sans philosophie : tel était le corps électoral du département des Bouches-du-Rhône. Un trait le peindra mieux que ce tableau très-imparfait. A la nouvelle des massacres du 2 septembre, il fit retentir la salle de ses applaudissemens. Cependant je parvins à diriger cette assemblée ; mais je dois le dire, c'est par l'ascendant immense que me donnait l'honorable opinion de Marseille.

On arrêta d'envoyer douze cents hommes à Tarascon. Dans une seule nuit les réquisitions furent faites aux communes voisines, leurs contingens rassemblés, les canons, les munitions, les vivres

expédiés. On n'avait pas lu le procès-verbal, et l'armée était en marche. J'eus grand soin de donner aux commissaires des instructions détaillées. Nous étions d'accord sur les moyens à employer; ils ne devaient être ni rigoureux ni lâches; aussi la réussite en fut-elle complète. Dans une autre expédition qu'on fit à *Nove* et dans les lieux voisins, j'appris que le commissaire nommé pouvait avoir le dessein d'exercer des vengeances personnelles; je lui adjoignis un électeur recommandable par sa sagesse, et l'assemblée approuva tout. Ma correspondance avec ces commissaires était de tous les instans : il me fallait aussi donner connaissance de ces opérations au directoire du département, aux districts, aux municipalités intéressées, aux sociétés populaires dont il fallait ou mouvoir, ou retenir le patriotisme; aux commandans des gardes nationales ou des troupes de ligne. Cette correspondance était encore accrue par celle des corps électoraux voisins, et d'une foule de communes qui nous exposaient leurs besoins ou nous consultaient. C'étaient toujours de nouveaux courriers extraordinaires qui venaient interrompre deux ou trois fois la nuit un sommeil de trois heures.

Un jour qu'on procédait aux élections, des cris tumultueux se font entendre : *C'est un contre-révolutionnaire d'Arles; il faut le pendre.* On avait en effet arrêté sur la place un Arlésien, on l'avait amené dans l'assemblée, et l'on descendait une lampe pour l'accrocher. Je rappelai de toutes mes

forces le corps électoral à sa dignité; je déclarai que l'accusé était sous la sauvegarde de la loi; je fis entrer la force armée pour le saisir; et me tournant vers *Rebecqui* et *Bertin*, commissaires organisateurs des districts de Vaucluse et de Louveze, je leur dis que cet homme était leur justiciable. Ils s'en emparèrent en effet, et le conduisirent à leur hôtel pour l'interroger; je nommai quatre électeurs commissaires pour calmer sur la route les mouvemens du peuple, et assister à l'interrogatoire. C'était en effet un des adhérens de la chiffonne d'Arles; mais, sans moyens, il était incapable de faire aucun mal. Il paya son imprudente curiosité par quelques jours de prison.

Il se passait à Marseille des scènes bien autrement déplorables. Le tribunal populaire n'était pas organisé, et les tueurs y exerçaient encore leur puissance. *Camon*, ce secrétaire dont j'ai parlé, qui venait dans mes conversations domestiques recueillir ce qui était relatif à la municipalité de Marseille, et le vendait au général Lieutaud, fut pendu. Il ne méritait que quelques années de fers. Bremond Julien éprouva le même sort. J'ai dit quels étaient ses talens et ses erreurs. Il avait forcé le peuple à le haïr; mais quels que fussent ses torts envers moi, je ne le haïssais pas. Je gémis de la fatalité qui me tenait éloigné de Marseille lors de son arrestation. Le ciel m'est témoin que j'eusse tout fait pour le sauver. J'eus ce bonheur pour un autre homme, et ne résiste pas au plaisir de le raconter.

Lorsque Lieutaud fit attaquer le club en 1790, l'homme qui se distingua le plus dans cette entreprise était un nommé *Blanchet*, domestique de *Philips*, aide-de-camp du général. Blanchet fut décrété de prise de corps, il prit la fuite ; et ses affaires, qui commençaient à prospérer, car son état de domestique ne l'empêchait pas de faire un petit commerce, furent entièrement ruinées. Après six mois d'exil, de souffrances, de maladie, on le crut assez puni d'un excès auquel il ne s'était porté que par ignorance. Le club fut indulgent et consentit à son retour. Depuis, Blanchet avait repris son commerce, sa conduite était bonne; mais les pendeurs cherchaient des victimes; ils se souvinrent de son ancienne affaire et résolurent de le pendre. J'allais partir pour Avignon, lorsque Blanchet tout éploré me fit part de sa position. Je supposai qu'il m'avait écrit, je lui remis en réponse une lettre ostensible, dans laquelle je rendais compte de sa conduite. J'ajoutais qu'il m'avait souvent accompagné dans la nuit pour me garantir des attaques des malveillans, et le fait était vrai. A peine j'étais sorti de Marseille, qu'on l'arrêta avec son maître. On le conduit au Palais devant les juges de paix, formalité qu'on remplissait toujours pour mieux se jouer de la loi: Blanchet se défend avec ma lettre. Un juge de paix s'avance sur le balcon et la lit au peuple *assemblé* sur la place. On crie de toutes parts que Blanchet et son maître sont innocens. Les bourreaux sont forcés de les lâcher, et le peuple, au lieu de les conduire

à la mort, les promène en triomphe et leur distribue des couronnes de laurier. Que n'ai-je pu donner de pareilles lettres à tous les proscrits !

Les élections étaient terminées. Pourquoi faut-il que nous ayons à nous reprocher, Rebecqui et moi, de les avoir influencées? Mais on cabalait pour des êtres si méprisables, que nous crûmes devoir soutenir des candidats qui nous paraissaient mieux valoir. Excepté deux ou trois hommes dont la réputation n'avait besoin d'aucun appui, nous nous trompâmes cruellement sur tous les autres. Les députés furent :

Mouraille, maire de Marseille, à qui son âge et sa surdité ne permirent pas d'accepter.

Duprat, maire d'Avignon : il avait été brave soldat dans les guerres civiles, il fut magistrat impartial dans ses fonctions publiques. Aucun massacre ne souilla sa mairie dans un pays où tant d'excès avaient excité tant de haines. Son sort fut toujours d'être persécuté par les contre-révolutionnaires. Aussi a-t-il été décrété d'accusation par la montagne.

Rebecqui, *Barbaroux*, tous deux proscrits.

Granet, homme de sang sous l'enveloppe d'un philosophe : celui-là a tout méconnu, patrie, amis, défenseurs ; il a tout sacrifié à la montagne. Il siégea à son sommet, applaudissant à tous ses crimes; mais refusant toute fonction dans les comités, peut-être pour échapper au reproche de les avoir commis.

Durand Maillane, ex-constituant estimable ; mais

qui n'a eu de fermeté que dans son opinion pour la réclusion de Louis XVI.

Moïse Bayle, homme inepte, mais souple, à qui toutes les opinions sont égales, pourvu qu'on le paie et l'applaudisse. Il a fait imprimer, dans l'affaire du roi, deux opinions dissemblables, l'une antérieure à l'examen de cette question, pour s'approprier quelques idées du comité, l'autre plus récente pour capter la faveur des jacobins.

Pierre Baille; j'ai rapporté un mot qui le peint. Il était proconsul à Toulon d'où il écrivait : *Tout va bien ici, le pain manque.*

Gasparin, ci-devant officier d'infanterie, puis député aux Assemblées législative et conventionnelle. Lors du fameux décret de *Gensonné*, qui excluait pour six ans de toutes fonctions publiques les députés à la Convention, il donna sa démission de capitaine; puis il provoqua, avec tous les montagnards avides, le rapport du décret, et, l'ayant obtenu, il demanda et obtint de *Pache* la place d'adjudant-général. Il est aujourd'hui chef de brigade. J'ai vu les lettres par lesquelles il demandait le premier de ces grades. Depuis il a paru à Marseille en qualité de proconsul.

Deperret, républicain ardent, honnête homme, bon père, bon ami; il a toutes les qualités qui doivent concilier l'estime publique, et il est décrété d'accusation!

Rovère : sa conduite pendant les guerres civiles d'Avignon nous avait donné de lui une bonne idée;

mais son intérêt personnel, et non celui de la liberté, était son mobile. Il n'a servi qu'avec les soldats du *Pape*, dans la garde du vice-légat, et il est aujourd'hui colonel d'une légion.

Carra : on élut celui-ci pour exclure quelques intrigans subalternes. Mais il avait accepté la nomination du département de Saône-et-Loire. Carra est un homme qui veut le bien, mais qui n'ose pas le faire. Son journal, qui pouvait si bien servir la liberté, a concouru à la perdre par sa faiblesse.

Les suppléans furent :

Dubois-Crancé. Nous nous étions opposés à la nomination de celui-ci. Nous avions dit qu'un militaire qui, dans le péril de la patrie, demandait à quitter l'armée pour passer dans le sénat, n'était qu'un intrigant. Nous sommes-nous trompés ?

Laurent Bernard. Il a remplacé Mouraille dans l'assemblée. C'est un homme d'un âge très-mûr, qui a voyagé sans acquérir des connaissances, et s'est placé à la montagne sans être méchant. Il n'a jamais rien dit ni rien fait, si ce n'est d'avoir voté constamment comme la faction.

Pélissier. Il a remplacé Carra. Il votait un jour contre la montagne, un jour contre le côté droit. On aurait pu croire que c'était faiblesse. Sans courage, il a constamment prostitué son opinion aux circonstances du moment.

Mainvielle. Il a remplacé Rebecqui, qui donna sa démission après la conjuration du 10 mars. Peu

d'hommes ont aussi courageusement combattu pour la liberté; mais, dans une rixe particulière, il a donné un coup de poing au jacobin Duprat, frère et ennemi du député; il est en conséquence décrété d'accusation.

Tels furent les choix du corps électoral du département des Bouches-du-Rhône. Il voulut ensuite se déclarer permanent; mais les observations que je fis, et plus encore la force des choses qui rappelaient chacun à ses affaires, firent rejeter cette proposition. Pourtant, avant de se séparer, il me donna bien du souci, par un arrêté que provoqua *Moïse Bayle*, président de l'assemblée, pendant que j'interrogeais les officiers en garnison à Arles sur la malheureuse rixe des compagnies de leur bataillon. Cet arrêté attribuait à chaque électeur le pouvoir de suspendre dans son canton les fonctionnaires publics, et d'ordonner des arrestations. Il me fallut lutter contre l'amour-propre de chacun. Cependant je parvins à atténuer beaucoup cette autorité monstrueuse dans les pouvoirs que je délivrai. Aussi n'ai-je pas entendu dire qu'elle ait été funeste.

Le hasard me fournit, dans ces dernières séances, l'occasion d'énoncer des vérités trop rapidement oubliées. Un Marseillais écrivit de Paris contre Robespierre à la société de Marseille. La société incertaine s'en remit à mon opinion, et me chargea de lui dire ce que je pensais de cet homme. La lettre, adressée au président du club électoral, fut lue par les secrétaires, et l'assemblée exigea que je lui

manifestasse l'opinion dont je ferais part au club. Je ne balançai pas; je rapportai les tentatives faites par Robespierre auprès de Rebecqui, de Pierre Baille et de moi pour s'élever à la dictature par les Marseillais. Pouvait-on croire qu'il eût cessé d'être tourmenté de cette ambition, lorsqu'on voyait par les nouvelles publiques qu'à la tête de la commune de Paris, il tendait à dominer le corps législatif? Pourquoi ces essaims nombreux de commissaires de Paris exerçant dans les départemens une domination sans bornes, et surtout vantant Robespierre? Pourquoi les calomnies déjà semées partout contre la prochaine Convention, et ces affiches de Marat qui demande ouvertement un protecteur? Était-ce donc pour un maître, ou pour la liberté, que les Marseillais avaient versé leur sang au 10 août? Était-ce pour l'égalité des droits entre les départemens, ou pour un gouvernement municipal qui les soumettrait à Paris comme les provinces à Rome? Ensuite je traçai le caractère de Robespierre, avide de vengeances, de domination et de sang, et je prédis qu'il deviendrait le tyran de son pays, si la Convention n'avait le courage de le frapper. Sans doute ce discours fit impression, puisque à l'instant on résolut d'envoyer un bataillon pour protéger la Convention nationale. Ce bataillon fut levé et partit peu de jours après les députés.

Je ne restai que cinq jours à Marseille, sans cesse entouré de tous ceux qui m'étaient chers. Il fallut

les quitter ! Je dis adieu au peuple qui me bénissait, qui bientôt devait me proscrire, à ses magistrats, à ma mère, à mon fils, à mon Annette, à ma bonne famille, à mes amis de vingt ans. Je dis adieu à la terre qui m'avait vu naître, au beau ciel de Provence, témoin de ma vie irréprochable, à mes livres, à mes instrumens de physique, à mes minéraux, objets chers à mon esprit qu'ils avaient si agréablement occupé ; à la petite campagne d'une de mes tantes, où j'avais si souvent retrouvé la paix qui fuit les villes, et les plaisirs innocens cachés sous ces ombrages. Hélas ! qui m'aurait dit que ces adieux devaient être éternels ! O mon pays, puissent les malheurs qui me poursuivent s'éloigner de toi, et puissé-je expier seul, par ma mort, tes belles actions que les brigands changent en crimes, et les crimes trop réels de ces enfans dénaturés qui déchirent le sein de leur patrie.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.

Nota. La troisième partie de ces Mémoires doit renfermer l'histoire extrêmement curieuse de la Convention ; mais, pour la rédiger, il me faudrait avoir le journal de ses séances. Je suis donc forcé de renvoyer ce travail à un autre temps ; cependant j'écrirai quelques chapitres qui seront intercalés à leur place : à mon défaut, un ami pourra compléter cet ouvrage. Maintenant je vais passer de suite à la quatrième partie, observant que dans l'arrangement de tout l'ouvrage le chapitre suivant pourra bien se trouver dans la troisième partie (*).

(*) Ce travail si curieux, si regrettable, est celui que, d'après la lettre de M. de La Hubaudière, et qui suit l'Avertissement, on n'a plus aujourd'hui l'espoir de recouvrer.

Copie conforme au manuscrit resté entre mes mains.

C.-O. BARBAROUX.

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES

ET PIÈCES OFFICIELLES.

Note (A), *page* xxv.

Charles Barbaroux, de Marseille, député par le département des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale, aux citoyens de Marseille.

MARSEILLAIS,

Au milieu des nouvelles persécutions dont je m'honore d'être la victime, je n'ai pu répondre aux témoignages d'estime que vous m'avez donnés. Ma réponse est dans mes actions : c'est en combattant la nouvelle tyrannie qui s'est élevée dans Paris; c'est en portant, dans les départemens où j'ai pu pénétrer, la statue brisée de la liberté; c'est en ralliant les Français autour d'elle pour la relever; c'est en la couvrant de mon corps, et en mourant pour elle, que je suis, que je serai digne de vous.

Hélas! elles se sont accomplies toutes mes fatales prédictions. Nous sommes livrés aux puissances étrangères par les hommes que j'ai constamment dénoncés, et qui m'ont aussi constamment persécuté. Il existe à Paris un comité formé par Calonne, et composé d'étrangers. C'est lui qui, coalisé avec les dictateurs de Paris et ses infidèles magistrats, commande ou apaise les révoltes contre la représentation nationale; dirige les bureaux de la guerre et de la marine; dévore nos finances; anéantit, par l'agiotage, le crédit public; détruit, par des mesures scélérates, la masse de nos subsistances; spécule enfin sur les fournitures de nos armées, et les laisse constamment manquer de tout, tandis que nous dépensons

pour la guerre 50,000,000 par mois. L'existence de ce comité des puissances étrangères au milieu de Paris n'est plus un problème. Tous les individus qui le composent sont connus : l'un d'eux, le comte de Gusman, Espagnol, distribuait des assignats de 5 liv. aux soldats qui assiégeaient la Convention nationale le 2 juin, en présence même des représentans du peuple, repoussés par les baïonnettes du commandant Henriot, et par les boulets qu'on rougissait sur la place de la Révolution. Proli, fils naturel du prince de Kaunitz, ministre de l'empereur; Baron, intime ami de Calonne; Desfieux, jadis vendu au tyran, ainsi qu'il résulte des pièces trouvées aux Tuileries dans l'armoire de fer; Loys, dont le frère opéra la révolution d'Arles; Hassenfratz, premier commis de Pache, pendant son exécrable ministère; Pio, jadis secrétaire d'un ambassadeur de Naples à la cour de France : tels sont les autres membres de ce comité; et voilà les hommes qui, avec Marat, Danton, Robespierre et Lacroix, trahissent et dévorent la république.

Eh! faut-il d'autres preuves de la coalition de Paris avec les puissances étrangères, que les événemens de la Vendée? D'abord on nous cache les forces des rebelles; quelques bataillons devaient les détruire : on nous fait porter une loi de mort, non-seulement contre les chefs des révoltés, ce qui était juste, mais contre les paysans égarés par eux, et de cette manière on les pousse au désespoir. On envoie contre eux des bataillons de nouvelle levée, que les rebelles désarment et renvoient, comme celui d'Eure-et-Loire, qu'on avait dit écharpé, et qui est retourné presque tout entier dans son département. On retire de l'armée du Nord, déjà trop affaiblie par la trahison de Dumouriez, douze mille hommes, qui sont pris six hommes par compagnies, et qui, par conséquent, forment des bataillons désorganisés et sans force. On place de vieux soldats couverts de haillons à côté de troupes nouvellement habillées, pour exciter entre eux de funestes divisions. Eh! qui les commande? c'est Biron; Biron, la créature, l'ami de Philippe, chargé de réprimer une révolte excitée par l'or de Philippe. Qui les commande? c'est Santerre, le même qui abandonna les Marseillais dans la journée du 10 août, et alla se faire reconnaître commandant à la Ville, au lieu de se battre au Carrousel; Santerre qui vient de livrer aux rebelles Saumur, sa citadelle, et quatre-

vingts pièces de canon. Et quels sont les agens du Conseil exécutif envoyés pour diriger l'action des armées contre ces rebelles? c'est un nommé Feurthier, qu'un capitaine d'infanterie a fait arrêter aux Sables, en lui disant : « Malheureux, le 10 août tu m'as offert, aux Tuileries, une cocarde blanche et un poignard. » Et Feurthier a été mis en liberté par l'ordre de deux autres commissaires!....

C'est un autre scélérat, arrêté à Nantes, et sur lequel on a trouvé un passe-port pour pénétrer dans l'armée des rebelles, et un cachet aux armes de l'empire, pour leur faire passer sa criminelle correspondance.

Combien d'autres faits je pourrais vous citer! mais pour qui donc les trahisons des dominateurs de Paris sont-elles encore un doute? pour qui leurs calomnies envers nous ne sont-elles pas usées? Accapareurs de toutes les places, pour eux ou pour leurs parens, ils nous appelaient intrigans, nous qui avions fait décréter que les représentans du peuple seraient exclus de toutes les places pendant six ans! Gorgés d'or, et dans leurs superbes voitures, ils nous accusaient de corruption, nous qui vivions du pain des pauvres, et parcourions les rues en vrais apôtres de la liberté! Fabre d'Églantine, dont le frère, vendeur d'orviétan à Commerci, est aujourd'hui colonel à Commerci; Fabre d'Églantine avouait à Marat, dans le comité de salut public, 12,000 liv. de rentes, acquises dans une seule année; et Brissot restait trente-six heures à Paris, sous le couteau des assassins, faute d'argent pour son voyage. Danton se mariait et constituait à sa femme 1,400,000 liv. de dot, le même jour où je recevais, pour sortir de Paris, un secours d'argent au nom de Marseille, et de la main de ses commissaires. Marseillais, voudriez-vous courber votre tête sous la verge de ces vils dominateurs? César, Cromwel furent des tyrans exécrables; mais ceux-là sont mille fois plus exécrables encore, qui n'ont d'autres victoires à citer que les assassinats du 2 septembre, d'autres trophées que les dépouilles des malheureux Belges, et d'autres titres à la reconnaissance des peuples que des crimes, et puis encore des crimes.

Savez-vous quel est le but de ces trames dirigées de l'Angleterre par Pitt? C'est de diviser la France en deux portions : d'établir au Nord une monarchie, sur les cadavres des Normands et des Bre-

tons, et de laisser le Midi se constituer un autre gouvernement, qui sans cesse aurait à combattre le gouvernement du Nord. Ainsi, la France morcelée cesserait de peser dans la balance de l'Europe, et nos richesses passeraient, avec notre commerce, dans les mains des Anglais. Voyez avec quelle perfidie ils suivent ce système! Déjà, depuis Machecoul jusqu'à la Sarthe, les rebelles, favorisés par les traîtres, occupent les rives de la Loire; et, s'il faut en croire les menaces des agens du Conseil exécutif, Nantes sera punie d'avoir repoussé la doctrine de Marat; et, en effet, les rebelles l'assiégent. Tours, Blois, Orléans, Paris forment la continuation de cette barrière que les dictateurs élèvent entre le Nord et le Midi. Ces villes sont maratisées, c'est-à-dire que la terreur, la corruption et les proconsuls y ont comprimé le ressort des ames honnêtes, et brisé le frein des ames scélérates. Enfin, depuis Paris jusqu'à la frontière du Nord, tout a été disposé pour livrer notre sol aux ennemis. Heureusement Custine commande sur cette frontière.... Ils espéraient donc, les dictateurs de Paris, que les hommes du Nord et du Midi verraient tranquillement s'élever entre eux une barrière de séparation! Encore un moment, et la barrière sera renversée..... Français, levez-vous, et marchez à Paris.

Marchez à Paris, non pour combattre les Parisiens qui vous tendent les bras, mais pour fraterniser avec eux, mais pour les délivrer de l'oppression de leurs tyrans, mais pour jurer avec eux, avec les hommes du Nord, l'unité et l'indivisibilité de la république. Bretons, Marseillais, vous avez, le 10 août, sur la place du Carrousel, vaincu la tyrannie des rois; c'est là que le rendez-vous est donné pour vaincre encore la tyrannie des dictateurs.

Marchez à Paris, non pour dissoudre la Convention nationale, mais pour la réunir, mais pour assurer sa liberté, mais pour la rendre respectable comme le peuple qu'elle représente, jusqu'au moment où les assemblées primaires auront nommé des successeurs aux représentans du peuple.

Marchez à Paris, non pour soustraire les députés proscrits au glaive de la loi, mais pour exiger au contraire qu'ils soient jugés par un tribunal national; mais pour faire juger aussi tous les représentans du peuple, tous les ministres, tous les administrateurs de Paris. Il faut que tous les hommes dont la fortune s'est accrue

dans leurs fonctions publiques, restituent ce qu'ils ont volé. Il faut que les assassins soient punis et les dictateurs précipités de la roche tarpeïenne.

Pardon pour les hommes égarés : justice pour les brigands.

Marseillais, je ne vous dis pas de voler au secours de vos frères du Nord : déjà vous êtes en marche. La racine du mal est à Paris. Quand le comité des puissances étrangères sera détruit, et la représentation nationale vengée des attentats d'un conseil-général contre-révolutionnaire, les maux de la patrie finiront, parce que les traîtres n'existeront plus. Voyez les gouffres qu'ils ont ouverts, les hommes et les choses qu'ils ont dévorés. Ils demandent vengeance, le sang de nos frères sacrifiés par leur trahison, et notre marine ruinée, nos vaisseaux enlevés, et nos finances dilapidées : Marseillais, le rendez-vous est à Paris.

On m'accusera de vouloir vous soulever ! Oui, je vous soulève, et je soulèverai la France entière contre les brigands. Rappelez-vous les jours mémorables de notre première insurrection en 1789, quatre mois avant la prise de la Bastille. Tel je fus alors, tel vous me verrez encore au poste d'honneur. Décrets d'accusation, poignards, échafauds, je braverai tout. Deux sentimens seuls embrâsent et consument mon ame : c'est l'amour de la liberté, et la haine de la tyrannie..... J'y joins un sentiment plus doux, c'est la reconnaissance. Je vous la dois, parce que vous m'avez mis au poste du péril. Je la dois aux habitans de Caen, parce qu'ils m'ont reçu sur la terre hospitalière, et qu'ils servent bien la patrie. Marseillais, sauvez-la, et que celui-là périsse, maudit du ciel, avec toute sa race, qui parlera, écrira, pensera contre la république une et indivisible.

Caen, le 18 juin 1793, l'an II^e^ de la république, une et indivisible.

Signé BARBAROUX, de Marseille, député par le département des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale, expulsé, par la force, du poste où l'avait placé la volonté du peuple.

Note (B), *page* 22.

Le désarmement du régiment d'Ernest fut, comme le remarque Barbaroux, un événement important; peu d'officiers supérieurs se sont trouvés dans des circonstances aussi difficiles que M. de Barbantane. On le blâma dans le premier moment, avant de connaître les faits et l'état d'exaltation des habitans du Midi : on lui retira son commandement, on annonça l'intention de le traduire devant un conseil de guerre. Les pièces qu'on va lire prouvent à quel point un examen plus approfondi des choses lui fut favorable: non-seulement le conseil de guerre qui devait l'entendre ne fut point convoqué, mais encore le général rentra bientôt dans son commandement.

Dumouriez, dans ses Mémoires, paraît inculper la conduite du général Barbantane. Dumouriez ne se rappelait plus alors qu'il avait lui-même, ainsi qu'on va le voir, aidé, par une lettre signée de lui, à sa justification. Cette justification devint inutile; mais M. de Barbantane, qui se préparait avec confiance à paraître devant un conseil de guerre, prépara, pour sa défense, un Mémoire que nous joignons aux pièces. Ce Mémoire, qui est écrit d'ailleurs avec la simplicité qui sied à un militaire, mais qu'animent des opinions très-prononcées, a de l'intérêt, parce qu'il fait connaître l'esprit de la population provençale à cette époque.

Lettre du ministre de la guerre, Degraves, à M. de Barbantane. — Bureau de la correspondance générale.

« Paris, le 3 avril 1792, l'an IV de la liberté.

» J'ai sous les yeux, Monsieur, la lettre que vous aviez écrite, le 16 du mois dernier, à M. de Narbonne, à l'occasion de l'ordre du roi qui vous suspend de vos fonctions d'officier-général. Vous en serez moins affecté lorsque vous saurez que Sa Majesté n'avait point pris cette détermination d'après l'opinion où elle était que votre conduite fût répréhensible, mais seulement parce que des considérations politiques exigeaient cette mesure vis-à-vis des cantons suisses. Le régiment d'Ernest avait mis bas les armes, l'honneur du corps helvétique demandait dès-lors qu'il fût prouvé qu'un pareil effort de subordination était un sacrifice fait pour sauver la vie à des milliers de citoyens, et que la crainte d'un danger personnel

n'avait pu y avoir part. Je ne doute nullement qu'il ne vous soit facile de vous justifier ; fort de votre bonne conscience, vous devez attendre avec confiance et sécurité un jugement qui ne saurait qu'être honorable pour vous, en mettant dans la plus grande évidence votre patriotisme et votre amour pour la chose publique.

» Je suis encore confirmé dans cette présomption par la copie que vient de me faire passer officiellement le ministre des affaires étrangères, de la relation que M. de Watteville, major commandant le régiment d'Ernest, a envoyée à Berne, de l'événement dont il s'agit. Je m'empresse de vous adresser cette pièce; je suis bien persuadé que vous avez rassemblé d'ailleurs les preuves les plus capables d'établir votre justification, mais j'ai pensé que celle-ci était plus faite qu'aucune autre pour fixer l'attention de la Cour martiale.

» Le ministre de la guerre,

» *Signé* P. DEGRAVES. »

Plus bas est écrit de la main du ministre :

« Je vous préviens que je mande à M. de Wigenstein et à M. de Coincy que, si le jury n'est pas assemblé, si la procédure à votre sujet n'est pas commencée, je proposerai au roi de lever votre suspension, et qu'il ne soit donné aucune suite à cette affaire. »

Lettre écrite par le général Dumouriez, ministre des affaires étrangères, au ministre Degraves, en lui transmettant la relation de M. de Watteville.

« Je vous envoie, mon cher collègue, la copie du compte rendu par M. de Watteville à l'État de Berne. Comme cet officier s'est rendu responsable en prenant le commandement qui lui a été cédé par MM. de Barbantane et Olivier, cette pièce devient la décharge de cet officier général.

» Je vous embrasse. *Signé* DUMOURIEZ.

» Le 27 mars 1792. »

En transmettant l'original de cette lettre à M. de Barbantane, le ministre de la guerre, Degraves, mit au bas l'apostille suivante :

« La note ci-jointe servira, à tout événement, à votre défense. »

Copie de la Relation de ce qui s'est passé à Aix, concernant le régiment suisse d'Ernest, les 26 et 27 février 1792; envoyée à Berne par M. de Watteville, major commandant de ce régiment.

« Dimanche, 26 février, après neuf heures du matin, M. de Barbantane, maréchal-de-camp commandant ici, me fit dire de faire rentrer au quartier tous les soldats. Un instant après il m'envoya son aide-de-camp pour me faire passer chez lui de suite. Il me dit qu'il était averti que les Marseillais arrivaient, et qu'il nous faisait rester au quartier pour être prêts à tout événement. Entre onze heures et midi, je sus par un officier que j'allais être requis par la municipalité de renforcer tous les postes, mais que la réquisition avait été envoyée au général. Aussitôt, sans en avoir eu d'autres avis, je fis rassembler la nouvelle garde et la fis partir pour doubler tous les postes. Un instant après l'aide-de-camp vint au quartier et ordonna de faire prendre les armes à tout le régiment, et je fis distribuer des cartouches. Le général étant venu, je lui dis que j'avais déjà fait doubler tous les postes, et que nous serions prêts dans un instant. Il me dit : « Vous ferez marcher un » bataillon, et le placerez à la grille au bout du Cours, pour em» pêcher qu'ils n'entrent en ville; » et qu'il allait reconnaître ce qui se passait. J'envoie les deux compagnies de grenadiers et une de fusiliers pour chercher les drapeaux sur le Cours en ville; l'aide-de-camp vint, me dit de ne pas faire marcher le bataillon.

» Le général arriva dans le même instant pour me dire : « Les » Marseillais arrivent dans la ville; j'ai ordonné au détachement » qui cherchait les drapeaux de s'arrêter sur la place à l'entrée du » Cours : marchons en ville avec un bataillon pour soutenir votre » détachement et voir ce qu'il y a à faire. » Arrivé au bout de la rue Saint-Jean, tout près de notre détachement qui n'était qu'à environ quarante pas des Marseillais, le général me dit d'arrêter la colonne; que la municipalité allait venir, et que nous aurions nos drapeaux. Il y eut des pourparlers entre le général et les Marseillais. Il nous fut permis de chercher nos drapeaux qui passèrent devant les Marseillais qui leur présentèrent les armes. Les drapeaux arrivés, le bataillon resta en colonne : on attendit la municipalité. Les Marseillais firent marcher une pièce de canon, et la placèrent

à environ soixante pas vis-à-vis la tête de la colonne, et le reste de leurs canons était placé de manière à nous prendre par le flanc en cas que nous eussions débouché de cette rue. Je dis au général que c'était une marque hostile; qu'il devait leur ordonner de retirer leurs canons, ou que nous allions marcher dessus. Il fut parlementer avec eux, et revint me dire qu'il n'y avait rien à faire avec ces gens-là, qu'ils n'entendaient point raison, et qu'il allait à la municipalité. Je lui dis de rester avec nous et d'y envoyer son aide-de-camp. Quand le maire et quelques officiers municipaux furent arrivés, il fut fait une réquisition de rentrer au quartier. On logea chez les particuliers cette armée, et dès ce moment tout fut tranquille dans la ville. A tout instant et de tous côtés il venait des gens armés qui furent logés dans la ville.

» Vers les quatre heures du soir, le général vint dire de faire marcher 200 hommes par réquisition du département à la maison commune à leur disposition. Au moment du départ de ce détachement, arrive une réquisition du département qui demandait un bataillon. Le général marche en ville à la tête de ce bataillon; arrivé auprès d'une rue qui aboutissait à la place de la maison commune, le maire et les officiers municipaux en écharpe se trouvent là et nous crient d'arrêter. Aussitôt le bataillon fait halte. La municipalité nous apprend que si nous avions marché encore un instant, nous nous trouvions engagés dans un coupe-gorge complet; et il y eut des pourparlers entre eux et le général. Cela dura jusqu'à l'entrée de la nuit. La municipalité fit alors une réquisition de nous faire rentrer au quartier. Au moment où nous nous mettions en marche pour nous en retourner, arriva la garde que nous avions à la maison commune, mais désarmée. Chemin faisant pour rentrer au quartier, je dis au maire et au général de faire replier tous nos postes qui allaient sans doute avoir le même sort que celui de la maison commune : ils me répondirent qu'ils ne pouvaient point le prendre sur eux; qu'ils nous accompagneraient jusque dans notre quartier, qu'ensuite ils iraient à la maison commune pour s'occuper de ce qu'ils auraient à faire. Je dis à un officier du régiment de se rendre à tous nos postes, et de leur ordonner de ma part de ne pas faire de résistance si on venait en force leur demander les armes. A peine eut-il le temps de le leur dire qu'on vint successivement en force pour les désarmer tous, excepté celui de la porte Saint-Jean, qui

était le poste le plus près de notre quartier, lequel fut retiré alors par une réquisition que je reçus de faire rentrer tous nos postes : pendant la nuit il y eut du bruit ; on battit la générale ; on remua du canon ; le général et son aide-de-camp passèrent la nuit avec nous au quartier. A minuit il fit partir pour Toulon un de nos officiers avec une lettre pour M. de Coincy.

» Le lundi, vers les sept heures, on vit faire toutes les dispositions hostiles autour de nous. On plaça des troupes et du canon dans tous les environs du quartier. Le général voulut faire venir la municipalité ; elle ne vint point, mais elle lui envoya les articles du décret qui pouvait avoir quelque rapport à notre situation ; il y eut des pourparlers entre le général et le commandant de cette armée ; les Marseillais voulaient que nous partissions sur-le-champ. Notre réponse fut que nous partirions aussitôt qu'on aurait des charrettes pour nos équipages ; un instant après ils voulaient que nous sortissions la baïonnette dans le fourreau, et que nous leur livrassions nos munitions ; un moment après ils demandèrent à parler à quelques sergens, caporaux et soldats. Nous leur en envoyâmes dix de chaque grade. Ils revinrent nous confirmer les propositions précédentes, et nous dirent qu'on leur avait fait encore d'autres propositions étonnantes. J'envoie cinq sergens ou caporaux leur dire que nous tenions à notre seule proposition. Un caporal député revint au quartier nous dire qu'ils avaient été arrêtés ; qu'on leur avait pris leurs sabres ; que lui s'était échappé ; qu'il n'avait point voulu abandonner le sien, et qu'on lui avait tiré trois coups de fusil. Pendant ce pourparler il y eut deux ou trois coups de canon qui portèrent par-dessus nous, et plusieurs coups de fusil autour de nous, dont un blessa mortellement une de nos sentinelles, à la porte du quartier. Avant ces actes hostiles nous sûmes qu'on ne voulait plus nous laisser partir que désarmés. Enfin à midi le général nous dit que, vu les choses actuelles, et que n'ayant pas voulu sortir à leur première proposition, il laissait à notre prudence de prendre le parti qui nous conviendrait, et qu'il ne nous quitterait pas. Là-dessus je rassemblai les officiers et leur dis, en présence du général et de M. d'Olivier, lesquels m'avaient donné tout pouvoir dans ce moment critique : « Allez dire aux compa-» gnies qu'ayant éprouvé, dans d'autres circonstances, leur atta-» chement en moi, j'espère tout de leur docilité ; qu'elles se tien-

» nent prêtes à exécuter ce que je vais leur commander. » Et puis, n'adressant encore au général et à M. d'Olivier, je leur dis : « N'est-ce pas, vous y consentez ? » Ils me dirent : « Oui, à tout » ce que vous voudrez. Eh bien, leur dis-je, voici mon avis, et » je vous ordonne de le suivre comme subordonnés : j'aurais désiré, » comme vous, de périr à la tête de ce brave régiment; mais comme » chef et maître de son sort j'en suis responsable au canton, et ne » puis vouloir faire périr sans utilité 900 de ses sujets. Le régiment » est en France pour défendre le royaume, et non pour détruire » des citoyens français : ils nous demandent nos armes, je vous » ordonne donc, et que personne, sous peine de désobéissance, ne » me réponde un mot ; je vous ordonne, dis-je, de dire aux sol- » dats que moi je leur ordonne, et à ma seule responsabilité, de » poser les armes lorsque l'ordre en sera donné. » Ils furent le dire aux compagnies. Leur réponse fut qu'elles m'obéiraient en tout, et que leur vie était à ma disposition. Alors je dis au général : Allez dire au commandant de cette armée que je lui remets toutes les armes du régiment, s'il me donne par écrit sa parole qu'on nous les rendra, et qu'ensuite le régiment partira pour Toulon. Cet accord est réglé. J'ordonnai, il était une heure, de déposer les armes et les gibernes contre les murs. Les officiers ayant gardé leurs sabres, le général conseilla de les poser à l'endroit où étaient les armes, ce qu'ils firent pour éviter toute histoire à ce sujet. Le général me demanda si je croyais qu'il dût sortir avec nous ou rester ; je lui dis de rester au quartier pour veiller à nos armes et pour expédier nos équipages. Il me répondit : Je vous joindrai en route, et j'irai faire votre logement à Roquevaire. Nous sortîmes à une heure, emportant nos drapeaux, sans aucune insulte, et accompagnés de plusieurs de leurs chefs qui se mirent à notre tête pour notre sûreté, et qui ne nous quittèrent que lorsque nous eûmes dépassé leurs postes, après avoir marché quelques cents pas. Le régiment arriva à Roquevaire vers les sept heures du soir ; au lieu d'y coucher, nous en partîmes vers les dix heures de la nuit, et nous arrivâmes au Beausit vers les six heures du matin. Nous y restâmes jusqu'à deux heures après midi, puis nous fûmes à Blioutes où nous arrivâmes vers les six heures du soir. Nous y avons trouvé, d'après les ordres de M. de Coincy et des corps admi-

nistratifs, l'étape, de bons logemens, et bon accueil par les habitans.

» Fait à Blioutes, près de Toulon, le 1^er^ mars 1792.

» Conforme à la copie qui m'est envoyée par M. Barthélemy, ambassadeur de France près de la ligue helvétique,

» Le ministre des affaires étrangères,

» *Signé* DUMOURIEZ. »

Mémoire justificatif du général Hilarion-Puget Barbantane, lorsqu'il dut être soumis à une Cour martiale, après le désarmement du régiment d'Ernest.

« Avant la révolution, j'avais dans mon cœur le sentiment vif et ardent de la liberté. Ceux de justice et d'égalité que nos nouvelles lois ont établis y étaient aussi profondément gravés; j'avais en horreur l'esclavage des cours, et les vices de ceux qui les habitaient; toutes les aristocraties quelconques me paraissaient un joug insupportable pour le peuple. Ces sentimens et ces opinions me rendaient bien étranger aux hommes qui m'entouraient: nous n'étions pas faits pour nous entendre.

» La révolution étant arrivée, et toutes les chaînes ayant été rompues, alors j'ai pu donner l'essor à ces mêmes pensées, à ces mêmes sentimens qui m'ont porté avec impétuosité à la conquête de la liberté; j'ai senti toute l'énergie que ce sentiment allait donner aux ames, et j'ai vu quelle carrière de prospérités il allait ouvrir à la France.

» Pénétré fortement de ces sentimens, j'y livrai mon ame tout entière; je passai les premières années de la révolution au sein de la capitale, au centre par conséquent des grands événemens, et auprès des hommes qui pouvaient le plus influer sur leur direction; des séances de l'Assemblée nationale, je passai à celles des amis de la constitution; je suivais aussi beaucoup de conférences particulières. Pendant le cours de ces grands événemens, j'eus le temps de me dégoûter souvent des hommes, mais les lumières que je reçus des discussions, des conversations particulières, m'attachèrent de

plus en plus à désirer l'établissement des lois universelles qui devaient régénérer une grande nation : ma santé fut tellement altérée de tant d'occupations et de tant d'agitations, que j'eus l'amertume d'être forcé d'abandonner les assemblées et le cours de leurs travaux.

» Bientôt de nouveaux devoirs m'appelèrent ; la guerre était au moment d'éclater. L'on me donna une commission sur les frontières du nord : je ne pus la remplir, ma santé étant devenue plus mauvaise ; craignant alors de ne pouvoir braver les climats froids et humides, je demandai à diriger mon zèle et mon patriotisme vers le midi ; si j'eus le regret de penser que je m'éloignais des parties de nos frontières où l'ennemi paraîtrait le plus tôt, je m'en consolai par la confiance que, si nous éprouvions quelques échecs dans ces contrées, la bonne contenance des départemens méridionaux sauverait la révolution, et pourrait être utile aux orages de ce pays. Je quittai donc les rives de la Seine pour me porter sur les bords du Rhône.

» Je fus attaché à la huitième division militaire, renfermant les départemens des Bouches-du-Rhône et du Var. Les renseignemens que je pus prendre sur cette partie de l'empire variaient si fort, qu'ils ne purent me servir que d'indications. Pour juger par moi-même, j'arrivai dans cette division le 15 janvier ; j'entrai par Arles qui en est le premier point.

» Deux officiers-généraux étaient alors employés dans cette division, M. de Coincy, lieutenant-général, commandant en chef, et M. du Muy, maréchal-de-camp. Je fus très-surpris d'apprendre que celui-ci était parti les premiers jours de janvier d'Aix, le ministre m'ayant dit qu'il ne lui accorderait pas de congé, jugeant indispensable, dans les circonstances où nous étions, que M. de Coincy eût deux officiers-généraux sous ses ordres, son grand âge ne pouvant pas lui permettre de se déplacer. Le départ de cet officier-général me laissa seul chargé des affaires courantes du département des Bouches-du-Rhône, dans lequel entrait l'organisation de deux bataillons de gardes nationales volontaires; il me laissa l'obligation d'aller faire des revues dans les deux départemens qui s'étendent d'Aix à Monaco, distance de près de soixante lieues. Par égard pour M. du Muy, je n'écrivis pas sur-le-champ au ministre qu'il était impossible qu'un seul officier-général fût chargé de fonctions aussi

étendues dans un temps où l'on était menacé de troubles politiques; mais j'écrivis sur-le-champ à cet officier-général que je le priais de me mander s'il comptait servir dans une autre division, parce qu'alors je demanderais avec instance au ministre de m'envoyer immédiatement un autre collègue. En attendant, après avoir reçu les ordres de M. de Goincy, je commençai mes revues par celle du huitième régiment, en garnison à Tarascon; et cette revue passée, je me rendis à Aix, où le directoire attendait avec impatience un nouvel officier-général.

» Les événemens arrivés dans ce département ont fait connaître assez la situation critique où il se trouvait; mais il m'importe de rendre compte des démarches que j'avais faites pour m'assurer de l'état des choses, lors de l'événement des 26 et 27 février.

» J'étais parti d'Arles, ayant reconnu que le peuple de cette cité, doux, bon, aimant une tranquillité indépendante, était absolument subjugué par quelques hommes contre-révolutionnaires, qui avaient su unir à leur cause les aristocrates et le peuple; les uns par des idées de contre-révolution, de paix, de tranquillité; les autres en agitant en secret les passions du fanatisme. Il me fut aisé de reconnaître qu'ils entretenaient des correspondances avec le Comtat, avec d'autres parties de la France, et avec les ennemis de l'extérieur. Mon séjour fut assez long dans cette ville pour qu'on eût le temps apparemment d'être informé combien mes sentimens et mes opinions étaient prononcés pour l'établissement de la constitution; on fut au moment de jeter le masque devant moi. Mais on différa par prudence; et j'en ôtai l'espoir et la possibilité.

» La ville d'Aix renferme dans son sein les divers corps administratifs; le régiment d'Ernest y était en garnison, et venait de se compléter par le retour d'un détachement de trois cents hommes qui étaient à Toulon.

» En même temps un régiment de dragons, qui était dans le département, avait eu ordre d'en partir, ce qui réduisait la force publique, en troupe de ligne dans le département, au seul régiment d'Ernest, composé de neuf cents hommes.

» En prenant connaissance de la situation des choses et de la disposition des esprits, je reconnus bientôt qu'il existait de la fer-

mentation contre le Directoire et contre le régiment d'Ernest. Les griefs contre le Directoire portaient sur ce qu'il semblait s'endormir dans une indolence qui désespérait les bons citoyens, sur ce qu'il se laissait gouverner par des membres que l'on accusait d'avoir des intentions coupables, et on le disait de connivence avec Arles. Cette ville recevait dans son sein les sectateurs et les apôtres du fanatisme et de la contre-révolution; elle se mettait sur un pied de guerre défensif et formait un noyau de guerre civile. Quant au régiment d'Ernest, je le trouvai livré au désagrément d'une prévention fâcheuse; contraint de sortir de la ville de Marseille avec des motifs fondés ou non fondés, il avait emporté le mécontentement de la majeure partie des citoyens, et perdu la confiance de cette grande cité. Envoyé à Aix, ville trop voisine, il se trouva exposé de trop près aux regards de ceux qui l'accusaient de ne pas professer des principes constitutionnels : les habitans partagèrent bientôt l'opinion des Marseillais. Si cette disposition des esprits avait été pesée, comme elle méritait de l'être dans un temps où le moindre soupçon entraîne des fermentations dangereuses, on aurait senti que la prudence devait entraîner le départ de ce régiment; mais le Directoire voulait, au contraire, être entouré de toute sa force : il l'offrit aux regards de ceux en qui sa présence ne pouvait que réveiller des haines encore mal assoupies. Cet acte de la part du Directoire fut regardé comme de la maladresse dans les uns, et parut vouloir servir aux mauvais desseins que l'on prêtait aux autres. Les membres du Directoire, que l'on avait dits bien intentionnés, me peignirent leur situation comme extrêmement pénible, et comme pouvant m'exposer moi-même bientôt à des orages; il se trouvait entre l'indépendance contre-révolutionnaire d'Arles et celle du patriotisme exalté de l'armée marseillaise, qui renfermait dans son sein une foule d'hommes sans aveu. Il me fut aisé de reconnaître que ces administrateurs n'avaient pas une trempe de caractère assez énergique pour repousser les intentions coupables de ceux de leurs collègues qui les traversaient dans leurs opérations. J'avais jugé la ville d'Arles, et je comptais aller décider mon opinion sur celle de Marseille, et savoir si cette ville était rebelle à une administration coupable, ou qu'elle regardait comme telle, ou si en effet son patriotisme l'égarait.

» Telle était la connaissance que j'avais eu le temps de prendre de ce département; elle me conduisit de suite aux mesures provisoires de sagesse et de prudence qui étaient dans ma dépendance, telles que celle que j'ai détaillée dans ma lettre au ministre, pour ce qui concernait le régiment d'Ernest, et celle que j'ai prise avec le Directoire pour la ville d'Arles, en ne voulant pas qu'un bataillon de gardes nationales volontaires fût formé dans son sein, en m'opposant à tout envoi partiel de troupes de ligne, et en convenant avec le Directoire qu'il écrirait au ministre pour que les quinze cents fusils qu'on y avait retenus en sortissent tout de suite. Toutes ces premières dispositions faites, et la tranquillité paraissant ne pas devoir être troublée de quelque temps, d'après l'opinion des membres des corps administratifs, j'étais au moment de partir pour Toulon où j'étais attendu depuis long-temps par le commandant en chef de la division, qui m'avait ordonné d'y faire les revues des régimens qui y sont en garnison, lorsque les événemens des 26 et 27 février vinrent frapper la ville d'Aix où je séjournais depuis une quinzaine de jours.

» Ces événemens m'avaient mis dans la position, je ne dirai pas la plus périlleuse mais la plus délicate où jamais chef militaire se soit trouvé. J'avais toujours calculé ma conduite avec le plus grand sang-froid, j'avais cru avoir rempli tous mes devoirs, et je me livrais à cette croyance avec une certitude réfléchie; j'avais enfin le sentiment d'une bonne conscience, et je croyais mériter cette approbation flatteuse qui me fut donnée depuis par un député de l'Assemblée nationale, lorsqu'en parlant de la conduite de M. de Narbonne à mon égard, on l'entendit s'exprimer ainsi :

« Il blâmait inciviquement, il osait chercher à flétrir le patriote » Puget Barbantane, pour avoir su, dans une position critique où » les lignes de différens devoirs se croisent en quelque sorte, » n'en abandonner aucune, et s'y tenant en effet, mériter à la » fois l'approbation du rigoriste et la reconnaissance de tous les » bons cœurs. »

» Les témoignages honorables d'estime et même de reconnaissance des corps administratifs, des citoyens de la ville d'Aix, avaient rempli mon ame de l'émotion la plus douce, et étaient venus la consoler du triste événement dont je venais d'être le témoin. Le commandant du régiment d'Ernest m'avait donné les

plus vives et les plus touchantes assurances de son estime et de son dévouement pour moi; et tous ces sentimens étaient venus appuyer la confiance que j'avais dans ma conduite.

» Rempli de ces sentimens personnels et de l'influence de ceux qui m'étaient communiqués, je fis mon récit au ministre avec candeur, avec simplicité, je dirai même avec modestie; je ne songeai pas à représenter beaucoup de faits.

» Je ne l'adressai dans le premier moment, qu'à lui seul, tant j'avais la confiance qu'il ne pouvait m'être fait aucuns reproches. Puisque je me suis trompé, puisque des inculpations ont été tentées, je vais me justifier; mais quelle est la manière de me justifier, si ce n'est de motiver quelques faits importans, d'en éclaircir quelques autres, et de faire connaître les lois à ceux qui pourraient me juger sans savoir les devoirs qu'elles m'imposaient.

» Une incursion imprévue d'une troupe armée, venant de Marseille, tombe subitement sur la ville d'Aix, ville ouverte, sans défense, dominée par des hauteurs de tous les côtés. Quelles durent être mes premières réflexions sur cette incursion aussi rapide qu'imprévue? La première ne dut-elle pas être que cette troupe armée n'avait pas pu entrer dans cette ville d'une manière aussi secrète sans de nombreuses intelligences? Ne fus-je pas bientôt confirmé dans cette opinion quand je vis le peuple empêcher de fermer les portes; quand je vis que la garde nationale ne se rassemblait pas, quoique la municipalité eût fait battre la générale; que je vis enfin les habitans se mêler avec cette troupe: il est évident que je ne pus pas douter alors que les habitans de Marseille et d'Aix se réunissaient pour l'exécution de quelques projets. Je n'hésitai pas à penser ensuite que cette force ne dût se tourner contre le Directoire et contre le régiment d'Ernest. A quelles réflexions cette conviction me mena-t-elle ensuite? Une force armée se présente sans aucune réquisition, la loi ordonne de la repousser; mais je dois calculer quelle est cette force, et voir quels moyens j'ai pour l'arrêter. Cette troupe armée, venant de Marseille, me présente une tête de colonne avec de l'artillerie; je reçois la réquisition de ne laisser entrer aucun homme armé dans la ville. La troupe est déjà entrée, je ne puis donc pas reconnaître sa force. Mais ne sais-je pas que Marseille renferme dans son sein une garde nationale nombreuse, bien

armée; ne sais-je pas que cette ville a une artillerie formidable et beaucoup de munitions, première force imposante ? Les citoyens de la ville d'Aix sont aussi armés; ils ont des canons, ils sont dans leurs foyers, et lorsqu'il s'agit d'arrêter des citoyens égarés, combien les ménagemens qu'une telle situation exige ne leur donne-t-elle pas des moyens de défense!

» Seconde force. Enfin, n'ai-je pas dû penser que l'influence de Marseille aurait donné de l'extension à tous les pays environnans pour l'exécution des entreprises qui l'amenaient ?

» Troisième force. Qu'avais-je à opposer à cette volonté réunie de tout un pays armé qui avait une artillerie formidable ? A peine neuf cents hommes, sans aucun canon.

» Mes premières réflexions m'ayant offert ce tableau, voici quel fut le résultat de mes résolutions.

» Je suis à la tête de la force publique soumise aux lois de la réquisition; ce que la loi m'ordonnera, je le ferai, et je suis prêt à mourir pour son exécution; mais voici ce que les circonstances imprévues me dictent: La force publique est faible, il ne faut pas la compromettre inutilement, il ne faut pas verser le sang des citoyens sans utilité, il ne faut pas exposer neuf cents hommes à être anéantis par tout un pays armé, auquel ils sont devenus malheureusement suspects; il ne le faut pas, par des considérations politiques qu'un tel événement rendrait difficile à réparer. Ainsi qu'on ne dise pas qu'oubliant la France entière, je ne me suis occupé que de mettre dans ma conduite un intérêt de localité, quand, au contraire, des réflexions tendantes à ne pas compromettre la force publique, ce grand intérêt national, et des observations politiques de tous les genres sont entrées dans le plan de ma conduite.

» J'arrive à la matinée du 27, et, avant de parler du commencement des hostilités, je dois fixer l'attention sur la position où nous nous trouvions, et sur la disposition des esprits. On a vu le régiment, par les réquisitions successives, rentrer tout entier dans son quartier dans la soirée du 26. Les corps-de-garde avaient été désarmés; mais ce désarmement avait été la suite d'un mouvement violent qu'avait produit la rentrée subite d'un bataillon dans la ville. Il ne parut faire d'autre impression sur le commandant du

régiment et sur les officiers qui l'entouraient, que d'être persuadés qu'on voudrait faire partir le régiment le lendemain.

» Sur le dire du corps municipal, qu'il me requerrait s'il arrivait du désordre dans la nuit, je fus passer la nuit au quartier, de concert avec les Suisses. J'envoyai à minuit un courrier à M. de Coincy, en lui mandant que préjugeant qu'une force armée demanderait le départ du régiment, il eût à me donner ses ordres. Cette mesure prise, nous restâmes dans une pleine sécurité. On battit la générale la nuit, et nous n'en sûmes pas la raison, parce que nous n'avions pas de communication avec la ville. La sécurité des Suisses était si grande que, vers les quatre heures du matin, leur ayant demandé s'ils avaient des vivres, et m'ayant répondu que non, ils ajoutèrent : Ils feront comme à Marseille, ils nous en laisseront prendre. Comme je n'en doutais pas, j'envoyai un aide-de-camp à l'hôtel-de-ville pour prévenir à cet égard le corps municipal, qui me fit dire qu'il prendrait ma demande en considération. Ainsi se passa la nuit; et si l'on a vu dans mon récit que j'avais des inquiétudes si vives pour le lendemain que je fus tenté de faire partir le régiment, ces inquiétudes portaient sur les haines violentes que je savais exister entre des individus des deux troupes, et, craignant qu'elles n'entraînassent quelque provocation, j'aurais fort désiré ne pas y être exposé; car, je le répète, j'arrivai, ainsi que les Suisses, au commencement des hostilités. En croyant qu'il ne s'agissait purement et simplement que du départ du régiment, nous crûmes même, les hostilités commencées, qu'elles ne tendaient qu'à rendre le départ forcé; et la preuve que nous n'avions pas tort, c'est qu'on voulut laisser partir le régiment avec armes. Dès la pointe du jour, nous nous vîmes assaillis tout d'un coup par les troupes et l'artillerie. La position du quartier, à deux cents pas de la ville, dominé par des hauteurs de tous les côtés, entouré de murs et de maisons, donna la facilité, en faisant sortir les forces par trois portes différentes, de nous cerner dans le même instant, sans aucun acte hostile préparatoire.

» Après cet exposé, je vais établir les inculpations que l'on a pu m'adresser, et même celles que l'on pourrait me présenter ; car il m'est aise de répondre à toutes d'une manière victorieuse.

» 1°. Comment n'a-t-on pas fait partir le régiment?

» 2°. Comment n'a-t-on pris aucune mesure contre des préparatifs et des actes hostiles?

» 3°. Comment a-t-on laissé accroître les forces par l'absence de toutes précautions?

» 4°. Comment n'a-t-on pas suivi la loi du 27, au lieu de tenter des moyens de conciliation?

» 5°. Comment a-t-on cru se décharger d'une responsabilité en remettant l'autorité au commandant du régiment, dans un instant aussi critique?

» Premier article.

» Comment n'a-t-on pas fait partir le régiment?

» Un régiment ne peut pas quitter son quartier sans un ordre du roi; le commandant en chef d'une division n'est autorisé à le faire que dans les cas extraordinaires.

» 2°. Un régiment ne peut pas sortir de son quartier sans une réquisition des corps administratifs.

» 3°. La municipalité m'avait dit qu'elle me requerrait en cas de désordre, ce qui assurément était un grand bien pour moi dans la situation où était la ville.

» Il est donc évident qu'enchaîné par ces trois articles, je ne pouvais les enfreindre que dans le cas où je serais forcé positivement; or, jusqu'au commencement des hostilités, tout fut parfaitement tranquille autour de nous.

» Deuxième article.

» Comment n'a-t-on pris aucune mesure contre des actes hostiles?

» Ma réponse sera d'abord la loi.

» La loi défend de laisser sortir aucune troupe armée du quartier sans réquisition. Je me promenai toute la nuit dans le quartier et aux environs, avec le commandant du régiment et quelques officiers: je dis à ce commandant de faire examiner s'il y avait quelques mouvemens autour de nous; il me rendit compte plusieurs fois qu'il n'y en avait pas. Mon aide-de-camp, ayant été à l'hôtel-de-ville vers les quatre heures du matin, me rapporta que tout était absolument tranquille dans la ville; et nous dûmes donc nous confirmer dans notre sécurité. Mais des personnes voudront poursuivre leurs attaques, en disant: Vous auriez pu prendre une position avantageuse; vous auriez été par conséquent plus en mesure

de faire partir le régiment aux conditions que vous auriez voulu.

» Je répondrai par un fait qui s'est passé même dans cette ville.

» Les officiers du régiment de Lyonnais avaient été attaqués dans la ville ; blessés et poursuivis, ils arrivent dans les casernes. Un capitaine, se trouvant dans le moment commandant du régiment, veut le faire sortir du quartier. Les tambours étaient à peine hors de la porte, lorsque le major commandant le régiment arrive et le fait rentrer. On a intenté un procès à ce capitaine, sur ce qu'il avait voulu agir contre la loi, en faisant sortir le régiment sans réquisition. J'ajouterai ensuite que cette sortie aurait provoqué véritablement des hostilités; qu'il entrait dans mes vues de sagesse et de prudence de les éviter, par les suites qu'elles pouvaient avoir. Quand j'aurais pris une bonne position défensive, qu'aurais-je fait sans vivres?

» Troisième article.

» Comment a-t-on laissé accroître les forces par l'absence de toute précaution?

» J'ai dit quelle était la position du quartier; j'ai dit combien il fut facile de le cerner dans le même instant; qu'on se rappelle ensuite toutes les réflexions que j'ai faites lors du moment de l'incursion de la troupe dans la ville, et qu'on voie si je n'étais pas plus fondé à les faire dans la nouvelle position où je me trouvais ; la force fut tout d'un coup majeure et irrésistible, et peu importe la croissance qu'elle acquit ensuite.

» Si j'ai pu un moment espérer de sortir avec le régiment, au milieu des coups de canon et des coups de fusil, le commandant du régiment détruisit promptement cet espoir, en me rappelant que le seul chemin que nous pourrions prendre serait absolument un coupe-gorge.

» 4°. Comment n'a-t-on pas suivi la loi du 27, au lieu de tenter des moyens de conciliation?

» La loi du 27 porte que les chefs militaires ne pourront déployer la force que dans trois cas.

» Cette expression, *ne pourront déployer*, veut-elle dire qu'ils le *devront?* Non heureusement, car c'eût été une loi de sang, et nos législateurs n'ont pas eu cette intention; on voit donc que, pour juger ma conduite, il s'agissait de savoir si je devais la mettre à exécution.

» L'on a vu que j'avais rempli mon devoir en attendant au quartier l'ordre d'un départ qui paraissait satisfaire tous les esprits.

» L'on a vu que, jusqu'au moment des mesures hostiles, je n'aurais pas été autorisé à enfreindre les lois et les liens qui m'y retenaient.

» Je demande à présent si la prudence n'exigeait pas d'obtenir, par la voie de la raison et de la justice, ce qui n'aurait jamais pu être le résultat de la force des armes, sans effusion de sang et sans la perte presque entière du régiment; car enfin imagine-t-on ce qu'il serait devenu étant sorti de cette situation, après avoir perdu la plus grande partie de son monde? Ne retombait-il pas dans un danger pour le moins aussi grand? harcelé dans sa marche, où aurait-il trouvé un asile, une retraite? la vengeance de tous les lieux voisins ne serait-elle pas venue fondre sur lui?

» Je ne pus donc pas hésiter sur le parti que j'avais à prendre; je m'adressai d'abord à la municipalité, non pas pour connaître la loi du 27, mais parce que j'étais persuadé du succès de sa médiation, si elle avait envoyé quelques-uns de ses membres; sur son refus, je me livrai avec abandon à traiter moi-même les moyens de conciliation, et j'obtins que le régiment partirait armé.

» 5°. Comment avez-vous cru pouvoir vous décharger de votre responsabilité?

» Je n'ai certainement jamais pensé à me soustraire à la hiérarchie des pouvoirs; l'ordre donné au commandant du régiment de faire ce que sa prudence et sa sagesse lui dicteraient, porte avec lui sa responsabilité; car il s'agit de savoir si j'ai pu le lui donner, et ensuite si je l'ai dû.

» J'ai cru que dans des circonstances inouïes dans les annales de notre histoire, lorsque je me trouvais à la tête d'un corps étranger appartenant à une nation respectable, jusqu'ici fidèle alliée de la France, je serais approuvé de la nation entière et du roi, si, me livrant à des sentimens nobles envers elle, j'abandonnais au chef de cette troupe l'autorité qui m'était confiée, pour laisser à ces militaires étrangers juger eux-mêmes tout ce qui pourrait intéresser et leur honneur et leur devoir, leur disant et leur répétant sans cesse : Si vous marchez, ma place est à votre tête.

» Je donnai cet ordre au commandant du régiment à huit heures

du matin. Lorsque je lui annonçai que le régiment pouvait partir avec ses armes, la baïonnette dans le fourreau, le régiment ne voulut pas y consentir; les négociations longues qui suivirent échauffèrent des caractères ardens, des têtes vives et exaltées, et cette fermentation les porta à exiger des conditions aussi dures que condamnables. Ce ne fut qu'entre midi et une heure que l'ordre du désarmement fut donné.

» Dans cet intervalle de longues négociations, d'un côté, le refus du régiment de partir avec armes sans munitions, de l'autre, la fermentation croissante m'ayant laissé croire plusieurs fois que le régiment sortirait de son quartier, et résolu d'occuper toujours la place la plus périlleuse, je dis à mon aide-de-camp : Nous pouvons nous dire adieu; et quoiqu'il pût paraître bien dur à un zélé partisan de la révolution, à un ami ardent de la liberté, à un bon patriote enfin, de mourir à la tête d'un régiment accusé d'incivisme, je puis dire que j'envisageai ce triste sort avec une résignation tranquille et calme.

» Je dois ajouter encore un mot sur ma conduite. Après avoir été témoin des excès coupables auxquels des têtes exaltées se portèrent, je fis les démarches nécessaires pour la sûreté des armes, lorsque je les sus dispersées. Je provoquai une proclamation du département. J'assurai le départ de la caisse et des équipages. Enfin j'accompagnai le régiment dans sa marche triste et lugubre, et en me voyant tranquillement au milieu d'eux, après un tel événement, il fallait bien que j'eusse la sécurité d'une bonne conscience, car autrement je n'y serais pas allé, et ils ne m'y auraient pas souffert. Je poussai mes devoirs vis-à-vis d'eux jusqu'au dernier moment où il ne m'a plus été permis d'en remplir. Je fus à Toulon pour tâcher de leur procurer un nouvel armement; mais je trouvai que la méfiance s'y opposait; les corps administratifs et militaires furent obligés de prendre des mesures obtempérantes. Il fut décidé qu'on leur donnerait simplement trois cents fusils pour leur sûreté et police. Ayant su qu'ils ne les avaient pas lorsque j'étais à Grasse à faire des revues, j'écrivis au directoire du département du Var que j'étais étonné que cette détermination n'eût pas été mise à exécution.

» Telle est, mes concitoyens, la justification que j'ai eue à vous présenter sur les inculpations qui m'ont été faites. J'aurais pu certainement n'y répondre que par les témoignages flatteurs, honora-

bles, d'estime, de confiance et de reconnaissance même que j'ai reçus des citoyens de la ville d'Aix et des corps administratifs qui y résident, et auxquels je pouvais encore ajouter les suffrages flatteurs qui m'arrivent de toutes les parties de l'empire ; j'aurais pu ensuite m'appuyer de la justification pleine et entière que le canton de Berne a donné de ma conduite.

» Mais j'ai voulu m'abandonner à l'idée consolante que cette justification m'acquérait encore l'estime de tous les hommes qui, ne voulant voir que par les yeux de la raison et de la justice, calculeront avec impartialité la position où je me suis trouvé, et combien la ligne de mes différens devoirs était difficile à conserver; j'espère que le résultat de leur opinion sera de voir évidemment :

» 1°. Que j'ai cherché à ménager un grand intérêt national, celui de ne pas compromettre la force publique inutilement;

» 2°. Que j'ai épargné le sang des citoyens, qui eût été versé sans aucune utilité;

» 3°. Qu'ayant toujours sous les yeux nos intérêts politiques, j'ai empêché l'anéantissement d'une troupe étrangère.

» Les cantons ne pourront donc pas me répéter ces mots d'Auguste à son lieutenant Varrus : Qu'as-tu fait de mes légions ?

» *P. S.* Ce Mémoire a été fait pour être présenté à une cour martiale. J'ignorais quels seraient les juges : je n'ai donc pu me défendre que militairement, et je n'ai pas pu alléguer les grands motifs qui ont dicté ma conduite, puisque cet événement a peut-être décidé la révolution du 10 août, où Marseille a eu tant de part. Jalès, Arles, Avignon étaient en pleine contre-révolution, et le triomphe de Marseille écrasa un noyau contre-révolutionnaire. Ayant été au centre de ces événemens, y ayant joué un rôle principal, j'en développerai un jour, dans la retraite, l'historique, avec des détails intéressans pour ceux qui écriront l'histoire de la révolution.

» P. B. »

Note (C), *page* 51.

Adresse des fédérés de Marseille à l'Assemblée nationale, présentée le 2 août 1792, l'an 4e de la liberté; imprimée par ordre de l'Assemblée nationale, et envoyée aux 83 départemens.

LÉGISLATEURS,

Nous venons, au nombre de cinq cents, acquitter le serment que Marseille a fait de combattre pour la liberté; mais la liberté n'est pas la cause du roi; et, lorsque nous allons verser notre sang, il nous importe de savoir si c'est pour Louis XVI ou pour la patrie.

Jusqu'à présent nos armées ont été le jouet de la cour, même dans les avantages qu'elles ont remportés. La vie des hommes n'est jamais comptée dans les calculs de la politique; et les cabinets conspirateurs de Vienne et des Tuileries sacrifient tour à tour des Français ou des Autrichiens, suivant qu'il leur importe d'inspirer des craintes, ou de donner des espérances à la nation qu'ils veulent asservir, moins peut-être par la force des armes que par la dissipation de toute la fortune publique.

Ce genre de guerre ne convient pas aux Français, et si c'est ainsi qu'on doit nous faire combattre les Autrichiens et leurs alliés, nous aimons mieux les attendre sur nos montagnes; qu'ils y viennent!

Mais vous, législateurs, qui voyez le péril du peuple, vous aurez le courage de le sauver, ou la bonne foi de lui dire que vous ne le pouvez pas, pour qu'exerçant enfin sa souveraineté, il se délivre du mal des rois, non par des insurrections destructives, mais par la manifestation paisible de la volonté nationale.

Le nom de Louis XVI ne présente plus aux Français d'autre idée que celle des trahisons; nos agriculteurs, nos matelots, en retracent l'histoire dans leurs chants, lorsqu'ils s'excitent au travail qui rend l'homme indépendant. Hâtez-vous donc, législateurs, de prononcer une déchéance mille fois encourue; et lorsque vous voyez le peuple égorgé au nom de la constitution, sauvez-le par la constitution. Vous n'avez pas enlevé La Fayette à l'armée qu'il

s'efforce de corrompre; et vous demandez aux citoyens de voler aux frontières! Mais des citoyens libres sont-ils donc faits pour obéir au perfide esclave de la cour? La patrie trouvera parmi nous des vengeurs ; La Fayette n'y trouvera pas de soldats.

Depuis le renvoi des ministres patriotes, ceux qui successivement ont prêté leur nom au comité autrichien, vous ont trompés sur l'état de nos forces et de nos approvisionnemens ; et le décret d'accusation n'est pas encore porté contre eux ! Terrier n'est pas puni d'avoir fait une proclamation inconstitutionnelle dans sa forme, et tellement perfide dans son exposé qu'elle a failli allumer partout le feu de la guerre civile ! Aussi Terrier a des administrateurs ; et Champion, le commissaire d'Avignon, devenu ministre pour avoir prolongé les malheurs de ce pays; Champion a fait aussi le 31 juillet, une proclamation aussi inconstitutionnelle, aussi irrespectueuse pour le Corps législatif, et aussi dangereuse par les provocations qu'elle fait aux citoyens de s'armer contre les citoyens.

Lorsque naguère les patriotes furent assassinés sous les guichets du Louvre, ils ne furent pas tendrement accueillis dans le château; la femme du roi ne leur donna point les clefs de ses appartemens ; les dames d'honneur n'essuyèrent pas leurs visages ; le roi ne leur demanda pas : De quel district êtes-vous ? le ministre de la justice n'écrivit point à l'accusateur public pour hâter sa dénonciation, et l'on ne fit pas une proclamation pour exposer que la tranquillité publique était troublée dans la capitale, la liberté individuelle outragée, la sûreté des personnes et des propriétés compromise. Les hommes qu'on avait alors assassinés étaient pourtant aussi des Français; leur sang avait pourtant rejailli sur les murs du palais du roi; mais ils étaient patriotes. Ici, au contraire, ce sont des serviteurs du roi, des ci-devant officiers de sa garde, et les maris des dames de la cour ; et qu'importe alors que ceux-ci aient été provocateurs ? qu'importe qu'ils aient blasphémé contre la nation, ainsi qu'une foule de témoins l'ont déposé? qu'importe qu'ils aient brutalement frappé une femme qui criait : *Vive la Nation !* qu'importe enfin qu'ils aient tenté d'enlever un Marseillais qui se trouvait sur leur passage, et qu'ils aient reçu à coups de sabre et de pistolet ses frères d'armes qui sont venus l'arracher de leurs mains au moment où l'arme qui devait le frapper était portée sur son estomac? qu'importent toutes ces circonstances? On

désirerait que les Marseillais, fatigués d'une route de deux cents lieues, en dînant tranquillement aux Champs-Élysées, fussent battus par des contre-révolutionnaires bien mieux armés qu'eux. Il est, au contraire, arrivé que les Marseillais les ont battus; et c'est le cas sans doute que le roi, jouant le rôle de défenseur officieux des grenadiers des Filles-Saint-Thomas, dénonce et fasse poursuivre les Marseillais devant les tribunaux.

Eh bien! qu'elle s'instruise cette procédure; nous restons tous en otage à Paris jusqu'à ce qu'elle soit terminée; et comme nous avons autant de droit à garder les représentans du peuple que les grenadiers des Filles-Saint-Thomas, comme ce droit appartient à toutes les gardes nationales du royaume, nous vous demandons, législateurs, de décréter, conformément à la constitution, que votre garde de sûreté sera composée de trois cents hommes de chaque département. Si les chefs de l'état-major de Paris, non encore licenciés malgré votre décret, voient avec inquiétude cette mesure, telle n'est pas l'opinion des citoyens-soldats : et, si l'on excepte les ci-devant gardes du roi, transformés par la liste civile en gardes nationaux, nous avons éprouvé que nous n'avions ici que des frères.

Nous vous demandons, législateurs, de pourvoir à notre subsistance.

Suivent les signatures.

Note (D), *page* 58.

Eloge funèbre de Jean-Paul Marat, député à la Convention nationale; prononcé à Strasbourg, dans le temple de la Raison, l'an second de la république une et indivisible; orné du portrait du martyr de la liberté, avec cette épigraphe : Un peuple qui sait honorer ce qui est grand ne manque jamais de grandes actions ni de grands hommes. CHÉNIER, *Discours sur l'instruct. publ.*

PARMI les patriotes illustres qui ont paru avec éclat sur le théâtre de la révolution française, Marat tient sans contredit le premier rang. Nul n'a joué un rôle plus actif, plus grand; nul n'a rendu des services plus importans à la chose publique. Vertu, courage,

génie, science, Marat avait tout pour lui, et il a tout employé à exterminer le despotisme et à consolider la liberté. Citoyens, si dans cet instant le sol de la France se trouve purgé de cette foule d'oppresseurs barbares qui l'inondaient; si malgré les écueils et les tempêtes que le monstre Pitt sème sur l'océan politique, le vaisseau de la république vole à pleines voiles vers le port; si, en dépit de tous les tyrans, de tous les scélérats et de tous les imbécilles de l'Europe, nous marchons à grands pas vers le bonheur par la voie de l'égalité et à l'ombre de la sublime constitution que nous a donnée la Montagne; citoyens, jetez les yeux sur le buste de Marat, et reconnaissez un de vos libérateurs. Et vous, habitans de la terre, hommes de tous les pays, sur qui le soleil de la liberté ne luit pas encore, si, profitant de l'exemple magnanime que vous recevez aujourd'hui des Français, vous érigez un jour un temple à la liberté de l'univers, vous sèmerez des fleurs sur la tombe du héros dont nous honorons la mémoire : ce républicain célèbre a droit à la reconnaissance du genre humain.

La tyrannie avait comblé la mesure de ses crimes et de ses brigandages. Le déficit était énorme; le peuple, las de la misère et de l'oppression qui l'accablaient depuis tant de siècles, soupirait après un nouvel ordre de choses; la philosophie, ressuscitée par les Voltaire, les Rousseau, soufflait partout le feu d'une sainte insurrection, et le flambeau de la raison, rallumé depuis Descartes, servait de guide aux malheureux Français pour sortir du labyrinthe affreux de l'ancien régime; une grande révolution était inévitable; Marat, ardent ami du peuple, doué d'une ame forte, et familier avec les premiers principes de la politique, ne devait pas rester tranquille spectateur du grand œuvre de la régénération française : aussi ne tarda-t-il pas à devenir un des premiers acteurs du drame révolutionnaire.

Jugeant de la révolution par les causes qui l'avaient produite et par la disposition des esprits, Marat, comme il l'a dit lui-même, vit du premier coup-d'œil *où iraient les choses*. Ce vaste génie calcula les résistances et les frottemens sans nombre qui s'opposeraient au jeu de la machine que la philosophie se disposait à construire. Marat connaissait bien le cœur humain. A travers le voile de popularité dont se couvrait le tyran hypocrite, il vit que ce perfide monarque ne consentirait jamais à perdre un fleuron de sa cou-

ronne. Il vit qu'une cour abominable, excessivement corrompue ou corruptrice, allait épuiser toutes les ressources du machiavélisme, pour enrayer le char révolutionnaire; il vit que la caste impure des superbes ci-devant était déterminée à s'ensevelir avec ses armoiries sous les ruines de la féodalité; il vit que l'engeance infernale des prêtres allait se déchaîner contre la raison, et que toutes les furies du fanatisme s'attacheraient infailliblement sur les pas des patriotes; il vit que, pour assurer le triomphe de la liberté, il fallait nécessairement vaincre l'égoïsme des riches et la cupidité des fripons. Les préjugés étaient trop enracinés, les mœurs trop corrompues, le choc des intérêts privés contre l'intérêt commun trop impétueux, la violence des passions trop fortement prononcée, pour que les charmes de la liberté et la voix persuasive de la raison suffissent pour opérer paisiblement la grande réforme qui se préparait. Bien différent de ces demi-philosophes qui ont prétendu faire la révolution, comme on dit qu'Amphion bâtit les murs de Thèbes, Marat était convaincu qu'il fallait cimenter la liberté avec le sang des oppresseurs, et fonder la république sur les décombres du trône et les cadavres de ses partisans. De-là ces grandes maximes qu'il a si souvent répétées : « Il faut absolument que le peuple » écrase le parti de l'aristocratie. C'est une folie que de prétendre » dompter la tyrannie avec les seules armes de la raison. Les pas- » sions les plus violentes ne sont point soumises à l'empire de la » raison, etc. » De-là l'acharnement avec lequel il a poursuivi tout ce qui tenait à l'ancien régime; de-là les appels réitérés qu'il a faits au peuple dont la hache terrible pouvait seule exterminer cette bande de grands scélérats que le glaive de la loi, confié à des mains perfides, refusait de frapper.

A peine Marat eut-il mis la plume à la main, que sa brûlante énergie jeta l'épouvante dans l'ame des conspirateurs. La cour tremblante, les aristocrates alarmés recherchèrent *l'ami du peuple*, et voulurent le corrompre; mais l'éclat de l'or n'eut point l'art d'éblouir ce vertueux républicain : sa grande ame n'était sensible qu'à la gloire. Aussi inébranlable qu'incorruptible, les menaces ne firent pas plus d'impression sur lui que les offres et promesses. Furieux de sa vertu, la cour et ses criminels agens résolurent de le perdre à quelque prix que ce fût. Des assassins furent soudoyés, des tribunaux achetés, des scélérats payés pour égarer le peuple sur le

compte de son ami, et la tête de Marat exposée à toutes sortes de périls. Le destin permit que ce généreux défenseur des droits de l'homme pût se dérober pendant quelques années aux piéges et aux poignards des contre-révolutionnaires. Pour servir son pays, il se condamna à toutes les privations et se retira dans un souterrain inconnu aux scélérats qui méditaient sa perte. Ce fut de ce souterrain fameux que Marat porta des coups formidables à tous les ennemis du bonheur public; c'est de-là qu'il arracha le masque aux traîtres les plus rusés et les plus accrédités dans l'opinion; c'est de-là qu'il fit une guerre civile au despote, à ses ministres, à ses affidés, à tous les traîtres et à tous les malveillans. Les La Fayette, les Bailly, les Barnave, les Chapelier, les Mirabeau, tous les mandataires perfides qui, sous des dehors populaires, trafiquaient honteusement de leurs places et de leurs suffrages, furent traduits au tribunal redoutable de l'opinion publique. Les dénonciations les mieux fondées et les plus sages prédictions étaient journellement répétées par ce clairvoyant patriote. Le souterrain de Marat était devenu l'antre de la sybille. Sur ses feuilles intéressantes étaient écrites les destinées de la république, les maux qui menaçaient le peuple et les moyens d'y remédier. Marat ne cessait de vomir feu et flamme contre toute espèce de conspirateurs. Rien ne pouvait arrêter les torrens de lumière qui, semblables aux laves ardentes vomies par le Vésuve, s'élançaient de sa retraite et éclairaient les démarches ténébreuses de l'aristocratie. Jamais la malveillance ne put imposer silence à cet intrépide écrivain. C'est au moment où La Fayette, à la tête de trois mille satellites, faisait le siége de sa demeure, que, de son trépied formidable, l'invisible Marat donnait sa malédiction aux artisans de nos malheurs. A peine avait-on brisé ses presses que déjà sa Feuille du jour courait les rues, et faisait en même temps et l'effroi des aristocrates et la consolation des sans-culottes opprimés. Tant d'énergie, jointe à tant de courage et de finesse, paraissait inconcevable au plus grand nombre, et fit douter pendant long-temps de l'existence du prophète Marat qu'on regardait comme un être fabuleux.

L'Assemblée constituante, composée de législateurs ineptes ou corrompus, tenait le timon des affaires. Marat l'attaqua avec fureur et la poursuivit sans relâche jusqu'au dernier moment de son existence. L'Assemblée législative, succédant à ce corps gangrené qui,

sous le nom de constitution, avait fabriqué des titres au despotisme, marcha sur les traces de ses indignes prédécesseurs. L'ami du peuple dévoila sans ménagement la perfidie et les forfaits de ces législateurs criminels. L'infâme Brissot, ce Monk moderne, ce chef atroce de la faction qui dernièrement a mis la république à deux doigts de sa perte, malgré sa profonde hypocrisie, ne trompa point la vigilance de Marat. Aucune manœuvre liberticide n'échappa aux regards pénétrans de cette active sentinelle.

Appelé à la Convention par les suffrages des braves Parisiens, Marat y combattit en vigoureux athlète la coupable faction dont il dévoilait depuis long-temps les odieux projets. Il foudroya l'exécrable Dumouriez, comme il avait foudroyé La Fayette; et ce prétendu sauveur de la France, tant prôné par la faction, fit la même fin que le soi-disant héros des Deux-Mondes. Dumouriez émigra, ses complices restèrent dans le sein de la Convention. Du sommet de la Montagne Marat indiqua ces députés conspirateurs, et prédit au Marais que dans peu il serait desséché et comblé. Les journées mémorables des 31 mai, 1^er^ et 2 juin vérifièrent sa prophétie. Les mâles écrits de Marat influèrent beaucoup sur les grands mouvemens du peuple, et personne ne lui contesta la gloire d'avoir eu une part marquée aux événemens les plus fameux de la révolution. Tant que les époques glorieuses des 14 juillet, 5 et 6 octobre 1789, 10 août, 21 septembre 1792, 21 janvier, 1^er^ mai et jours suivans 1793, seront en vénération chez les Français, on chérira, on honorera la mémoire de ce véritable ami du peuple.

Marat fut vraiment un homme étonnant; l'antiquité n'en offre point de cette trempe. Tel fut son brûlant amour pour la patrie, qu'on a dit de lui : « Qu'il avait la fièvre du patriotisme. » Telle fut sa sagacité et sa prévoyance, qu'il devina les coups les plus machiavéliques, et déjoua les complots les plus artistement ourdis. Semblable à cette prétendue étoile miraculeuse qui précédait les Mages en Palestine, Marat était toujours en avant de l'esprit public et semblait éclairer la marche de ses braves compagnons d'armes, de ces illustres jacobins, l'effroi de tous les tyrans. Telle a été la sagesse de sa politique, qu'on est obligé d'adopter les mesures de rigueur qu'il n'a cessé de proposer. Pour le malheur de la patrie, le prophète Marat n'eut que trop souvent le sort

de Cassandre. On riait de ses oracles patriotiques, et ses intentions toujours pures furent sans cesse dénigrées par les libellistes de l'aristocratie, et plusieurs fois calomniées par les écrivains ordinaires qui n'avaient point le secret de lire dans l'avenir. Ce qui a fait dire à Marat : « Qu'il était cruel d'avoir eu raison dix-huit » mois d'avance. »

Un orateur patriote a comparé *Marat au fils de Marie.* Cette comparaison est juste sous plus d'un rapport. Comme Jésus, Marat aima ardemment le peuple, et n'aima que lui. Comme Jésus, Marat détesta les rois, les nobles, les prêtres, les riches, les fripons. Comme Jésus, il ne cessa de combattre ces pestes de la société; et comme Jésus il mena une vie pauvre et frugale; après la mort de l'ami du peuple, son honorable indigence fut constatée à la grande confusion des vils calomniateurs qui, pendant tout le cours de la révolution, l'avaient peint comme l'agent et le mercenaire de tous les ennemis de la liberté. Un assignat de vingt-cinq sous faisait tout *l'avoir* de ce législateur désintéressé dont la république a payé les funérailles. Comme Jésus, Marat fut extrêmement sensible et humain; il avait l'ame sublime de Rousseau. Il portait dans son cœur tous les infortunés, et l'on sait que la femme abominable qui l'assassina ne parvint à s'approcher de son bain qu'en feignant d'être malheureuse et persécutée.

Marat, après avoir vécu comme Jésus, fût mort comme lui sur l'échafaud, ou, comme Socrate, il eût bu la ciguë, si le peuple français eût été aussi vil, aussi brut que le peuple israélite, ou si le tribunal révolutionnaire eût été aussi mal composé que l'aréopage, et qu'il eût sacrifié la justice et l'innocence au ressentiment des factieux. Mais si le glaive de la loi respecta les jours de cet homme vertueux, la fin de sa carrière ne fut pas plus heureuse que celle du républicain de la Judée ou du sage de la Grèce. Un monstre, sous la figure d'une femme, arme son bras parricide en faveur des conjurés, et devient le lâche instrument qu'emploie la faction pour poignarder l'énergique patriote dont elle n'a pu proscrire la tête ni tromper la vigilance. L'ami du peuple est assassiné et meurt martyr de sa vertu et de son patriotisme..... Citoyens, c'est à nous, c'est à tous les vrais républicains qu'est réservé le soin de le venger. Que le sang des traîtres, des rebelles et des esclaves coule à grands flots et apaise les mânes de ce grand homme. Oui,

Marat, et toi, Lepelletier, vous tous généreux sans-culottes qui avez versé votre sang pour la défense de la liberté, vous serez vengés.

Note (E), *page* 65.

Rapport fait à l'Assemblée nationale par le commandant de garde au poste des appartemens du traître Louis XVI, depuis le jeudi 9 *jusqu'au vendredi* 10; *contenant les détails du rassemblement des chevaliers du poignard, la conduite qu'ils ont tenue pendant la nuit, le combat qu'ils ont voulu livrer dans le cabinet et en présence de ce perfide, et l'infidélité de ses assassins Suisses.*

Législateurs,

J'ai cru qu'il était du devoir d'un citoyen libre de dévoiler à la France entière, dans le sein de l'auguste sénat de ses représentans, toutes les trames infernales du complot et du massacre qui a eu lieu au château des Tuileries où j'ai commandé le premier poste.

Je vais vous rendre un compte fidèle de tous les faits qui sont venus à ma connaissance, dans cette malheureuse affaire, depuis le jeudi matin jusqu'au vendredi, époque mémorable où les Français ont encore une fois reconquis leur liberté. J'entrerai dans les plus petits détails, parce que le poste que je commandais était justement celui où la scène devait se passer.

Le jeudi matin, j'appris que des particuliers avaient été chez des fourreurs pour y louer des bonnets de grenadiers, offrant de déposer le montant desdits bonnets, parce que, dirent-ils, ils n'en avaient besoin que pour un jour, leur dessein étant de renforcer la garde du roi, qui ne pouvait être trop forte dans la circonstance où le château se trouvait menacé.

Ce détail devint pour moi un avis, et j'en profitai.

Rendu au chef-lieu du rassemblement de la légion, et lorsque nous fûmes en bataille, j'instruisis tous les officiers, qui, comme moi, devaient commander les différens postes, de ce que je venais d'apprendre.

Les postes, entre les officiers, furent tirés au sort, comme il est d'usage, et le hasard me donna celui des appartemens du roi. Lorsque j'en eus pris possession, je donnai la consigne de ne laisser sortir personne, et je fis faire une liste exacte, d'après laquelle je fis ranger messieurs les volontaires pour en faire l'appel nominal, en les prévenant que je renouvellerais fréquemment ce même appel,

et que, si quelqu'un d'eux y manquait, je l'appointerais d'une heure de plus de faction.

Peu de temps après que j'eus pris possession de mon poste, je reçus un ordre de la part de l'état-major, qui portait que, s'il se présentait à la porte de l'entrée des appartemens du roi un homme en garde national, soi-disant pour renforcer ou compléter le poste, ayant la taille de cinq pieds un pouce, la figure basannée, le visage plat, le nez court et écrasé, les yeux bruns, cheveux et sourcils noirs, je le fisse arrêter, parce que son projet était d'assassiner le roi.

Un second ordre me fut encore appo.té de la part de l'état-major que, s'il se présentait pareillement à la porte des appartemens du roi une députation ou détachement en armes ou sans armes, qui, soi-disant devait être envoyée pour parler au roi, de la part des Marseillais, je m'opposasse à son entrée, et que j'en avertisse l'état-major qui, conjointement avec le roi, verrait à décider sur la demande de cette députation, parce que, dans ce détachement ou députation, devait se trouver le même particulier ci-dessus désigné. Je transmis sur-le-champ cet ordre à mes sentinelles; mais aucun de ces déguisés ne s'est présenté.

A quatre heures après-midi, l'on rapporta à l'état-major que les Marseillais se rassemblaient au faubourg Saint-Antoine pour venir dans la nuit assiéger le château; qu'ils devaient venir au nombre de 3,000; qu'à onze heures l'on devait sonner le tocsin et battre la générale, et que de minuit à deux heures, l'attaque devait avoir lieu; que leur projet était de ne faire grâce à personne, et que tout garde national, qui serait pris les armes à la main, serait taillé en pièces.

Le maire et plusieurs membres de la municipalité vinrent, à différentes fois dans la soirée, chez le roi. Le maire rassura le roi en lui disant que les prétendus rassemblemens n'étaient que peu conséquens, et fut mandé à l'Assemblée nationale. Dans cet intervalle, il vint également différens officiers du département. A onze heures, un officier de la gendarmerie dit venir de la Bastille et avoir vu le rassemblement, qui pouvait être de douze à quinze cents personnes. Alors la crainte parut se manifester à l'état-major qui prit la résolution d'envoyer un ordre à tous les commandans de bataillons, de rappeler sur-le-champ les citoyens dans leur arrondissement, afin qu'ils réunissent le plus de volon-

taires possible aux chefs-lieux du rassemblement respectif de chacun desdits bataillons, pour être prêts à marcher, au premier ordre qu'ils recevraient, avec leurs drapeaux et leurs canons. Je fus chargé de faire passer cet ordre au sieur Vincent, commandant du huitième bataillon de la sixième légion, dans lequel je sers. D'après le départ de cet ordre, je retournai aux appartemens du roi, que j'avais peu quittés, et les trouvai considérablement remplis de différens particuliers, à moi inconnus, partie habillés en uniforme différens, et le reste en habits de différentes couleurs. Cette foule d'individus me parurent dès ce moment suspects; ils s'y étaient introduits au moyen d'une consigne qui ordonnait l'entrée libre à tout porteur d'une carte bleue, portant en lettres noires : *Entrée des appartemens.* Comme l'heure du coucher du roi arrivait, je crus que cette foule de courtisans était venue pour y assister, et qu'après son coucher ils se retireraient ainsi que de coutume. Le roi ne se coucha pas, et le nombre de ces mêmes courtisans, jusqu'à plus de trois heures, devenait si grand, qu'à peine on pouvait obtenir passage pour se rendre au cabinet du roi.

Vers les trois heures, plusieurs détachemens de différens bataillons, avec ou sans canons, étaient réunis dans les cours et le jardin du château. A cinq heures, j'ai évalué la force à peu près à dix mille hommes. Alors la certitude de l'attaque se confirmait de plus en plus. M. de la Chenaye et le commandant en second des Suisses me proposèrent, devant la porte de l'état-major, un renfort d'un détachement de Suisses, qui était de la compagnie Colonelle. Ce dernier me dit qu'il tenait infiniment à ce que les deux corps n'en fissent qu'un, et qu'il me priait de donner ordre à douze ou vingt hommes de mon poste de prendre la droite de l'escalier qui conduit de la chapelle à l'appartement du roi. Je refusai de fournir ce détachement, ne voulant et ne devant pas affaiblir mon poste qui n'était que de quarante-huit volontaires, et fournissait sept factionnaires. L'état-major alors m'envoya vingt hommes de différens postes pour y suppléer : je les plaçai à la droite de l'escalier. Les Suisses, à la tête desquels étaient leurs officiers, vinrent occuper la gauche, quoiqu'ils ne devaient être que sous mon commandement, attendu qu'ils étaient dans mon arrondissement ; et ce renfort m'avait été proposé, soi-disant pour défendre l'entrée

de mon corps de réserve, qui était dans la salle des gardes, ainsi que de coutume.

Le danger s'accroissant de plus en plus, il fallait prendre un parti décisif; celui de la conciliation me paraissait préférable. Dans le même moment, on vint me dire que l'état-major faisait une pétition pour être présentée à l'Assemblée nationale, afin d'obtenir un décret qui était d'avance mon vœu : c'était de conduire le roi et sa famille à l'Assemblée. En effet, on apporte cet écrit dans la cour, j'y appose ma signature dans la bonne foi où j'étais qu'il n'avait pas d'autres vues.

J'appris une demi-heure après que je n'avais pas signé ce que j'avais cru, mais bien une petition tendante à demander qu'il fût rendu un décret pour le renvoi, dans la matinée, de tous les fédérés qui sont dans la capitale, ainsi que les Marseillais et les Bretons. Ces derniers y étaient désignés comme assassins. Je fis alors tous mes efforts pour ravoir cette pétition, pour en effacer ma signature; mais il n'en était plus temps, la confusion paraissait naître entre les officiers supérieurs, et il était difficile d'avoir d'eux quelques renseignemens. Il était environ cinq heures et demie. Le roi avait été conseillé de faire sans doute une démarche qui me parut de la dernière inconséquence : revenant de l'état-major, j'entendis des cris de *vive le roi!* j'accourus à mon poste, et je le rencontrai au bas du grand escalier, entouré de plus de cinquante personnes, dont la plus grande partie étaient des officiers-généraux et des courtisans, le surplus des grenadiers. Je remontai vite à mon poste, et demandai si l'on avait pris les armes et crié *vive le roi!* mes camarades me répondirent que non, je les en félicitai. Alors par les croisées de mon poste, j'ai vu le roi passer en revue les différens détachemens des cours et du jardin, qui ont crié, au moment de son passage, *vive la nation!* et les courtisans continuaient de crier *vive le roi!* Toutes les troupes, après le passage du roi, me parurent témoigner du mécontentement. A peine le roi fut-il remonté, qu'une partie des troupes et de l'artillerie qu'il avait passées en revue, se retirèrent. A cinq heures trois quarts, il ne nous restait plus qu'environ deux mille hommes.

Il s'était introduit avec lui un quidam, porteur d'une espingole; j'en fus averti; je me transportai dans les appartemens, et le trouvai dans la chambre à coucher du roi; je lui ordonnai à l'instant de

me suivre pour le conduire à l'état-major, où je lui demandai qui il était. Il me répondit qu'il se nommait Bazancourt, et qu'il était du bataillon des Filles-Saint-Thomas. Le chef de bataillon, de garde avec moi, se chargea de le faire reconnaître au bataillon duquel il se réclamait; il fut reconnu pour en être. Peu après, il s'était encore introduit dans les appartemens où je l'ai reconnu lors de l'action.

Vers les six heures et demie, le peuple, uni aux Marseillais, parut, en bon ordre, se ranger en bataille sur la place du Carrousel et en face du château; je vis qu'il était temps de prendre des ordres; je fus à l'état-major : je ne pus parvenir à en recevoir de M. de la Chenaye qui me fit réponse que je le laissasse un peu tranquille, parce qu'il avait la tête fatiguée; il me parut n'être plus à son poste, ce qui me détermina à prendre les mesures les plus sages. Je remontai au mien pour y rassembler tous les volontaires qui s'y trouvaient, et leur fis former le cercle; alors, au milieu d'eux, je leur dis : « Messieurs, comme je ne commande point des esclaves soudoyés par un despote, ma démarche au milieu de vous est pour connaître vos intentions, et vous déclarer les miennes : dans un moment où tout va dépendre du sort de la France, je compte, Messieurs, maintenir l'honneur de mon poste, et ne le livrer qu'à une force supérieure à la mienne; ce sabre qui est dans mes mains ne sera jamais plongé dans le sein de ma famille, ni dans celui de mes amis; mais je cesserais de les regarder pour tels s'ils faisaient feu sur nous, et alors je vous ordonnerais de le défendre. Est-ce là votre avis? » Tous me dirent qu'ils obéiraient; je fis rompre le cercle.

Je retournai à l'état-major, et, descendant l'escalier, je vis les officiers suisses verser eux-mêmes de l'eau-de-vie à leurs soldats. Un officier-général, portant l'habit bleu brodé en or, me dit : « Vos volontaires doivent avoir besoin de rafraîchissemens; voulez-vous que je vous fasse donner de l'eau-de-vie et du pain? » Je lui répondis qu'ils n'avaient besoin de rien, qu'au surplus je pourvoirais à leurs besoins.

L'on profita de mon absence, qui ne fut que d'un moment, pour m'enlever vingt hommes de mon poste; sitôt mon retour, je m'en aperçus, et demandai où ils étaient; l'on me dit qu'un officier-général était venu les chercher. J'entrai alors dans les appartemens,

et les retrouvai à la porte du cabinet du roi, bordant la haie des deux côtés. Mécontent de cette disposition sans mon aveu, je m'adressai au sieur Doucet, adjudant, qui était à écrire dans le cabinet du roi. Je me présentai à lui pour savoir si mon poste avait été dégarni par lui; il me dit que non. Alors je lui dis que j'allais les ramener, et ce que j'allais effectuer en leur commandant de porter les armes.

Le moment était arrivé où le voile qui couvrait l'horrible complot conspiré contre nous devait être déchiré. Une voix autre que la mienne fait commandement : Par le flanc droit, à droite; par file à gauche, marche. Alors, à ce dernier commandement, cette foule de courtisans, au nombre de six à huit cents, déployèrent chacun leurs armes : les uns des espingoles, d'autres des poignards, des sabres courts, des pistolets, des couteaux-de-chasse, des pelles, des flambeaux, etc., et je reconnus parmi eux celui que j'avais remis entre les mains du commandant de bataillon. A leur tête, sur trois de hauteur, marchait un petit homme basanné, figure pâle et plate, la boutonnière bigarrée de deux croix, dont l'une est celle de Saint-Louis, et que j'ai reconnu pour être le commandant en second des gardes du roi; ils défilèrent au milieu des volontaires que j'allais ramener, et allèrent se ranger en ordre de bataille dans le cabinet du roi. Mon premier mouvement fut de tirer mon sabre; mais, réfléchissant que je n'avais que vingt hommes avec moi, je restai dans l'intention d'exécuter mon projet sitôt qu'il se serait réuni quelques forces à moi.

Dans cet instant, le roi fut mandé, par un soi-disant décret, à l'Assemblée nationale; comme il était de mon devoir de l'y accompagner, je disposai les troupes qui devaient protéger son passage, et une petite partie de ces mêmes chevaliers s'y prêtèrent. J'ordonnai aux Suisses qui étaient sous mon commandement de faire l'avant-garde; un détachement du bataillon des Filles-St.-Thomas se trouvant sur le passage, je lui ordonnai de faire l'arrière-garde. Nous marchâmes dans cet ordre jusqu'à environ cinquante pas de la terrasse sur laquelle l'affluence du peuple témoignait son juste mécontentement. Craignant qu'il n'opposât de la résistance au passage du roi, je lui dis : Sire, le peuple me paraît agité, et je crois qu'il serait prudent de le prendre par la voie de la douceur; M. Rœderer fut de mon avis.

Alors le roi consentit à tout. Je donnai des ordres à la tête de la colonne de faire halte; je m'avançai seul vers le peuple, mon sabre dans le fourreau, et lui dis : « Mes amis, l'Assemblée nationale a rendu un décret qui mande le roi dans son sein, et m'ordonne en même temps de protéger son passage; je suis, comme vous, bon citoyen, et je sais respecter la terre de la liberté sur laquelle vous êtes, et aucun soldat que je commande ne passera la première marche de ce perron. Je transmettrai le roi au bord du passage que vous allez lui faire, et dès ce moment vous en serez vous-mêmes les gardiens. Si vous étiez capables d'oublier un moment le dépôt que je vais remettre entre vos mains, songez que la nation entière aura le droit de vous en demander compte; mais je parle à des hommes libres, cela suffit.

Ces bons citoyens m'ouvrirent le passage, et je me rendis à l'Assemblée nationale, où je demandai des gendarmes et des gardes nationaux pour border la haie, ce qui me fut accordé. Je retournai vers le roi, et, étant à dix pas du perron, je commandai halte. Le peuple, déjà indigné contre les Suisses, redoublait ses murmures; j'employai alors tout ce que la prudence exigeait pour l'apaiser: je commandai tête de colonne par file à droite et à gauche, et ils passèrent derrière. Le roi était pour lors à découvert, et les citoyens lui manifestèrent hautement leur mécontentement, entre autres un qui voulut lui parler; je le pris par la main, et le conduisis au roi. Il lui dit : « Sacredieu ! donnez-moi la main, et f..... soyez sûr que vous tenez celle d'un honnête homme et non d'un assassin; et, malgré tous vos torts, je réponds de la sûreté de vos jours; je vais vous conduire à l'Assemblée nationale; mais pour votre femme, elle n'entrera pas; c'est une..... ..... qui a fait le malheur des Français (1). Le roi lui serra la main, et parut avoir de la confiance en lui. Alors on s'approcha du perron : mais tout-à-coup les cris redoublèrent que l'épouse du roi n'entrerait pas à l'Assemblée. M. Rœderer, à son tour, quitta le roi pour s'approcher

(1) On voit par cette anecdote, et l'on verra, par vingt autres du même genre, à quel point et avec quelle odieuse adresse, quel constant acharnement, on égarait le peuple sur les intentions et la conduite de l'infortunée Marie-Antoinette. Malgré le dégoût qu'ils inspirent, c'est un devoir de conserver de pareils traits, parce qu'ils peignent le délire du temps. (*Note des édit.*)

du perron, et, tenant le livre de la loi, il dit au peuple : « De par » la loi, peuple français, peuple libre, l'Assemblée nationale a » rendu un décret par lequel elle appelle en son sein le roi, le » prince royal, la reine, la fille du roi, la sœur du roi, toute la » famille entière du roi ; et vous devez, aux termes de la loi et de » la liberté, ne point vous opposer à son passage. » Du moment de cette promulgation, le calme renaît parmi le peuple, et aucun obstacle ne s'y est opposé.

Comme j'ignorais le temps que le roi pouvait rester à l'Assemblée, j'y restai en station. A peine y avait-il une demi-heure, que j'entendis se faire une décharge de mousqueterie au château. J'avais laissé le commandement de mon poste au jeune Moune, chasseur et sergent de la compagnie que j'ai l'honneur de commander. Je quittai tout-à-coup l'Assemblée pour voler à son secours. Quel spectacle, Grand Dieu ! le jour était déjà obscurci par l'horrible fumée de la poudre ; il était impossible d'y reconnaître ses camarades ; le grand escalier était déjà jonché de morts et de blessés.

Je dois vous apprendre, législateurs, que le jeune Moune avait envoyé, de concert avec les officiers suisses, en députation aux Marseillais, trois vétérans et un grenadier, qui, porteurs de ses ordres, avaient assuré les Marseillais qui étaient paisiblement dans la cour, que les soldats qui étaient à mon poste n'étaient pas faits pour souiller leurs armes du sang de leurs frères. Les Suisses, à cette conciliation, jetèrent des paquets de cartouches par les croisées ; au même instant les cris de *vive la nation* retentirent partout, et ces mêmes députés, avec les Marseillais et les volontaires de la garde parisienne, croyant qu'ils se rendaient au vœu du peuple, se présentèrent en foule et sans ordre au grand escalier de l'appartement du roi.

Ces Suisses assassins firent feu de bataillon sur nos frères, et de suite feu de file ; de sorte qu'en trois décharges il resta plus de cent victimes de leur férocité sur ledit escalier.

Législateurs, *vengez nos frères !* c'est la seule récompense que je demande à la patrie, si j'ai mérité d'elle dans la conduite que j'ai tenue dans cette malheureuse affaire.

Signé F. V....,

Soldat citoyen, et capitaine de chasseurs.

Note (F), *page* 75.

Ordre, marche et détail des cérémonies pour la fédération du 10 août 1793, au Champ-de-Mars, sur l'autel de la patrie. — Décret de la Convention nationale qui en ordonne l'envoi aux départemens et aux armées. — Mesures prises par le département pour que les fédérés ne soient pas logés chez les aristocrates. — Vigilance des sections.

Le rapporteur, au nom du comité d'instruction publique :

Chargé par votre comité d'instruction publique de vous faire un rapport sur la fête de la réunion qui doit avoir lieu le 10 du mois d'août, dans le Champ-de-Mars, sur l'autel de la patrie, je m'empresse d'offrir à vos lumières le résultat de mes réflexions.

Ne vous étonnez pas, citoyens, si dans ce rapport je me suis écarté de la marche usitée jusqu'à ce jour. Le génie de la liberté, vous le savez, n'aime pas les entraves ; pour réussir tous les moyens d'y parvenir sont indifférens.

Peuple magnanime et généreux, peuple vraiment digne de la liberté, peuple français, c'est toi que je vais offrir en spectacle aux yeux de l'Éternel ; en toi seul il reconnaîtra son ouvrage, il va voir les hommes égaux et frères, comme ils sont sortis de ses divines mains. Amour de l'humanité, liberté, égalité, ranimez mes pinceaux.

Les Français, réunis pour célébrer la fête de l'unité et de l'indivisibilité, se lèveront avant l'aurore ; la scène touchante de leur réunion sera éclairée par les premiers rayons du soleil ; cet astre bienfaisant dont la lumière s'étend sur tout l'univers, sera pour eux le symbole de la vérité à laquelle ils adresseront des louanges et des hymnes.

Première station.

Le rassemblement se fera sur l'emplacement de la Bastille ; au milieu de ses décombres on verra s'élever la fontaine de la régénération, représentée par la nature ; de ses fécondes mamelles, qu'elle pressera de ses mains, jaillira avec abondance l'eau pure

et salutaire dont boiront tour à tour les quatre-vingt-six commissaires envoyés des assemblées primaires, c'est-à-dire un par département : le plus ancien d'âge aura la préférence ; une seule et même coupe suffira pour tous.

Le président de la Convention nationale, après avoir, par une espèce de libation, arrosé le sol de la liberté, boira le premier ; il fera successivement passer la coupe aux commissaires des envoyés des assemblées primaires, qui seront appelés par lettre alphabétique, au son de la caisse et de la trompe : une salve d'artillerie, à chaque fois qu'un commissaire aura bu, annoncera la consommation de l'acte de fraternité.

Alors on chantera, sur l'air chéri des enfans de Marseille, des strophes analogues à la cérémonie ; le lieu de la scène sera simple, sa richesse sera prise dans la nature ; de distance en distance, on verra tracées sur des pierres des inscriptions qui rappelleront la chute du monument de notre ancienne servitude ; et les commissaires, après avoir bu tous ensemble, se donneront réciproquement le baiser fraternel.

Le cortége dirigera sa marche par les boulevards : en tête seront les sociétés populaires réunies en masse ; elles porteront une bannière sur laquelle sera peint l'œil de la surveillance pénétrant un épais nuage.

Le second groupe sera formé par la Convention nationale, marchant en corps ; chacun de ses membres portera à la main, pour seule et unique marque distinctive, un bouquet formé d'épis de blé et de différens fruits ; huit d'entre eux porteront sur un brancard une arche ; elle sera ouverte et elle renfermera les tables sur lesquelles seront gravés les droits de l'homme et l'acte constitutionnel.

Les commissaires des envoyés des assemblées primaires des quatre-vingt-six départemens formeront une chaîne autour de la Convention nationale ; ils seront unis les uns aux autres par le lien léger, mais indissoluble, de l'unité et de l'indivisibilité, que doit former un cordon tricolore. Chacun d'eux sera distingué par une pique, portion du faisceau qui lui aura été confié par son département, qu'il tiendra d'une main avec une banderolle sur laquelle sera écrit le nom de son département, et par une branche d'olivier qu'il portera de l'autre, symbole de la paix.

Les envoyés des assemblées primaires porteront également à la main la branche d'olivier.

Le troisième groupe sera composé par toute la masse respectable du souverain : ici tout s'éclipse, tout se confond en présence des assemblées primaires : ici il n'y a plus de corporation, tous les individus utiles de la société seront indistinctement confondus, quoique caractérisés par leurs marques distinctives; ainsi l'on verra le président du conseil exécutif provisoire sur la même ligne que le forgeron; le maire avec son écharpe, à côté du bucheron ou du maçon; le juge dans son costume avec son chapeau à plumes, auprès du tisserand ou du cordonnier; le noir Africain, qui ne diffère que par la couleur, marchera à côté du blanc Européen; les intéressans élèves de l'Institution des Aveugles, traînés sur un plateau roulant, offriront le spectacle touchant *du malheur honoré.*

Vous y serez aussi, tendres nourrissons de la maison des Enfans-Trouvés, portés dans de blanches barcelonnettes; vous commencerez à jouir de vos droits civils trop justement recouvrés. Et vous, artisans respectables, vous porterez en triomphe les instrumens utiles et honorables de votre profession. Enfin, parmi cette nombreuse et industrieuse famille, on remarquera surtout un char vraiment triomphal que formera une simple charrue, sur laquelle seront assis un vieillard et sa vieille épouse, traînés par leurs propres enfans; exemple touchant de la piété filiale et de la vénération pour la vieillesse. Parmi les attributs de tous ces différens métiers, on lira ces mots écrits en gros caractères : VOILA LE SERVICE QUE LE PEUPLE INFATIGABLE REND A LA SOCIÉTÉ HUMAINE.

Un groupe militaire succèdera à celui-ci; il conduira en triomphe un char attelé de huit chevaux blancs. Il contiendra une urne dépositaire des cendres des héros morts glorieusement pour la patrie. Ce char, orné de guirlandes et de couronnes civiques, sera entouré des parens de ceux dont on célébrera les vertus et le courage; ces citoyens, de tout âge et de tout sexe, auront chacun des couronnes de fleurs à la main; des cassolettes brûleront des parfums autour du char, et une musique militaire fera retentir les airs de ses sons belliqueux. Enfin, la marche sera fermée par un détachement d'infanterie et de cavalerie, dans le centre duquel

seront traînés des tombereaux revêtus de tapis parsemés de fleurs-de-lis, et chargés des dépouilles des vils attributs de la royauté, et de tous ces orgueilleux hochets de l'ignorante noblesse. Parmi ces tombereaux, sur des bannières, on lira ces mots : PEUPLE, VOILA CE QUI A FAIT TOUJOURS LE MALHEUR DE LA SOCIÉTÉ HUMAINE.

Deuxième station.

Le cortége étant arrivé dans cet ordre au boulevard Poissonnière, on rencontrera, sous un portique ou arc de triomphe, les héroïnes des 5 et 6 octobre 1789, assises, comme elles étaient alors, sur leurs canons; les unes porteront des branches d'arbres, les autres des trophées, signe non équivoque de la victoire éclatante que ces courageuses citoyennes remportèrent sur les serviles gardes-du-corps. Là, elles recevront, des mains du président de la Convention nationale, une branche de laurier; puis, faisant tourner leurs canons, elles suivront en ordre la marche, et toujours dans une attitude fière, elles se réuniront au souverain.

Sur le monument il y aura des inscriptions qui retraceront ces deux mémorables journées. Les harangues, les chants d'allégresse, les salves d'artillerie se renouvelleront à chacun des postes.

Troisième station.

Citoyens, nous sommes arrivés à l'immortelle et impérissable journée du 10; c'est sur la place de la Révolution, c'est à l'endroit où est mort le tyran qu'il convient de la célébrer.

Sur les débris existans du piédestal de la tyrannie, sera élevée la statue de la liberté, dont l'inauguration se fera avec solennité; des chênes touffus formeront autour d'elle une masse imposante d'ombrage et de verdure; le feuillage sera couvert des offrandes de tous les Français libres, rubans tricolores, bonnet de la liberté, hymnes, inscriptions, peintures, et tous les emblèmes qui plaisent à la déesse. A ses pieds sera un énorme bûcher avec des gradins au pourtour; c'est là que, dans le plus profond silence, seront offerts en sacrifice expiatoire les imposteurs attributs de la royauté; là, en présence de la déesse chérie des Français, les quatre-vingt-six commissaires, chacun une torche à la main, s'empresseront à l'envi d'y mettre le feu. Là, la mémoire du tyran sera dévouée à

l'exécration publique, et, aussitôt après, des milliers d'oiseaux, rendus à la liberté, portant à leurs cols de légères banderolles sur lesquelles seront écrits quelques articles des Droits de l'Homme, prendront leur vol rapide dans les airs, et porteront au ciel le témoignage de la liberté rendue à la terre.

Quatrième station.

La quatrième station se fera sur la place des Invalides. Au milieu de la place, sur la cime d'une montagne, sera représenté en sculpture, par une figure, *le peuple français*, de ses bras vigoureux rassemblant le faisceau départemental; l'ambitieux fédéralisme sortant de son fangeux marais, d'une main écartant les roseaux, s'efforce de l'autre d'en détacher quelque portion; le peuple français l'aperçoit, prend sa massue, le frappe et le fait rentrer dans les eaux croupissantes pour n'en sortir jamais.

Cinquième station.

Enfin, la cinquième et dernière station aura lieu au Champ-de-Mars; avant d'y entrer, on rendra un hommage éclatant à l'égalité par un acte authentique et nécessaire dans une république. On passera sous un portique dont la nature seule semblera avoir fait tous les frais; deux thermes, symbole de l'égalité et de la liberté, ombragés par un épais feuillage, séparés et en face l'un de l'autre, tiendront, à une distance proportionnée, une guirlande tricolore et tendue, à laquelle sera suspendu un vaste niveau, le niveau national; il planera sur toutes les têtes indistinctement: orgueilleux, vous courberez la tête.

Arrivés au Champ-de-Mars, le président de la Convention nationale, la Convention nationale, les quatre-vingt-six commissaires des envoyés des assemblées primaires, les envoyés des assemblées primaires, monteront les degrés de l'autel de la patrie. Pendant ce temps, chacun ira attacher son offrande au pourtour de l'autel, les fruits de son travail, les instrumens de son métier et de son art: c'est ainsi qu'il se trouvera plus magnifiquement paré que par les emblèmes d'une futile et insignifiante peinture; c'est un peuple immense et laborieux qui fait hommage à la patrie des instrumens de son métier avec lesquels il fait vivre sa femme et ses enfans.

Cette cérémonie terminée, le peuple se rangera autour de l'autel; là, le président de la Convention nationale ayant déposé sur l'autel de la patrie tous les actes de recencement des votes des assemblées primaires, le vote du peuple français sur la Constitution sera proclamé en présence de tous les envoyés du souverain et sous la voûte du ciel. Le peuple fera serment de la défendre jusqu'à la mort : une salve d'artillerie annoncera cette sublime prestation.

Le serment fait, les quatre-vingt-six commissaires des envoyés des assemblées primaires s'avanceront vers le président de la Convention ; ils lui remettront chacun la portion de faisceau qu'ils ont portée à la main tout le temps de la marche. Le président s'en saisira; il les rassemblera toutes ensemble avec un ruban tricolore, puis il remettra au peuple le faisceau étroitement uni, en lui représentant qu'il sera invincible s'il ne le divise pas; il lui remettra aussi l'arche qui renferme la Constitution; il prononcera à haute voix : « Peuple, je remets le dépôt de la Constitution *sous la sauvegarde de toutes les vertus.* » Le peuple s'en emparera respectueusement; il les portera en triomphe, et des baisers fraternels mille fois répétés termineront cette scène nouvelle et touchante.

Citoyens, n'oublions pas les services glorieux qu'ont rendus à la patrie nos frères morts pour la défense de la liberté; après avoir confondu nos sentimens mutuels dans de tendres embrassemens, il nous reste un devoir sacré à remplir, celui de célébrer par des hymnes et des cantiques le trépas glorieux de nos frères. Le président de la Convention nationale remettra au peuple l'urne cinéraire, après l'avoir couronnée de laurier sur l'autel de la patrie. Le peuple s'en emparera majestueusement, il ira la déposer dans l'endroit désigné pour y être élevé par la suite une superbe pyramide. Le terme de toutes ces cérémonies sera un banquet frugal; le peuple, assis fraternellement sur l'herbe et sous des tentes pratiquées à cet effet au pourtour de l'enceinte, confondra avec ses frères la nourriture qu'il aura apportée. Enfin, il sera construit un vaste théâtre où seront représentés, par des pantomimes, les principaux événemens de notre révolution.

Indépendamment du décret que vous avez rendu pour le traitement de route et du séjour à Paris des envoyés des assemblées primaires, il sera pourvu par la municipalité au logement des envoyés

des assemblées primaires : l'honneur d'exercer envers eux les droits sacrés de l'hospitalité sera réservé aux citoyens estimés par leurs sections pour être les plus vertueux, ou qui auront rendu le plus de services à la révolution ; comme ceux-là sont souvent les plus indigens, il leur sera accordé une indemnité honorable pour qu'ils puissent mieux accueillir leurs hôtes ; tous également doivent recevoir cette indemnité. Le portique de la maison qu'habitera un envoyé des assemblées primaires sera décoré de guirlandes de chêne ; ces maisons seules jouiront de cet honneur, toutes les autres auront seulement, ainsi que celles-ci, une flamme tricolore sur le comble.

Décret rendu à la suite de ce rapport.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique, décrète que ce rapport sera imprimé, affiché et envoyé aux départemens et aux armées ; charge le conseil exécutif provisoire de toutes les dispositions nécessaires dont les frais seront acquittés par le Trésor national ; autorise le comité d'instruction publique à nommer deux commissaires qui surveilleront immédiatement les préparatifs et l'exécution.

Signé B. GUILLEMARDET.

Note (G), *page* 75.

Recueil des six Discours prononcés par le président de la Convention nationale, le 10 *août de l'an* 2^e^ *de la république, aux six stations de la fête de l'unité et de l'indivisibilité de la république.*

Première station à la fontaine de la régénération.

SOUVERAINE du sauvage et des nations éclairées, ô nature ! ce peuple immense, rassemblé aux premiers rayons du jour devant ton image, est digne de toi, il est libre. C'est dans ton sein, c'est dans tes sources sacrées qu'il a recouvré ses droits, qu'il s'est ré-

généré. Après avoir traversé tant de siècles d'erreurs et de servitude, il fallait rentrer dans la simplicité de tes voies pour retrouver l'égalité et la liberté. O nature! reçois l'expression de l'attachement des Français pour tes lois, et que ces eaux fécondes qui jaillissent de tes mamelles, que cette boisson pure qui abreuva les premiers humains, consacrent, dans cette coupe de la fraternité et de l'égalité, les sermens que te fait la France en ce jour le plus beau qu'ait éclairé le soleil depuis qu'il a été suspendu dans l'immensité de l'espace!

Seconde station devant l'arc de triomphe.

Quel spectacle! la faiblesse du sexe et l'héroïsme du courage! ô liberté! ce sont là tes miracles! c'est toi qui, dans ces deux journées, où le sang à Versailles commença à expier les crimes des rois, allumas dans le cœur de quelques femmes cette audace qui fit fuir ou tomber devant elles les satellites du tyran! Par toi, sous des mains délicates, roulèrent ces bronzes, ces bouches de feu qui firent entendre à l'oreille d'un roi le tonnerre, augure du changement de toutes les destinées. Le culte que t'ont voué les Français, a été impérissable à l'instant où tu es devenue la passion de leurs compagnes. O femmes! la liberté, attaquée par tous les tyrans, pour être défendue, a besoin d'un peuple de héros; c'est à vous à l'enfanter. Que toutes les vertus guerrières et généreuses coulent avec le lait maternel dans le cœur des nourrissons de la France. Les représentans du peuple souverain, au lieu de fleurs qui parent la beauté, vous offrent le laurier, emblème du courage et de la victoire; vous le transmettrez à vos enfans.

Troisième station à la place de la Révolution.

Ici la hache de la loi a frappé le tyran. Qu'ils périssent aussi ces signes honteux d'une servitude que les despotes affectaient de reproduire sous toutes les formes à nos regards! que la flamme les dévore, qu'il n'y ait plus d'immortel que le sentiment de la vertu qui les a affacés. Justice, vengeance, divinités tutélaires des peuples libres, attachez à jamais l'exécration du genre humain au nom du traître qui, sur un trône relevé par la générosité, a trompé la confiance d'un peuple magnanime. Hommes libres, peuple d'égaux,

d'amis et de frères, ne composez plus les images de votre grandeur que des attributs de vos travaux, de vos talens et de vos vertus. Que la pique et le bonnet de la liberté, que la charrue et la gerbe de blé, que les emblèmes de tous les arts, par qui la société est enrichie, embellie, forment désormais toutes les décorations de la république. Terre sainte, couvre-toi de ces biens réels qui se partagent entre tous les hommes; et deviens stérile pour tout ce qui ne peut servir qu'aux jouissances exclusives de l'orgueil.

Quatrième station au colosse des Invalides.

Peuple français! te voilà offert à tes propres regards sous un emblème fécond en leçons instructives. Le géant dont la main puissante réunit et rattache en un seul faisceau les départemens qui font sa grandeur et sa force, c'est toi! Ce monstre dont la main criminelle veut briser le faisceau, et séparer ce que la nature a uni, c'est le fédéralisme. Peuple dévoué à la haine et à la conjuration de tous les despotes, conserve toute ta grandeur pour défendre ta liberté; qu'une fois au moins sur la terre, la puissance soit alliée à la vérité et à la justice; fais à ceux qui veulent te diviser, la même guerre qu'à ceux qui veulent t'anéantir, car ils sont également coupables; que tes bras, étendus de l'Océan à la Méditerranée, et des Pyrénées au Jura, embrassent partout des frères, des enfans. Retiens, sous une seule loi et sous une seule puissance, une des plus belles portions de ce globe, et que les peuples esclaves, qui ne savent admirer que la force et la fortune, témoins de tes vastes prospérités, sentent le besoin de s'élever, comme toi, à cette liberté qui t'a fait l'exemple de la terre.

Cinquième station à l'autel de la patrie.

Français, vos mandataires ont interrogé, dans 86 départemens, votre raison et votre conscience sur l'acte constitutionnel qu'ils vous ont présenté; 86 départemens ont accepté l'acte constitutionnel; jamais un vœu plus unanime n'a organisé une république plus grande et plus populaire. Il y a un an, notre territoire était occupé par l'ennemi; nous avons proclamé la république, nous fûmes vainqueurs. Maintenant, tandis que nous constituons la

France, l'Europe l'attaque de toutes parts; jurons de défendre la constitution jusqu'à la mort; la république est éternelle.

Sixième et dernier discours au Champ-de-Mars, devant le monument funèbre des guerriers morts pour la patrie.

Au moment où nous venons de proclamer solennellement, en présence du peuple français, l'acceptation de l'acte constitutionnel, pourrions-nous ne pas couronner cette auguste journée par le touchant adieu que nous devons à ceux de nos frères qui ont succombé dans les combats; ils ont été privés de concourir à la constitution de leur pays, ils n'ont pas dicté les articles de la liberté française, mais ils les avaient préparés, inspirés par leur dévouement héroïque. Hommes intrépides! cendres chères et précieuses! urne sacrée! je vous salue avec respect, je vous embrasse au nom du peuple français, je dépose sur vos restes protecteurs la couronne de laurier que la Convention nationale et la patrie vous présentent. Ce ne sont pas des pleurs que nous donnerons à votre mémoire: l'œil de l'homme n'est pas fait pour en répandre. Pour qui ces larmes? Serait-ce pour vos parens et pour vos amis? Votre renommée les console. Ils se sont dit que vous étiez fortunés de reposer dans la gloire. Ils n'ont jamais pu souhaiter que vous fussiez exempts du trépas, mais dignes d'avoir vécu. Serait-ce pour vous? Ah! combien vous avez été heureux! vous êtes morts pour la patrie, pour une terre chérie de la nature, aimée du ciel; pour une nation généreuse qui a voué un culte à tous les sentimens, à toutes les vertus; pour une république où les places et les récompenses ne sont plus réservées à la faveur, comme dans les autres États, mais assignées par l'estime et par la confiance. Vous vous êtes donc acquittés de votre fonction d'hommes et d'hommes français, vous êtes entrés sous la tombe après avoir rempli la destinée la plus glorieuse et la plus désirable qu'il y ait sur la terre. Nous ne vous outragerons point par des pleurs.

Mais, ô nos frères! c'est en vous admirant, c'est en vous imitant, que nous voulons vous honorer; et si, comme il est doux de le supposer quand on aime, les morts conservent quelques sentimens pour ceux qui vivent, je viens vous dire, au nom de tous vos amis que vous avez laissés sur le sol de la France, que

nous sommes prêts à nous dévouer à votre exemple, impatiens d'attendre l'ennemi et de continuer votre valeur, afin qu'on dise que vous étiez vraiment nos proches, et que votre cœur s'en réjouisse; je viens vous dire que nous tâcherons même de vous surpasser; car si nous ne faisions que consommer le fonds de gloire que vous nous avez légué, si nos vertus ne luttaient pas avec les vôtres, vous seriez aussi humiliés de cette triste supériorité, que nous sommes en ce jour flattés de celle que vous avez sur nous. La mort moissonne également le lâche et le brave. Quand la destinée nous rappellerait près de vous, comment pourrions-nous supporter votre accueil? Une voix terrible s'écrierait: *Vous combattiez cependant pour la justice et la liberté!* Non, chers concitoyens, guerriers magnanimes, nous serons dignes de vous, nous n'aurons à recevoir que vos embrassemens, vos éloges; nous vous aurons vengés; nous vous raconterons que nos mains ont achevé votre ouvrage; que vos armes, dont nous avons hérité, étaient invincibles, que la république triomphe; cette république qui à elle seule tient tête à tous les tyrans, à toutes les viles passions conjurées, à tous les peuples qui se déshonorent; cette république que l'humanité a chargée de sa cause et qui doit sauver l'univers.

Note (H), *page* 75.

Eloge funèbre des citoyens morts pour la défense de la liberté et de l'égalité, le 10 août 1792, l'an IV de la liberté, et le I^er^ de l'égalité; prononcé le 26 du même mois, en présence de l'Assemblée nationale, lors de la cérémonie funèbre faite en l'honneur de ces généreux citoyens; par M. Chénier; *imprimé et envoyé aux 83 départemens et à l'armée, par ordre de l'Assemblée nationale.*

CITOYENS,

Dans les beaux jours de la Grèce antique, lorsqu'on venait annoncer la mort des défenseurs de la liberté, la patrie se couvrait d'un voile funèbre. Les larmes du peuple se mêlaient aux cris des orphelins, aux gémissemens des mères et des épouses; mais bientôt les honneurs rendus à la mémoire de ces guerriers chéris,

servaient à la consolation publique. Leurs noms étaient gravés sur des mausolées avec le récit des victoires qu'ils avaient remportées; l'éloquence et la poésie transmettaient leurs exploits aux races futures; la patrie adoptait leur famille; leur image détrônait dans les places publiques l'image des tyrans abattus. En parcourant cette terre sacrée, les voyageurs rencontraient sur leur passage les débris des vainqueurs de Marathon et de Platée; ils erraient au milieu des tombeaux d'Épaminondas le Thébain, et de l'Athénien Thrasybule qui détruisit les trente tyrans; près de-là le même monument renfermait les restes d'Harmodius et d'Aristogiton, jeunes et inséparables amis qui brisèrent le joug des Pisistratides. Plus loin dormait Timoléon qui rétablit la liberté dans Corinthe et dans Syracuse. Les étrangers visitant la Grèce, environnés partout de la cendre des héros et des monumens de leur gloire, versaient des larmes d'admiration, et, dans un recueillement solennel, ils contemplaient respectueusement la majesté d'un peuple libre.

Nous voyons se renouveler ce spectacle auguste. Des Français sont morts pour la liberté au sein de cette ville fameuse; et leur cendre est honorée dans le sejour même où conspiraient les tyrans qu'ils ont terrassés. Les enfans, les épouses de nos frères qui ne sont plus, deviennent l'héritage de la patrie. Ces hommages rendus à l'héroïsme civique, les familles des défenseurs que nous pleurons, les regrets de leurs vaillans frères d'armes, la présence des législateurs que la France chérit et révère, l'aspect des fidèles magistrats du peuple, l'aspect imposant de ce peuple même, qui renferme à la fois les conquérans de la Bastille et les vainqueurs de la royauté, tout répand autour de moi une atmosphère de liberté qui inspire et les actions généreuses et les grandes pensées. Il ne manque à la dignité de ce jour de gloire qu'une voix plus éloquente qui puisse atteindre, par la hauteur des expressions, à la hauteur des actions et des hommes qu'il faut célébrer.

Mais qu'est-il besoin d'éloquence? Les choses et les lieux parlent assez. C'est ici que le despotisme aiguisait les poignards qui devaient égorger tous les amis de la liberté; c'est ici qu'un or coupable achetait des cliens à la servitude; c'est ici que se tramaient nos défaites et l'inaction de nos armées; c'est ici que les descendans de Guillaume Tell se sont avilis jusqu'à servir, dans leurs projets de

vengeance, des tyrans sans caractère et sans courage; enfin, c'est ici qu'un roi perfide accumulait les sermens et les parjures, nous vendait à la maison d'Autriche, encourageait à la trahison des généraux criminels, et tentait de rétablir sa puissance arbitraire sur les cadavres du peuple français, non loin de la fenêtre fatale où l'avant-dernier des Valois vengeait sa religion par des forfaits, et massacrait lui-même les citoyens malheureux qui croyaient échapper à des assassins en invoquant le nom d'un roi.

Et c'est ici que les conspirateurs ont été punis. Le véritable souverain s'est montré, et tous ses lâches ennemis se sont cachés dans la poussière. Ces foudres d'airain, si long-temps appelés la dernière raison des rois, ont consacré les droits du peuple; et tandis que l'Assemblée nationale, plus grande en ce moment que l'Assemblée constituante, éclipsait le serment du Jeu-de-Paume par un serment plus saint, prêté dans le fort du danger, vous, citoyens de Paris, et vous généreux fédérés, et vous braves cavaliers de la gendarmerie nationale, rivaux des braves gardes-françaises, vous luttiez tous de civisme et de courage, et les héros que nous pleurons scellaient de leur sang précieux le serment des pères de la patrie.

Oh! combien est importante cette victoire de l'égalité! combien était nécessaire cette nouvelle insurrection dont les suites ont été si heureuses! Déjà triomphaient en espérance la royauté, la superstition et l'aristocratie conjurées; déjà elles faisaient éclater une joie parricide, et marquaient du doigt leurs victimes. Et sur elles est tombée soudain la vengeance qu'elles prétendaient exercer! Et le glaive de la loi frappe les coupables qui sont échappés aux rigueurs du combat! La pique du pauvre a vaincu le poignard patricien. Tous les plans des traîtres sont dévoilés et détruits, les sources de la corruption taries, les ennemis de l'État frappés dans l'intérieur, déconcertés au-delà du Rhin; et les généraux rebelles qui luttaient contre la puissance nationale et se flattaient de subjuguer Paris, sont trop heureux d'éviter, par une fuite honteuse, le supplice qu'ils ont mérité.

Hommes généreux, morts pour la liberté dans cette journée mémorable, vous avez été presque tous moissonnés dans la fleur de votre jeunesse: la nature vous devait des années plus nombreuses, et vous deviez être plus long-temps le soutien de la

France, notre mère commune; mais si vous avez trop peu vécu pour elle, vous avez assez vécu pour la gloire. Votre souvenir ne périra point; vos enfans seront des héros comme leurs pères : tant que nos belles contrées enfanteront des hommes libres et braves, vous leur servirez de modèle, et la postérité reconnaissante vous proclamera les conquérans de l'égalité, les libérateurs de la patrie.

N'en doutez pas, citoyens, sans ce combat glorieux, mais sanglant, où nous avons vu périr les plus cruels ennemis du peuple et ses plus généreux défenseurs, nous n'aurions possédé qu'un fantôme de liberté, et la royauté constitutionnelle, aidée d'une liste civile monstrueuse, aurait fini par anéantir en France les droits sacrés du genre humain. Nous mettrons à profit cette grande leçon. Trop long-temps l'arbre monarchique n'a porté que des fruits de mort. Ses sombres rameaux, qui s'étendaient sur tous les points de l'empire, y portaient le deuil et la stérilité. Maintenant ce cyprès lugubre est écrasé par la foudre; il est frappé dans ses racines, et l'arbre de la liberté, planté par la nation souveraine, s'élève et plane majestueusement sur les quatre-vingt-trois départemens de la république française, en attendant que ses branches fécondes ombragent l'Europe et le monde entier.

Sages législateurs de la France, premier espoir de l'État, et vous, magistrats, fonctionnaires publics, investis de la juste confiance du peuple; vous, généreux citoyens de Paris; braves Marseillais, vaillans fédérés, accourus des départemens les plus lointains pour sauver la liberté chancelante; vous tous, dignes compagnons d'armes des héros que nous regrettons; vous, leurs enfans et leurs épouses, parens chéris de la famille commune, approchez de ce monument de deuil et de gloire, et prêtons tous ensemble le serment auguste de maintenir la liberté, l'égalité, ou de mourir en les défendant. Que ce serment, répété d'un bout de la France à l'autre, vole au-delà de nos frontières; qu'il fasse pâlir dans leur camp les despotes et les généraux ligués contre nous; que leurs armées les abandonnent, que la tyrannie ne trouve plus un soldat qui veuille embrasser sa querelle; et que la France, heureuse et tranquille, se repose, après tant d'orages, sous l'abri des lois bienfaisantes qui vont consacrer pour tous les siècles les droits et la souveraineté du peuple.

Note (I), *page* 75.

Notice sur le monument élevé à Lucerne à la mémoire des Gardes-Suisses qui ont succombé en 1792.—Lucerne, Chez Xavier Meyer. 1821.

Le régiment des gardes-suisses au service de France, malgré des insinuations multipliées, s'est refusé avec fermeté, dès le commencement de la révolution, à toute participation aux scènes de troubles qui signalèrent cette époque. Étranger aux opinions et partis qui divisaient alors les habitans de la France, il ne connaissait qu'un seul devoir, celui de défendre un prince auquel il était attaché par des sermens sacrés, par un juste respect et par la reconnaissance. Le 10 août de l'année 1792 devait mettre ses sentimens à l'épreuve la plus décisive. Appelé à la défense du château des Tuileries par les ordres du roi et les dispositions des hommes qui exerçaient alors le pouvoir, la petite troupe de héros ne maintint le champ de bataille, contre des forces infiniment supérieures, qu'après une lutte de plusieurs heures et en le couvrant de ses cadavres. Ils seraient même tombés tous victimes de leur devoir, si le roi ne leur eût envoyé l'ordre de déposer les armes. Peu des braves officiers et plusieurs des soldats qui échappèrent à la mort, ne durent leur vie qu'aux nobles soins de généreux amis de l'humanité; les autres périrent sur l'échafaud ou furent massacrés.

Cette nouvelle porta la douleur, le deuil et l'indignation dans toutes les parties de la Suisse. Ces sentimens cédèrent bientôt à celui de l'admiration générale d'une action qui a fait revivre l'honneur national dans un nouvel éclat.

D'après un ordre exprès du roi, une partie des officiers du régiment des gardes-suisses se trouvaient alors en congé chez eux. M. Charles Pfyffer d'Altishofen, maintenant colonel, était du nombre de ceux-ci. Il perdit un oncle et un second père dans la personne du major de Bachmann, lequel montra sur l'échafaud la même grandeur d'ame qu'il avait déployée au combat. Lui-même attaché dès sa première jeunesse au régiment des gardes-suisses prenait une part bien vive au sort de ce corps, ainsi qu'à celui de tant de braves camarades et amis. Déjà à cette époque il conçut

l'idée de consacrer aux mânes des héros succombés un petit monument, idée qui peu à peu devint une résolution déterminée ; mais plusieurs circonstances retardèrent pendant une suite d'années la réalisation d'un projet qu'il ne perdit jamais de vue.

La famille des Bourbons ayant, par suite des grands événemens du temps, recouvré la possession du trône héréditaire, et une nouvelle tentative ayant été faite de les en expulser, les troupes suisses en France donnèrent encore une fois un exemple glorieux de leur ancienne fidélité. C'est alors que la haute Diète, sur la proposition du canton directorial de Berne, décréta, le 7 août 1817 : « De vouer une reconnaissance éternelle et l'admiration dont elle » est pénétrée, à l'héroïsme de l'ancien régiment des gardes-suis- » ses, héroïsme qui n'est obscurci par aucune des actions de bra- » voure et de vertu de nos ancêtres. » Elle décréta : « De conserver » à la postérité, dans les archives fédérales, les noms de ceux qui » ont péri sur le champ de bataille, de ceux qui ont été massacrés » à la suite de leur fidélité ; de ceux enfin de leurs frères d'armes » qui ont survécu, et de décorer tous les militaires encore vivans de » ce régiment, qui étaient présens à l'attaque du château des Tui- » leries le 10 août 1792, d'une médaille en fer avec l'inscription : » *Fidélité et Honneur.* »

Encouragé de voir ainsi la nation rendre la justice au mérite héroïque de ses frères d'armes, le colonel Pfyffer résolut de donner plus d'extension à son projet primitif, et d'exciter l'intérêt général à concourir à l'élévation d'un monument qui, grand et simple, et aussi digne des mânes auxquels il serait voué que de ses fondateurs, éterniserait cette action sublime sur un sol ennobli par la nature et par l'histoire.

Par une annonce publique du 1 mars 1818, le colonel Pfyffer proposa une souscription pour construire ce monument, en annonçant que l'excédant du produit des souscriptions, déduction faite des frais, serait employé, soit à l'entretien d'un invalide employé comme gardien du monument, soit à secourir des sous-officiers et soldats indigens, qui, ayant pris part au combat du 10 août, sont décorés de la médaille de fer.

Il est dans la nature des choses que des entreprises comme celle-ci soient différemment jugées, plus ou moins appuyées, quelquefois même mal interprétées ; mais ce qui contribua surtout à

l'encouragement du directeur de l'entreprise, ce sont les dons généreux des hauts gouvernemens des États confédérés de Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure, Tessin, Vaud, Vallais, Neufchâtel et Genève; ceux des réunions suisses à St.-Pétersbourg, Vienne, Paris, Copenhague, Trieste, Livourne et Gênes; ainsi que des louables régimens suisses au service de France et des Pays-Bas; la part qu'y prirent beaucoup de Suisses, entre lesquels se distinguèrent, par l'activité et le zèle qu'ils mirent à répandre l'annonce, ainsi qu'à recommander et favoriser la chose à Zurich : M. J.-J. Hess, sous-secrétaire du tribunal d'appel; à Berne : M. de Graffenried de Gerzensee, colonel de la confédération; à Schwitz : M. le général baron de Redding; à Fribourg : M. Stutz, archiviste d'État; à Soleure : M. le conseiller et colonel de Gibelin; à St.-Gall : M. le landammann de Müller-Friedberg; dans les Grisons : M. de Toggenbourg; à Schaffouse : M. le colonel de Schalch, président du Conseil des guerres; en Argovie : M. de Schmiel, membre du petit Conseil et colonel de la confédération; dans le canton de Vaud : M. Guiger de Prangins, colonel de la confédération; à Genève : M. le lieutenant-colonel Tronchin.

Ce qui prouve que cette entreprise trouva des amis même hors du cercle des cantons confédérés, c'est l'approbation exprimée envers son auteur, avec autant de bienveillance que de générosité, par Leurs Majestés l'empereur de Russie et le roi de Prusse; les souscriptions de leurs excellences les envoyés de France et d'Espagne, accrédités près la confédération suisse; ainsi que du ministre de Danemarck à Florence; enfin l'intérêt que lui témoignèrent grand nombre d'étrangers respectables.

Le directeur de l'entreprise remplit un devoir qui lui est bien cher, en exprimant publiquement et déposant dans cet écrit sa respectueuse reconnaissance envers tous les hauts et bienveillans protecteurs mentionnés ci-dessus, envers tous ceux qui, par souscription et recommandation ou de toute autre manière, ont rendu possible et favorisé l'exécution de cet ouvrage, mais très-particulièrement envers les illustres avoyers et membres du gouvernement du canton de Lucerne, pour leur protection bienveillante, ainsi qu'envers le louable Conseil d'administration de la ville de Lucerne, pour les nombreux secours et services rendus de la manière la plus gracieuse.

C'est ainsi que, par l'accroissement progressif de la souscription, qui se monte jusqu'à ce jour à la somme totale d'à peu près mille louis d'or, il fut permis de songer à commencer l'ouvrage.

S. E. M. l'avoyer de Ruttimann, mue par l'intérêt qu'elle voue constamment à toutes les belles et bonnes institutions, ainsi qu'à tout ce qui peut favoriser les sentimens patriotiques, les arts et les sciences, a pris sur elle, pendant son séjour à Rome comme député, d'engager le célèbre Thorwaldsen à faire le modèle du monument. Cet artiste, quoique surchargé d'ouvrages commandés par les premiers monarques de l'Europe, n'en accéda pas moins avec plaisir à l'appel qui lui fut fait, déterminé autant par ses sentimens bienveillans pour la nation suisse que par l'admiration de l'action héroïque qu'il s'agissait de célébrer. Il mit tout le zèle possible à achever ce beau produit de l'art, et, lors d'un voyage qu'il entreprit d'Italie en Danemarck, il fit un détour considérable pour pouvoir considérer en personne le local choisi pour l'érection du monument; il le trouva très-propre à cette destination et le rocher lui-même très-durable. C'est le 19 août 1819 que l'on commença à creuser la grotte. Peu de temps après, le modèle arriva à Lucerne. A l'ouverture des caisses, il se trouva considérablement endommagé, et la tête du lion surtout était brisée en plus de cinquante morceaux. C'est à l'habileté et aux soins persévérans de M. le lieutenant-colonel Louis Pfyffer de Wyher, que nous devons que le tout a été rétabli de manière qu'il ne reste plus la moindre trace d'endommagement.

L'on procéda enfin à l'exécution du lion colossal; elle fut commencée et terminée dans l'espace de seize mois (du 28 mars 1820 au 7 août 1821) avec enthousiasme, persévérance et un rare talent, par M. Lucas Ahorn, sculpteur de Constance. C'est ainsi que cet artiste s'assura à lui-même une mémoire aussi durable que le rocher dans lequel il a creusé son bel ouvrage.

La louable coutume de nos pères, de célébrer par de pieux anniversaires les actions des braves qui ont succombé en servant leur patrie ou en remplissant leur devoir, avait fourni l'idée de restaurer convenablement une petite chapelle située tout près, et de la mettre en liaison avec le monument. Dans l'espérance de pouvoir intéresser surtout les louables abbayes, chapitres et couvens de la patrie, pour un acte religieux aussi touchant que pa-

triotique, le directeur de l'entreprise avait essayé de former une souscription particulière, exclusivement destinée à la dotation de cette chapelle, et à la fondation d'un service funèbre qui y serait célébré annuellement le 10 août; mais il s'est vu forcé dans la suite de renoncer à cette idée et d'avoir recours, autant qu'il lui fut permis, à la masse de la souscription principale, afin de pourvoir au strict nécessaire de ce lieu sacré, dont l'inscription simple et la sainte destination sont propres à éveiller dans l'ame du passant les sentimens d'une méditative mélancolie, avec lesquels cette enceinte silencieuse doit être visitée; enceinte qui provoque le souvenir de victimes innocentes, mais qui ont succombé glorieusement.

C'est ainsi donc que brille, vainqueur de beaucoup d'obstacles, ce monument national, érigé sur le sol suisse en mémoire de Suisses qui succombèrent en terre étrangère et en service étranger; mais qui, avec le même courage, auraient aussi fait de leur corps un rempart à leur patrie, si les circonstances d'alors l'avaient exigé d'eux; car, si jamais il y eut un sacrifice désintéressé, c'était le leur.

Annonce donc, noble lion, à la postérité que la patrie a su honorer cette vertu; et apprends à la génération actuelle et aux générations futures que l'honneur, l'amour de la liberté et de la patrie sont de beaux et grands sentimens, mais que rester dévoué jusqu'à la mort à ceux qui ne peuvent plus récompenser, est pourtant ce qu'il y a de plus sublime; car, jusqu'ici, l'histoire n'en a fourni que peu d'exemples.

Inscription placée à la porte de la cathédrale le jour du service funèbre.

A ☧ Ω

HELVETIS

REGIÆ . COHORTIS

PRO . AUGUSTA . DOMO

LUTETIÆ . PARISIORUM

$\overline{\text{III}}$. IDUS . SEXTILIS . $\overline{\text{MDCCXCII}}$.

EXCUBIAS . AGENTIBUS

COLLATO . PEDE . SIGNISQUE . CONSTITUTIS

IN . FACTIOSAM . REBELLIUM . TURBAM

SACRAM . AULAM . CIRCUMVADENTEM

IMPAVIDE . IRRUMPENTIBUS

LUDOVICO . $\overline{\text{XVI}}$

FRANCIÆ ET NAVARRÆ

PIO . OPTIMOQUE . REGI . UTINAM . FELICI

AD . INTERNECIONEM . USQUE . FIDISSIMIS

PARENTALIA.

Inscription du catafalque placé dans la cathédrale le jour du service funèbre.

X

AUGUSTI.

Juratæ fidei decus est perstare tenacem;
Perstantem decus est in statione mori,
Hæcce monere meum, sæclis memorando futuris
Perstando fidos et moriendo viros.
Ne temnas monitum, generosi nominis hæres,
Helveta gens : priscâ stare memento fide!
Stabit tuta salus, stabit tibi nomen avitum,
Si tibi perstiterit virtus avita—FIDES.

Inscription de la chapelle près du monument.

DIE X AUGUSTI MDCCXCII.

INVICTIS PAX.

PER VITAM FORTES.

SUB INIQUA MORTE FIDELES.

Inscription du monument.

HELVETIORUM FIDEI AC VIRTUTI.

DIE X AUGUSTI. II ET III SEPTEMBRIS MDCCXCII.

HÆC SUNT NOMINA EORUM, QUI, NE SACRAMENTI FIDEM FALLERENT,

FORTISSIME PUGNANTES CECIDERUNT.

DUCES XXVI.

MAILLARDOZ. BACHMANN. REDING. ERLACH. SALIS-ZIZERS. H. DIESBACH. GOTTRAU. L. ZIMMERMANN. WILD. CASTELBERG. GROS. P. GLUTZ. S. MAILLARDOZ. ERNEST. FORESTIER. DIESBACH-STEINBRUGG. WALTNER. I. MAILLARDOZ. MULLER. MONTMOLLIN. CASTELLA-ORGEMONT. CAPREZ. ALLEMANN. CHOLLET. BOECKING. RICHTER.

MILITES CIRCITER DCCLX.

SOLERTI AMICORUM CURA CLADI SUPERFUERUNT.

DUCES XVI.

H. SALIS-ZIZERS. DURLER. PFYFFER-ALTISHOFEN. E. ZIMMERMANN. REPOND. I. ZIMMERMANN. LUZE. A. ZIMMERMANN. GLUTZ. GIBELIN. I. MAILLARDOZ. VILLE. CONSTANT REBECQUE. * LACORBIERE. FORESTIER. LORETAN.

MILITES CIRCITER CCCL.

HUJUS REI GESTÆ CIVES ÆRE COLLATO PERENNE MONUMENTUM POSUERE.

Studio Caroli Pfyffer — *Arte Alberti Thorwaldsen.* — *Operâ Lucas Ahorn.*

* Frère du député; aujourd'hui lieutenant-général au service des Pays-Bas. (*Note des édit.*)

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

RELATION

DU DÉPART DE LOUIS XVI.

RELATION

DU

DÉPART DE LOUIS XVI,

LE 20 JUIN 1791,

ÉCRITE EN AOUT 1791, DANS LA PRISON DE LA HAUTE COUR NATIONALE D'ORLÉANS ;

PAR

M. LE DUC DE CHOISEUL,

PAIR DE FRANCE,

ET EXTRAITE DE SES MÉMOIRES INÉDITS.

PARIS.

BAUDOUIN FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

1822.

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS.

Le premier mérite d'un Recueil historique est d'être vrai; il obtient le succès le plus honorable dès qu'il inspire la confiance. Il faut que la Collection des Mémoires sur la Révolution française ait porté, dès ses premières livraisons, ce caractère de droiture et de bonne foi qu'on recherche dans tous les hommes, et qu'on apprécie davantage dans ceux qui s'occupent de l'histoire, puisque les écrivains de tous les partis, ceux qui ont agi, parlé, combattu pour des causes différentes, nous ouvrent leurs porte-feuilles avec une égale bienveillance.

Un homme illustre par sa naissance, éminent par sa dignité, honorable par ses sentimens de fidélité pour une cause long-temps malheureuse, M. le duc de Choiseul, pair de France, a désiré nous faire part d'un fragment

de ses Mémoires. Il a vu beaucoup des faits dont il parle, et ce que nous publions concerne un des épisodes les plus attachans, on pourrait presque dire les plus dramatiques de la révolution. Les dépositions de M. le duc de Choiseul, sur les circonstances secrètes qui précèdent, qui accompagnent ou qui suivent le voyage de Varennes, paraîtront très-curieuses même après la relation que contiennent les Mémoires de Weber, même après le récit plein d'intérêt qu'a tracé M. le marquis de Bouillé.

Le caractère de M. le marquis de Bouillé est si noble et si pur, sa conduite fait éclater tant de dévouement, la fortune se plut par un si fatal caprice à tromper ses projets, à détruire ses plus chères espérances, qu'on peut le contredire, mais qu'il serait impossible de lui refuser les sentimens auxquels il a tant de droits. M. le duc de Choiseul, en différant avec lui sur plusieurs faits, rend hommage au général habile, au sujet fidèle, au chevalier rempli de courage et d'honneur. Si M. de Choiseul discute sur plusieurs points, s'il conteste quelques assertions, c'est dans le désir d'établir la vérité, et ce projet même n'eût pas déplu à la loyauté antique de M. de Bouillé. On sait que son fils, M. le marquis de Bouillé, lieutenant-général,

n'a pas moins hérité de ses nobles sentimens que de ses qualités et de ses principes.

En recevant ces Mémoires des mains de M. le duc de Choiseul, nous nous sommes imposé la loi de les publier tels qu'ils nous ont été remis. Ce volume ne contient de nous que les seules paroles qu'on vient de lire : elles renferment l'expression de notre respectueuse estime et de notre reconnaissance pour M. le marquis de Bouillé et pour sa famille.

AVANT-PROPOS.

Cette relation fut écrite peu de temps après le voyage de Varennes, en août 1791, dans la prison de la haute Cour nationale d'Orléans, où je fus envoyé par décret d'accusation de l'Assemblée constituante. Mon intention n'était point de la rendre publique, elle se serait trouvée, après moi, dans mes papiers avec des notes et de nombreux Mémoires sur les événemens dont j'ai été le témoin et souvent l'une des victimes. A ma sortie des prisons d'Orléans, LE FEU ROI ET LA REINE LURENT ET RECTIFIÈRENT CETTE RELATION; leur magnanimité approuva mon silence. Je croyais le devoir à ceux qui, comme moi, furent employés à ce célèbre et fatal voyage, et si ma position m'avait donné le triste et pénible avantage de pouvoir fixer les idées du public sur les fautes que quelques individus ont commises involontairement, il était loin de mon caractère d'en abuser. Lorsqu'on ne voit dans un devoir que le devoir lui-même, et qu'on le remplit envers des personnes augustes auxquelles on a voué sa vie, tout amour-propre s'évanouit; enveloppé, d'ailleurs, dans la même communauté de douleurs et de regrets, il n'était pas dans mon cœur de ver-

ser plus ou moins de blâme sur quelques personnes aussi respectables que malheureuses.

Voilà bien des années que j'observe ce silence, et je le garderais encore si des ouvrages justement recherchés et répandus ne m'obligeaient de le rompre et de rétablir l'exacte vérité.

J'étais depuis plusieurs années dans les prisons, lorsque les Mémoires de M. Bertrand de Molleville et ceux de M. le marquis de Bouillé me parvinrent; je les lus avec l'attention qu'ils méritent, et je fus plus qu'étonné des diverses relations qu'ils renferment du voyage du feu Roi et de son arrestation à Varennes.

Je l'avoue, je fis avec une amertume profonde le rapprochement de l'époque de cette publication avec celle de ma captivité; je m'étonnai qu'un silence de sept années, observé par toutes les personnes qui avaient coopéré à ce voyage, n'eût cessé que dans le moment où j'étais hors d'état de répondre et d'effacer les impressions données par des Mémoires aussi accrédités.

Ces sentimens douloureux m'étaient bien permis; en lisant les Mémoires de M. le marquis de Bouillé, je dus y voir l'intention évidente de rejeter sur moi un événement dont je n'étais nullement responsable, et qu'il m'aurait été même impossible d'empêcher ou de prévenir; toutes les chances étaient alors contre ma vie, et, par des circonstances nouvelles, il y avait même lieu de croire que j'allais être bientôt condamné. Je fus donc profondément

blessé en pensant que M. de Bouillé, qui n'avait rien publié pendant la vie du Roi, ni quand j'étais libre, eût attendu, pour me charger de torts si graves et dont les suites ont été si désastreuses, l'instant même où j'allais probablement cesser d'exister. Je ne pouvais me défendre ni rien faire imprimer; privé de mes Mémoires que j'avais déposés à Hambourg deux mois avant mon naufrage, je n'avais que mes souvenirs. Je fis des notes qui ne purent franchir les murs de ma prison..... Enfin, après quatre ans et demi d'emprisonnement, je fus rendu à la liberté et déporté en pays neutre. J'allai en Angleterre; M. de Bouillé qui revenait des îles y était attendu; mon premier soin à son arrivée fut de lui écrire la lettre ci-jointe, et je fais aussi connaître sa réponse qui contient ses inculpations. Je pris la liberté d'en déposer copie (1) dans les mains de *Monsieur*, frère du Roi. — Ma relation allait paraître..... M. le marquis de Bouillé mourut..... Je respectai sa tombe, j'y déposai mes plus sincères regrets. J'avais reçu de lui l'assurance que l'époque de la publication de ses Mémoires n'était que l'effet du hasard. Cette persuasion fut pour moi un bonheur; il m'eût été trop pénible de m'affliger toute ma vie d'un procédé peu généreux, surtout de la part d'un homme aussi respectable, aussi recommandable par ses vertus, sa brillante valeur et ses talens militaires. Je me ferai toujours

(1) Voyez Pièces justificatives n° I.

gloire de les reconnaître, de les proclamer, et je n'avais d'autre ambition que de joindre mes souvenirs et mes regrets à ceux de cet illustre et malheureux général.

Les événemens les plus importans s'étant succédés depuis, avec une rapidité prodigieuse, ce n'était plus le moment d'occuper le public du passé lorsque la pensée même pouvait à peine suivre les actions de chaque jour; je dus donc attendre, et mon insouciance naturelle sur mes propres intérêts se trouvait très-bien de ce retard. Je sais risquer ma vie à la guerre, je sais encore l'offrir pour d'autres devoirs, et, en cas de revers, attendre la mort dans les prisons et même sur l'échafaud, ainsi que je l'ai fait plusieurs fois pour le service du Roi; mais je sais peu parler de moi, et surtout je sais très-peu tirer avantage d'événemens et de dangers que d'autres feraient sûrement mieux valoir.

Maintenant que l'on a le temps de lire et que l'attention du public se porte particulièrement sur les ouvrages de la révolution, j'ai cru pouvoir joindre ma relation à celles que les Mémoires de MM. de Bouillé et de Ferrières viennent de reproduire. Je la donne telle qu'elle fut écrite en 1791, n'ayant d'autre mérite que l'exactitude des faits et la vérité des souvenirs.

Plusieurs détails pourront paraître minutieux; ils avaient alors leur intérêt et leur importance. Ces temps sont loin de nous; mais il n'y a pas de prescription pour la vérité; l'approbation de ma

conduite a été manifestée par les marques infinies de bonté, de haute protection et de confiance, dont le feu Roi et la Reine m'ont honoré jusqu'à leurs derniers momens. C'est sous cette royale égide que je me repose; et si, après ces augustes suffrages, il est permis encore d'en invoquer, j'en retracerai un qui me laissera toujours un souvenir consolateur.

Ayant été chargé par le roi Louis XVI d'écrire à M. le marquis de Bouillé en décembre 1791 (1), relativement à des fonds qu'il ignorait alors avoir été remis à ses augustes frères, M. de Bouillé termina la lettre qu'il me fit l'honneur de me répondre (lettre destinée à être mise sous les yeux du Roi) par ces mots : « Je sais qu'on m'a desservi près du Roi; je » sais que ce n'est pas vous; mais des personnes, » qui ont des reproches à se faire, cherchent à me » donner des torts; si tout le monde eût fait son » devoir comme vous, nous ne serions pas dans la » position où nous sommes. »

Cette lettre sera à jamais pour moi le titre le plus précieux et le plus honorable.

Voici celle que j'ai annoncée avoir écrite à M. de Bouillé à son arrivée à Londres, en lui envoyant une réclamation de madame la duchesse de Choiseul, ma tante, sur l'opinion qu'il avait émise à l'égard du ministère du feu duc de Choiseul.

(1) Voyez les Pièces justificatives n° III.

Londres, le 12 août 1800.

« En sortant de la longue et dangereuse prison » de plus de quatre années que j'ai subie en France, » Monsieur, les premiers ouvrages qui ont dû » m'occuper sont vos Mémoires et ceux de M. Ber- » trand de Molleville. En reconnaissant, dans les » relations que chacun d'eux renferme, le senti- » ment d'honnêteté qui vous a engagé à ne m'in- » diquer que par une lettre qui n'est même pas » l'initiale de mon nom, je n'ai pu me défendre de la » plus haute surprise et d'une véritable affliction de » la manière aussi injuste que peu fidèle dont vous » parlez de ma conduite.

» Je devrais peut-être ne pas me plaindre, Mon- » sieur, d'après le jugement que vous portez du » feu duc de Choiseul, mon oncle, et dont je m'ho- » nore d'être le fils d'adoption. J'aurais réclamé » personnellement votre justice à cet égard, si j'a- » vais le malheur de survivre à sa respectable veuve; » mais elle vit; elle m'a chargé de vous présenter » ses réclamations, je les joins ici, Monsieur; et » c'est pour moi un bonheur, vu la différence de » nos âges et la vénération que j'ai toujours eue pour » vous, de n'avoir pas à remplir le devoir triste, » mais sacré, de relever l'opinion que vous avez » voulu répandre sur son ministère. Un seul droit » ne peut m'être ôté, Monsieur; c'est celui de dé- » fendre ma conduite, de rectifier vos récits, de les » comparer les uns aux autres, et de rétablir avec

» modestie les faits qui me concernent, faits déna-
» turés par vous. C'est l'erreur de votre mémoire,
» Monsieur, et non celle de votre justice: il n'est pas
» surprenant qu'après six années, et après l'accu-
» mulation des événemens divers, vous ayez oublié
» ou mal rendu des faits qui n'ont peut-être d'im-
» portance que pour moi seul.

» Si j'avais su votre projet d'entretenir le public
» au bout de six ans de cette affaire, je vous aurais
» supplié de joindre mes souvenirs aux vôtres; je
» les aurais confiés à votre loyauté, et, si quelques
» personnes ont pu avoir des torts involontaires,
» ma réclamation se serait jointe à vos sentimens (1)
» pour les couvrir; mais c'est pendant mon absence,
» pendant que j'étais sous le couteau, et peut-être
» dans une situation à n'en jamais revenir, que
» paraissent des relations où tout le monde a raison,
» et où seul j'ai tort. Ah ! Monsieur, est-ce là votre
» justice ? est-ce là votre impartialité généreuse ?

» A mon arrivée à Londres, vous étiez aux
» îles; votre absence me défendait de réclamer;
» à votre arrivée, vous étiez souffrant, et je me
» serais à jamais reproché d'avoir troublé les mo-
» mens de tranquillité nécessaires à votre rétablis-
» sement. C'est pourquoi j'ai attendu jusqu'aujour-
» d'hui à vous présenter les réclamations de ma tante
» la duchesse de Choiseul (2). Votre justice éclai-

(1) Voyez les Pièces justificatives, n° III *bis*.

(2) Voyez à la fin du volume la pièce B, à la suite des pièces justificatives.

» rée rendra le calme à son ame, en rendant hom-
» mage à la vérité.

» Je n'entrerai pas ici dans les détails de ce qui
» m'est personnel; la relation que je publierai un
» jour répondra à tout. Permettez-moi de me
» borner ici à quelques simples observations.

» Il m'est reproché dans celles qui ont paru,
» d'avoir dit aux détachemens stationnés à Sainte-
» Ménehould et à Clermont de ne plus attendre le
» Roi.—Mais, Monsieur, ni M. de Goguelat, ni
» moi, n'avons passé dans aucune de ces deux
» villes, c'est même avoué dans un autre endroit,
» en disant que je pris une autre route; ainsi ce
» propos tombe de lui-même, la preuve en est que les
» détachemens étaient prêts : celui de Sainte-Mé-
» nehould, composé de quarante dragons de mon
» régiment, l'était si bien, que Drouet (de votre
» aveu même) n'osa pas tenter d'y faire arrêter
» le Roi.

» Il en fut de même à Clermont, et si ceux qui
» ont fait les relations y eussent été, ou eussent
» causé avec M. le comte Charles de Damas, ils
» n'auraient pas dit qu'il avait été dans le cas de
» supposer que c'était le Roi qui venait d'y passer,
» car il causa avec lui et avec la gouvernante des
» enfans de France, à la portière, pendant le temps
» qu'on relayait. Le seul détachement stationné à
» Varennes n'était pas prêt; (celui de Dun passa la
» nuit à cheval.) Quel motif de sécurité plus puis-
» sant pouvait-on avoir, Monsieur, quand on pen-

» sait que c'était à quelques lieues de vous, et dans » un poste où était le fils cadet du général, que » le Roi allait passer ? M. de Damas la partageait » si bien, cette sécurité, qu'exécutant vos ordres » de partir de Clermont une heure après le pas- » sage du Roi, il n'éprouva pas la plus légère in- » quiétude de la défection de son régiment, ne » doutant pas que le Roi ne fût déjà parti et rendu » près de vous, Monsieur.

» Pardon de réveiller en vous ces souvenirs si » affligeans, de rappeler la fatalité qui rendit nul à » ce poste le zèle des personnes chargées de votre » confiance; mais je suis forcé de retracer la vé- » rité. Je me serais trouvé bien plus heureux de » n'avoir jamais à vous offrir que le tribut de mon » dévouement, et il m'est douloureux d'être forcé » de me défendre.

» Vous remarquerez aussi, Monsieur, que vos » reproches ne sont nullement fondés relativement » à l'établissement des relais à Varennes, puisque » j'eus l'honneur de vous remettre à Metz un billet » par lequel j'ordonnais à mes gens de vous obéir » comme à moi-même ; billet dont la personne » chargée de vos ordres fit usage pour les placer. » Car, étant à Paris et partant dix heures avant le » Roi, selon ses ordres, je ne pouvais placer ces » relais à quatre-vingts lieues de-là ; aussi dites- » vous ensuite que ce fut M. de Goguelat qui les » plaça. Pourquoi donc m'en faire un reproche » quelques lignes plus haut, puisque cet objet ne

» me regardait pas, et ne pouvait me regarder?
» De même, Monsieur, vous me reprochez de ne
» pas vous avoir fait avertir à Stenay, lors de l'arres-
» tation du Roi. Vous avouez ensuite que M. votre
» fils cadet partit pour aller vous joindre à l'ins-
» tant de l'arrestation du Roi, et que je n'arrivai
» à Varennes qu'une heure et demie après; ainsi
» M. votre fils avait une heure et demie d'avance
» sur l'homme que je vous envoyai au moment
» même que j'entrai dans Varennes. Vous dites
» que le Roi fut étonné en y arrivant de n'y point
» trouver ni M. de Goguelat, ni moi. Oh! vous
» vous trompez, Monsieur; non ce n'est pas moi
» que le Roi fut surpris de ne pas y voir. Dans le
» procès-verbal que vous fîtes dresser, et que
» vous avez remis à M. Bertrand, il est dit: Que
» l'officier qui commandait le détachement à Va-
» rennes avait ordre de s'assurer de tous les pas-
» sages, de les faciliter par la force, de tenir sa
» troupe prête; rien de tout cela ne fut exécuté.
» Plus loin, dans le même procès-verbal, il est
» dit: Que le commandant de ce détachement, au
» lieu d'obéir à son supérieur, partit immédiate-
» ment de Varennes, disparut, et laissa sa troupe
» à un subalterne qui tint constamment ses hommes
» dans l'inaction. Je vois là, Monsieur, que le Roi
» a passé à tous les autres postes; que ce n'est qu'à
» Varennes où les précautions furent négligées et
» que la famille royale en fut la victime. Vous
» terminez l'exposé rédigé par vous-même, en di-

» sant qu'ayant demandé de mes nouvelles et de
» celles de M. de Goguelat, à peine put-on vous en
» donner, et que vous n'en entendîtes plus parler.
» Vous avez sans doute oublié, Monsieur, l'inquié-
» tude que vous daignâtes avoir lorsque successi-
» vement on vous dit que j'étais arrêté, blessé ou
» tué. Vous sûtes ensuite que n'ayant pas voulu
» quitter le Roi, qu'ayant préféré notre devoir à
» notre sûreté, M. de Damas, M. de Goguelat et
» moi fûmes long-temps entre la vie et la mort;
» que nous fûmes mis au cachot à Varennes, con-
» duits ensuite dans les prisons de Verdun, M. de
» Goguelat qui était blessé, dans celles de Mé-
» zières; que je fus mis en accusation par l'Assem-
» blée nationale et conduit dans les prisons de la
» haute Cour d'Orléans; que le roi a dit hautement
» que, parmi les motifs d'acceptation de la consti-
» tution, il avait eu celui de nous sauver la vie,
» et que rendu près de sa personne, et n'ayant été
» séparé de lui qu'à l'instant où il fut mis au
» Temple, je n'ai cessé d'être comblé de marques
» de sa bonté, de sa confiance, de sa protection,
» ainsi que de celles de la Reine. Je n'avais pas
» démérité à leurs yeux dans cette occasion im-
» portante, et leur suffrage est ma plus éclatante
» réponse.

» Mais, Monsieur, puis-je oublier que j'eus le
» bonheur de voir ma conduite mieux appréciée
» par vous? Puis-je oublier cette lettre honorable,
» en réponse à celle que j'eus l'honneur de vous

» écrire de la part du Roi, relativement à des » objets pécuniaires, dans laquelle vous me dites : » *Je sais qu'on m'a desservi près du Roi; je sais* » *que ce n'est pas vous; mais des personnes qui* » *ont des reproches à se faire cherchent à me* » *donner des torts. Si tout le monde eût fait son* » *devoir comme vous, Monsieur, nous ne serions* » *pas dans la position où nous sommes.*

» Croyez, Monsieur, que votre suffrage a été » et sera toujours pour moi une gloire et un bon- » heur, et qu'il m'est bien pénible d'entrer avec » vous dans une discussion aussi affligeante.

» Acceptez, je vous supplie, l'hommage que » j'aime à rendre au général sous lequel j'ai été » heureux de servir, et l'assurance des sentimens » avec lesquels

» J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

» *Signé* DUC DE CHOISEUL. »

Copie de la Réponse de M. le marquis de Bouillé.

Londres, le 14 août 1800.

« J'ai reçu, Monsieur, les deux pièces que vous » m'avez adressées, relativement aux articles de » mes Mémoires qui concernent feu M. le duc de » Choiseul et vous, et je commencerai par ré- » pondre à ce qui regarde le premier.

» Je regretterais infiniment que ce que j'en ai
» dit eût pu affliger madame la duchesse de Choi-
» seul, dont personne, plus que moi, ne respecte
» et n'honore les vertus, si je n'avais toujours
» pensé que le jugement sur la conduite des
» hommes en place est un droit du public, et si
» je ne pensais qu'elle-même a dû en faire souvent
» l'épreuve, pendant et depuis le ministère de
» son mari. Le caractère politique des hommes
» publics appartient à ce même public, et point à
» leur famille; celle d'un ministre qui a gouverné
» plus de trente ans, ne saurait plus s'offenser du
» jugement que je porte sur son ministère, que
» la mienne ne pourrait le faire du blâme qu'on
» jetterait sur la petite carrière politique que j'ai
» parcourue. Ce n'est que sous ce rapport que
» j'ai parlé de M. de Choiseul; je n'ai point atta-
» qué son personnel qui lui avait acquis, à juste
» titre, des partisans et des amis; c'est à ceux qui
» liront l'article de mes Mémoires qui concerne sa
» conduite, à juger de l'opinion que j'en ai donnée.
» Je ne rétracterai donc rien de ce que j'ai dit
» dans mon ouvrage que j'ai livré avec réflexion
» au public, et dans lequel j'ai cherché à dire
» des vérités utiles, faisant abstraction de toute
» personnalité. D'après cette résolution, je n'en-
» trerai point dans les détails de la réfutation que
» vous m'avez adressée de la part de madame de
» Choiseul, quoiqu'il me fût aisé de la réfuter à
» mon tour, et pour le prouver, Monsieur, je

» n'en citerai que l'article concernant les troubles » de l'Amérique. Il est allégué que M. de Choiseul » n'a pu y avoir part, son ministère ayant fini » en 1770. Tout le monde sait qu'ils ont commencé » en 1765, et la part que le ministère français y » avait, et j'ai été plus à portée qu'un autre de » le savoir étant gouverneur de la Guadeloupe » en 1768, et ayant eu, par ma place, des rapports » avec l'Amérique.

» Quant au compte que j'ai cru devoir rendre » au public de ma conduite dans le malheureux » événement du départ du Roi, j'entrerai dans le » plus grand détail pour cette fois seulement, ne » voulant me livrer désormais à aucune discussion » polémique incompatible avec l'état actuel de ma » santé, et qui ne convient ni à mon caractère, ni à » la situation que j'occupais lors des grands événe- » mens que j'ai rappelés et que je dirigeais.

» Tant que j'ai espéré que le Roi et la monarchie » survivraient à nos malheurs, j'ai gardé le silence, » mon intention étant de demander un conseil de » guerre pour juger les causes et les personnes qui » avaient nui au succès de cette importante affaire; » en conséquence, j'écrivis en 1792 à M. le baron » de Breteuil alors à Verdun, auprès du roi de » Prusse, et muni des pouvoirs de premier minis- » tre de Louis XVI. Je lui adressai un Mémoire » pour le Roi (qui doit être inséré dans l'ouvrage » de M. Bertrand), par lequel je sollicitais un juge- » ment, assurant S. M. que jusque-là je ne pren-

» drais aucun emploi dans le gouvernement. Les » événemens postérieurs m'ayant ôté la possibilité » d'obtenir cette satisfaction, et m'étant vu attaquer » par ceux même qui avaient dû coopérer sous mes » ordres, j'ai pris la plume, le seul moyen qui me » restait pour ma défense, que j'ai publiée dès que » d'autres occupations et le temps nécessaire pour » la rédiger mûrement me l'ont permis. J'ai parlé » avec la justice et la vérité qu'un général doit à ses » subordonnés, et je l'ai observée aussi exactement » à votre égard qu'à celui des autres.

» J'ai donc dû dire que vous aviez quitté votre » poste à Pont-de-Sommevelle, malgré les ordres » précis que je vous avais donnés d'y attendre le » Roi, et quoique, dans l'écrit que vous venez de » m'adresser, vous ayez passé cette faute sous » silence, j'ai dû la représenter comme d'autant » plus grave que vous saviez que ce poste que vous » occupiez était la cheville ouvrière de l'exécution » du projet, et votre détachement le principal » chaînon de l'escorte du Roi, qui n'eût pas été » arrêté vraisemblablement à Varennes, si cette » première disposition, d'où dépendait le succès de » toutes les autres, avait été exécutée. Votre pré- » sence à Pont-de-Sommevelle donnait de la tran- » quillité au Roi, qui a été étonné et déconcerté de » ne pas vous y trouver. Vous deviez le secourir à » Châlons, s'il y était reconnu et arrêté, ainsi que » nous le craignions; j'en étais convenu avec vous » et avec M. de Damas dans notre dernière entre-

» vue. Vous deviez protéger sa route en le suivant » jusqu'aux autres détachemens, que l'exemple du » vôtre aurait probablement entraînés. Vous de- » viez en laisser un sur la croisière du chemin de » Ste.-Ménehould à Varennes pour arrêter, d'après » mes ordres, tous les voyageurs et courriers, ce » que vous n'avez pas fait, et ce qui est cause que » l'aide-de-camp de M. de La Fayette est arrivé à » Varennes. Vous deviez enfin faire avertir tous » les postes du passage du Roi, ce qui donnait le » temps au relais de Varennes d'être placé à l'entrée » de la ville; c'était pour cet objet que M. de Go- » guelat et vous, aviez des relais de chevaux de » selle dans cette ville et sur la route.

» Toutes ces mesures, qui dépendaient de l'exé- » cution des ordres que je vous avais donnés, ont » été, je le répète, déconcertées par votre retraite » de Pont-de-Sommevelle; et si, dans tous les cas, » la désobéissance aux ordres d'un général est cou- » pable, elle l'est encore plus dans celui-ci.

» Cependant, Monsieur, j'ai allégué en votre » faveur les raisons que vous aviez données de votre » retraite, toutes mauvaises que je les trouve, et je » n'ai pas ajouté à votre charge que vous avez été » d'autant moins excusable de quitter le poste que » je vous avais confié, que n'ayant précédé le Roi » que de douze heures, vous étiez plus sûr qu'un » autre de sa résolution.

» Vous avez mal lu mes Mémoires, Monsieur, si » vous y avez trouvé que je vous reproche d'avoir

» *dit* aux détachemens de *Ste.-Ménehould et de* » *Clermont* de ne plus attendre le Roi. J'ai dit que » vous les aviez informés, et on informe verbale- » ment comme par écrit. Je sais très-bien que vous » n'avez pas passé ni à Ste.-Ménehould ni à Cler- » mont, et plût à Dieu que vous eussiez pris cette » route ! Mais je sais aussi, par une personne très- » digne de foi, et à qui j'en ajoute comme à moi- » même, qu'elle a eu communication de l'avis » donné de votre part au poste de Clermont de ne » plus attendre le Roi. La parole, que j'ai donnée à » cette personne de ne point la nommer, et qui m'a » empêché de la faire connaître dans mes Mémoires, » m'impose la même loi aujourd'hui; mais, dans un » conseil de guerre, je n'eusse pas gardé le même » ménagement, et je l'eusse appelée en témoi- » gnage.

» J'ai dit que vous aviez l'ordre de délivrer le » Roi les armes à la main s'il était arrêté, et vous » ne pouvez contester cet ordre; (il a été donné à » M. de Damas qui en convient.) Cependant, au lieu » d'attaquer à Varennes le peuple qui l'y retenait, » vous avez mis bas les armes avec votre détache- » ment. Le Roi a pu, dans cette occasion, comme » dans celles que j'ai rappelées, vous excuser et » vous pardonner; mais moi, votre général, moi » chargé de la responsabilité d'un événement qui » roulait sur moi, j'ai dû dire vos fautes.

» Dans ce que j'ai dit sur la disposition de votre » relais, vous n'êtes ni le seul ni le plus inculpé; la

» circonstance que je vous ai attribuée est de peu » d'importance, et serait un tort léger; je ne l'ai » rappelée que pour rassembler toutes les causes » plus ou moins éloignées qui ont pu nuire au » succès de cet événement, et celle-ci est une des » moindres que j'aie dû regretter, que l'officier, que » je croyais chargé de diriger vos équipages, les » eût fait partir avant votre régiment, dont la » marche devait être combinée avec celle du Roi. » Si en effet ils n'étaient partis qu'avec votre régi- » ment, dont je fus forcé de retarder le départ de » vingt-quatre heures, à cause du délai inattendu » et fatal que le Roi apporta au sien, ils ne se se- » raient pas trouvés dans le cas d'attendre deux » jours à Varennes, et d'y donner des inquiétudes » tant par ce long séjour que par les mauvais pro- » pos qu'il faisait tenir à vos gens, ce qui gêna » beaucoup les officiers que j'envoyai auprès de ce » relais. Sans doute, Monsieur, il ne vous a pas été » possible d'avertir vos équipages; mais vous sentez » qu'il l'était encore moins à un commandant de » province, donnant un ordre pour la marche d'un » régiment, de spécifier ce qui concernait les équi- » pages du colonel, sans donner lieu aux soupçons. » Votre billet, pour soumettre vos équipages à mes » ordres, ne pouvait donc servir qu'à Varennes.

» J'ai dit que vous ne m'aviez pas fait avertir, » et peut-être ne l'avez-vous pas pu. Quant à mon » second fils, il est possible qu'il n'ait pu le faire » plus tôt. Vous ne pouvez connaître mieux que moi,

» Monsieur, les ordres que je lui donnai, ainsi » qu'à M. le comte de Raigecourt, lorsque je les » envoyai conjointement de Stenay; leurs instruc- » tions étaient de laisser le relais où ils le trouve- » raient; de se promener pendant le jour sur la » route, ce qu'ils firent tant qu'ils le purent, sans » donner de soupçons; de rentrer à la nuit et » d'attendre près de votre relais le courrier ou » M. de Goguelat lui-même qui devait venir les » avertir de l'arrivée du Roi. Vous pouvez mieux » que personne, Monsieur, rendre compte pour- » quoi ce courrier ou M. de Goguelat ne se pré- » senta jamais. Celui-ci, ayant placé lui-même ce » relais, n'eût pas été embarrassé de le retrouver, » et mon second fils ainsi que M. de Raigecourt » avaient ordre de ne rien dire à l'officier com- » mandant le détachement de Varennes, jusqu'à » l'avis qu'il devait recevoir au moins une heure » avant; cet officier m'étant peu connu et étant peu » sûr, il en savait seulement assez pour être prêt à » tout événement.

» Si vous aviez lu, avec une froide attention, le » procès-verbal rapporté dans les Mémoires de » M. Bertrand, vous m'éviteriez, Monsieur, de » rappeler ces tristes et minutieux détails.

» Je n'ai point dit que le Roi avait été étonné de ne » pas vous trouver à Varennes, mais qu'il l'avait été » de ne vous avoir rencontré *nulle part* sur sa route; » (*Astonished at haring never seen M. de N.*) Il eût » oublié les dispositions que j'avais faites, et qui

» avaient reçu son approbation, s'il n'eût éprouvé » aucune surprise de ne pas vous trouver à *Pont-* » *de-Sommevelle.*

» Vous m'opposez, Monsieur, une lettre que je » vous ai écrite peu après l'événement; mais alors » j'ignorais tout ce qui s'était passé de l'autre côté » de Varennes, même la plus grande partie de ce » qui avait eu lieu dans cette ville; et, par consé- » quent, les causes qui avaient le plus contribué à » l'arrestation du Roi. Je vous savais bien traité par » le Roi et par la Reine, je devais supposer qu'ils » étaient satisfaits de votre conduite dans cette mal- » heureuse affaire, et je louais, ainsi que je le ferais » encore, votre dévouement à leurs personnes; je » ne pouvais me plaindre de l'inexécution de mes » ordres, puisque je ne la connaissais encore qu'im- » parfaitement, et je vous répondais dans le même » sens que vous m'aviez écrit, quoiqu'on m'eût » assuré que vous, ainsi que M. de Goguelat, me don- » niez tous les torts auprès de Leurs Majestés; mais » ayant vu depuis des personnes qui ont participé » à cet événement, ou qui en ont connu parfaite- » ment les détails et qui m'ont procuré les plus » grands éclaircissemens, j'ai pu fixer mon opinion.

» Quant au reproche que vous me faites, Mon- » sieur, d'avoir publié mes Mémoires dans un mo- » ment où vous étiez dans une position critique et » malheureuse, il serait fondé, si cette affaire en » était le seul objet, si je pouvais croire que j'aie » jamais à craindre que la vérité soit éclaircie, et

» si d'ailleurs je n'avais gardé envers vous tous les » ménagemens qu'exigeait votre position, en ne » vous désignant même pas par la lettre initiale » de votre nom, ménagement que je n'aurais pas » eu dans un autre temps.

» J'ai l'honneur, Monsieur, de vous répéter que » cette réponse est la dernière que je ferai à tout » ce qui pourra concerner cette affaire, sur laquelle » je suis convaincu avoir dit la plus exacte vérité. » Les preuves les plus évidentes de mon erreur » pourraient seules me faire rétracter; jusqu'ici je » n'en ai aucune. Sans doute les Mémoires que » vous comptez publier acquerront assez de cé- » lébrité pour effacer l'impression qu'auraient pu » faire les miens, et pour établir plus à votre gré » la part que vous avez eue dans cette trop mal- » heureuse affaire. Je me contenterai alors de » rendre publique la lettre que j'ai l'honneur de » vous écrire dans ce moment.

» Recevez les assurances des sentimens avec les- » quels j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

» Votre, etc.

» *Signé* BOUILLÉ.

P. S. (De la main de M. de Bouillé.)

» Je regrette de n'avoir pu vous écrire de ma » main, mais mon écriture est devenue illisible par » l'effet de mes infirmités, et j'ai bien de la peine, » dans ce moment, à tenir ma plume; vous excuse- » rez les incorrections qu'il y a dans cet écrit. »

Je crois faire preuve de franchise en imprimant ma correspondance avec M. le marquis de Bouillé; l'homme qui établit ainsi sa propre accusation mérite d'être écouté dans sa défense. Oui, j'aurais sollicité ce conseil de guerre, devant lequel M. de Bouillé eût désiré me traduire, ainsi que M. de Goguelat et les autres officiers employés dans ce voyage; je m'y serais présenté avec les récits de mon adversaire, avec ces relations toutes discordantes sur les heures, sur les distances, sur les faits et sur les précautions; je les aurais d'abord opposées les unes aux autres, comme il me serait facile encore de le faire, si je ne craignais d'abuser de la patience de mes lecteurs. J'aurais établi leurs contradictions manifestes sur les mêmes faits, et on aurait décidé quelle foi il est possible d'accorder à de pareils récits. Mais je m'y serais de plus présenté, à ce conseil de guerre, avec les ordres secrets du Roi, avec ceux de M. le marquis de Bouillé lui-même, et que sa noble loyauté n'aurait pu méconnaître; j'y aurais montré, non des récits semblables à celui de M. Boudet qui raconte ce qu'il n'a pas vu, à celui de M. le marquis de Bouillé qui n'y était pas, etc., mais j'aurais déposé les relations des personnes présentes, qui ont été employées dans les petites comme dans les grandes circonstances; qui les ayant écrites peu de temps après ces jours malheureux, ont tracé ce qu'elles ont vu, ce qu'elles ont fait, ce qu'elles ont apprécié, ce que des milliers de voix ont alors unanimement répété; ce ne

sont pas des récits arrangés pour dégager tout le monde, excepté un seul, ce sont les *dires* de témoins véritables, sans intérêts personnels dans cette cause et dont plusieurs existent encore; je serais venu à ce conseil avec tous les procès-verbaux des autorités locales, avec les rapports multipliés qui ont été faits à l'Assemblée constituante, avec toutes les opinions résultant de cette clameur générale, d'où la vérité jaillit, et qui a partout proclamé que l'absence des précautions les plus simples, *à Varennes*, avait seule été la cause de l'arrestation du Roi. Ma défense eût été simple : j'aurais rappelé l'ordre positif du Roi et celui de M. le marquis de Bouillé, d'éviter tout ce qui pourrait faire suspecter et reconnaître la famille royale, ou donner lieu au moindre trouble et au moindre rassemblement; de relever les détachemens s'ils en occasionaient, de conserver au Roi le plus strict incognito, et de ne point donner, par des précautions inutiles, un éveil dangereux et dont la faiblesse des détachemens n'aurait pu le préserver. La preuve que cette tranquillité était d'une nécessité absolue, c'est que le Roi a passé dans tous les endroits où aucun appareil militaire ne l'a troublée; que la seule partie dangereuse du chemin était de Paris à Châlons où nulle précaution ostensible n'avait pu être prise; que si j'eusse continué de donner par ma présence une vive inquiétude à Châlons et à Sommevelle, au lieu de tout calmer comme je l'ai fait en me retirant, et que la suite d'une stupide et coupable in-

sistance eût été de faire fermer les portes de Châlons, en y arrêtant le Roi, et de mettre les campagnes en insurrection; c'est alors que M. de Bouillé aurait dit avec une juste véhémence que j'avais été la cause de l'arrestation du Roi en n'exécutant pas ses ordres. *Oui*, aurais-je dit au conseil de guerre, *j'ai quitté Pont-de-Sommevelle, j'ai dû le faire, et je le ferais encore dans les mêmes circonstances.* Il n'était nullement important que le *Roi fût étonné ou non de ne m'y pas trouver* (1), l'important était qu'il y passât, *et il y a passé;* l'important était de ne pas augmenter le trouble et les obstacles à Sainte-Ménehould, d'y apaiser les méfiances : aussi le *Roi* passa-t-il *à Sainte-Ménehould. Clermont* était pour moi un point sûr : M. le comte Charles de Damas y était; *le Roi y passa.....* Où fut-il arrêté ?.... *à Varennes..... Je n'y commandais pas.*

Si l'officier qui y commandait n'a pu aider au passage du Roi; s'il n'a pu empêcher qu'il y fût arrêté; s'il avait des ordres tels, *que le général* (ainsi que le dit M. de Bouillé dans ses Mémoires) *en est le seul juge*, je n'ai rien à dire et ne suis pas chargé d'expliquer ce qui s'est passé à Varennes : j'en étais éloigné de seize lieues, et tout ce que j'ai pu faire de mieux, était d'y accourir et d'y partager au moins le sort de la famille royale. J'aurais encore demandé à ce même conseil de guerre, si, ayant été chargé de faire parcourir au Roi une

(1) Voyez la Lettre de M. de Bouillé.

route longue et dangereuse, il n'a point passé dans tous les lieux qui m'étaient confiés, et s'il n'a pas été arrêté dans un poste confié au fils cadet du général, à neuf lieues de son quartier-général, lorsque toutes les villes étaient passées, les dangers évités et les obstacles anéantis.

Voilà quelle eût été ma défense, voilà ce que le Roi, la Reine eussent eux-mêmes attesté, si, pour la gloire et le bonheur de la France, nous eussions obtenu la conservation de leurs jours. J'aurais montré ce résultat, d'avoir amené le Roi à soixante-cinq lieues de Paris, à neuf de M. de Bouillé, au milieu de quinze mille hommes rassemblés pour le recevoir; *et le conseil eût prononcé.*

Ne voulant rien laisser sans réponse, je dois faire observer encore que si M. de Bouillé faisait dépendre le sort du Roi et celui de la France, de l'arrivée de M. de Goguelat à *Varennes* pour avertir M. son fils cadet, beaucoup de circonstances pouvaient empêcher cette arrivée; une chute de cheval, un coup de fusil, une arrestation dans une ville, la mort même. Est-ce sur ce faible et unique moyen que l'on peut établir la justification d'un officier et l'accusation d'un autre? Est-il raisonnable de dire que tel détachement devait arrêter les courriers de Paris, tandis que ceux de Sainte-Ménehould et de Clermont, qui en avaient l'ordre, n'ont pu l'exécuter? D'ailleurs, MM. Baillon et Romeuf ne sont arrivés à Varennes qu'à cinq heures du matin; le Roi y était depuis la veille onze heures et demie du

soir, et certes, ce ne sont pas ces Messieurs qui ont arrêté le Roi et qui auraient pu s'opposer à sa délivrance, car les officiers commandant le poste de Varennes étant partis à onze heures et demie pour aller avertir M. le marquis de Bouillé, neuf lieues semblaient devoir être bientôt parcourues ; cependant M. de Bouillé déclare que ces nouvelles ne lui sont parvenues qu'à quatre heures du matin..... quatre heures et demie pour faire neuf lieues à cheval !!.... Je me tais sur ce que je ne connais pas : mais quand on a, comme moi, la conscience pure et sans remords, on établit la défense avec la même franchise que j'ai mise à faire connaître l'attaque. Je publie les torts dont M. le marquis de Bouillé m'accuse, et j'y oppose la simple vérité des faits, et des faits irrécusables ; si j'avais tort, je le dirais, et jamais, pour mon intérêt, je ne souillerais ma bouche ni mon cœur par un mensonge.

N. B. Je crois devoir indiquer dans les Pièces justificatives (n. XX) une lettre que j'écrivis, en 1806, à M. Dutems, auteur d'un ouvrage intitulé : *Mémoires d'un Voyageur qui se repose*, et dans lequel il raconte aussi le départ du Roi. Je ne cite cette réponse qu'afin de prouver que dans tous les temps, dans toutes les circonstances, je n'ai eu qu'une seule et même manière de m'exprimer sur cette époque désastreuse.

RELATION

DU

DÉPART DE LOUIS XVI,

LE 20 JUIN 1791,

Écrite en août 1791, par le duc de Choiseul, et tirée de ses Mémoires inédits.

Divers projets de départ avaient été proposés et soumis au Roi depuis long-temps. La première proposition date du mois de mars 1790, et avait pour but Bruxelles par Compiègne, dont M. d'Angivilliers eut ordre de se procurer les plans qui ne se trouvaient plus dans ses bureaux. Un autre projet plus digne d'attention fut proposé au mois d'octobre de la même année, par M. le baron de Breteuil. En février 1791, le comte Auguste de La Marck, après en avoir conféré avec Mirabeau, fut à Metz en communiquer un à M. de Bouillé, et savoir de lui de quelle manière il pourrait y concourir. M. de Biron fit aussi un voyage pour le

même objet, mais n'excita que des défiances; et le Roi, par une correspondance secrète, s'occupait avec M. de Bouillé des diverses probabilités de succès que chacun de ces projets pouvait offrir.

Je fus admis dans cette confidence vers la fin d'avril, avec défense expresse d'en parler, et ce ne fut que quinze jours avant l'exécution du plan arrêté que je fus chargé d'en instruire M. le comte Charles de Damas, dont le régiment, *Monsieur-Dragons*, était en garnison à Saint-Mihiel.

S'il avait pu rester encore quelque incertitude dans la résolution du Roi, de se soustraire, ainsi que sa famille, aux violences dont chaque jour il était l'objet; les outrages multipliés qui se renouvelèrent avec plus de force à cette époque, les insurrections fréquentes, l'avilissement du pouvoir royal; ses principes religieux et sa conscience sans cesse en opposition avec les décrets de l'Assemblée nationale, tout l'aurait confirmé dans le désir de s'éloigner de ce foyer de discordes et d'erreurs, tout l'aurait convaincu que pour le bien de l'État, et pour le bien même de l'Assemblée qui était déjà dans la dépendance des clubs et des insurrections, ce voyage était le seul moyen de rétablir le gouvernement et l'ordre.

Il est inutile de rappeler ici ce qui s'était passé le 12 février lors du départ de *Mesdames;* l'insurrection dans laquelle le peuple se porta au Luxembourg, sous le faux bruit du départ de *Mon-*

sieur (1); insurrection que *Monsieur* calma par sa fermeté et sa courageuse présence. La mémoire en est trop récente pour en donner les détails.

Le désarmement qui eut lieu le 28 février, de toutes les personnes que leur zèle pour le Roi amenait sans cesse aux Tuileries; l'insurrection du 18 avril qui obligea le roi de descendre de voiture, et d'abandonner son projet d'aller à Saint-Cloud; la démarche inutile que fit le roi auprès de l'Assemblée pour se plaindre de cette insulte; enfin, le dernier coup porté à sa conscience par la sanction forcée de la constitution civile du clergé, et par l'espèce de consécration qu'il fut obligé de faire de l'église constitutionnelle, en paraissant avec la Reine à la messe le jour de Pâques, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, démarche qui lui avait été arrachée par la menace de faire périr autour du palais des Tuileries, dans un mouvement populaire, les évêques et prêtres dissidens de l'Assemblée, achevèrent de décider le Roi à s'éloigner de la capitale.

Je ne crois pas faire une indiscrétion en plaçant ici une circonstance qui me fut confiée par la Reine.

Monsieur ne voulant pas être contraint, le jour de Pâques, d'assister à la grand'messe paroissiale des prêtres constitutionnels, se décida à partir le samedi-saint. Les chevaux de poste étaient commandés pour minuit, sous le nom d'une dame

(1) Aujourd'hui S. M. Louis XVIII.

attachée à la maison de *Madame*. L'embarras du Roi et de la Reine fut très-grand pour faire changer cette résolution qui aurait fait échouer le plan du départ du Roi. Ce fut alors que le Roi confia à son auguste frère le projet qu'il avait de s'éloigner de Paris, lorsque tous les arrangemens seraient faits et tous les obstacles aplanis; il lui donna sa parole royale de l'avertir afin qu'il pût partir le même jour, lui exposa combien son départ pourrait lui nuire, puisque ce serait attirer les défiances, et peut-être les mesures les plus violentes; il obtint enfin de *Monsieur*, à neuf heures et demie du soir, d'écrire des Tuileries au Luxembourg (qui était son palais), à une personne qu'il honorait de sa confiance, de décommander les chevaux. La Reine m'a souvent répété qu'elle n'avait jamais éprouvé plus de contentement et de reconnaissance que lorsqu'elle eut obtenu de *Monsieur* de différer son départ.

Une remarque générale est encore à faire sur la nature et sur le but du voyage du Roi, attendu que beaucoup de circonstances de cette entreprise s'expliqueront par cette remarque. Le Roi ne voulait pas sortir de son royaume : dès-lors aucun des plans qu'on lui avait proposés pour aller soit en Belgique, soit en Angleterre, ne pouvait lui convenir. Il fallait donc choisir un lieu dans lequel il fût en sûreté contre les mouvemens insurrectionnels, où il fût entouré d'une force armée et fidèle, et où il lui fût possible, dans le calme et

dans la sécurité, de se rendre, ainsi que plusieurs fois je le lui ai entendu dire, l'arbitre de tous les partis, le régulateur de toutes les prétentions, et les faire ployer sous le joug de la raison et du bonheur public.

Ici se présente la question naturelle de savoir dans quelle partie de la France le Roi et sa famille pourraient trouver cette sûreté et cette sécurité. Où pouvait-il s'établir sans redevenir le prisonnier de ceux qui le retenaient en captivité depuis le 6 octobre 1789?

La plupart des officiers-généraux, commandant les provinces, avaient quitté leurs emplois, et avaient été remplacés par des officiers dévoués au comité militaire de l'Assemblée. M. de Rochambeau, qui commandait en Flandre, n'était rien moins que l'homme du Roi. D'autres, que je me dispenserai de nommer, ne pouvaient inspirer aucune confiance. M. de Bouillé était resté à son poste; sa fermeté, l'habileté avec laquelle il avait apaisé l'insurrection dans son commandement, et particulièrement celle de Nancy; la confiance des troupes en lui, l'éclat de sa bravoure, le bonheur qui l'avait toujours accompagné, et, par-dessus tout, son dévouement pour le Roi, le rendaient presque nécessairement l'homme de la chose.

Il commandait dans les Trois-Évêchés (les départemens de la Meurthe, de la Meuse, Moselle et Marne), et avait, dans sa division, les seuls régimens peut-être restés dans l'ordre et dans la

discipline. Il avait voulu plusieurs fois quitter la France et entrer au service de la Russie; mais, sur les ordres réitérés du Roi, il était resté, et le Roi lui fit alors connaître les vues qu'il avait sur lui pour se rendre, quand il en jugerait le moment convenable, dans un point de son commandement, et s'y environner des troupes les plus fidèles, *non pour combattre mais pour en être gardé* (1).

Il était certainement fâcheux que le commandement de M. de Bouillé fût si éloigné de Paris, et qu'il n'eût pas celui de Flandre où il aurait été bien plus facile de se rendre; mais le Roi ne pouvait faire sur cet objet aucun changement : le moindre déplacement d'un commandant de province eût fait naître les pensées les plus alarmantes, et un jour ayant dit au Roi combien il était à regretter d'avoir à faire quatre-vingt-dix lieues pour aller à Montmédy, au lieu de passer par la Flandre, il me répondit avec chaleur : « *Il faut bien que* » *j'aille dans le commandement du seul officier-gé-* » *néral qui soit resté à son poste et qui ne m'ait pas* » *abandonné.—Ah Dieu, Sire, répliquai-je, quel* » *procès vous faites à l'émigration!*

Peu de personnes avaient une idée plus juste

(1) Je me rappelle que, lisant au roi cette relation, la phrase était ainsi terminée : *Et s'y environner des troupes les plus fidèles*, le Roi ajouta avec force : *Non pour combattre, mais pour être gardé.* Je lui demandai la permission de l'ajouter devant lui; ce mouvement de son cœur ne devait pas être perdu pour ses peuples.

(*Note ajoutée par le duc de Choiseul.*)

que le Roi de la situation où se trouvait la France; il était persuadé que les maux de son royaume devaient se guérir par leur évidence même; il redoutait les horreurs de la guerre civile; il était convaincu de l'impuissance d'une guerre étrangère. D'après la connaissance qu'il avait de la politique des divers cabinets; il pensait que l'intérêt de chaque puissance prendrait la place de l'intérêt général de l'Europe; il pensait que les Français armés contre la France deviendraient l'objet de toutes les fureurs et l'aliment de toutes les discordes; il croyait que lui seul pouvait mettre une barrière à tous les malheurs qui devaient résulter de ces situations diverses; il en avait la conviction la plus profonde. Il sentait que le parti désabusé de l'Assemblée trouverait en lui un secours puissant et une digue contre l'entraînement populaire; c'était même le seul moyen d'assurer, par un consentement libre et authentique, les sacrifices qu'il avait toujours voulu faire et qui sont dans son cœur. Il se trouvait l'arbitre des intérêts des puissances étrangères, il stipulait pour tous; il obligeait tous les partis de ployer sous la volonté générale; il aurait accepté les propositions raisonnables venues de Paris, et en aurait prescrit l'obéissance à Coblentz. Tous ces principes étaient manifestés dans la déclaration solennelle (1) qu'il laissa à son départ,

(1) Voyez cette déclaration après les pièces justificatives (lettre A).

et à laquelle il travailla avec l'amour du bien, de la justice et de la vérité.

Il avait choisi un point sur la frontière, sans crainte que l'on pût se méprendre sur ses motifs; il voulait que la crainte de la lui voir franchir, et par conséquent la crainte de la guerre civile, devînt un frein puissant contre la perfidie et la déraison. Il était résolu, lorsque les justes droits de l'autorité royale auraient été rétablis, que la constitution, librement discutée, aurait été sanctionnée par lui, de se rendre à Compiègne, d'y demeurer pendant long-temps, et d'y faire observer cette loi fondamentale de l'État, loin des entraves et des mouvemens de Paris, et d'y rester jusqu'à ce que la mise en activité de la constitution fût entière.

Les scrupules du Roi, d'après son projet de départ, lui firent toujours différer de sanctionner le décret qui défendait au pouvoir exécutif de s'éloigner de vingt lieues du Corps législatif. Ainsi, même dans un plan si vaste et si au-dessus des vaines formalités, sa religieuse bonne foi ne voulait donner aucune atteinte à sa loyauté personnelle.

Le danger du voyage à part, l'on ne pouvait guère douter du succès d'un plan si sage et si digne de ce vertueux prince; car, si son arrestation a jeté la France dans un abîme de malheurs, le mouvement, qui eut lieu pendant son absence de trois jours, a prouvé invinciblement qu'aucunes de ses vues n'eussent été trompées. Dès que le départ fut

connu, tous les hommes sages de l'Assemblée, sans se mettre en peine des discours de tribunes, des agitateurs et de leurs partisans, ni même de la chaleur momentanée du peuple, s'occupèrent sur-le-champ des moyens de profiter de cet événement pour ramener les choses à une situation meilleure. Des commissaires furent nommés dans le Comité de constitution pour aller vers le Roi lui porter des projets d'arrangemens. Des membres de tous les partis devaient former cette députation. M. de Cazalès était du nombre, et M. de Gouvernet, agréable à tous, était déjà choisi pour la précéder. Il devait partir à dix heures du soir pour annoncer au Roi, à Montmédy, l'arrivée des commissaires. Les chevaux de poste étaient commandés, il allait monter en voiture quand, à neuf heures, on apprend l'arrestation. Je prends ici à témoin tout ce que l'Assemblée nationale renferme de personnes éclairées, je n'en exempte que le parti qui cherchait à établir la république : tous furent consternés, tous virent s'évanouir l'aurore de l'ordre et de la tranquillité publique.

Le ministère était alors composé de M. Du Portail, ministre de la guerre, entièrement dévoué à l'Assemblée; de M. Duport Dutertre, ministre de la justice; de M. de Lessart, pour l'intérieur; de M. Thévenard, pour la marine, et de M. de Montmorin, pour les affaires étrangères.

M. de Bouillé, général de l'armée de la Meuse, avait sous ses ordres un certain nombre de régimens

qui avaient conservé leur discipline au milieu de l'insubordination générale, et plusieurs régimens suisses et allemands. Il prétexta plusieurs mois d'avance le besoin de défendre la frontière du côté de Montmédy et de Stenay, afin d'y placer plusieurs de ces régimens, tels que Nassau, Castella, royal-allemand, les chasseurs de Champagne. Il avait à Toul, les hussards de Lauzun; à St.-Mihiel, le régiment de *Monsieur-Dragons*, commandé par M. Charles de Damas; à Commercy, le 1^er^ régiment de dragons que je commandais, et les premières mesures furent prises en conséquence.

M. de Bouillé m'écrivit de me rendre à Metz deux mois avant l'époque du départ, et me confia ses plans. Il me dit que le roi, comptant sur ma fidélité, m'avait choisi pour un des principaux officiers employés dans cette opération. Il me chargea de prendre les renseignemens nécessaires sur la route, me chargea de faire reconnaître le chemin de Clermont à Varennes, et me dit que son projet était de faire marcher mon régiment sur Mouzon, et de me diviser dans la partie de Dun à Varennes. Il m'autorisa quelque temps avant l'époque du voyage à mettre M. de Damas (1) dans la confidence, son régiment étant destiné à être placé à *Clermont* en *Argonne*.

(1) M. le marquis de Bouillé avait eu quelqu'éloignement à mettre M. de Damas dans cette confidence, à cause de l'amitié qui unissait des personnes de sa famille à M. de La Fayette : mais je détruisis bien promptement ses préventions.

J'exécutai les ordres de M. de Bouillé, je préparai les relais et divers détails qu'il m'avait ordonnés, et lorsqu'il m'eut permis d'en faire la confidence à M. de Damas, je lui écrivis à Saint-Mihiel pour le prier de venir chez moi à Commercy. Il vint sur-le-champ, et je laisse à ceux qui connaissent sa loyauté, sa chaleur, son amour pour ses princes, de juger de l'effet que fit sur lui cette confidence, et sa joie aussi exaltée que touchante. Je lui remis une somme considérable en assignats pour les faire changer en or; j'en faisais changer de mon côté, j'en déposai une partie dans la caisse du régiment de Nassau; le reste me fut pris quand on m'arrêta avec mes chevaux, mes effets et tout ce que j'avais pu réunir pour recevoir le Roi le mieux possible (1).

La fatalité qui a toujours régné sur ces événemens, s'empara de celui-ci, depuis le commencement et jusque dans les plus petits détails.

Comme je m'apprêtais en silence à terminer toutes les dispositions secrètes dont j'étais chargé, je reçus, à la fin de mai, l'ordre imprévu de M. Du Portail de partir avec mon régiment pour me rendre à

(1) Rendus à la liberté, nous empruntâmes, M. de Damas et moi, l'argent nécessaire pour rendre celui qui nous avait été remis et qui nous avait été enlevé. Nous le rendîmes malgré le refus du Roi de le recevoir.

Nos comptes ont été trouvés et même imprimés par ordre de la Convention nationale. (Voyez les pièces justificatives, n. II et III.)

(*Note ajoutée par le duc de Choiseul.*)

Neufbrisac ; j'étais alors au grand complet de guerre, et mon régiment un des plus beaux de l'armée. Je courus sur-le-champ à Metz. M. de Bouillé, très-étonné, envoya à l'instant un courrier à Paris pour demander contre-ordre, en disant que mon régiment était destiné à couvrir la Meuse ; le courrier revint ; M. Du Portail fut inflexible et accorda seulement que les malades et les chevaux de remonte resteraient à Commercy. Obligé d'obéir, je profitai de ce dépôt pour y garder 100 dragons sous divers prétextes, et M. de Bouillé me donna l'ordre exprès d'y rester de ma personne.

Ce départ changeant alors une partie des dispositions, il fallut songer à faire une autre répartition de troupes ; M. de Bouillé substitua à mon régiment 200 hussards de Lauzun qui devaient se rendre à Dun. Il m'avait primitivement réservé le poste de Varennes avec mes cent dragons, et à cet effet il m'envoya l'ordre de me préparer à faire marcher mon dépôt à Mouzon, et destina le régiment de *Monsieur-Dragons*, sous les ordres du comte Charles de Damas, à se rendre à *Clermont* en *Argonne*.

Je reçus le 8 juin, à Commercy, l'ordre de M. de Bouillé de me rendre sur-le-champ à Metz ; j'y arrivai le 8 au soir. M. de Bouillé me dit alors que ses dispositions pour un camp de 10,000 hommes étaient faites, les marchés, les approvisionnemens passés, et que les troupes allaient se mettre en marche ; qu'il était absolument nécessaire que

le Roi prît une résolution positive; que par les dernières lettres en chiffres qu'il avait reçues, le Roi avait l'air de se décider pour le 19 juin; que le Roi avait d'abord voulu que ce fût le 12, ensuite le 17: mais le 12 étant le jour de la Pentecôte, il y aurait eu trop de mouvement dans les rues; le 17 les dispositions militaires n'étaient point achevées, mais que tout étant prêt maintenant, il l'avait mandé au Roi et attendait à tout moment sa réponse et ses ordres définitifs.

Il reçut, le 8 à neuf heures du soir, cette réponse; elle disait que le Roi *espérait* partir le 19. Ainsi cette lettre n'était pas encore positive; elle ne fut même déchiffrée qu'après sept ou huit heures de travail par le comte Louis de Bouillé; M. de Fersen ayant oublié de mettre le point de remarque qui indiquait la page de chiffre convenu. Ce chiffre était le petit volume de la *Grandeur et de la décadence des Romains*, et l'on peut juger du travail qu'il eut à faire pour essayer, non-seulement le haut de chaque page, mais pour y trouver dans une première ligne les élémens d'un chiffre propre à former un sens; cela se trouva enfin, grâce à l'intelligence et à la patience du jeune comte de Bouillé. Il était alors, je crois, trois heures du matin, et depuis huit heures du soir il était au travail.

Cette lettre n'étant donc pas positive, et de tels plans ne pouvant souffrir ni retards ni incertitudes, M. de Bouillé se détermina à me faire partir pour Paris, afin de terminer tous les arrangemens. La

journée du 9 fut employée à me donner ses instructions, ses ordres secrets et son ultimatum. Il me dit que le poste de Varennes ne pouvant plus être occupé par moi, mes 100 dragons seraient mis sous les ordres du comte Charles de Damas, et réunis à 250 hommes du régiment de *Monsieur*; que 40 dragons en seraient détachés à Sainte-Ménehould; que M. le chevalier de Bouillé, son fils cadet, officier dans Esterhazy hussard, serait à ma place à Varennes avec 100 hussards de Lauzun, et qu'il placerait le relais destiné au Roi. En conséquence je remis à M. le marquis de Bouillé un billet qui ordonnait à mes gens de lui obéir comme à moi-même, afin qu'il pût faire l'usage convenable de mes chevaux dont j'avais un grand nombre. J'écrivis à M. *Aubriot*, attaché à mon régiment et sur lequel je pouvais compter sous tous les rapports de zèle, de fidélité, d'intelligence et de bravoure, de se trouver en uniforme de garde national avec deux de mes chevaux de selle, le mardi 21 juin à midi, à une auberge que je désignai au Pont-de-Sommevelle, de mettre des pistolets dans mes arçons, vu que je m'y rendrais secrètement à cette heure fixe pour un duel dont il serait seul le témoin. Je convins donc de tout avec M. de Bouillé, et à quatre heures du matin, le 10 juin, je partis de Metz. J'étais rendu, le lendemain 11, à cinq heures du matin, chez moi à Paris. N'ayant pas de congé du ministre, je ne pouvais me montrer publiquement, et je prétextai, auprès du peu de parens et d'amis que je fus obligé de

voir, d'être venu à cause de mes enfans dont la santé me donnait des inquiétudes.

Les instructions de M. de Bouillé étaient positives, et je dois les rappeler.

Lorsque les commandans de province usaient du droit de faire marcher des troupes dans leurs commandemens, ils étaient obligés d'en rendre compte sur-le-champ au ministre de la guerre. Il était donc de la plus haute importance, pour M. de Bouillé et pour le succès de l'entreprise, de ne faire partir les détachemens que la veille et le jour même du départ du Roi, afin qu'ils fussent établis dans les lieux indiqués. En conséquence, comme je l'ai dit ci-dessus, il m'engagea de déclarer au Roi que tout serait prêt pour le dimanche 19; que dans le cas d'un empêchement réel, le voyage pourrait encore avoir lieu le 20, mais que passé le 20, tout serait rompu. Dans ce dernier cas, c'est-à-dire le 20, si le départ n'avait pas lieu, je devais, d'après ses ordres, repartir sur-le-champ prendre tous les détachemens placés depuis le poste après Châlons jusqu'à Montmédy, les ramener à ce dernier point et venir le rejoindre à l'abbaye d'*Orval*, sur les terres de l'Empereur à peu de lieues de Stenay; il m'offrit même de passer avec lui en Russie, où il me fit pressentir un arrangement avec l'impératrice en cas de malheur. Il ajouta que si l'époque du 20 s'arrêtait positivement dès le moment de mon arrivée à Paris, de le lui mander sur-le-champ. Il me donna des lettres pour M. le comte de Fersen que je dus voir en ar-

rivant, me prescrivit de faire conserver au Roi son incognito le plus long-temps possible, de prendre tous les moyens pour que rien ne puisse troubler la tranquillité de la route, et compléta ses instructions par l'exposé des diverses combinaisons à faire connaître à M. le comte de Fersen et à régler avec le Roi lui-même; ces détails vont se développer par la suite de ce récit.

En arrivant à Paris, le 11, mon premier soin fut de voir M. de Fersen, de remettre les lettres dont j'étais chargé, et de connaître l'état des choses.

M. de Fersen m'annonça que le projet du Roi était de partir le 19, et que dans l'intervalle de mon arrivée à Paris, une nouvelle lettre avait été écrite à M. de Bouillé pour lui indiquer positivement ce jour. J'étais convenu avec M. de Bouillé que les ordres pour le départ des détachemens ne seraient expédiés de Metz que le vendredi 17, de sorte que les détachemens de Commercy et de Saint-Mihiel n'ayant que deux jours de route à faire, seraient avertis assez à temps pour se trouver stationnés. On verra plus bas la disposition de ces détachemens.

Je ne pouvais aller aux Tuileries que la nuit et déguisé; j'appris du Roi, dans la soirée du dimanche 12 au lundi 13, qu'il ne pouvait point partir le dimanche 19, à cause d'une femme de chambre de M. le Dauphin, soupçonnée de sentimens peu fidèles, et sur le secret de laquelle on ne pouvait compter; mais que madame Brunier entrant de

service auprès du jeune prince le lundi à midi, tout devenait alors facile pour partir le lundi soir. Je représentai au Roi et à la Reine, avec toute la force possible, l'inconvénient grave du retard. Je proposai, ayant encore huit jours devant nous, de faire changer le tour de la femme de chambre en faisant proposer par madame Brunier, sous prétexte d'affaires personnelles, d'avancer son service; j'allai jusqu'à dire qu'il n'y aurait pas le temps suffisant pour retarder le départ des détachemens, et les reculer d'un jour; que si on les laissait venir et rester inutilement, ils donneraient les plus justes soupçons. Rien ne put déterminer le Roi à partir le dimanche 19. Et ce fut alors qu'avec tout le respect, mais avec toute la fermeté possible, je lui déclarai l'*ultimatum* de M. de Bouillé, que j'étais autorisé de sa part à donner jusqu'au lundi 20; mais que, si le Roi ne partait pas dans la nuit, je partirais mardi à quatre heures du matin; je relèverais tous les postes, emmènerais toutes les troupes, et que le plan serait manqué. Le Roi arrêta donc définitivement son départ pour lundi 20 à minuit; et, par la poste du mardi 14, je fis part à M. de Bouillé de cette résolution définitive; et ma lettre étant arrivée à Metz le jeudi 16 à dix heures du matin, et les ordres pour les troupes ne devant partir que le vendredi 17, M. le marquis de Bouillé les expédia en établissant les dates convenues; ce qui détruit entièrement la fable, que ce retard de vingt-

quatre heures avait dérangé le plan convenu : il n'y a influé en aucune manière.

Comme, dans les grands événemens, les plus minutieux détails ont aussi leur importance, je tâcherai d'en omettre le moins possible, et de les classer dans l'ordre convenable.

Je commencerai par ceux relatifs aux arrangemens secrets du départ du Roi dans son intérieur; je passerai ensuite à ceux de son voyage.

La voiture destinée au départ de la famille royale avait été commandée depuis long-temps au sellier Louis par le comte de Fersen; il lui avait dit qu'elle était destinée pour la *Suède* ou pour la *Russie*, comme une précédente voiture qui y avait été effectivement envoyée, et qu'elle devait être entièrement semblable. En conséquence, cette voiture, de couleur brune, était munie de tout ce qu'il faut pour un long voyage; rien ne manquait de ce qui pouvait y être commode, et même servir à la raccommoder en cas d'accident. Les pièces particulières de rechange étaient dans une ferrière, *toutes* numérotées, de sorte que la partie de la serrurerie était traitée avec une perfection rare. Le dedans de la berline renfermait tout ce qui pouvait dispenser d'en descendre. Cette voiture avait à l'extérieur l'apparence d'être fortement chargée: deux malles derrière, deux vaches, des cartons au-dessus, mais tout cela était vide, et nous ne mîmes dans la vache que le chapeau à bord d'or du *Roi*,

n'ayant pu l'emporter dans un très-léger cabriolet, et ne sachant où le placer. Nous mîmes dans la voiture quelques provisions pour la route et une petite cassette contenant de l'argent. Cette voiture fut amenée, le jeudi 16, devant la porte du comte de Fersen, rue de Marigny, au coin de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, par le sellier et ses ouvriers. M. de Fersen lui paya devant moi cent vingt-cinq louis, moitié du prix de la voiture.

Nous l'essayâmes pour voir s'il n'y manquait rien, et M. de Fersen la fit conduire ensuite chez madame Sulivan, demeurant, ainsi que M. Crawfort, dans le haut de la rue de Clichy; elle y resta jusqu'au moment nécessaire.

Dans les premiers projets de départ, on avait voulu engager le Roi, la Reine et Madame Élisabeth à partir séparément; mais d'après une promesse réciproque, faite à l'époque du 6 octobre, de ne jamais se séparer et de courir les mêmes dangers, tous les arrangemens durent se prêter à cette convention mutuelle.

Avant mon départ de Metz, M. de Bouillé était incertain si le Roi n'emmènerait pas quelqu'un en septième dans sa voiture, et il aurait désiré que ce fût M. d'Agoult, ancien major des gardes-françaises, ou moi; cela fut agité avec le Roi; on proposa aussi M. de Brissac, je crois que ce fut Madame Élisabeth; mais le Roi trouva qu'il lui serait inutile. Il hésita entre M. d'Agoult et moi, puis se décida à n'emmener que les trois gardes-du-corps.

Le Roi ne connaissait particulièrement aucun de ces trois messieurs. Ne voulant pas que le choix donnât quelques soupçons, et d'ailleurs ayant envoyé plusieurs fois des gardes du-corps en courriers, il avait ordonné à M. d'Agoult, aide-major, de désigner trois gardes robustes et montant bien à cheval; de leur faire faire des vestes et les choses nécessaires pour courir à franc-étrier, ayant des missions à leur confier pour Madrid, Vienne et Turin. Cet ordre, donné indifféremment, fut exécuté. M. d'Algoult choisit *MM. de Valory, de Malden* et *du Moutier;* et ces messieurs crurent, jusqu'au dernier moment, qu'ils étaient simplement destinés à porter des dépêches (1). Tous ces arrangemens étaient déjà faits quand j'arrivai à Paris; et, dans un entretien particulier, j'exprimai le regret, et M. de Fersen le partagea, que le Roi n'eût pas plutôt choisi trois domestiques accoutumés au ton, à l'allure de la poste, connaissant la route, ayant toutes les habitudes des voyages, et qui, au niveau des postillons par leur extérieur et leur ton, seraient bien plus utiles que des personnes étrangères à ce service; mais ces réflexions, dont le Roi reconnut la justesse, furent sans utilité, les choix

(1) Je vois dans une relation publiée par M. de Valory, en 1815, qu'il assure avoir été admis dans la plus haute confiance des desseins du Roi et de la Reine. Je dois faire observer que ma relation, ayant été écrite en 1791, ne retrace que ce que j'ai vu et ce que j'ai appris du Roi et de la Reine, qui ne m'ont jamais parlé des faits apportés dans l'ouvrage que je cite. (*Note du duc de Choiseul.*)

étant déjà faits. Je me bornai, comme par un secret pressentiment, à témoigner le désir que M. de *Briges*, dont je connaissais l'activité, la présence d'esprit, fût au moins un des trois courriers, ou fût dans la voiture du Roi ; mais la crainte de montrer un visage connu fit aussi rejeter cette proposition. Le Roi avait des passe-ports qui avaient été demandés par M. de Simolin, ministre de Russie, sous le nom d'une dame suédoise ou russe, appelée baronne de Korff (1).

Peu de jours avant le départ du Roi, il avait été convenu que deux dames suédoises assez âgées, nommées mesdames de Steglemann, partiraient dans une voiture semblable, et par la même route, avec le même nombre de chevaux ; mais leur santé les en empêcha, elles ne purent partir que la veille par un autre chemin. Je ne parle pas ici des arrangemens de départ de *Monsieur* et de *Madame* qui partirent par une autre route, chacun séparément dans de mauvais cabriolets, et qui, plus heureux que le Roi, eurent le bonheur de réussir. M. *d'Avaray* rendit, dans cette occasion, un grand service à *Monsieur* et à la France. Je tiens de la Reine que *Monsieur*, ayant fait proposer à M. . . . , un de ses gentilshommes d'honneur, de le suivre, celui-ci s'y refusa. Alors embarrassé sur qui jeter les yeux, et ne voulant choisir ni M. . . . . , ni M. . . . ,

(1) Pièces justificatives, n. IV.

ni M. . . . . ; ni M. . . . . (1), madame la comtesse de Balbi, dame d'honneur de *Madame*, se chargea de présenter le jeune comte d'Ayaray ; celui-ci n'hésita pas et justifia glorieusement ce choix si honorable.

Il fut donc convenu préliminairement que les trois gardes-du-corps ne connaîtraient leur destination qu'au moment du départ ; que le Roi, la Reine, M. le Dauphin, Madame, Madame Elisabeth et madame de Tourzel partiraient dans la même voiture, et que madame Brunier et madame de Neuville, femmes de chambre, la première de M. le Dauphin, et la seconde de Madame, suivraient dans un cabriolet. Ce cabriolet, acheté par M. de Fersen et attelé de deux bons chevaux, devait se trouver et se trouva sur le quai. Ces deux dames s'y rendirent à l'heure convenue, y montèrent et allèrent attendre l'arrivée de la berline à Bondy ; il fut encore arrêté qu'un des courriers serait sur le siége de la voiture, et les deux autres à cheval ; que le premier courrier serait toujours au moins une heure en avant de la voiture, et repartirait toujours de chaque poste, quand il verrait arriver le second, de manière à gagner toujours une heure d'une poste à l'autre. Pour ce qui me regardait, il fut convenu

(1) J'ai supprimé les noms par égard pour les personnes vivantes et pour leur position actuelle ; mais leurs noms se trouveront après moi dans le Mémoire original.

(*Note du duc de Choiseul.*)

que je repartirais dans une chaise de poste, neuf ou dix heures avant le départ du Roi, pour observer la route et aller au Pont-de-Sommevelle, à quatre lieues de Châlons, où je devais trouver, le mardi 21, à midi un détachement de quarante hussards, conduit par M. de Goguelat, officier de l'état-major de l'armée ; je reçus l'ordre écrit de la main du Roi, pour que toutes les troupes fussent à mes ordres sans considération de grade ni d'ancienneté ; six blancs-seings du Roi, pour remplir selon ma volonté et les circonstances, me furent aussi remis. Le Roi avait eu un moment l'envie de me faire emmener Brunier, médecin des enfans de France, d'abord pour soigner la santé des enfans en cas de besoin, mais surtout par la crainte que sa femme, qui était du voyage, ne fît naître quelques soupçons au moment de son départ, par les inquiétudes qu'elle aurait sur son mari. Il fallait un prétexte pour emmener moi-même Brunier sans exciter de méfiance. La Reine pensait que je pouvais supposer mes enfans malades et leur conduire un médecin ; mais ils étaient à Paris (1) et non à mon régiment; on prit alors le parti de laisser Brunier; et à sa place, il fut convenu que j'emmènerais un valet de chambre de la Reine, nommé *Léonard.*

(1) La bonté du Roi, qui se manifestait jusque dans les plus petits détails, lui fit prévoir les dangers que mes enfans pouvaient courir pendant mon absence, et il ordonna qu'un pavillon, à Marly, fût mis pour eux à ma disposition, et je les y fis conduire le jour de mon départ. (*Note du duc de Choiseul.*)

Le Roi n'emportant ni linge ni habits, ce qui aurait nécessairement mis diverses personnes de l'intérieur dans la confidence, je pourvus à ce qui était le plus nécessaire pour les premiers jours. M. *de Fersen* avait fait faire, pour le voyage, un frac brun et un chapeau rond pour le Roi; deux robes simples et deux chapeaux, l'un gris, l'autre noir, pour la Reine et Madame Elisabeth, et deux robes de petites filles, nouées sous le cou, pour M. le Dauphin et Madame.

Le Roi voulait avoir un habit uniforme pour mettre en arrivant à Montmédy; mais il fallait un prétexte pour en faire sortir un de ses armoires, sans que cela fût remarqué. Dans ce dessein, il parla d'une revue de la garde nationale qu'il voulait faire, en y mettant l'habit qu'il avait à Cherbourg. Sous prétexte de l'essayer, il ordonna le samedi matin, 18, qu'on le lui apportât, et le soir il en fit lui-même un paquet. Cet habit était rouge et brodé d'or; il me le remit avec des bottes et des souliers à boucles, ainsi que les diamans et les perles de Madame Élisabeth. Il y avait alors plus d'un danger à transporter la nuit quelque chose hors du château, mais rien n'est difficile au zèle.

La mauvaise santé de madame de Tourzel avait fait désirer à la Reine qu'elle consentît à rester, et elle lui avait proposé d'aller passer quelques jours à Issy. Madame de Tourzel s'y étant absolument refusée, il fut convenu qu'elle serait du voyage. La Reine avait, depuis quelque temps, engagé

madame la comtesse d'Ossun à rester à Versailles, et à ne pas faire de service près d'elle; elle lui écrivit le lundi soir le billet suivant, pour lui être porté le mardi matin :

« Tous les devoirs réunis m'ont empêchée, » Madame, de vous avertir de notre départ. Je » risque pourtant à vous engager de me suivre, ne » fût-ce que pour n'être pas ici. Je vous assure de » mon inviolable amitié; Dieu veuille que nous » soyons bientôt réunies. »

Madame la duchesse de Fitz-James, dame du Palais, était à sa maison de campagne, et la Reine avait obligé madame de Tarente d'y aller.

Madame la princesse de Lamballe reçut dans la nuit un billet de la Reine; elle fit mettre sur-le-champ ses chevaux, partit pour Anet, et de-là à Boulogne d'où elle passa en Angleterre.

Le Roi écrivit aussi un mot le lundi soir à M. le duc de Brissac, pour lui être remis le lendemain à huit heures du matin par un valet de pied; ce billet lui fut même très-utile; car M. de La Fayette et M. Bailly étant entrés le lendemain à sept heures chez M. de Brissac qui dormait, il se leva aussitôt et monta avec eux par l'escalier du valet de chambre, entra chez le Roi, et trouva le lit défait et vide. Ils passèrent dans une seconde pièce où un secrétaire était ouvert, M. de Brissac en prit la clef; et quand il fut à la porte de communication qui conduit chez la Reine, il déclara qu'il n'irait pas plus loin et qu'il fallait aller parler aux femmes de la Reine;

alors on repassa par leurs chambres, et on trouva les appartemens déserts.

En revenant dans la cour, M. de Brissac, autour duquel il y avait beaucoup de monde, reconnut un valet de pied, habillé de gris, qui lui fit un signe : il alla à lui, et reçut le billet dans lequel le Roi lui disait qu'il n'avait pu lui confier le secret de son voyage, non par défiance, mais par la loi qu'il s'était faite de ne le dire à personne, et l'invitait à venir le rejoindre quand il le pourrait. Ce billet fut sur-le-champ la preuve que M. de Brissac n'avait eu aucune connaissance du projet du Roi.

La Reine, qui avait toute confiance dans sa première femme de chambre, madame Thibaut, lui avait donné l'ordre de se rendre à Tournay et de revenir auprès d'elle à Montmédy dès qu'elle l'y saurait arrivée, en passant par Luxembourg.

Le Roi ni la famille royale n'emmenèrent aucun domestique; il avait, depuis long-temps, été convenu que, jusqu'à ce que les circonstances permissent que leur maison pût les joindre, j'aurais l'honneur de les recevoir; en conséquence, j'avais fait partir de Commercy tous mes bagages à la suite de la partie de mon régiment qui était censée aller à Mouzon; et je m'étais plu à rassembler depuis long-temps tout ce que je savais pouvoir être utile et agréable au Roi et à la Reine dans cette circonstance.

Le Roi, dans ces derniers momens, voulut bien encore me répéter que, pour éviter tous soupçons d'être influencé dans ses déterminations par le ras-

semblement qui se formait à Coblentz, il ne permettrait à personne de venir le joindre, et n'aurait près de lui, dans les premiers momens, que les princes ses frères. M. de Bouillé m'ayant positivement chargé de déclarer qu'il voulait être seul chargé du commandement des troupes, et ne pas être aux ordres de M. le maréchal de Broglie, le Roi le promit et m'assura qu'il n'appellerait près de sa personne, comme conseil, que M. le maréchal de Castries.

La résolution du Roi, de ne pas quitter le territoire français, était si bien connue de M. le marquis de Bouillé, que dans le nombre des instructions *secrètes*, et pour *moi seul*, qu'il me donna, il y avait: Que dans le cas de sa *mort subite*, le commandement se trouvait dévolu au plus ancien de ses trois maréchaux-de-camp, messieurs de Klinglin, d'Hofflize et Heyman (ce dernier lui était suspect comme ami de M. de Biron) (1); et qu'alors, si M. le maréchal de Castries n'était point encore arrivé, il m'ordonnait d'employer tous les moyens possibles pour décider le Roi à se rendre à Luxembourg.

Le projet du Roi était de donner, en arrivant à Montmédy, le bâton de maréchal de France à M. de *Bouillé;* mais on ne pouvait, sous aucun prétexte, en demander un au ministère de la guerre. Je proposai au Roi de lui prêter celui du feu maréchal de Stainville, mon beau-père. Le Roi approuva mon idée, et je le portai avec moi. J'avais, comme

(1) Voyez sa lettre, Pièces justificatives, n. XII.

je l'ai déjà dit, plusieurs blancs-seings du Roi; je lui demandai de permettre que l'un fût destiné à donner le régiment Dauphin-Dragons au comte Louis de Bouillé à qui le Roi voulait donner une marque de sa satisfaction. Je dis au Roi, qui avait bien voulu sur cela me demander mes idées, que le comte de Bouillé m'avait exprimé à Metz le désir d'avoir ce régiment qui était destiné à M. de Guibert, lieutenant-colonel, et le Roi approuva que celui-ci eût en place les chasseurs de Champagne (1).

Le Roi me renouvela l'ordre formel d'empêcher toute imprudence, toute démonstration de forces inutiles, et qui pourrait troubler sa route et le faire reconnaître. Tout fut convenu pour le départ du lendemain au plus tard entre minuit et une heure, et il fut arrêté que le premier courrier, sur un cheval de selle, partirait à minuit, irait à Bondy, commanderait six chevaux de berline, trois de cabriolet, deux bidets, et attendrait l'arrivée de la voiture. La Reine ajouta que le lendemain, à une

(1) Je ne parle pas ici de tout ce que la bonté du Roi voulait faire pour moi; je refusai tout. Je n'avais d'autre désir que d'être son aide-de-camp, et je l'étais de fait; je n'ai jamais demandé ni grâces ni faveurs, et encore moins lorsqu'elles deviendraient le prix de ce que le devoir m'impose ou de ce que l'attachement m'inspire. On verra dans la suite de mes Mémoires que le Roi et la Reine, dans des circonstances même désespérées, pensaient toujours à moi, et que j'ai toujours refusé les promesses que leur bonté voulait souvent me faire. (*Note du duc de Choiseul.*)

heure après-midi, elle m'enverrait une lettre par son valet de chambre, *Léonard*, qui serait dans la plus complète ignorance. Je convins secrètement, avec le comte de Fersen, que si, à trois heures et demie après minuit, la voiture du Roi n'était pas à Bondy, ce retard prouvant, ou que le Roi aurait changé de résolution, ou qu'il n'aurait pu sortir, ou qu'il aurait été arrêté en sortant; alors, ce premier courrier prendrait un guide, viendrait sans s'arrêter jusqu'au Pont-de-Sommevelle me rejoindre, et je replierais et ramènerais tous les détachemens; que, dans le cas contraire, la voiture arrivant à Bondy, le courrier prendrait l'avance dont nous étions convenus, afin de gagner successivement une heure et demie sur la voiture, de manière que le second courrier arrivant aussi trois quarts d'heure avant elle, le premier courrier partît aussitôt qu'il verrait le second.

Je me rappelle que, parmi tant d'autres détails qu'il serait inutile de rapporter, il me fut dit que si des circonstances imprévues obligeaient à proclamer la présence du Roi, MM. les gardes-du-corps désiraient alors courir leur épée au côté au lieu de couteau de chasse; cette observation n'eut pas de suite.

Dans les suppositions les plus rigoureuses du temps convenable, et en donnant toute la latitude nécessaire, nous calculâmes que la famille royale arriverait à Montmédy au plus tard à cinq heures du matin, le mercredi; que le reste de cette journée serait consacré à son repos; que le lendemain jeudi,

jour de la Fête-Dieu, le Roi, la Reine et sa famille descendraient au camp; qu'ils y entendraient la messe militaire, la troupe sous les armes; et qu'après le service divin, avant de passer la revue de l'armée et après en avoir formé un bataillon carré, le Roi donnerait le bâton de maréchal à M. le marquis de Bouillé, aux acclamations des troupes et au milieu de l'enthousiasme général.

Je laissai par écrit une instruction dont j'ai encore la minute, relative au chemin que le Roi devait parcourir, et à toutes les petites précautions connues des personnes qui ont l'habitude des voyages.

La route avait été calculée plusieurs fois par M. de Goguelat et aussi par moi, et tous les résultats étaient qu'une berline à six chevaux, donnant trente sous de guide (1), devait aller de Paris à Châlons, par Montmirail, en treize heures au plus.

---

(1) A cette époque le prix des chevaux de poste était de vingt-cinq sous, et les personnes qui payaient bien les postillons leur donnaient vingt-cinq sous de guide; nous pensâmes que donner trente sous était, pour des voyageurs *ordinaires*, une manière de payer plus généreuse.

Le Roi seul, dans ses voyages, donnait un écu de guide par poste, et il fut très-recommandé à celui des courriers qui payait, de ne pas dépasser les prix ci-dessus, pour éviter les remarques, et de donner seulement des pour-boires lorsque les postillons l'auraient mérité par un service plus rapide.

Il paraît que les courriers ont donné un écu, et jamais voiture n'a été plus mal. (*Note du duc de Choiseul.*)

Je recommandai surtout que, pour gagner plus d'une demi-heure, le courrier fît amener les chevaux de La Ferté à la croisée du chemin devant l'auberge du *Grand-Condé,* où, de tout temps, on les faisait venir, en donnant pour boire au postillon. Par ce moyen, on évitait d'entrer dans la ville de La Ferté, et d'y aller fort loin chercher la poste, pour revenir ensuite, par le même chemin, reprendre à cette croisée le chemin de *Bussières;* c'était une différence bien importante, quand chaque minute épargnée pouvait éviter de grands maux; mais rien de ce que j'avais prescrit ne fut exécuté.

Je recommandai très-particulièrement que, sous aucun prétexte, le premier courrier ne fût chargé d'autre chose que de commander les chevaux, et surtout ne les payât pas; le paiement devant être fait par celui qui était sur le siége de la voiture (1). Enfin, cette instruction était rédigée avec le soin le plus minutieux; rien n'y était oublié, et j'y étais entré dans des détails qui attestaient l'inquiétude où j'étais de ne voir avec le Roi personne qui eût l'habitude des voyages, et qui, par sa prépondérance et sa résolution, pût lever les obstacles que

(1) On lit, dans un récit que M. de Valory a fait imprimer en 1815, que c'est lui-même qui a toujours été le premier courrier; qu'il payait les postillons, leur donnait un écu de guide, causait à la portière, qu'enfin tout roulait sur lui. Ainsi il est bien démontré qu'à peine pouvait-il précéder la voiture de plus d'un quart d'heure. (*Note du duc de Choiseul.*)

l'on ne pouvait prévoir. Enfin, le Roi partant même à une heure du matin, devait être au plus tard à trois heures après-midi au Pont-de-Sommevelle, et le premier courrier, le précédant d'une heure, devait y être à deux heures. Que l'on me pardonne la répétition de ces détails, mais ils sont essentiels pour juger les causes du plus malheureux résultat.

Je vais maintenant faire connaître les dispositions extérieures.

Le Roi et M. de Bouillé avaient varié sur le choix de la route; M. de Bouillé avait désiré que le Roi, pour se rendre à Montmédy, passât par Reims, route plus courte, plus directe, et, par conséquent, la plus naturelle. Par ce chemin, il n'y a que soixante-deux lieues de Paris à Stenay au lieu de soixante-cinq; mais le Roi ayant été sacré à *Reims*, et craignant d'y être reconnu, préféra, pour cette raison, la route de Châlons.

Dans les premières discussions de ce projet, le Roi avait témoigné le désir d'avoir des relais et des détachemens depuis Montmirail; mais M. de *Bouillé* pensa, avec juste raison, que ces relais et ces détachemens, dispersés sur la route, étaient contraires à l'incognito ordonné positivement par le Roi, et pouvaient nuire ainsi à la tranquillité si recommandée et si nécessaire.

D'ailleurs, M. de Bouillé ne commandait pas au-delà des Trois-Évêchés; son territoire ne dépassait pas Châlons; il ne pouvait, au-delà, disposer d'aucune troupe. C'est alors que l'on sentit encore da-

vantage le malheur de ne plus avoir M. de Latour-Du-Pin au ministère de la guerre, et d'y avoir M. Du Portail. M. de Bouillé connaissait trop bien l'esprit du moment, la vigilance de chaque autorité locale, et l'inquiète surveillance des clubs, pour n'avoir pas éprouvé un véritable chagrin de l'insistance du Roi de vouloir quelques détachemens jusqu'aux portes de Châlons, sous le prétexte, si mal choisi, du passage d'un prétendu trésor; prétexte d'autant plus déplorable, que, parmi les calomnies dont on noircissait la Reine, on disait qu'elle faisait passer de l'argent à l'Empereur son frère. D'ailleurs, ce nom de *trésor* éveillait l'attention, pouvait avoir divers sens, rappelait naturellement une chose précieuse, et devait, par cela même, reporter toutes les pensées sur la famille royale.

Il fut donc décidé qu'à partir de Roudy, le Roi irait en poste; qu'à Varennes, seul endroit où il n'y eût pas de poste établie, on placerait des relais; et qu'après Châlons il y aurait des détachemens stationnés. Je remis l'état de ces détachemens ainsi que le nom des officiers, et j'y ajoutai l'état des cantonnemens dont voici les dispositions :

Sous prétexte de couvrir la Meuse du côté de *Stenay* et de *Mouzon*, M. le marquis de Bouillé avait publiquement annoncé, depuis quelque temps, qu'il allait y porter une quantité suffisante de troupes; le même prétexte lui fournit le moyen d'y établir des magasins. Il fit partir, au commencement de juin, deux cents hussards du régiment de Lauzun,

qui étaient en garnison à Toul; il en mit cent à Dun et cent à Varennes; ces derniers commandés par M. Deslon, capitaine, M. Boudet, lieutenant, et Rottwell, sous-lieutenant. Il donna les ordres au régiment de *Monsieur-Dragons*, commandé par le comte Charles de Damas, de partir de Saint-Mihiel, le 19 juin, pour coucher à Heppe; de coucher le lundi 20 à Clermont, et d'y avoir séjour. Un détachement de cent dragons, du régiment Royal, dont j'étais colonel, eut ordre de partir de Commercy, pour se trouver le 18 à *Saint-Mihiel*, le 19 à *Heppe*, le 20 à *Clermont*, et ce détachement y fut divisé en deux. L'un, de quarante dragons, commandé par MM. Dandoins, capitaine, et de Lacour, lieutenant, fut envoyé à *Sainte-Ménehould* le 21, toujours sous le prétexte d'attendre le trésor. Les soixante autres dragons, sous le commandement de MM. Saint-Didier, capitaine, Campagno, Laboulaye et Dupin, sous-lieutenans, sous les ordres immédiats de M. de Damas, furent placés, d'après ses ordres, au village d'Auzeville, à près de trois quarts de lieue de Clermont, et absolument écartés de la route.

MM. de Damas et Dandoins étaient les seuls officiers qui eussent été mis dans la confidence. M. de Bouillé partit de Metz après en avoir fait sortir le régiment suisse de Castella; il avait précédemment placé à Montmédy deux escadrons des chasseurs de Champagne, commandés par M. le chevalier Duplessis, lieutenant-colonel, et le régiment

de Nassau, infanterie, par le comte Hamilton; Royal-allemand, commandé par M. de Mandel, alors lieutenant-colonel, était à Stenay; le 2e escadron de Chamborrand hussard, commandé par M. le comte de *Bosen*, était près de Montmédy. Les autres troupes sur lesquelles on pouvait compter, tant suisses qu'allemandes et autres, avaient reçu leurs ordres de départ pour se rassembler au camp de Montmédy. M. de Bouillé partit donc de *Metz* pour visiter cette frontière, emmenant avec lui le général Heyman dont tout le monde se méfiait, et qui ignorait tout. Il se rendit à *Stenay* le 20, y ayant donné rendez-vous à MM. de *Klinglin* et d'*Hofflize*, officiers-généraux employés dans cette partie.

En partant, M. de Bouillé dit à sa maison, qu'il laissa à Metz, de l'attendre le 22 au soir, et il invita du monde à souper pour ce jour.

Il donna ordre à M. de Goguelat, auquel il avait remis plusieurs blancs-seings, afin qu'il pût composer son détachement comme il voudrait, de prendre à Varennes un détachement de quarante hommes, d'en partir le 20 pour aller coucher à Sainte-Ménehould, et de se trouver, mardi 21, au Pont-de-Sommevelle, où il me trouverait et me remettrait un paquet contenant les ordres du général. M. de Bouillé m'avait dit à Metz qu'il lui donnerait l'ordre de partir de sa personne du Pont-de-Sommevelle dès que le premier courrier du Roi y serait arrivé, et de venir l'en avertir le plus vite possible, ainsi que le chevalier de Bouillé, son fils cadet, qu'il avait envoyé à

Varennes pour commander les hussards, et qu'il avait fait accompagner de M. de Raigecourt. Pour assurer pleinement l'exécution d'un ordre si important, M. de Bouillé, dans sa conversation, prévit le cas où le détachement de M. de Goguelat, par des circonstances imprévues, serait obligé de changer sa position et même de s'éloigner de Sommevelle. M. de Goguelat devait alors tâcher d'y demeurer de sa personne, se déguiser s'il le fallait, se placer dans les environs, y rester et n'en partir qu'à la dernière extrémité pour se rendre près de lui, en passant toujours par Varennes; et à cet effet, il me dit que M. de Goguelat aurait des relais de quatre lieues en quatre lieues. Ces petits détails sont d'autant plus nécessaires à rapporter que de la stricte exécution de cette partie des ordres dépendait, selon M. de Bouillé, le succès du voyage du Roi.

Il est bon aussi de faire observer qu'en prévoyant le cas où le Roi serait arrêté à Châlons, M. de Bouillé m'avait donné l'ordre, qui me fut renouvelé par M. de Goguelat, de me porter sur-le-champ aux portes de cette ville avec mes quarante hussards, d'envoyer avertir, pour les faire avancer sur moi, le détachement de Sainte-Ménehould, le régiment de *Monsieur* à Clermont, et successivement tous les corps jusqu'à M. de Bouillé qui, ce jour-là, devait se porter en avant. Cette circonstance ne s'est pas présentée, mais il est évident que l'exécution de cet ordre aurait été impossible : aurais-je pu, avec quarante hussards, attaquer une grande ville où il

y avait une forte garde nationale et du canon, et donner à M. de Bouillé, qui était à vingt-cinq lieues de-là, le temps de venir, tandis que ni lui ni ses troupes ne purent jamais arriver quand le Roi fut arrêté à huit lieues de son quartier-général ?

D'ailleurs on pouvait bien prévoir que, pendant que j'attaquerais la ville de Châlons par une porte, on ferait partir le Roi, pour Paris, par l'autre. Je ne fais ces simples remarques que pour la plus parfaite fidélité historique.

Les ordres précis du Roi et de M. de Bouillé étaient donc de faire garder à S. M. le plus parfait incognito jusqu'au dernier moment, de laisser passer la voiture devant les détachemens sans faire le moindre signe de reconnaissance, et de ne rompre l'incognito du Roi que quand il n'y aurait plus moyen de le conserver.

M. de Goguelat arriva donc à Varennes; en exécution des ordres de M. de Bouillé, il s'informa de la force publique de ce bourg : on lui dit qu'il n'y avait que soixante fusils, et on le trompa, car il s'en trouva plus de six cents au moment de l'arrestation du Roi. Ayant des ordres en blanc dont il pouvait disposer, et se méfiant du capitaine *Deslon*, sur lequel M. de Bouillé, trompé lui-même, lui avait donné des notions injustes, il lui donna l'ordre, par écrit, d'aller à *Dun* attendre M. de *Bouillé*. Ayant aussi la liberté de choisir le détachement qu'il voudrait, il prit avec lui quarante hussards commandés par M. *Boudet*, lieutenant, et laissa à

Varennes soixante hussards qui y restèrent sous le commandement de M. *Rottwell*, sous-lieutenant, M. le chevalier de Bouillé, fils cadet du général, ne devant y arriver que le 21 au matin. M. de Goguelat partit donc le 20 avec son détachement; il vit en passant M. de Damas avec lequel il dîna à Clermont, et alla coucher à Sainte-Menehould où il fut obligé de voir et de chercher à calmer les officiers municipaux inquiets de tous ces mouvemens de troupes.

Il était entré dans la ville sans faire sonner son trompette selon l'usage; il fut aussi quelque temps sans porter l'ordre de marche dudit détachement à l'Hôtel-de-Ville: cette manière inusitée et mystérieuse fut remarquée, elle déplut, et des groupes de peuple se portèrent à son auberge pour s'informer de ce qu'il venait faire. Une autre circonstance nuisit encore : M. de Goguelat avait amené sa voiture en poste, et ne voulant pas la garder, il loua des chevaux à son auberge pour la renvoyer à Varennes. Le maître de poste, jaloux de ce profit, vint faire une scène au maître de l'auberge; M. de Goguelat le calma comme il put, et la voiture partit (1); mais cette scène donna une humeur violente à la maison de poste, et toutes ces choses réunies rendirent les habitans de la ville si ombrageux, que la municipalité distribua (ce qui n'était

(1) Voir, dans les pièces justificatives, n. V, le Rapport du sieur Lagache.

jamais arrivé) quatre cents fusils, et commanda cinquante hommes de garde nationale qui vinrent prendre poste à côté du piquet de *royal-dragons ;* ce piquet fut remplacé par les hussards le 21 au matin ; mais quand ceux-ci voulurent partir pour aller au Pont-de-Sommevelle, on fut un moment dans l'incertitude, tant la défiance contre les troupes était augmentée, si l'on ne serait pas obligé d'employer la force pour sortir de Sainte-Ménehould ; les habitans paraissaient du moins décidés à empêcher ce détachement de rentrer dans la ville à son retour; cela explique parfaitement la résistance et même le refus que j'éprouvai de M. de Goguelat et de M. Boudet pour repasser dans la ville, et la nécessité où je me trouvai de prendre la traverse pour regagner *Varennes.*

Dans les dispositions particulières que j'avais faites, relativement à moi, j'avais envoyé un cheval de selle à Sainte-Ménehould, un à Clermont, les autres à Varennes avec mes bagages qui passaient ce jour-là pour se rendre à la prétendue garnison, et je m'étais fait amener, au Pont-de-Sommevelle, un cheval de selle par le sieur Aubriot, maréchal-des-logis dans mon régiment, et à qui, comme je l'ai déjà dit, j'avais fait prendre un habit de garde national.

Les équipages que j'avais à Varennes consistaient en six forts et bons chevaux de carrosse, qui menaient un fourgon et qui devaient être attelés à la voiture du Roi ; outre cela deux chevaux de cabriolet pour

mener celui où étaient les femmes de chambre, et des chevaux de selle parmi lesquels il y en avait deux que le Roi pouvait monter. Le billet que j'avais laissé à M. le marquis de Bouillé, en partant de Metz pour Paris, lui donnait la facilité de disposer de ces équipages et de les placer où il jugerait convenable.

Telles furent nos conventions quand je partis de *Metz*; et malgré une espèce d'anxiété involontaire que me causait *Varennes*, parce qu'il n'y avait pas de poste aux chevaux, je fus fort aise de voir confier ce poste au fils du général, pensant bien que ce ne serait pas l'endroit le plus négligé; j'avais désiré que ce fût M. de Bouillé l'aîné qui y fût placé, mais M. son père en avait besoin pour l'expédition de ses ordres, et d'ailleurs comment s'arrêter à la pensée que le danger viendrait de ce bourg à six lieues de la frontière, au milieu de toutes les troupes et si près du général?

Revenant aux arrangemens du départ, M. de Fersen avait trois chevaux et un cocher allemand exact et fidèle. Il acheta un quatrième cheval pour mener la voiture à quatre chevaux; il m'informa qu'à onze heures du soir cette voiture serait conduite à vide par son cocher de chez madame Sullivan, et par les boulevards extérieurs jusqu'à la barrière Saint-Martin; que les deux femmes de chambre dans un cabriolet, avec deux chevaux de louage, se rendraient à Bondy; que lui, comte de Fersen, avec deux chevaux qu'il mènerait lui-même et une

voiture de remise à quatre places, conduirait en cocher la famille royale jusqu'à cette barrière où, laissant là cette voiture de remise, et montant sur le siége de la voiture du Roi, ayant son cocher en postillon, il la conduirait jusqu'à Bondy où l'on prendrait la poste. Il devait alors, sur le cheval que le garde-du-corps aurait amené à Bondy, gagner le *Bourget* par la traverse, y trouver sa voiture, et, passant par le Quesnoy, venir à Bruxelles; ce qu'il a exécuté.

Le Roi, pour assurer sa sortie des Tuileries, avait fait précédemment quelques dispositions. La Reine s'était fait donner la clef de l'appartement qu'occupait ordinairement le premier gentilhomme de la chambre, et qui était vacante depuis le départ de tous ces messieurs; cette clef était dans les mains de madame Rochereul qui était un sous-ordre de son intérieur, et très-liée, disait-on, avec M. de Gouvion. Il est prouvé que celui-ci sut par elle différens détails capables de fortifier les soupçons d'un projet de départ, soupçons déjà conçus par plusieurs chefs, soit de la municipalité, soit de la garde nationale. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on vit, à cette époque, augmenter les précautions; les postes et les patrouilles furent souvent doublés; M. de Gouvion fit même faire des patrouilles d'officiers, et M. de La Fayette, à ce qu'il prétendait, recevait journellement des avis sur ce plan d'évasion.

Le Roi et la Reine parlaient souvent de ces bruits

aux officiers nationaux de garde auprès d'eux ; on s'est plu dans le temps à répandre que M. de La Fayette connaissait ce départ, et qu'il n'y avait point mis d'obstacles afin d'avoir le plaisir ou la vengeance de faire arrêter et ramener le Roi ; mais je dois à la vérité d'assurer qu'il n'avait, comme les autres, que des soupçons vagues ; j'en ai des preuves certaines, et d'ailleurs la suite de ce récit ne laissera aucun doute à ce sujet. Je tiens de la Reine elle-même que, quand elle traversa le Carrousel à pied pour aller joindre la voiture, elle vit celle de M. de La Fayette ; elle eut même la fantaisie, avec une badine qu'elle tenait à la main, de chercher à toucher les roues de la voiture ; effectivement M. de La Fayette allait chez un député, M. Emmery ; il alla ensuite à la mairie dire un mot à M. Bailly pour quelques objets de police, et de-là il rentra chez lui. Un autre fait qui mérite aussi d'être rapporté, c'est que dans cette nuit du départ, M. Liautaud, de Marseille, alla trouver M. Dandré le député, à minuit, pour lui communiquer ses craintes sur le départ du Roi. Le portier ayant refusé de lui ouvrir la porte, il revint à six heures, fit éveiller M. Dandré, et lui dit, comme un fait certain, que le Roi était parti ; il avait reçu cet avis dans une maison de jeu. M. Dandré s'habilla à la hâte, et ils coururent l'un et l'autre chez M. de La Fayette qu'ils réveillèrent ; il croyait si peu à cet événement qu'on put à peine le décider à le vérifier. Ils allèrent cependant tous les trois à la Mairie, à six heures

trois quarts, y prirent M. Bailly, se rendirent au château à sept heures, et étant descendus à l'appartement du duc de Brissac, qui lui-même ne se doutait de rien, ils le réveillèrent.

Le projet étant donc arrêté définitivement et tout étant prêt, on ne songea plus qu'à le mettre à exécution.

Le Roi, devant partir à minuit, avait décidé de me faire partir dix heures avant lui, et il était convenu que la Reine m'enverrait son valet de chambre, *Léonard*, un peu avant deux heures, avec une lettre d'elle, et en lui donnant l'ordre de faire tout ce que je lui dirais. Mes chevaux étaient prêts, et je n'avais à ma porte qu'un seul de mes gens qui croyait que je m'en retournais à Metz. Je venais d'en envoyer un en avant à Bondy, sur un cheval de selle, et j'attendis *Léonard*.

Il arriva effectivement chez moi à deux heures, un chapeau rond sur les yeux, une grande redingote par-dessus son habit, et me remit une lettre très-longue de la Reine qu'elle m'ordonnait de brûler. Elle avait ajouté à la fin : *J'ai ordonné à mon valet de chambre de vous obéir comme à moi-même ; je lui renouvelle encore ici cet ordre.*

Après l'avoir bien relue et méditée, je dis à Léonard : *Qu'est-ce que la Reine vous a dit ? — Elle m'a fait appeler à une heure un quart, un peu avant de se mettre à table avec le Roi. Le Roi était à causer dans une embrâsure de fenêtre avec Madame Élisabeth ; M. le Dauphin et Madame jouaient ensem-*

ble. La Reine, appuyée contre la cheminée, me dit, à voix basse : « Léonard, je puis compter sur vous ? » —Ah! Madame, disposez de moi, je vous suis dé- » voué.—Je suis aussi bien sûre de votre attachement. » Voilà une lettre, portez-la au duc de Choiseul, » rue d'Artois ; ne la remettez qu'à lui ; s'il n'était » pas rentré, il serait chez la duchesse de Gram- » mont. Mettez une redingote et un grand cha- » peau rond pour n'être pas reconnu ; obéissez-lui » exactement comme à moi-même, sans réflexions » et sans la moindre résistance. » La Reine avait beaucoup d'émotion en me parlant, et ajouta : « Allez » vite, et dites-lui mille et mille choses de ma » part. » Je suis allé sur-le-champ, ajouta-t-il, *prendre cette redingote et ce chapeau, et je me rends aux ordres de la Reine.*

Vous êtes bien convaincu, lui dis-je, *que l'intention de la Reine est que vous fassiez tout ce que je vous dirai ? — Oui, Monsieur. — Lisez encore ces dernières lignes qui en renouvellent l'ordre.* Il les lut, et me dit : *Monsieur, je n'en avais pas besoin.* Alors, prenant une bougie, je brûlai la lettre.

Cet homme me regardait et ne savait trop ce que cela voulait dire. Mon portier entra, m'avertit que ma voiture était prête. *Descendons*, dis-je à Léonard, *je vais vous mener très-vite à quelques lieues de Paris pour remplir une commission particulière. — Monsieur, comment vais-je faire ? J'ai laissé ma clef à ma porte au château ; mon frère ne saura pas ce que je suis devenu, et j'ai promis*

à madame de l'Aage de la coiffer, elle m'attend ; mon cabriolet est dans la cour des Tuileries pour m'y conduire. Mon Dieu ! comment arranger tout cela ?

Je l'assurai, en riant, que tous les ordres étaient déjà donnés pour que son domestique se tranquillisât et eût soin du cheval, et aussi pour que son frère ne fût pas inquiet; qu'il coifferait *madame de l'Aage* un autre jour. Tout en disant cela, je le fis monter dans la voiture, j'en baissai les stores pour traverser les rues parallèles aux boulevards, et nous voilà, allant très-vite, sur la route de Bondy.

Arrivé à Bondy, où les chevaux de poste étaient prêts, je continuai mon chemin sur Meaux. L'étonnement de Léonard augmentait à chaque instant; et, pour le distraire de ses réflexions, le moment de l'instruire n'étant pas encore venu, je lui parlais de l'intérieur de la maison domestique de la Reine, des femmes attachées à son service; il revenait toujours à ses inquiétudes sur sa clef, sur son domestique, sur la coiffure de madame *de l'Aage*, et ne cessait de répéter: *Mais, Monsieur, où allons-nous donc ?* Ce fut bien pis quand nous eûmes passé Claye, et qu'il vit que j'allais au-delà de Meaux. Alors je pris un air très-sérieux et lui dis : *Ecoutez-moi, Léonard, ce n'est point dans une maison voisine de Paris que je vous mène, c'est sur la frontière, dans un lieu voisin de mon régiment ; je dois y trouver une lettre de la plus haute importance pour la Reine ; ne pouvant la lui remettre moi-même, il fallait*

quelqu'un de sûr pour la lui envoyer; elle vous a choisi, comme étant, par votre dévouement, le plus digne de cette confiance.

Oh! Monsieur, sûrement je m'en rendrai digne; mais comment reviendrai-je; vous le voyez, je suis en bas de soie blancs, culotte de soie; je n'ai ni linge, ni argent; mon Dieu! comment faire ?...

J'ai dans ma voiture, bottes, habits, linge, argent, tout ce qui vous sera nécessaire, et rien ne vous manquera. Alors il ne fut plus occupé que des moyens de bien remplir sa commission; de son bonheur d'en avoir été jugé digne, et de son dévouement pour la Reine qui méritait, par sa bonté, que chacun se sacrifiât pour elle.

Avant *Montmirail*, je dis à mon courrier que je coucherais à la poste, et de nous y faire préparer à souper. J'avais en cela plus d'un motif; je pouvais de cette manière n'arriver au Pont-de-Sommevelle que le mardi un peu avant midi, et le prétexte d'y dîner me permettait d'y rester le temps que je voudrais sans que cela parût extraordinaire; au lieu qu'en courant la nuit et y arrivant de grand matin, je serais obligé d'y rester huit ou dix heures, ce qui serait peu naturel, n'étant qu'à trois lieues de distance de Châlons où tous les voyageurs s'arrêtent. D'ailleurs par ce même arrangement, et en partant de *Montmirail* à quatre heures du matin, je restais plus rapproché de la voiture du Roi, et un courrier pouvait me joindre plus promptement en cas de malheur.

Après le souper, nous nous couchâmes. On doit présumer que ce n'était pas pour dormir, d'après la distance où je devais me trouver du premier courrier, si rien n'avait dérangé les mesures arrêtées; je calculai qu'à partir d'une heure chaque minute le rapprochait de moi. J'avais commandé les chevaux pour quatre heures; la chambre où nous logions à la poste, était au-dessus de la porte d'entrée; à trois heures j'entendis un grand coup de fouet et une voiture qui s'arrêtait, je courus à la fenêtre et je vis dans un cabriolet deux personnes en redingote de garde national, et qui demandaient des chevaux avec instance. Cet empressement, cet habit me donnèrent des soupçons; j'appelai mon domestique et lui dis de faire atteler rapidement mes chevaux dès que les deux voyageurs seraient partis, mais sans se montrer jusqu'alors. J'éveillai *Léonard*, et nous étant couchés habillés, nous fûmes prêts sur-le-champ. J'arrivai à la poste en même temps que ces deux messieurs. Nous marchâmes ensuite de conserve; mais comme entre Étoge et Chaintry ils coupèrent par un chemin de traverse qui va du côté de Jalons ou d'Épernay, ils mirent fin aux craintes que j'avais d'abord conçues. J'appris que c'étaient deux particuliers qui avaient une habitation dans ces contrées, et qui venaient de la Ferté. Tranquille alors sur cet objet, je continuai ma route; je traversai Châlons. Il était dix heures, et tout y était fort tranquille; j'arrivai à onze au Pont-de-Sommevelle. Un peu auparavant je parlai ainsi

à Léonard : *Il est temps de vous dire la vérité, votre probité et votre honneur me sont connus; le choix que le Roi et la Reine ont fait de vous, exclusivement à tout autre, en est la preuve. Vous êtes dévoué à vos maîtres? — Pour la vie, Monsieur; je la donnerais pour eux. — Je le crois, eh bien! dans deux heures ils seront ici. — Oh Dieu! cela est-il possible? — Oui* (cet homme fondit en larmes), *oui, ils seront ici avec les enfans, avec Madame Élisabeth; ils vont à Montmédy, ils seront sauvés!!.... Calmez-vous, songez que le plus léger indice, que la moindre émotion peuvent tout perdre, séchez vos larmes, rassurez votre cœur, nous allons arriver à Sommevelle; nous y resterons; un détachement de hussards va y arriver dans peu de momens, je lui ferai donner une halte; nous allongerons le dîner le plus possible afin d'avoir un prétexte de rester. Songez à avoir l'air bien tranquille.* Ce bon serviteur était dans l'état le plus touchant, je le calmai. Nous arrivâmes devant la porte de la maison de poste; j'y trouvai M. *Aubriot* avec mes deux chevaux de selle; je passai dans une chambre pour prendre mes habits uniformes.

Les hussards n'étaient pas encore arrivés, mais ils parurent une heure après, et M. *de Goguelat* entra dans la chambre où je m'habillais; il me remit un gros paquet de la part de M. le marquis *de Bouillé*. Il y avait des ordres en blanc, et un double de l'ordre formel du Roi à tous officiers, de quelque grade et ancienneté qu'ils fussent, de m'obéir.

Revenons maintenant à la sortie du Roi des Tuileries.

Dans la cour des Princes (1), à l'angle à droite du pavillon de Flore, est le grand escalier qui mène chez la Reine; à gauche, près des deux sentinelles, garde national et Suisse, est une petite porte qui mène chez madame de Tourzel, ainsi qu'à un petit escalier intérieur qui conduit chez le Roi. Au milieu de la cour est un perron qui conduit à une porte vitrée; c'est la porte de l'appartement où demeurait le premier gentilhomme de la chambre d'année, et dont j'ai déjà dit que la Reine s'était fait remettre la clef, sous prétexte d'y loger sa première femme de chambre, et en effet elle y loge maintenant; et, pour disposer cette chambre à ce service, la Reine y avait fait ouvrir une porte de communication qui donnait chez elle. C'est par cette porte que la famille royale sortit, mais chaque personne séparément et à distance l'une de l'autre. Cette porte était d'autant plus commode qu'elle n'était pas gardée; la sentinelle qui était au bas de l'escalier de la Reine ne se promenait pas jusque-là, et restait sous la voûte; il n'y avait donc que les portes des cours donnant sur le Carrousel qui fussent embarrassantes, mais le grand mouvement qui suivait toujours le coucher du roi facilitait la sortie, surtout quand elle était individuelle.

(1) Depuis ce temps les distributions ont tout-à-fait changé; il faut songer que ceci a été écrit en 1791.

Le Roi fit son coucher à l'ordinaire, vers onze heures ; il avait donné ses ordres ainsi que la Reine, de tenir les voitures prêtes pour leur promenade du lendemain ; tous les ordres nécessaires avaient été donnés pour la procession du jeudi suivant, jour de la Fête-Dieu, à laquelle ils devaient assister.

Les gardes-du-corps courriers avaient eu ordre de se trouver à un endroit indiqué d'où ils furent conduits chez le Roi, ils y reçurent leurs instructions. Le comte de Fersen donna l'ordre à son cocher de prendre, avec ses quatre chevaux, la voiture qui était chez madame Sullivan, à la barrière de Clichy, et de la conduire, par le nouveau chemin extérieur, un peu en avant de la barrière Saint-Martin ; en même temps montant sur le siége d'une voiture de remise attelée de deux chevaux qu'il conduisit lui-même, il vint se placer devant la porte d'une maison dans le passage du Grand-Carrousel au Petit-Carrousel, presqu'en face de Ronsin le sellier, comme l'aurait fait la voiture de quelqu'un en visite (1).

Madame de Tourzel, avec M. le Dauphin et Madame, sortirent les premiers et furent se placer dans cette voiture, où ils attendirent à peu près

(1) A cette époque le Petit-Carrousel existait encore, et deux maisons étaient bâties contre le mur de la cour Marsan : celle de madame de Brionne et celle de la duchesse de La Vallière.

une heure la famille royale. M. le Dauphin était assis sur la cave, et depuis il nous a dit qu'il avait eu l'idée, en se voyant ainsi caché, que c'était pour le soustraire à des gens qui voulaient le tuer. Pendant cette heure d'attente, il n'est pas aisé de décrire ce que souffrait madame de Tourzel, sans parler du danger qu'elle courait si elle eût été arrêtée seule avec les enfans de France.

Madame Élisabeth sortit donnant le bras à un de ses écuyers (M. de Saint-Pardoux), elle vint s'asseoir sur un banc devant la maison de madame la duchesse de La Vallière. La Reine qui était déjà venue deux ou trois fois sur le bord de la porte vitrée, pour voir s'il n'y avait personne, sortit, donnant le bras à l'un des deux gardes-du-corps ; car il ne faut pas oublier que l'un des trois était ou devait être déjà parti sur le cheval de selle, pour aller commander les chevaux à Bondy.

M. de Fersen, déguisé en cocher, avait l'air de se promener autour de la voiture, comme un homme qui regarde ses chevaux. En passant devant le banc où était Madame Élisabeth, il prononça ces mots à voix basse : *On vous attend.* Soit qu'elle ne l'entendît point, ou qu'elle craignît de se tromper, elle resta sur le banc ; les mêmes mots lui furent répétés à un second tour, alors elle se leva et alla se placer dans la voiture.

Il ne manquait plus que le Roi ; enfin, il arriva, après s'être fait attendre quelque temps, donnant

le bras à l'un des gardes-du-corps (1). Aussitôt les deux gardes, vêtus en redingote, montèrent derrière comme des domestiques. M. de Fersen monta sur le siége, la voiture partit; il pouvait être alors une heure moins un quart.

M. de Fersen, inquiet que son cocher eût bien exécuté les ordres, et que la voiture fût effectivement partie de la rue de Clichy, et ne voulant pas risquer d'aller jusqu'à la barrière pour n'y rien trouver peut-être, prit le parti de suivre le même chemin qu'il avait indiqué à son cocher, en passant d'abord devant la maison de madame Sullivan. Il prit donc la rue de l'Échelle, les rues Sainte-Anne, de Grammont, de la Chaussée-d'Antin, enfin la rue de Clichy. Le Roi qui connaissait parfaitement Paris, et qui ne pouvait savoir alors les

(1) Il m'a été dit depuis, que le Roi, pour sortir de sa chambre, après son coucher, ne voulant pas mettre dans sa confidence le valet de chambre qui couche près de lui, était sorti de son lit pendant que ce valet de chambre se déshabillait dans la pièce voisine, et qu'en passant par de petits cabinets, il avait gagné l'appartement de la Reine, où il trouva tout ce qui lui était nécessaire pour s'habiller; on ajoutait que le valet de chambre, rentrant tout doucement pour ne pas éveiller le Roi, avait attaché, comme à l'ordinaire, au drap du lit, le ruban qu'il attachait à sa main toutes les nuits afin que le Roi eût deux moyens de l'éveiller, celui de l'appeler et celui de tirer ce ruban. Je ne sais si cette anecdote est vraie, ou si on l'a composée dans le temps pour ne pas compromettre le valet de chambre. J'ai toujours oublié de le vérifier. (*Note du duc de Choiseul.*)

motifs de M. de Fersen, fut long-temps persuadé qu'il s'était trompé de chemin, d'autant que ce détour fit perdre plus d'une demi-heure. Quand M. de Fersen eut dépassé de quelques pas la maison de madame Sullivan, il s'arrêta, descendit de son siége, courut à la maison, et demanda au portier si la voiture était partie; il apprit qu'elle l'était, et alors, remontant très-vite sur le siége, il se remit en marche. Le Roi ne concevait pas ce que tout cela voulait dire; enfin, ils arrivèrent en avant de la barrière Saint-Martin, où ils trouvèrent la voiture dans un endroit un peu écarté. Et pendant que le Roi et sa famille y montaient, le comte de Fersen retourna la voiture de remise dans la direction de Paris, la versa dans un fossé où elle fut retrouvée le lendemain, remonta alors sur le siége de la voiture à quatre chevaux, où était la famille royale, le cocher en postillon, et fut grand train jusqu'à Bondy. Et là, dès qu'il eut vu les chevaux de poste attelés, il gagna le Bourget par la traverse, sur le cheval amené par le garde-du-corps, ainsi que je l'ai expliqué plus haut.

Tous ces retards firent que le Roi ne put guère partir de Bondy avant deux heures trois quarts. Le peu d'activité des courriers pour faire aller les postillons, leur peu d'habitude de ce genre de voyage, la longueur du temps employé à relayer, parce que les chevaux n'étaient jamais prêts, enfin, mille petits inconvéniens réunis, causèrent un retard considérable, et dont les suites furent si funestes.

Je reviens au Pont-de-Sommevelle.

Les quarante hussards et M. de Goguelat arrivèrent donc, comme je l'ai dit, à midi. Je fis mettre les chevaux au piquet. Les hussards étaient dans l'ignorance; je leur fis donner du pain et du vin; et nous mangeâmes, ainsi qu'eux, ce que j'avais pu faire préparer.

D'après nos calculs et nos conventions, le courrier devant précéder au moins d'une heure la voiture, nous nous attendions à le voir arriver vers deux heures, et la voiture à trois. A trois heures, ni courrier, ni voiture; nous nous promenions sur la chaussée, et un de nous était toujours en avant sur une hauteur, d'où l'on pouvait voir plus loin. A quatre heures point de nouvelle. Je ne puis exprimer tout ce que j'ai souffert par la nécessité de me contraindre, de déguiser les pensées qui m'agitaient, de montrer un visage indifférent, tandis que l'inquiétude me dévorait.

Pendant cette terrible attente, une scène nouvelle, un tumulte violent se préparaient autour de nous. Le hasard réuni à la fatalité avait fait que les paysans d'une terre, appartenant à madame d'Elbeuf, située près du Pont-de-Sommevelle, avaient refusé le payement des droits non-rachetables; on les avait menacés d'exécution militaire, et les paysans du voisinage leur avaient promis secours. Quand ils virent venir les hussards au Pont-de-Sommevelle, ils crurent que c'était pour agir contre eux, et le tocsin sonna sur nous dans

la campagne. Les paysans se rassemblèrent, et nous fûmes l'objet de la méfiance générale. D'un autre côté, on conçut de l'ombrage dans la ville de Châlons, en sachant un poste de hussards poussé si près de la ville sans aucun motif connu, et assez tard dans l'après-midi, comme si on voulait attendre la nuit pour entreprendre quelque chose; l'on envoya des cavaliers de gendarmerie nationale pour nous reconnaître, et tâcher de découvrir notre but. D'un autre côté, la route étant très-passante, les voitures allaient et venaient sans cesse, et les postillons racontaient que les hussards restaient toujours dans la même position.

Une prévention défavorable était particulièrement attachée aux hussards; les autorités, les comités ni les clubs ne leur accordaient aucune confiance; nous fûmes donc assaillis de tous les mauvais propos et de toutes les marques de l'animadversion du pays. Les paysans disaient hautement devant nous : *Les hussards sont bien fins, mais nous le sommes plus qu'eux.*

Déjà même on murmurait que c'était la Reine que nous attendions. Quatre heures sonnent, ni courrier, ni nouvelles; et, autour de nous, le rassemblement et les inquiétudes populaires augmentaient à chaque instant; je persistai à rester, je pris seulement le parti d'envoyer mon cabriolet jusqu'à Stenay. En passant par Varennes, je chargeai *Léonard* de dire en passant à *M. de Damas,* au jeune *Bouillé* et au *général,* ma position et mon attente;

je gardai avec moi les diamans de Madame *Élisabeth*, et j'ordonnai à mon domestique, si je n'étais pas le lendemain matin à Stenay, de gagner aussitôt Luxembourg; je lui remis un billet de quatre lignes pour M. Dandoins à Sainte-Ménehould, dans lequel je lui parlais de ma crainte sur un retard si extraordinaire, et de l'obligation où je serais peut-être d'éloigner mon détachement, dont la présence troublait la tranquillité publique.

Cependant l'inquiétude augmentait visiblement à Châlons; on parlait d'envoyer des patrouilles de gardes nationales en avant-postes sur nous, de doubler les postes de la ville, peut-être même d'en fermer les portes. Et que n'avait-on pas à redouter au milieu de cette agitation, de ce mouvement de peuple dans les rues, si une grosse voiture très-chargée venait à paraître dans Châlons avec deux courriers et un cabriolet à la suite? Cette voiture n'aurait-elle pas été pour la ville entière un nouveau sujet d'attention et de remarque? Ne l'aurait-on pas au moins visitée d'après les bruits qui couraient que nous attendions la Reine? Or, indépendamment de l'ordre formel que j'avais reçu de conserver l'incognito du Roi jusqu'à la dernière extrémité, et d'assurer par tous les moyens possibles le calme de la route, n'y aurait-il pas eu de notre part une maladresse capitale de créer nous-mêmes des dangers au Roi, et de ne pas faire cesser cette fermentation populaire, si notre éloignement pouvait y contribuer? Tous mes devoirs étaient dans ces mots : *faire en sorte*

que la voiture continue sa marche sans obstacles. Nous entendîmes sonner cinq heures au milieu des plus vives et des plus cruelles anxiétés, et notre position devenait de plus en plus funeste à l'exécution de notre projet. Les rassemblemens dans les campagnes s'augmentaient, et les gendarmes nationaux envoyés de Châlons se moquaient hautement de nos réponses au sujet du passage du trésor, et nous demandaient positivement le but de notre bivouac; enfin il nous fut démontré invinciblement qu'en nous obstinant à rester, nous serions la cause d'un mouvement dont l'arrestation du Roi serait le résultat inévitable. Il n'y avait donc plus à balancer, puisque nous pouvions tout calmer par notre départ. Il était à peu près cinq heures et demie, et il y avait par conséquent plus de quatre heures de retard sur l'arrivée du courrier; je profitai d'un moment où il y avait le plus de monde autour de nous, et de gendarmes, pour demander au maître de poste s'il y avait long-temps qu'on avait envoyé des convois d'argent à Metz. Il me répondit qu'il en était passé un le matin, de cent mille écus, par la diligence, comme cela se pratiquait de tout temps, et qu'il était escorté de deux gendarmes nationaux. L'un des gendarmes qui étaient venus de Châlons me dit qu'il avait été de l'escorte : alors je me retournai tranquillement du côté de M. de Goguelat : *C'est sans doute ce convoi que nous attendions*, lui dis-je, *et M. de Bouillé aura sans doute ignoré qu'on l'enverrait de cette manière; ainsi notre mission*

est inutile, et nous n'avons plus qu'à nous en aller.

J'ordonnai qu'on fît brider les chevaux des hussards; cet ordre, donné d'un air indifférent, calma subitement les têtes. Un gendarme tourna sur-le-champ son cheval pour en porter la nouvelle à Châlons. Quand mes hussards furent à cheval, il était près de six heures moins un quart, je fis rompre par quatre, et je m'en allai au pas jusqu'à la traverse qui mène à Varennes en évitant Sainte-Ménehould, et à une lieue de la première poste nommée Orbeval, conservant encore pendant ce temps l'espoir d'être joint par le premier courrier.

J'ai déjà parlé des motifs que M. de Goguelat, appuyé par M. Boudet, m'avait donnés pour ne pas repasser par Sainte-Ménehould; il me les répéta avant d'arriver au chemin de traverse. Une insurrection, un combat peut-être y était inévitable si les hussards, en y repassant, excitaient une nouvelle fermentation dans les têtes déjà si mal disposées. Je dus céder à ces motifs et à la conviction; d'ailleurs j'étais bien sûr de M. Dandoins qui commandait mes dragons à Sainte-Ménehould. M. le comte Charles de Damas, de son côté, était avec son régiment à Clermont. Ainsi nous suivîmes la traverse pour gagner Varennes par tous les bois du Clermontois; il nous fallut prendre des guides de village en village; mais le tocsin ayant sonné de bonne heure sur nous, je fus obligé plusieurs fois de me faire jour le sabre ou le pistolet à la main.

Au village de la Neuville, on en vint jusqu'à vouloir enlever quatre hussards placés en arrière-garde à cinquante pas, et je fus obligé de les dégager en chargeant.

Le chemin, par ces bois, est extrêmement pénible et dangereux; il faut souvent descendre et monter à pic; cette traverse, d'ailleurs, étant de neuf à dix lieues. La nuit nous prit dans les bois et par les chemins les plus difficiles, de sorte que nous étions souvent obligés d'aller à pied pour sonder le terrain et ne pas tomber dans des trous profonds. Un hussard y tomba cependant; ses camarades ne voulurent pas l'abandonner; il fallut le chercher, le ramasser, lui faire reprendre connaissance; et cet accident (fatalité bien remarquable) nous retint trois quarts d'heure. Enfin, après toutes sortes d'obstacles, nous arrivâmes à la première maison de Varennes, entre minuit un quart et minuit et demi, à peu près une heure et demie après l'arrestation du Roi.

Pour juger toutes les causes de cette arrestation, il faut voir quelle avait été la marche du Roi pendant le temps que nous venions d'employer pour arriver à Varennes. Ce voyage, à quelques accidens près, s'était fait avec sécurité; il avait trouvé la route tranquille. Il passa à Châlons à cinq heures, à Sommevelle à six heures et demie, à Sainte-Ménehould à huit heures et demie, à Clermont à dix, et onze et demie à Varennes.

Parmi tous ces détails, on doit se souvenir de

la fermentation qui existait à Sainte-Ménehould, et des inquiétudes qui y régnaient. Le courrier du Roi (M. de V.) ne contribua pas, dit-on, à les calmer, car n'ayant que très-peu d'avance sur la voiture, n'étant jamais venu à Sainte-Ménehould, et ne connaissant pas la poste, il demanda où elle était à plusieurs portes, ce qui attira plus de monde dans les rues. La voiture, arrivant peu de minutes après, fut environnée par cette foule (1). Le maître de poste, nommé *Drouet*, qui était dans une chambre de la maison avec un de ses amis nommé *Guillaume*, vint en robe de chambre sur la porte, pour voir atteler les chevaux. Le hasard avait fait qu'il avait reçu le matin un remboursement en assignats de cinquante francs, et il les avait beaucoup examinés pour être sûr qu'ils n'étaient pas faux (2). Par un autre hasard, le Roi, au lieu de rester enfoncé sur le devant de la voiture, approcha son visage de la portière, et resta assez de temps dans cette attitude pour que le maître de poste eût celui d'examiner sa figure, et d'y trouver une ressemblance avec les assignats qu'il avait reçus le matin. Il alla communiquer ses soupçons à ce *Guillaume* dont je viens de parler; les courriers vinrent aussi augmenter la défiance par l'embarras de leurs questions sur la route qui conduit de *Clermont* à *Varennes; Drouet* et *Guil-*

(1) Voyez le Rapport du sieur Lagache, Pièces justificatives, n. V, et le Rapport de Drouet, n. VI.

(2) *Ibid.*

laume, sur ce nouvel indice, prirent le parti de faire seller chacun un cheval et de suivre cette voiture. Ils n'osèrent la faire arrêter dans l'instant même, par la crainte des quarante dragons de *Royal* qui étaient à *Sainte-Ménehould*; la crainte des dragons de *Monsieur* les empêcha aussi de faire cette tentative à *Clermont*; ils n'y entrèrent même point, et coupant par une traverse, ils se rendirent à *Varennes* (1), espérant y trouver une occasion plus favorable. Lorsque la voiture du Roi arriva à *Clermont*, les deux courriers gardes-du-corps entrèrent dans la ville, en se tenant aux deux côtés des portières (2); ce qui fut remarqué comme contraire à l'usage. Je laisse au comte Charles de Damas à rapporter ce qui s'est passé à Clermont (3); mais je sais que les demandes que firent les courriers au maître de poste pour faire passer les chevaux à *Varennes* sans y rafraîchir, demande fort inutile, puisqu'il y avait un relais, fit un très-mauvais effet; on remarqua la proposition exagérée qu'ils firent de payer trois louis pour passer sans rafraîchir; et toute cette conduite, enfin, avait un air d'embarras qui porta les soupçons à leur comble. La voiture partit cependant de *Clermont*;

(1) Rapport de Drouet, n. VI.

(2) Rapport de M. Remy, Pièces justificatives, n. VII.

(3) Le comte Charles de Damas s'approcha de la voiture et dit quelque chose au roi de manière à ne pas être entendu. Il avait sur la tête son bonnet de police, et se surprenait toujours à vouloir l'ôter.

à la hauteur de *Varennes* elle s'arrêta au-dessus de la colline. Mais là, ne trouvant personne, elle fut obligée de rester trente-cinq minutes dans cette position, tandis que deux des courriers étaient dans le bourg pour voir s'ils découvriraient les relais ou les officiers chargés de ce poste; ce fut au bout de ce temps énorme, qu'ayant éveillé un homme dans une maison, ils apprirent de lui qu'il y avait à l'auberge du *Grand-Monarque*, de l'autre côté du pont, des chevaux arrivés dès le matin; la voiture reprit donc sa marche pour aller au *Grand-Monarque*; mais, pendant ces trente-cinq minutes d'attente, *Drouet* et *Guillaume* qui arrivaient par un chemin de traverse, avaient vu la voiture sur la hauteur, et gagnant les devans étaient venus chez M. *Sauce*, procureur de la commune.

Ils l'éveillèrent, lui firent part de leurs soupçons et même de la certitude qu'ils avaient que c'était la famille royale; que le visage de la personne qui était sur le devant ressemblait beaucoup à celui du Roi. On fit de suite réveiller le nommé *Georges*, fils du maire de *Varennes*, et commandant de la garde nationale. Celui-ci rassembla quelques personnes; et quand la voiture entra sous la porte voûtée, elle y fut arrêtée sous le prétexte d'y voir les passe-ports. Le procureur de la commune, suivant l'indication de *Drouet*, mit aussitôt sa lanterne dans la voiture par la portière, en tournant la lumière sur le devant pour examiner la ressemblance dont on lui avait parlé. Après quelques lé-

gers débats qui sont rapportés dans le procès-verbal qui fut envoyé à l'Assemblée, on les fit descendre devant la porte de M. *Sauce*, et le Roi s'y fit reconnaître pour ce qu'il était. Il y avait à peu près une heure et demie que ces faits s'étaient passés quand j'arrivai à *Varennes* avec le détachement de hussards que je ramenais de *Sommevelle.*

A peine le Roi était-il descendu de voiture que tous les habitans furent éveillés, hors de leurs maisons, et qu'il y eut des lumières sur toutes les fenêtres pour éclairer la ville. Chaque habitant s'était armé d'un fusil, d'un sabre, ou d'une faux, etc. Les chevaux de poste furent sur-le-champ renvoyés, la voiture emmenée dans un autre endroit; on mit une garde à la porte de l'écurie où étaient mes chevaux. Enfin toutes les dispositions possibles pour le moment furent faites; on barra même le pont et les chemins par où l'on craignait qu'il pût arriver des secours.

Le chemin de traverse par lequel nous arrivâmes est à gauche de la grande route qui mène à *Clermont.*

Mon détachement fut arrêté par les cris de *qui vive?* d'un petit poste de garde nationale; nous répondîmes: *France*, *Lauzun hussards;* mais en apercevant un très-grand mouvement, et même des dispositions hostiles de la part de la garde nationale, je voulus connaître la position du détachement des soixante hussards que je savais devoir être dans *Varennes,* et pour cela je demandai à être

reconnu par le poste de police de ce même régiment. Comme je m'y obstinais, on alla le chercher, et pendant ce temps j'observai les mouvemens des gardes nationaux qui braquaient sur nous deux pièces de canon, et faisaient des abattis d'arbres pour barrer les chemins. Au moment où les quatre hommes du poste de police arrivaient à pied pour me reconnaître, j'entendis, à ma droite, crier *qui vive?— France. — Quel régiment? — Monsieur-Dragons!* et un coup de fusil. Je serrai la main de M. de Goguelat qui était à cheval à côté de moi, et lui dis: *Tout va bien! voilà les dragons*, et sans attendre davantage, je commandai au trot, et me dégageant, à coups de plat de sabre, de deux hommes pendus à la bride de mon cheval pour le retenir, et qui s'écriaient *que mon devoir était d'obéir aux ordres de la municipalité et de ne connaître qu'elle*, j'entrai dans la ville dont les rues étaient remplies de toute sa population et illuminées; je reconnus, en passant dans une rue assez étroite, la voiture qu'on y avait amenée, et beaucoup plus loin une garde nombreuse en bataille en face d'une maison de peu d'apparence. Comme je ne vis pas les soixante hussards, je continuai mon chemin, j'allai droit à leur caserne, j'y entrai et mis mes quarante hussards en bataille; et, prévoyant que je serais particulièrement observé, je remis à M. Boudet, pour les soustraire à tous dangers, les diamans de Madame Élisabeth, en le priant, si j'étais tué ou arrêté, de se dégager et de les porter à *Monsieur*. Il a rempli avec fidélité

et intelligence cette périlleuse commission, et cette boîte, précieuse par le nombre des diamans et des perles, fut remise au frère du Roi.

Dans ce moment arrivèrent deux hommes de l'hôtel-de-ville qui me sommèrent de m'y rendre par ordre de la municipalité; ils m'avaient remarqué comme n'étant pas habillé en hussard, quoique par-dessus mon habit uniforme *de Royal,* j'eusse une redingote verte à peu près de la couleur de celle des Lauzun. Je renvoyai ces deux hommes hors du quartier, en disant que j'irais à la municipalité quand j'en aurais le temps, et je défendis à la sentinelle de laisser entrer personne. Ayant demandé aux gardes d'écurie des informations sur les soixante hussards et les officiers qui devaient les commander, j'appris d'eux que les hussards étaient tous dispersés à boire dans la ville, et qu'il n'y avait pas d'officiers. Je me trouvai dont réduit à mes quarante hussards dont les chevaux avaient déjà fait plus de vingt lieues dans la journée; je fis l'inspection des pistolets pour voir s'ils étaient chargés; je déclarai aux hussards que c'était le Roi, la Reine et toute la famille royale qui étaient arrêtés dans *Varennes;* qu'il fallait les délivrer ou mourir, que d'ailleurs M. *de Bouillé* était près de nous avec un grand nombre de troupes, et qu'ils allaient acquérir une gloire éternelle. Cela se disait avec chaleur et en parcourant leurs rangs, et les hussards se disaient les uns aux autres avec étonnement : *der Koenig, die Koeniginn.* Je leur commandai : *sabre à la*

main, en les faisant rompre par quatre, et me portai au grand trot jusqu'à la maison où j'avais remarqué une garde; je les mis en bataille devant cette maison, ne répondant rien aux invectives des gardes nationaux, et plaçai deux vedettes à côté de la porte. Pendant le temps que j'avais été au quartier, M. de Damas était entré dans Varennes avec les quatre ou cinq personnes qui l'avaient suivi. Je le trouvai au moment où je descendais de cheval pour monter chez le Roi, et je lui dis tout bas : Êtes-vous en force ? — *Je suis seul*, me dit-il, *mon régiment a refusé*. Je sentis un mouvement d'horreur, je le réprimai cependant, et malgré la résistance que me firent les deux gardes nationaux en faction à la porte du Roi, j'entrai dans cette maison de *M. Sauce*, procureur de la commune.

Le Roi et la famille royale étaient dans deux mauvaises chambres au premier étage; je montai un escalier tournant qui y conduisait. Dans la première, qui donnait sur la rue, je trouvai quelques paysans armés dont deux, avec des fourches, s'étaient postés en sentinelle à la porte de la seconde chambre où était le Roi; ils voulurent s'opposer à mon entrée, je les écartai et j'entrai mon épée à la main.

Au milieu de cette mauvaise chambre était une table sur laquelle il y avait du pain, quelques verres; sur un lit dormait M. le Dauphin épuisé de fatigue; madame de Tourzel, assise près de ce lit, la tête sur ses mains, ayant auprès d'elle mesdames Brunier et Neuville; auprès de la fenêtre

étaient Madame Elisabeth et Madame Royale. Le Roi et la Reine debout, causant avec M. Sauce et un ou deux municipaux; dans le fond, sur des chaises, les trois gardes-du-corps.

Mon entrée rapide dans la chambre, avec MM. de Damas et Goguelat, dérangea la conversation. La Reine vint à moi ainsi que Madame Élisabeth, en me prenant la main avec joie et bonté; le Roi nous témoigna les mêmes sentimens; nous le prîmes à part avec la Reine, lui expliquâmes la position des choses, en l'informant de l'insurrection du régiment de *Monsieur*, et lui demandâmes ses ordres. *Où donc est le chevalier de Bouillé, M. de Raigecourt, leurs hussards?* dis-je. — *Je n'ai pas seulement aperçu ces messieurs*, dit le Roi. Un de nous dit: *Je les croyais tués devant les roues de votre voiture.* Le Roi reprit: *Que faire?—Vous sauver, Sire*, répondit M. de Damas. *Donnez vos ordres*, repris-je, *Sire, j'ai ici quarante hussards, ils iront bien jusqu'à Dun, il faut prendre un parti.*

Je vais en démonter sept, vous monterez un des chevaux, tenant M. le Dauphin dans vos bras, la Reine en montera un, Madame Royale un autre, madame de Tourzel et Madame Élisabeth chacune un, ainsi que mesdames Neuville et Brunier que vous ne voulez pas abandonner; nous vous entourerons avec les trente-trois hussards qui restent; nous allons vous faire jour, et tomber à coups de sabre sur ceux qui s'y opposeront. Enfin nous tâcherons de passer,

Je m'étais justement attendu qu'ils suivraient promptement cet exemple.

Dès que M. *Aubriot* fut sorti de Varennes en traversant la petite rivière (1), il fit les quatre lieues jusqu'à Dun en si peu de temps que son cheval fut hors d'état de continuer; il avertit M. *Deslon* de venir sur-le-champ. Celui-ci lui donna un cheval pour aller à *Stenay*, et partit aussitôt avec ses cent hussards pour *Varennes*. C'est un très-grand malheur que M. Deslon n'ait pas été chargé du poste de *Varennes*.

Chaque instant d'une nuit aussi désastreuse mériterait d'être raconté, mais chaque récit serait une douleur nouvelle. Il y a pourtant un tableau que je n'omettrai point.

Sur le lit de M. Sauce, on voyait les deux figures angéliques du jeune prince et de Madame Royale, qui dormaient d'un profond sommeil. Dans l'intervalle d'une heure à cinq, la curiosité amenait sans cesse beaucoup de monde dans cette chambre, et entre autres la grand'mère du procureur syndic *Sauce*, femme octogénaire, y vint aussi. Frappée de la beauté des deux enfans, de l'air majestueux de la Reine, de la vertu tranquille du Roi, elle tomba à genoux, fondant en larmes, à côté de ce lit, et demanda la permission de baiser les mains de ces enfans dont on aurait dit qu'elle déplorait déjà le sort; elle pria à côté d'eux, les bénit, et se retira en pleurs.

(1) Rapport de M. Aubriot, Pièces justificatives, n. VIII.

On ne peut exprimer l'anxiété et l'impatience avec lesquelles nous attendions les secours qui progressivement, d'après nos calculs, devaient nous arriver.

Il était probable que M. le chevalier de Bouillé, parti à onze heures et demie, à toute bride, de Varennes avec M. de Raigecourt, serait arrivé à Dun au plus tard à une heure, et à Stenay à deux (il n'y a pas neuf lieues); que le détachement de Dun, averti à une heure, serait à deux heures et demie à Varennes; que le général Bouillé, averti à deux heures ainsi que royal-allemand, y serait entre cinq et six; que son avant-garde le devancerait même d'une demi-heure, car dans de pareilles circonstances tout ce qui est possible est exécuté; qu'ainsi il y aurait des forces suffisantes pour que, sans compromettre sa sûreté, la famille royale pût être délivrée. Nous sentîmes, M. de Damas et moi, que le moment où l'on apercevrait les troupes de M. de Bouillé serait celui d'un danger imminent et d'une effervescence épouvantable; que l'on chercherait à effrayer le général en menaçant la vie du Roi et de la famille royale; que l'on voudrait peut-être entraîner le Roi hors de *Varennes* sur un cheval, et l'emmener à Clermont; que les cris, les menaces, l'émeute la plus violente auraient lieu dès que l'on verrait les troupes à cheval se développer pour forcer l'entrée de la ville. Mais nous calculâmes aussi que cette fureur et ce danger ne dureraient qu'un instant, et que, sitôt la barrière forcée, les

hussards et les cavaliers entrant dans la ville au galop, la déroute serait complète. Il fallait donc mettre le roi et sa famille hors de toute atteinte, et nous convînmes secrètement ensemble de profiter du local et de l'escalier tournant où l'on ne pouvait monter qu'un de front, pour nous rendre maîtres de cet intérieur; de fermer les deux fenêtres des deux chambres, et d'en confier la défense aux trois gardes-du-corps; ensuite, à la première annonce des troupes, aux premiers coups de pistolet que nous entendrions, de faire retirer, de gré ou de force, ceux qui étaient dans la première chambre avant celle du Roi; de profiter de l'avantage de l'escalier en coquille pour en défendre le passage; de nous placer sur cet escalier les uns derrière les autres (1). Là un homme pouvait en arrêter plusieurs; là encore, ou du bas de l'escalier jusqu'à la hauteur des chambres, il aurait fallu nous tuer successivement avant que la défense de l'escalier fût abandonnée, défense que les cadavres de part et d'autre auraient même prolongée dans un passage aussi resserré; il était bien évident que les troupes seraient maîtresses de la ville avant que nous fussions tous égorgés. Nous passâmes jusqu'à cinq heures dans ces réflexions, mais avec l'inquiétude la plus

(1) Nous étions dix : trois gardes-du-corps, M. de Damas, M. de Florac, M. Remi, M. de Goguelat, moi et deux sous-officiers du régiment de *Monsieur-Dragons* qui seraient venus à notre secours.

profonde de ne voir arriver personne. De temps en temps un de nous sortait pour voir la disposition du peuple; ce fut dans un de ces momens que M. de Goguelat étant sorti, reçut dans la rue un coup de pistolet du major de la garde nationale; la balle s'aplatit sur l'os de la clavicule. J'étais, dans ce moment, assis derrière la Reine et Madame Élisabeth; je me levai et courus savoir ce que c'était. En rentrant dans la chambre, le Roi me demanda avec inquiétude la cause de ce bruit, je lui répondit que ce n'était rien. Je me rassis et dis tout bas à la Reine ce qui venait d'arriver, en la priant d'en éviter l'inquiétude et les réflexions au Roi. M. de Goguelat, après avoir pansé sa blessure, rentra dans la chambre quoique très-souffrant, et garda le même silence. Je savais que j'avais des chevaux et des relais à Varennes, tant pour le Roi que pour moi; j'appris qu'un de mes gens était en arrestation: je parvins à le faire venir, il était resté seul (1). Ce fut par lui que nous eûmes des détails sur le départ de M. le chevalier de Bouillé; c'était lui qui l'avait averti lors de l'arrivée du Roi, qui lui avait sellé sur-le-champ son cheval, d'après l'ordre qu'il lui en avait donné, et il l'avait vu partir. Il m'apprit que M. le chevalier de Bouillé, à qui mes gens avaient ordre d'obéir d'après mon billet que lui avait remis son père, avait fait partir la veille, à trois heures

(1) Voyez Pièces justificatives, n. IX.

après midi (1), dix chevaux de relais qui, d'après nos conventions, devaient rester à Varennes pour le service du Roi, et n'avait fait rester que quatre chevaux avec un postillon qu'il avait même emmené avec lui en partant, et ne laissa à *Jams Brisack* (2) que deux chevaux (3); tout devint alors incompréhensible pour moi.

Cependant vers quatre heures et demie, M. le capitaine Deslon (4) arriva à Varennes avec les cent hommes qu'il commandait à Dun. Trouvant tout barricadé, il obtint d'entrer seul afin de reconnaître la position intérieure, et il fut introduit près du Roi; les fausses préventions données par M. de Bouillé à M. de Goguelat contre cet officier, existaient toujours, et le Roi s'ouvrit peu à lui; la facilité avec laquelle on le laissa entrer fit même croire que ses sentimens étaient connus et analogues à ceux du commandant de la garde nationale qui l'accompagnait. Ce brave et loyal militaire, qui eût tout sauvé s'il eût commandé à Varennes, vint prendre les ordres du Roi qui lui dit: *Vous le voyez, je ne puis en donner; je suis prisonnier.* M. Deslon, en se reculant, demanda en allemand à la Reine ce qu'il fallait faire; elle ne put que lui dire: *Attendez M. de Bouillé, vous lui*

(1) Voyez Pièces justificatives, n. II.

(2) Jams Brisack est attaché maintenant à M. l'ambassadeur de France à Vienne, le comte de Caraman.

(3) Pièces justificatives, n. IX.

(4) *Ibid.*, n. X.

direz la position, il ne peut tarder à venir. En effet, tout le monde était convaincu qu'il y serait deux heures après au plus tard, puisque M. Deslon et cent hussards avaient fait la moitié du chemin en une heure et demie. M. Deslon retourna à sa troupe, il lui fit prendre position, et chercha à faire parvenir l'ordre à M. *Boudet* de le seconder dans l'intérieur de *Varennes*, au moment où il attaquerait au dehors; mais jamais le brigadier qu'il envoya ne put trouver cet officier, et *M. Deslon* fut réduit à attendre *M. de Bouillé* qu'il supposait devoir arriver de moment en moment.

Les heures s'écoulaient; notre étonnement, notre inquiétude redoublaient à chaque instant. Nulles nouvelles de M. de Bouillé ni d'aucunes troupes cantonnées par ses ordres dans les environs. Le tocsin continuait toujours, la foule du peuple ne cessait de grossir; ce fut alors que M. Baillon et M. de Romeuf arrivèrent; il était cinq heures du matin.

Ici la scène change, et je dois exposer les faits qui se rattachent à l'arrivée de ces deux officiers à *Varennes.*

Lorsque le départ du Roi fut connu dans Paris, plusieurs voix s'élevèrent pour accuser M. de La Fayette d'en avoir eu connaissance, ce qui était absolument faux; mais le peuple crédule et animé par le parti anarchique qui commençait à se montrer, s'ameuta contre lui et contre ses aides-de-camp. Un d'eux, *M. de Romeuf*, avait été envoyé par M. de La Fayette sur la route de *Valenciennes* pour cher-

cher la trace du Roi. Arrivé à la barrière qui mène au Bourget, les groupes qui y étaient rassemblés se saisirent de lui, et sa vie fut menacée. Il obtint qu'ils le conduisissent à l'Assemblée pour s'assurer eux-mêmes de la vérité de sa mission. Au moment où ils y arrivaient, on recevait au bureau du président la déclaration d'un marchand d'herbes de *Claye*, qui disait avoir rencontré, entre deux et trois heures du matin, entre *Bondy* et *Claye*, une berline à six chevaux et un cabriolet à trois.

Sur cette déposition, le président changea lui-même l'itinéraire de M. de *Romeuf*, lui remit le décret de l'Assemblée qui ordonnait l'arrestation et le retour du Roi et de sa famille, et le dépêcha sur la route de *Châlons*.

Arrivé dans cette ville, il y trouva M. *Baillon*, officier de la garde nationale parisienne, envoyé sur cette route, quatre heures avant lui, par M. *Bailly*. M. *Baillon* était occupé à mettre en arrestation M. *de Briges*, écuyer du Roi, qui avait quitté Paris sur-le-champ en apprenant le matin le départ de la famille royale. M. *de Romeuf* fut alors obligé de se joindre à M. *Baillon*, et c'est avec ce dernier qu'il arriva à *Varennes* à cinq heures du matin.

M. de *Romeuf* était attaché particulièrement au service de la Reine pour l'accompagner et la suivre quand elle sortait, de même que MM. *Jauge* et *Cottin* étaient placés près du Roi comme aides-de-camp du général.

La première chambre de M. *Sauce* donnait sur

la rue, et c'est là que se tenaient les personnes armées et celles que la curiosité amenait.

La seconde chambre donnait sur le jardin, c'était dans cette dernière que se trouvait le Roi; on passait de la première dans la seconde.

M. Baillon entra *seul*, les cheveux en désordre; la fatigue et l'exaltation du voyage avaient donné à sa figure, naturellement sombre, un caractère encore plus effrayant; son habit était décolleté, son air et son accent décelaient la plus vive agitation. *Sire*, dit-il, *vous savez..... Tout Paris s'égorge ;..... nos femmes, nos enfans sont peut-être massacrés; vous n'irez pas plus loin..... Sire..... L'intérêt de l'État..... Oui, Sire, nos femmes, nos enfans !!....* A ces mots la Reine lui prit la main avec un mouvement énergique, lui montrant M. le Dauphin et Madame qui, épuisés de fatigue, étaient assoupis sur le lit de M. Sauce. *Ne suis-je pas mère aussi*, lui dit-elle. — *Enfin que voulez-vous ?* lui dit le Roi.—*Sire, un décret de l'Assemblée.....—Où est-il? — Mon camarade le tient.* La porte souvrit, nous vîmes M. de *Romeuf* appuyé contre la fenêtre de la première chambre, dans le plus grand désordre, le visage couvert de larmes, et tenant un papier à la main; il s'avança les yeux baissés. *Quoi! Monsieur, c'est vous! Ah! je ne l'aurais jamais cru!...* lui dit la Reine. Le Roi lui arracha le décret (1)

(1) Ce décret était conçu en ces termes : « L'Assemblée ordonne » que le ministre de l'intérieur expédiera à l'instant des courriers

avec force, le lut et dit: *Il n'y a plus de Roi en France.* La Reine le parcourt, le Roi le reprend, le relit encore, et le pose sur le lit où étaient les enfans. La Reine avec impétuosité le rejette du lit en disant: *Je ne veux pas qu'il souille mes enfans.* Il s'éleva alors un murmure général parmi les municipaux et les habitans présens, comme si l'on venait de profaner la chose la plus sainte; je me hâtai de ramasser le décret et le posai sur la table.

Le Roi voulant parler en particulier à ces deux messieurs, nous passâmes dans l'autre chambre; j'ai su par la Reine et par M. de Romeuf qu'il leur parla avec la dignité et la bonté la plus persuasive; il les engagea à lui faire gagner le plus de temps possible. Si M. *de Romeuf* eût été seul, il eût suivi les mouvemens de son cœur; mais M. *Baillon* joua un rôle de fausseté, il eut l'air de s'attendrir sur la situation du Roi, et promit d'employer tous ses efforts pour différer son départ. Cependant, il ne fit

---

» dans tous les départemens, avec ordre à tous les fonctionnaires » publics et gardes nationaux, ou troupes de ligne de l'Empire, » d'arrêter ou faire arrêter toute personne quelconque sortant du » royaume, comme aussi d'empêcher toute sortie d'effets, d'armes, » de munitions ou espèces d'or ou d'argent, de chevaux, de voi- » tures; et, dans le cas où les courriers joindraient le Roi, quel- » ques individus de la famille royale et ceux qui auraient pu con- » courir à leur enlèvement, lesdits fonctionnaires publics, gardes » nationales ou troupes de ligne, seront tenus de prendre toutes » les mesures possibles pour arrêter ledit enlèvement, les empê- » cher de continuer leur route, et rendre compte ensuite au Corps » législatif. »

autre chose que d'aller, de venir, de remonter et descendre sans cesse pour dire au peuple que le Roi refusait de s'en aller, et prenait mille prétextes pour donner à M. de Bouillé le temps d'arriver. Il revenait ensuite et s'affligeait devant le Roi des clameurs et des instances du peuple qui demandait à grands cris le départ. Il fit si bien et anima tellement le peuple qu'à huit heures le Roi fut obligé de céder.

L'insurrection et la violence étaient au comble ; une foule immense, provoquée par un tocsin continuel de village en village, était accourue de tous les lieux circonvoisins. Les municipaux l'ont évaluée à plus de dix mille hommes. Jamais on n'a vu un délire et une rage semblables ; le peuple voulait monter pour arracher le Roi de force. *Nous le traînerons par les pieds dans sa voiture*, criaient-ils. Le Roi parut à la fenêtre, tout fut inutile. M. *Baillon* allait de rang en rang avec un M. *Palloy* et d'autres qui arrivaient à tous momens de Paris. J'étais à la fenêtre à côté de la Reine ; une voix dans la foule s'écria : *N'est-ce pas M. de Puységur ? — Non*, dit une autre, *c'est M. de Choiseul, il faut le veiller quand la voiture partira. — Croyez-vous M. de Fersen sauvé ?* me dit la Reine. *Je n'en doute pas, Madame. — Mais vous, grand Dieu ! ne nous quittez pas !* La Reine me regardait avec terreur. Je m'attendais en effet à être mis en pièces dès que la voiture serait partie.

Le Roi exigea que l'on amenât mon cheval à la

portière. Enfin il descendit, je donnais le bras à la Reine, M. de Damas à Madame Élisabeth. Je fermai cette portière avec un sentiment de douleur et une angoisse inexprimables; je crus voir Charles Ier livré par les Écossais.

Je sautai sur mon cheval et marchai à côté de la voiture, mais la rue devenant étroite, je fus obligé de rester derrière. M'étant alors retourné pour faire donner mon second cheval à M. *de Romeuf* qui n'en avait pas, le peuple se jeta sur moi, je fus abattu de mon cheval. Le Roi et la Reine me crurent assassiné; ce ne fut qu'à Meaux qu'ils surent que j'existais encore.

Ici doit se terminer la relation de l'arrestation du Roi, et je dois supprimer les détails personnels. Mais je ne puis omettre le récit des obligations que nous avons à M. de Romeuf qui partagea les dangers auxquels M. de Damas et moi fûmes exposés, en ne voulant pas nous abandonner.

Notre existence est un miracle. Rien ne nous fut épargné, nœuds coulans, coups de faulx, coups de sabre; je reçus deux coups de faulx.

Enfin, mis au cachot, quoique la porte en fût défendue par les municipaux et les gardes nationaux, on tenta plusieurs fois de l'enfoncer pour parvenir à nous égorger; et, ne pouvant y réussir, on passait continuellement des fusils par le soupirail pour nous atteindre, et nous fûmes obligés de rester long-temps dans les angles rentrans, pour nous dérober à ce nouveau genre d'assassinat. C'est à M. *de Romeuf*

que M. de Damas et moi devons la vie : ce généreux et valeureux jeune homme se fit arrêter avec nous pour nous préserver, et je dois dire que, dans cette nuit pénible où à chaque instant nous attendions la mort, et n'ayant plus rien de caché les uns pour les autres, nous avons vu ses véritables et estimables sentimens, sa douleur de la mission dont il fut chargé malgré lui, son projet de retarder son arrivée s'il n'avait pas rencontré M. Baillon sur la route, et sa volonté, si cet officier n'y eût pas mis d'obstacle, de nous aider à suspendre le départ du Roi dans l'espoir de recevoir des secours. Il était impossible de l'entendre et de conserver le moindre doute sur son véritable attachement au Roi et à la Reine; la pensée seule d'être soupçonné par elle d'avoir volontairement accepté cette désastreuse commission, le portait au désespoir. Je dois à la vérité, et je me fais un devoir de proclamer les obligations que nous avons, M. le comte Charles de Damas et moi, à ce jeune aide-de-camp de M. de La Fayette. Je dois aussi faire connaître que M. de Romeuf, libre le lendemain de retourner à Paris, ne voulut nous quitter qu'après nous avoir remis, M. de Damas et moi, le jeudi 23 juin, entre les mains de la garde nationale de Verdun qui, à travers de nouveaux dangers, nous mena dans les prisons de cette ville (1).

Je termine donc ici cette relation; les malheurs personnels ne peuvent avoir d'intérêt que lorsqu'ils

(1) Pièces justificatives, n. XIII, XIV, XV et XVI.

sont liés aux événemes publics. Je dois taire les miens : ce récit trouvera une place plus convenable dans les Mémoires destinés à ma famille : je dois seulement dire qu'après un mois de séjour dans les prisons de Verdun (1), le décret de l'Assemblée nationale (2), qui me mettait en accusation et m'envoyait dans les prisons de la haute Cour nationale, me fut signifié. M. le comte Charles de Damas fut maintenu seulement en arrestation par le même décret. Je me trouvai heureux d'être du petit nombre des victimes et de voir mes amis sauvés. J'écrivis au Roi par une occasion (3), et je fus remis à la gendarmerie, qui m'emmena de Verdun à Orléans dans les prisons de la haute Cour. M. le comte Charles de Damas fut remis à des officiers de la garde nationale, qui le conduisirent à l'ancien couvent de la Mercy à Paris. Mon procès qui s'instruisait, et dont le résultat ne paraissait pas douteux, fut arrêté par l'amnistie que le Roi réclama de l'Assemblée en acceptant la constitution, et il eut la bonté de dire qu'un de ses motifs avait été aussi de rendre à la vie et à la liberté ses fidèles serviteurs (4).

---

(1) Pièces justificatives, n. XVI.

(2) *Ibid.*, n. XVII.

(3) *Ibid.*, n. XVIII.

(4) Je sortis donc des prisons de la haute Cour à cette époque, et je me rendis près du Roi que je n'ai plus quitté et dont je ne fus séparé que par ma mise hors la loi, lorsque la famille royale fut transférée à la tour du Temple.

(*Note du duc de Choiseul.*)

Le devoir d'historien fidèle m'impose celui de récapituler les causes véritables de l'arrestation du Roi, et de faire remarquer que, si les plus simples précautions eussent été prises à Varennes, s'il y eût eu la plus légère vigilance, le Roi y eût passé avec une plus complète facilité que dans les postes précédens et avec une bien plus grande sécurité. En lisant attentivement les Mémoires de M. le marquis de Bouillé et les relations dont il les fortifie, on voit que le défaut de précautions à Varennes y a fait arrêter la famille royale; mais il cherche à expliquer cette absence des précautions les plus simples. *A Varennes*, dit-il, *tout dépendait de l'arrivée de M. de Goguelat. Il lui avait donné l'ordre de rester déguisé aux environs de Châlons, d'y attendre toujours quand même les détachemens seraient obligés de se retirer, et de venir rapidement sur les chevaux de relais, stationnés à cet effet, avertir M. le chevalier de Bouillé à Varennes : celui-ci eût fait alors les dispositions convenables.*

Le point de cette discussion est aisé à éclaircir, et d'ailleurs le débat est seulement entre M. de Bouillé et M. de Goguelat; j'y suis absolument étranger : l'ordre secret de M. de Bouillé à cet officier d'état-major ne peut me regarder. Mon seul devoir était de juger si la présence du détachement était, d'après les circonstances et l'insurrection des campagnes, utile ou dangereuse. Au Pont-de-Sommevelle, je l'ai trouvée dangereuse. *J'ai pensé que je devais le retirer; j'en avais le droit; je l'ai fait;*

j'ai calmé le pays ; le Roi a passé : il n'a pas trouvé le plus léger obstacle. J'ai donc bien fait ; et, comme je l'ai dit ailleurs, je le ferais encore.

Discutant ensuite cette nécessité d'attendre M. de Goguelat à Varennes pour y organiser les précautions (ce qui les faisait dépendre d'un événement incertain), j'avoue que je n'ai jamais pu me l'expliquer. Il y a quinze lieues de Sommevelle à Varennes ; aucun des postes intermédiaires, ni ceux au-delà n'étaient soumis à ces précautions. Et en effet, *Sainte-Ménehould*, *Clermont-en-Argonne*, villes de bien plus haute importance, *étaient indépendantes d'aucun avertissement.* Les détachemens y étaient prêts au premier appel ; les officiers commandans y ont montré la plus grande vigilance, et le Roi y a tranquillement passé.

A Dun, quatre lieues au-delà de Varennes, le détachement de cent hussards a passé la nuit au bivouac à l'entrée de la ville, les rênes des chevaux passées dans le bras des hussards (1) ; quelle raison y avait-il donc de faire supprimer ces précautions prescrites sur tous les autres points, dans un bourg ouvert où, selon l'expression de *Drouet, tout le monde dormait*, et de les faire dépendre de l'arrivée de M. de Goguelat, arrivée inutile pour les autres postes, et que le plus simple accident pouvait empêcher ? Voilà ce que le Roi et la Reine, sous les

(1) Pièces justificatives, Rapports de Drouet et de Jams Brisack, n. VI et IX.

yeux desquels j'ai écrit cette relation, n'ont jamais pu comprendre, et que je n'ai jamais pu concevoir.

Les causes de l'arrestation de Roi, sont:

1°. Le défaut de précautions à Varennes;

2°. L'erreur d'un détachement qui, partant de Clermont, prit la route de Verdun, au lieu de celle de Varennes;

3°. La défection du régiment de *Monsieur;*

4°. L'absence de tous secours pendant les huit heures de séjour du Roi à Varennes, à huit lieues du camp du général!.....

Mais parmi ces causes, la première, la plus grave et la plus décisive, est toujours l'absence des plus simples précautions à Varennes.

Le Roi m'a dit être resté, à sa montre, trente-cinq minutes sur la hauteur avant d'entrer dans ce bourg, ignorant où était le relais et ne pouvant parvenir à le savoir.

Je tiens du Roi que dans sa dernière lettre M. de Bouillé avait écrit: *Le relais sera à Varennes;* il avait oublié de dire le nom de l'auberge, c'était celle du *Grand-Monarque.* Si le Roi l'eût su, les postillons y seraient allés sans s'arrêter; et malgré le défaut de précautions et le repos général des troupes, des officiers et de tout le monde, la voiture serait arrivée, aurait relayé; M. le chevalier de Bouillé aurait été appelé, et ses hussards avertis avant que Drouet fût arrivé. La preuve en est positive.

C'est pendant les trente-cinq minutes d'attente

que *Drouet* (1) a passé, il a traversé *Varennes*, a même fait des questions à un domestique attaché à mes relais, et qui se promenait dans la solitude de Varennes plutôt que de se reposer. Ce domestique est *Jams Brisack* dont la relation est parmi les pièces justificatives (n° IX).

Je dirai même, tant le passage du Roi était facile à assurer, que, si par hasard un des officiers envoyés par M. le marquis de Bouillé, poursuivi par quelque inquiétude ou par insomnie, au lieu de rester dans son auberge, se fût promené, à l'entrée du bourg, sur ce chemin où des destinées si augustes étaient compromises, aucun malheur ne fût arrivé.

Je ne dois pas chercher à expliquer comment, dans le premier moment de l'arrestation, ces jeunes officiers, au lieu de partir sans chercher à voir le Roi, ne pensèrent pas à courir à la caserne des soixante hussards, à les faire monter à cheval et à tout tenter pour faire passer la voiture. Très-peu de hussards, en attendant les autres, auraient même suffi, puisque, de l'aveu de *Drouet* (n° VI), et d'après les procès-verbaux, il n'y avait encore que sept à huit hommes de rassemblés; sûrement ces messieurs en ont été empêchés, et si je parle ici de cette circonstance, c'est pour répondre à une phrase du

(1) Pièces justificatives, Rapports de Drouet et de Jams Brisack, n. VI et IX.

Mémoire de M. le marquis de *Bouillé*, dans laquelle il prétend que les quarante hussards, qui arrivèrent une heure et demie après, auraient pu délivrer le Roi, quand tout était barricadé, enfermé, le tocsin sonnant de toutes parts, une population en armes; tandis que deux heures avant, quand il n'y avait presque personne, les officiers envoyés par lui et qui avaient soixante hussards n'avaient rien tenté.

2°. Erreur d'un détachement.

M. le comte Charles de Damas avait l'ordre de partir pour Varennes, une heure après le passage du Roi. Il se mit en devoir de l'exécuter, et il fit partir en avant, comme logement, un détachement de six dragons commandés par son quartier-maître, M. Remy, homme fidèle et sûr; il lui ordonna sous sa responsabilité de regagner la voiture le plus vite possible et de l'escorter.

Ce détachement sortant de *Clermont* se trompa de chemin, prit celui de Verdun, et ce ne fut que près de cette ville, après une marche très-rapide pendant six lieues, que l'officier s'aperçut de son erreur : son désespoir fut inexprimable; il fallut revenir jusqu'à Clermont, pour reprendre la route de Varennes. Sans cette méprise, les ordres du colonel eussent été exécutés, le détachement eût rejoint au bout d'une heure la voiture, et fût entré avec elle à *Varennes;* le Roi était sauvé.

Lisez la déposition de M. Remy, jointe aux pièces justificatives n° VII.

3°. La défection du régiment de Monsieur-Dragons.

Le Roi arrêté, rien n'était encore perdu s'il était promptement délivré; mais il ne pouvait l'être que par une force voisine et considérable. M. de Damas était à Clermont, et avait 250 dragons de Monsieur, et 60 de mon régiment qui, placés à Auseville (1) hors de la route, furent oubliés, et inutiles. M. de Damas avait, comme je l'ai déjà dit, l'ordre de partir une heure après le roi : il ordonna le départ (2), son régiment l'abandonna, et à peine put-il se sauver, suivi de M. de Floirac et d'un adjudant. Si ce régiment eût été fidèle, le Roi était délivré; sa désobéissance a tout perdu.

4°. L'absence de tout secours pendant huit heures de séjour à Varennes.

Un espoir restait encore, mais un espoir fondé sur tous les raisonnemens, sur toutes les probabilités, celui de l'arrivée de M. le marquis de Bouillé avec royal-allemand, et les cent hussards de Dun. De l'aveu même de M. le marquis de Bouillé, dans ses Mémoires, les deux officiers stationnés à Varennes partirent avant minuit pour l'avertir : ils ne pouvaient avoir d'autres motifs. Il y a huit lieues de Stenay à Varennes, et M. de Bouillé ne fut cependant averti qu'à quatre heures par ces messieurs.

---

(1) Pièces justificatives, n. V.

(2) *Ibid.*, n. XIX.

M. Aubriot (1) arriva presqu'en même temps qu'eux, étant parti deux heures après. M. de Bouillé ne put partir, dit-il, qu'à cinq heures avec royal-allemand; et, selon ses Mémoires, il arriva à 9 heures à la hauteur de Varennes.

Je crois être sûr que c'est vers dix heures qu'il arriva, le Roi était parti à huit; nous étions alors, M. de Damas et moi, dans Varennes, entre les mains du peuple, et livrés à sa fureur. Si M. de Bouillé eût pu faire faire ces huit lieues en trois heures, il pouvait encore sauver le Roi. Si M. de Raigecourt et le chevalier de Bouillé eussent pu faire les huit lieues en deux heures et demie, ils seraient arrivés à Stenay au plus tard à deux heures et demie. Royal-allemand pouvait être en marche à trois heures, et la délivrance du Roi était certaine.

Le Roi était si bien persuadé d'être secouru à temps, qu'il me dit plusieurs fois : *M. de Bouillé sera bientôt ici.* Il lui vint même, ainsi qu'à nous, l'idée très-naturelle que, dans cette nuit d'une si solennelle attente, M. le marquis de Bouillé, au lieu de rester à Stenay, se serait avancé avec un détachement le plus près possible, afin d'avoir le bonheur de recevoir plus tôt le Roi.

Voilà les causes véritables de l'issue malheureuse de ce voyage. Loin de moi d'accuser des hommes loyaux remplis de courage; une fatalité, plus forte que toutes les prévoyances humaines, a détruit les

(1) Pièces justificatives, n. VIII.

plus heureuses espérances, et je dois dire ce que la Reine a souvent répété devant plusieurs personnes qui existent encore, que jamais plan et dispositions ne furent meilleurs, et qu'il a fallu un concours extraordinaire de circonstances pour amener ce résultat désastreux.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

Copie de ma lettre à MONSIEUR.

Londres, ce 12 août 1801.

MONSEIGNEUR,

Chargé par la duchesse de Choiseul, ma tante, de faire parvenir à M. le marquis de Bouillé ses réclamations sur le jugement injuste qu'il porte du feu duc de Choiseul dans ses Mémoires, je prends la liberté de déposer entre les mains de *Monsieur* la copie de ma lettre et celle du Mémoire de madame de Choiseul. *Monsieur* est le conservateur de nos droits et de la réputation de chacun de nous. C'est dans ce sanctuaire du véritable honneur que je dépose mes réflexions (secrètes encore) sur ce qui m'est personnel. Mais si la mort enlevait M. le marquis de Bouillé avant que ma relation de Varennes parût, *Monsieur* daignerait me permettre alors d'invoquer son auguste témoignage pour prouver que M. le marquis de Bouillé avait connu mes réclamations contre ses récits, et je ferais imprimer alors la lettre que je lui adresse aujourd'hui, et dont je joins ici la copie. Je serais heureux que *Monsieur* en approuvât la modération, la réserve et la convenance; j'ose le supplier de m'en garder le secret, personne n'en a connaissance.

Je suis avec respect, etc., etc.

LE DUC DE CHOISEUL.

N° II.

Compte rendu au roi par M. de Choiseul, trouvé dans les papiers du Roi aux Tuileries et imprimé par ordre de la Convention.

Ayant reçu de M. le marquis de Bouillé le compte ci-joint, j'ai l'honneur de le mettre sous les yeux de Votre Majesté, et d'y joindre celui du comte Charles de Damas et le mien, en suppliant le Roi d'ordonner à M. de Septeuil de me donner le reçu de l'argent que je remets à sa liste civile.

Signé DE CHOISEUL.

COMPTE DE M. DE BOUILLÉ.

Reçu du Roi en asssignats..... 993,000 liv.

EMPLOI.

Remis à Monsieur, frère du Roi, par son ordre, la valeur en argent ou en lettres de change, dont j'ai les reçus.....	670,000	liv.
Au comte Hamilton, colonel de Nassau.....	100,000	
Ces fonds sont restés dans la caisse du régiment et ont été saisis.		
Au duc de Choiseul 96,500 livres, sur lesquelles il en a remis au comte Hamilton 24, dont je rendrai compte.....	73,000	
A M. Mandel, lieutenant colonel du régiment de Royal-Allemand.....	40,000	
A M. le comte de Bosen, colonel de Chamborand.	26,000	
A M. de La Salle, commissaire à Metz.....	6,000	
Total général dont j'ai les reçus.....	915,000	liv.
Il est resté entre mes mains en assignats.....	78,000	
qui ont dû produire environ.....	65,000	

EMPLOI.

Pour avances faites directement à des juifs pour

des provisions en paille et en viande et autres objets pour le camp de Montmédy, environ.....	12,000	
On ne peut en avoir de reçu.		
Donné à MM. Heymann, de Klinglin et d'Hoffelize, officiers-généraux, à leur sortie de France avec moi, pour subvenir à leurs dépenses, ayant tout perdu, à chacun 5,400 livres. J'en ai des reçus.....	16,200	
A M. Heymann pour son voyage en Prusse où je l'ai envoyé pour le service du Roi.....	3,400	
Au régiment Royal-Allemand, quand je l'ai fait monter à cheval pour aller au secours du Roi, 350 louis.....	8,400	
Au commandant du détachement des Hussards de Dun, 100 louis.....	2,400	
A M. de Goguelat, autant que je peux me le rappeler.	3,600	
A divers particuliers qui sont sortis du royaume avec moi, lors de l'arrestation du Roi, environ....	6,000	
Perdu, sur un de mes gens qui a été pris, deux rouleaux de 50 louis.....	2,400	
Total....	54,400	liv.

Il m'est resté entre les mains huit à dix mille livres que j'ai employées pour mes dépenses, n'ayant pu tirer aucune ressource de France où tous mes effets ont été saisis et mes revenus arrêtés : mais que je suis, dans ce moment, en état de remettre au Roi quand il me l'ordonnera, ainsi que 6,000 livres laissées à Metz à M. de La Salle, qu'il a employées pour moi.

Signé BOUILLÉ.

Mayence, ce 15 décembre 1791.

La lettre de M. de Choiseul est ainsi conçue :

Compte que j'ai l'honneur de rendre au Roi de l'argent qui m'a été remis par M. de Bouillé.

Reçu de M. de Bouillé la somme de 95,000 livres en assignats avec ordre de les changer en or et de faire les distributions nécessaires.

Remis au comte Charles de Damas, par ordre de M. de Bouillé,

la somme de 36,000 livres, sur lesquelles il m'en a remis douze mille depuis..... 24,000 liv.

Change de 60,000 livres en or, à 20 pour cent, ci.. 12,000

Remis à M. Hamilton, par ordre, la somme de... 24,000

Remis à M. de Goguelat, en or, dont le billet est ci-joint. Ils lui ont été volés lors de son arrestation.... 9,600

Argent remis à M. Dandoins, et qui lui a été volé lors de son arrestation, et dépense du détachement à Ste.-Ménehould, en tout..... 2,514

Argent distribué pour divers objets, et dont la moitié a été volée, à peu près 200 louis..... 4,800

Total..... 76,914 liv.

OBSERVATIONS.

Les 24,000 livres, remises en or à M. Hamilton, doivent se trouver dans la caisse militaire du régiment de Nassau, infanterie. M. de Bouillé y a fait déposer l'argent qu'il avait pu changer à Metz.

Le comte Charles rendra compte à son tour des 24,000 liv. qu'il a entre les mains et dont j'ai son billet.

J'ai une reconnaissance de M. Hamilton; elle est dans le portefeuille que j'ai confié à Varennes à l'officier de hussards, nommé Boudet, le même qui a remis à Monsieur les diamans de madame Elisabeth. Je n'ai point entendu parler de lui depuis ce temps-là.

RÉSUMÉ.

La recette était de..... 95,000 liv.

La dépense de..... 76,914

Différence..... 18,086 liv.

Je suis comptable de cette somme envers le Roi, je le supplie d'ordonner à son trésorier de la liste civile de la recevoir et de me donner de la part du roi une décharge que je puisse échanger contre mes billets qui sont dans les mains de M. de Bouillé.

Signé CHOISEUL STAINVILLE.

Paris, le 2 novembre 1791.

Le billet de M. de Damas porte :

Mon compte avec M. de Septeuil.

J'ai reçu dans le mois de juin.	36,000 liv. en assig.
Dont le change en espèces a coûté.	5,000
J'ai rendu en juillet.	12,000
Je dois compte de.	19,000
Prêté à M. Remy, quartier-maître du régiment.	1,200
La nourriture de sept officiers détenus à la Mercy, la mienne défalquée.	2,361
	3,561 liv.
Je redois	15,439

OBSERVATIONS.

M. Remy est sorti de prison; il n'avait rien du tout; je lui ai donné 50 louis. Si le Roi veut lui faire cette gratification, elle restera portée sur ce compte, sinon il n'a voulu l'accepter que comme un prêt, j'en tiendrai compte.

A l'égard de la dépense des officiers détenus à la Mercy, il fut décidé que les prisonniers ne recevraient rien pour leur nourriture comme à l'Abbaye. Je me chargeai de la partie du dîner, parce qu'il en coûtait à ces Messieurs six livres par jour, et qu'ils n'en avaient pas les moyens. Ils mirent du scrupule à être nourris par moi, et ne voulurent continuer cet arrangement que parce que je leur dis que je ferais cette dépense sur l'argent que j'avais au Roi, et qu'il l'approuvait. J'ai soustrait le septième de la dépense pour ma part, et j'ai porté en compte les six autres.

Je remettrai à M. le duc de Choiseul, à son ordre, le compte ci-dessus, montant à 15,439 livres.

Signé C. DAMAS.

Nota. Depuis ce compte écrit, j'ai su, par le comte François d'Escars, que mon porte-feuille avec le billet de M. Hamilton et d'autres étaient déposés chez l'électeur de Trèves avec les objets qui m'avaient été confiés. J'ai l'honneur d'en rendre compte à Votre Majesté. *Signé* D. CHOISEUL.

Nota. Le Roi donna la reconnaissance qui a été remise à M. de Choiseul le 13 novembre 1791.

N° III.

Déclaration de M. le Marquis de Bouillé, *faite à Londres, le 27 décembre* 1792.

M. François-Claude-Amour de Bouillé, ci-devant général de l'armée sur la Meuse et la Moselle, dite l'armée du Centre, actuellement en cette ville de Londres, fait serment et dépose que, dans les premiers jours de mai de l'année 1790, commandant alors dans la province des Évêchés, ayant envoyé sa démission au ministre de la guerre, afin de quitter le service de la France, et s'étant refusé de prêter jusqu'alors le serment exigé par l'Assemblée nationale des officiers-généraux de l'armée, le Roi lui écrivit de sa main pour l'engager à continuer ses services, à prêter son serment et à reconnaître la nouvelle Constitution française; que ce que Sa Majesté dit de plus dans sadite lettre audit sieur déposant, devait contribuer au bonheur du peuple et donner audit sieur déposant les moyens de servir la patrie utilement, laquelle lettre est actuellement avec ses papiers, en Hollande, où il les a déposés pendant son voyage en cette dite ville; et le déposant déclare en outre qu'il a répondu à ladite lettre du Roi, en l'assurant qu'il obéirait à ses ordres, qu'il prêterait le serment ainsi qu'il le désirait; mais qu'il faisait le plus grand sacrifice qu'un homme pût faire, celui de ses principes et de ses opinions.

Plus, ledit sieur déposant déclare et affirme qu'après l'arrestation du Roi à Varennes, étant lui-même sorti du royaume de France, et étant dépositaire d'une somme de 60,000 livres, partie de celle de 993,000 francs que le roi lui avait fait remettre à l'occasion de son départ de Paris, le 22 juin 1791, ne pouvant avoir aucune communication avec le Roi, il crut devoir remettre cet argent à *Monsieur;* mais que depuis, le Roi ayant fait demander compte audit sieur déposant des sommes qu'il lui avait confiées, et notamment de l'emploi desdites 600,000 livres, il lui fit témoigner son mécontentement de ce qu'il avait disposé de cette somme en faveur des Princes ses frères, son intention étant au contraire qu'elle lui fût remise, ce qui est constaté par une lettre qu'il a

chargé M. de Choiseul (1) de lui écrire, laquelle lettre est également en Hollande. Et ledit déposant déclare encore que ce n'est point le Roi qui a fait donner à M. Hamilton, ci-devant colonel du régiment de Nassau, une somme de 100,000 livres; mais que c'est lui, déposant, qui la lui avait remise en dépôt lors de l'évasion du Roi de Paris, et qu'elle faisait partie de ladite somme de 993,000 francs, ce qui est constaté par quittance. Enfin, ledit sieur déposant dit qu'il a dessein de retourner sous peu de jours en Hollande, où sont lesdites pièces sur lesquelles cette déclaration est appuyée, et qu'il les présentera si l'on le juge nécessaire.

Juré à la maison de Mairie de Londres, le 27 décembre 1792, devant moi.

Signé James SANDERSON, major.

N° III *bis.*

Lettre du Roi *à M. le Marquis* de Bouillé, *citée dans le tome II de l'Histoire du Procès de* Louis XVI, *par M.* Maurice Méjan, *page* 122.

A Monsieur de Bouillé.

3 juillet 1791.

Vous avez fait votre devoir, Monsieur, cessez de vous accuser. Cependant je conçois votre affliction; vous avez tout osé pour moi et vous n'avez pas réussi. Le destin s'est opposé à mes projets et aux vôtres; de fatales circonstances ont paralysé ma volonté, votre courage, et ont rendu nuls vos préparatifs. Je ne murmure point contre la Providence, je sais que le succès dépendait de moi; mais il faut une ame atroce pour verser le sang de ses sujets, pour opposer une résistance et amener la guerre civile en France. Toutes ces idées ont déchiré mon cœur, toutes mes résolutions se sont

(1) C'est dans sa réponse à cette lettre qu'il me mande qu'il sait qu'on l'a desservi auprès du Roi, *qu'il sait que ce n'est pas moi;* que si tout le monde avait fait son devoir comme moi, nous ne serions pas dans une situation si malheureuse; voulant indiquer par-là M. de Goguelat, qu'il accuse de n'avoir pas averti son fils *à Varennes.*

évanouies. Recevez, Monsieur, mes remercîmens : que n'est-il en mon pouvoir de vous témoigner toute ma reconnaissance !

Louis.

Note du Duc de Choiseul *sur la lettre ci-dessus.*

Je n'ai point lu la lettre particulière de M. le marquis de Bouillé au Roi, qu'il lui a écrite de Luxembourg pendant que j'étais à Verdun ou à Orléans ; j'en ai entendu parler une fois à la Reine, qui me dit que M. de Bouillé ne voulait plus voir M. son fils cadet, et qu'il s'accusait près du Roi d'avoir confié à son jeune âge un poste aussi important ; il se plaignait de ce que M. de Goguelat n'était pas venu l'avertir ; et dans la douleur du mauvais succès de cette entreprise, M. de Bouillé disait qu'il avait eu tort de ne pas être à Varennes au lieu de Stenay. C'est sûrement d'après cette lettre que le Roi lui répondit celle que M. Méjan rapporte, mais dont je ne pouvais avoir connaissance. La Reine me fit l'honneur de me dire un jour que cette lettre toucha sensiblement le Roi, et, comme elle protégeait M. de Goguelat, elle admettait difficilement l'excuse à sa non arrivée, que M. de Bouillé présentait pour excuser les jeunes officiers chargés du poste de Varennes.

Le Roi lui dit avec douceur : *M. de Bouillé est père.*

Je tiens ces détails de la Reine ; j'ignore s'ils sont relatifs à la lettre citée par M. Méjan, ou à une autre de M. de Bouillé.

N° IV.

Copie d'une note signée Simolin.

Le soussigné, ministre plénipotentiaire de S. M. Impériale de toutes les Russies, a l'honneur de prier M. le comte de Montmorin de vouloir bien lui accorder deux passe-ports, dont l'un pour madame la baronne de Korff, une femme de chambre, un valet de chambre, deux enfans et trois laquais ; l'autre pour madame la baronne de Stegleman sa fille, sa femme de chambre, un valet de chambre et deux laquais, qui partent pour Metz par Francfort.

Paris, ce 5 juin 1791. *Signé* Simolin.

N° V.

Déclaration du sieur La Gache, *maréchal-des-logis-chef au Régiment Royal-Dragons, premier régiment.*

Voici les événemens qui sont arrivés au passage du Roi à Sainte-Ménehould. En vous les transmettant avec la plus sévère exactitude, ce n'est pas un compte que je crois rendre à mon colonel, mais un rapport fidèle que je dois à mon bienfaiteur, qui m'honora de sa confiance en m'employant dans une affaire de cette importance.

Vous fîtes passer vos ordres au régiment pour que je me rendisse près de vous à Clermont, et je suis parti de Commercy le même jour que le détachement, 18 juin 1791; j'y arrivai le 19 vers midi. Le 20, notre détachement, réuni à celui de *Monsieur*, dragons, y arrivèrent aussi. Les quartiers furent tirés au sort; le nôtre fut cantonné dans le village d'Auseville, à trois quarts de lieue de Clermont, et celui de *Monsieur* resta dans la ville. M. le comte Charles de Damas, colonel, vint loger chez Pillois, aubergiste, chez lequel j'étais descendu, afin d'être plus à portée de la poste aux chevaux, pour pouvoir vous trouver et me rendre à vos ordres. M. le comte de Damas, en me voyant, m'apprit que vous veniez de lui écrire pour lui dire que vous ne viendriez pas à Clermont, mais que M. Dandoins m'indiquerait ce que j'aurais à faire; alors je me transportai après le dîner à Auseville, pour prendre ses ordres. Je fus visiter les maréchaux-des-logis ainsi que les dragons de la compagnie de Lagoublaye dans leurs logemens; je remarquai aussi celui de M. de Saint-Didier. En retournant à Clermont, je rencontrai M. Dandoins, qui me donna l'ordre de me rendre le lendemain matin, à huit heures, à Sainte-Ménehould; là, me dit-il, vous remplirez avec soin une mission délicate, confiée à votre zèle: il s'agit que vous trouviez dans le faubourg, ou, s'il n'y en a pas, alors tout à l'entrée de la ville, de ce côté-ci, une auberge dans laquelle vous puissiez placer trente-trois chevaux, soit dans des écuries ou une cour fermée, attachés au piquet, pour ne pas séparer la troupe et avoir tous les dragons sous nos yeux, et d'être sûr, à tel événement qu'il arrive, de pouvoir monter à cheval sans

obstacle; ensuite vous ordonnerez dans l'auberge de faire cuire une quantité de viande suffisante pour le dîner des dragons avec lesquels nous mangerons. Je suis parti de Clermont le 21, et j'arrivai à Sainte-Ménehould à sept heures et demie du matin; je ne trouvai pas de faubourg ni d'auberge dans les premières maisons, je fus contraint d'aller à celle du Soleil, chez le nommé Fayette, laquelle se trouve au coin de la place et de la rue de la Poste-aux-Chevaux, à cinquante pas de la maison de *Drouet*. Il y avait dans cette auberge un détachement du régiment de Lauzun, hussards, commandé par M. Boudet, lieutenant, lequel, en me voyant, me demanda s'il allait arriver de la troupe. Lui ayant dit que je venais faire le logement pour notre détachement, qui serait rendu à neuf heures à Sainte-Ménehould, il me demanda encore si je n'en informais pas le *général* qui était dans cette auberge; je lui ai répondu que je n'avais pas reçu d'ordre à ce sujet, et que je ne devais pas faire d'autres démarches que celle qui m'était prescrite. La personne que M. Boudet jugeait être un général, était M. de Goguelat, officier de l'état-major de l'armée. Lorsque ce dernier apprit que j'étais arrivé, il vint s'informer à quelle heure le détachement arriverait, en ajoutant: C'est sans doute M. Dandoins qui le commande. Je lui ai répondu que oui, et qu'il serait rendu à neuf heures; alors, il prévint M. Boudet de faire seller les chevaux de son détachement, de faire monter à cheval à huit heures et partir; ensuite il me demanda qu'un hussard lui en sellât un, devant les accompagner. Il s'occupa au même instant du moyen de renvoyer sa voiture à *Varennes* à peu de frais, en faisant un marché pour des chevaux avec l'aubergiste, afin d'éviter ceux de la poste. Drouet ayant vu passer cette voiture conduite par le domestique et les chevaux de Fayette à *Varennes*, devint furieux; cet aubergiste lui avait des obligations de métier, attendu que Drouet faisait conduire chez lui tous les voyageurs qu'il menait en poste. Il vint chez Fayette, où il ne trouva que sa femme: j'étais présent; je le vis écumer de colère, en disant à cette femme qu'elle n'avait qu'à continuer à tenir la poste, que lui il tiendrait auberge; que ce n'était point ainsi qu'on en agissait. Il jura beaucoup en se retirant, promettant qu'il s'en souviendrait. Cette femme, désespérée de cette scène, fut trouver M. de Goguelat, le suppliant de s'employer auprès de ce méchant homme pour faire son raccommode-

ment avec lui; qu'elle ne doutait pas de tout l'ascendant qu'aurait un général sur son esprit. M. de Goguelat s'en fut aussitôt chez Drouet et lui parla, et lorsqu'il a cru l'affaire oubliée de la part du maître de poste, il revint rassurer madame Fayette.

Pendant que tout ce fracas se passait, M. Boudet me rapportait qu'il s'était trouvé, la veille, dans un furieux embarras en arrivant à Sainte-Ménehould; que le peuple, en les voyant arriver, avait formé une émeute pour les chasser de la ville, disant qu'on n'était pas prévenu qu'un détachement d'aristocrates dût y venir loger, encore, disent-ils, dans une auberge, sans étape, sans logement chez les bourgeois, ce qui les rendait suspects. La municipalité étant survenue, cet officier communiqua au maire l'ordre dont il était porteur, à l'effet d'escorter un trésor. La lecture en fut faite à cette populace qui se retira ensuite par l'exhortation de la municipalité.

Voilà, M. le Duc, la perspective qu'offrait cette ville par d'aussi fâcheuses dispositions, à M. Dandoins ainsi qu'à son détachement; qui, pour surcroît, était d'une autre arme que la première troupe, ce qui était marquant aux regards d'une populace inquiète, corrompue, agitée par des factieux.

L'on m'informait dans l'auberge que M. Boudet était entré à Sainte-Ménehould, avec son détachement, sans faire usage de la moindre précaution envers la municipalité, devant y passer la nuit; que même on n'avait point entendu sonner la trompette.

Aussitôt que les hussards furent partis pour le Pont-de-Sommevelle, je m'en fus au-devant de notre détachement. J'abordai M. Dandoins pour lui rendre compte, sans être entendu des dragons, de tout ce qui était arrivé aux hussards; jugeant que je pouvais mieux connaître que lui la disposition des bourgeois, il me questionna sur les précautions que je pensais qu'il y avait à prendre. Il me semble, lui ai-je répondu, qu'il convient que vous fassiez sonner la marche en arrivant, de former votre troupe en bataille sur la place, et de monter à la municipalité pour y communiquer vos ordres; c'était une règle à exécuter. Il fut satisfait de l'avoir suivie par l'accueil et les égards infinis du maire ainsi que de la municipalité; il revint ensuite faire mettre pied à terre à sa troupe. L'auberge du Soleil ne pouvant pas placer les trente-trois chevaux du détachement, je fus contraint de détacher Belamour, brigadier,

avec cinq dragons, pour mettre six chevaux dans une petite écurie, plus avant dans la ville, que les hussards avaient aussi occupée le matin.

Une heure après l'arrivée, je commandai aux dragons de faire boire les chevaux, et M. Dandoins me dit de leur ordonner de desseller. Je lui demandai à quelle heure il pensait que le convoi arriverait, afin que je pusse faire seller une heure avant, pour ne pas être en retard; il m'a répondu que quelqu'un viendrait en avant et nous avertirait à temps. La ville fut tranquille à notre arrivée, et même jusqu'à dix heures et demie; à onze heures, l'inquiétude des bourgeois commençait à paraître; ils se promenaient sur la place, cherchant à pouvoir causer avec nos dragons. A onze heures et demie, il se forma de petits groupes sur la place; plusieurs de ces bourgeois abordèrent nos dragons, leur disaient : Mes amis, ce passage de troupes n'est pas naturel; prenez garde à vous, les généraux peuvent tromper votre officier ainsi que vous; mais songez que nous sommes tous frères, et que vous êtes libres; qu'on n'a pas le droit de vous faire agir sans savoir pourquoi. Les dragons les rassurèrent, en leur disant qu'ils étaient sûrs qu'ils n'étaient venus que pour escorter un trésor pour la subsistance des troupes. Malgré ce témoignage que je rends avec plaisir aux dragons sur leur bon esprit, cela n'empêche pas que M. Dandoins et moi, de mon côté, nous nous trouvions toujours parmi eux pour prendre part aux conversations qu'on leur tenait, afin d'y mettre des bornes, ne doutant pas que notre présence ne fût une entrave. A midi, les rassemblemens devenus plus considérables, la bombe éclata; les habitans se portèrent tous à l'hôtel-de-ville; ils déclarèrent à la municipalité que la marche des troupes renfermait quelque trame cachée; qu'il n'était pas ordinaire qu'un détachement de hussards vînt loger dans une auberge sans étapes, y passât la nuit, en partît, et fût aussitôt remplacé par des dragons; qu'ainsi ils pouvaient soupçonner M. de Bouillé de vouloir trahir la nation; qu'en conséquence, il fallait se tenir sur ses gardes; qu'à cet effet, ils prétendaient qu'on leur délivrât à l'instant trois cents fusils neufs que le département leur avait envoyés, ainsi que de monter tous les jours, à huit heures du soir, une garde de cinquante hommes, à commencer dès le soir même. Les trois cents fusils furent délivrés à l'instant, sous les yeux des dragons. . . .

Les dragons parurent inquiets de tout ce qui se passait, surtout d'entendre plusieurs bourgeois que l'on commandait de garde pour le soir. M. Dandoins redoubla de soin près d'eux pour les maintenir à leur poste. Le premier qui se permit de s'absenter, ce fut Guillain, maréchal-des-logis, qui emmena Saint-Amand avec lui dans un café, à l'autre coin de la place. Un pareil exemple donné par lui fut bientôt suivi par cinq à six autres qui s'échappèrent malgré notre surveillance : j'allai les chercher et les faire rentrer au poste. Je les trouvais toujours causant avec des bourgeois ; malgré cela, il n'y avait pas de changement qui se fît remarquer en eux, ils étaient toujours dans la disposition de bien faire leur devoir ; un seul, une recrue, se permit de dire à un bourgeois qui cherchait à lui inspirer de la méfiance sur l'emploi des troupes : Hé bien ! lui répondit ce dragon, l'on nous a dit que c'était un trésor que nous attendions, quand il arrivera vous n'aurez qu'à le visiter. Je l'abordai aussitôt pour faire cesser cet entretien, et je l'envoyai à son cheval.

Plus la journée tirait vers sa fin, plus on remarquait de mouvement dans les habitans ; plusieurs des principaux paraissaient s'attacher à nous observer, et recherchaient de plus nos dragons. Quatre heures et demie étaient sonnées, la personne qui devait nous prévenir n'arrivait pas ; je fus demander à M. Dandoins l'ordre de pouvoir faire seller et charger les chevaux, afin qu'il n'y eût plus qu'à brider en cas d'événement ; il me répondit : On nous observe ; la ville n'est pas tranquille, c'est ce qui m'engage à ne faire faire aucun mouvement aux dragons. Après cinq heures, M. Dandoins devint lui-même très-inquiet ; sa contenance paraissait trahir le trouble dont il était agité ; il se promenait à grands pas sur la place, paraissant fort occupé ; il revenait ensuite vers les dragons, affectant une tranquillité qui n'était pas naturelle. Cédant à sa juste impatience, il me dit, en particulier : Je vais sur la route, faites en sorte qu'il ne s'absente pas davantage de monde, et tâchez de faire rentrer ceux qui sont sans doute à boire.

Votre valet de chambre paraît, feignant de dormir dans sa voiture ; il est reconnu des dragons : ils s'approchent aussitôt pour lui parler, il leur fait signe de n'en rien faire. Ils en conçurent du mystère : inquiets, ils raisonnaient beaucoup entre eux, faisant des conjectures ; enfin ils finirent par concevoir l'espoir de vous

voir bientôt arriver. Cette marque de la bonne disposition où je les voyais toujours, ne m'empêchait pas, malgré cela, d'en être très-alarmé pour les suites auxquelles je nous voyais exposés par un enchaînement d'événemens nuisibles. Notre position devenait de plus en plus très-difficile; sept à huit d'entre eux s'étaient absentés avant le départ de M. Dandoins et ne revenaient pas; ils étaient dans un café ou au cabaret, en proie à la séduction d'un peuple prêt à se soulever; ils y étaient conduits par l'oisiveté. Je jugeai qu'il fallait les en tirer et les occuper au soin de seller et charger leurs chevaux, et nous mettre par cette précaution en état de monter à cheval au moindre bruit qui surviendrait. M. Dandoins se trouvait absent; M. de Lacour, qui s'était promené tout le jour dessus la place, paraissant réfléchir à tout sans se douter de rien, avait fini par entrer, depuis une heure et demie, dans une maison où il était resté à causer; Guillain buvait au cabaret. Alors seul chargé du détachement, je saisis cette occasion pour remplir mon objet, j'ordonne au trompette de sonner le boute-selle, afin d'écarter l'ombre même du mystère. Dans très-peu de temps les dragons abandonnèrent la bouteille ainsi que les bourgeois, et furent tous à leurs chevaux. M. de Lacour vint me demander si le trésor arrivait; je lui dis que je pensais qu'il ne devait pas tarder. M. Dandoins arrive peu de temps après, j'étais devant l'auberge, il m'aborda en me disant : Tout me paraît tranquille, et vous venez de commettre une imprudence en faisant sonner la trompette; je suis revenu promptement, l'ayant entendue de la route; mais, puisque tout est assez calme, dites aux dragons de desseller sans que cela paraisse. Souffrez, lui ai-je répondu, que je vous présente les raisons qui m'ont engagé à ce que j'ai fait faire; le calme qui règne dans ce moment ne durera pas, les esprits sont trop inquiets, nos dragons s'en ressentent, ils remarquent du mystère dans tout ceci; vous avez été témoin qu'on a cherché à les corrompre, ils sont encore bons; je vous réponds que s'ils sont prêts à pouvoir monter à cheval et qu'il survienne quelque chose, ils y monteront; alors si l'on nous attaque, une fois engagés, nous sommes sûrs d'eux, ils chargeront; au lieu que si l'on nous prend au dépourvu, ils nous abandonneront : la voiture peut arriver d'un instant à l'autre, et nous ne pourrons pas nous opposer au projet que l'on pourrait avoir de la visiter, suivant la réponse indiscrète du dragon.

Je sens toutes ces raisons, me dit M. Dandoins; mais je suis fort embarrassé. J'étais bien flatté d'être employé ici; maintenant par la tournure que les choses prennent, je voudrais pour mille louis ne pas y être venu; il faut, mon ami, faire desseller les chevaux. Il tire aussitôt une petite lettre de sa poche, en me disant: Voyez, voilà ce que l'on me mande, on vient de me la remettre. Le premier détachement va être contraint de se replier; ce que nous attendons est peut-être retardé; l'heure est passée, et nous courons les risques d'être égorgés ici: nous ne pouvons nous en tirer qu'en faisant bonne contenance, affectant de la tranquillité. La chose qui m'inquiète le plus est de pouvoir me défaire de mon porte-feuille, voulant le conserver: Donnez-moi-le, lui ai-je dit, je vous en réponds sur ma tête; mais si vous me croyez, tout ce que vous venez de me dire m'engage de plus en plus à vous prier de laisser les chevaux dans l'état où ils sont; telle chose qui nous arrive, cette précaution est une règle qui ne peut pas nous nuire, et nous serons en état de nous défendre, si l'on entreprenait de vouloir nous arrêter. A l'égard de cette lettre, ce que vous ferez de contraire au plan qu'elle vous trace, sera justifié par la position où nous nous trouvons. Il se mit à réfléchir un instant, et prenant aussitôt son parti, il m'ordonna d'aller faire desseller les chevaux, en me disant: Je prouverai par cette marque de confiance et par ma sécurité apparente, sur l'ordre imprimé dont je suis porteur, qui me charge d'escorter un trésor pour la subsistance des troupes, que je suis de bonne foi, et que j'ignore absolument qu'on me destine à d'autres objets, c'est le parti le plus sage que j'adopte. Alors je m'en fus mettre ses ordres à exécution. A peine y avait-il une demi-heure que les chevaux étaient dessellés, un courrier, M. de Valory, paraît. Il ne connaissait pas la ville; se trouvant sur la place, au lieu de tourner à droite pour aller à la poste, il suivit tout droit, et il fut obligé de retourner sur ses pas. M. Dandoins, dès qu'il l'aperçut, dirigea vers moi des regards très-expressifs; ils exprimaient sa douleur et ses regrets; mais la chose était faite, l'incertitude, l'appréhension avaient préparé sa perte. Douze minutes après ce premier courrier, la voiture arrive, suivie à dix pas derrière, par un autre courrier, M. Dumoutier. M. de Malden était assis sur le siége; les dragons dans ce moment se trouvaient tous rassemblés autour de M. Dandoins, placé vis-à-vis de la porte de l'auberge:

la voiture du Roi passait à trois pas de nous : le cœur des dragons n'était point encore gangrené : l'honnêteté, le respect, à l'aspect des personnes qu'elle renfermait, quoiqu'ils ne les connussent pas, leur firent porter à tous la main à la visière du casque pour saluer cette auguste famille. Il m'a paru, M. le Duc, qu'un pouvoir invisible leur a fait rendre cet hommage respectueux à notre maître. La Reine nous a rendu d'un mouvement de tête le salut avec cet air de bonté, bienfaisant et majestueux, qu'elle n'était pas la maîtresse d'effacer. Quoiqu'elle se montrât à peine, les dragons restèrent près de nous ; un seul, *Moreau*, s'approcha de la voiture pendant qu'on dételait les chevaux : M. Dandoins, placé à cinq pas devant nous, dans le milieu de la rue, faisait déjà poser à trois ou quatre des principaux habitans qui paraissaient très-inquiets et avides de découvrir les personnes qui étaient dans la voiture. M. de Valory passant derrière cette voiture pour aller à la portière, M. Dandoins lui fit un signe de l'œil de faire mettre les relais promptement ; mais n'ayant pas compris de quoi ce signe signifiait, il a commis l'imprudence de venir trouver M. Dandoins, lequel fut obligé d'aller quelques pas à sa rencontre, pour s'éloigner un peu des dragons et n'en être pas entendu. Ils se dirent quelques mots qui furent remarqués par les bourgeois et le maître de la poste, qui s'est attaché de plus en plus à regarder dans la voiture. L'inquiétude générale a paru se manifester plus fortement dès ce moment ; cependant aucuns des mal-intentionnés n'osèrent causer d'alarmes ni rien entreprendre ; notre troupe leur en imposait encore assez. Drouet est le seul qui a reconnu le Roi. Tous les habitans des environs de la poste formaient la conjecture, en voyant trois courriers, ou valets, habillés en drap jaune et brillant par l'éclat du drap neuf de leur habit, que c'était le prince *de Condé* qui sans doute était rentré en France incognito, et que le détachement était pour empêcher qu'on ne l'arrêtât en s'en retournant dans les pays étrangers ; enfin, les relais mis, la voiture du Roi part heureusement sans obstacle. Il pouvait être huit heures ; alors M. Dandoins se mit à dire aux dragons : Le trésor n'arrivera peut-être que dans la nuit, il se fait déjà tard, et nous avons demain une longue route à faire avec les détachemens ; ainsi je dois me rendre ce soir à Auxerville, pour que vos chevaux soient en état de continuer la route, allez seller et charger promptement,

pendant que j'irai trouver le maire pour le charger de faire conduire le trésor, quand il arrivera, par un détachement de gardes nationaux, ensuite nous partirons. Plusieurs dragons se mirent à dire qu'ils n'avaient rien mangé depuis onze heures du matin, et qu'ils demandaient du pain et du fromage. M. Dandoins a cru qu'il était prudent d'accéder à cette demande, malgré qu'il pressentait tout ce qu'elle pouvait avoir de funeste. Pendant qu'il leur faisait donner à rafraîchir, j'étais à observer notre sentinelle et le peuple qui s'augmentait à chaque instant considérablement sur la place. La garde de cinquante gardes nationaux arrive, et prend poste à côté de nos écuries, plaçant une sentinelle près de la nôtre; je me fis en informer M. Dandoins en particulier. Il quitta les dragons et vint dans la rue nu-tête, affectant de manger son pain et son fromage avec tranquillité; il observa de cette manière tout ce qui se passait. Je lui dois l'hommage de la vérité en disant que dans ce moment où le danger était évident, son air, son maintien devinrent fiers et imposans. Il retourna vers les dragons pour envoyer seller ceux qui avaient leurs chevaux dans la ville. Comme je ne quittais pas de vue notre sentinelle, j'entendis un bourgeois de bonne mine qui dit au commandant de la garde : Vous ne les laisserez pas partir, vous les empêcherez de monter à cheval. L'officier national lui répond : Envoyez-moi de la poudre, car nous n'en avons pas. Je rentrai aussitôt pour informer M. Dandoins de ce que je venais d'entendre; la fille de Fayette me dit, en passant près d'elle : Vous aviez raison, Monsieur, en m'assurant que ce n'était qu'un trésor que vous attendiez, car c'est la famille royale. Depuis 3 jours on connaît le Roi, la nouvelle se porte de porte en porte; dépêchez-vous de partir, les scélérats forment des projets contre vous et pour le faire arrêter. J'allai appeler M. Dandoins sous le prétexte de venir payer la dépense due à l'auberge; je lui rends compte de ce que je venais d'entendre, ainsi que de ce que cette demoiselle venait de me rapporter; il en fut saisi d'effroi. Mon cher Lagache, me dit-il, nous aurons de la peine à nous sauver du cruel embarras où nous nous trouvons; tâcher de sauver mon portefeuille d'une manière ou d'autre. — N'en soyez point inquiet, et ne perdez point de temps, mon cheval est prêt; tâchez de m'envoyer quatre dragons, les premiers qui pourront monter à cheval; je vous réponds de vous faciliter les moyens d'y monter et d'assem-

bler votre troupe, en chargeant avec les quatre hommes la garde nationale et cette populace; ils n'ont point encore de poudre, leurs armes ne sont point chargées, je viens de l'entendre. Aussitôt M. Dandoins va retrouver les dragons, et leur dit : L'on veut nous arrêter, j'ignore pourquoi ; mais j'espère que nous n'en aurons pas la honte : sellons et chargeons promptement nos chevaux. Aucun d'eux ne se fit répéter cet ordre, ils marquèrent même beaucoup d'empressement à l'exécuter. M. Dandoins, de son côté, les aidait et prêtait tous les soins que donne le vrai courage à la vue d'un danger certain. La rumeur du peuple se fait entendre en voyant les dragons après leurs chevaux ; on criait : Ne les laissons pas monter à cheval ; qu'on nous apporte vite des cartouches. Au même instant l'alarme sonne de toutes parts et la générale battait; je quitte les soins que je donnais au nommé *Piborde* en attachant son manteau; je sors avec mon cheval, que je monte sous la grande porte; la sentinelle se replie près de moi; la garde nationale nous masquait cette porte en nous présentant la baïonnette sans oser fondre sur nous. Je tenais mon pistolet à la main. *Bolachain* arrive derrière moi, tenant son cheval par la bride, je lui commande de monter à cheval. Intimidé par cette troupe, il ne fait aucun mouvement; on lui crie : Non, dragon ; vos commandans sont des gueux qui vous trahissent. Je lui récidive l'ordre de monter à cheval, en lui disant : Vous laisserez-vous arrêter par cette canaille ? obéissez. Non, je ne veux pas y monter, me répondit cet homme. La peur s'était emparée de lui. Alors la garde nationale encouragée veut fondre sur moi, et l'officier saisit la bride de mon cheval ; je le couchai en joue, il recula et fit tomber celui qui était derrière lui. Personne n'était prêt que Bolachain, qui m'abandonne ; je piquai mon cheval et je traversai cette troupe et une populace nombreuse et lâche, qui, se sauvant de mon passage, criait : Arrêtez-le, tirez sur lui, assommez-le à coups de pierres. Les domestiques de la poste aux chevaux, avec des fourches et des fléaux, voulaient me barrer la rue, et se disposaient à m'assaillir de toutes parts ; je passai alors les rênes de la bride dans mes dents et je m'armai de mon second pistolet, les en menaçant de droite et de gauche ; et je passai de cette manière au grand galop. Mon cheval a reçu une légère piqûre de fourche à foin à la cuisse ; moi, un coup de pierre sur l'épaule, et un très-léger coup de fléau qui

me fit que me noircir la peau aux reins. A trente pas de chez Drouet, il se trouve un petit pont qu'on n'avait point eu le temps de barrer; un brillant et valeureux garde national quitta une dame avec laquelle il venait de se promener, tire son sabre et veut défendre le passage du pont. Je dirigeai mon cheval et mon pistolet droit sur lui; il n'eut que le temps de sauter dans le fossé et de s'enfoncer dans l'eau et la boue jusqu'aux reins. Sorti ainsi de Sainte-Menehould et arrivé sur la hauteur, je vis, loin devant moi, un homme à cheval allant très-vite; j'imaginai qu'il était envoyé à Clermont à la poursuite du Roi : je pique de nouveau mon cheval, et j'avais gagné un grand tiers du chemin sur lui, lorsque je lui vis prendre un chemin à gauche dans les bois; je l'y poursuivis avec plus de vitesse, pensant qu'il cherchait à m'éviter; mais je le perdis de vue dans la traverse des bois. Contraint d'abandonner mon projet, je retourne sur mes pas pour aller à Clermont, informer M. le comte Charles de Damas de l'événement qui venait d'arriver, afin qu'il pût faire monter son détachement à cheval s'il n'était pas parti, et l'envoyer à la suite du Roi, et de préserver lui-même d'être arrêté sans s'y attendre, comme la chose serait arrivée dans la nuit : il était près d'onze heures lorsque j'arrivai à Clermont. A quelques portées de fusil de la ville je mis pied à terre, conduisant mon cheval par la bride, bourdonnant un petit air de chanson, en apercevant deux bourgeois et trois dames qui rentraient de la promenade : l'un d'eux me demanda si notre détachement arriverait aujourd'hui; je lui répondis qu'il ne viendrait qu'avec le trésor, lequel n'était pas encore arrivé lorsque j'étais parti de Sainte-Menehould. En arrivant devant la porte du Pilloy, je trouvai le sieur Choulle, adjudant du régiment de *Monsieur*, qui attendait son colonel. Je lui demandai si M. le comte de Damas était chez lui; il me répondit que non. Je le priai de vouloir bien l'aller chercher; qu'il fallait que je lui parle tout de suite, devant remonter à cheval. Il me demanda que je lui confie ce dont j'étais chargé, qu'il m'en rapporterait la réponse aussitôt qu'il l'aurait trouvé, qu'il était encore à se promener avec des officiers. Je lui dis qu'il fallait que je parle à lui-même. Enfin, cet homme m'obsédait par maintes questions infructueuses qui me firent augurer que Clermont et le régiment de *Monsieur* n'étaient pas sans se ressentir aussi de quelques inquiétudes. Il s'informait, entre autres

chose, si notre détachement arrivait; je lui répondis qu'il ne serait pas rendu avant deux heures. Je profitai de cette occasion qu'il me fournissait pour lui demander si celui de son régiment était prêt à monter à cheval; il me répondit qu'il y avait une bonne demi-heure qu'on avait ordonné de desseller et envoyé les cinquante dragons se coucher. Enfin il partit pour chercher M. le comte de Damas; il revint, quelques minutes après, me dire qu'il ne le trouvait pas. Je fus encore obligé d'essuyer une bordée de ses indiscrètes questions, toujours inutiles et sans suite, et il s'en retourna une seconde fois à la recherche de son colonel. Il y avait une bonne demi-heure que j'étais dans Clermont à attendre M. le comte de Damas, lorsqu'il vint vers moi avec son adjudant qui l'avait enfin trouvé. Une demi-heure perdue, M. le duc, en pareil cas, c'est un siècle pour celui qui attend et pour les affaires. M. le comte Charles me demanda en m'abordant ce que j'avais à lui dire; je le priai de me permettre de passer chez lui pour lui remettre mes dépêches : l'infatigable Choulle nous y a suivis. Je me vis contraint de dire à M. de Damas qu'il m'était ordonné de lui parler seul; il me répondit que son adjudant avait sa confiance et que je pouvais parler, ce que je fis, en lui rendant compte de tout ce qui venait d'arriver. Il me demanda le porte-feuille de M. Dandolins; il ôta le paquet qui était dedans, qu'il brûla à la chandelle avec celui dont il était aussi porteur, après quoi il me rendit le porte-feuille, en me disant : Je suis bien embarrassé, il n'y a pas une demi-heure que j'ai fait desseller mon détachement, pendant lequel la voiture était passée tranquillement et voyant que vous n'arriviez pas : ma prudence m'a trompé. Ensuite s'adressant à Choulle, il lui ordonna d'aller avertir sous les dragons et de les faire monter à cheval. Je viens d'éprouver la difficulté de pareille chose; le mystère est toujours dangereux en pareil cas. J'osai prendre la liberté de représenter à M. le comte de Damas que sa position méritait quelque réflexion; qu'il lui serait plus sûr de faire monter son détachement de cinquante hommes, en disant que le nôtre va arriver avec le trésor. Mais comptant trop sur sa troupe, il fut abandonné par elle; et courant les plus grands dangers pour se sauver de Clermont, il m'ordonna, en même temps qu'à Choulle, d'aller dire à M. de St.-Didier de faire monter nos dragons à cheval, et de nous rendre le plus promptement possible sur

la route de Varennes, et de l'y attendre. Je lui en demandai l'ordre par écrit; il me le refusa, et je suis parti bien résolu de ne point parler de ce refus à M. de Saint-Didier, dans la crainte qu'il ne dérangeât tout ce qui était essentiel qu'il fît pour le Roi.

J'arrivai à Auzerville à minuit; M. de St.-Didier était logé chez le curé dont la maison était la première en entrant dans le village. La chambre qu'il occupait était au-dessus de celle du curé; il fallait passer dans un grenier pour y parvenir. Je frappai à la porte, personne ne vint m'ouvrir; enfin, impatient de perdre un temps précieux, je fis appeler M. de St.-Didier à sa fenêtre, jetant de petites pierres pour l'éveiller; il vint enfin, et me demanda ce qu'il y avait de nouveau; je lui dis de descendre, qu'il fallait que je lui parle; il me répond que son laquais était couché à l'écurie, qu'il n'avait point de chandelle et qu'il ne savait pas où passer pour venir m'ouvrir; que je n'avais qu'à lui dire ce que c'était. J'eus toute la peine du monde à lui faire prendre le parti de venir m'ouvrir, me disant: Il faut que je traverse un grand grenier, et j'ignore où est la porte, ne voyant pas clair. Effectivement, il se perdit dans le grenier; son domestique fut éveillé par le curé, et il vint m'ouvrir après avoir attendu une longue demi-heure. Je communiquai à M. de St.-Didier l'ordre de M. le comte de Damas de se rendre, le plus promptement possible, sur la route de Varennes, et je lui fis part de tout ce qui venait d'arriver. Sa surprise fut grande, son embarras ne l'était pas moins à cette nouvelle. Il ne connaissait pas les logemens des officiers, et il ne lui restait pas de trompette pour avertir sa troupe. Je fus aussitôt trouver Bontemps et éveiller Meulette, maréchaux-de-logis; je les chargeai d'aller promptement faire monter les dragons de leur compagnie à cheval; de mon côté, je fus avertir tous ceux dont les logemens m'étaient connus. Au bout de très-peu de temps, huit à dix de la compagnie se trouvèrent prêts; les autres demandèrent un temps infini à s'assembler. J'avais trouvé Bontemps encore levé, se querellant avec son hôte, lequel avait des inquiétudes sur l'emploi que l'on voulait faire de toutes les troupes qui étaient en marche, disant que l'on avait envie de trahir la nation. Cet homme fit beaucoup de bruit; quand il me vit commander de sa part Bontemps de faire monter les dragons à cheval, il sortit de chez lui, éveillant ses voisins, pour les ameuter, mon pistolet à la main, je le fis rentrer dans sa mai-

son; mais il continuait de crier pour les alarmer. A Clermont, on battait la générale et le tocsin depuis près de trois quarts-d'heure; on l'entendait parfaitement depuis Auseville. Les paysans voulurent en faire autant, nous avions déjà vingt dragons à cheval. Je pris Saby et Lesseline, je fus les placer à la porte du clocher pour empêcher que personne n'y entrât, et je menaçai le tambour, s'il osait battre, de lui passer mon sabre au travers du corps. Le reste des dragons n'arrivait pas, et il était plus d'une heure; l'instant pressait; ceux qui étaient à cheval étaient dans la meilleure disposition; ils furent même bouillans de colère, lorsque je leur ai dit (quand ils furent rassemblés) que nous allions au secours de nos camarades qu'on avait arrêtés; enfin, au bruit de l'alarme occasionée par Clermont, il arrivait dans Auseville du monde de tous les villages voisins, l'instant pressait; je proposai à M. de St.-Didier de marcher sur Varennes, avec la portion de dragons qui étaient rassemblés. Le danger commençait à se manifester par la conduite des habitans, et M. de St.-Didier me répond qu'il ne pouvait pas partir sans se déshonorer en laissant des camarades derrière, en les abandonnant à la fureur du peuple; le seul M. Dupain était avec nous. M. de Campagno et M. de La Boulaye n'avaient point encore paru; ils s'étaient trouvés profondément endormis, et ne furent éveillés que par le bruit que firent leurs hôtes; nous les avons attendus, ainsi que le reste des dragons, près d'une heure. A l'instant où ils parurent, des courriers arrivèrent aussi de Clermont pour annoncer que le régiment de Monsieur, dragons, avait refusé de marcher, et que la municipalité ordonnait aux gardes nationaux de ne pas nous laisser partir. M. de St.-Didier détache Bontemps en ordonnance pour aller voir à Clermont tout ce qui s'y était passé; enfin, tous les instans les plus précieux furent employés de cette manière. A trois heures du matin arrive un cavalier de maréchaussée qui vint annoncer la nouvelle que le Roi était arrêté à *Varennes*, et d'y porter des détachemens de gardes nationaux. M. de St.-Didier, sentant alors qu'il n'y avait plus de ressource, fit mettre pied à terre à cette portion de dragons qui étaient constamment restés à cheval. La municipalité voulait lui faire un crime d'avoir fait monter les dragons à cheval, lui disant: Vous étiez dans la trame du départ du Roi. Je répondis pour lui au maire, qu'étant d'ordonnance à Clermont,

j'étais venu l'avertir que le tocsin et la générale y battaient, et que les dragons de *Monsieur* se disposaient à monter à cheval; qu'en conséquence, l'ordonnance exige que toutes les fois que l'on entend le tocsin ou la générale, le commandant d'une troupe doit la faire monter à cheval, et ensuite aller prendre des ordres de la municipalité. C'est ce que Monsieur se disposait de faire. Je le tirai de cette manière des tracasseries qu'on lui faisait. J'avoue qu'il a mis infiniment de vigueur et de fermeté pour résister aux insultes qu'on lui fit. Bontemps arrivait de Clermont, et dit à M. de St.-Didier qu'il fallait que je songeasse à ma sûreté, qu'on allait venir m'arrêter, et je m'évadai, etc.

N° VI.

Rapport du sieur Drouet.

M. *Drouet.* Messieurs, voici le rapport des faits : Je me nomme Drouet, maître de poste à Ste.-Menehould, anciennement dragon au régiment de Condé; mon camarade se nomme Guillaume, commis du directoire de Ste.-Menehould, ancien dragon au régiment de la Reine.

L'an 1791, le 21 juin, sur les sept heures et un quart du soir, un équipage de deux voitures et onze chevaux arrivèrent à la porte de Ste.-Menehould; je crus reconnaître, dans l'une des voitures, la figure de la Reine que j'avais déjà vue; apercevant ensuite sur le devant un homme un peu gros, je fus frappé de sa ressemblance avec l'effigie du Roi empreinte sur un assignat de cinquante livres. L'arrivée subite d'un détachement de dragons qui avait succédé à un détachement de hussards, destinés l'un et l'autre à protéger le passage d'un trésor, à ce qu'on m'avait dit, me confirma de plus en plus dans mes soupçons, surtout lorsque je vis l'homme que je croyais le Roi parler d'un air animé et à voix basse au courrier qui précédait l'équipage. L'empressement des courriers de faire atteler des chevaux, commandés depuis le matin par un aide-de-camp (M. Goguelat), concourait encore à l'évidence. Cependant craignant d'être l'auteur d'une fausse alerte, et me trouvant alors seul, sans pouvoir consulter personne, j'ai l'honneur d'observer à l'As-

semblée que ma maison est la dernière de Ste.-Menehould), je laissai partir la voiture; mais voyant aussitôt les dragons prêts à monter à cheval pour l'accompagner, je courus au corps-de-garde, je fis battre la générale; la garde nationale s'opposa au départ des dragons; et me croyant alors suffisamment convaincu, je me mis avec M. Guillaume à la poursuite du Roi; et arrivés près de Clermont, nous fûmes informés, par le postillon qui conduisait la voiture du Roi, que le Roi venait d'y passer.

Alors nous passâmes par derrière Clermont, et nous gagnâmes par des chemins détournés, de manière que nous arrivâmes à Varennes assez tôt pour être auprès du Roi avant qu'il partît; il était alors onze heures du soir; il faisait très-noir; tout le monde était couché à Varennes; les voitures étaient le long des maisons, et il y avait une dispute entre les postillons et les conducteurs des voitures: le maître de poste de Clermont avait défendu à ses postillons de partir de Varennes sans avoir fait auparavant rafraîchir leurs chevaux. Le Roi, craignant qu'on ne fût à sa poursuite, voulait hâter son départ, et ne voulait point du tout entendre parler de rafraîchissement: de sorte que, dans l'instant où ils se disputaient, nous courûmes vite dans la ville, et nous mîmes nos chevaux dans une auberge que nous trouvâmes ouverte. Je parlai à l'aubergiste; je le tirai à part, parce qu'il y avait beaucoup de personnes dedans; je ne voulais pas être entendu; je lui dis: Camarade, es-tu bon patriote? Oui, n'en doute pas, me répondit-il. Eh bien! mon ami, si cela est, cours vite avertir ce que tu connais d'honnêtes gens, dis-leur que le Roi est en haut de Varennes, qu'il va descendre et qu'il faut l'arrêter. Alors il s'en alla effectivement avertir du monde; d'un autre côté, nous descendîmes dans la ville, et nous fîmes réflexion qu'il ne fallait pas crier aux armes ni sonner l'alarme avant d'avoir barricadé les rues et le pont par où le Roi devait partir; en conséquence, nous nous transportons, mon camarade et moi, près le pont de Varennes; il y avait précisément tout auprès une grosse voiture chargée de meubles: nous la plaçons en travers du pont; puis nous allons chercher plusieurs autres voitures, de manière que les chemins étaient embarrassés au point qu'il était impossible de passer; alors nous courûmes chez M. le maire et chez M. le commandant de la garde nationale. Dans l'espace d'un demi-quart-d'heure, nous eûmes huit à dix hommes de bonne

générale, parce qu'une femme qu'il a traitée d'aristocrate lui a donné un soufflet. Des municipaux réprimandèrent le tambour qu'ils font discontinuer : l'officier et les municipaux avaient sacrifié à Bacchus.

L'alarme passée, des groupes se forment çà et là, compères, commères, chacun parle du soufflet. J'étais alors avec mes hôtesses sur un banc devant la maison.

Vers neuf heures et demie, j'aperçois une superbe voiture venant de la poste et allant du côté de Varennes ou de Verdun ; deux beaux hommes en vestes et culottes couleur chamois étaient à cheval chaque côté de la portière, ils passent à mes pieds, mais le crépuscule ne me permettant pas de distinguer les objets, je monte sur le banc, et je crois reconnaître alors que la voiture est remplie de personnes qui me sont inconnues. Chacun observe également cette voiture, en jase, mais elle passe tranquillement.

Vers dix heures, voyant une ordonnance de hussards s'avancer au pas de mon côté, parlant à des dragons, je vais au-devant de lui et je le conduis chez mon colonel à la porte duquel j'aperçois un cheval de dragon attaché et couvert de sueur : je monte, le maréchal-des-logis de Royal qui venait de Ste.-Menehould, avait rempli sa mission, et le hussard qui venait de Varennes dit qu'il avait ordre de venir au devant du régiment de *Monsieur*, jusqu'à ce qu'il le rencontre. Cet ordre lui avait été donné verbalement ; il n'était porteur d'aucun écrit.

M. de Floirac, capitaine dont j'ai parlé plus haut, était chez M. de Damas qui descend avec nous, en nous ordonnant de dire à tous les officiers et sous-officiers et dragons, de monter et faire monter à cheval, et à moi spécialement de faire atteler le caisson où se trouvaient la caisse du régiment et des cartouches.

Ceux des dragons qui ne sont pas couchés courent à leurs chevaux ; la crainte de la municipalité, passée dans l'ame des bourgeois, les engage à s'opposer à la sortie des dragons logés chez eux ; les uns s'y prennent de vive force, les autres sortent et ferment leurs portes, ce qui oblige plusieurs dragons à descendre par les fenêtres ; enfin la municipalité fait battre la générale, M. de Damas fait sonner à cheval, on illumine la ville et on sonne le tocsin.

Mes hôtesses, chez lesquelles je rentre pour prendre mon man-

teau, employent en vain pour me retenir tous les moyens possibles : j'aide mon dragon à brider nos chevaux, en excitant les autres à se dépêcher de nous suivre ; je pars avec mon dragon seul, des bourgeois nous présentent la baïonnette pour nous empêcher de passer ; je pousse le poitrail de mon cheval sur elles, employant la voix de la persuasion au lieu de sabre, et je parviens sur la place où je trouve mon colonel et quelques dragons qui se formaient en bataille.

Je reçois l'ordre de partir sur-le-champ, je prends avec moi les six premières files, ne pouvant rassembler mon logement. Les bourgeois que l'on voit çà et là chargent leurs armes, voulant en vain s'opposer à ma sortie de la ville ; j'emploie les mêmes armes qui m'avaient réussi et elles me réussissent de nouveau.

L'adjudant Fouque vient me redemander partie de mon détachement, je lui rends huit hommes, je n'en garde que cinq.

J'avais laissé M. de Damas environné des officiers municipaux qui s'opposaient au départ de la troupe.

Ignorant les motifs de notre marche, je m'étais contenté de demander vaguement dans la journée, par où nous devions sortir de la ville pour nous rendre à Stenay, faute impardonnable de n'avoir pas été le reconnaître si j'avais été instruit de quelque chose, et qui paraîtra sans doute excusable dans l'ignorance où je me trouvais.

En sortant de la ville, je prends la route de droite et *je m'éloigne lestement pour rattraper la voiture dont j'ai parlé plus haut, dans laquelle je prévoyais alors des personnes importantes* (*M. de Damas m'ayant ordonné à mon départ de la joindre et que j'en répondais*). Nous allions *grand train depuis deux heures*, quand inquiet de ne voir ni voiture, ni Varennes, je prends des renseignemens près d'un roulier *que je rencontre, qui m'apprend que je suis près de Verdun et que je n'ai point d'autre chemin pour gagner Varennes que de retourner sur mes pas jusqu'à Clermont. Au désespoir*, je m'oriente et je marche à travers champs sur Varennes. Un vieux dragon de mon détachement veut me quitter, un mouvement à ma fonte le fait suivre, et il ne me quitte qu'à Varennes.

Passant dans un petit village où les habitans étaient ensevelis dans un profond sommeil, je prends des renseignemens sur la route que je dois suivre : j'arrive bientôt dans un bien plus con-

sable qui présentait deux grandes rues où j'aperçois de l'agitation, et les habitans devant leur porte, ayant l'air de se disposer à venir à nous ; nous étions au pas ; un particulier passé à côté de moi et me prévenant que je me tienne sur mes gardes (il semblait venir du château dans lequel nous passions) ; en entrant dans la grande rue de droite, les paysans s'ébranlent pour venir à nous, nous passons au galop, et arrivés sur la grande route de Clermont à Varennes, nous reprenons l'allure du pas pour laisser souffler nos chevaux.

A quelque distance de là, j'aperçois une troupe de paysans armés, nous faisant face et se disposant à nous disputer le passage ; je cingle droit à eux, nous partons au galop toujours le sabre dans le fourreau, cette troupe sautant à gauche et à droite dans les fossés. A quelque temps de là nous remettons nos chevaux au pas.

A cheval de derrière, dans la crainte qu'il ne soit arrivé quelque accident à la voiture, et que le régiment soit devant moi, je joins un homme armé d'un fusil, qui allait du côté de Varennes, et je lui fais différentes questions sur ce qui m'occupe ; il balbutie, et j'en peux rien tirer ; une femme, plus loin, m'apprend que le Roi et sa famille sont arrêtés à Varennes, et qu'elle n'a point vu d'autres dragons que moi. Je n'entreprendrai point de peindre ma situation alors ; elle fut horrible. Il n'est pas possible, dis-je, en fixant mes dragons, qu'un Roi soit prisonnier par ses sujets ; qui peut avoir le droit d'arrêter son maître ? Leur figure, une exceptée, me fit présumer que je pouvais compter dessus.

J'aperçois aussitôt quelques personnes armées à l'entrée de Varennes ; le nombre augmente sur le champ, et bientôt je découvre une troupe en bataille au moins de cinquante hommes ; il était quatre heures du matin.

A portée du mousquet, un peloton vient me reconnaître et m'enjoint de ne pas aller plus loin ; la troupe était en joue, et un coup de fusil était parti sans nous atteindre aucun ; je fais faire halte à mes dragons, et j'avance seul pour parler au commandant que j'appelle et que je joins. Il me confirme le dire de la femme et l'impossibilité où il est de me laisser entrer dans la ville. On va chercher le commandant de la garde nationale qui permet que mon détachement approche des fortifications ; c'était une pièce de bois placée transversalement sur la route, sans doute pour empêcher

les voitures de passer; il veut bien également que je l'accompagne à la municipalité à laquelle je lui dis avoir à rendre compte du motif de ma venue.

Après avoir prouvé au citoyen Sauce et compagnie, ma feuille de route en main, que je vais faire le logement à Stenay d'un détachement de dragons du régiment de *Monsieur*, demandé une écurie pour faire rafraîchir nos chevaux, je lui expose l'embarras où je suis, et le désir que j'ai de prendre de nouveaux ordres de mes supérieurs militaires. La figure allongée et pâle, le citoyen Sauce me regarde; j'insiste de nouveau sur le placement de mes chevaux; il sort alors de sa léthargie pour me dire que les rues sont remplies de clous, et qu'ils s'estropieront tous s'ils entrent dans la ville. Vous êtes dans l'erreur, lui dis-je, je viens de la traverser, et je n'y ai pas vu une broquette. Devinant pourquoi il a l'air si épouvanté, je lui répète que je n'ai avec moi que cinq hommes; qu'un si petit nombre n'étant pas dangereux, il n'y a pas d'inconvénient à me permettre d'entrer; on envoie enfin débarrasser une écurie à l'entrée de la ville où il m'est permis de placer nos chevaux : je les y amène, je fais acheter du foin et ce qui convient aux hommes pour rafraîchir, et je retourne à la commune pour tout observer et me conduire en conséquence.

Le tribunal du district était là; j'y trouve mon hôte de Clermont qui en faisait partie, je l'accoste, et nous descendons ensemble pour aller prendre du café, lorsque, rencontrant M. Romeuf, aide-de-camp de La Fayette, nous remontons sur-le-champ avec lui; il lit l'ordre d'arrêter le Roi et de le conduire à Paris. Le tribunal et la commune accompagnent M. Romeuf chez le Roi, et je suis ces autorités jusqu'à la porte du Monarque. J'y rencontre M. de Floirac; j'avais déjà aperçu M. de Damas à la commune, mais je n'avais pu lui parler.

Je reste devant chez le Roi avec M. de Floirac qui m'apprend que le détachement du régiment est resté à Clermont; que M. de Damas n'ayant pas voulu employer la force pour le sortir de la ville, lui, Floirac, avec deux maréchaux-des-logis qu'il me nomma, l'ont accompagné pour venir prendre les ordres du Roi et lui rendre compte de ce qui se passe.

Vers cinq heures et demie environ, des bourgeois et paysans armés, sur deux rangs, au nombre d'à peu près deux mille, se

trouvaient dans la rue où était le Roi; les habitans des environs grossissaient cette troupe à chaque instant, la gendarmerie ayant été envoyée de tous côtés pour appeler des renforts.

Une petite vieille pièce de canon double, placée sous une fausse porte qui servait d'entrée à cette nouvelle rue Royale, était braquée sur cette troupe bourgeoise dont je viens de parler, et la prenait en flanc : cette pièce n'était gardée par personne.

Des hussards de Lauzun, à cheval sur la place et sans officiers, buvaient du vin tour à tour dans une cruche, criant avant et après boire, vive la nation! et n'en perdaient pas pour cela leur alignement.

Sans perdre de vue la porte du Roi, j'allais çà et là, livré aux réflexions les plus douloureuses, un peu consolé cependant de me trouver sous les ordres de mon colonel, quand j'aperçois les autorités sortir de chez le Roi qui consent, m'apprend-on, à retourner à Paris.

Je joins sans ordre mon détachement que je fais monter à cheval et mettre en bataille devant l'écurie, pour être en état d'exécuter les ordres que je pourrais recevoir.

Vers sept heures et demie, je vois avancer la voiture royale suivie des officiers municipaux et entourée d'une troupe de gens armés; elle passe près de moi, et allait si lentement que je distingue la Reine me rendre mon salut, ainsi que la vertueuse et trop sensible Madame Élisabeth et les deux enfans. Le Roi fit un mouvement qui marquait la douleur la plus profonde et le plus grand accablement; la Reine paraissait plus souffrante encore.

Je n'entreprendrai point, et c'est hors de mon sujet de peindre ce qui se passa dans mon ame à cette vue; je n'ai de ma vie rien éprouvé de semblable, et cette scène déchirante ne s'effacera jamais de mon souvenir.

La voiture était déjà loin, et nous étions toujours dans la même position, quand l'idée que MM. de Damas, de Choiseul et de Floirac (les deux maréchaux-des-logis étaient à cheval avec moi) pouvaient être arrêtés, me tira de l'espèce de léthargie où je me trouvais; je calculais s'il y avait moins d'inconvénient à envoyer un maréchal-des-logis au-devant d'eux que d'y aller avec ma troupe, quand je les aperçois avec un officier municipal.

La satisfaction que j'éprouve à cette vue est bientôt troublée.

Des femmes s'approchent d'eux, en criant : C'est le duc de Choiseul ! et sur-le-champ ils sont environnés : je fais avancer mon détachement, et nous écartons cette foule. L'officier municipal propose à ces MM. de retourner à la commune, pour tranquilliser les habitans; ils y consentent, et je les suis pour veiller à leur sûreté.

Je me mets en bataille le dos à la commune, en face de la petite place où arrivent à chaque instant des détachemens des villes et villages voisins. A chaque arrivée on cherche à monter les têtes contre nous; on nous menace, on nous met en joue, et je suis obligé plusieurs fois de m'avancer au milieu de la foule égarée pour chercher à la calmer : d'instant à autre, le trouble augmente avec les arrivans.

L'officier de gendarmerie vient m'offrir à rafraîchir; j'accepte avec reconnaissance un verre de vin dont j'avais grand besoin, n'ayant rien pris depuis le dîner de la veille. Sa dame vint me l'apporter voyant que je ne veux pas descendre de cheval, et m'invite à aller prendre quelque chose chez elle quand je mettrai pied à terre.

A trois heures après midi, nos chevaux fléchissant sous nous, j'obtins la permission de les placer dans l'écurie de la gendarmerie qui était à côté de la commune, et je recommande aux dragons de rester derrière les chevaux et d'envoyer chercher des rafraîchissemens.

M. de Floirac avait été ou à cheval avec nous, ou dans la salle de la commune; j'avais été également, pendant qu'il prenait ma place à la tête du détachement, voir plusieurs fois ce qui s'y passait; il était facile de prévoir que la journée serait orageuse. Le seul officier municipal resté, n'étant plus respecté de la foule, sa pusillanimité pouvait causer des maux incalculables.

Descendu de cheval, je me rends chez le commandant de la gendarmerie; son épouse me fait cuire des œufs; lui était avec des arrivans.

Inquiet, je sortais à chaque instant pour observer ce qui se passait; enfin, je venais de me mettre à table, quand une femme, sans doute amie de la maison, entre, et me dit : Monsieur, vous courez les plus grands dangers, on en veut à vos camarades et à vous surtout; et si vous restez un instant de plus, vous compro-

mettez les honnêtes gens chez qui vous êtes. Sans dire un mot, je saute sur mon casque et je m'élance au milieu de la place où je suis sur-le-champ entouré par une troupe à demi-ivre d'eau-de-vie. Les baïonnettes de cette troupe effrénée sont dirigées sur toutes les parties de mon corps, et sans craindre la mort que je croyais inévitable, je leur reproche leur conduite infâme. Le désespoir me donne de la force et de l'éloquence. Un vieux soldat du corps des mineurs, qui s'aperçoit que les esprits se calment, s'écrie: Ne vous laissez pas séduire par lui! défiez-vous de la noblesse! etc. Je n'ai pas l'honneur d'être noble, dis-je, mais j'en ai les sentimens, etc. Les pointes des baïonnettes que je sentis en même temps que j'entendis le bruit de l'armement des fusils, me fit crier à cette multitude : Puisque vous en voulez tant à mes jours, séparez-vous, ou vous allez vous entretuer. A peine je finissais qu'une compagnie de volontaires de Verdun baïonnettes en avant écarte la foule et m'environne à l'instant. Son commandant emploie les formes les plus honnêtes pour m'engager à lui remettre mon sabre, disant que lui et ceux qu'il a l'honneur de commander n'ont en vue que ma conservation. Il forme si bien sa petite troupe qu'il parvient à me rendre sain et sauf à la prison dont la chambre d'entrée servait de corps-de-garde, et où je trouve mon détachement, moins le dragon dont j'ai eu occasion de parler, et qui, dans la journée, s'était sauvé de Varennes à Clermont. On nous fait passer dans un cachot, et j'apprends que MM. Choiseul, Damas, Floirac, Romeuf et un maréchal-des-logis sont dans un autre.

Mon maréchal-des-logis (Lapotterie), plein d'honneur et de bravoure, est cependant inconsolable; les dragons sont plus résignés, et quoique, pour mon compte, extrêmement inquiet des événemens futurs, je cherche à les tranquilliser; enfin accablé, je m'endors aux cris et aux vociférations de la multitude.

Deux fois, la nuit, on bat la générale, on cherche en vain à parvenir à nous; les volontaires dont j'ai parlé plus haut, qui nous gardent, tiennent parole; ils écartent ceux qui cherchent à nous ajuster par les trous qui donnent de l'air à nos cachots, et ne laissent pénétrer personne dans leur corps-de-garde. On cherche également à mettre le feu à la toiture de notre prison.

Enfin, à quatre heures du matin, un gros homme en habit de garde national avec des épaulettes de major, vient annoncer à

mon détachement qu'il sortira pour retourner à Clermont, et que moi, comme chef, ayant à rendre compte de mes actions, je vais partir avec mes supérieurs pour Verdun, où on instruira notre procès. A cinq heures et demie, je joins MM. Choiseul, Damas et Floirac, et nous montons ensemble dans la voiture qui doit nous rendre à Verdun.

A la sortie du cachot, je remarquai sur les visages de mes braves compagnons la peine que notre séparation leur faisait éprouver. Lapotterie avait en vain demandé de nous suivre.

P. S. J'ai oublié de parler de l'alerte donnée à Varennes par l'arrivée de royal-allemand près de ses murs, environ deux heures et demie après le départ du Roi, et du trouble que cette nouvelle y occasiona. Des hussards et un trompette de Lauzun passaient et repassaient devant nous au galop; on criait : Les hussards reconnaîtront; ils couraient donc du côté de Dun; on recriait : Ils vont entrer (en parlant de royal-allemand) par l'autre côté. Un trompette y galoppait : tout était confusion quoiqu'il n'y eût pas grand monde, je n'ai pu savoir qui y commandait : nous restâmes donc tranquilles spectateurs de ce tumulte, attendant les événemens. Royal-allemand s'en retourna, mais n'emmena point avec lui les craintes des habitans; car le lendemain, dans notre route de Varennes à Verdun, on fit halte et nous pensâmes être fusillés parce que notre escorte crut apercevoir royal-allemand qui venait nous délivrer.

Certifié sincère et véritable par nous soussigné quartier-maître-trésorier du régiment de dragons de *Monsieur*.

Signé REMY.

N° VIII.

Rapport de M. Aubriot. (1791.)

Je reçus de M. le duc de Choiseul, par l'organe de M. Dandoins, capitaine au régiment de royal-dragons, l'ordre de me transporter chez lui; je m'y rendis. M. le duc me fit l'honneur de me dire que, depuis long-temps, il avait à cœur mon avancement; que le

grade d'aide-de-camp, pour lequel il me croyait propre, m'en fournirait l'occasion, et qu'il m'y ferait promouvoir. Pénétré de la plus vive reconnaissance, je remerciai M. le Duc, et acceptai ses offres avec joie. Il ajouta que son intention était de me conduire dans le sentier de l'honneur; qu'il espérait que je ne démériterais pas de la bonne opinion qu'il avait de moi. Je ne dirai pas ce qui, dans ce moment, se passa dans mon ame; les idées s'y succédèrent avec trop de rapidité: celle d'un père mort au milieu des combats, l'espoir d'obtenir le même avantage en soutenant la plus noble cause que jamais on puisse présenter au tribunal de l'honneur, l'appel d'un chef aussi recommandable que M. le duc de Choiseul, l'ambition de la gloire enfin....

Je partis le lendemain pour Nancy; j'y achetai deux chevaux et ce qui m'était nécessaire pour le service auquel j'étais destiné. Ainsi pourvu, M. le duc de Choiseul m'expédia pour le Pont-de-Sommevelle, et me traça la route que voici: De Void à Commercy, Sampigny, Pierrefite, Clermont en Argonne, Sainte-Menehould et le Pont-de-Sommevelle, où je devais l'attendre. Le quatrième jour, M. le duc de Choiseul arriva dans une chaise de poste, accompagné de Léonard, valet de chambre de S. M. la Reine de France. J'éprouvai une grande satisfaction lorsque je me vis réuni à M. le duc, qui, sous le prétexte de voir si nos chevaux nous convenaient, m'entraîna dans le fond de l'écurie. Ici commence la narration des malheureux événemens qui, déjouant les plans les mieux concertés, ont frustré nos espérances, et amené cette affreuse journée qui couvrit une partie de la France d'opprobre et l'autre de deuil. Mon jeune chef me tint ce discours; des larmes lui coulaient des yeux, c'étaient des larmes de joie, et nous étions loin de penser qu'elles n'étaient que le pressentiment de la douleur. Après s'être assuré si nous étions sans témoins: Vous allez voir, me dit-il, jusqu'à quel point s'étend ma confiance envers vous: vous aurez l'honneur de protéger le Roi, la Reine, monsieur le Dauphin, Madame Royale et Madame Élisabeth. Les factieux avaient juré leur perte; les Français fidèles aux principes de la monarchie vont les sauver: jurons de répandre la dernière goutte de notre sang pour cette auguste famille.

J'éprouvai alors un frémissement universel; mes jambes cédaient sous le poids de mon corps, des étincelles de feu se glissaient dans

mes veines; enfin cette confidence (je n'avais encore jusque-là que des présomptions) me jeta dans un tel désordre, qu'il m'était impossible de répondre à M. le duc, qui était aussi agité que moi. Mais mes sens bientôt se calmèrent, et je jurai d'abondance de cœur que je défendrais mon Roi et son auguste famille, et que j'étais prêt à me sacrifier pour leurs personnes sacrées : alors il m'ordonna de faire tenir nos chevaux prêts pour une heure après midi; que c'était pour cet instant que la voiture du Roi arriverait. Il était dix heures environ, je fis préparer à dîner.

M. le duc écrivit un billet qu'il me confia: Allez, me dit-il, du côté de Sainte-Menehould, vous rencontrerez un détachement de cinquante hussards de Lauzun; vous donnerez ce billet à l'officier, vous l'amènerez, lui et ses hussards, dans la même auberge que nous. Je n'eus pas fait six cents pas que j'aperçus les hussards, et je m'acquittai de ma commission. Je commandai un dîner pour les soldats; nous nous mîmes à table, M. le duc, M. Boudet, officier de Lauzun, commandant du détachement que je venais d'amener, M. de Goguelat, adjudant-général, et moi. Notre dîner fut court, nous comptions les minutes; plus nous approchions de l'heure fortunée qui devait sauver la France, plus notre ardeur devenait impatiente. L'heure sonne, et rien ne nous indique la prochaine arrivée du Roi. Sur les trois heures, elles augmentent; des cavaliers de maréchaussée passaient et repassaient de Sainte-Menehould à Châlons, et de Châlons à Sainte-Menehould; elles redoublèrent lorsque le maître de poste du Pont-de-Sommevelle vint me trouver, et me dit que le bruit se répandait que le Roi allait passer. Je me composai comme je pus, et lui répondis que ceux qui tenaient ces propos étaient mal instruits; que les hussards qu'il voyait étaient destinés à escorter un trésor considérable; effectivement les hussards le croyaient eux-mêmes. Je fus rendre compte de la confidence du maître de poste à M. le duc qui commença à présumer que nos inquiétudes avaient quelques fondemens; mais comme rien n'est capable de l'abattre, il rêva un instant, et nous dit: La ville de Châlons est instruite qu'ici est un poste de hussards, en le quittant nous faisons cesser ces alarmes; il ne serait pas prudent d'y rester plus long-temps. Vers les cinq ou six heures du soir, il donna le signal du départ. M. de Goguelat lui fit observer qu'il ne serait pas prudent de passer par Sainte-Menehould,

parce que leur présence dans cette ville, qui n'était pas prévenue de leur arrivée, y avait causé une émeute ; il fut dont arrêté que je partirais pour aller chercher un guide à Auve, qui nous conduirait à travers la forêt de Clermont à Varennes, garnison du détachement de Lauzun. La bonté de M. le duc, qui aperçut deux cavaliers de maréchaussée, s'alarma pour moi ; il me fit rétrograder à Auve. Nous y trouvâmes un guide qui nous conduisit dans la forêt par la nuit la plus obscure.

M. le duc me dit en cheminant qu'il était très-inquiet sur le sort du Roi ; qu'il frémissait d'apprendre qu'il n'eût pu sortir de Paris, et certes je partageais ses craintes. Si vous voulez, M. le duc, lui dis-je, je retournerai sur mes pas, je me rendrai à Châlons ; dites-moi où je pourrai vous retrouver, je vous instruirai comme je pourrai et le plus tôt possible. Il me donna rendez-vous à Luxembourg ; je rétrograde sans balancer. Arrivé devant un petit village dont le nom m'est échappé, mais par lequel nous avions déjà passé, les habitans, armés de fourches, de fléaux, etc., me barrent le chemin et cherchent à me cerner. Il n'eût pas été prudent de me laisser prendre, ce parti eût été plus nuisible qu'utile, puisque je n'aurais pu rendre aucun compte à M. le duc de ce qui venait de m'arriver : c'était donc nous qui jetions l'alarme dans le pays ; ainsi donc, au lieu de favoriser l'évasion du Roi, notre présence ne servait qu'à la gêner.

Nous avons été long-temps à traverser la forêt de Clermont, parce que notre guide était à pied, et que des points marécageux nous arrêtaient à chaque pas. Nous en sortons enfin vers une heure du matin, que nous entendons sonner le tocsin. Je crus d'abord que le feu était dans quelque village. Arrivés à la porte de Varennes, un factionnaire de la garde nationale nous arrête ; on vint nous reconnaître : on nous dit que nous n'entrerions pas ; que la consigne est de fermer le passage à tout le monde. M. le duc place dans les rangs M. de Goguelat et y entre lui-même, afin que nous ne soyons pas reconnus. Je demande au factionnaire ce qui causait une telle alarme ; il me dit que le Roi était arrêté à Varennes.

Cette nouvelle jeta dans nos ames de nouveaux germes d'espérance ; il nous semblait toucher au moment de délivrer notre Roi ou de mourir pour lui, et je trouve impossible de trouver une plus heureuse position pour un Français plein de confiance aux lu-

mières et à l'intrépidité de M. de Choiseul. J'attendais impatiemment le signal du combat ; mais je n'écoutais que mon cœur, et M. le duc, unissant le courage à l'expérience, combinait les moyens de vaincre les obstacles qui s'opposaient à ses projets : il nous ordonne de forcer le poste ; son ordre fut aussitôt exécuté, et pénétrant, sans rencontrer aucun obstacle, jusque dans les rues illuminées, nous fûmes remarqués ; un cavalier de maréchaussée vint, de la part de la municipalité, dire au commandant du détachement de hussards de conduire devant elle les trois étrangers qui étaient dans ses rangs ; à quoi M. le duc répondit que nous nous y rendrions de nous-mêmes. Le cavalier retourna. Nous arrivâmes devant l'écurie des hussards ; M. de Choiseul les fit mettre en bataille et leur fit cette courte harangue :

Braves hussards de Lauzun, vous qui vous êtes distingués dans toutes les occasions, vous ne démentirez pas la haute opinion que l'on a de vous. L'on dit que le Roi est arrêté à Varennes, nous sommes militaires, c'est à nous qu'on doit en confier la garde, c'est à nous qu'appartient la gloire et l'honneur de le sauver ; et, jetant sa canne au loin, il mit le sabre à la main, fit aux hussards le commandement d'en faire autant ; il fit former les sections, et se mit en devoir de chercher la maison où le Roi était prisonnier. Ici l'ame se déchire, les hussards chancellent, et nous ne restâmes que trois fidèles au Roi. Je rends justice à l'officier, il était aussi pénétré que nous. Enfin, M. le duc de Choiseul, qui sentait toute l'horreur de notre position, me dit : Aubriot, il nous faut les secours les plus prompts ; je vais m'efforcer de ranimer le courage des lâches. Partez, M. de Bouillé doit être à Dun ; passez la rivière, allez à toutes jambes ; crevez votre cheval, et dites-lui d'arriver à toute bride, sans perdre un seul instant. (*Nota* que le pont était embarrassé de pièces de bois, de chariots, et qu'il m'était impossible d'y passer.) Je ne calcule pas ; j'abandonne M. le duc dans une fâcheuse position, mais je ne l'abandonne que pour le sauver avec mon Roi ; je traverse la rivière, ne connaissant pas le véritable chemin : je passe au milieu des champs, des buissons, des vignes, enfin me voilà sur la route ; je redouble de vitesse, j'arrive au point du jour à la porte de Dun. J'aperçois à l'entrée de cette ville un escadron du régiment de Lauzun en bataille ; je vole vers l'officier, et, sans tergiverser, je lui peins la fâcheuse position où

était le Roi ; je lui ordonne, de la part de M. le duc de Choiseul, de se porter en toute diligence à Varennes, et de faire tous ses efforts pour sauver la malheureuse famille royale. Cet officier m'avait paru très-bien disposé ; il me semblait que mon ame était passée dans la sienne. Je ne le nommerai pas, il jouerait un trop petit rôle dans ma relation. Je traverse la ville, j'arrive à l'autre porte, j'y trouve un autre détachement qui la gardait ; je tire l'officier à l'écart, et après l'avoir instruit de ce qui se passait, je lui dis qu'il serait prudent de diviser la troupe, d'en avoir moitié à l'autre porte ; que je venais de faire partir l'escadron qui la gardait, que dans ce moment elle était délaissée. Mon cheval était exténué de fatigue, je n'en avais pas changé depuis le Pont-de-Sommevelle, j'en demandai un à l'officier qui invita un hussard à me donner le sien ; je payai sa complaisance, et lui laissai le mien en échange. Content de mon succès, je poursuis ma route, parce que j'appris que M. le marquis de Bouillé était à Stenay. J'arrive dans un clin-d'œil à Mouza ; je me jette dans un poste assez considérable du régiment royal-allemand qui était en avant de ce village, commandé par le brave capitaine Guinser. Je raconte en peu de mots à cet officier le danger où était la famille royale, je demande où je pourrai trouver le général Bouillé ; il me répond que son fils le chevalier est dans la première auberge du village : je m'y précipite et le prie d'aller raconter lui-même à M. son père ce qui se passait à Varennes. Il le savait aussi bien que moi, puisqu'il en était parti avec les chevaux destinés à conduire la voiture de nos illustres et trop malheureux princes!... Je reviens au détachement de royal-allemand, j'engage M. de Guinser à marcher de suite sur Varennes ; il ne balance pas, il harangue en allemand ses soldats qui répondent par un mouvement spontané qu'ils sont déterminés à tout entreprendre pour sauver la famille royale. Ma mission étant finie, je cède à mon impatience, je brûle du désir de partager la gloire et les dangers de ces braves gens ; le capitaine commande au galop. Nous rencontrons un gros de gardes nationaux, nous les chargeons avec l'intention de les jeter sur les derrières. A notre approche ils se débandent, se rallient dans un bois taillis, où ils firent mine de faire feu ; nous nous mîmes en bataille, et détachâmes huit hommes avec un maréchal-des-logis pour tourner le bois ; ils s'aperçurent de notre dessein et prirent la fuite :

c'était tout ce que nous désirions. Nous continuâmes notre chemin ; nous aperçûmes le régiment de royal-allemand qui sortait de la ville et qui venait bon train. Hélas ! il n'était plus temps. Nous arrivons à une petite distance de Varennes, la joie, la fureur brillait dans les yeux des soldats : ô fatalité ! à l'instant où nous croyons toucher au port fortuné, nous apercevons le capitaine de Lauzun, qui venait avec son escadron, qui nous annonce le départ du Roi au milieu d'un peuple immense. La consternation se peint sur tous les visages, un morne silence règne dans tous les rangs; pendant que chacun se plaint, pousse des gémissemens, le général Bouillé arrive; il apprend cette fatale nouvelle, son cœur se déchire... Après un moment de réflexion, il assemble les officiers, il les consulte sur le parti à prendre; les uns voulaient poursuivre le Roi ou mourir en le défendant ; les autres, plus sages sans doute, prétendirent que le Roi était trop loin ; qu'il ne fallait pas sacrifier un régiment qui pouvait encore le servir utilement, et que, d'après le rapport du capitaine de Lauzun, il nous était impossible de le sauver, et qu'au lieu de le servir, nous le ferions massacrer. Ce dernier avis prévalut, le général Bouillé ordonna la retraite.

Ma jeunesse, mon peu d'expérience me commandent un silence respectueux; je laisse à la postérité le soin de juger cette grande affaire.

Nous repassâmes par Dun, Stenay, et nous laissâmes le régiment de royal-allemand. Nous quittâmes cette ville au nombre de vingt-un officiers, parmi lesquels étaient trois officiers-généraux, M. le marquis de Bouillé, M. le comte d'Hoffize et M. le baron de Klinglin ; nous arrivâmes à Orval dans une maison de Bernardins, où l'on nous donna à souper et à coucher ; nous en partîmes le lendemain après dîner, nous fûmes coucher à Arlon ; de-là nous nous rendîmes le lendemain à Luxembourg, où le général Bouillé a fixé sa résidence quelque temps.

Là finit la relation de la trop malheureuse affaire de Varennes ; j'ai été le témoin acteur de tous les faits ci-dessus énoncés, ce que je certifie sincère et véritable.

Signé J.-Charles AUBRIOT,

ancien officier de la garde à cheval de l'auguste Louis XVI(1).

Fait à Void, le 21 juin 1795.

(1) Dès que je fus sorti des prisons de la haute Cour nationale d'Or-

N° IX.

Déclaration du sieur James Brisack, *attaché à l'écurie de M. le duc de Choiseul, faite le* 1^er^ *juillet* 1791.

Parti de Commercy le 19 juin, avec les chevaux et équipages de M. le duc de Choiseul et un escadron du régiment Royal. Couché le même jour à St.-Mihiel, et reparti le 20 avec les chevaux et équipages de M. de Choiseul, et l'escadron de *Royal* et un de *Monsieur*, nous arrivâmes et couchâmes le même jour à Clermont. Le 21, l'escadron de Royal fut divisé en deux détachemens; le premier, sous les ordres de M. Dandoins, fut envoyé à Ste.-Menehould, et l'autre, commandé par M. de St.-Didier, fut envoyé dans le petit village d'Auseville, à une lieue environ de Clermont. Le 21, je partis pour Varennes, toujours avec les chevaux de M. de Choiseul; nous arrivâmes le même jour vers les dix heures du matin; suivant notre marche-route, nous devions coucher à Varennes, et repartir le lendemain pour Dun; mais M. le chevalier de Bouillé, que nous trouvâmes à Varennes, donna ordre au maître-d'hôtel de M. de Choiseul de partir sur-le-champ avec les équipages, en laissant seulement à Varennes un postillon de confiance avec deux chevaux d'attelage; ce fut moi qui restai. Un cocher et deux chevaux nous attendaient à Varennes. M. de Bouillé me dit que ces deux chevaux et les deux avec lesquels je restais serviraient à conduire la voiture de M. de Choiseul qui devait arriver dans l'après-midi. Comme le cocher, que nous attendions, était malade

---

léans, et revenu auprès du Roi, mon premier soin fut de lui présenter, à la Reine et à Madame Élisabeth, M. Dandoins et M. Aubriot. Le Roi fit, peu de temps après, M. Dandoins lieutenant-colonel dans sa garde, et donna à M. Aubriot une pension de 1200 liv. sur sa cassette, et le fit capitaine de sa garde. La Reine et Madame Élisabeth l'honoraient d'une confiance particulière. Il est aujourd'hui chef d'escadron de gendarmerie royale, à *Nîmes*, département du Gard, et il a toujours justifié mon intérêt, mon opinion et ma confiance.

(*Note de M. de Choiseul.*)

et dans l'impossibilité de pouvoir mener, je le fis partir avec le maître-d'hôtel de M. de Choiseul, et gardai pour le remplacer un postillon des équipages, (qui partirent vers les deux heures de l'après-midi pour Dun.) Je restai donc à Varennes avec un postillon et quatre chevaux d'attelage. M. de Bouillé avait dit dans la ville qu'un convoi devait passer vers le soir. M. de Bouillé avait avec lui un officier en uniforme de royal-allemand; ils n'avaient pour suite qu'un hussard d'ordonnance. Il y avait à Varennes un détachement de hussards de Lauzun; je vis plusieurs fois M. de Bouillé parler avec des hussards; le plus grand calme régnait dans la ville; les habitans ne s'occupaient qu'à établir des reposoirs pour célébrer la Fête-Dieu qui était le lendemain; vers les cinq heures, M. de Bouillé m'ordonna de déharnacher mes chevaux, vu qu'il ne prévoyait pas que M. de Choiseul arrivât de sitôt, il me recommanda cependant de ne pas m'écarter. Vers les huit heures arriva un cabriolet dans lequel étaient Léonard, valet de chambre, coiffeur de la Reine, et *Boucher*, domestique de M. de Choiseul. M. de Bouillé et son camarade étaient couchés. Pendant qu'on changeait de chevaux, Boucher alla parler à M. de Bouillé; Léonard ne descendit point de la voiture. Comme je le reconnus, je m'approchai pour lui parler; mais il feignit de ne pas me reconnaître; je me retirai et demandai à Boucher si M. de Choiseul était encore bien éloigné; il me répondit qu'il ne croyait pas qu'il pût arriver avant onze heures, mais que je n'avais qu'à suivre les ordres de M. de Bouillé. Lorsque les chevaux furent mis, ils continuèrent leur route. Je demandai à M. de Bouillé s'il n'avait rien de nouveau à m'ordonner; il me dit que non, mais il me recommanda de ne pas oublier de le réveiller sitôt que M. de Choiseul arriverait; je me retirai, et allai souper avec mon camarade et l'ordonnance de M. de Bouillé. Vers les dix heures, je fus me promener sur la place avec mon camarade. A dix heures et demie, il régnait le plus grand silence; presque tout le monde était couché. Vers les onze heures, nous allions rentrer à l'auberge, lorsque nous entendîmes plusieurs coups de fouet, et un homme qui criait ho hu ho! j'ai cru d'abord que c'était le courrier de M. de Choiseul. Comme il ne faisait pas de lune, je ne le voyais pas; il avait déjà traversé la ville; il prenait la route de Stenay; je l'appelai et m'approchai de lui, et ne le reconnaissant pas pour être à M. de Choiseul,

je lui demandai ce qu'il voulait ; il me répondit qu'il courait après une voiture, et qu'il appelait du monde pour savoir si on l'avait vu passer. Je lui demandai si la voiture, après laquelle il courait, n'appartenait pas à M. de Choiseul ; il me répondit qu'il ne le croyait pas ; je lui assurai qu'il n'avait passé, depuis dix heures du matin, qu'un cabriolet appartenant à M. de Choiseul ; il me répliqua que ce n'était point cela qu'il cherchait, et que la voiture qu'il demandait était une grande berline, et qu'il ne devait pas y avoir plus d'une demi-heure qu'elle était passée ; je lui ai assuré qu'il pouvait l'attendre, et que j'étais sûr qu'elle n'était pas passée. Après avoir causé à peu près un quart-d'heure avec lui, il me quitta et rentra en ville ; nous nous promenâmes encore un quart-d'heure après qu'il nous eut quittés. Comme nous étions sur le point de rentrer à l'auberge, nous entendîmes du bruit du côté de l'auberge du Lion d'or où était descendu le courrier ; nous nous en approchâmes pour savoir d'où provenait le bruit, nous entendîmes le courrier dire : Il va arriver une voiture dans laquelle je soupçonne être le Roi. Je n'en suis pas bien sûr, mais néanmoins il faut arrêter la voiture, et demander aux voyageurs à voir leurs passe-ports. J'envoyai mon camarade avertir M. de Bouillé de cette nouvelle, quoique je la crusse fausse ; le courrier continuait de pérorer, il se forma un groupe autour de lui, et plusieurs personnes dirent : C'est sûrement le trésor qu'attend Bouillé ; il faut arrêter ce dernier. A ces mots je courus l'avertir. M. de Bouillé me dit qu'il fallait nous sauver ; je lui sellai ses chevaux, ce que ne pouvait faire son ordonnance tant il était ivre. M. de Bouillé me dit de me préparer à le suivre. A peine nos chevaux étaient-ils prêts que notre auberge était déjà entourée d'hommes armés de fourches, faulx, etc., etc. ; cependant nous parvînmes à monter à cheval et à nous faire jour à travers la foule. Il était à peu près minuit ou une heure, on criait de tout côté : Arrêtez Bouillé. Le Roi était arrêté et reconnu. M. de Bouillé, son ordonnance, l'officier de royal-allemand et mon camarade parvinrent à s'échapper ; on tira après eux deux coups de fusil, mais sans pouvoir les atteindre ; un bourgeois, en voulant les arrêter, reçut un coup de sabre sur la tête. Moi, après avoir renversé plusieurs personnes en voulant suivre M. de Bouillé, le cheval que je montais fut abattu d'un coup de fléau ; l'on s'empara de mes chevaux et on me conduisit

à l'auberge du Pot d'étain; je fus mis dans une chambre qui donnait sur la rivière; on me traitait d'agent de M. de Bouillé; plusieurs personnes armées de toutes sortes d'armes gardaient ma porte en dehors, un seul homme armé d'un fusil était dans ma chambre; le tocsin sonnait et la générale battait. J'entendis dire dans l'escalier qui montait à ma chambre : Ce coquin est un aide-de-camp de Bouillé; les uns disaient : Il faut le tuer; d'autres : Il faut le garrotter. Je représentai à la sentinelle qui était dans ma chambre et qui paraissait me plaindre, que ma vie courait le plus grand danger, et je le priai de me laisser sauter par une fenêtre qui donnait sur la rivière. Il me répondit qu'on le punirait à ma place, et qu'à regret il ne pouvait consentir à ma demande. Je profitai d'un instant où il ne se méfiait pas de moi pour m'échapper : je le renversai d'un coup de poing et sautai dans la rivière; il y avait à peu près neuf à dix pieds de haut, et environ un pied d'eau dans la rivière à l'endroit où je la traversai; enfin personne n'osa me suivre. Pour me joindre, il fallait sortir de l'auberge, passer sur la place, et faire un assez long détour, ce qui ne put se faire en ce que les rues étaient remplies et barricadées avec des chariots, des tonneaux, etc. Je parvins donc, sans être arrêté, à la maison où était le Roi; elle était entourée d'une foule d'hommes armés, les sentinelles étaient les unes sur les autres; à mesure que je pénétrais, chaque sentinelle me demandait ce que je voulais : je répondis que j'étais de la suite du Roi, alors on me conduisit à l'appartement qu'il occupait. La première personne qui se présenta à ma vue, ce fut M. de Choiseul qui me demanda ce qui se passait dehors. Comme je n'avais pas eu le temps de bien examiner les appareils, je ne pus lui faire qu'un rapport très-imparfait. M. de Choiseul m'envoya, avec M. de Floirac, chez le maire pour hâter le départ du Roi, en représentant qu'il n'allait qu'à Montmédy. Non-seulement toutes les représentations de M. de Floirac furent rejetées, mais on le traita d'aristocrate. Je ne me rappelle pas ce qu'il devint pour l'instant; je fus arrêté de nouveau et reconduit à l'auberge du Pot d'étain, avec un brigadier et un maréchal-des-logis du régiment de *Monsieur* qui s'étaient sauvés de Clermont pour rejoindre M. de Damas qui était détenu avec le Roi; l'on nous mit dans la chambre où avait couché M. de Bouillé, mais bien gardés; vers les six heures un gendarme vint à l'auberge où j'étais en prison, et demanda le domes-

tique de M. de Choiseul; le maître de l'auberge lui dit que j'étais prisonnier; le gendarme me fit rendre ma liberté, et m'ordonna d'amener le cheval de M. de Choiseul à la porte de Sauce où il était avec le Roi. Vers les six heures et demie ou sept heures, le Roi, la famille royale et madame de Tourzel montèrent en voiture et prirent la route de Clermont.

M. de Romeuf, qui était arrivé de Paris à franc étrier en courant après le Roi, demanda à M. de Choiseul s'il pouvait lui prêter un cheval; M. de Choiseul m'ordonna de lui donner celui que je montais. M. de Romeuf n'était pas encore à cheval qu'on cria d'arrêter MM. de Choiseul, de Damas et l'aide-de-camp de La Fayette; ce qui fut exécuté dans la minute; nos chevaux nous furent arrachés de nos mains. MM. de Choiseul, de Damas, Floirac, Remy, Romeuf et moi, nous fûmes conduits à l'hôtel-de-ville, exposés à toutes sortes de vexations; plusieurs coups de faulx dirigés sur M. de Choiseul, entre autres un qui lui aurait infailliblement ravi la vie, s'il n'eût été paré par un gendarme qui les éloigna tous avec son mousqueton; enfin, nous parvînmes, malgré les assaillans, à l'hôtel-de-ville vers les onze heures. D'après les ordres de M. de Choiseul, je parvins à sortir de l'hôtel-de-ville pour savoir ce qui se passait dehors et ce qu'étaient devenus nos chevaux; j'appris qu'ils étaient dans une auberge, gardés par plusieurs factionnaires; j'allai dans un café où je demandai du thé, du papier et de l'encre; j'écrivis quatre lettres, une au père de M. de Choiseul, une à madame de Grammont, une à madame de ***, et l'autre à une femme de ma connaissance à . . . . . La maîtresse du café me proposa de me cacher chez elle jusqu'à ce que la tranquillité fût rétablie; je la remerciai et sortis de chez elle vers les deux heures. J'appris vers les trois heures que MM. de Choiseul, de Damas, etc., etc., avaient été mis en liberté au retour des officiers municipaux qui avaient fait la conduite au Roi; mais un instant après, j'appris qu'ils étaient arrêtés de nouveau par le peuple contre les ordres de la municipalité, et qu'ils avaient été conduits dans un cachot. Je portai mes lettres à la poste; en sortant du bureau, je reçus un coup de crosse de fusil sur la tête, qui me renversa sur le pavé; j'entendis plusieurs voix : Oui, oui, c'est lui, il écrit à l'Empereur; enfin, on me releva; j'étais sans connaissance. Après qu'on eut lu mes lettres à haute-voix, et

voyant qu'elles ne contenaient rien de suspect, on me déshabilla depuis les pieds jusqu'à la tête. On ne me trouva qu'un portefeuille contenant quelques assignats qui ne m'ont jamais été rendus; on me proposa de prendre un fusil, et de suivre l'exemple des hussards de Lauzun, dont la plus grande partie étaient ivres et criaient : *Vive la nation!* Je répondis que j'étais attaché à M. de Choiseul, et que je désirais partager son sort; on me traita d'aristocrate, et on me menaça de me mettre en prison, si je refusais de prendre les armes; je répondis que je désirais qu'on me mît avec M. de Choiseul; on me conduisit dans un cachot séparé de lui. Je demandai pourquoi on refusait de me mettre dans son cachot. Pour toute réponse, on m'ordonna de me taire; on me lia avec des cordes (sûrement il n'y avait pas de fers). Je restai dans cet état sans boire ni manger depuis les quatre heures de l'après-midi du 22 jusqu'à dix heures du matin du 23. Mon cachot donnait sur la rue; à chaque instant j'entendais dire : On les pendra demain. Vers le soir du 22, arriva un détachement de Verdun, composé de volontaires et de mineurs, pour nous conduire, le lendemain 23, à Verdun. Vers les sept à huit heures du matin du 23, j'entendis monter en charrette MM. de Choiseul, de Damas, etc., etc. M. de Romeuf fut mis en liberté avec ordre de partir sur-le-champ pour Paris. M. de Choiseul, qui ignorait ce que j'étais devenu, pria M. de Romeuf de prendre des informations sur moi. Lorsqu'on l'eut informé que j'étais en prison, il s'adressa à la municipalité pour obtenir ma liberté. Vers les dix heures elle me fut accordée. Je témoignai à M. de Romeuf mon inquiétude sur le sort de M. de Choiseul; M. de Romeuf parut s'intéresser beaucoup à lui, et il me dit que je pouvais être tranquille, qu'il avait échappé au plus grand danger. M. de Romeuf, après s'être fait promettre qu'il me serait délivré un passe-port pour rejoindre M. de Choiseul, partit pour Paris vers onze heures; mon passe-port me fut donné vers onze heures et demie, et à midi j'ai pris la route de Clermont. A deux lieues de Varennes je fus arrêté par une bande d'hommes armés de fourches, faulx, etc.; on me jeta à bas de mon cheval, je montrai mon passe-port, et lorsqu'on en eut fait la lecture, on le déchira et on me reconduisit à Varennes.

La municipalité désapprouva la conduite de ces hommes, et elle me délivra un second passe-port et me fit rendre mes chevaux.

Vers les quatre heures, je repris ma route, toujours par Clermont. A peu près à une lieue de Varennes, je fus une seconde fois arrêté par une autre bande qui venait encore au secours de Varennes. Lorsque j'eus montré mon passe-port, on en fit le même usage que du premier. Après avoir tenu conseil entre eux pour savoir ce qu'on devait me faire, il fut décidé à la majorité des voix que je serais pendu à un poteau de justice qui était à une demi-lieue de Varennes. En conséquence, ils me lièrent avec leurs écharpes et m'entraînaient vers ledit poteau de justice, lorsqu'à peu près à un quart de lieue du poteau, nous rencontrâmes un gendarme qui allait à Clermont porter la nouvelle que Varennes était dans la plus parfaite tranquillité, et qu'il n'y avait plus rien à craindre. Ce gendarme était celui qui avait sauvé la vie à M. de Choiseul à Varennes. Comme la situation où j'étais ne permettait pas au gendarme de me reconnaître, il demanda à cette populace effrénée ce que j'étais, et ce qu'on voulait me faire. On lui répondit que j'étais un aristocrate et qu'on allait me pendre. Je voulus parler au gendarme, mais on m'imposa le silence en me maltraitant. Le gendarme, au lieu de continuer sa route vers Clermont, retourna au galop à Varennes pour informer la municipalité de ce qu'il avait vu. A peu près à deux cents pas du lieu destiné à la fête qu'on me préparait, arrivèrent au-devant de nous trois officiers municipaux, qui, après avoir fortement réprimandé la bande, me rendirent encore une fois la liberté. Je demandai à la municipalité la permission de coucher à Varennes et d'en repartir le lendemain matin; elle me l'accorda ainsi que deux hommes de garde qui me furent donnés avec ordre à eux de ne pas me quitter tout le temps que je resterais à Varennes, et d'empêcher qu'aucune insulte ne me fût faite. Un de mes chevaux, qu'avait monté un homme de la bande qui m'avait arrêté, me fut rendu vers les dix heures du soir. J'appris que l'homme avait été démonté, et qu'il était mort de sa chute. Le gendarme me mena loger chez lui; il était aubergiste, et avait pour enseigne, *au général La Fayette;* enfin, il eut de moi tous les soins possibles.

Le lendemain 24, la municipalité me délivra un troisième passe-port. Dans la crainte d'éprouver le même sort que la veille, je priai la municipalité de me donner deux gendarmes que je paierais, ce qui me fut accordé. Vers neuf heures, je fus à l'hôtel-de-

ville pour remercier la municipalité : je vis dans la salle un soldat de royal-allemand. J'ai resté un instant pour l'entendre, mais il ne parlait pas français; on fut lui chercher un interprète par lequel il fit dire que la plus grande partie de son régiment étaient des aristocrates. Il dit aussi que M. de Bouillé dit à son régiment que le Roi l'avait envoyé lui dire d'arriver promptement à Varennes; mais cela était faux, car M. de Bouillé ne parla point au Roi ni à personne de sa suite. J'ai laissé là le soldat. Vers les dix heures, j'ai repris ma route vers Clermont, accompagné de deux gendarmes. J'arrivai vers midi ou une heure; les dragons de *Monsieur* étaient couverts de rubans tricolores : plusieurs me reconnurent et voulurent me faire arrêter, mais les gendarmes représentèrent à la municipalité que j'étais sous l'empire de la loi; alors on me laissa tranquille. J'ai soupé et couché à Clermont. Le lendemain 25, je partis vers les neuf à dix heures du matin; j'arrivai à Verdun vers les deux ou trois heures de l'après-midi.

N° X.

Extrait d'un rapport de M. Deslons.

M. Deslons, qui commandait alors le détachement de Dun, occupait avec ses hussards toutes les rues et les issues de la ville. Ayant été informé par M. de Rodwel de la dangereuse situation de la famille royale, il marcha avec ses troupes sur Varennes, sans attendre l'ordre du général, laissant à Dun un officier et vingt-quatre hommes pour assurer le passage à travers cette ville. Il fit en une heure et demie les cinq lieues qui séparent Dun de Varennes, et arriva dans cette dernière ville à cinq heures du matin. Il se proposait de commencer immédiatement l'attaque et de vaincre tous les obstacles pour parvenir jusqu'au Roi, mais les barricades qu'il aperçut en entrant dans la ville le forcèrent de renoncer à son plan. Le poste avancé de la garde nationale exigea de M. Deslons qu'il allât rendre compte à la municipalité des motifs qui l'amenaient à Varennes. Il refusa et demanda la liberté de joindre son détachement à celui qui était dans la ville, on lui répondit que sa demande était contraire aux ordres du Roi.

M. Deslons, convaincu par cette réponse que le Roi était à Varennes, sollicita la permission de lui rendre ses devoirs. M. de Seignemont, commandant de la garde nationale et chevalier de Saint-Louis, y consentit : il s'engagea de le protéger et lui donna sa parole d'honneur qu'il parlerait au Roi sans témoins. Pour assurer l'exécution de cette promesse, M. Deslons exigea qu'on remît un otage entre les mains de ses hussards; il se proposait d'informer le Roi des secours qui étaient arrivés, de ceux qu'on attendait, et d'observer s'il ne serait pas possible de forcer, l'épée à la main, les barricades. Elles lui parurent si fortes, particulièrement sur le pont, qu'il perdit l'espoir d'y réussir, à moins que le détachement de M. Boudet ne voulût y concourir. En arrivant à la maison où la famille royale était détenue, il aperçut, à sa grande surprise, trente hussards devant la porte, et commandés par un garde national. Cette évidente défection lui enleva toute espérance de faire entrer son détachement dans la ville. Après avoir attendu près d'une heure et demie, il fut introduit dans la chambre où était le Roi, mais M. de Seignemont, oubliant sa parole d'honneur, y entra avec lui. Lorsque M. Deslons lui en fit le reproche devant le Roi, il s'excusa en disant que les citoyens ne voulaient point consentir à lui accorder une conférence particulière avec Sa Majesté. Il permit toutefois à M. Deslons de s'entretenir à voix basse avec Sa Majesté dans un coin de la chambre. Le Roi fut alors instruit de sa situation réelle, des obstacles insurmontables que les barricades opposaient, et de la défection d'une partie des troupes. M. Deslons l'informa en même temps de la marche de M. de Bouillé à la tête du régiment royal-allemand.

Le Roi était dans une si violente agitation que M. Deslons lui répéta trois fois cette information, parce qu'il semblait ne l'avoir pas entendue; enfin il pria Sa Majesté de lui donner des ordres pour M. de Bouillé.

« Vous pouvez lui dire, répondit le Roi, que je suis ici prisonnier, et que je doute fort qu'il puisse m'en tirer; mais je le prie » d'y faire tous ses efforts. »

M. Deslons parla aussi à la Reine, mais comme elle était plus proche du commandant de la garde nationale, il lui fit en allemand le même rapport qu'il avait fait au Roi. Cette infortunée princesse se plaignit amèrement de ses persécuteurs, et particuliè-

rement de ce qu'ils ne voulaient pas permettre d'aller à Verdun, où le Roi et sa famille auraient pu se reposer plus commodément. Le Roi ayant invité M. Deslons à ne point prolonger sa conversation en allemand pour éviter de se rendre suspect, cet officier prit congé et demanda tout haut les ordres de leurs majestés. « Je suis prisonnier, lui répondit le Roi, et je ne puis plus donner d'ordres. »

M. Deslons, ayant rejoint son détachement, envoya un bas-officier à M. Boudet avec ordre d'attaquer ceux qui détenaient le Roi, tandis qu'il forcerait les barricades et s'avancerait à son secours.

Après une absence fort longue, le bas-officier revint sans avoir pu parler à M. Boudet que le peuple avait bloqué avec son détachement dans le couvent et le jardin des Cordeliers.

Dans ces circonstances, M. Deslons n'eut d'autre ressource que d'attendre l'arrivée de royal-allemand, mais il ne tarda pas à apprendre que le Roi et sa famille, forcés de remonter dans leur voiture, étaient sur la route de Paris, environnés d'une multitude armée. Le chevalier de Bouillé étant venu joindre M. Deslons, ils tentèrent de traverser la rivière, dans l'intention d'attaquer l'escorte qui conduisait le Roi, et de le délivrer. Ils passèrent le premier bras, mais l'autre était trop profond, et ne pouvant point donner de secours à la famille royale, ils se résignèrent à attendre M. de Bouillé qu'ils rencontrèrent vers les neuf heures du matin près de Varennes. Désolé d'un départ auquel il ne s'attendait pas, le général persistait à suivre le Roi et à tenter un dernier effort, mais personne ne savait où trouver un gué pour passer la rivière qui séparait le régiment de la famille royale, et les chevaux étaient épuisés d'une marche longue et forcée. Stenay est à plus de cinq lieues de Varennes ; d'ailleurs le Roi étant parti depuis plus d'une heure et demie, on ne pouvait plus espérer de l'atteindre ni par conséquent de le délivrer. M. de Bouillé, plongé dans la plus vive douleur, gagna Stenay avec ses troupes.

N° XI.

Déclaration du sieur Thomas, *attaché à la maison de M. le duc de Choiseul.*

Le 21 juin, environ à sept heures du soir, nous arrivâmes à Varennes pour y coucher et y attendre des ordres. La ville était tranquille, et nous n'y fîmes aucune sensation. Nous étions dix à douze personnes; nous avions un grand fourgon, un chariot allemand et des chevaux de relais. Nous descendîmes à l'auberge de **** où arrivèrent aussi des chevaux de relais de M. de Bouillé. On nous fit quelques questions sur le lieu de notre destination, mais sans l'air de l'inquiétude, seulement par curiosité.

A peine avions-nous soupé et fait remiser le fourgon, que M. de Bouillé fils, arrivant à cheval, nous dit qu'il nous apportait l'ordre d'aller coucher plus loin et de continuer jusqu'à Montmédy, mais de laisser avec lui les chevaux qui devaient servir aux relais.

Tom et *James* restèrent avec le cocher de M. de Bouillé. Nous partîmes immédiatement. Le chemin, en sortant de Varennes par la route de Dun, fait une descente si rapide, si tortueuse et si étroite, que nous mîmes tous pied à terre, et fûmes souvent obligés d'employer le cric pour faire sortir les roues du fourgon des trous où elles étaient entrées, ou pour les faire passer par-dessus les inégalités du terrain.

Il était tard lorsque nous arrivâmes à Dun, nous y couchâmes le 22. Il y avait à peine deux heures que nous étions couchés lorsque *Tom*, qui s'était sauvé de Varennes, monta à notre chambre et nous dit tout bas qu'il était venu à toute bride; qu'on disait le Roi arrêté à Varennes, qu'il y avait du train, qu'il ne savait que penser de tout cela. Je me consultai avec *Reverchon*, et nous jugeâmes que le plus prudent était de partir sur-le-champ, parce que, dans le cas où ce serait le Roi qui se sauverait, nous courions risque d'être arrêtés s'il arrivait avant nous à Montmédy, et que dans le cas où il ne pourrait se sauver, nous avions des risques à courir aussitôt que la nouvelle en parviendrait où nous étions. On mit les chevaux; nous partîmes.

Tom s'était sauvé avec deux chevaux, j'en montai un et marchai à quelque distance en avant des équipages.

Peu après notre sortie de Dun, j'aperçus un régiment à cheval venant à ma rencontre au grand trot, et à l'instant, un officier se détacha piquant des deux, et vint me demander à qui appartenaient ces équipages qu'il apercevait. Je reconnus M. de Bouillé, je lui dis qu'ils étaient à M. le duc de Choiseul. Où est le Roi, me dit-il? Ce mot fut pour moi un trait de lumière. Je lui répondis : On le dit arrêté. Mais qui vous envoie ici? Personne que monsieur votre fils qui nous a dit hier au soir de nous porter sur Montmédy, mais sans nous assigner le lieu où nous devions nous arrêter. Maintenant voudriez-vous avoir la bonté de nous dire ce que nous devons faire? Je n'en sais rien, allez où vous pourrez. Pendant ce court colloque, le régiment l'avait gagné; il se mit à la tête en jurant, commanda le galop et disparut dans un instant.

La traite de Dun à Montmédy étant trop longue, nous nous arrêtâmes dans un village sur la droite, peu distant de Stenay. Ce village étant hors du chemin, personne n'y avait l'idée du départ du Roi; nous y restâmes une couple d'heures, n'ayant à répondre qu'à des questions relatives au camp qu'on devait former près de là, et où nous étions censés aller.

Nous regagnâmes la grande route, nous laissâmes Stenay sur la gauche, et prîmes le chemin de Montmédy; nous faisions la plus grande hâte possible; le chemin s'élève de beaucoup et découvre à une grande distance. Chaque tourbillon de poussière que nous apercevions au loin nous faisait espérer que c'était le Roi, et en même temps craindre que, s'il était entré dans la ville avant nous, et qu'il fût poursuivi, nous serions au moins pillés, en supposant que nous pussions nous sauver. Arrivés dans cette ville, tout y était tranquille; nous nous logeâmes, et nous attendîmes en silence et avec inquiétude de nouveaux ordres ou l'arrivée. Ce ne fut que vers le soir que la nouvelle de l'arrestation arriva; elle y produisit de l'étonnement, mais point de fermentation. M. de Bouillé fit dire à son nègre, un peu avant que la nouvelle fût répandue, de passer à Luxembourg. Je fus bien étonné de n'avoir pas reçu le même ordre; j'en ignorais alors la cause. On ne s'occupa pas de nous; nous eûmes le temps de prendre les portefeuilles, de les ouvrir, d'en choisir les papiers, de replacer le tout

dans la voiture; à la vérité, nous l'avions fait avec précaution, nous les avions enveloppés comme s'ils eussent été des paquets. On apprit toutes les circonstances de l'arrestation du roi, de celle de MM. de Choiseul et de Damas; on s'occupa alors de nous, on saisit les voitures, on les conduisit près de la municipalité; j'y entrai avec Reverchon, on nous questionna : il fut arrêté qu'on nous enverrait à Verdun, et pour ce un détachement fut commandé, qui nous conduisit par une route plus courte que celle de Varennes. Ce premier détachement était assez bon, mais vers le milieu du chemin ils furent remplacés par les dragons de Condé, espèce de bandits qui nous accablaient d'invectives, souffraient qu'on nous jetât des pierres, et que, s'ils ne nous livraient pas à la fureur du peuple, c'est qu'ils se croyaient en possession du destin de la France; supposant que le fourgon contenait des trésors, et mettant leur point d'honneur à nous livrer entre les mains des autorités constituées tels qu'ils nous avaient reçus; du reste, les signes d'un triomphe complet, des branches d'arbre en couronne autour de leurs chapeaux, des branches faisant des panaches à leurs chevaux, chantant, attirant la multitude, buvant à toutes les portes, et criant victoire et vive la nation. On nous conduisit au milieu des huées à l'hôtel-de-ville de Verdun; là, les voitures furent vidées, les effets déposés dans un grenier, pillés, etc. Personne n'eut la liberté de toucher quoi que ce fût qui lui appartînt; on nous permit de rester dans une auberge, j'obtins la permission d'aller voir ces MM. à condition qu'un officier m'accompagnerait et que je n'y parlerais aucune langue étrangère.

J'ai dit que j'avais trouvé Varennes tranquille, j'y vis seulement quelques hommes de troupes que je crus être des hussards.

Le chemin entre Clermont et Varennes était aussi tranquille, et nous n'y rencontrâmes personne.

Entre Varennes et Dun nous trouvâmes différens piquets et des officiers à cheval courant la campagne et venant nous demander qui nous étions, et nous examiner pour voir s'ils ne reconnaîtraient pas quelques-unes de nos figures. La fille du cuisinier, qu'ils prirent sûrement pour une dame déguisée, attira beaucoup leur attention.

Si tous les malheurs de la France et de l'Europe entière ont dépendu de cette journée, on ne peut se dissimuler qu'ils ont dé-

pendu des deux plus petites causes : l'inexpérience des courriers qui accompagnaient le roi, et celle de celui qui était chargé des relais à Varennes. Il n'y avait pas plus d'inconvénient que M. de Bouillé fils fût vu dans Varennes où il n'était pas connu, que toute autre personne ; et s'il eût fait ce qu'il devait, il aurait placé du monde pour l'avertir dès qu'on aurait aperçu l'ombre d'une voiture ; il aurait examiné, comme les officiers, sur la route de Dun, et tout aurait marché sans obstacle. Les relais étaient placés à l'extrémité de la ville, personne de la suite du Roi ne savait où ils étaient, et M. de Bouillé était renfermé dans son auberge. Il avait reçu cet ordre de son père ? je n'en crois rien. Disons que M. de Bouillé père a senti les torts de son fils, et que, pour les couvrir, il a dit lui avoir donné cet ordre.

J'ai dit l'inexpérience des courriers, parce que le zèle ne peut pas toujours suppléer à la force et à l'habitude. Des trois courriers, un aurait toujours dû avoir au moins une heure d'avance sur les voitures ; dans ce cas, arrivé à Varennes, il aurait eu le temps de découvrir la retraite de M. de Bouillé et d'avoir les chevaux prêts, etc., etc.

N° XII.

Lettre de M. Heymann.

12 août 1791.

SIRE,

Souffrez qu'un loyal et fidèle soldat dépose à vos pieds les assurances de son respectueux et entier dévouement pour la personne sacrée de Votre Majesté.

Je ne suis qu'un soldat qui n'ai jamais connu aucune intrigue ; scrupuleux aux devoirs qui m'attachent à mon Roi, je les ai toujours remplis (j'ose l'affirmer à Votre Majesté) avec honneur et sans reproche depuis quarante-trois ans que j'ai le bonheur de la servir. On a cependant osé suspecter ma probité et calomnier mes intentions dans les efforts malheureux que j'ai faits aux ordres de M. de Bouillé. Ces calomnies sont parvenues de l'enceinte de Paris aux oreilles de vos augustes frères et des personnes qui les envi-

ronnent; elles se sont même répandues jusque dans la cour de Prusse. Mais Sa Majesté le roi de Prusse a daigné me rassurer lui-même par ses bontés, et m'a accordé une pension alimentaire en attendant que je puisse rentrer au service de mon Roi que je ne crois pas avoir quitté.

J'ai tout sacrifié pour servir mon Roi, et la dernière goutte de mon sang est prête à couler pour lui. Donnez vos ordres, Sire, vous verrez avec quelle satisfaction vous serez obéi. Mon honneur et ma conscience me donnent la consolation que Votre Majesté rend justice à la pureté de mes sentimens, et cette idée me dédommage entièrement de l'injustice que j'éprouve des malveillans dont le grand intérêt est de diviser en faisant suspecter les honnêtes gens.

Je suis avec un profond respect,
Sire,
De Votre Majesté, le très-humble, etc.

Signé, HEYMANN.

N° XIII.

Lettre des administrateurs de Verdun, au Président de l'Assemblée nationale.

Nous vous adressons le procès-verbal de ce qui s'est passé ici et dans les environs, les 22 et 23 de ce mois. Ce procès-verbal n'instruira pas, sans doute, l'Assemblée nationale de ces faits essentiels et importans qui sont constatés par les procès-verbaux de Varennes et de Clermont; mais il la convaincra du patriotisme et de toute l'activité de la garde nationale, ainsi que de la trahison du sieur Bouillé; il contient aussi l'arrestation de MM. Damas et Choiseul, colonels-commandans des régimens ci-devant Monsieur et royal-dragon, et du sieur Floirac, capitaine, et du quartier-maître du régiment ci-devant de Monsieur: nous envoyons à l'Assemblée les procès-verbaux de l'arrestation de ces Messieurs, les ordres de M. de Bouillé, dont ils étaient porteurs. L'agitation et les inquiétudes du peuple font craindre qu'il n'essaie à se porter à quelques excès; c'est pourquoi nous désirons que l'Assemblée

prenne une délibération, et qu'elle nous soit apportée par le premier courrier à qui nous commandons d'en prendre le résultat.

Nous sommes, etc. — Les administrateurs.

Verdun, 24 juin 1791.

N° XIV.

Lettre de M. de Choiseul, *colonel du premier régiment de dragons, à M. le Président de l'Assemblée nationale.*

Prisons de Verdun, 24 juin 1791.

Monsieur le Président, la municipalité de Verdun a l'honneur de rendre compte à l'Assemblée nationale des détails de mon arrestation, j'ai celui de vous prier de mettre sous ses yeux les détails suivans :

D'après l'ordre de M. de Bouillé, je me suis rendu à Varennes dans la nuit du 21 au 22. Le Roi et la famille royale y étaient arrivés depuis quelque temps. J'ai pris les ordres du Roi; il m'a ordonné de rester près de sa personne. Le lendemain, lors du départ de la famille royale pour retourner à Paris, j'étais à la suite de Sa Majesté avec la garde nationale, lorsque, m'étant arrêté un moment pour procurer un cheval à M. de Romeuf, chargé du décret de l'Assemblée nationale, quelques citoyens de Varennes, voyant la municipalité et la force publique éloignées, se jetèrent sur M. de *Romeuf* et sur moi, et, malgré les ordres et les efforts d'un officier municipal, resté seul avec nous, nous fûmes conduits au cachot avec M. de Damas. Nous avons été transférés aujourd'hui à Verdun, où je serai détenu jusqu'à l'arrivée des ordres de l'Assemblée nationale. C'est au zèle et au soin courageux de la garde nationale de Verdun et de ses volontaires, que nous devons la vie depuis vingt-quatre heures; nous devons aussi la même reconnaissance aux officiers municipaux de la ville de Verdun. N'étant point coupable, j'ai l'honneur de solliciter la justice de l'Assemblée.

Je suis avec respect, etc.

CHOISEUL.

Déclaration faite par M. de Choiseul, *colonel du premier régiment de dragons, à son premier interrogatoire dans les prisons de Verdun, le 23 juin.*

Dans les différens voyages que j'ai faits à Metz, dans les mois de mai et juin, pour rendre mes devoirs et prendre les ordres de M. de Bouillé, général de l'armée de la Meuse et de la Moselle, il me parla souvent, ainsi qu'aux autres chefs des corps, des mouvemens de troupes qu'il serait obligé de faire pour couvrir les frontières dégarnies dans les parties de Stenay et Montmédy, et de son projet d'établir un camp pour couvrir la Meuse; il m'ordonna même, par un ordre positif, de retarder mon départ pour Neuf-Brisac, où la moitié de mon régiment est en garnison; et sur la représentation que je lui fis, que, ne pouvant tirer du dépôt de Commercy que quatre-vingts ou cent dragons, le reste étant des recrues, un si petit nombre d'hommes ne pouvait pas être un détachement de colonel, et que ma place était à Neuf-Brisac; il me répondit que son intention était de partager le commandement des troupes à cheval auxquelles il manquait des colonels, entre MM. Charles de Damas et moi. Il m'annonça, ainsi qu'aux autres officiers, que son intention était d'aller visiter les frontières avec M. Heymann et les officiers-généraux de son armée, afin de faire les dispositions des cantonnemens; il m'ordonna même de faire reconnaître le chemin le plus court de Commercy à Dun, en passant par Varennes, pour savoir si les équipages du premier régiment de dragons, ci-devant Royal, pourraient y passer, ainsi que ceux du treizième régiment de dragons, ci-devant Monsieur; je fis reconnaître le chemin, je le lui donnai par écrit, et il m'ordonna de me trouver, le mardi 21, à Varennes, jour, me dit-il, auquel il devait s'y rendre; qu'il y déciderait les différens cantonnemens qui seraient sous mon commandement, et qu'il m'y donnerait ses ordres.

Dans le mouvement général des troupes de son armée, il destina Mouzon pour être la garnison de mon régiment, conjointement avec celui du treizième régiment de dragons, commandé par M. Charles de Damas qui commandait le tout comme l'ancien. En conséquence des ordres, mon détachement partit de Commercy

le 18, se joignit à Saint-Mihiel au détachement du treizième régiment, coucha le 19 à Heppe, le 20 à Clermont, le 21 séjour. M. de Damas détacha ce jour trente dragons à Sainte-Menehould, selon l'ordre de M. de Bouillé, pour l'escorte d'un trésor. Le reste de l'ordre de route était d'aller le 22 à Stenay, passant par Varennes, et le 23 à Mouzon.

Les équipages de mon régiment, avec ceux m'appartenant personnellement, prirent cette route les jours prescrits. J'ai su, depuis mon arrestation, que, le mercredi 22, M. de Bouillé ayant rencontré ces équipages sur la route, entre Dun et Stenay, allant à Mouzon, demanda aux conducteurs à qui ils appartenaient, et leur ordonna d'aller à Montmédy, ce qu'ils exécutèrent. Je me rendis donc, selon l'ordre que j'avais reçu, le mardi 21, à Varennes; j'appris que le Roi y était, et qu'il était chez le procureur-syndic de la commune. Je demandai à la municipalité d'y être conduit; je pris les ordres du Roi, et il m'ordonna de rester près de sa personne.

J'étais à cheval, suivant sa voiture avec la garde et la gendarmerie nationales, lors de son départ pour retourner à Paris, lorsque, m'étant arrêté pour faire donner un cheval à M. de Romeuf, aide-de-camp de M. de La Fayette, et chargé du décret de l'Assemblée nationale, je dis au domestique qui me suivait de lui donner le sien. Le peuple, nous voyant séparés de la voiture, en profita pour se jeter sur nous; nous fûmes alternativement, dans le courant de la journée, relâchés et retenus. Enfin, dans la soirée, on nous jeta dans un cachot, MM. de Romeuf, de Damas, de Floirac, Remy et moi; nous fûmes près d'être assassinés à chaque instant; les volontaires de la garde nationale de Verdun, arrivés peu auparavant, nous sauvèrent la vie. Un garde et un gendarme national me parèrent chacun des coups de faulx qui m'étaient adressés; nos sentinelles, malgré leur vigilance, ne purent empêcher qu'on ne passât des fusils au travers des barreaux du cachot pour nous tirer. Le lendemain, M. de Roméuf fut relâché, et je fus transféré, avec MM. Charles de Damas, Floirac et Remy, dans les prisons de la ville de Verdun.

Signé CHOISEUL-STAINVILLE.

N° XV.

Lettre de M. Charles de Damas, *colonel du régiment de* Monsieur, *dragons, à M. le président de l'Assemblée nationale.*

Prisons de Verdun, 24 juin 1791.

Monsieur le Président,

J'ai reçu de M. de Bouillé l'ordre de partir de Saint-Mihiel pour me rendre à Mouzon, en passant par Clermont, où j'avais séjour. Le jour de mon arrivée à Clermont, j'ai reçu ordre de me tenir prêt à monter à cheval.

Le lendemain 21, à cinq heures du soir, j'avais été prévenu que peut-être on nous enverrait loger à Varennes. Je me suis tenu prêt à l'heure présumée, les chevaux sellés dans l'écurie; à la chute du jour, j'ordonnai de desseller. A neuf heures, il a passé quelques voitures sur lesquelles on a jeté quelques soupçons dans la ville; à dix heures, une ordonnance du régiment de royal-dragons, dont un détachement avait eu ordre de s'arrêter à Sainte-Menehould pour escorter un convoi, vint me dire que la ville avait arrêté la troupe. L'incertitude sur tout ce qui passait, la crainte d'être retenu si je tardais à partir, et l'arrivée d'une ordonnance de hussards, qui venait au-devant de ma troupe, me déterminèrent à faire monter à cheval pour commencer ma route à minuit. J'allais rendre compte de cette disposition à la municipalité, lorsqu'elle m'envoya dire que cette marche causait du trouble dans la ville, qu'on désirait que je différasse; j'insistai en montrant l'ordre que j'avais. Pendant ce temps, les dragons montèrent à cheval : je me rendis sur la place où s'était transportée la municipalité; elle me répéta qu'elle désirerait que je ne partisse pas; que les habitans étaient prêts à m'en empêcher par la force, et j'entendis battre la générale dans la ville; alors je ne balançai pas à faire mettre pied à terre à ma troupe, et à renvoyer les dragons dans leurs quartiers. Pendant ce temps, le bruit s'est répandu que ces voitures avaient été arrêtées à Varennes, qu'on avait envoyé des courriers. Autant par curiosité que par l'espèce de soupçon que j'avais moi-même, je me décidai à aller sur la route pour avoir plutôt des nouvelles.

Je n'avais avec moi qu'un capitaine du régiment et un maréchal-des-logis. J'appris en route que ces voitures contenaient la famille royale, et étaient arrêtées à Varennes; je pris le parti d'y aller.

Je suis arrivé à Varennes, et je me suis aussitôt transporté à la municipalité qui m'a mené chez le Roi.

Lorsqu'il est monté en voiture pour retourner, la municipalité ordonna qu'on me fît venir : je restai en arrière sur ma bonne foi, quelques personnes ont eu l'idée de m'arrêter, je ne fis aucune difficulté d'attendre les ordres de la municipalité pour ordonner mon départ. Le peuple des campagnes, arrivé en foule, s'y est opposé, j'ai été mené en prison, aujourd'hui amené à Verdun. Je n'ai rien à me reprocher; j'ai exécuté des ordres dont j'ignorais l'objet, je demande ma liberté. Je supplie M. le président de vouloir bien me pardonner ces détails qui sont d'une exacte vérité. Je demande avec instance l'élargissement de M. de Floirac, capitaine du régiment, qui m'a accompagné sans savoir où il allait, et celui de M. Remy, quartier-maître, qui allait au logement avec un maréchal-des-logis, un fourrier et un dragon, qui a été arrêté passant par Varennes.

Je suis avec respect, monsieur le Président, etc.

Signé CHARLES DE DAMAS.

N° XVI.

Procès-verbal.

A dix heures et demie sont sortis MM. Genri et ***, membres de la Société des amis de la constitution établie à Bar-le-Duc. Ils étaient députés de ce département et de cette société. Ils ont donné connaissance à l'assemblée du décret de l'Assemblée nationale, occasioné par le départ du Roi, et ont suivi la route de Varennes, pour y apprendre toutes les circonstances de son arrestation, et la séance a été levée à minuit.

Et ce jourd'hui 23 juin 1791, dès onze heures et demie du matin, MM. les administrateurs du directoire de district et les officiers municipaux, s'étant réunis, ont appris, par un exprès arrivé de Clermont, qu'un parti autrichien s'était porté sur Varennes.

Quoique ce fait ne fût pas vraisemblable, et que l'assemblée pensât que c'était quelque détachement du régiment de royal allemand dispersé dans ces cantons, qui avait paru du côté de Varennes, elle dépêcha aussitôt un courrier à Varennes, et ensuite, ayant appris que le détachement de la garde nationale, parti la veille pour Varennes, revenait avec quatre officiers arrêtés, il a été adressé une réquisition, au commandant de la ville, d'un détachement de cent dragons du deuxième régiment, pour aller à sa rencontre; et enfin, à trois heures après midi, les détachemens sont entrés dans la ville avec les prisonniers. M. Gorgei, colonel commandant de la garde nationale, s'est rendu au plus tôt à l'assemblée, et, ayant fait entrer les prisonniers, il a remis à l'assemblée les procès-verbaux de l'arrestation qui seront envoyés à l'Assemblée nationale.

On voit par ces procès-verbaux que le sieur de Choiseul, commandant le premier régiment de dragons, ci-devant royal, et le sieur Damas, également commandant le régiment de dragons, ci-devant Monsieur, M. Floirac, capitaine, et Remy, quartier-maître, ont été saisis et arrêtés comme suspects d'avoir connu le départ du Roi; d'avoir voulu le favoriser ainsi que sa sortie hors du royaume; et que la municipalité de Varennes, ayant délibéré de faire transporter les officiers dans la maison d'arrêt de cette ville, les a confiés à cet effet au sieur Gorgei et à son détachement. Ces officiers ayant cherché à se disculper, exhibant les ordres qu'ils avaient reçus de M. de Bouillé, signés de lui-même et dont ils ne connaissaient pas le but, l'assemblée n'a pas dû juger la légalité ou l'illégalité de leur arrestation. En conséquence, elle a délibéré de les faire conduire aussitôt dans la maison d'arrêt où ils seront détenus jusqu'à ce que l'Assemblée nationale, à qui il a été arrêté d'adresser le procès-verbal de leur arrestation, ait ordonné qu'ils soient élargis ou qu'ils soient renvoyés, s'il y a lieu, à Orléans pour y être jugés par le tribunal provisoire établi dans cette ville pour juger les crimes de lèse-nation. Ce fait, l'assemblée a accompagné les officiers jusqu'à la maison d'arrêt pour les soustraire au ressentiment et à l'agitation du peuple.

Le 23 juin, sept heures du soir, le suppléant de M. le procureur du district a remis sur le bureau une lettre par laquelle M. Burnot, maire d'Anvillers, l'informe que les soldats, mécontens

des courses qu'on leur avait fait faire, refusent d'aller plus loin jusqu'à ce qu'ils aient reçu des ordres de la nation; et après quelques détails, il termine par demander qu'on pourvoie à la sûreté de cette ville.

Et ce jourd'hui 24 juin, MM. les administrateurs de district et officiers municipaux ont clos et arrêté le présent procès-verbal qui sera adressé sur-le-champ à l'Assemblée nationale.

A Verdun le 24 juin 1791, à midi.

N° XVII.

Décret de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport des sept comités ci-dessus;

Attendu qu'il résulte des pièces dont le rapport lui a été fait, que M. Bouillé, général de l'armée française sur la Meuse, Sarre et Moselle, a conçu le projet de renverser la constitution; qu'à cet effet il a cherché à se faire un parti dans l'Empire, sollicité et exécuté des ordres non contre-signés, attiré le roi et sa famille dans une ville de son commandement, disposé des détachemens sur le passage, fait marcher des troupes vers Montmédy, préparé un camp près cette ville, cherché à corrompre les soldats, les a engagés à la désertion pour se réunir à lui et sollicité les puissances voisines à faire une invasion sur le territoire français; décrète :

1°. Qu'il y a lieu à accusation contre M. Bouillé, ses complices et adhérans, et que procès leur sera fait et parfait devant la haute Cour nationale provisoire séante à Orléans; qu'à cet effet les pièces qui auront été adressées à l'Assemblée nationale seront envoyées à l'officier qui fait auprès de ce tribunal les fonctions d'accusateur public.

2°. Qu'attendu qu'il résulte également des pièces dont le rapport lui a été fait, que MM. Heyman, Klinglin et d'Hoffize, maréchaux-de-camp employés dans la même armée de M. Bouillé, Desoteux, adjudant-général, Bouillé fils, major de hussards, et de Goguelat, aide-de-camp, que M. Choiseul-Stainville,

colonel du premier régiment de dragons; Mandel, Forsen, colonels propriétaires du régiment royal-suédois, sont prévenus d'avoir eu connaissance du complot dudit Bouillé, et d'avoir eu dans les vues de le favoriser, il y a lieu à accusation contr'eux, et que leur procès leur sera fait et parfait devant la haute Cour nationale provisoire séante à Orléans.

3°. Que les personnes dénommées dans les articles précédens, contre lesquelles il y a lieu à accusation, qui sont ou seront arrêtées par la suite, seront conduites sous bonne et sûre garde dans les prisons d'Orléans, et que les pièces de procédure commencées au tribunal du deuxième arrondissement, ainsi que dans les autres tribunaux du royaume, seront envoyées à celui d'Orléans qui demeurera seul chargé de la suite de la procédure.

4°. Que MM. Damas, Dandoins, Vallecourt, Marassin, Lalonde, Floirac et Remy, l'un capitaine, l'autre sous-lieutenant au treizième régiment de dragons; MM. Lacour, lieutenant au premier régiment de dragons, d'Hofflize, sous-lieutenant au régiment de Castella suisse, et madame de Tourzel, resteront en état d'arrestation jusqu'après les informations, pour être statué ultérieurement sur leur sort.

Que les dames Brunier et Neuville seront mises en liberté.

Opinion de M. de Choiseul d'Aillecourt, député à l'Assemblée nationale.

« Je crois n'avoir besoin, Messieurs, que de retracer les faits » pour justifier la conduite de MM. de Damas et de Choiseul. » M. de Bouillé annonce lui-même que ce ne fut que sur ses ins- » tances que le Roi se détermina à aller à Montmédy. Vous avez » connaissance de l'ordre du Roi à M. de Bouillé, pour placer » des troupes de Châlons à Montmédy, vous l'avez aussi des or- » dres de ce général aux différens corps qu'il commandait (lettre » de Sainte-Menehould, datée du 22).

» Le 13, il donna ordre au premier escadron du régiment royal » (premier régiment de dragons) de partir de Commercy pour se » rendre à Saint-Mihiel; d'y joindre les escadrons du régiment

» de Monsieur (treizième régiment de dragons), pour se rendre » ensemble à Monzon.

» Le 14, il fait marcher quarante hommes du régiment royal » pour attendre, le 20 et le 21, à Sainte-Menehould, un convoi » d'argent. Un ordre du 15 change celui du 13, et retarde la » marche du premier escadron du régiment royal jusqu'au 18, » pour suivre cependant sa première destination. Le régiment » royal est celui que commande M. de Choiseul, et je vous prie » d'observer que de ces deux détachemens, l'un devait se rendre à » Mouzon par Saint-Mihiel, celui composé de quarante hommes à » Sainte-Menehould; aucun des deux à Varennes.

» Quelle a été la conduite de ces différens détachemens? A » Sainte-Menehould (lettre des officiers municipaux datée du 22 » à trois heures du matin), l'arrivée d'un détachement de hus- » sards fait naître les premières alarmes. Le commandant de ce » détachement montre ses ordres. Ce premier détachement est » remplacé par les quarante dragons du régiment royal, et ce » mouvement, qui n'augmentait pas le nombre des troupes à » Sainte-Menehould, augmente les craintes. Cependant les voitures » passent et les *dragons sont encore tranquilles*. Le peuple demande » le désarmement des troupes, quoiqu'elles soient tranquilles. » Pour satisfaire, disent les officiers municipaux, nous avons cru » devoir obtempérer à cette demande, et nous avons obtenu le dé- » sarmement des dragons; et pour mieux nous assurer de l'offi- » cier, autant que pour le soustraire à la violence et au méconten- » tement des habitans, nous l'avons fait conduire et recomman- » der dans les prisons de la ville. — Que nous présente ce procès- » verbal ou cette lettre? Des alarmes causées par l'arrivée » d'un détachement de hussards, augmentées parce qu'il est re- » levé par des dragons. Le commandant montre les ordres de son » général, le peuple y répond en demandant le désarmement de » la troupe, les officiers municipaux obéissent au peuple; les dra- » gons obéissent à tous deux, et la précaution des officiers muni- » cipaux va jusqu'à faire conduire et recommander dans les pri- » sons l'officier commandant. Si vous pouvez louer le zèle craintif » des officiers municipaux, au moins, à ce qu'il me semble, ne » pouvez-vous inculper en rien le commandant de ce premier dé- » tachement, puisqu'après le passage des voitures, les officier

» municipaux avouent que les dragons étaient tranquilles, et nous » fournissent ainsi la plus grande preuve qu'ils ignoraient leur » mission.

» Le directoire de Clermont (procès-verbal du directoire de » Clermont) nous a appris ce qui s'était passé dans cette ville, et » la lettre que M. de Damas a écrite à l'Assemblée y est conforme. » Dans presque tous les points, le directoire s'était assemblé, dit » le procès-verbal, sur ce que les citoyens étaient alarmés d'avoir » vu M. de Damas rassembler les détachemens de divers régimens. » M. de Damas ne rassemblait pas de détachemens; rien n'est si » éloigné d'un rassemblement de troupes que les dispositions né- » cessaires pour l'escorte d'un convoi qui doit se faire par des » détachemens successifs; il apprit que les alarmes *augmentaient* » *d'autant plus qu'on avait vu des soldats escorter des berlines sui-* » *vies de courriers.* Je ferai ici la même observation que j'ai déjà » faite, les voitures étaient passées, et M. de Damas avait encore » l'idée du trésor qu'il devait escorter: donc il ne savait pas que » ces voitures étaient le trésor lui-même. Sous le prétexte de faire » escorter un trésor, on voyait les officiers du détachement de » dragons aller de maison en maison ordonner à leurs soldats de » partir à l'instant. Si, dans l'opinion des officiers, le trésor eût été » dans les voitures qui étaient passées, il était trop tard pour rem- » plir leur mission; elle devenait inutile. Dès qu'ils ne la croyaient » pas remplie, ils attendaient donc encore le trésor; dès qu'ils » l'attendaient, ils ne savaient donc pas ce que ces voitures con- » tenaient; ils ignoraient donc le motif de leurs ordres.

» Les députés de la municipalité observèrent à M. de Damas » que les voitures qu'il voulait faire escorter *étaient suspectes.* Il » ne voulait pas les faire escorter puisqu'elles étaient passées » (ordres montrés par M. de Damas); il répond qu'il a des ordres; » il les montre; la municipalité veut les juger: M. de Damas veut » les exécuter. M. de Damas avait un ordre de son supérieur, la » troupe n'obéit pas. Que pouvait faire M. de Damas en cette cir- » constance?

» Le procès-verbal exprime lui-même que les dragons mirent » pied à terre sur les ordres de M. de Damas; cependant, conti- » nue le procès-verbal, M. de Damas reste à cheval avec ses offi- » ciers: M. de Damas et ses officiers avaient vu les dragons refuser

» d'obéir aux ordres dont ils étaient porteurs. Les dragons les » étaient abandonnés, mais ils ne croyaient pas quitter de leur » devoir; ils étaient seuls, mais ils devaient obéir à l'ordre qu'ils » avaient reçu, la majorité ne pouvait les en dispenser; elles » n'ont reçu que le pouvoir de requérir les troupes de ligne, et de » diriger leur action dans l'intérieur des villes, mais elles ne peuvent » gêner la marche des différens corps; cela serait d'autant plus inu- » tile qu'elles sont sûres d'arrêter leur activité dans les lieux où elles » se trouvent placées. — Sommé de nouveau de se rendre à l'hô- » tel-de-ville pour exhiber ses ordres, il s'annonce pour son loge- » ment, mais au lieu de s'y arrêter, il s'enfuit. — Sommé de nou- » veau, il avait donné déjà montre ses ordres et il lui étaient connus. » Il craignait peut-être que les officiers municipaux ne lui offris- » sent la même protection qu'à l'officier qui les commandait à » Sainte-Menehould, et par humanité ne le fissent reconduire » dans les prisons. La lettre de M. de Damas à l'Assemblée, le » Mémoire succinct qu'il a publié est en grande partie conforme » au récit du directoire.

» Je prendrai succinctement les faits qui ne sont que les consé- » quences des ordres que M. de Bouillé avait donnés pour la » marche des différens détachemens; vous connaissez ces ordres. » M. de Damas était en marche avec un escadron du treizième » régiment de dragons, ci-devant Monsieur, pour aller à Medzon, » ainsi que le premier escadron du premier régiment, ci-devant » royal. Il eut ordre de retarder d'un jour leur arrivée à Cler- » mont, de n'y arriver que le 20, et d'y prendre séjour le 21.

» Ce fut alors qu'il reçut un ordre de M. de Bouillé pour en- » voyer de Clermont à Sainte-Menehould un capitaine et quarante » hommes du régiment royal pour attendre un convoi, et en même » temps de se tenir prêt à Clermont avec trente dragons pour re- » cevoir le convoi, lorsque le premier détachement des dragons » de royal le lui amènerait.

» Un officier de l'état-major, porteur d'ordres de M. de Bouillé, » prescrit à M. de Damas de faire monter à cheval à cinq heures » du soir le 21; que probablement il irait à Varennes afin d'abré- » ger la journée trop forte de Clermont à Stenay; l'ordre était de » monter à cheval à cinq heures, mais le second, qui devait être » celui d'exécution, n'était encore que présumé. A la nuit, n'ayant

» reçu aucun ordre, M. de Damas fait desseller. A neuf heures, » les voitures passent. A dix heures et demie, sur la nouvelle du » rassemblement du détachement de dragons de Sainte-Menehould, » au milieu des alarmes de la ville, M. de Damas, ayant l'idée » de l'ordre qu'il avait reçu, d'être à cinq heures à cheval, l'in- » quiétude de celui qu'on lui avait annoncé pour aller à Varennes » et qu'il ne recevait pas, incertain, craignant d'avoir mal inter- » prété l'ordre qu'il a reçu, il fait monter à cheval. Les officiers mu- » nicipaux s'en alarment, le peuple s'en effraie. M. de Damas montre » son ordre pour monter à cheval et sa route pour aller à Mouzon par » Varennes et Stenay. Les officiers municipaux lui font la réquisi- » tion formelle de faire descendre de cheval. M. de Damas, en » leur représentant qu'ils n'ont pas le droit d'empêcher une troupe » de partir, cède à leur demande et fait mettre pied à terre. — » M. de Damas, étonné de ce que les premiers ordres qu'il avait » reçus n'avaient pas été dans le cas d'être mis à exécution, incer- » tain sur les bruits et les alarmes qui se répandaient, inquiet, » prend le chemin de Varennes avec un officier de son régiment. » Arrivé à Varennes, il apprend que le Roi y est. Il va à la mu- » nicipalité qui le conduit chez le Roi, il y passe la nuit : les » officiers municipaux ne s'opposent pas à son départ; mais pen- » dant qu'ils sont allés accompagner le Roi ramené vers Clermont, » le peuple l'arrête avec M. de Choiseul et l'aide-de-camp de » M. de La Fayette. Mis en liberté, ils sont ramenés une seconde » fois et mis en prison. Tels sont les faits relatifs à M. de Damas, » et je vous demande d'arrêter votre attention sur les consé- » quences qu'on peut en tirer. — A la chute du jour, M. de Da- » mas fait desseller ses chevaux.... Croyez-vous, Messieurs, que » si M. de Damas eût été dans le secret, s'il eût su que c'était le » Roi et la famille royale qu'il devait escorter, il se fût lassé d'at- » tendre? Les voitures passent à neuf heures du soir, et ce n'est » qu'à dix heures et demie que M. de Damas, sur un avis incer- » tain, fait seller les chevaux. Si M. de Damas eût su ce que con- » tenaient les voitures, eût-il attendu une heure et demie après » leur passage pour faire monter à cheval?

» L'inquiétude de M. de Damas sur l'exécution de ses ordres, » prouve manifestement qu'il en ignorait le motif; il avait celui » de monter à cheval à cinq heures. Il devait aller à Stenay le len-

» demain; il avait été prévenu que probablement on l'enverrait
» de ce soir à Varennes, afin de rendre cette journée moins forte;
» il ne faisait donc qu'exécuter ses ordres en y allant. Les officiers
» municipaux lui font une réquisition formelle, et il se soumet.

» Quelles sont les raisons qui engagèrent M. de Damas à aller
» à Varennes? (lettre de M. de Damas) Pendant le temps, dit-il,
» que les voitures étaient arrêtées à Varennes, qu'on avait envoyé
» divers courriers pour avertir les gardes nationales, divers soup-
» çons me déterminèrent à aller sur la route avec un capitaine du
» régiment. Si M. de Damas eût été dans le secret, déjà suspect à
» Clermont, abandonné de sa troupe, accompagné d'un seul of-
» ficier, aurait-il été au-devant des dangers qui pouvaient l'at-
» tendre? S'il eût été du secret, au lieu de rester à cheval quelques
» instans avec les officiers, et ensuite de se séparer d'eux, n'eût-il
» pas cherché à les emmener avec lui? M. de Damas ne sachant
» pas le secret, sa marche s'explique naturellement. L'intérêt qui
» s'était communiqué dans Clermont, de savoir qui était dans ces
» voitures, les soupçons déjà en mouvement, la multiplicité, l'in-
» certitude des ordres, leur inutilité, tout devait exciter la curio-
» sité de M. de Damas.

» Serait-ce l'empressement d'exécuter les ordres, le zèle d'obéis-
» sance des officiers qui pourraient encore vous inspirer quelque
» doute? Ne pouvez-vous concilier le zèle dans l'exécution avec
» l'ignorance du motif?....Ah! Messieurs, craignez d'en prendre
» ombrage, ne laissez pas perdre cette habitude à l'armée: vous
» la détruiriez bien vite avec le système de l'obéissance raisonnée.
» Je crois donc, Messieurs, avoir pleinement justifié, et le déta-
» chement de Sainte-Menehould, et M. de Damas qui commandait
» à Clermont.

» Ce qui s'est passé à Varennes est infiniment plus simple en-
» core, s'il est possible, et me présente à défendre quelqu'un d'un
» intérêt plus cher à mon cœur; mais je n'ai besoin, pour le
» défendre, que d'exposer les faits.—Il me reste à vous par-
» ler de l'arrestation de M. de Choiseul à Varennes, et de celle
» de M. de Damas. Ce n'est qu'à Varennes que se trouve M. de
» Choiseul; deux détachemens de son régiment étaient, l'un à
» Sainte-Menehould, l'autre à Clermont, lui seul est à Varennes.
» Il y est par un ordre particulier de M. de Bouillé, qui lui enjoi-

» gnait de se rendre en personne à Varennes, où il devait se
» trouver pour lui donner lui-même d'autres ordres. Il apprend
» que le Roi et la famille royale sont à Varennes, il va chez le
» Roi (lettre de M. de Choiseul). Le Roi part, et MM. de Choi-
» seul et de Damas restent; il ne leur vient pas l'idée qu'ils pus-
» sent être suspects. M. de Choiseul ne commandait pas les hus-
» sards, puisque le sieur Drouet dit que, lorsqu'ils furent som-
» més de descendre de cheval, M. de Goguelat, qui les comman-
» dait, s'y refusa; il ne commandait pas non plus de dragons,
» puisque les uns étaient à Sainte-Menehould, les autres à Cler-
» mont: le peuple n'arrête MM. de Choiseul et de Damas, que parce
» qu'il les rencontre, que parce qu'ils s'offraient eux-mêmes avec
» la sécurité d'une conscience tranquille. C'est malgré les efforts
» des officiers municipaux, dit M. de Choiseul, que je fus arrêté;
» où furent-ils arrêtés? Ils revenaient de Clermont, ils retournaient
» à leur troupe, ils suivaient la voiture du Roi. — Cependant la
» commune s'assemble, le procureur de la commune requiert l'ar-
» restation, non-seulement de MM. de Damas et de Choiseul, mais
» bien aussi de M. de Romeuf, aide-de-camp de M. de La Fayette:
» malgré la réquisition du procureur de la commune, la délibéra-
» tion met ce dernier en liberté; il faut convenir qu'elle ne porte
» même pas l'empreinte de la chaleur, ni de soupçons bien pro-
» noncés (délibération de la commune de Varennes); il y est dit
» que, quant aux deux autres officiers, connus sous les noms de
» Damas et de Choiseul, il a été également arrêté que, tant pour
» la tranquillité publique que pour la sûreté de leurs personnes,
» ils seront transférés à Verdun. Ces deux motifs étaient donc les
» seuls qu'on pût alléguer, et je vous prie d'observer ici, Mes-
» sieurs, que ce ne sont pas les seuls officiers municipaux qui par-
» lent un langage aussi modéré; ce sont tous les habitans, la com-
» mune tout entière. Il paraît par le procès-verbal, que les es-
» prits de la garde nationale seule étaient un peu échauffés, la muni-
» cipalité était même absente et occupée à suivre le Roi; car M. de
» Romeuf, qui, par générosité pour MM. de Damas et de Choiseul,
» retarde son départ, dit expressément qu'il attendait le retour de
» la municipalité.

» M. Remy, quartier-maître du régiment de Monsieur, que
» M. de Damas avait envoyé de Clermont pour préparer le loge-

» ment, le monstre fut arrêté; M. de Floirac, qui ne voulait » pas le quitter, le fut aussi; et le procès-verbal d'arrestation » n'articule aucun fait contre eux.

» Je devrais borner ici la justification de MM. de Damas et de » Choiseul; ce n'est que par les faits qu'ils doivent être défendus. » Vouloir en tirer des conséquences, ce serait se méfier de vos » lumières et prétendre diriger votre justice; mais je sens qu'il » faut détruire jusqu'au plus léger soupçon. Je vous parlerai donc » de la lettre de M. de Klinglin à sa bonne amie, de ses assertions » et de ses conjectures. Cette lettre a été interceptée: ce n'est point » dans ce moment que je rappellerai à l'Assemblée qu'elle a tou- » jours consacré, même observé l'inviolabilité du secret des » lettres, et que, peut-être, une preuve acquise par un délit de- » vrait s'anéantir devant le législateur indigné; mais je ne veux » point user d'un moyen qui ne serait légitime que parce qu'il » serait légal; et si la justice doit se conformer à la loi et toujours » y atteindre, l'honneur sait même quelquefois en refuser le » bienfait.

» M. de Klinglin rend compte dans sa lettre de l'opinion anté- » rieure de M. de Bouillé, des conjectures que pouvaient offrir ses » conversations, et de la manière dont il avait disposé les troupes de » son commandement; mais en même temps M. de Klinglin avoue » qu'il ne peut pénétrer le secret de ce général: je n'ai pas, dit- » il, questionner un homme qui ne se déboutonnait pas. M. de » Klinglin, officier-général, ancien militaire, n'était donc pas » dans le secret de M. de Bouillé.

» Ce n'est, selon lui, que le 21 au matin que, dans le moment » où M. de Bouillé avait besoin de lui pour l'envoyer à Montmédy, » il lui confie son secret. M. de Klinglin passe toute la journée » du 21 à Montmédy, le 22 à se mettre en sûreté, et le 23 il sait » tout cela! Dans sa première lettre il fait un long récit de ses » espérances, de sa joie et de sa douleur, des moyens que M. de » Bouillé avait employés, et il ne parle pas de M. de Choiseul: ce » n'est que dans une note ajoutée à la lettre qu'il parle de cet offi- » cier. Il y dit que les troupes dont il devait disposer n'ont pas » marché dans un autre endroit, il dit que M. de Choiseul a été » avec quarante hommes de Clermont à Varennes. Il pouvait » avoir des ordres d'exécution et n'en pas connaître le motif. Il

» est vrai que M. de Klinglin dit à M. de Choiseul qui écrit du
» secret, et M. de Klinglin n'en était pas lui-même. M. de Klin-
» glin était officier-général, voyait M. de Bouillé tous les jours, et
» cependant cet homme ne se débouchonnait pas; et M. de Choiseul,
» jeune officier avec toute la vivacité de son âge, avait excité da-
» vantage la confiance de M. de Bouillé qu'on dit si adroit. M. de
» Klinglin était nécessaire à M. de Bouillé pour faire tout préparer
» à Montmédy, et M. de Bouillé ne se confie à lui que le 21 au
» matin, et l'on pourrait croire, sur une simple parole hasardée,
» sur une simple opinion particulière dans une lettre, que ce même
» M. de Bouillé eût confié son secret à un officier jeune, à qui il
» n'avait aucun intérêt de rien dire, de qui il n'avait à exiger
» qu'une obéissance passive? M. de Klinglin était nécessaire à
» l'exécution, et il ne l'a su qu'au moment même. M. de Choiseul
» n'avait rien à commander, ne devait qu'obéir : pourquoi M. de
» Bouillé lui aurait-il confié le motif véritable qui le faisait agir?
» Enfin, l'on ne pourrait vouloir accorder quelque attention à M.
» de Klinglin, lorsqu'il avance que quelqu'un savait ce qu'il avoue
» ne savoir pas lui-même. Tel était le seul mot de la lettre de M. de
» Klinglin qui méritât d'être réfuté, qu'importe ensuite qu'il entre
» dans les détails d'exécution; qu'il accuse la marche plus ou
» moins lente des détachemens qui devaient faire l'escorte, que
» M. de Choiseul dût commander des hussards à Varennes ou
» des dragons à Clermont? ..... J'observerai à cette occasion que
» M. de Klinglin avance un fait prouvé impossible. Il dit que M. de
» Choiseul vint, pendant la nuit, à Varennes avec quarante che-
» vaux; ces quarante hommes avaient eu ordre de partir le 19
» de Clermont, pour être le 20 au à Sainte-Menehould. Les
» ordres de M. de Bouillé en font foi. Ce détachement ne pou-
» vait donc être en même temps à Sainte-Menehould et à Varennes.
» M. de Choiseul ne commandait pas non plus les hussards,
» puisqu'il est prouvé par le seul Drouet que c'était M. de Go-
» guelat. M. de Choiseul était donc seul, il avait ordre de se
» rendre à Varennes; n'est-il pas absurde alors de penser qu'il
» eût un secret que M. de Bouillé n'avait pas dit à ses officiers
» généraux? Si l'on se rappelle ensuite le calme de M. de Choi-
» seul, la sécurité avec laquelle il est resté à Varennes après le
» départ du Roi, les efforts des officiers municipaux pour l'em-

» pêcher d'une arrêté, l'expression modérée du procès-verbal de
» la commune, peut-on conserver la moindre incertitude sur la
» conduite de M. de Damas et de M. de Choiseul ? Pourriez-vous
» les rendre responsables lorsqu'ils ne peuvent refuser d'obéir,
» lorsqu'ils ne peuvent savoir le motif des ordres qu'ils reçoivent ?
» J'ai trouvé juste et sage que, dans le premier moment où vous
» n'aviez encore aucune information sur les faits qui s'étaient
» passés, tant à Sainte-Menehould qu'à Clermont et à Varennes,
» l'Assemblée ait décrété que les officiers détenus dans les prisons
» de Verdun y resteraient en état d'arrestation ; mais aujourd'hui
» qu'il ne vous est parvenu aucune charge contre eux, qu'il vous
» est prouvé que MM. de Damas et de Choiseul ne connaissaient
» pas l'objet de leur mission, quelle pourrait être la raison de les
» priver de leur liberté ? Je vous répéterai donc les mêmes paroles
» que M. de Choiseul vous adressait en entrant dans sa prison :
» *N'étant pas coupable, je demande mon élargissement.*

» Je n'ai répondu que par des faits ; j'ai cru devoir me renfermer
» dans l'exposition simple des différentes circonstances, et si j'ai
» pu comprimer pendant quelques instans le sentiment vif qui me
» porte vers un des accusés, j'espère cependant qu'après avoir dé-
» fendu sa cause dans le moment où mon parent et mon ami est
» malheureux et innocent, vous m'excuserez de laisser échapper
» ici l'expression de mon amitié et de mon estime.

» CHOISEUL-D'AILLECOURT. »

N° XVIII.

Lettre écrite au Roi par M. de Choiseul.

SIRE,

Je profite d'un moment de liberté pour oser mettre aux pieds de Votre Majesté l'expression respectueuse de ma douleur et le serment de fidélité qu'il m'est si doux de lui renouveler dans ces affreuses circonstances. Vivre pour vous servir et mourir pour vous, Sire, voilà mes vœux et ma gloire. Je jouis de mon sort, il m'honore, et si je suis victime de l'injustice, j'aurai la douceur de songer qu'ayant rempli tous mes devoirs de sujet fidèle et

reconnaissant, je n'ai pas un seul reproche à me faire, et que j'ai obtenu l'intérêt, l'estime, et, s'il m'est permis de le dire, les regrets de Votre Majesté.

Je suis avec respect,

Sire,

De votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet,

Signé D. CHOISEUL-STAINVILLE.

N° XIX.

Extrait des registres des délibérations du Directoire du district de Clermont, au département de la Meuse.

Aujourd'hui mardi, 21 juin, à deux heures de relevée. Le district de Clermont s'est assemblé sur ce que tous les citoyens de la ville de Clermont alarmés d'avoir vu, pendant le cours de la journée, des mouvemens que le commandant du 13e régiment de dragons, nommé Damas, avait fait faire à un escadron de ce régiment arrivé le 20 de ce mois en cette ville pour y loger, avec les ordres de M. de Bouillé, portant qu'il devait arriver le 19; sur ce qu'on avait vu les soldats se munir de pierres à feu; qu'à l'heure de dix heures du soir, l'inquiétude des citoyens était augmentée, lorsqu'après le passage de deux voitures, précédées d'un cabriolet, dont une berline à six chevaux et deux courriers en avant, et dont l'arrivée semblait avoir été prévue, parce que deux jours auparavant un détachement de hussards, ci-devant Lauzun, en garnison à Varennes, avait été dépêché à leur rencontre sous prétexte d'aller escorter un trésor à Châlons; sur ce qu'on a vu les officiers dudit régiment aller de maison en maison éveiller les dragons et leur donner ordre de monter à cheval et de s'assembler en armes sur la place de l'hôtel-de-ville pour partir à l'instant sans leur faire connaître leur destination; sur les plaintes et les mouvemens des citoyens, le directoire du district et la municipalité, s'étant réunis pour en conférer, ont délibéré de se rendre sur le champ auprès du commandant à l'instant même pour lui faire part

des alarmes des citoyens; en conséquence, M. le maire de Clermont, M. Martinet, membre du directoire de district, et le procureur-syndic se sont rendus au logement du sieur Damas qui se disposait à partir, et lui ont exposé les alarmes et les inquiétudes des citoyens causées par les mouvemens qu'il avait fait faire aux dragons pendant le cours de la journée, par le passage desdites voitures par une route détournée de celle de la poste ordinaire, et par le départ de ses troupes, et lui ont demandé les ordres qui autorisaient une telle conduite, suspecte à tous les égards dans les circonstances actuelles, annonçant leurs qualités et fonctions; à quoi ledit sieur Damas a répondu d'un air embarrassé et avec beaucoup d'émotion : Qu'il ne faisait rien qui pût être suspect; qu'il avait des ordres. Sommé de les exhiber, il a tiré de sa poche précipitamment un ordre qu'il a dit être de M. de Bouillé et une lettre qu'il a dit être de M. de Goguelat; sur ce qui lui a été observé par M. le maire qu'il outre-passait les ordres qu'il exhibait, il a répondu d'un ton fort animé qu'il était le maître d'en ordonner, et que sa troupe partirait, quoique les députés l'aient requis au nom de la loi de tranquilliser les citoyens en faisant coucher la troupe en cette ville; sur un mouvement de refus précipité, après avoir replié lesdits ordres, le maire a dit : Qu'il le sommait de s'arrêter. Ledit Damas est sorti précipitamment de sa chambre, il s'est porté dans la rue, en criant : A moi dragons! tandis que lesdits députés étaient encore dans la chambre et en sortaient. Ces mouvemens ayant confirmé les alarmes présentées par les citoyens qu'une telle démarche était suspecte et les mettait en péril, la municipalité s'est à l'instant rassemblée. La trompette des dragons a sonné pour monter à cheval, malgré l'obscurité de la nuit, on a battu la générale. Les gardes nationales rassemblées, les officiers municipaux revêtus de leurs écharpes, le corps administratif s'étant rendus sur la place où les dragons étaient rangés en bataille, ayant à leur tête ledit sieur et les autres officiers, M. le maire et les officiers municipaux lui ont représenté que d'un côté il exposait les citoyens, et que de l'autre il compromettait les dragons. Sommé de se rendre à l'hôtel de ville pour exhiber ses ordres et les faire examiner, il s'y est constamment refusé, mais vivement pressé par différentes interpellations, il les a enfin remis à M. le maire tels qu'ils viennent d'être énoncés.

Dans ces circonstances critiques, les officiers municipaux, les administrateurs du district et le procureur-syndic, craignant les suites de l'incivisme de cet officier commandant, se sont portés vers les dragons auxquels ils ont demandé la manifestation de leur patriotisme : ces braves soldats se sont empressés de répondre au vœu des administrateurs, et ils n'ont fait aucun mouvement au commandement de marcher qui leur a été donné par le commandant. Les administrateurs et officiers municipaux, touchés du patriotisme des dragons, ont crié : Vive la nation ! ce cri a été aussitôt répété par les dragons, qui, un instant après, ont mis pied-à-terre. Cependant, ledit sieur Damas et les officiers restaient à cheval ; mais, sommé de nouveau de se rendre à l'hôtel-de-ville, ledit sieur Damas s'est porté précipitamment chez lui, et au lieu de s'y arrêter, s'est enfui. Lesdits corps sont s'y sont rendus y croyant l'y trouver, mais ils se sont persuadés qu'il ne s'y était pas seulement rendu et qu'il ne restait dans sa chambre que l'étendard enfermé dans son étui. Les dragons étant rentrés paisiblement dans leur logement, il a été établi des gardes et patrouilles pour la sûreté publique ; de quoi, il a été, sans désemparer, dressé procès-verbal dans la salle du directoire de district, en présence des officiers municipaux, du procureur-syndic de la commune et des administrateurs qui s'y sont rendus le 22 juin 1791, deux heures du matin, et ont signé, etc.

Et ledit jour, 22 juin, vers les deux heures du matin, le directoire étant assemblé en la salle de ses séances, il est arrivé un courrier dépêché par le procureur-syndic et la municipalité de Varennes, lequel a dit qu'immédiatement après le passage des voitures suspectées, la municipalité avait pris toutes les précautions nécessaires, afin de découvrir ce qu'elles renfermaient, et même les faire arrêter si on le croyait nécessaire ; que le sieur Drouet, maître de la poste aux chevaux de Ste-Menehould, ayant traversé les bois par un chemin de détour, avait devancé, ainsi que lui, lesdites voitures ; que le sieur Elliot, gendarme de la brigade du Clermontois, avait fait le trajet et le retour en moins d'une heure et demie, et qu'il avait rapporté que les personnes qui composaient les voitures étaient le Roi, la Reine, Mgr le Dauphin et la famille royale, malgré leurs certificats qui indiquaient le contraire ; que leur départ était favorisé par un détachement

chement de hussards qui se trouvait à Varennes. Sur ce rapport, le directoire, considérant que le salut de l'État exigeait qu'aucun individu de la famille royale ne sortît en ce moment du royaume, dont ces personnes paraissaient vouloir s'absenter en prenant les routes les plus courtes pour arriver sur les terres soumises à la domination étrangère, et dont elles n'étaient plus éloignées que d'environ neuf lieues, a arrêté, sur les conclusions du procureur-syndic, que la municipalité de Clermont ordonnerait aussitôt à un détachement de la garde nationale de cette ville d'en partir sur le champ pour se rendre à celle de Varennes, et qu'il serait incontinent dépêché des courriers à toutes les municipalités et districts des villes voisines, chargés de porter aux municipalités les ordres les plus précis de faire partir à l'instant leurs gardes nationales pour se rendre tant à Clermont qu'à Varennes, afin de donner main-forte suffisante sur la réquisition des municipalités, à s'opposer même par la force au départ des personnes et voitures arrêtées, au cas que les troupes de ligne se missent en devoir de le favoriser, ce qui a été à l'instant exécuté; et attendu les circonstances impérieuses où il se trouvait, le directoire a arrêté de continuer ses séances sans désemparer. Vers les trois heures du matin, le directoire a été averti qu'un aide-de-camp de M. le commandant de la garde nationale parisienne passait en cette ville, porteur d'ordres de l'Assemblée nationale. A l'instant, un de ces Messieurs s'est rendu sur son passage, et sur l'invitation qui lui a été faite de faire part de sa mission à l'administration, il a annoncé aux membres du directoire que le Roi, la Reine et M. le Dauphin étaient sortis de la capitale, et que, dans la crainte que des suggestions perfides des ennemis des lois publiques n'eussent engagé le chef de la nation française à quitter le royaume, l'Assemblée nationale avait ordonné d'arrêter ou de faire arrêter toutes les personnes qui sortiraient hors du royaume, et d'empêcher la famille royale de continuer sa route; et sur l'indication donnée audit aide-de-camp de l'arrestation desdites personnes à Varennes, il a continué sa route vers la ville de Varennes pour suivre l'objet de sa mission. Les gardes nationales arrivant en foule des différentes municipalités, il leur a été enjoint par le directoire de se rendre à Varennes pour y exécuter les ordres qui y seront donnés; et attendu la fuite du sieur Damas, commandant d'escadron du 5e régiment de

dragons, actuellement à Clermont, et la suspicion des chefs et officiers, qui, par l'effet de la démarche d'hier, avaient perdu la confiance de la troupe.

Le directoire, considérant d'ailleurs la nécessité d'avoir à sa disposition la troupe de ligne, dont le patriotisme lui était connu, a arrêté que provisoirement le 3e régiment de dragons, qui était à Clermont, y resterait jusqu'à ce qu'il en serait ordonné autrement, et que l'étape lui serait fournie aujourd'hui par l'entrepreneur des fourrages de la municipalité.

Différents courriers, dépêchés à Varennes par le directoire, ne rapportant aucune nouvelle du retour de Sa Majesté; et le directoire, considérant que la proximité où est le territoire de Varennes des frontières du royaume, près desquelles se trouvent des rassemblements de troupes étrangères formés par les puissances ennemies, l'incertitude où l'on est des dispositions de la troupe de ligne qui paraissent avoir été faites par le sieur Bouillé, de manière à favoriser le départ de la famille royale, ce qui est prouvé par l'ordre déposé au directoire, qu'il avait donné à son aide-de-camp et au sieur Damas, et à la malheureuse incertitude du civisme des officiers des troupes de ligne, a arrêté, après avoir entendu le procureur-syndic, qu'il se rendrait en corps aussitôt à Varennes pour porter au Roi le vœu des citoyens, lui exprimer l'inquiétude qu'occasione son départ, enfin le prier de ne pas retarder son retour dans la capitale, qui seul peut ramener la tranquillité dans le royaume, et d'où dépend enfin le salut de l'État.

A l'instant, les administrateurs, le procureur-syndic et les secrétaires sont partis pour se rendre à Varennes, et remis à leur retour la continuation du présent acte; et ledit jour, dès dix heures du matin, le directoire, de retour et rassemblé en la salle de ses séances, a arrêté que le récit de ce qui s'était passé serait inscrit par continuation au présent acte, ainsi qu'il suit :

Le directoire, convaincu du patriotisme des dragons, dont ils avaient donné la veille des preuves non-équivoques, a requis les dits dragons de monter à cheval, et de se rendre à Varennes sous le commandement de M. Saurin, officier de mérite, qui avait la confiance des soldats, et d'un officier de la garde nationale de Clermont, ce qui a été fait à l'instant, et le directoire a pris la route de Varennes.

Vers la moitié du chemin, le directoire, informé de l'approche, a été à la rencontre de Sa Majesté dont la voiture était escortée de plus de 6000 hommes de la garde nationale, et d'une foule de citoyens de tout âge et de tout sexe. M. le président, au nom du directoire, a témoigné au Roi les sentimens des citoyens sur les alarmes qu'avait répandues son départ; à quoi Sa Majesté a répondu : Que son intention n'était pas de sortir du royaume. Ensuite, il a continué sa route jusqu'en cette ville au milieu de l'allégresse qui inspirait au peuple la certitude qu'il ne quitterait pas, et des cris répétés des citoyens et des gardes nationales, de vive la nation ! La conduite des dragons a été aussi vivement applaudie. Lorsque nous sommes entrés dans cette ville, les mêmes témoignages de joie ont éclaté de toute part, et le Roi a continué sa route au milieu d'une partie des gardes nationales, de celle des dragons chargés d'accompagner Sa Majesté jusqu'à Ste.-Menehould.

Il a été présenté par M. Sauce, procureur de la commune de Varennes, un passe-port qui lui avait été remis lors de l'arrestation des voitures, daté du 5 de ce mois, signé Louis, et plus bas : Montmorin, donné à la baronne de Korff, allant à Francfort avec deux enfans, une femme, un valet de chambre et trois domestiques.

Le directoire a arrêté que ledit passe-port, ensemble l'ordre du sieur Bouillé, daté de Stenay du 20 juin, donné au commandant des dragons à Clermont de faire monter les troupes à cheval au jour et à l'heure qui leur seraient indiqués par le sieur Goguelat, officier de l'état-major, et porteur dudit ordre, et la lettre de M. Goguelat au commandant, datée de Sainte-Menehould du 11 juin, présentée par le sieur Damas au maire de Clermont, seront déposés par M. Martinet, administrateur, et Mongins, secrétaire, à l'Assemblée, lesquels y remettront une expédition de la présente délibération, et seront chargés d'exprimer à l'Assemblée nationale les sentimens d'admiration et de reconnaissance pour ses travaux immortels, l'assurant du plus parfait dévouement pour faire respecter et exécuter la loi. Et ont signé.

Lettre des administrateurs du district de Clermont avec municipalités de ce canton et nos concitoyens français.

Des personnes de la plus haute considération viennent d'être arrêtées à Varennes. Cette ville et celle de Clermont sont garnies de troupes chargées de les escorter, et les gardes nationales de Clermont ont secondé les troupes de notre ville. Mais, vite à notre secours, d'autres troupes sont sur le point d'arriver, la patrie est en danger, les dragons sont patriotes, venez sans perdre de temps.

Cette lettre est à la suite d'une copie légalisée d'ordres donnés par M. Bouillé, dont voici la teneur :

De par le Roi, François-Claude-Amour de Bouillé, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de ses ordres, commandant général de l'armée sur le Rhin, la Meurthe, la Moselle, frontières des villes adjacentes du Palatinat et Luxembourg, il est ordonné à un escadron du premier régiment de dragons de partir avec armes et bagages de Commercy, le 17 de ce mois, pour se rendre à Saint-Mihiel d'où il repartira, le lendemain 18, avec un escadron du treizième régiment de dragons, et ils se rendront ensemble à Mouzon où ils resteront jusqu'à nouvel ordre, vivant en bonne intelligence et discipline sur la route. L'étape et le logement seront fournis, conformément aux ordonnances, à l'escadron du premier régiment, à Saint-Mihiel le 17 juin.

Metz, le 13 juin 1791. Signé Bouillé.

Par le commandant de l'armée. Signé Tuffi.

Le 18 juin, a passé à Saint Mihiel l'escadron ci-dessus, composé de six capitaines, d'un lieutenant, deux sous-lieutenans, trois maréchaux-des-logis, soixante-dix dragons et quatre-vingts chevaux de troupe, auxquels le logement et l'étape en vivres et fourrages ont été fournis pour un jour, suivant l'ordonnance.

A Saint-Mihiel le 18 juin 1791. Signé Pousert.

De par le Roi, François-Claude-Amour de Bouillé, etc., il est ordonné à un capitaine du premier régiment de dragons de partir avec quarante hommes dudit régiment, le 19, de Clermont pour

au milieu des troupes destinées à le recevoir, à six lieues du général de l'expédition, et dans un poste commandé par son fils.

Je n'étais ni à Châlons ni à Sainte-Menehould. A Châlons, il n'y avait point de détachement; et je ne pouvais y être.

J'ai attendu le Roi au Pont-de-Sommevelle.

Je n'ai point passé, ni en allant ni en venant, à Ste.-Menehould.

Je n'ai donc pu y paraître *agité* ni y *donner des soupçons*, n'étant dans aucun de ces endroits.

Sainte-Menehould était gardé par un détachement de quarante dragons de mon régiment (royal-dragons), maintenant 1er régiment.

Le chef de ce détachement s'appelait M. Daudoins, capitaine.

Il fit son devoir. Le Roi y passa avec tranquillité. Le hasard le fit remarquer par Drouet, le maître de poste, qui, n'osant pas faire d'esclandre à cause des dragons, suivit à cheval de loin pour voir si à Clermont il aurait plus de facilité. Ne l'ayant pas osé à Clermont, à cause du régiment de M. Charles de Damas, il gagna, par la traverse, Varennes; et n'y ayant trouvé aucun obstacle, aucune troupe sur pied, aucun officier pour s'opposer, aucune précaution prise par l'officier-commandant, qui était le fils du général, il en a profité pour y faire arrêter le Roi.

Les détails particuliers se trouveront dans ma narration.

Autre erreur. On ne prend point de Sainte-Menehould le chemin de Varennes.

On va de Ste.-Menehould à Clermont, en Argonne, deux postes. Et de Clermont, on suit la route de Verdun jusqu'à un embranchement où l'on trouve la route de Varennes qui n'est point route de poste, et par laquelle on gagne Dun, Stenay et Montmédy.

Ste.-Menehould n'est point un village; c'est une petite ville.

Votre récit eût été plus exact, si, au lieu de me placer dans des endroits où je n'ai pas même paru, et d'attribuer à mon inquiétude l'arrestation du Roi qui traversa encore seize lieues de poste, depuis le premier point des détachemens jusqu'à celui où

il fut arrêté, et dont le dernier détachement dépendait de M. de Damas; et le Roi y passa jusqu'à celui de M. le chevalier de Bouillé où il fut arrêté; vous eussiez, dis-je, été plus exact, et surtout plus véridique et plus juste, en disant :

« La fatalité, qui a toujours été attachée à la personne du Roi, » s'est bien manifestée dans cette importante occasion; car le Roi » parti de Paris, parcourant une route longue dans l'intérieur, » route assurée par les soins de M. le duc de Choiseul, de M. de » Goguelat, de M. Charles de Damas; arrivé comme par miracle » à onze heures du soir (après avoir traversé des villes dangereu- » ses) à un petit bourg, nommé Varennes, à six lieues de M. de » Bouillé, dans un poste confié au fils du général, qui commandait » soixante hussards (tandis que quarante dragons du régiment » de M. de Choiseul en avaient imposé à la ville de Ste.-Mene- » hould), et que la ville de Clermont, encore plus dangereuse, » n'avait pas été un obstacle, grâce à M. Charles de Damas; cette » fatalité a fait arrêter le Roi dans un bourg où tout dormait, et » au milieu d'un pays rempli de troupes placées par le général, » même pour ce but, et sans qu'aucun secours parût de la nuit » pour le délivrer.

» Le Roi fut ramené à Paris. M. de Choiseul et M. de Damas » arrêtés; et le premier, décrété d'accusation par l'Assemblée » constituante, fut envoyé pour être jugé à la haute cour natio- » nale d'Orléans où son procès lui fut fait, et d'où il ne sortit que » par l'amnistie, lors de l'acceptation de la constitution par le » Roi captif, en septembre suivant, et M. de Damas fut envoyé » en arrestation à la *Mercy* à Paris. »

Voilà, Monsieur, ce que j'eusse eu l'honneur de vous dire sur cet événement si vous eussiez daigné me consulter, ainsi que les personnes que vous citez, et votre ancienne amitié pour moi, pour ma famille, vous eût, sans doute, fait préférer un détail véridique aux erreurs que je relève dans votre ouvrage.

A. — DÉCLARATION LAISSÉE PAR LE ROI A SON DÉPART POUR VARENNES.

Tant que le Roi a pu espérer voir renaître l'ordre et le bonheur du royaume, par les moyens employés par l'Assemblée nationale, et par sa résidence auprès de cette assemblée dans la capitale du royaume, aucun sacrifice personnel ne lui a coûté; il n'aurait pas même argué de la nullité dont le défaut absolu de liberté entache toutes les démarches qu'il a faites depuis le mois d'octobre 1789, si cet espoir eût été rempli; mais aujourd'hui, que la seule récompense de tant de sacrifices est de voir la destruction de la royauté, de voir tous les pouvoirs méconnus, les propriétés violées, la sûreté des personnes mise partout en danger, les crimes rester impunis, et une anarchie complète s'établir au-dessus des lois, sans que l'apparence d'autorité que lui donne la nouvelle constitution soit suffisante pour réparer un seul des maux qui affligent le royaume; le Roi, après avoir solennellement protesté contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité, croit devoir mettre sous les yeux des Français et de tout l'univers, le tableau de sa conduite et celui du gouvernement qui s'est établi dans le royaume.

On a vu Sa Majesté, au mois de juillet 1789, pour écarter tout sujet de défiance, renvoyer les troupes qu'elle n'avait appelées auprès de sa personne qu'après que les étincelles de révolte s'étaient déjà manifestées dans Paris et dans le régiment même de ses gardes; le Roi, sûr de sa conscience et de la droiture de ses intentions, n'a pas craint de venir seul parmi les citoyens armés de la capitale.

Au mois d'octobre de la même année, le Roi, prévenu depuis long-temps des mouvemens que les factieux cherchaient à exciter, fut, dans la journée du 5, averti assez à temps pour pouvoir se retirer où il l'eût voulu; mais il craignit qu'on ne se servît de cette démarche pour allumer la guerre civile, il aima mieux se sacrifier personnellement, et, ce qui était plus déchirant pour son cœur, mettre en danger la vie des personnes qui lui sont les plus chères. Tout le monde sait les événemens de la nuit du 6 octobre, et l'impunité qui les couvre depuis près de deux ans. Dieu seul a empêché

l'exécution des plus grands crimes, et a détourné de la nation française une tache qui aurait été ineffaçable.

Le Roi, cédant au vœu manifesté de l'armée, des Parisiens, vint s'établir avec sa famille au château des Tuileries. Il y avait plus de cent ans que les rois n'y avaient fait de résidence habituelle, excepté pendant la minorité de Louis XV. Rien n'était prêt pour recevoir le Roi, et la disposition des appartemens est bien loin de procurer les commodités auxquelles Sa Majesté était accoutumée dans les autres maisons royales, et dont tout particulier qui a de l'aisance peut jouir.

Malgré la contrainte qui avait été apportée et les incommodités de tout genre qui suivirent le changement de séjour du Roi, fidèle au système de sacrifice que Sa Majesté s'était fait pour procurer la tranquillité publique, elle crut, dès le lendemain de son arrivée à Paris, devoir rassurer les provinces sur son séjour dans la capitale, et inviter l'Assemblée nationale à se rapprocher de lui en venant continuer ses travaux dans la même ville.

Mais un sacrifice plus pénible était réservé au cœur de Sa Majesté; il fallut qu'elle éloignât d'elle ses gardes-du-corps, de la fidélité desquels elle venait d'avoir une preuve bien éclatante: dans la funeste matinée du 6, deux avaient péri victimes de leur attachement pour le Roi et pour sa famille, et plusieurs encore avaient été blessés grièvement en exécutant strictement les ordres du Roi qui leur avait défendu de tirer sur la multitude égarée. L'art des factieux a été bien grand pour faire envisager sous des couleurs si noires une troupe aussi fidèle, et qui venait de mettre le comble à la bonne conduite qu'elle avait toujours tenue.

Mais ce n'était pas tant contre les gardes-du-corps que leurs intentions étaient dirigées que contre le Roi lui-même; on voulait l'isoler entièrement en le privant du service de ses gardes-du-corps dont on n'avait pas pu égarer les esprits, comme on avait réussi auprès de ceux des gardes-françaises, qui, peu de temps auparavant, étaient le modèle de l'armée.

C'est aux soldats du même régiment, devenus troupes soldées par la ville de Paris, et aux gardes nationaux de cette même ville, que la garde du Roi a été confiée. Ces troupes sont entièrement sous les ordres de la municipalité de Paris, dont le commandant général relève. Le Roi, gardé ainsi, s'est vu par-là prisonnier dans ses

propres États, car comment peut-on appeler autrement l'état d'un Roi qui ne commande que pour les choses de parade à sa garde, qui ne nomme à aucune des places, et qui est obligé de se voir entouré de plusieurs personnes dont il connaît les mauvaises intentions pour lui et pour sa famille? Ce n'est pas pour inculper la garde nationale parisienne et ses troupes du centre que le Roi relève ces faits; c'est pour faire connaître l'exacte vérité; et en la faisant connaître, il a rendu justice au zèle pour le bon ordre et l'attachement pour sa personne, qu'en général cette troupe lui a montré, lorsque les esprits ont été laissés à eux-mêmes, et qu'ils n'ont pas été égarés par les clameurs et les mensonges des factieux.

Mais plus le Roi a fait de sacrifices pour le bonheur de ses peuples, plus les factieux ont travaillé pour en faire méconnaître le prix et présenter la royauté sous les couleurs les plus fausses et les plus odieuses.

La convocation des états-généraux, le doublement des députés du tiers-état, les peines que le Roi a prises pour aplanir toutes les difficultés qui pouvaient retarder l'assemblée des états-généraux et celles qui s'étaient élevées depuis leur ouverture, tous les retranchemens que le Roi avait faits sur sa dépense personnelle, tous les sacrifices qu'il a faits à ses peuples dans la séance du 23 juin; enfin, la réunion des ordres opérée par la manifestation du vœu du Roi, mesures que Sa Majesté jugea alors indispensables pour l'activité des états-généraux : tous ses soins, toutes ses peines, toute sa générosité, tout son dévouement pour son peuple, tout a été méconnu, tout a été dénaturé.

Lorsque les états-généraux s'étant donné le nom d'Assemblée nationale, ont commencé à s'occuper de la constitution du royaume, qu'on se rappelle les Mémoires que les factieux ont eu l'adresse de faire venir de plusieurs provinces, et les mouvemens de Paris pour faire manquer les députés à une des principales clauses portées dans tous leurs cahiers qui portent *que la confection des lois se ferait de concert avec le Roi*. Au mépris de cette clause, l'Assemblée a mis le Roi tout-à-fait hors de la Constitution, en lui refusant le droit d'accorder ou de refuser la sanction aux articles qu'elle regarde comme constitutionnels, en se réservant le droit de ranger dans cette classe ceux qu'elle juge à propos, et en res-

teignant sur ceux réputés purement législatifs la prérogative royale à un droit de suspension jusqu'à la troisième législature, droit purement illusoire comme tant d'exemples ne le prouvent que trop.

Que reste-t-il au Roi autre chose que le vain simulacre de la royauté? On lui a donné vingt-cinq millions pour les dépenses de sa liste civile, mais la splendeur de la maison qu'il doit entretenir pour faire honneur à la dignité de la couronne de France, et les charges qu'on a rejetées dessus, même depuis l'époque où ces fonds ont été réglés, doivent en absorber la totalité.

On lui a laissé l'usufruit de quelques-uns des domaines de la couronne, avec plusieurs formes gênantes pour leur jouissance. Ces domaines ne sont qu'une petite partie de ceux que les Rois ont possédés de toute ancienneté, et des patrimoines des ancêtres de Sa Majesté, qu'ils ont réunis à la couronne. On ne craint pas d'avancer que si tous ces objets étaient réunis, ils dépasseraient de beaucoup les sommes allouées pour l'entretien du Roi et de sa famille, et qu'alors il n'en coûterait rien au peuple pour cette partie.

Une remarque qui coûte à faire au Roi, est l'attention qu'on a eue de séparer, dans les arrangemens sur la finance et toutes les autres parties, les services rendus au Roi personnellement ou à l'État, comme si ces objets n'étaient pas vraiment inséparables, et que les services rendus à la personne du Roi ne l'étaient pas aussi à l'État.

Qu'on examine ensuite les diverses parties du gouvernement : *la justice*, le Roi n'a aucune participation à la confection des lois; il a le simple droit d'empêcher jusqu'à la troisième législature sur les objets qui ne sont pas réputés constitutionnels, et celui de prier l'Assemblée nationale de s'occuper de tels ou tels objets, sans avoir le droit d'en faire la proposition formelle. La justice se rend au nom du Roi; les provisions des juges sont expédiées par lui, mais ce n'est qu'une affaire de forme, et le Roi a seulement l'administration des commissaires du Roi, places nouvellement créées, qui n'ont qu'une partie des attributions des anciens procureurs généraux, et sont seulement destinés à faire maintenir l'exécution des lois. Toute la partie publique est dévolue à un autre officier de justice. Ces commissaires sont à vie et non-révocables, pen-

dans que l'exercice de celles des juges ne doit durer que six années. Un des derniers décrets de l'Assemblée vient de priver le Roi d'une des plus belles prérogatives attachées partout à la royauté : celle de faire grâce et de commuer les peines. Quelque parfaites que soient les lois, il est impossible qu'elles prévoient tous les cas, et ce sera alors les jurés qui auront véritablement le droit de faire grâce, en appliquant suivant leur volonté le sens de la loi, quoique les apparences paraissent contraires. Combien d'ailleurs cette disposition ne diminue-t-elle pas la majesté royale aux yeux des peuples, étant accoutumés depuis si long-temps à recourir au Roi, dans leurs besoins et dans leurs peines, et à voir en lui le père commun qui pourrait soulager leurs afflictions!

L'administration intérieure. Elle est tout entière dans les mains des départemens, des districts, et des municipalités, ressorts trop multipliés qui nuisent au mouvement de la machine, et souvent peuvent se croiser. Tous ces corps sont élus par le peuple et ne ressortissent du gouvernement d'après les décrets ou pour leur exécution ou pour ceux des ordres particuliers qui en sont la suite. Ils n'ont d'un côté aucune grâce à attendre du gouvernement; et de l'autre, les manières de punir ou de réprimer leurs fautes, comme elles sont établies par les décrets, ont des formes si compliquées, qu'il faudrait des cas bien extraordinaires pour pouvoir s'en servir, ce qui réduit à bien peu de chose la surveillance que les ministres doivent avoir sur eux. Ces corps ont d'ailleurs acquis peu de force et de considération. Les sociétés des amis de la Constitution (dont on parlera après), qui ne sont pas responsables, se trouvent bien plus fortes qu'eux, et par-là, l'action du gouvernement devient nulle. Depuis leur établissement, on a vu plusieurs exemples, que, quelque bonne volonté qu'ils eussent pour maintenir le bon ordre, ils n'ont pas osé se servir des moyens que la loi leur donnait, par la crainte du peuple, poussé par d'autres instigations.

Les corps électoraux, quoiqu'ils n'aient aucune action par eux-mêmes et soient restreints aux élections, ont une force réelle par leur masse, par leur durée et par la crainte naturelle aux hommes et surtout à ceux qui n'ont pas d'état fixe, de déplaire à ceux qui peuvent servir ou nuire.

Guerre. La disposition des forces militaires, est, par les décrets,

dans la main du Roi. Il a été déclaré chef suprême de l'armée et de la marine. Mais tout le travail de formation de ces deux armées a été fait par les comités de l'Assemblée, sans la participation du Roi; tout, jusqu'au moindre règlement de discipline, a été fait par eux; et s'il reste au Roi le tiers ou le quart des nominations, suivant les cas heureux, ce droit devient à peu près illusoire par les obstacles et les contrariétés sans nombre que chacun se permet contre le choix du Roi. On l'a vu encore obligé de refaire tout le travail des officiers généraux de l'armée, parce que les choix déplaisaient aux clubs; en cédant ainsi, Sa Majesté n'a pas voulu exposer d'honnêtes et braves militaires aux violences qui auraient sûrement été exercées contre eux, comme on n'en a vu que de trop fâcheux exemples. Les clubs et les corps administratifs se mêlent des détails intérieurs des troupes, qui doivent être absolument étrangers, même à ces derniers qui n'ont que le droit de requérir la force publique lorsqu'ils pensent qu'il y a lieu de l'employer; ils se sont servis de ce droit quelquefois même pour contrarier les dispositions du gouvernement sur la distribution des troupes; de manière qu'il est arrivé plusieurs fois qu'elles ne se trouvaient pas où elles devaient être. Ce n'est qu'aux clubs que l'on doit attribuer l'esprit de révolte contre les officiers et la discipline militaire, qui se répand dans beaucoup de régimens, et qui, si l'on n'y met ordre efficacement, sera la destruction de l'armée. Que devient une armée quand elle n'a plus ni chef ni discipline? Au lieu d'être la force et la sauve-garde d'un État, elle en devient alors la terreur et le fléau. Combien les soldats français, quand ils auront les yeux dessillés, ne rougiront-ils pas de leur conduite, et ne prendront-ils pas en horreur ceux qui ont perverti le bon esprit qui régnait dans l'armée et la marine française! Funestes dispositions que celles qui ont encouragé les soldats et les marins à fréquenter les clubs! Le Roi a toujours pensé que la loi doit être égale pour tous; les officiers qui sont dans leur tort doivent être punis; mais ils doivent l'être, comme les subalternes, suivant les dispositions établies par les lois et règlemens; toutes les portes doivent être ouvertes pour que le mérite se montre et puisse avancer; tout le bien-être qu'on peut donner aux soldats, est juste et nécessaire; mais il ne peut y avoir d'armée sans officiers et sans discipline, et

il n'y en aura jamais tant que les soldats se croiront en droit de juger la conduite de leurs chefs.

Affaires étrangères.

La nomination aux places de ministres dans les cours étrangères, a été réservée au Roi, ainsi que la conduite des négociations; mais la liberté du Roi pour ces choix, est tout aussi nulle que pour ceux des officiers de l'armée. On en a vu l'exemple à la dernière nomination; la révision et la confirmation des traités que s'est réservées l'Assemblée nationale, et la nomination du comité diplomatique, détruisent absolument la seconde disposition. Le droit de faire la guerre ne serait qu'un droit illusoire, parce qu'il faudrait être insensé pour qu'un Roi, qui n'est ni ne veut être despote, allât de but en blanc attaquer un autre royaume, lorsque le vœu de la nation s'y opposerait, et qu'elle n'accorderait aucun subside pour la soutenir. Mais le droit de faire la paix est d'un tout autre genre. Le Roi qui ne fait qu'un avec toute la nation, qui ne peut avoir d'autre intérêt que le sien, connaît ses droits, connaît ses besoins et ses ressources, et ne craint pas alors de prendre les engagemens qui lui paraissent propres à assurer son bonheur et sa tranquillité. Mais quand il faudra que les conventions subissent la révision et la confirmation de l'Assemblée nationale, aucune puissance ne voudra prendre des engagemens qui peuvent être rompus par d'autres que par ceux avec qui elle contracte; et alors tous les pouvoirs se concentrent dans cette assemblée; d'ailleurs, quelque franchise qu'on mette dans les négociations, est-il possible d'en confier le secret à une Assemblée dont les délibérations sont nécessairement publiques?

Finances.

Le Roi avait déclaré, bien avant la convocation des états-généraux, qu'il reconnaissait, dans les assemblées de la nation, le droit d'accorder des subsides, et qu'il ne voulait plus imposer les peuples sans leur consentement. Tous les cahiers des députés aux états-généraux s'étaient accordés à mettre le rétablissement des finances au premier rang des objets dont cette Assemblée devait s'occuper; quelques-uns y avaient mis des restrictions pour des

articles à faire décider préalablement. Le Roi a levé les difficultés que ces restrictions auraient pu occasioner, en allant au-devant lui-même, et accordant, dans la séance du 23 juin, tout ce qui avait été désiré. Le 4 février 1790, le Roi a prié lui-même l'Assemblée de s'occuper efficacement d'un objet aussi important; elle ne s'en est occupée que tard, et d'une manière qui peut paraître imparfaite. Il n'y a point encore de tableau exactement fait des recettes, des dépenses et des ressources qui peuvent combler le déficit; on s'est laissé aller à des calculs hypothétiques; l'Assemblée s'est pressée d'abolir des impôts dont la lourdeur, à la vérité, pesait beaucoup sur les peuples, mais qui donnaient des ressources assurées; elle les a remplacés par un impôt presque unique, dont la levée exacte sera peut-être très-difficile. Les contributions ordinaires sont à présent très-arriérées, et la ressource extraordinaire des mille deux cents premiers millions d'assignats est presque consommée. Les dépenses des ministères de la marine et de la guerre, au lieu d'être diminuées, sont augmentées, sans y comprendre les dépenses que des armemens nécessaires ont occasionées dans le cours de la dernière année, pour l'administration de ce département; les rouages en ont été fort multipliés, en confiant les recettes aux administrations de districts. Le Roi, qui le premier n'avait pas craint de rendre publics les comptes de son administration des finances, et qui avait montré la volonté que les comptes publics fussent établis comme une règle du gouvernement, a été rendu, si cela est possible, encore plus étranger à ce département qu'aux autres, et les préventions, les jalousies, et les récriminations contre le gouvernement ont encore été plus répandues sur cet objet. Le réglement des fonds, le recouvrement des impositions, la répartition entre les départemens, les récompenses pour les services rendus, tout a été ôté à l'inspection du Roi; il ne lui reste que quelques serviles nominations, et pas même la distribution de quelques gratifications pour secourir les indigens. Le Roi connaît les difficultés de cette administration, et s'il était possible que la machine du gouvernement pût aller sans sa surveillance directe sur la gestion des finances, Sa Majesté ne regretterait que de ne pouvoir plus concourir par elle-même à établir un ordre stable qui pût faire parvenir à la diminution des impositions (objet qu'on sait bien

que Sa Majesté a toujours vivement désiré, et qu'elle eût pu effectuer sans les dépenses de la guerre d'Amérique), et de n'avoir plus la distribution des secours pour le soulagement des malheureux. Enfin par les décrets, le Roi a été déclaré chef suprême de l'administration du royaume; d'autres décrets subséquens ont réglé l'organisation du ministère, de manière que le Roi, que cela doit regarder plus directement, ne peut pourtant y rien changer sans de nouvelles décisions de l'Assemblée. Le système des chefs du parti dominant a été si bien suivi, de jeter une telle méfiance sur tous les agens du gouvernement, qu'il devient presque impossible aujourd'hui de remplir les places de l'administration. Tout gouvernement ne peut pas marcher ni subsister sans une confiance réciproque entre les administrateurs et les administrés; et les derniers règlemens proposés à l'Assemblée nationale sur les peines à infliger aux ministres ou agens du pouvoir exécutif, qui seraient prévaricateurs, ou seraient jugés avoir dépassé les limites de leur puissance, doivent faire naître toutes sortes d'inquiétudes. Ces dispositions pénales s'étendent même jusqu'aux subalternes; ce qui détruit toute subordination, les inférieurs ne devant jamais juger les ordres des supérieurs qui sont responsables de ce qu'ils commandent. Ces règlemens, par la multiplicité des précautions et des genres de délits qui y sont indiqués, ne tendent qu'à inspirer de la méfiance, au lieu de la confiance qui serait si nécessaire.

Cette forme de gouvernement, si vicieuse en elle-même, le devient encore plus par les causes.

1°. L'Assemblée, par le moyen de ses comités, excède à tout moment les bornes qu'elle s'est prescrites; elle s'occupe d'affaires qui tiennent uniquement à l'administration intérieure du royaume et à celle de la justice, et accumule ainsi tous les pouvoirs; elle exerce même, par son comité des recherches, un véritable despotisme, plus barbare et plus insupportable qu'aucun de ceux dont l'histoire ait jamais fait mention. 2°. Il s'est établi dans presque toutes les villes, et même dans plusieurs bourgs et villages du royaume, des associations connues sous le nom des amis de la Constitution. Contre la teneur des décrets, elles n'en souffrent aucune autre qui ne soit pas affiliée avec elles, ce qui forme une immense corporation, plus dangereuse qu'aucune de celles qui existaient auparavant. Sans y être autorisées, mais au mépris de tous les décrets, elles dé-

licence, bien éloignée d'une vraie liberté, elle a perdu son crédit, et même la force dont elle aurait besoin.

Pour revenir sur ses pas et changer ce qui lui paraîtrait bon à être corrigé, on voit, par l'esprit qui règne dans les clubs, de la manière dont ils s'emparent des nouvelles assemblées primaires, ce qu'on doit attendre d'eux; et s'ils laissent apercevoir quelques dispositions à revenir sur quelque chose, c'est pour détruire les restes de la royauté, et établir un gouvernement métaphysique et philosophique, impossible dans son exécution.

Français! est-ce là ce que vous entendiez en envoyant des représentans à l'Assemblée nationale? Désiriez-vous que l'anarchie et le despotisme des clubs remplaçassent le gouvernement monarchique, sous lequel la nation a prospéré pendant quatorze cents ans? Désiriez-vous voir votre Roi comblé d'outrages et privé de sa liberté, pendant qu'il ne s'occupait que d'établir la vôtre?

L'amour pour ses Rois est une des vertus des Français, et Sa Majesté en a reçu personnellement des marques trop touchantes pour pouvoir jamais les oublier. Les factieux sentaient bien que tant que cet amour subsisterait, leur ouvrage ne pourrait jamais s'achever; ils sentirent également que, pour l'affaiblir, il fallait, s'il était possible, anéantir le respect qui l'a toujours accompagné; et c'est la source des outrages que le Roi a reçus depuis deux ans, et de tous les maux qu'il a soufferts. Sa Majesté n'en retracerait pas ici l'affligeant tableau, s'il ne voulait faire connaître à ses fidèles sujets l'esprit de ces factieux qui déchirent le sein de leur patrie en feignant de vouloir la régénérer.

Ils profitèrent d'abord de l'espèce d'enthousiasme où l'on était pour M. *Necker*, pour lui procurer, sous les yeux même du Roi un triomphe d'autant plus éclatant que, dans le même instant, les gens qu'ils avaient soudoyés pour cela affectaient de ne faire aucune attention à la présence du Roi. Enhardis par ce premier essai, ils osèrent, dès le lendemain, à Versailles, faire insulter M. l'archevêque de Paris, le poursuivre à coups de pierres, et mettre sa vie dans le plus grand danger. Lorsque l'insurrection éclata dans Paris, un courrier, que le Roi avait envoyé, fut arrêté publiquement et fouillé, et les lettres du Roi même furent ouvertes. Pendant ce temps, l'Assemblée nationale semblait insulter à la douleur de Sa Majesté, en ne s'occupant qu'à combler d'estime ces

mêmes ministres, dont le renvoi a servi de prétexte à l'insurrection, et que depuis elle n'a pas mieux traités pour cela. Le roi s'étant déterminé à aller porter de lui-même des paroles de paix dans la capitale, des gens, apostés sur toute la route, eurent grand soin d'empêcher ces cris de *vive le Roi!* si naturels aux Français; et les harangues qu'on lui fit, loin de porter l'expression de la reconnaissance, ne furent remplies que d'une ironie amère.

Cependant, en accoutumant de plus en plus le peuple au mépris de la royauté et des lois, celui de Versailles essayait de pendre deux hussards à la grille du château, arrachait un parricide au supplice, s'opposait à l'envoi d'un détachement de chasseurs, destiné à maintenir le bon ordre; tandis qu'un énergumène faisait publiquement, au Palais-Royal, la motion de venir enlever le Roi et son fils, de les garder à Paris, et d'enfermer la Reine dans un couvent; et que cette motion, au lieu d'être rejetée avec l'indignation qu'elle aurait dû exciter, était applaudie. L'Assemblée de son côté, non contente de dégrader la royauté par ses décrets, affectait même du mépris pour la personne du Roi, et recevait, d'une manière impossible à qualifier convenablement, les observations du Roi, sur les décrets de la nuit des 4 et 5 août. Enfin, arrivèrent les journées des 5 et 6 octobre : le récit en serait superflu, et Sa Majesté l'épargne à ses fidèles sujets; mais elle ne peut pas s'empêcher de faire remarquer la conduite de l'Assemblée pendant ces horribles scènes. Loin de songer à les prévenir, ou du moins à les arrêter, elle resta tranquille, et se contenta de répondre à la motion de se transporter en corps chez le roi : Que cela n'était pas de sa dignité.

Depuis ce moment, presque tous les jours ont été marqués par de nouvelles scènes, plus affligeantes les unes que les autres pour le Roi, ou par de nouvelles insultes qui lui ont été faites. A peine le Roi était-il aux Tuileries; qu'un innocent fut massacré, et sa tête promenée dans Paris presque sous les yeux du Roi. Dans plusieurs provinces, ceux qui paraissaient attachés au Roi ou à sa personne ont été persécutés, plusieurs même ont perdu la vie, sans qu'il ait été possible au roi de faire punir les assassins, ou même d'en témoigner sa sensibilité. Dans le jardin même des Tuileries, tous les députés qui ont parlé contre la royauté ou contre la religion (car les factieux, dans leur rage, n'ont pas plus respecté

l'autel que le trône), ont reçu l'honneur du triomphe, pendant que ceux qui pensent différemment y sont à tout moment insultés, et leur vie même continuellement menacée.

A la fédération du 14 juillet 1790, l'Assemblée, en nommant le Roi, par un décret spécial, pour en être le chef, s'est montrée par-là penser qu'elle aurait pu en nommer un autre; et dans cette même cérémonie, malgré la demande du Roi, la famille royale a été placée dans un endroit séparé de celui qu'il occupait : chose inouïe jusqu'à présent! (C'est pendant cette fédération que le Roi a passé les momens les plus doux de son séjour à Paris. Il s'arrête avec complaisance sur le souvenir des témoignages d'attachement et d'amour que lui ont donnés les gardes nationaux de toute la France rassemblés pour cette cérémonie.)

Les ministres du Roi, ces mêmes ministres que l'Assemblée avait forcé le roi de rappeler, ou dont elle avait applaudi la nomination, ont été contraints, à force d'insultes et de menaces, à quitter leur place, excepté un.

Mesdames, tantes du Roi, et qui étaient restées constamment près de lui, déterminées par motif de religion, ayant voulu se rendre à Rome, les factieux n'ont pas voulu leur laisser la liberté qui appartient à toute personne, et qui est établie par la déclaration des Droits de l'Homme. Une troupe, poussée par eux, s'est portée vers Bellevue pour arrêter Mesdames; le coup ayant été manqué par leur prompt départ, les factieux ne se sont pas déconcertés, ils se sont portés chez Monsieur, sous prétexte qu'il voulait suivre l'exemple de Mesdames; et quoiqu'ils n'aient recueilli de cette démarche que le plaisir de lui faire une insulte, elle n'a pas tout-à-fait été perdue pour leurs systèmes. Cependant, n'ayant pu faire arrêter Mesdames à Bellevue, ils ont trouvé le moyen de les faire arrêter à Arnay-le-Duc, et il a fallu des ordres de l'Assemblée nationale pour leur laisser continuer leur route, ceux du Roi ayant été méprisés.

A peine la nouvelle de cette arrestation fut-elle arrivée à Paris, qu'ils ont essayé de faire approuver par l'Assemblée nationale cette violation de toute liberté; mais leur coup ayant été manqué, ils ont excité un soulèvement pour contraindre le Roi à faire revenir Mesdames. Mais la bonne conduite de la garde nationale (dont il s'est empressé de lui témoigner sa satisfaction) ayant dissipé l'at-

troupement, ils eurent recours à d'autres moyens. Il ne leur avait pas été difficile d'observer qu'au moindre mouvement qui se faisait sentir, une grande quantité de fidèles sujets se rendaient aux Tuileries, et formaient une espèce de bataillon capable d'en imposer aux malintentionnés. Ils excitèrent une émeute à Vincennes, et firent courir à dessein le bruit qu'on se servirait de cette occasion pour se porter aux Tuileries, afin que les défenseurs du Roi pussent se rassembler comme ils l'avaient déjà fait, et qu'on pût dénaturer leurs intentions aux yeux de la garde nationale, en leur prêtant les projets de forfaits même contre lesquels ils s'armaient. Ils réussirent si bien à aigrir les esprits, que le Roi eut la douleur de voir maltraiter sous ses yeux, sans pouvoir les défendre, ceux qui lui donnaient les plus touchantes preuves de leur attachement. Ce fut en vain que Sa Majesté leur demanda elle-même les armes qu'on leur avait rendues suspectes; ce fut en vain qu'ils lui donnèrent cette dernière marque de leur dévouement, rien ne put ramener ces esprits égarés, qui poussèrent l'audace jusqu'à se faire livrer et briser même ces armes dont le Roi s'était rendu le dépositaire.

Cependant le Roi, après avoir été malade, se disposait à profiter des beaux jours du printemps pour aller à Saint-Cloud, comme il y avait été l'année dernière, une partie de l'été et de l'automne; comme ce voyage tombait dans la semaine sainte, on osa se servir de l'attachement connu du Roi pour la religion de ses pères, pour animer les esprits contre lui, et dès le dimanche au soir, le club des Cordeliers se permit de faire afficher un arrêté, dans lequel le Roi même est dénoncé comme réfractaire à la loi. Le lendemain, Sa Majesté monte en voiture pour partir; mais, arrivé à la porte des Tuileries, une foule de peuple parut vouloir s'opposer à son passage; et c'est avec bien de la peine qu'on doit dire ici que la garde nationale, loin de réprimer les séditieux, se joignit à eux, et arrêta elle-même les chevaux. M. de La Fayette fit tout ce qu'il put pour faire comprendre à cette garde l'horreur de la conduite qu'elle tenait. Rien ne put réussir : les discours les plus insolens, les motions les plus abominables retentissaient aux oreilles de Sa Majesté; les personnes de sa maison, qui se trouvaient là, s'empressèrent de lui faire au moins un rempart de leur corps, si les intentions, qu'on ne manifestait que trop, venaient à s'exécuter. Mais il fallait que le Roi bût le calice jusqu'à la lie; ses fidèles ser-

viteurs lui furent encore arrachés avec violence; enfin, après avoir enduré pendant une heure et trois quarts tous les outrages, Sa Majesté fut contrainte de rentrer et de rester dans sa prison; car, après cela, on ne saurait autrement appeler son palais. Son premier soin fut d'envoyer chercher le directoire du département, chargé par état de veiller et à la tranquillité et à la sûreté publique, et de l'instruire de ce qui venait de se passer. Le lendemain, elle se rendit elle-même à l'Assemblée nationale pour lui faire sentir combien ces événemens étaient contraires, même à la nouvelle constitution; de nouvelles insultes furent tout le fruit que le Roi retira de ces deux démarches. Il fut obligé de consentir à l'éloignement de sa chapelle et de la plupart de ses grands-officiers, et d'approuver la lettre que son ministre a écrite en son nom aux cours étrangères; enfin, d'assister le jour de Pâques à la messe du nouveau curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

D'après tous ces motifs, et l'impossibilité où le Roi se trouve d'opérer le bien et d'empêcher le mal qui se commet, est-il étonnant que le Roi ait cherché à recouvrer sa liberté et se mettre en sûreté avec sa famille?

Français, et vous surtout Parisiens, vous habitans d'une ville que les ancêtres de Sa Majesté se plaisaient à appeler la bonne ville de Paris, méfiez-vous des suggestions et des mensonges de vos faux amis; revenez à votre Roi, il sera toujours votre père, votre meilleur ami; quel plaisir n'aura-t-il pas à oublier toutes ses injures personnelles, et de se revoir au milieu de vous, lorsqu'une constitution qu'il aura acceptée librement, fera que notre sainte religion sera respectée, que le gouvernement sera établi sur un pied stable, et que, par son action, les biens et l'état de chacun ne seront plus troublés, que les lois ne seront plus enfreintes impunément, et qu'enfin la liberté sera posée sur des bases fermes et inébranlables.

A Paris, le 20 juin 1791. *Signé* LOUIS.

Le Roi défend à ses ministres de signer aucun ordre en son nom jusqu'à ce qu'ils aient reçu ses ordres ultérieurs. Il enjoint au garde-des-sceaux de l'État de les lui renvoyer d'abord qu'il en sera requis de sa part.

A Paris, le 20 juin 1791. *Signé* LOUIS.

B.

La réclamation de madame la duchesse douairière de Choiseul, dont il est parlé, page 7 de l'avant-propos, trouve naturellement sa place dans les pièces justificatives. Les Mémoires de M. le marquis de Bouillé se trouvant dans les premiers volumes de cette Collection, on y a lu son opinion sur le ministère du feu duc de Choiseul; il est naturel que les réclamations et la réfutation de cette opinion se trouvent placées dans cette même Collection; je remplis d'ailleurs une obligation sacrée qui m'a été imposée, avant sa mort, par sa respectable veuve, par cette illustre dame qui a été honorée et admirée jusqu'à son dernier moment : j'imprime la lettre qui m'en prescrit le devoir; l'original en sera déposé avec les autres pièces chez un notaire.

(*Note du duc de Choiseul.*)

Lettre écrite par le duc de Choiseul à M. Bertrand de Molleville, en lui envoyant la copie de la lettre de madame la duchesse de Choiseul, sa tante.

20 juin 1800.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer la copie de la lettre de la duchesse de Choiseul, ma tante, que j'ai eu hier celui de vous communiquer. Je n'ai rien à ajouter à ses réclamations aussi justes qu'énergiques et sensibles. Sa lettre n'est point destinée maintenant à être rendue publique; je la confie à votre loyauté et à votre justice. Vous avez accueilli, avec franchise et honneur, nos justes plaintes; vous avez senti, Monsieur, que les mots d'*infamie* et de *banqueroute* s'étaient unis, pour la première fois dans votre ouvrage, au nom de mon oncle, au mien et à celui d'une famille à qui ces noms sont inconnus. Vous avez été, dans cette discussion, ce que vous serez toujours, Monsieur, juste et loyal; et votre promesse de faire disparaître de votre ouvrage ces honteuses taches et calomnies, est pour moi sacrée et consolatrice.

Je ne vous parlerai point ici des réclamations personnelles que je pourrais faire, et que je ferai un jour contre les récits inexacts

relatifs au départ du feu Roi pour Varennes, ni ne récriminerai sur l'époque où ces relations ont paru, lorsque j'étais en situation de ne pouvoir probablement jamais y répondre. Je me borne à vous prier, Monsieur, de vouloir bien insérer la note suivante dans la prochaine édition de vos Mémoires :

« L'impartialité qui caractérise cet ouvrage, m'oblige à déclarer » que M. le duc de Choiseul, désigné par la lettre *N* dans ces » relations et dans les Mémoires de M. le marquis de Bouillé, se » plaint de beaucoup d'inexactitudes et d'erreurs, et dans les faits » et dans ce qui lui est personnel. Il publiera un jour une relation » circonstanciée de ce malheureux événement. Sa longue prison » en France, pendant la publication de ces Mémoires, lui » avait ôté la possibilité d'y répondre, et sa crainte de réveiller » des souvenirs douloureux lui avait précédemment fait une loi » du silence. »

Réponse de M. Bertrand.

23 juin 1800.

J'insérerai avec grand plaisir, M. le duc, dans la partie de mon ouvrage, dont l'original s'imprime dans ce moment à Paris, la note que vous me faites l'honneur de m'envoyer, et à laquelle je me permettrai seulement de changer les mots : « *Beaucoup d'inexacti-* » *tudes et d'erreurs, et dans les faits, et dans ce qui lui est person-* » *nel.* » J'espère qu'il vous paraîtra suffisant que je dise : « *Que* » *vous vous êtes plaint de différentes inexactitudes dans les faits qui* » *vous sont personnels.* » A l'égard de l'article qui blesse madame la duchesse de Choiseul, et dont elle se plaint avec autant de justice que de dignité, il sera changé comme elle le desire; mais, comme il se trouve dans la seconde partie de l'ouvrage qui ne sera imprimée que l'année prochaine, je serais fâché qu'elle ne sût qu'alors combien j'ai été touché et édifié de ses réclamations; et je vous prie, M. le Duc, de vouloir bien la tranquilliser à cet égard.

J'ai l'honneur, etc.

Réponse du duc de Choiseul à M. Bertrand.

27 juin 1800.

J'ai envoyé à ma tante par une occasion sûre, Monsieur, la réponse que vous avez bien voulu me faire, et elle partagera sûrement ma reconnaissance. Je ne vois pas d'inconvéniens à la publicité de la note entière que je vous ai demandé d'insérer dans la nouvelle édition de votre ouvrage. Les mots *erreurs, et dans les faits, et dans ce qui m'est personnel* sont justes. Vous êtes le maître d'ajouter que cette note vous a été remise par moi; et cela vous devient alors étranger, puisque ce n'est pas votre opinion que vous émettez. J'ai l'honneur de soumettre cette observation à votre loyauté, et j'y joins l'assurance des sentimens aussi distingués qu'inviolables avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Lettre de madame la duchesse douairière de Choiseul à M. le duc de Choiseul, son neveu, sur l'ouvrage de M. Bertrand.

Juin 1800.

Je suis bien touchée, mon cher neveu, de vous voir aussi sensible à l'injure que l'ouvrage de M. Bertrand de Molleville fait à la Mémoire de M. votre oncle, qu'aux douloureuses injustices dont il fourmille à votre égard. Quel moment pour vous attaquer! Quel moment pour l'insulter! Qu'avez-vous donc fait à M. Bertrand, vous qui ne couriez pas la même carrière? Que lui a fait M. de Choiseul, dont jusque-là il paraît avoir ignoré l'existence, puisqu'il ne compte aucun ministre depuis le règne de Louis XIV? Que lui a fait madame de Grammont qu'il ne connaissait pas? Que lui ai-je fait moi-même? Mais il est vrai que rien n'a dû l'avertir que je sois. — Une honnête femme écarte l'attention comme un grand homme l'attire; ainsi, M. Bertrand n'a pas dû entendre parler de moi. Mais faites-lui entendre mes cris, mon cher neveu, puisqu'il me déchire. Comment lui, qui, sans doute, aspire à l'estime, et à qui j'y suppose tous les droits, s'est-il rendu la trompette

de la calomnie (car je ne l'en veux pas croire l'auteur)? Calomnier, c'est dire comme vrai un mal que l'on sait être faux; et j'espère, pour M. Bertrand, qu'il n'aura fait que croire, sans examen, ce qu'on lui aura dit sans vérité; mais c'est précisément en cette erreur que consiste l'insulte. Comment un homme sensé, s'il est honnête homme, croit-il légèrement ce qui attaque l'honneur? Et comment se permet-il de dire, d'écrire, d'imprimer ce qui attaque l'honneur, sans avoir vérifié si ce qu'il dit, ce qu'il écrit, ce qu'il imprime, est vrai? C'est, au moins, une grande légèreté pour un homme qui aspire à la considération. N'y aura-t-il donc que les sots et les fripons qui aient leur aune pour y mesurer tout le monde, et le galant homme, l'homme d'honneur n'aura-t-il pas sa toise pour l'appliquer à son semblable? Sondons notre cœur, nous y trouverons pour les autres, dans l'inconnu, l'estime ou le mépris que nous méritons ou que nous encourons nous-mêmes. M. de Choiseul était inconnu à M. Bertrand, puisqu'il en était ignoré. Comment donc M. Bertrand se permet-il contre lui une allégation déshonorante? C'est une cruelle légèreté d'attacher une imputation infâme à la mémoire d'un homme plus honorablement célèbre encore par ses vertus que par la gloire de son ministère; c'est une cruelle légèreté de souiller des cendres respectables; c'est une cruelle légèreté d'insulter toute une famille dans la personne de son chef; c'est une cruelle légèreté d'assassiner une veuve sur la tombe de son mari. Il ne vit plus pour vous repousser, M. Bertrand, celui que vous attaquez : et vous l'attaquez! Une faible femme reste seule en France pour le défendre..... Elle espère, au moins, que vous ne le tuerez pas dans l'histoire.

M. Bertrand est si mal informé, en tout ce qui concerne le prêt dont la généreuse bonté de Louis XVI honora M. de Choiseul, qu'il n'y a pas un mot de son récit qui ne contienne une erreur.

M. Bertrand dit que le prêt était de trois millions, qu'il ne portait pas intérêt, et qu'on exigea caution.

Le prêt était de quatre millions, et M. votre oncle ne l'accepta qu'en obtenant d'en payer l'intérêt, et d'en fournir caution, quoique sa fortune fût une garantie plus que suffisante de sa valeur. Il le reçut vers la fin de 1784, et il fut remboursé par la vente de Chanteloup, au mois de juillet 1786, quatorze mois après la mort du débiteur.

Tout cela est assez indifférent; mais, ce qui ne l'est pas, c'est que M. Bertrand ose avancer que, sans ce prêt, M. de Choiseul aurait été. ... Ma plume se refuse à tracer ce mot infâme qui coule si facilement de celle de M. Bertrand; mais il est heureusement avéré que, sans la révolution, sa succession serait entièrement liquidée; et plus heureusement encore prouvé que, malgré la révolution, elle le sera également, quoique plus tard, grâces à elle, à moins cependant de forces majeures qu'on ne peut ni prévoir ni empêcher, telles que celles qui l'ont retardée jusqu'à ce jour; comme, par exemple, d'achever de prendre ce qui en reste. Mais, sera-ce lui alors qui sera le coupable? S'il y a tort, c'est sur sa veuve, qui n'a pas su mieux faire, qu'il doit retomber; s'il y a honte, c'est à son front à en rougir; mais lui, lui! Ses yeux se sont fermés au sein de l'honneur.

Un galant homme doit réparer un tel ouvrage; et je crois M. Bertrand assez estimable pour que je puisse lui en demander réparation. M. Burke, étranger à mon pays, crut de sa religion de rétracter une erreur bien moins offensante dans l'édition suivante de l'ouvrage qui la contenait; je puis donc demander à M. Bertrand, attendre de lui la même justice qui honore encore plus celui qui la rend, que celui qui la reçoit. Il doit à la vérité de reconnaître qu'il a été trompé par des personnes mal informées dans toute cette partie de ses Mémoires concernant M. de Choiseul. Je le répète, c'est à *la vérité* qu'il doit cette rétractation; car, si elle paraissait une complaisance pour moi, elle ne serait rien pour lui.

Je crois M. Bertrand aussi inexactement informé de la tracasserie entre M. de Calonne et le baron de Breteuil, dans laquelle il fait entrer une prétendue intrigue de M. de Choiseul et de madame de Grammont, contre M. de Calonne et en faveur de Foulon..... Des assemblées de gens de robe à l'hôtel de Choiseul.... des rapports de police, etc. Tout cela est absurde, quant à ce qui regarde M. votre oncle. J'ai lieu de croire que M. Bertrand confond ici les temps, et que M. de Choiseul n'existait plus lors du fait dont il rapporte l'anecdote, car nous l'avons perdu le 8 mai 1785, et par la nature, l'objet et la catastrophe de cette intrigue, elle doit se rapporter à 1787, et ne peut guère avoir commencé avant 1786. Il ne s'agit donc que de vérifier les dates pour savoir s'il y a alibi; et

s'il y a alibi, il est de la loyauté de M. Bertrand d'avouer et de prouver par ces dates, qu'il a aussi été induit en erreur sur cet article, comme sur l'autre, en ce qui concerne M. de Choiseul. Mais qu'il y ait alibi ou non, je prouverai qu'il est impossible qu'il fût pour rien dans cette étrange machination, et cette démonstration doit suffire pour obtenir rétractation d'une imputation au moins abjecte et ridicule pour celui qu'elle inculpe.

J'en appelle à votre propre témoignage, vous qui ne l'avez pas perdu de vue dans les dernières années de sa vie. Vous savez si jamais il a pu tenir d'assemblées de gens de robe, lui qui n'en connaissait pas deux ou trois au plus, et qui ne les voyait peut-être pas deux ou trois fois par hiver.

Cependant il est vrai que Foulon, vers 1784, avait cherché à se raccrocher dans sa maison, mais je crois plutôt par bon air que dans l'espoir d'obtenir protection de lui, comme la maréchale de Duras Bournonville se lavait la bouche sur le balcon de l'antichambre de madame de Maintenon, qui donnait sur la cour royale à Versailles, pour faire croire qu'elle avait dîné chez elle; car Foulon ne pouvait oublier que M. de Choiseul l'avait surpris dans l'intrigue de madame Du Barry, ni se flatter que M. de Choiseul l'eût oublié. Mais pourquoi M. votre oncle n'aurait-il pas reçu Foulon de même qu'il recevait le baron de Breteuil qui n'a cessé de venir chez lui jusqu'à son exaltation au ministère, quoique le Mémoire de l'abbé Georgel, dans son affaire avec le comte de Broglie, eût dévoilé la correspondance secrète, et forcé M. le baron à avouer le rôle qu'il y jouait à celui contre qui il le jouait.

Mais ne troublons ni le repos des vivans, ni la cendre des morts. Quelqu'un pleure peut-être sur cette cendre, respectons les larmes; respectons surtout une mort horrible et non méritée. Quant aux vivans, ils savent assez eux-mêmes ce qu'ils sont, sans qu'on prenne la peine de le leur dire.

J'invoquerai encore vos souvenirs en faveur de madame de Grammont aussi accusée, au même article, d'intrigue contre M. de Calonne. Vous avez toujours connu ses sentimens pour lui; mais c'est à moi qu'il appartient d'attester du goût constant de M. de Choiseul pour M. de Calonne, moi qui l'ai souvent combattu sans pouvoir le détruire. Moi seule ai des torts envers M. de Calonne, des torts impardonnables. Mon respect pour les obliga-

tions que je lui ai eu la personne de mon mari, mort pénétré de reconnaissance pour lui, ne me permet pas de révéler la nature de ces torts expiés chaque jour par ma profonde vénération pour sa fidélité.

Mais s'il est vrai que M. de Choiseul vécût encore dans le temps que cette singulière tracasserie se tramait, alors je soupçonnerais (si j'ose avoir une opinion sur elle) qu'en effet elle a pu être le résultat d'une machine montée par le baron de Breteuil, autant pour perdre M. de Calonne que pour éloigner M. de Choiseul qu'il pouvait avoir la sottise de craindre. Il ignorait le : *Il faut être deux*, de M. votre oncle à la Reine, lorsqu'elle lui parla du ministère, que *le Roi et moi le voulions, et le Roi ni moi ne le voudrions.*

M. Lenoir peut avoir été trompé lui-même à cette trame; car certainement ses espions ne lui ont fait que de faux rapports, au moins en ce qui regarde M. de Choiseul; et certainement encore un des deux rapports était faux, puisqu'ils n'étaient pas conformes sur le même fait, ce qui les rend l'un et l'autre également suspects. Cela ressemble fort au Mémoire qui avait été donné en 1760 à M. le Dauphin, où l'on supposait pareillement des assemblées tenues par M. de Choiseul, dans je ne sais quelle rue qu'il ne connaissait pas, contre les jésuites auxquels il ne pensait pas : allégation dont la fausseté fut si authentiquement prouvée. Cela ressemble encore à la police montée contre lui et M. de Sartines, par le chancelier Maupeou, à la fin de son ministère, avec les propres agens de ce lieutenant de police; comme il y a eu pendant plus de vingt ans une contre-diplomatie montée contre le ministre des affaires étrangères, dont les agens étaient ceux-là même qu'il employait pour le service du Roi dans les différentes cours; diplomatie qui n'a jamais été qu'un vil espionnage, sans effet comme sans objet.

Tels sont, mon cher neveu, les intérêts que je recommande à votre attachement pour la mémoire de M. votre oncle. Portez mes justes et douloureuses plaintes; mais n'allez pas pour moi plus loin que moi; et vous ajouterez encore par ce service et votre modération à ma tendresse pour vous.

Signé la duchesse douairière DE CHOISEUL.

qu'il n'avait pas [illegible] il [illegible] pas nommé les généraux, et dont il n'a dirigé que les deux dernières campagnes, sans faire perdre à la France un seul des alliés avec lesquels elle l'avait commencée, et en lui en acquérant de nouveaux? A la paix, le cabinet de Versailles ne dirigea-t-il pas tous ceux de l'Europe jusqu'à sa disgrâce? Enfin, avant et depuis son ministère, aucune des différentes administrations qui lui furent ensemble ou successivement confiées, ont-elles été plus économiquement administrées? A-t-on fait de plus [illegible] à moindres frais dans chaque partie? Voyez son compte [illegible], du mois d'avril 1770. Réfutez-le [illegible] ses ennemis, qui le remplaçaient, n'ont [illegible].

Quel genre d'audace lui reproche-t-on? [illegible] dans le maintien, dans les paroles ou dans [illegible] du maintien est l'affaire de l'homme [illegible] la société, qui n'en garde pas la mémoire; [illegible] M. de Choiseul avait l'audace d'être franc jusqu'en politique, et cette audace lui avait procuré la confiance du public et [illegible] étrangères; au conseil, il avait l'audace, [illegible], de soutenir les droits des provinces et l'honneur des [illegible]; en administration (c'était son action), qu'a-t-il [illegible] qui ne fût pour le service de l'État? A-t-il entrepris ce que les circonstances et les moyens qui lui étaient confiés ne lui permettaient pas d'entreprendre? A-t-il rempli tout ce que les [illegible] ses moyens lui permettaient de tenter? S'il a fait tout ce qu'il pouvait faire, s'il n'a pas tenté ce qu'il ne pouvait pas [illegible] pas été imprudent, il n'a donc pas été un audacieux [illegible], où du moins n'a-t-il pas été téméraire: [illegible] l'imprudence. Le crime de l'audace est [illegible] truction et la subversion. Qu'a-t-il [illegible], malgré toutes les destructions [illegible]? Il fallait les spécifier, les prouver, [illegible] le savez, brave Bouillé, de brillantes et [illegible] souiller des cendres respectables n'est pas [illegible]

[illegible]

II.

Ce fut M. de Choiseul qui acheva de corrompre les Cours [illegible]

M. de Choiseul acheva de corrompre la cour! Comment? en quoi?.....

III.

« Il se servit des mêmes moyens, la corruption et l'intrigue, » pour perdre la noblesse de province. »

Il se servit des mêmes moyens, la corruption et l'intrigue, pour perdre la noblesse de province!

Je demande toujours quelle était cette corruption. Quant à l'intrigue, jamais imputation ne fut plus vague; il faudrait définir ce que c'est que l'intrigue, et appliquer sa définition à des faits. Le mérite uni à la puissance excite l'envie; l'envie et l'ambition provoquent les moyens bas, les manœuvres sourdes, les trames perfides qu'on nomme intrigue : souvent le désœuvrement du courtisan les emploie. M. de Choiseul eut toujours l'honneur d'être l'objet de l'intrigue, et finit par avoir celui d'en être la victime; il eut toujours aussi le bonheur de la dédaigner, et n'eut jamais le temps de la pratiquer. Il avait bien autre chose à faire; il fallait qu'il servît, il servait.

IV.

« A sa voix elle abandonna l'antique demeure de ses pères. »

Comment est-ce à sa voix que la noblesse de province a abandonné l'*antique demeure de ses pères?* Quel moyen avait-il de l'appeler? pourquoi l'aurait-il appelée, qu'en voulait-il faire? qu'en pouvait-il faire? quel besoin avait-il d'elle? Qu'on me cite un seul gentilhomme que M. de Choiseul ait tiré de sa province?

On entend pourquoi le cardinal de Richelieu attirait la noblesse des provinces à la cour. C'était comme otage qu'il l'y attirait par des faveurs, parce que, du temps de Louis XIII, la grande noblesse habitait encore les provinces, et du fond des provinces, pouvait encore être redoutable à la cour. On entend aussi pourquoi le dernier maréchal de Duras, excédé des prétentions mal fondées à la gloriole de la présentation, a fait faire le règlement qui fixe à 1400 le droit d'être présenté. Il s'est trompé, car l'on conçoit que tout ce qui, dans les provinces, pouvait prouver de

1400, a voulu le venir prouver à Versailles. Ce fut certainement un mal, parce qu'on se ruina pour une sottise; la ruine produit la corruption comme le luxe; la corruption est également dans les excès opposés du besoin ou de l'abus, parce qu'elle commence où l'ordre finit; mais le tort résultant de cette erreur ne peut être imputé à M. de Choiseul.

V.

« Bientôt il eut appris aux nobles à préférer leur intérêt et l'in-
» trigue à l'honneur, ce dépôt sacré dont ils avaient été si long-
» temps les fidèles gardiens. »

Je n'entends pas davantage comment ce fut M. de Choiseul *qui eut bientôt appris aux nobles à préférer leur intérêt et l'intrigue à l'honneur.* On n'a pas besoin de précepteur pour apprendre à rechercher son intérêt; et s'il laissa propager l'intrigue, c'est donc parce qu'il ne daignait pas l'apercevoir, et qu'il ne s'est jamais permis de punir celles manifestées contre lui, qu'il avait le droit et le pouvoir de punir.

J'observerai cependant qu'aucun ministre de la guerre, avant M. de Choiseul, n'a autant employé d'officiers-généraux pendant la paix dans les provinces, et retenu plus long-temps les officiers secondaires à leurs régimens. Ce n'était pas là attirer la noblesse à la cour; ce n'était pas là la corrompre; mais c'était lui apprendre à connaître ses véritables intérêts par la voix de l'honneur, en lui procurant l'instruction de son état, lui en faisant contracter l'habitude, lui en inspirant le goût, au moyen de l'émulation, des distinctions et des récompenses justement distribuées.

VI.

« Il infecta du même esprit l'armée en changeant sa constitu-
» tion, qui, toute extraordinaire qu'elle était, ne la rendait pas
» moins une des meilleures de l'Europe. »

Est-ce ainsi qu'*il infecta l'armée du même esprit* (d'intérêt et d'intrigue) *en changeant sa constitution?* Eh! M. de Bouillé, quel rapport les intrigues de cour ont-elles avec une tactique militaire? Comment! vous admirez celle des troupes allemandes. Nous ve-

nions d'être battus pendant sept ans, faute d'avoir cette tactique, et vous blâmez le ministre qui l'adopta : soyez donc conséquent.

VII.

« Au lieu de retenir les parlemens dans les limites posées par la » main toute-puissante de Louis XIV, il fut le premier ministre » qui s'efforça de pervertir l'esprit de ces grands corps ; il eut le » malheur d'y réussir. Les magistrats abandonnèrent cette sévérité » de mœurs, cette gravité dont s'honoraient leurs pères ; et qui » toujours avait été le caractère distinctif de la magistrature » française. »

Quoi ? ce fut M. de Choiseul *qui pervertit l'esprit des parlemens !* Et quel rapport M. de Choiseul avait-il avec les parlemens ? On sait que les parlemens des provinces, du ressort des différens départemens du ministère, n'étaient pas sous la direction des ministres de ces départemens, ils ne ressortissaient qu'au chancelier. M. de Choiseul, en ses fonctions de ministre de la guerre, des affaires étrangères, ou de la marine, n'avait pas plus de relation avec le parlement de Paris qu'avec les autres. Il discutait au conseil, comme les autres ministres, les affaires de ces corps qui y étaient portées. La circonstance où il influa le plus sur les décisions prises à leur égard, fut en 1766, lors de la prétention accueillie par celui de Paris, qu'élevèrent quelques parlemens de province, de ne faire avec lui qu'une seule et unique cour, séante par fraction à Rennes, à Pau, etc. Le conseil sentit le danger de cette unité pour l'autorité du Roi, et M. de Choiseul détermina Sa Majesté de se transporter au parlement, sans y être attendue, pour faire anéantir, en sa présence, les actes de cette illégale union. En effet, le 3 mars, Louis XV, sans assembler les Pairs, sans l'appareil d'un lit de justice, arrive au Palais, y tient son parlement, y énonce ses volontés souveraines, et les fait exécuter. Elles le furent sans réclamation. Cet acte de vigueur, l'unique de ce genre sous son règne, contint plusieurs années l'effervescence novatrice des jeunes têtes. Louis XIV, à peine saisi des rênes du gouvernement, avait ainsi préservé la longue durée du sien des luttes scandaleuses de ces tribunaux suprêmes avec leur souverain. Est-ce à celui qui a provoqué

cette fermeté utile et celle qu'on doit reprocher d'avoir *renversé les limites posées par la sagesse de Louis XIV*? On ne lui reproche pas davantage d'avoir refusé aux parlements l'appui de sa voix dans leurs justes et légitimes remontrances, pour tout ce qui intéressait le bien public et le salut du peuple. Ainsi, à l'un et à l'autre égard, il ne peut être coupable d'avoir *perverti l'esprit de la grande magistrature*.

M. de Choiseul respectait l'ancienne magistrature attachée aux anciens principes, à ses antiques mœurs; il redoutait l'exaltation des nouvelles opinions dont s'enivraient les jeunes magistrats. Il n'avait pas de liaison avec les premiers, parce que leur gravité les retenait dans l'intérieur de leurs familles; il n'en avait pas plus avec les derniers qui n'auraient pas trouvé auprès de lui l'appui de leur système et l'espoir de leur ambition. La saine partie du public a toujours rendu justice aux sentiments de M. de Choiseul à cet égard, et n'a pas cru davantage à l'imputation d'intrigue avec le parlement dont on motiva sa disgrâce, qu'il n'avait cru à l'accusation qui en fut portée en 1760 dans un Mémoire remis à M. le Dauphin, et dont la fausseté fut juridiquement prouvée.

On ne peut assez s'étonner de voir M. de Bouillé devenir l'écho de Montjoie dont les écrits fourmillent en tout genre d'erreurs si grossières que la vérité même serait détruite sous sa plume. Mais Montjoie paraît être animé contre M. de Choiseul d'un esprit de parti (dans l'objet duquel il se trompe cependant encore); l'on ne peut supposer cet esprit de parti à M. de Bouillé: quoi qu'il en soit, lui conviendrait-il de répéter Monjoie, de répéter des injures?...

XIV.

« Ce fut encore cet homme qui changea l'esprit et le caractère du haut clergé en prodiguant à la jeune noblesse les premières dignités de l'Église. »

On n'est pas moins étonné de voir M. de Bouillé accuser M. de Choiseul *d'avoir changé l'esprit et le caractère du haut clergé, en prodiguant à la jeune noblesse les premières dignités de l'Église*.

M. de Choiseul n'avait pas la feuille: M. de Jarente, évêque d'Orléans, fut le distributeur des bénéfices pendant toute la durée du ministère de M. de Choiseul. Ils étaient amis, et ce-

pendant, [illegible] M. l'évêque d'Orléans [illegible] M. de Choiseul [illegible] du haut clergé ont été [illegible] de l'époque de son entrée au ministère, il faut [illegible] qu'elle [illegible] choix de M. l'évêque d'Orléans (dit M. de Bouillé [illegible]). Mais pour inculper les choix de M. l'évêque d'Orléans, il faudrait prouver qu'effectivement l'esprit du haut clergé avait changé, que le haut clergé était mal composé, et que sa mauvaise composition était la cause du changement de son esprit ou de son caractère. Le courage, la patience, la résignation, la fidélité dont cet ordre s'est honoré, attestent ses vertus : elles réfutent les imputations dont on veut le flétrir, et disculpent M. l'évêque d'Orléans dans ce qui reste encore de ses choix.

Pourquoi reproche-t-on plus à Louis XV qu'à Louis XIV d'avoir composé de noblesse la majeure partie du haut clergé ? Elle la composait également sous Louis XIV et sous Louis XV. [illegible] la noblesse à obtenir les dignités de l'Église, comme elle les avait obtenues sous Louis XIV. Ces deux princes croyaient pouvoir récompenser les services de leur noblesse par des bénéfices qui contribuaient aux frais de l'éducation de leurs familles. Avaient-ils tort ? M. de Bouillé ne se souvient-il plus qu'il fut élevé par son respectable oncle, l'évêque d'Autun ?

IX.

« Il ébranla le système politique de la France en cimentant une » alliance avec son ancienne ennemie, la maison d'Autriche. »

Voici encore du Montjoie. Il a prétendu accuser M. de Choiseul de l'alliance de la France avec la maison d'Autriche, en lui attribuant le traité de Versailles qui établit cette alliance. Ce traité est de 1756, et M. de Choiseul était alors ambassadeur à Rome. C'est cette honteuse ignorance de la date des faits de l'histoire de notre temps, de leurs auteurs, qui a dispensé de répondre aux invectives que Montjoie vomit d'ailleurs sur M. de Choiseul ; et M. de Bouillé accuse M. de Choiseul *d'avoir ébranlé le système politique de la France, en cimentant une alliance avec son ancienne ennemie, la maison d'Autriche.*

J'avoue que cette phrase m'est absolument inintelligible. *Ebranler* est un acte premier. Cette expression peut se rapporter au traité de 1756, qui changea le système politique en nous alliant à la maison d'Autriche.— *Cimenter* est une opération subséquente. C'est consolider, raffermir un établissement formé. Mais loin de moi la pensée que M. de Bouillé ait voulu insulter à des mânes augustes.

Il ne m'appartient pas de discuter les avantages ou les désavantages du traité de Versailles. Tout ce que je puis dire, c'est que M. de Choiseul crut mettre un contre-poids dans la balance, à la puissance de la maison d'Autriche, en faisant le pacte de famille.

X.

« Il fomenta les troubles qui s'étaient élevés en Amérique dans » les colonies anglaises. »

Il sera difficile à M. de Bouillé de prouver comment M. de Choiseul, exilé en 1770, a pu fomenter *les troubles qui s'étaient élevés en Amérique dans les colonies anglaises*, troubles survenus sous le règne de Louis XVI et long-temps après Louis XV, décédé le 10 mai 1774; et si M. de Bouillé ne peut pas le prouver, pourquoi l'a-t-il avancé?....

XI.

« Enfin, il protégea la secte dangereuse des philosophes et des » hommes de lettres, il leur permit de répandre partout leurs » principes destructeurs; telle fut la conduite de ce ministre pen- » dant les douze années qu'il gouverna la France. »

Quant à l'imputation *d'avoir protégé la secte dangereuse des philosophes*, M. de Choiseul perd ici son procès des deux côtés. Je renvoie M. de Bouillé sur cet article aux lettres imprimées de d'Alembert à Voltaire; il y verra la haine des philosophes contre M. de Choiseul et les raisons de cette haine. Cette opposition de vue sur le même homme dans le même point, ne pourrait-elle pas faire présumer que M. de Choiseul tint à leur égard ce juste milieu qui tue l'opinion par le mépris, et la persécution qui la fonde.

Il faut espérer que M. de Bouillé, avide de tous les genres de gloire et pour qui elles sont toutes faites, ne dédaignera pas celle d'être juste, et que, mieux informé, il ne refusera pas son estime à la mémoire d'un homme qui obtint celle de ses contemporains et mérita celle de la postérité : une noble rétractation préviendrait la peine qu'on éprouverait à publier cette défense en colonne de l'attaque. Toute publicité est une sorte d'indécence pour une honnête femme; mais la pudeur même doit céder à l'honneur, et c'est à quoi il faudrait bien que cette femme se résolût, si on l'y forçait par une injurieuse persistance.

De la part de la duchesse de Choiseul douairière, à M. le marquis de Bouillé.

Pour copie conforme à celui donné à M. de Bouillé et à celui déposé entre les mains de *Monsieur*.

Le duc DE CHOISEUL.

Londres, le 12 août 1800.

Lettre de madame la duchesse douairière de Choiseul à M. le duc de Choiseul, son neveu.

20 septembre 1800.

Puisque M. de Bouillé vous refuse, mon cher neveu, la rétractation des injustices qu'il vous fait dans ses Mémoires, injustices propagées par ceux qui l'ont copié, je pense qu'après lui avoir soumis vos réclamations avec les égards dus à votre supérieur en grade, à celui qui fut votre général, vous ne pouvez vous dispenser de rétablir publiquement l'intégrité des faits, dont l'erreur vous inculpe aussi grièvement.

Ce n'est point à la tête des Mémoires que vous allez donner, que je veux faire paraître la réfutation des calomnies que M. de Bouillé a répandues dans les siens contre M. votre oncle; c'est en éclairant la génération présente sur les faits particuliers dont vous avez été coopérateur, que vous instruirez les générations futures d'une des causes de la plus formidable époque de l'histoire du monde; parlez donc d'abord à vos contemporains, et laissez-

moi à votre suite appeler le témoignage de la génération encore existante, mais antérieure à la vôtre, en faveur d'un homme qui mérita quelques feuilles à sa gloire. Dans ce livre dédié aux siècles à venir, où vivent pour la postérité ceux dont les services et les vertus firent la prospérité et furent l'honneur de leurs ancêtres, je ne laisserai pas souiller ces feuilles respectables qui doivent être consacrées à la mémoire de mon mari.

Je suis étonnée que M. de Bouillé croie effacer, par la petite politesse qu'il m'adresse dans la réponse qu'il vous a faite, l'insulte que j'ai reçue de lui en cette mémoire honorable et chérie.

Je ne puis assez m'étonner que M. de Bouillé sépare tellement les *hommes en place* de leurs familles qu'il les suppose étrangères aux injures personnelles faites au caractère propre de leur chef. Si je conviens que le jugement de l'administration des hommes en place appartient au public, M. de Bouillé me permettra de ne le point regarder comme l'organe du public, et de m'en tenir à la sanction dont ce même public honora les travaux de M. de Choiseul.

Je ne puis trop m'étonner que M. de Bouillé prétende n'avoir pas attaqué le personnel de M. de Choiseul, lorsqu'il l'accuse d'avoir *été léger, imprudent, intrigant, corrupteur de tous les ordres de l'Etat* (nominativement) (1); d'avoir achevé de corrompre la cour; d'avoir enfin renversé le système politique et moral, etc.

Est-il rien de plus personnel que ces vices de cœur et d'esprit? Malheur, en effet, à l'administrateur dont l'administration en serait entachée. La clameur publique dicte alors la sentence que la postérité portera sur lui, et cette clameur ne laisse à sa triste famille qu'à gémir et rougir; mais gloire et honneur, au contraire, à l'administrateur dont l'éclat de talens a mis les vertus en évidence. Sa famille, appuyée sur l'assentiment et la justice publics, peut repousser l'injustice particulière; et M. de Bouillé, en me refusant la rétractation de celles qu'il fait à la moralité de mon mari (lorsqu'il l'accuse d'avoir été le *principe* des subversions qui ont désolé l'Europe, vingt ans après son ministère), m'impose

(1) Voyez les Mémoires de M. de Bouillé, sur la Révolution française, imprimés à Londres en 1797; tome Ier, chap. Ier, pages 2, 3 et 4.

l'obligation de défendre sa mémoire. Cette obligation m'est chère, mais je suis fâché pour M. de Bouillé, que ce soit avec *réflexion* qu'il ait *livré au public un ouvrage dans lequel* il prend les calomnies, dont il s'est laissé surprendre, pour les *vérités utiles* qu'il a cherché à dire.

J'userai donc du droit dont la modestie me privait, et que son refus me rend; et j'espère, mon cher neveu, n'avoir qu'à appliquer ses injurieuses allégations à des faits connus du public pour rappeler son approbation sur l'administration de M. votre oncle, et l'attacher son estime à sa personne.

Je ne serai pas plus embarrassée de répondre aux prétendues preuves que M. de Bouillé dit avoir acquises, *étant gouverneur de la Guadeloupe en 1763, que les troubles de l'Amérique, commencés* (dit-il) *en 1765*, étaient l'ouvrage de M. de Choiseul. Je lui observerai que si la séparation des colonies anglaises de leur métropole est un crime que la France doive punir, il en faut remonter l'époque au traité de paix de 1763.

Par ce traité, la France cédait à l'Angleterre le Canada, province d'une étendue considérable, éloignée de nos îles, séparée de nos autres possessions du continent américain par les colonies continentales anglaises, et qui nous était plus onéreuse que profitable. Son union avec les provinces britanniques en ajoutant à leur force, et les délivrant du poids de la pression du Canada sur elles, chaque fois que la guerre se rallumait entre les deux puissances, préparait leur future indépendance de leur métropole. Les plénipotentiaires, qui signèrent ce traité, s'applaudirent du sacrifice qu'ils croyaient nous arracher; mais M. de Choiseul ne sacrifiait pas, il semait. Le parlement d'Angleterre s'en aperçut; et l'on n'a point encore oublié à Londres, malgré les trente-sept années qui se sont écoulées depuis, les bruyans débats qui s'élevèrent contre cette cession. La France ne s'en repent pas; et peut-être l'Angleterre ne s'en console-t-elle pas encore, quoique la sagesse se soit fait des alliés de ses anciens sujets.

Telle fut la politique de M. de Choiseul, que M. de Bouillé appelle *intrigue*. Les Anglais le haïrent en raison de l'estime qu'ils lui portaient; et c'est chez cette nation loyale et généreuse que j'irais chercher les plus glorieux témoignages à la mémoire de M. votre oncle.

(1)

Sans doute, le principe de la guerre maritime, déclaré en 1778, se rapporte au traité de 1763 ; mais l'honneur ou le blâme n'en peut être attribué à un homme hors du ministère en 1770. Je ne répondrais même pas que cet homme eût voulu moissonner aussitôt que l'ont fait ses successeurs, et de la même manière.

Voilà, mon cher neveu, ce que j'ai à dire sur la singulière inculpation que M. de Bouillé fait à mon mari, concernant les troubles de l'Amérique ; je souhaite que vous soyez satisfait de cette explication, je la signe pour vous autoriser à en faire l'usage qui vous conviendra, et à publier la réfutation que je lui adresse directement.

La duchesse douairière DE CHOISEUL.

FIN.

TABLE
DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Nota. Les principales Pièces justificatives originales sont déposées pendant six mois chez M. Champion, notaire royal, rue de la Monnaie, n° 9.

N° I. — Copie de ma lettre à Monsieur, page 117
II. — Compte rendu au Roi par M. de Choiseul, trouvé dans les papiers du Roi aux Tuileries, et imprimé par ordre de la Convention, 118
III. — Déclaration de M. le marquis de Bouillé, faite à Londres, le 27 décembre 1792, 122
III *bis.* — Lettre du Roi à M. le marquis de Bouillé, citée dans le tome II de l'Histoire du Procès de Louis XVI, par M. Maurice Méjan, page 122, 123
— Note du duc de Choiseul sur la lettre ci-dessus, 124
IV. — Copie d'une lettre signée Simolin, *Ibid.*
V. — Déclaration du sieur La Gache, maréchal-des-logis-chef au régiment de Royal-Dragons, premier régiment, 125
VI. — Rapport du sieur Drouet, 139
VII. — Rapport de M. Remy, 141

VIII. — Rapport de M. Aubriot (1791), 150

IX. — Déclaration du sieur James Brisack, attaché à l'écurie de M. le duc de Choiseul, faite le 1er juillet 1791, 157

X. — Rapport de M. Deslons, 164

XI. — Déclaration du sieur Thomas, attaché à la maison de M. le duc de Choiseul, 167

XII. — Lettre de M. Heymann, 170

XIII. — Lettre des administrateurs de Verdun, au président de l'Assemblée nationale, 171

XIV. — Lettre de M. de Choiseul, colonel du premier régiment de dragons, à M. le président de l'Assemblée nationale, 172

— Déclaration faite par M. de Choiseul, colonel du premier régiment de dragons, à son premier interrogatoire, dans les prisons de Verdun, le 25 juin, 173

XV. — Lettre de M Charles de Damas, colonel du régiment de Monsieur, dragons, à M. le président de l'Assemblée nationale, 175

XVI. — Procès-verbal, 176

XVII. — Décret de l'Assemblée nationale, 178

— Opinion de M. de Choiseul-d'Aillecourt, député à l'Assemblée nationale, 179

XVIII. — Lettre écrite au Roi par M. de Choiseul (20 juillet 1791), 188

XIX. — Extrait des registres des délibérations du directoire du district de Clermont, au département de la Meuse, 189

— Lettre des administrateurs du district de Clermont aux municipalités de ce canton et aux citoyens français, 196

XX. — Lettre de M. le duc de Choiseul à M. Dutems, 196

A. — Déclaration laissée par le Roi a son départ pour Varennes, 200

B. — Lettre écrite par le duc de Choiseul à M. Bertrand de

Molleville, en lui envoyant la copie de la lettre de madame la duchesse de Choiseul, sa tante, 216

— Réponse de M. Bertrand, 216

— Réponse du duc de Choiseul à M. Bertrand, 217

— Lettre de madame la duchesse douairière de Choiseul à M. le duc de Choiseul, son neveu, sur l'ouvrage de M. Bertrand, *Ibid.*

— Extrait d'un écrit imprimé à Londres, chez Cadell et Davies, dans le Strand, 1797, ayant pour titre : *Mémoires sur la révolution française*, par le marquis de Bouillé; tome I, chap. 1er, p. 2, 3 et 4; AVEC DES OBSERVATIONS, par madame la duchesse de Choiseul, douairière, remises à M. le marquis de Bouillé, le 12 août 1800, 222

— Lettre de madame la duchesse douairière de Choiseul, à M. le duc de Choiseul, son neveu, 231

FIN DE LA TABLE

JAN 1 8 1929